J. GOMEZ DE LA CORTINA ET AMICORUM
FALLITUR HORA LEGENDO

6.6.10.

Library of the Theological Seminary
PRINCETON, N. J.

Division SCB
Section 11050
v. 3

SERMONS

SUR LE

CATECHISME

DES

EGLISES REFORMÉES

Par

Mr DAILLÉ.

TOME TROISIEME.

LIBRARY OF PRINC
JUN 6 1910
THEOLOGICAL SEM

A GENEVE,

PAR LA SOCIETÉ DES LIBRAIRES.

M. DCCL.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sermonssurlecate03dail

SERMONS

SUR LE

CATECHISME

DES

EGLISES REFORMEES

Par

Mr. DAILLE'.

TOME TROISIEME.

LIBRARY OF PRINCE[TON]
JUN 6 1910
THEOLOGICAL SEMIN[ARY]

A GENEVE,

Pour LA SOCIETE' DES LIBRAIRES.

M. DCCI.

TABLE
DES SERMONS
Contenus au Troisieme VOLUME.

XXXVIII. Sermon *Sur la* SECT. XXXVII. pag. 1

XXXIX. *Sur la* SECT. XXXVIII p. 31.

XL. *Sur la* SECT. XXXIX. p. 72.

XLI. *Sur la* SECT. XL. p. 104

XLII. *Sur la* SECT. XLI. p. 139

XLIII. *Sur la* SECT. XLII. p. 172

XLIV. *Sur la* SECT. XLIII. p. 214.

XLV. *Sur la* SECT. XLIV. p. 249.

XLLVI. *Sur*

XLVI.	*Sur la* SECT. XLV.	p. 281
XLVII.	*Sur la* SECT. XLVI.	p. 319
XLVIII.	*Sur la* SECT. XLVII.	p. 356
XLIX.	*Sur la* SECT. XLVIII.	p. 391
L.	*Sur la* SECT. XLIX.	p. 421
LI.	*Sur la* SECT. L.	p. 455
LII.	*Sur la* SECT. LI.	p. 490
LIII.	*Sur la* SECT. LII.	p. 525
LIV.	*Sur la* SECT. LIII.	p. 570
LV.	*Sur la* SECT. LIV.	p. 607
LVI.	*Sur la* SECT. LV.	p. 642

SERMON

SERMON

SUR LA

SECTION XXXVII.

DU

CATECHISME.

De l'Excellence, de la Nature & des Parties de l'Oraison Dominicale.

COmme les choses les plus necessaires à la vie temporelle sont aussi les plus communes dans le monde; par exemple, l'air, l'eau, le feu, les grains, les fruits, & les chairs sont d'une nature qu'on les rencontre dans tous les climats, au lieu que les perles & les diamans, l'or & l'argent & autres semblables espéces, qui ne servent qu'à l'ornement ou à la commodité de la vie, ne se trouvent qu'en peu d'endroits seulement, d'où il les faut tirer avec peine, la nature les y aiant comme cachées & ensevelies; Il en est de méme de la disposition de l'Ecri-

ture ſainte, le ſecond & le plus parfait enſeignement de la bonté & de la ſageſſe du Createur; car il s'y trouve des choſes dont la conoiſſance n'eſt pas abſolument neceſſaire a la vie celeſte, mais elles s'y trouvent en peu de lieux, & encore le plus ſouvent envelopées & cachées comme en des mines profondes, d'où on ne les peut avoir qu'en ſondant avec une attentive & ſubtile meditation, au lieu que les verités abſolument neceſſaires à ſalut s'y rencontrent partout, ſi clairement exposées à notre veuë, qu'il n'eſt pas poſſible d'entrer, tant ſoit peu dans ces divins Livres, que l'on ne les y remarque incontinent.

La *priere* eſt de ce caractere, c'eſt un exercice infiniment neceſſaire à la pieté, ſans laquelle il n'eſt pas poſſible, ni d'avoir communion avec Dieu, ni d'exercer la charité envers nos prochains, ni de jouïr d'aucune ſolide conſolation dans nos ames; Auſſi voiez-vous que Dieu nous en a ſemé les enſeignemens dans tout le corps de ſes Ecritures, dans le Vieux & dans le Nouveau Teſtament, & preſque dans tous les livres de l'un & de l'autre; Il ne s'eſt pas contenté de nous en donner le commandement, de nous en montrer les diſpoſitions,

de

de nous en repreſenter les fruits, il nous en a propoſé une infinité d'exemples, les oraiſons des perſonnes qu'il a le plus chérement aimées. Il a même daigné nous en preſcrire un formulaire, nous dictant de ſa propre bouche les paroles que nous avons à lui preſenter.

A peine ſauriez-vous mettre le pié dans aucun lieu de ces ſaintes & divines Ecritures, que vous n'y découvriez quelque enſeignement touchant la *Priere*, que vous n'y rencontriez auſſi-tôt ce pain quotidien de l'ame fidéle; Vous en avez vû l'experience, *Mes Freres*, dans les trois *Dimanches* précedens, où nôtre *Catechiſme* a puiſé des Ecritures tout ce qu'il nous a enſeigné, & de l'objet auquel nous devons adreſſer nos prieres, & des conditions & préparations qu'il y faut aporter; Maintenant il pourſuit cette riche matiere, & entreprend l'expoſition de cette *oraiſon* que le Seigneur Jeſus nous a donnée, préſuppoſant comme une choſe claire & indubitable, qu'elle doit être la regle de toutes nos prieres, n'y aiant nulle apparance d'en chercher d'autre, vû la bonté & la ſageſſe ſouveraine du Maitre qui nous a enſeigné celle-ci.

Mais avant que de venir à l'expoſition

de l'*Oraison*-même, il emploie ce *Dimanche* entier à nous parler de l'occasion qui mût le Seigneur à nous dicter cette *Priere*, de son excellence, de sa nature, & des parties dont elle est composée ; car d'abord il nous represente que l'ignorance de nos entendemens est si extrême, que nous ne savons pas reconoitre de nous-mêmes ce qui est desirable d'avec ce qui ne l'est pas, ce qui est veritablement bon, d'avec ce qui ne l'est qu'en apparance ; de sorte que si nous suivions notre fantaisie dans les prieres que nous presentons au Seigneur, nous serions en danger de lui demander à toute heure, ce qui nous est le plus nuisible ; c'est pourquoi Dieu a daigné y pourvoir, selon son infinie bonté & sa souveraine sagesse, nous instruisant pleinement dans ses Ecritures de la vraie nature des choses, nous montrant celles que nous devons desirer & celles que nous devons fuïr & détester, celles qui sont veritablement ou dignes ou indignes de nos vœux ; Et outre une infinité d'autres exemples & enseignemens qu'il nous en a donnés, il a particulierement prescrit à ses disciples sous le Nouveau Testament un certain formulaire de *Priere*, où il comprend, avec une brieveté & une clarté admirable,

tous

tous les Points que nous pouvons & devons demander ; car les Saints Evangelistes nous recitent, que le Seigneur Jesus, durant les jours de sa chair, étant en quelque lieu en prieres, comme il eut achevé, quelcun de ses Disciples l'aiant supplié de les enseigner à prier ainsi que *Jean* avoit enseigné ses Disciples, il leur donna cette forme de priere, leur commandant de prier ainsi, **Notre Pere, qui és dans les Cieux*, & ce qui suit, comme vous l'avez entendu reciter à l'enfant.

Or quant à *l'excellence* de cette *Oraison*, outre l'Auteur qui nous l'a donnée, de la main duquel il ne sort rien qui ne soit tres-accompli, la chose le montre assez elle-même, pour peu d'attention que vous apportiez à l'examiner. *Premiérement*, si vous considerez la substance & le fonds même de cette *Oraison*, vous verrez qu'elle est si parfaitement accomplie, à cet égard, qu'on ne sauroit trouver aucune chose digne des vœux d'un homme sage & vertueux, qui ne soit compris sous quelcun de ses articles; Car toutes les demandes que nous pouvons faire à Dieu, se raportant à deux chefs, ou à la possession de quelque bien, ou à la déli-

* *Matth.* 6. 9. *Luc* 11. 1. 2.

vrance de quelque mal, l'un & l'autre ſe trouve exactement & pleinement exprimé dans cette Priere.

Quant au *premier* il y a de deux ſortes de biens, les *uns* qui regardent la vie ſpirituelle & celeſte, les *autres* la corporelle & terreſtre. Tous les biens de la premiere ſorte ſont compris dans les trois premiers articles, où nous demandons à Dieu, *que ſon Nom ſoit ſantifié*, *que ſon Régne vienne*, *que ſa volonté ſoit faite*; Car ſi nous obtenons cela de Dieu, qui ne voit que, par ce moien, nous aurons abondamment, & nous, & les autres hommes pour qui nous prions, tous les biens ſpirituels que l'on peut deſirer, & la conoiſſance des choſes celeſtes, qui eſt contenuë dans la ſantification du *Nom* de Dieu, & toutes les graces de la vraie vertu & pieté, compriſes ſous l'execution de la volonté de Dieu; & *enfin* les joies & les conſolations de la conſcience, & la gloire de l'immortalité clairement ſignifiées par le *Régne de Dieu?* Et quant aux biens temporels qui regardent l'uſage de la vie préſente, nous les demandons au Seigneur, autant qu'il nous eſt permis de les déſirer là où nous le prions de *nous donner aujourdui notre pain quotidien?* Quant aux maux; on les confidére

en

en deux maniéres, ou à l'égard du tems, ou à l'égard de leur nature. A l'égard du tems, ils ſont ou préſens ou à venir, les *premiers*, qui nous preſſent & nous travaillent déja, les *ſeconds*, qui nous menacent ſeulement; Nous demandons d'être délivrez des *premiers*, quand nous prions le Seigneur *de nous pardonner nos pechez*, & nous requerons d'être preſervez des *derniers* là où nous le prions de *ne nous point induire en tentation, & de nous délivrer du malin.*

A l'égard de ſa nature le mal eſt auſſi de deux ſortes, l'*un* de coulpe & l'*autre* de peine, nous demandons d'être exemptez de l'un & de l'autre, en priant Dieu qu'il nous *remette nos pechez*, & *qu'il ne nous induiſe point en tentation*; Car *nous quitter nos pechez*, c'eſt ne nous point punir pour les fautes que nous avons commiſes; Et nous garantir *de la tentation*, c'eſt nous empêcher de tomber à l'avenir dans des fautes ſemblables. En un mot le peché qui eſt, ou le corps, ou la cauſe de tout mal, nous nuit en deux maniéres, *premiérement*, en ce qu'il nous rend criminels devant Dieu & dignes de ſa colére, *ſecondement*, en ce qu'il exerce ſur nous une tirannie horrible, abuſant de nos membres pour offenſer Dieu. Nous

demandons l'exemption du *premier mal* dans l'article de la remiſſion des pechez, & la délivrance du *ſecond* dans l'article de la tentation.

Mais ſi vous conſiderez l'ordre & la diſpoſition de l'*Oraiſon Dominicale*, que ſe peut-il imaginer de plus beau & de plus parfait? car le bien étant avant le mal, en toutes façons, puis que le mal n'eſt qu'une privation du bien, n'a-ce pas été le trait d'une tres exquiſe ſageſſe de ranger dans les quatre premiers lieux les articles qui demandent le *bien*, & de mettre enſuite dans les deux derniers, ceux qui rejettent le *mal*? De plus, puis qu'entre les biens, ceux qui regardent l'eſprit & la vie celeſte ſont incomparablement plus nobles, plus neceſſaires, plus grands & plus étendus que ceux qui ſe raportent au corps & à la terre, ſe peut-il rien dire de plus raiſonnable que l'ordre que ſuit *l'Oraiſon Dominicale*, demandant *premiérement* les biens celeſtes & éternels, & *enſuite* les terreſtres & temporels, & emploiant trois articles pour les *premiers*, au lieu qu'il n'y en a qu'un ſeul pour les *derniers*? ſemblablement, puis qu'entre tous les maux les pires ſont, ſans difficulté, les maux de coulpe, les afflictions

&

& les ſouffrances n'étans des maux qu'autant qu'elles s'y raportent, n'eſt-ce pas encore une diſpoſition merveilleuſement convenable de n'avoir expreſſément demandé dans cette *Oraiſon*, que la délivrance des *premiers*, y ſous-entendant ſeulement les *ſeconds*, parce que nous ne les devons fuïr & avoir en horreur, qu'entant que ce ſont, ou des fruits ou des marques du peché? Que ſi vous examinez l'expreſſion, & comme, on parle dans les Ecoles de la Rhétorique, *l'élocution* de cette *Priere*, les paroles & les phraſes auſquelles elle eſt conceuë, que ſauriez-vous vous imaginer de plus riche, de plus magnifique & de plus propre à un tel ſujet? La premiere perfection du langage c'eſt la clarté. Toute cette *Oraiſon* eſt conceuë en des termes ſi clairs & ſi faciles à ceux qui ſont tant ſoit peu verſez dans l'Ecole de Dieu; c'eſt-à-dire, dans les ſaintes Ecritures, que les plus petits la peuvent comprendre; Et neanmoins ſous cette écorce ſi douce, & qui ſe laiſſe ſi familierement manier à toutes ſortes de gens, elle cache des ſens tres-exquis & pleins d'une profonde ſageſſe. Si vous regardez legérement ces mots, *Ton Nom ſoit ſantifié, Ton Régne vienne*, & les autres ſuivans, que ſe peut-il dire

de plus simple & de plus intelligible? Si vous les penetrez jusqu'au fonds, que peut-on entendre de plus docte & plus plein de mistéres? car, je vous prie, considerez un peu avec quel art admirable ils sont choisis.

Les biens spirituels que nous demandons dans ces articles ont deux qualitez, l'*une*, qu'ils servent à la gloire de Dieu, & l'*autre*, qu'ils contiennent notre salut & notre souverain bonheur; car la conoissance & persuasion des proprietez & de la nature de Dieu, la sujetion à son Empire, & l'execution de sa volonté, sont d'*un côté* la gloire du Seigneur, & de l'*autre* le salut de l'homme; de sorte qu'ils peuvent être exprimez & signifiez en deux diverses maniéres, par des noms qui regardent ou Dieu ou nous; Or le Seigneur les a ici exprimez en la *premiére*, & non en la *seconde sorte*; car il nous fait demander à Dieu que *son Nom soit santifié*, que *son Régne viene*, que *sa Volonté soit faite*, & non qu'*il nous donne la foi*, *la sainteté* & *l'immortalité*, bien qu'au fonds ce soit une même chose; Et il en a ainsi usé, pour nous aprendre, que ce qui nous doit principalemét plaire dans le bien, ce qui nous le doit faire le plus ardemment désirer, n'est pas le fruit & l'utilité que nous en tirons, mais la gloire qui

qui en revient à notre Créateur ; C'eſt là où Il éléve nos cœurs, en banniſſant cette baſſe & mercenaire affection, naturelle aux autres hommes, de n'aimer le bien qu'autant qu'il leur eſt utile, Jeſus-Chriſt veut que nos ames aillent beaucoup plus haut, & que volans au deſſus d'elles-mêmes, elles s'attachent immediatement à ce qui eſt de plus beau & de plus noble dans le bien, ſavoir, le raport qu'il a au ſervice de Dieu. Ce que vous devés ſouhaiter *premiérement* & ſur toutes choſes, ſi vous êtes veritablement ſage & bon Chrêtien, n'eſt, ni le bonheur de votre prochain, ni le votre même ; mais la gloire de votre commun Seigneur; Qu'il régne & qu'il ſoit conu, adoré & obeï par tout, quoi que vous puiſſiez devenir pour ce qui vous regarde.

Voiez encore avec quelle ſageſſe eſt exprimée la demande des biens temporels. *Donne-nous aujourdui notre pain quotidien*; car les biens de cette ſorte étans deſirables, non pour le luxe, mais pour la neceſſité ſeulement, le Seigneur les comprend ſous le mot de *pain* qui ſignifie, non les ſuperfluitez & les excez, mais les alimens neceſſaires à la vie, & parce que nous n'en avons beſoin, ni de beaucoup, ni pour long-tems, il nous reſ-

ſerre

ſerre dans les legitimes bornes de la raiſon, ne nous faiſant demander que *du pain*, & *pour ce jourdui ſeulement*.

Quant à la brieveté requiſe dans toutes les formes du langage, mais particuliérement dans les prieres & requêtes que nous preſentons à nos Superieurs, combien eſt-elle admirable dans cette *Oraiſon*, qui en ſoixante & tant de paroles, & non davantage, comprend tres-parfaitement tous les ſouhaits dignes d'une ame Chrêtienne ! O excellent chef-d'œuvre de la divine ſageſſe! qui a pû renfermer tant de grandes choſes dans un ſi court eſpace, & les exprimer ſi nettement, que le diſcours, pour être extremement court, ne laiſſe pas d'être infiniment clair.

Penſez, *fidéles*, combien nous devons être ſoigneux d'apprendre, de dire, & de mediter une ſi parfaite *priere*, de l'enſeigner à nos enfans, de l'avoir inceſſamment au cœur & dans la bouche. Le ſeul *Nom de Jeſus-Chriſt* qui en eſt l'Auteur, nous y oblige déja aſſez de ſoi-même; Car ſi nous ſommes curieux de ſavoir les compoſitions des grands hommes, ſur tout de ceux du ſang deſquels nous ſommes décendus, quelle affection & quel zéle ne devons nous point

avoir

avoir pour cette *Oraiſon* conçuë & dictée par ce Souverain Prophete de l'Egliſe, le Roi des ſiécles, le Seigneur de Gloire, la ſageſſe du Pere Eternel & l'unique ſalut des hommes, le Prince de notre vie, le Chef dont nous ſommes les membres? En la diſant nous ſommes aſſurez de ne rien demander qui ne ſoit digne & des oreilles de Dieu & de la bouche d'un fidéle, qui ne ſoit & tres-agréable à la Majeſté devant laquelle nous comparoiſſons, & tres-utile pour le ſalut de nos ames; de ſorte que ſi nous faiſons cette *priere*, avec la foi, l'attention & l'humilité convenables, nous pouvons revêtir une tres-certaine confiance d'être exaucez.

Mais ce qui a été prouvé en general de toutes les prieres, qu'elles ſe doivent faire avec une ſinguliere attention & reſpet, ſe doit, ſur toutes choſes, pratiquer dans celle-ci. *Fidéles*, donnez-vous garde de la profanation de ceux qui la recitent legérement & ſans reſpect; Souvenez-vous que ce ſont des paroles conçuës par l'entendement du *Fils unique de Dieu*, prononcées par ſa bouche ſacrée, recommandées à ſes chers Apôtres, & par eux diligemment conſignées dans leurs écrits, afin qu'elles demeurent à jamais

jamais dans son Eglise. Pensez, que dans cette sainte *Oraison* il n'y a rien d'inutile ni de superflu, qu'il n'y a pas un petit mot, qui ne soit plein de quelque mistére, vous le reconoitrez aisément par l'exposition que vous en entendrez dans les Dimanches suivans, où le *Catechisme* examinera par le menu, chacun des articles dont elle est composée.

Pour cette heure, afin de déduire le tout avec ordre, il divise ces six articles; (car il y en a autant) en deux ordres, l'*un* de ceux qui regardent la gloire de Dieu simplement, l'*autre* de ceux qui concernent notre bien & notre avantage: Il met dans le *premier* ordre les trois premiers articles, où nous demandons à Dieu premiérement, que *son Nom soit santifié*, secondement *que son Régne vienne*, & enfin *que sa volonté soit faite en la terre comme au Ciel*; Il range dans le *second* les trois articles suivans, où nous prions Dieu premierement, de nous donner *notre pain quotidien*, en second lieu, de *nous pardonner nos pechez*, & en troisiéme lieu, *de ne nous point induire en tentation*. Il n'y a rien de difficile en cela; chacun voiant assez qu'en effet les *trois premiers* articles touchent l'interêt du Seigneur, &

& les *trois suivans*, le notre; seulement nous est ici proposée une question par le *Catechisme*, s'il est permis de demander à Dieu quelque chose dont il ne nous revienne nulle utilité? La réponse qu'il y fait peut être renfermée en trois *Points*. Le premier est qu'au fonds & en effet nulle des choses que nous demandons au Seigneur ne regarde pas tellement sa gloire, qu'elle ne soit aussi utile à notre salut; car comme nous l'avons déja touché ci-dessus, nous avons évidemment part dans la *santification de son Nom*, dans *l'avenement de son Régne*, & dans *l'execution de sa volonté*, que nous lui demandons; Mais je dis en second lieu, que c'est la disposition de sa volonté, & non la nature des choses-mêmes, qui a lié ensemble les interets de sa gloire & ceux de nôtre salut; car il ne laisseroit pas d'avoir dans l'Univers la gloire qui lui est deuë, quand mêmes nous n'aurions point de part à son salut; d'où il resulte qu'encore que ces choses soient jointes en effet, elles peuvent neanmoins être separées dans notre pensée.

C'est donc ce que nous devons faire, quand nous demandons ces trois articles au Seigneur (comme nous le dit notre *Catechisme*

chiſme en troiſiéme lieu) détachant nôtre eſprit de nos propres interets, & ne penſant uniquement qu'à ceux de Dieu; car nous devons tellement affectionner la gloire de ce grand Dieu, que ſi elle étoit incompatible avec notre ſalut; En ce cas nous devrions plutôt renoncer à nôtre interêt qu'au ſien, & nous reſoudre à nous voir plutôt malheureux, que Dieu deshonoré; Et c'eſt là qu'il faut raporter cet admirable ſouhait de l'Apôtre dans le chapitre 9. des *Romains*, qui jugeant qu'il y auroit moins de gloire à Dieu de le ſauver que de convertir toute la nation des Juifs, *déſire*, ſi la choſe étoit poſſible, *d'être anatheme pour eux, de perdre la part qu'il avoit au Roiaume de* Jeſus-Chriſt, pourvû que Dieu fût glorifié par la converſion d'un ſi grand peuple; Mais quant aux choſes qui regardent notre bien & ſalut, la condition en eſt un peu differente; Car comme il n'eſt pas poſſible que Dieu nous les donne, qu'il ne lui en revienne de la gloire, auſſi ne nous eſt-il pas permis de les demander, ſans les raporter à Dieu, comme à leur veritable fin. Nous deſirons le *pain* de cette vie, la *remiſſion* de nos pechez, la *délivrance* de la tentation, non ſeulement, parce que ce ſont des

des choses necessaires à notre bien, mais aussi principalement, parce que ce sont des moiens de mettre, de plus en plus, en évidence la bonté & la puissance de Dieu à la gloire de son grand Nom.

Mais outre ces *six* articles, il faut remarquer que *l'Oraison Dominicale* en contient encore deux autres, un court *Exorde* en ces mots *Notre Pere, qui és aux Cieux*, & *l'Epilogue* ou la *conclusion*, en ceux-ci, *car à toi est le Régne, la Puissance & la Gloire aux siécles des siécles*, Amen. *L'exorde* adresse notre voix à Dieu, & le rend attentif & favorable à nos vœux, en lui representant l'assûrance que nous prenons de sa bonté & de sa puissance, le tenans pour notre *Pere* celeste ; L'Epilogue est comme le comble & la couronne de toute l'*Oraison*, donnant à Dieu la gloire qui lui appartient, d'être le *Roi* Eternel & le Souverain Seigneur de toutes choses. Ainsi voiez-vous que cette divine *Priere* contient *huit Parties* en tout, un *Exorde*, *six Demandes* dont les *trois premieres* regardent le Seigneur, & les *trois dernieres* nos personnes, & la *conclusion*; Nous aurions maintenant à entrer dans l'exposition de la *premiere Partie*. Mais parce que le *Catechisme* ne la traite que dans le *Dimanche* suivant, se

contentant de nous faire voir dans celui-ci comme le plan de cet ouvrage ſacré, nous emploierons ce qui nous reſte de tems à vous repreſenter *deux enſeignemens*, qui ſe peuvent tirer de cette conſideration generale de *l'Oraiſon Dominicale.*

Le premier eſt, que nous ne devons preſenter les prieres de notre Religion à aucun autre qu'à Dieu; car puis que cette *Oraiſon* en eſt la regle, ſelon l'ordonnance de Jeſus-Chriſt à ſes Apôtres, * *Vous donc priez ainſi*, il eſt évident que nous ſommes obligez d'adreſſer nos prieres preciſément à celui à qui celle-ci s'adreſſe. Or elle s'adreſſe à Dieu & non à aucun autre; il s'enſuit donc que nos oraiſons, pour être ſaintes & legitimes, ne doivent être preſentées qu'à celui qui eſt Dieu, & non par conſequent, aux Saints *trepaſſez*, qui quelque relevez qu'ils ſoient dans le Roiaume celeſte, ne ſont neanmoins, après tout, que de pures & de ſimples créatures; Mais ce *Point* a été amplement traitté dans ſon lieu.

L'autre, que nous avons ici à apprendre eſt, que la vraie & legitime devotion, eſt de prier pour les *fidéles* qui vivent encore, ſans être obligé particulierement & directement à prier pour les *trépaſſez*; Car ſi nous devions

* *Matth. 6. 9.*

vions ce service aux morts, quelle apparance y a-t-il que Jesus-Christ notre Souverain Docteur en eût oublié l'article dans une *Oraison* qu'il a donnée à ses Apôtres, pour être comme le *Canon* & la régle de leurs offices, & de laquelle il a dit expressément, *priez ainsi*? Je ne veux point examiner pour cette heure, si vous ne faites pas une chose superfluë, vaine & inutile, quand vous priez pour les morts; Il me suffit de dire qu'alors vous ne priez pas de la maniere que l'a ordonné le Maitre; car, en quel endroit de sa *régle* trouvez-vous qu'il nous ait, ou prescrit, ou insinué seulement ce soin que vous avez des *trépassez*. Je voi bien qu'il m'y donne ordre d'étendre ma charité sur mes fréres, & de ne la pas renfermer toute entiere en moi-même, puis qu'il me fait prier, non point pour moi, mais pour nous, qu'il me fait demander, non mon pain, mais nôtre pain; qu'il me fait souhaiter, non que Dieu me délivre, mais qu'il nous délivre de tentation.

Mais aussi est-il évident que ceux pour qui il nous fait prier ont part au *pain* que nous mangeons & aux *Tentations* qui nous sont livrées; que ce sont par consequent des personnes vivantes, les esprits des défunts étans dans une condition où ni les *Tenta-*

tions de l'ennemi, ni les *besoins* de cette vie n'ont plus de lieu. C'est dõc sortir de la régle de Jesus-Christ, que de prier pour eux, c'est un service irrégulier, fondé sur la fantaisie des hommes, & non sur l'institution du Maitre, une charité indiscrete & heteroclite, qui donne sans besoin, qui dispense ses devoirs, sans jugement.

Mais si cette *Priere pour les morts* n'a point de fondement dans *l'Oraison Dominicale*, n'en auroit-elle point au moins dans quelcun des passages des saintes Ecritures? *Chers Fréres*, elle se trouve aussi peu dans les autres Doctrines de Dieu qu'en celles-ci. Nous avons un tres-grand nombre de prieres dans les Livres du Vieux & du Nouveau Testament. Mais il ne s'y en trouve aucune de cette nature adressée à Dieu *pour les morts*. Nous y avons l'histoire de la mort de diverses personnes, & du deüil de leurs parens & amis, & des devoirs qu'on leur rendoit aprés leur trepas; Mais cet office pour le repos de leurs ames ne se rencontre nulle part. *Abraham* y enterre *Sara*. *Jacob* y pleure *Joseph* le croiant mort, *Joseph* & ses fréres y ménent deüil sur *Jacob*, les *Israëlites* embaument *Joseph* & le mettent dans un cercueil

cercueil; *David* y [a] regrette tendrement *Absalom* son fils, & souhaitant de le pouvoir racheter par sa mort, il s'afflige pour l'enfant qu'il avoit eu de *Bersabée*, mais bien loin de prier pour lui après sa mort, il se leva de son Jûne & cessa de prier, dès qu'il le fût mort; Et dans le Nouveau Testament les fidéles [b] emportent *Saint Etienne* après sa mort, l'ensevelissent & ménent grand deuïl sur lui, [c] ils lavent *Tabitha* après son décez: mais ni dans ces occasions, ni dans d'autres semblables, nous ne lisons point qu'ils aient prié pour les *morts*. Si cette *Priere* étoit aussi necessaire qu'on le prétend, quelle apparance, ou que les fidéles d'alors l'eussent omise, ou que l'Ecriture, qui est si soigneuse de nous proposer les exemples de leur pieté, n'eût fait mention, quelque part, de leur devotion à cet égard? *S. Paul* dans la premiere aux *Thessaloniciens* [d] touche briévement nos devoirs, quand quelcun des notres vient à mourir, il nous défend de nous attrister par excez, il nous commande de nous consoler l'un l'autre, par l'esperance de la resurrection; *Des Prieres pour les morts* il n'en dit rien, s'il les eût

b 3

a 2. *Sam.* 12. 20. b *Act.* 8. 2. c *Act.* 9. 37.
d 1. *Thessal.* 4. 13. *&c.*

crû legitimes, comment les eût-il oubliées dans cet endroit? & où est celui de nos *Adversaires* qui traittant ce passage, n'en fit mention & ne conseillât aux parens des défunts de convertir en *Prieres* pour le repos de leur ame, les larmes & les soins qu'ils sacrifient inutilement à leur propre deuïl? Dans le 15. de la premiere aux Corinthiens il dispute de la resurrection, & allégue divers argumens pour la prouver, mêmes jusques à l'abus de quelques-uns qu'il note en passant, qui étoient batisez pour les morts; En conscience, si la *Priere pour les Trepassez* eût été alors l'une des dévotions communes & publiques de l'Eglise, ne s'en fût-il pas servi sur un tel sujet? Or la verité est neanmoins qu'il n'en dit rien, non plus qu'ailleurs.

Mais nos *Adversaires* destituez d'Ecritures vraiement *Canoniques*, mettent en avant les * *Apocryphes*, un second livre des *Maccabées*, piéce qui n'a jamais été reconuë par la Synagogue, rejettée par l'Eglise primitive des quatre premiers siécles, & au fonds pleine de tant d'inepties & de contradictions, qu'il est étonnant que l'on veuïlle lui donner rang entre les livres divins. Cet auteur donc aiant recité, que certains

* 2. *Maccab.* 12. 46.

Juifs

Juifs aiant été défaits à la guerre, par un jugement de Dieu justement indigné contr'eux, de ce qu'ils avoient violé sa Loi, en touchant & prenant des choses consacrées aux idoles, dit que *Judas*, dès qu'il eut découvert leur faute, fit une collecte de douze mille drachmes d'argent, & l'envoia à *Jerusalem*, pour offrir en sacrifice pour le peché; Ce que cet *Ecrivain*, selon son ignorance ordinaire, interpréte avoir été fait pour les *morts* & pour leur resurrection, concluant que c'est une sainte & salutaire pensée de prier pour les *morts*. Mais ce n'est que la conjecture de cet homme; car quant à *Judas* & aux *Juifs* qui firent faire cette oblation à *Jerusalem*, leur intention étoit toute évidente d'obtenir par ce service, que le crime de ces gens n'attirât aucun malheur sur la Congregation d'*Israël*, comme avoit fait autrefois celui d'*Acan*; Et quand mêmes le jugement de cet Auteur meriteroit quelque consideration, il ne serviroit pourtant de rien à nos *Adversaires*, puis que les prieres qu'il approuve regardent la resurrection, comme il le dit expressément, au lieu que celles de *l'Eglise Romaine* se raportent au *Purgatoire*.

Ils alléguent ensuite que les *Peres*, com-

me on les appelle, ont prié Dieu pour les *morts*; Et je ne nie pas que cet abus ne ſoit tres ancien parmi les Chrêtiens; car dès la fin du ſecond ſiécle il paroit dans *Tertullien*, & il alla toujours en ſe fortifiant, juſques à ce qu'enfin il prit pié dans toutes les parties de l'Egliſe Chrêtienne, nonobſtant les remontrances de quelques uns qui s'y oppoſérent dans le quatriéme ſiécle, & qui au lieu d'être écoutez, furent rejettez avec aigreur, & mêmes enrôlez par *Epiphane* au nombre des heretiques.

Mais il faut là-deſſus conſiderer deux choſes, *l'une* eſt qu'il nous ſuffit que les vrais & premiers *Peres* du Chriſtianiſme, les *Apôtres* & les *Prophetes* n'ont point prié pour les *morts*, ce qu'ont fait les autres, ne pouvant ni ne devant être la regle de notre foi ſuffiſamment fondée ſur la Parole de Dieu. L'*autre* eſt, que quoi qu'il ſoit au reſte de ces prieres que les Anciens faiſoient pour les *morts*, du moins eſt-il tres-évident, qu'elles étoient infiniment differentes de celles dont *l'Egliſe Romaine* commande aujourdui l'uſage; Car les premiers *Peres* qui paroiſſent tachez de cet abus, prient Dieu generalement pour tous les *morts décedez* en la profeſſion de la pieté; pour les *Patriarches*, pour les

les *Prophetes*, *Prêcheurs*, *Evangelistes*, *Martyrs*, *Confesseurs*, pour les *Apotres*, & generalement tous les *Saints*, sans mêmes oublier la *Sainte Vierge Marie*, comme nous l'apprenons, & par les anciennes Liturgies publiées, bien que faussement, sous les noms de S. Jaques, *S. Basile & S. Chrysostome* & par *S. Epiphane* * qui traittant de cette matiere tranche nettement, *que l'on prie pour les Justes, les Peres, les Patriarches, les Prophêtes, Apôtres, Evangelistes, & Martyrs, pour separer le Seigneur* Jesus-*Christ du rang des hommes, par cet honneur qu'on lui fait.*

Que diriez-vous qu'il y en a quelques-uns, comme *S. Chrysolore* entr'autres dont la charité est si exorbitante, que de prier aussi pour les dannez? Extravagance qui trouve de l'appui dans les contes que font quelques vieux auteurs, de *Thecla* & de *S. Gregoire*, dont *celle-là* tira de l'enfer, par ses *prieres*, l'ame d'une nommée *Falconille*, & *l'autre* celle de *l'Empereur Trajan*. Comment donc nos *Adversaires* n'ont-ils point de honte d'alleguer de telles *prieres*, pour fonder les *leurs*, qui en sont infiniment éloignées? Car il est clair qu'ils tiendroient pour ridicule & extravagant celui qui prie-
roit

* *Epiph. hæres. 75. p. 911.*

roit aujourdui, ou pour les *Saints* ou pour les *dannez*, & si nonobstant l'autorité de ces grands exemples, ils ont bien osé abolir l'usage de telles *prieres*, les trouvans sans aucun fondement, soit dans la Parole divine, soit dans la raison, pourquoi se fâchent-ils de ce que nous rejettons les leurs qui ne sont pas mieux fondées?

Mais cette diversité des *Prieres* anciennes d'avec les modernes paroit encore bien clairement dans leurs autres circonstances; car, au lieu que ceux de *Rome* demandent pour les *morts*, la remission des peines temporelles des pechez qu'ils ont commis, & leur sortie de ce *feu fabuleux* qu'ils nomment communément *Purgatoire*, les Anciens prioient Dieu de ressusciter leurs *morts* de bonne heure, souhait évidemment fondé sur la réverie de plusieurs des Premiers & des plus celebres *Peres*; que les ames des fidéles, au sortir de cette vie, étoient sequestrées dans un certain lieu où elles attendoient en repos la resurrection de leur corps; l'heure de laquelle étant venuë, ils estimoient que Jesus-Christ ressusciteroit les *morts*, non tous à une seule fois, mais les uns après les autres, dans l'espace de *mille ans*; de sorte qu'ils supplioient le Seigneur pour leurs

leurs morts, qu'il daignât les relever des premiers.

Toute cette fantaisie paroit clairement dans les Livres de *Tertullien*, & dans ceux de S. *Ambroise*, & c'est de là qu'est venuë cette *Oraison* étrange que nos *Adversaires* ont retenuë dans leur *Messe*, où ils prient Dieu de se souvenir *de ceux qui les ont precedez, avec le signe de la foi, & qui dorment le sommeil de paix*; paroles qui conviennent fort bien à cette vieille réverie de l'état des ames dans le lieu de *Sequestre*, jusques au jour de la resurrection, mais repugne évidemment à la moderne invention du *Purgatoire*, qui fait, non dormir, mais brûler les ames pour qui elle prie; & les met, non dans un doux sommeil, mais dans un feu aussi ardent que celui de *l'enfer*, qui les tourmente si vivement, que quelques stupides & insensibles qu'on les puisse feindre, il n'y a nul moien qu'elles s'y endorment.

J'estime donc que cet abus de *prier pour les morts*, a pris son origine de la passion que la perte des personnes chéres cause ordinairement; car comme l'excez de la douleur emporte quelquefois les personnes affligées, à embrasser & à toucher les morts qu'elles regrétent, à parler à eux, de même

que

que s'ils entendoient encore leurs voix, à verser des larmes, & jetter des bouquets de fleurs sur leurs cercueïls & tombeaux; Ainsi y a-t-il apparance qu'elle leur y faisoit aussi répandre des *Prieres*, & que ne pouvans leur faire aucun bien réel, ils évaporoient leur deuïl en souhaits, inutiles à la verité, pour le salut des morts; mais utiles en quelque façon, pour le soulagement des vivans, qui satisfaisoient en quelque sorte leur affection & leur deuïl par ces vains services, & c'étoit la vraie cause qui produisoit l'abus que *S. Paul* remarque, & qu'il taxe sourdement dans la premiere Epitre aux *Corinthiens* de ceux qui étoient batizés pour les morts. Mais ces *Prieres*, qui n'étoient que de simples exhalaisons de la douleur des personnes affligées, furent prises ensuite pour des offices de pieté envers les *défunts*; chacun s'en servoit pour témoigner qu'ils ne portoient pas moins d'amour à leurs *morts* que les autres; Et c'est pourquoi vous voiez que les plus anciens prient premierement pour les *Apôtres*, les *Prophetes* & les *Martyrs*, parce que de tous les serviteurs de Dieu, il n'y en a point à qui nous devions tant d'affection qu'à ceux-là.

Les *Chiliastes* ou *Millenaires* dont nous venons

venons de toucher l'erreur, ne manquérent pas d'approprier cet abus à leur opinion; Depuis, les Docteurs de l'Eglise s'étant mis à philosopher sur ces *Prieres*, en abolirent une partie, savoir, celles qui se faisoient pour les *Apôtres* & pour les *Martyrs*, jugeant que c'étoit outrager ces grands hommes de prier pour eux, puis que, selon toute apparance & raison, ils vivoient & triomphoient avec Jesus-Christ; Ils ne laissérent donc ces *Prieres* que pour ceux qu'ils estimoient attendre encore la resurrection, dans les lieux souterrains, & cette opinion qui vit encore parmi les *Grecs* & les *Ethiopiens*, s'étant finalement éteinte dans l'Eglise d'*Occident*, ceux de *Rome*, qui voioient que la *Priere pour les morts* leur étoit infiniment utile, en abolissant cette premiere rêverie qui en étoit autrefois le fondement, en substituerent une *autre*, savoir, la créance du *Purgatoire*, fort moderne & fort particuliere, n'aiant été établie par loi publique, qu'en l'année de Christ 1439. seulement au *Concile de Florence*, & encore entre les seuls *Latins*, tous les Chrêtiens de la Communion des *Grecs*, des *Moscovites* des *Armeniens* & *Abyssins* la rejettans constamment jusqu'à-ce jourdui, aussi bien que nous.

Je

Je dis donc que puis que la *Priere pour les morts* est si douteuse & si incertaine, puis qu'elle a si souvent changé de face & de fondement entre les Chrêtiens, un siécle la pratiquant d'une façon & les autres d'une autre toute differente, puis que nos *Adversaires*-mêmes ont expresséement rejetté & anathematizé quelques-uns de ses anciens fondemens; c'est en vain qu'ils nous en alléguent l'exemple, cette même varieté qui s'y remarque, montrant assez que ce n'est nullement une institution Apostolique.

Qui ne voit donc que dans cette incertitude, le meilleur & le plus sûr est de nous tenir à l'Ecriture sainte, nous contentans des *Prieres* qu'elle nous a commandées, dont elle nous a donné & des préceptes & des exemples si autentiques? Et que c'est une pure témerité de nous condanner comme coupables de sacrilege & d'herésie, sous ombre que nous rejettons de notre Religion cette dévotion mortuaire, qui n'est ni ordonnée ni recommandée dans aucun lieu des divines Ecritures, & qui s'étant élevée de si foibles & abjets commencemens, a enfin, par le laps du tems, introduit diverses erreurs & superstitions parmi les Chrêtiens, au grand deshonneur de Dieu,

&

& à l'irreparable ſcandale de ceux de dedans & de dehors ? *Chers Freres*, Dieu nous faſſe la grace de perſeverer à jamais dans cette ſainte reſolution de ne rien préſumer hors de ſa Parole, & de tenir pour anathéme quiconque voudra nous prêcher outre ce qui nous a été evangelizé par ſes bienheureux Apôtres. *Amen.*

SERMON

SUR LA

SECTION XXXVIII.

DU

CATECHISME:

Sur ces mots, Notre Pere, qui és aux Cieux.

COmme Dieu a imprimé en ſa *Loi*, par laquelle il parle à nous, certaines marques de ſa divinité, qui ne ſe trouvent en aucune autre Loi quelle qu'elle ſoit, de même

me il a gravé dans la *Priere* par laquelle il veut que nous parlions de lui, des empreintes de sa Sagesse, si évidentes qu'il est impossible, si on la considére avec soin, d'y méconoitre sa main, ne s'étant jamais vû au monde une *Oraison* semblable à celle-là, qui dans une brieveté sans égale, renferme toutes les choses que l'homme doit demander à Dieu, ainsi que cela vous fut expliqué *Dimanche* dernier.

Mais entre ses autres parties, *l'Exorde* que nous devons aujourdui expliquer est digne de toute notre admiration, puis qu'en six paroles, & non davantage, il comprend les raisons de toutes les saintes dispositions qui doivent étre en nous, lors que nous prions, & les y mettant par ce moien, il represente par consequent à Dieu toutes les choses qui ont accoutumé d'émouvoir sa pitié, & d'attirer sa bienveuillance sur les hommes; car rien ne porte le Seigneur si efficacement à nous exaucer, que lors qu'il voit en nous toutes les dispositions requises dans une vraie & legitime *Priere*; Il ne peut mépriser nos requêtes, quand nos cœurs sont disposez de la maniere que nous le témoignons, en l'apelant *notre Pere qui est aux Cieux*. Ces mots doivent donc être appli-

quez

qüez à deux uſages, *premierement* à exciter en nous les ſentimens & les preparations convenables à ceux qui prient un ſi grand Dieu, *ſecondement* à exciter en Dieu les tendreſſes & les émotions neceſſaires pour nous exaucer; car puis qu'il eſt *notre Pere Celeſte*, il eſt bien juſte que nous nous confiions en lui, & que nous attendions de ſon amour & de ſa puiſſance toutes les choſes dont nous avons beſoin. De plus, puis qu'il eſt *notre Pere Celeſte*, il eſt ſans doute convenable à ſa parfaite bonté & puiſſance de nous accorder liberalement tout ce qui eſt neceſſaire à notre ſalut & à notre conſolation, ce que nous déduirons plus amplement dans l'expoſition particuliere de cet article, qui attribue, comme vous voiez, deux qualitez à Dieu, *premierement* il l'appelle *notre Pere*, *ſecondement* il ajoute *qu'il eſt dans les Cieux*.

Il eſt certain que l'une & l'autre s'adreſſe à Dieu; Mais parce que dans la tres ſimple Eſſence divine il y a trois perſonnes, le *Pere* le *Fils* & le *S. Eſprit*, l'on demande, ſi dans ce lieu, le mot de *Pere* eſt attribué à l'une de ces Perſonnes ſeulement, ou à toutes les trois enſemble; Car quelquefois dans l'Ecriture l'une de ces trois perſonnes eſt par-

ticulierement appelée notre *Pere*, quelquefois aussi cette qualité leur est attribuée en commun. Le *Pere* nous a engendrés par sa Parole puissante, nous aiant élus en son *Fils*, selon son bon plaisir; le *Fils* nous a communiqué cette celeste & immortelle nature qu'il nous a acquise par sa mort, au sujet de laquelle il est appelé en *Esaïe* le *Pere* d'Eternité; le *S. Esprit* de même peut être appelé *notre Pere*, puis qu'il est l'unique principe de notre regeneration.

Ainsi vous voiez, que quand nous prions *notre Pere* l'on peut entendre par ce *mot*, Dieu, *Pere*, *Fils*, & *S. Esprit*; Mais parce que le *Pere* est la premiere personne de la Tres-sainte & Tres glorieuse Trinité, il semble plus à propos de dire, que cette *Oraison* s'adresse directement au *Pere*, comme à la source & au principe de toute la divinité, sans exclurre toutefois le *Fils* & le *S. Esprit*, qui sont en quelque façon, compris sous ce *Nom*, puis que l'action & l'intervention de l'un & de l'autre est necessaire, pour fonder & établir la qualité signifiée par ce *Nom*. Car Dieu le *Pere* ne seroit point *notre Pere*, si le *Fils* ne nous en avoit acquis le droit, & si le *S. Esprit* ne nous l'avoit conferé; De là vient que l'Eglise ancienne imitant soigneusement

ſement ce formulaire de *l'Oraiſon Dominicale*, adreſſoit toutes les prieres ſolennelles, qui ſe faiſoient publiquement dans l'Aſſemblée des fidéles, à Dieu le *Pere* par *Jeſus-Chriſt*, & dans les recueils que l'on en a fait, il ne s'en trouve aucune publique qui ſoit autrement conceuë; ce qu'il faut remarquer, pour vous le dire en paſſant, contre la calomnie de quelques nouveaux Docteurs de l'Egliſe Romaine qui nous accuſent de ce qu'en tout le corps de notre liturgie il ne ſe trouve aucune *Oraiſon* adreſſée directement & nommément à *Jeſus-Chriſt*; car ſi cela eſt un crime, toute l'Egliſe primitive de laquelle ces gens font tant d'état, en a été coupable. Si c'eſt favoriſer *l'Arianiſme*, elle l'a donc favoriſé; Mais certes cette accuſation ne va pas ſeulement contre l'autorité de l'Egliſe ancienne, mais auſſi contre toute raiſon; car celui qui invoque le *Pere* au Nom, par le merite & l'interceſſion du *Fils*, invoque actuellement le *Fils*, & le prie; & vous ne ſauriez former une telle priere, ſi vous ne poſez, que le *Fils* eſt Dieu benit éternellement avec ſon *Pere*. Ainſi donc, bien que les prieres Eccleſiaſtiques des anciens Chrêtiens, & les notres ne ſoient pas directement adreſſées à *Jeſus-Chriſt*, neán-

moins elles le comprennent necessairement, nous ne saurions invoquer le *Pere* de la maniere que nous l'invoquons, sans invoquer en même tems le *Fils*.

Or, si l'on peut adresser aussi des Prieres au *Fils* & au *S. Esprit* nommément & particulierement, c'est une question tres-facile à resoudre; car puis que le *Fils* & le *S. Esprit* sont Dieu coëssentiel & coëternel avec le *Pere*, il n'y a aucun doute que l'un & l'autre peut être invoqué & prié directement; en effet nous en avons dans le Nouveau Testament quelques exemples bien remarquables. *S. Etienne*, comme le raporte *S. Luc* au ch. 5. du Livre des *Actes*, étant sur le point de rendre l'ame, fait cette Priere à Jesus-Christ, [a] *Seigneur* Jesus, *reçoi mon esprit*, & *S. Paul* l'exprime de la sorte au ch. 3. de sa 1. aux Thessalon. [b] *Notre Dieu & Pere & Notre Seigneur* Jesus-Christ *veuille adresser notre chemin vers vous*, & au ch. 13. de sa 2. aux Corinth. [c] *la grace du Seigneur* Jesus-*Christ & la dilection de Dieu, & la communication du S. Esprit soient avec vous, Amen.*

Sur quoi il faut encore remarquer que le Seigneur Jesus, outre la qualité qu'il a de *Fils* Eternel de Dieu, en a aussi une autre, à l'égard

a *Act*.7. 59. b 1. *Thessalon*. 3. 11. c 2. *Corinth*.13.13.

l'égard de laquelle il peut & doit être adoré, expressément & particulierement invoqué, savoir, qu'il est le *Christ*, le *Mediateur*, le *Roi de l'Eglise*; Nous ne le prions donc pas simplement, entant que *Fils* de Dieu, mais de plus entant que *Christ* notre Chef, ce qu'il nous enseigne lui-même dans l'Evangile selon *S. Jean* où parlant de la puissance & autorité de *Mediateur*, que le *Pere* lui a donnée, * *le Pere*, dit-il, *a donné tout jugement au Fils, afin qu'ils honorent le Fils, comme ils honorent le Pere*, où vous voiez manifestement que le même honneur & la même adoration que nous rendons au *Pere*, doit aussi être renduë au *Fils*, non seulement entant qu'il est *Fils*, c'est-à-dire, entant qu'il est la seconde Personne de la Divinité: mais aussi entant qu'il *a le jugement*, c'est-à-dire, la charge & l'autorité de *Mediateur*. En effet il est tres-souvent adoré & invoqué en cette qualité dans le Vieux & dans le Nouveau Testament.

Pour le mieux reconoitre, il faut observer, que le mot de *Seigneur* dans le Nouveau Testament, à la reserve des lieux alleguez du Vieux, toutes les fois qu'il est mis simplement & absolument, sans autre addition

* *Iean* 5. 22. 23.

signifie *Jesus Christ*, qui est, comme dit l'Apôtre, * le *seul Seigneur*; comme quand *S. Paul* dit, qu'il a prié par trois fois le *Seigneur*, il entend *Jesus-Christ*; Il en est de même par tout ailleurs, comme vous le reconoitrez aisément, si vous y prenez garde; Mais ce que nous avons dit ci-dessus suffit pour savoir à qui & comment s'adresse le Nom de *Pere*.

Voions maintenant ce qu'il signifie; Certes nous appelons *Pere* en notre commun langage, celui qui nous communique sa nature; de sorte, qu'à proprement parler, cette appellation comprend deux choses, *premierement* celui qui est *Pere* est l'auteur & la cause de l'être de son enfant & le principe de sa vie; Mais cela ne suffit pas; car à ce conte un *Masson* seroit le pere de la maison qu'il a bâtie, un *Menuisier*, de la Table qu'il a construite, ce qui ne se peut dire que tres improprement. Il est donc encore requis en *second lieu* que cette vie, cet être & cette nature que le Pere communique à son enfant soit semblable à la sienne propre, & de même espéce qu'elle. Par exemple, notre nature & notre vie est une nature & une vie humaine, tout de même qu'étoit celle

* 2. *Corinth.* 12.

celle de nos Peres, c'est pourquoi nous leur donnons ce nom; d'où vous voyez, pour appliquer ceci à Dieu, qu'à parler proprement & exactement, il n'est *Pere* que de *Jesus-Christ*, qui aussi pour cette raison, est appelé son *Fils* unique, n'y aiant aucune autre personne que le *Pere* ait engendré, en lui communiquant son Essence & sa Nature propre.

A l'égard des autres, soit *Anges*, soit *hommes*, il n'en est nommé *Pere* que par similitude; à cause de quelque image & ressemblance de generation qui s'y trouve, & selon qu'elle y paroit, ou plus ou moins expresse; suivant la même proportion, Dieu en est aussi apelé le *Pere* plus ou moins proprement, jusques là que *S. Paul* au 17. des Actes ne fait point difficulté de dire avec un *Poëte Payen*, parlant de tous les hommes en general, que nous sommes *la race de Dieu*; car tous les hommes quels qu'ils soient, tiennent cette vie qu'ils ménent ici bas, de la seule puissance & bonté de Dieu; & bien que leur nature soit fort corrompuë, si est-ce qu'il y reste encore quelques traits de l'image de Dieu, au sujet desquels il peut être apelé *leur Pere*. Mais parce que cette ressemblance de la nature humaine avec la nature

Divine eſt tres petite & tres obſcure, le peché en aiant effacé la plus grande partie, de là vient que l'on ne peut qu'improprement nommer Dieu *Pere* des hommes, tels qu'ils naiſſent aujourdui dans la corruption & l'iniquité; Auſſi voiez vous que Dieu ne s'apelle pas *Pere* des *infidéles* & des *idolatres*, mais au contraire, il proteſte, que le Diable eſt leur Pere.

Mais avant que le peché fût venu au monde & qu'il eût renverſé ces marques glorieuſes de l'image de Dieu qui reluiſoit en l'homme, Dieu pouvoit d'une façon moins impropre, être apelé ſon *Pere*, comme en effet *Adam* eſt appelé dans S. Luc * *fils de Dieu*. Mais encore y avoit-il quelque choſe à dire; car cette premiere nature dont *Adam* fut revêtu en la création, étant animale & terreſtre, ſe ſoutenant par les fruits de la terre, & ſe provignant par une generation charnelle, ne pouvoit qu'aſſez improprement, être nommée une nature divine; Ce n'eſt donc pas en ce ſens que Dieu eſt ici apelé *notre Pere* : mais bien a cauſe de cette nouvelle & vraiement immortelle Nature, qu'il nous communique en Jeſus-Chriſt ſon Fils notre Seigneur.

* *Luc* 3. 38.

Il eſt bien vrai qu'il nous a donné ce corps, & qu'il l'a agencé, comme vous voiez, y attachant par des liens tres ſubtils, & preſques incomprehenſibles, les divers membres dont il eſt composé. C'eſt lui qui y a ſouflé cette ame, qui en fait jouër tous les reſſorts; C'eſt lui qui nous l'entretient & nous le conſerve encore tous les jours, en nous fourniſſant toutes les choſes neceſſaires; Mais ce n'eſt pas à cet égard qu'il eſt apelé *notre Pere*; car, outre la raiſon ci-deſſus alleguée, qui y repugne, ſi cela étoit, il ſeroit *Pere* de tous les hommes, n'y en aiant aucun à qui il n'ait donné cette même nature.

Or il eſt ici apelé *Pere* de quelques-uns tant ſeulement, ſavoir, des Diſciples de Jeſus-Chriſt qui le prient en foi & en verité, *notre Pere*, diſent-ils, ce qui ſe raporte à la Societé dont il eſt *Pere*, & non de tous hommes generalement; Et l'on ne ſauroit douter que ce *Nom* ne lui convienne tres-bien à leur égard, puis que les conditions requiſes s'y trouvent toutes deux. Dieu eſt le ſeul qui fait les hommes Chrêtiens, qui leur donne l'être, & la forme qui répond à cette qualité, * *Ils ne ſont point nés du ſang ni de la vo-*

* *Jean* 1. 13.

volonté de l'homme, mais ils ſont nés de Dieu, ce que *S. Paul* prouve excellemment bien par le type d'Iſaac, duquel il conclut, que les enfans de Dieu ne ſont pas ceux * *qui ſont enfans de la chair, mais ceux qui ſont enfans de la promeſſe*, c'eſt-à-dire, de l'Evangile, la ſemence incorruptible de notre regeneration, de laquelle ſeule échauffée & animée par l'Eſprit de Dieu, naiſſent les fidéles; d'où vous voiez combien ceux-là ſont injurieux à la dignité des fidéles, qui attribuent leur naiſſance ſpirituelle à la force de leur volonté qu'on appelle ordinairement *franc-arbitre*; ſi cela étoit, les Chrêtiens ne ſeroient pas enfans de Dieu, ils auroient tort de l'apeller *leur Pere*, & ils ne pourroient, ſans mentir, prononcer les premieres paroles de cette *Oraiſon*; car ſi votre volonté vous a fait Chrêtien, vous êtes ſon enfant, votre *franc-arbitre* eſt vôtre *Pere*, c'eſt lui qui vous a engendrez; Pourquoi en donnez-vous le titre & la gloire à *Dieu*, auquel, ſi vous dites vrai, elle n'apartient point?

Mais il ne ſuffit pas que Dieu nous aït donné un être & une nature, pour être nommé *notre Pere*, à ce conte il ſeroit auſſi le *Pere* des pierres & des arbres, étant l'au-

* *Rom. 9. 8.*

l'auteur de tout ce qu'il y a d'être & de nature en eux; Il faut donc encore ajouter, que cette nature qu'il nous a communiquée à beaucoup de raport & de ressemblance à la sienne; d'où vient que *S. Pierre* l'apelle *divine. Les grandes & precieuses promesses nous ont été données,* [a] dit-il, *afin que par elles vous soiez faits participans de la nature divine*; Et cette ressemblance consiste *premierement* en la sainteté, & ensuite en l'immortalité; car tous ceux que Dieu engendre en Christ, il les santifie infailliblement, en les délivrant de la corruption & de la servitude du peché; Or la *Sainteté* est une des principales parties de la Nature divine; Ensuite il les affranchit de la mort, les-revêtant d'une essence celeste & spirituelle, qui sera soutenue à jamais par un esprit vivifiant, sans être à l'avenir sujette à aucune alteration ni à aucun changement; & c'est en cela que consiste le dernier trait de la perfection de cette Nature divine. C'est pour ce sujet que notre Seigneur au ch. 20. de *S. Luc* disputant contre les *Sadducéens*, prouve que les enfans de la resurrection seront immortels, de ce qu'ils sont enfans de Dieu. [b] *Ils ne pourront plus mourir*, dit-il, *parce qu'ils seront enfans*

a 2. *Pierre* 1. 4. b *Luc.* 20. 36.

enfans de Dieu; d'où il s'enſuit que l'immortalité eſt une qualité neceſſaire aux enfans de Dieu.

Puis donc que ce grand Dieu Tout-puiſſant Créateur des Cieux & de la terre, a daigné choiſir les fidéles d'entre tous les peuples de l'Univers, pour leur communiquer ſa Nature Divine ébauchée en eux dés ici bas, une humanité toute nouvelle formée à ſon image & reſſemblance, laquelle il conſommera & perfectionnera en la reſurrection derniere, c'eſt avec juſtice qu'il eſt apelé *leur Pere*; Et j'ajoute qu'il n'y a point d'autres hommes ſous le Ciel qui puiſſent, ſans mentir, s'attribuer ce privilege d'être ſes enfans. J'omets les autres raiſons ſur leſquelles on pourroit fonder ce titre, comme l'amour & l'affection vraiment paternelle qu'il leur porte, le ſoin qu'il prend de les enſeigner, de les nourrir & de les conſerver; car entre les hommes-mêmes nous apelons nos *Peres* ceux qui nous rendent de ſemblables offices, bien que nous ne ſoions pas leurs enfans, par la nature. La conſideration que nous avons repreſentée ſuffit, comme principale & originelle, & ſur laquelle eſt proprement appuiée cette appellation.

Mais

Mais d'où vient que notre Seigneur a plûtôt choisi cette qualité que quelqu'autre pour la mettre en cette *Priere*? Pourquoi veut-il que nous adressans à Dieu, nous l'appellions plûtôt *notre Pere* que de quelqu'autre nom, tel que seroit, par exemple, notre *Créateur*, notre *Dieu*, notre *Redempteur*? Certainement son intention n'est pas de nous lier les mains en cet endroit, & de nous astreindre à emploier ce titre, toutes les fois que nous prierons Dieu, comme si c'étoit un crime à un fidéle d'user de quelqu'autre; vous trouvez quantité d'*Oraisons* en l'Ecriture qui donnent à Dieu d'autres titres, comme vous le pouvez voir dans les *Psaumes de David*, & dans les livres du Nouveau Testament. Mais je dirai pourtant, que Jesus-Christ, dans le choix & l'emploi de ce *Nom* nous a donné un tres clair témoignage de sa Souveraine Sagesse; ne s'en pouvant rencontrer aucun qui fût plus propre à son dessein que celui-là, soit que vous aiez égard à nous, qui prions, ou bien à Dieu que nous prions. Son but, en nous donnant ce *formulaire* de prieres, étoit de nous apprendre comment il faut prier Dieu; Or comment eût-il pû nous mieux instruire de toutes les conditions qui doivent être en nous pour

cet

cet effet, qu'en nous avertissant dés l'entrée, par le moien de ce petit mot, que celui que nous prions est *notre Pere?* Pour bien prier il faut prier avec *respect*, avec *amour*, avec *confiance*. Ce *Nom* nous apprend tout cela; car puis que celui auquel nous nous adressons est notre *Pere*, comment oserions nous paroitre devant lui, sans un profond respect, sur tout si nous considerons comment & en quelle maniere il est notre Pere? non de nos corps ou de notre chair, ou de cette vile & animale nature, que nous porterons en terre, mais de notre esprit immortel & incorruptible. Vites vous jamais un enfant bien né prier son pere, sans penser à ce qu'il lui dit, tourner ses yeux & ses pensées ailleurs, & ne se composer pas au respect, avant que d'ouvrir la bouche? Si nous déferons tant aux Peres de notre chair, que ne devons nous point au *Pere* de nos esprits? Mais ce *mot* nous apprend aussi à aimer le Dieu que nous invoquons; c'est lui qui nous a donné tout ce que nous avons de bon & d'excellent en cette vie, tout ce que nous attendons de glorieux & d'immortel en l'autre. Quel autre eût pû nous exprimer tant d'obligations a l'aimer, que celui-ci qui rapelle dans notre esprit, & les prin-

cipes

cipes de notre vie, & les douceurs de notre education, les soins, son affection & son heritage ?

Que si au milieu du respectueux amour que vous portez à Dieu, vous sentez en vous quelque défiance & quelque doute de sa bonne volonté, ce *nom* de *Pere* ne sera-t-il pas capable de la bannir de votre cœur, & d'y faire naitre une entiere assurance que vous serez exaucé ? Ce *mot*, comme dit notre *Catechiste*, n'emporte que douceur & que bonté. Ne craignez donc point, *fidéle*, ne dites point, Dieu est revêtu de feu & de flamme, c'est une Majesté trop haute pour lui parler. Non, dit Jesus-Christ, c'est votre *Pere*, ne sentez vous point son sang & son Esprit en votre ame?

Quand un enfant vient demander à son Pere des choses qui sont necessaires à sa vie & à sa consolation, il s'assure de les obtenir, si elles sont en sa puissance; Combien plus nous devons nous promettre le même succez dans les prieres que nous faisons à Dieu, puis qu'il est notre Pere? * *De telle compassion qu'un Pere est émû envers ses enfans, de telle compassion est émû l'Eternel envers ceux qui le revérent*, dit le Psalmiste, le Seigneur lui

* *Ps* 103. 13.

lui-même passe encore plus avant. *Quand mêmes les femmes oublieroient le fruit de leur ventre, si est-ce que je ne vous oublierai point, a dit l'Eternel*; Et dans l'Evangile selon S. Matthieu, il traitte cette douce comparaison fort au long & à notre grand avantage, * *si vous étant méchans comme vous êtes, savez bien neanmoins donner de bonnes choses à vos enfans, à combien plus forte raison votre Pere qui est dans le Ciel donnera-t-il les vrais biens à ceux qui les lui demandent?*

Loin de nous ceux qui nous commandent de prier avec un esprit flottant, agité de doutes, pleins d'alarmes & d'une crainte servile. Christ nous a tout autrement instruits, nous ordonnant de commencer, en apelant Dieu *notre Pere*. Est-ce presomption à un enfant de se confier en la bonté & en la faveur de son Pere? Mais n'outrageroit-il pas son Pere, s'il en doutoit tant soit peu? Nos *Adversaires* mêmes n'approuveroient pas une telle disposition en leurs enfans; S'ils pouvoient, quand ils les prient, voir le secret de leur cœur, & qu'ils y apperçussent une aprehension d'esclave, un cœur qui douteroit ou de leur bonté ou de leur fidelité, ils s'en offenseroient infailliblement; Et nean-

* *Matth*. 7. 11.

neanmoins ils veulent que le Chrêtien ſerve & prie ainſi ſon *Pere Celeſte.* Ou défendez-nous d'apeler Dieu notre *Pere*, ou permettez-nous de le prier avec aſſurance; Ce même *Nom* nous apprend encore que toute la cerémonie qui ſe pratique en l'Egliſe Romaine eſt inutile, où l'on ne veut pas que les fidéles ſe preſentent à Dieu pour le prier, ſans y être conduits par la main d'un ſaint, comme dans les Cours des Rois dont on n'approche point ſans l'entremiſe de quelcun de leurs Officiers & favoris. Cette comparaiſon eſt extrémement abſurde en toutes ſes parties. Mais pour ce coup nous n'alèguerons que le Nom de *Pere* pour la refuter.

J'avouë que les étrangers ont beſoin de quelcun qui les preſente & qui leur donne accés au Prince, mais non pas ſes enfans. Qui entendit jamais dire que pour parler à ſon Pere, il faloit s'adreſſer à quelque interceſſeur & mediateur? La nature donne ce droit à l'enfant, le titre d'enfant qu'il a lui donne cette liberté. Autrefois que vous étiez les eſclaves du Diable, étrangers de la maiſon de Dieu, vous ne pouviez approcher le Seigneur, ſans l'entremiſe de quelcun, non d'un homme ſemblable à vous,

mais de Jesus-Christ, Dieu & homme, seul au monde capable de nous donner accés au *Pere*; Mais aujourdui que Christ vous a acquis le nom & le privilege d'enfant, vous lui faites un extrême tort, si vous vous adressez à d'autres qu'à lui-même. C'est une chose surprenante que notre Seigneur prié par ses disciples de leur enseigner à prier, ne leur ait rien dit de ce compliment, estimé si necessaire parmi ceux de *Rome*, qu'on nous apelle presomptueux & témeraires, sous ombre que nous ne le pratiquons pas. Si c'est présomption, Christ en est donc l'auteur qui nous a ordonné de prier ainsi. *Notre Pere qui és aux Cieux*. Il n'use point d'autre préface, il ne nous renvoie point à aucun des Saints, mais à Dieu même; car c'est lui seul qui est notre Pere; * *Encore qu'Abraham ne nous conût point, & qu'Israël ne nous avoüât point, Eternel, c'est toi qui es notre Pere, & ton Nom est notre Redempteur de tout tems.*

Mais ce même Nom de *Pere* nous aprend aussi, dit notre *Catechiste*, que nos prieres doivent toutes être fondées sur le merite & l'intercession de Jesus-Christ; car puis que Dieu n'est *Pere* d'aucun homme qu'en

* *Es.* 63. 16.

qu'en Jesus-Christ, qui est *le* seul fondement de l'adoption de tous les fidéles, il faut bien de necessité que tout homme qui prie Dieu soit enraciné en Jesus-Christ, qu'il soit incorporé en lui; Comment sans cela apelleroit-il Dieu son *Pere*? Comment pourroit-il seulement prononcer les premiers mots de cette *Oraison*? Vous voiez, *Mes Freres*, combien ce petit *mot* contient d'excellens usages, & pour notre instruction, nous apprenant à ne prier jamais qu'avec respect & amour envers Dieu, avec foi en Jesus-Christ, & pour notre consolation nous assurant que nos requétes seront exaucées. Mais si maintenant vous le raportez à Dieu auquel il s'adresse, vous trouverez que de notre part il lui presente aussi diverses considerations, pour l'émouvoir à pitié, & pour le rendre favorable à nos prieres.

La vertu & l'excellence d'un Exorde est, à ce qu'ont dit les Maitres de l'Eloquence, de gagner la bienveuïllance, la faveur & l'attention de ceux à qui vous adressez votre discours. Que pourrions-nous jamais aleguer à Dieu de plus propre pour cet effet, que de l'apeler *notre Pere*? car par là nous lui témoignons *premiérement* la confiance que nous avons en sa bonté, & l'assurance que

nous avons en ſon amour, ſentiment ſi conforme à ſa volonté, qu'il ne s'en peut former aucun dans le cœur des hommes qui lui ſoit plus agréable. Entre les hommes mêmes vous avez honte de refuſer quelque choſe à une perſonne qui ſe repoſe ſur votre amitié, & qui en fait ſon principal fondement; Il vous ſemble qu'il y va de votre honneur de ne fruſtrer pas ſon attente, combien plus le Seigneur ſera-t-il diſpoſé à exaucer les prieres de ceux qui l'invoquent, comme leur *Pere, déchargeans par ce moien tous leurs ſoucis ſur lui?* C'eſt donc comme ſi nous diſions à Dieu; Seigneur, tu proteſtes dans ta Parole de donner toutes choſes à ceux qui t'invoquent avec confiance, ô mon Sauveur, bien que mon cœur ſoit dur, ſi eſt-ce que j'y ſens ta grace & je m'aſſure de ta bonté, te reconoiſſant pour mon *Pere*; C'eſt ce ſentiment qui m'ouvre la bouche pour te parler avec liberté, bien que je ne ſois que cendre.

De plus, en apelant Dieu *notre Pere*, nous témoignons clairement que nous croions en Jeſus-Chriſt notre Redempteur, n'y aiant que lui ſeul par lequel nous puiſſions obtenir & le droit & la certitude d'être enfans. C'eſt donc encore une autre raiſon

pour

pour le toucher & l'engager à nous accorder ce que nous lui demandons, puis qu'il nous promet en sa parole d'exaucer toutes les prieres qui lui seront adressées au Nom de Jesus-Christ, comme si nous lui disions, Seigneur, j'appartiens à ton Christ, quelque miserable que je sois en moi-même ; car tu es mon *Pere*, & tu ne le peux être que par lui; *Ensuite* ce *Nom* fait ressouvenir le Seigneur, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, de toutes les promesses qu'il a faites en divers endroits de sa Parole; d'exaucer ses enfans; car elles ne s'adressent qu'à eux, les étrangers n'y ont point de part; Le nommans donc *notre Pere*, nous le sommons tacitement d'accomplir ce qu'il promet à ceux qui ont droit de l'apeler de ce *Nom*; Mais outre ses promesses, la nature & la chose même veut que le Pere assiste & secoure ses enfans. *Premierement*, parce qu'ils sont son ouvrage, & que chacun aime & conserve volontiers ce dont il est l'auteur; *Secondement*, parce que les enfans sont à leurs Peres, ils leur appartiennent. *De plus*, c'est une affection naturelle d'aimer & favoriser ce qui est notre; *Enfin*, parce que l'enfant est d'une même nature que son pere, or chacun aime son semblable, nous

ne laiſſons pas volontiers perir ce qui a quelque raport avec nous, qui eſt comme une image & un portrait de nous mêmes. Ainſi ce petit *mot* repreſente toutes ces conſiderations au Seigneur & l'intereſſe par ce moien, en tout ce qui nous regarde, le conviant par là doucement, mais fortement, à nous éxaucer; car quand vous apelez Dieu votre *Pere*, c'eſt tout autant que ſi vous lui diſiez; O Dieu, je ſuis l'ouvrage de tes mains, que tu as daigné créer à ton image, & qui plus eſt, que tu as voulu reformer & regenerer en ton Chriſt, m'aiant refait & refondu en ſa croix. Apres avoir jetté de ſi grands & de ſi admirables fondemens pour m'édifier, me laiſſerois-tu tomber en ruïne; Aprés m'avoir mis au monde avec de ſi grands efforts, me laiſſerois-tu perir dans le monde? Non, Seigneur, ta gloire eſt deſormais intereſſée en ma vie. Puis que tu me l'as donnée, cette même bonté qui t'a convié à me la donner, t'oblige à me la continuër. Mais il y a plus, Seigneur, tu ne m'as pas ſeulement engendré, mais tu m'as engendré pour être à toi, pour être ton tréſor & ton heritage. Je t'appartiens, je n'ai point d'autre *Pere* dans les Cieux ni ſur la terre. Permettrois-tu, ô Dieu, jaloux de

ta

ta gloire, que les étrangers détruisissent ce qui est tien, ou que ce qui est tien manquât d'aucune chose necessaire ? Regarde en moi les traces de ton amour & de ta puissance, les rudimens & les commencemens de ton image, que tu y as ébauchée par ta misericorde.

Et afin qu'il paroisse encore mieux combien notre Seigneur a choisi ce *mot* à propos, comparez-le avec les demandes suivantes, vous verrez qu'il les justifie toutes; Car puis que Dieu est notre *Pere*, nous avons toutes les raisons du monde de desirer la santification de son *Nom*, l'avenement de son *Roiaume*, l'accomplissement de sa *Volonté*. *De plus*, puis qu'il est notre *Pere*, nous avons droit de lui demander notre nourriture, le pardon de nos fautes, & la délivrance de la main de l'ennemi; car qui peut mieux & plus justement s'interesser en ce qui regarde le Seigneur, que ses enfans? Et à qui importe-t-il davantage d'avoir soin de la vie & du salut des fidéles, qu'à celui qui est leur *Pere*? ce mot ne doit pas être détaché d'avec le reste, mais étendu a tous les articles suivans, comme aiant un tres beau & tres naïf raport, tant avec eux tous en general, qu'avec chacun d'eux en particulier,

O fidéles, ſouvenez-vous donc, quand vous prononcerez cette *Oraiſon* du Seigneur, de ne paſſer pas legérement & ſans attention, ce *Nom* que vous donnez à Dieu, dés le commencement, l'appelans *votre Pere*. Remettez-vous dans l'eſprit, autant qu'il vous ſera poſſible, toutes les ſaintes conſiderations que nous venons de repreſenter, tant celles qui vous concernent, que celles qui regardent le Seigneur; Et ſi vous priez ainſi, ne doutez point que vous ne ſoiez exaucés.

Mais on peut faire ici une queſtion. Pourquoi le Seigneur commande à chacun de nous de dire *notre Pere* en commun & en general, & non plutot *mon Pere* en particulier? Notre *Catechiſte* répond deux choſes. La *premiere* que l'intention de Jeſus-Chriſt n'eſt pas de nous aſtreindre tellement à cette forme, que chacun dés fidéles, en priant, ne puiſſe auſſi nommer Dieu *ſon Pere* en particulier, ce qui eſt tres vrai; car les enfans de Dieu ne l'embraſſent pas ſeulement en general, mais ſe l'appliquent chacun en ſon particulier; & ce reſſentiment propre & intime de ſon amour s'exprime auſſi par des noms particuliers & non communs. En effet vous voiez que Jeſus-Chriſt lui-même

en

en use ainsi au 26. de S. Matthieu,[a] *Mon Pere*, dit-il, *s'il est possible, fai que cétte coupe passe & s'éloigne de moi*; & peu aprés dans sa passion, [b] *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné*; & S. Thomas, [c] *Mon Seigneur & mon Dieu*, dit-il parlant à Jesus-Christ; & S. Paul, *Je rens graces à mon Dieu*, dit-il. Dieu est un fonds si riche & si abondant qu'il est tout entier à tous les fidéles en commun, & tout entier à chacun d'eux en particulier, ils le possedent tous & chacun d'eux par indivis, comme entre les hommes mémes un Pere est le Pere de tous ses enfans en general & de chacun d'eux en particulier. D'où vient que chaque fidéle a droit de l'apeler *son Dieu* & *son Pere*, mémes en particulier, non à l'exclusion des autres, mais en témoignage d'une propre & intime communion & communication à ses biens. Notre *Catechiste* dit donc en *second lieu* que le Seigneur a plutot dit *notre Pere* que *mon Pere*, pour nous apprendre par ce *formulaire* à prier en commun les uns pour les autres, & non pas seulement pour nous en notre particulier.

Le mot de *Pere* vous a enseigné quels vous devez être envers Dieu, & ce que vous devez

a *Matth.* 26. 39. b *Matth.* 27. c *Jean* 20. 28.

devez attendre de lui. Le second mot *notre* vous apprend quels vous devez être envers les fidéles, & ce que vous devez vous promettre de leur part; L'*un* signifie la communion que vous avez avec Dieu, c'est vôtre *Pere*, l'*autre* l'étroite liaison que vous avez avec les fidéles, ils sont *vos fréres*; car ceux qui apellent un même Dieu leur *Pere* en commun, sont fréres de necessité; Je sai bien que la Loi de la charité nous oblige à prier pour tous les hommes quels qu'ils soient; mais parce que ces mots ne s'étendent qu'aux fidéles, Dieu n'étant *Pere* que d'eux seulement, je ne m'arrêterai point ici à examiner, comment & jusques où nous devons prier pour les méchans & les infidéles, pour les ennemis & les persecuteurs de l'Eglise; Je dirai seulement, que tous les enfans de Dieu sont obligez tres étroitement par les sacrez liens de leur Communion spirituelle, de prier leur *Pere celeste* les uns pour les autres. Loin du Chrêtien cette affection qui ne regarde qu'à son avantage particulier! nous sommes tous enfans d'un même *Pere*, domestiques d'une même *famille*, Citoiens d'un même *Etat*, un même *corps*, & un même *esprit*, tous liez & unis ensemble en Jesus-Christ, & par Jesus-Christ en Dieu. Tout ce

qui

qui touche vos fréres vous touche aussi; Vous ne sauriez être bien, pendant qu'ils sont mal, votre vie, votre honneur, votre gloire & votre joie sont toutes mêlées ensemble.

Quand donc vous prierez, ô Chrêtiens, souvenez-vous que le premier mot de votre *Oraison*, c'est *notre Pere.* Comment le prononcerez-vous, si vous n'avez des fréres que vous reconoissiez pour tels ? Votre conscience ne vous cause-t elle point de remors, lors que vous venez dire ces paroles, sentans au fonds de votre ame de la haine contre quelcun des fidéles ? Que si vous apelez Dieu *votre Pere* en bonne conscience, croiant fermement qu'il est, non seulement *votre Pere*, mais aussi celui de votre prochain, comment donc ne l'aimez-vous point ? Comment ce doux *Nom* de votre commun *Pere* n'éteint il pas le feu malin qui consume secretement votre cœur ? A ce conte notre premier devoir est d'aimer tous les fidéles, comme enfans de notre *Pere*; comme nos fréres, de leur rendre tous les devoirs d'une sincére charité, mais particulierement de prier pour eux, mêmes avec assiduïté, faisans toujours mention d'eux dans les Oraisons que nous presentons à Dieu

Dieu; comme auſſi vous voiez que tous les articles de la *Priere Dominicale* ſont au pluriel, il n'y en a aucun qui demande pour nous en particulier; *Donne nous*, *Pardonne-nous*, *Délivre nous*.

Cette *Priere* que nous ſommes obligez de faire les uns pour les autres ne peut être qu'improprement nommée *Interceſſion*; car celui-là intercéde pour un autre, qui a plus de credit & d'accez vers la perſonne que l'on prie, qui n'aiant pas beſoin de prier pour ſoi à cauſe de la familiarité qu'il a avec celui qu'il prie, emploie ſa faveur pour un autre, l'interpoſant & entremettant pour détourner ſa colére, ou pour attirer ſa bienveüillance. Or de notre nature & en nous-mêmes, nous ſommes tous criminels, Jeſus-Chriſt ſeul eſt le bienaimé du *Pere*, auquel ſeul par conſequent, il apartient d'interceder pour nous. Nos *Oraiſons* ſont comme les prieres que feroient enſemble pluſieurs criminels demandãs grace, tous d'une voix & d'une affectiõ commune, les uns pour les autres, ou bien comme les prieres de pluſieurs fréres qui aians tous offenſé leur Pere, recourent à ſa clémence tous enſemble, ou bien aiant obtenu quelque grace de lui, l'en remercient en commun. De telles prieres ne s'ap-

s'apellent pas *Intercession.*

Or nos *Adversaires de l'Eglise Romaine* étendent ce droit de prier les uns pour les autres, jusques aux morts, pour lesquels vous savez qu'on prie Dieu par eux, & ils nous accusent mêmes d'avoir perdu tout naturel, & d'avoir déchiré, à cet égard, la communiõ des saints, sous ombre que nous ne prions point pour les *Trepassez*; Certes ils ont tort de nous calomnier de la sorte. Graces à Dieu, nous conservons & entretenons cherement la sainte Communion que nous avons avec tous les enfans de Dieu, mais par des devoirs convenables ; Car si ensuite de la Communion que nous avons avec eux, il faloit leur rendre à tous les mêmes devoirs, ce seroit une étrange & tres ridicule affection. Chaque condition & chaque état des fidéles requiert ses devoirs particuliers ; & c'est à la prudence Chrêtienne de les distinguer. Si vous donniez l'aumône à un fidéle qui fût riche, en cela vous témoigneriez plutôt le défaut de votre jugement que l'abondance de votre charité ; de même, quand vous priez pour un homme mort en Jesus-Christ, vous montrez par là plutôt votre imprudence que la communion que vous avez avec lui ; car il n'a plus besoin de vos prieres

res, c'est une aumône que vous lui donnez inutilement. Il est riche & abondát, il est dans la plenitude de tout bien. Reservez votre liberalité pour ceux qui sont encore dans la disette. Il faut rendre d'autres devoirs aux vivans & d'autres aux *Trepassez*. Les vivans qui sont dans le combat, aux prises avec la chair & le monde, ont besoin de notre secours, & nous pareillement du leur; car la corde tissuë de trois fils ne se rompt pas si aisément, dit le *Sage*. Les fidéles morts en la paix de leur Seigneur sont dans son sein au dessus de toute crainte.

Mais quoi! me direz-vous, ne leur rendrai-je aucun devoir, pour témoignage de la sainte Communion que j'ai avec eux? A Dieu ne plaise que je vous donne un conseil si inhumain & si impie. Honorez & cherissez leur mémoire; Imitez leur vertu; Reglez votre vie sur la leur, afin que votre mort soit aussi conforme à la leur; Aspirez de toutes vos forces à leur bonheur; Portez votre cœur au lieu où ils sont à la dextre de Jesus-Christ; Aiez soin de tout ce qui leur apartient sur la terre; S'ils ont laissé des enfans, des amis des parens, votre charité trouvera assez où s'occuper envers eux, sans qu'il soit necessaire, de peur de chommer, que

que vous leur rendiez un devoir qui leur eſt, non ſeulement inutile, mais même en quelque façon injurieux. En un mot, les morts ſont décedez en la grace de Dieu, ou non. Nos prieres ſont inutiles aux uns & aux autres : aux *premiers* parce qu'elles ne peuvent augmenter leur gloire ; aux *derniers*, parce qu'elles ne peuvent diminuër leurs peines.

Je ſai bien que cet abus de prier pour les morts eſt dés long-tems dans l'Egliſe Chrêtienne, cette affection charnelle envers les *Trepaſſez* étant comme naturelle à l'homme, & procedant du doute & de la défiance où il eſt à l'égard de l'état des morts ; Car s'il étoit bien aſſuré de la condition où l'Ecriture nous apprend qu'ils ſont, infailliblement il ne ſe travailleroit point à prier pour eux. C'eſt l'incertitude & le doute qui le porte à ces ſoins là ; Et il ſemble que dés le tems de S. Paul, les fondemens de cette ſuperſtition étoient jettez entre les Chrêtiens; car vous voiez qu'au chap. 15. de la 1. aux *Corinth.* il parle de certaines gens *qui étoient batiſez pour les morts*. Mais la ſuite de cette erreur nous a montré combien il eſt dangereux de rien obſerver en matiere de religion, ſans un exprés commandement de notre Souverain Maitre ; Car ſur cette coutume frivole

de

de prier pour les morts, qui ne se pratiquoit au commencement, que par une aveugle crainte, & sans savoir pourquoi. L'homme a depuis, par divers moiens, établi plusieurs autres abus bien pires & plus pernicieux, comme l'opinion de *l'Eglise Grecque*, d'un certain lieu souterrain où les ames des fidéles & des méchans sont gardées, à ce qu'ils disent, jusques au jour de la resurrection, sans entrer, ni au Ciel, ni en enfer, comme l'erreur de *l'Eglise Romaine* touchant le *Purgatoire* & autres semblables.

Mais il est desormais tems d'exposer ce qui suit; Car notre Seigneur ne nous commande pas simplement d'apeler Dieu notre *Pere*, il ajoute de plus, *qui est aux Cieux*, qualité qui lui est tres souvent attribuée ailleurs dans l'Ecriture; Neanmoins le S. Esprit, & même la raison naturelle, nous apprend que Dieu est une Essence infinie, qu'il est present par tout au monde, mais sans y être renfermé; hors du monde, mais sans en être exclus; aux Cieux ensemble & en la terre; d'où vient que *Salomon* s'écrie, *voila*, * *les Cieux*, dit-il, *mêmes les Cieux des Cieux ne te peuvent comprendre*; & le Seigneur lui-même parlant en *Jeremie*; Ne remplis-je pas

* 1. *Rois* 8. 27.

pas, dit-il, les Cieux & la terre? Certes tout cela est tres vrai, & ceux qui soutiennent le contraire sont des esprits profanes & irréligieux; Mais aussi ce qui est dit que Dieu est aux Cieux, n'y repugne point; Car pour dire qu'il est aux Cieux, on ne l'exclut pas de la terre, ni de tous les autres lieux où il est present essentiellement. Pourquoi donc, me direz-vous, l'Ecriture parle-t-elle ordinairement ainsi? Je répons qu'elle le fait pour de grandes & tres considerables raisons; Car premierement, Dieu étant une Essence telle que nous ne voions ni ne comprenons la façon en laquelle il est present en un lieu, nous jugeons qu'il est là où il agit & opére, ne pouvant autrement que par cette voie, parvenir à la conoissance de sa presence; de sorte que là où il déploie les plus grandes, les plus admirables & les plus magnifiques actions, c'est là que nous estimons qu'il est particulierement, & presque uniquement present; Or il est certain qu'il n'y a point d'endroit en tout le monde, où il agisse si merveilleusement que dans les Cieux, où il donne le plus de signes de sa *Vertu*, *Puissance*, *Sagesse* & *Bonté*. Car pour ne point parler ici de la *substance*, *forme*, *figure*, & *grandeur* des corps Celestes &

de leurs mouvemens si rapides, si constans & si uniformes, dont les *Sages Payens* ont recueilli qu'il y a une *Divinité*, quelque confusion qu'ils vissent dans le reste du monde; pour, dis-je, laisser tout cela à part, le Ciel est le domicile de l'immortalité & de la sainteté, au lieu qu'ici-bas toutes choses sont sujettes à une certaine vanité & misére, qui les mine & les ruïne finalement; dans les Cieux au contraire, tout persevére & continuë dans le même état, sans que jamais on y ait remarqué aucune corruption; C'est là où les Anges & les Esprits consacrez ménent une vie bienheureuse, s'y rassasians continuellement de ces souveraines délices qui sont en la face de leur Createur; Au lieu que les hommes ici bas souffrent sans cesse quelque mal, c'est là encore où le peché, qui souïlle toute la terre, n'a point d'accez. Tous ceux qui y demeurent obeïssent parfaitement à la sainte volonté de Dieu, sans que leurs affections soient détournées de son amour, par aucun object. Ils voient fort au dessous de leurs piez tous les ennemis que nous craignons.

Comme donc encore que l'ame humaine soit presente en tout le corps, nous disons neanmoins qu'elle est au cerveau & au

cœur

cœur, parce que ce ſont là les deux endroits où elle déploie ſes plus nobles & principales fonctions, l'*un* étant le principe du mouvement & du ſentiment, & l'*autre*, la ſource de la vie ; De même, bien que cette Souveraine Eſſence de Dieu ſoit preſente en tous lieux, nous diſons neanmoins & penſons, qu'elle eſt au Ciel ; parce que c'eſt la partie du monde ; où elle eſt plus reconoiſſable, où elle ſe montre le plus viſiblement par les grands & admirables effets qu'elle y produit, comme autrefois ſous la Loi on diſoit, que Dieu étoit dans l'*Arche* de l'Alliance, parce que c'étoit le lieu où il donnoit les plus clairs & les plus évidens témoignages de ſa preſence.

De plus, tout ce que nous voions en l'air & ſur la terre eſt ſujet à divers mouvemens & revolutions. Toutes les choſes ſublunaires croiſſent & dêperiſſent, cela même que nous voions des Cieux eſt dans une agitation perpetuelle ; Or Dieu demeure dans un repos éternel, remuant tout & étant lui-même immobile ; d'où vient que notre entendement, quand il y penſe, s'éleve au deſſus de toutes les choſes inferieures, comme ne jugeant pas qu'il y ait ici bas parmi le tracas des créatures, aucun ſiege conve-

nable à cette Tres-ſainte & tres paiſible Eſſence. L'Ecriture donc s'accommodant à notre conception,ou la guidant, pour mieux dire, parle auſſi de même, nous diſant que Dieu eſt *aux Cieux*, même au deſſus des Cieux.

Ajoutez à ce que nous avons dit, que cette grande Machine de l'Univers eſt tellement compoſée, que les plus baſſes parties dépendent des plus hautes, comme la vie des plantes & des animaux dépend de l'air & des corps qui y ſont, ſavoir, des pluies & des vents; & l'air dépend du Soleil & des Cieux; Il n'eſt donc pas ſurprenant que l'Ecriture, nous parlant de la premiere cauſe de toutes les cauſes, éléve nos cœurs au plus haut lieu du monde, nous diſant que Dieu eſt au Ciel. Joignez encore cette conſideration. Les Cieux étans comme la barriere & la derniere clôture de l'Univers, qui renferment dans leur enceinte toute ſorte de créatures, ce qui eſt au deſſus d'eux ſemble n'être point créature; l'Ecriture donc, pour nous donner une idée qui répondît en quelque façon à la grandeur de Dieu, nous dit qu'il eſt au deſſus des Cieux, afin qu'élevans nos eſprits en ces lieux-là nous concevions Dieu par ce moien, comme

me étant hors du nombre des créatures. Quand nous voulons concevoir ſon Eternité, nous portons & élançons nos penſées au delà du tems, & nous le repreſentons comme étant, & vivant avant le commencement de tous les ſiécles. Ainſi, pour nous le repreſenter Créateur infini, nous élevons nos penſées juſques au deſſus de toutes les créatures, & ne les arrêtons qu'au lieu où il n'y en a plus aucune.

En effet ces conſiderations ſont tellement bien fondées en la nature de la choſe-même, que preſque tous les peuples regardent vers les Cieux, *quand ils prient Dieu*, & les Payens mêmes, quelque aſſujettis qu'ils fuſſent par une mauvaiſe éducation, à leurs devotions terreſtres & charnelles, ſi eſt-ce que lors qu'ils étoient ſurpris de quelque danger imprévu, *en priant Dieu*, ils levoient la tête, non vers leur *Capitole* ou tels autres Temples, mais vers le *Ciel*, témoignage, dit élegamment un *Ancien*, d'une ame naturellement Chrêtienne. Telles ſont les raiſons pour leſquelles le S. Eſprit dit ordinairement que Dieu eſt *aux Cieux*, d'où il paroit pourquoi notre Seigneur a emploié ce titre particulier en ce lieu, apelant Dieu *notre Pere qui eſt aux Cieux*; car comme dit notre

Catechiste, il nous apprend par là *premiérement* à élever nos esprits, toutes les fois que nous l'invoquons, à une sainte & religieuse pensée, ne nous imaginans rien de corporel ni de terrestre en lui. D'où vous voiez combien est ridicule & même irréligieuse, la coutume de ceux de *l'Eglise Romaine*, qui vont en pelerinages çà & la, pensans que les oraisons qu'ils presenteront à Dieu, à *Lorette* ou à *S. Jaques*, sont bien mieux & entenduës & exaucées, que celles qu'ils font dans leur demeure ordinaire; comme si la Divinité étoit attachée à quelque lieu de la terre; Christ, pour arracher de nos cœurs ces foles imaginations, nous dit que le *Pere* que nous invoquons est *aux Cieux*. Le Ciel couvre & environne toute la terre, il n'est pas plus éloigné d'un endroit que de l'autre. Les prieres & les soupirs des fidéles y montent également, de quelque lieu qu'ils les y envoient.

Mais *de plus*, le Seigneur a encore ajouté ce *mot* pour affermir notre confiance, nous signifiant par là, que le *Pere* que nous invoquons est *Toutpuissant*. Il veut que nous nous le propoſions comme assis là-haut dans les *Cieux* sur un trône éternel, d'où il voit clairement tout ce qui se fait &

se

se machine dans l'air, sur la terre & dans les enfers, aiant une puissance élevée au dessus de toute créature, par laquelle il remuë, change, anéantit, conserve & augmente toutes choses, selon le bon plaisir de sa volonté, sans que rien puisse resister à la force de son bras, ou arréter tant soit peu, l'execution de ce qu'il a ordonné. Ce qui nous peut empêcher de prendre une entiere confiance en Dieu, est le doute, ou de sa Volonté, ou de sa Puissance; Il n'y a point d'autre raison capable de troubler notre confiance; Christ nous assure de sa *Volonté*, quand il l'apele *notre Pere*, & de sa *Puissance*, quand il ajoute, qu'il *est aux Cieux*.

Fidéles, invoquez donc votre Dieu avec assurance & certitude de foi; Il veut votre bien, puis qu'il est votre *Pere*, il le peut, puis qu'il est dans les *Cieux*. Lui-même veuïlle par sa grace tourner tellement nos pensées du côté du Ciel, que renonçans à tout ce monde vain, & à ses convoitises, nous vivions comme il est séant à ceux qui sont enfans du *Pere Celeste*, pour parvenir un jour à ce haut & incorruptible Domicile de sa gloire & avec Christ & tous les Saints, y régner & triompher éternellement. *Amen*.

SERMON

SERMON

SUR LA

SECTION XXXIX.

DU

CATECHISME.

De la Santification du Nom de Dieu, & de l'avenement de son Régne.

ENtre tant de differences qui separent la discipline de Jesus-Christ d'avec toutes les institutions des hommes, celles-ci, à mon avis, est la principale & la plus considerable, qu'il n'y a qu'elle seule qui nous aprenne à aimer Dieu & à nous interesser dans les choses qui le regardent. La Philosophie nous enseigne bien à la verité, que nous sommes obligez d'aimer les hommes, posant pour fondement des offices & services que nous leur devons, cette communion de nature que nous avons avec eux; mais elle ne nous prescrit rien de clair & d'assuré tou-

touchant ce que nous devons à la Divinité; ſon deſſein eſt ſeulement de nous rendre humains & de nous unir en une ſocieté civile, ſans pretendre de nous lier avec Dieu. qu'elle éloigne extrémement de nous, ou diſputant mollement de ſon Eſſence, ou l'enfermant dans le Ciel, ou le liant avec la chaine d'un, je ne ſai quel, aveugle & inévitable deſſein; En un mot, ne lui donnant aucun commerce avec nous, capable de nous le rendre ou aimable ou redoutable.

Mais le Seigneur Jeſus tirant la verité hors de ces profonds abîmes, où elle étoit ſi long-tems demeurée comme enſevelie, nous a montré que Dieu eſt ſouverainement aimable, tant pour l'infinie & ineffable excellence de ſa Nature, que pour les innombrables bienfaits qu'il répand continuellement ſur nous, en conſervant, par ſa Providence, cet être, cette vie & ces mouvemens qu'il nous a donnez par ſa Puiſſance; nous faiſant du bien, non par quelque neceſſité qui l'y oblige, malgré lui, mais de ſon mouvement & par ſa ſeule volonté. Il nous a fait voir enſuite que puis que nous comprenons & concevons cette beauté & cette beneficence ſouveraine dans la Nature Divine, nous ſommes obligez de l'aimer

mer aussi souverainement, étant tres juste que ce qui est le plus aimable soit aussi le plus aimé, car il nous a ordonné; non seulement d'aimer Dieu & d'entretenir une sainte communion avec lui, mais de l'aimer beaucoup plus que nos prochains; Je dis encore davantage, plus que nous mêmes, posant cet enseignement qui a été ou entierement negligé, ou tres froidement traité par les sages du monde; pour le principal & necessaire fondement de toute la vertu & sainteté de l'homme. Cela paroit clairement dans toutes les parties de sa discipline, & sur tout, dans cette divine réponse qu'il fit à un *Docteur* de la Loi, par laquelle il détermine que le commandement qui nous ordonne * *d'aimer Dieu de tout notre cœur & de toute notre ame*, est le premier & le plus grand. De là vient que dans la *Priere*, qu'il donna autrefois à ses Apôtres, & par leurs mains, à tous ses disciples, il a suivi cet ordre, que des *six articles* dans lesquels il a admirablement compris tous les souhaits d'un homme veritablement sage & vertueux, il met au *premier rang* ceux qui regardent Dieu, & au *second*, ceux qui nous concernent nous-mêmes.

* *Matth. 22. 37.*

C'est

C'eſt pour nous qu'il a fait cette *Priere*, c'eſt-à-dire, pour des perſonnes extrémement pauvres & deſtituées de tout bien; & qui pis eſt encore, criminelles & coupables de mort; & pour comble de miſére, expoſées aux aſſauts de mille & mille ennemis tres cruels & tres animez. Et neanmoins le Seigneur ne veut pas que nous demandions le *remede de notre indigence*, ni le *pardon de nos fautes*, ni la *defenſe de nos ames contre l'ennemi*, que nous n'ayons auparavant deſiré la *Santification du Nom de Dieu*, *l'avancement de ſon Régne* & *l'accompliſſement de ſa volonté*, pour nous montrer que les interets de Dieu nous doivent être plus chers & plus recommandez que les nôtres propres; Et pour le dire plus clairement, que ſi nous en étions reduits à ce point, de ne pouvoir obtenir, ni les choſes qui nous ſont neceſſaires pour le ſoutien de notre vie, ni la grace & l'abolition de nos pechez, ni l'exemption de l'enfer, que par le diffame du *Nom* de Dieu, ou par le retardement de ſon *Régne*, ou par la contravention & anéantiſſement de ſa *Volonté*, en ce cas là nous ſerions obligez de choiſir la mort & les ſouffrances, plûtot que de nous en racheter à un tel prix; car puis que Jeſus-

Chriſt

Christ met ce souhait le premier dans nos prieres que *le Nom de Dieu soit santifié*; c'est signe qu'il doit être le premier & le dernier dans nos cœurs, & que jamais aucune chose, quelle qu'elle soit, ne l'en doit bannir.

O sainte & vraiement divine doctrine! qui apprend à l'homme, c'est-à-dire, à un petit ver, à voler au dessus de la terre & de soi-même, & à s'interesser dans les affaires du Souverain, & à les préferer aux siennes propres, par une pieté & generosité inouïe ici-bas, digne plutot des Anges que des hommes! Profane, qui revoques en doute la Divinité de notre Jesus & de son Evangile, que n'ouvres-tu les yeux pour considerer cette merveille! Ce peu de mots par lesquels commence notre *Priere*, si tu les méditois avec attention seroient capables de te tirer d'erreur; car dis-moi, où fut jamais la discipline qui nous élevât si haut? Regarde les *Oraisons* des devots de toutes les autres Religions, qu'y trouveras-tu de semblable? Ils demandent aux Divinitez qu'ils adorent; les *uns* de l'or & de l'argent, des bœufs, des chevaux, & des esclaves; du blé & du vin, la paix & le repos; la santé & la longue vie; l'honneur & la gloire du

mon-

monde. Les autres, qui ſont plus honêtes gens, la conoiſſance & la vertu & les perfections de l'ame; Car je ne mets pas au nombre des perſonnes religieuſes ces gens qui ſont ſi impudens, que de demander à la Divinité, ou l'induſtrie ou le ſuccez des vices. Mais montrez m'en un qui ait la generoſité de ſouhaiter la gloire de Dieu, la conoiſſance & l'étendue de ſon *Nom* dans le monde, que ſon *Régne* vienne, que ſa *Volonté* ſoit obeïe. Tous leurs déſirs ſon renfermez dans eux mêmes, ils ne s'élévent plus haut. Il n'y a que notre *Christ* ſeul qui nous ait appris ce langage : qui nous ait formez à aimer Dieu, & à l'aimer plus que nous-mêmes; Signe évident, que ſa ſageſſe eſt tout-autre que l'humaine, puiſqu'elle eſt ſi fort élevée au deſſus de l'homme ; car bien que ſon enſeignement ſoit tel, que jamais l'homme ne s'en fût pû aviſer de ſoi-même, neanmoins il eſt plein d'une ſi grande lumiére, que dés qu'il lui plait de nous le découvrir, nous en reconoiſſons d'abord la verité & la beauté, & même ſi clairement, que nous demeurons ſurpris, comment une choſe ſi évidente n'étoit jamais venuë dans l'eſprit d'aucun homme.

Mais pardonnez-moi, *Chers Fréres*, ſi une

une juste indignation contre les incredules m'a un peu emporté hors de mon sujet. Laissons donc là ces miserables pour cette heure. Je viens à l'exposition de *l'Oraison Dominicale*, qui est & sera desormais, comme vous savez, la matiere de ces actions. Après avoir salüé le Dieu que nous prions, par le Nom de *Notre Pere qui es aux Cieux*, que nous lui donnons d'abord, pour les raisons qui vous furent expliquées *Dimanche* dernier, nous ajoutons ensuite, *Ton Nom soit santifié. Ton Régne vienne*; Ce sont les deux Articles que nous traiterons maintenant, avec la favorable assistance de l'Esprit de Dieu, vous exposant *premierement* le sens des termes ausquels ils sont conçus, & vous déduisant ensuite les doctrines qui y sont cachées, & les devoirs ausquels ils nous obligent, le tout le plus brievement qu'il nous sera possible.

Le *Nom de Dieu*, dans l'Ecriture, au langage de laquelle Jesus-Christ a conformé le sien, se prend *premierement* pour le *mot* par lequel il est particulierement & proprement apelé, savoir, le *mot*, que nous avons traduit, l'*Eternel* qui consiste en quatre lettres, desquelles on ne sait point aujourdui la vraie prononciation, la conoissance s'en étant

étant peu à peu perduë par la ſuperſtition des *Hebreux*; qui faiſant ſcrupule de le proferer, emploioient un autre *nom*, moins ſacré, qui ſignifie le *Seigneur* dans tous les lieux où ils le rencontroient en liſant la Bible. C'eſt ainſi que s'entend ce *mot* du Nom de l'*Eternel* en tant de lieux où Dieu dit que *l'Eternel eſt ſon Nom*; Et la veneration de ce *mot* a été ſi grande parmi les *Juifs*, que les *Rabbins*, pour ſignifier *Dieu* diſent ſimplement *le Nom*; Il n'y a rien de plus ordinaire dans leurs Commentaires que telles façons de parler, ſi *le Nom le veut*, *ſi le Nom le permet*, c'eſt-à dire, ſi *Dieu* le veut & le permet; & ils prétendent que c'eſt ainſi que ce prend ce *mot* au 24. du *Levitique*, où *Moïſe* raporte que le fils d'une femme Iſraëlite blaſphema *le Nom*, c'eſt-à-dire, *Dieu*, comme ils l'interpretent, bien qu'à vrai dire, ils ſe trompent en cela; car l'intention du Prophete n'eſt pas de ſignifier ſimplement, que cet homme blaſphema le *Seigneur*, mais qu'il le blaſphema en exprimant ſon Saint *Nom*, ſans déguiſement & ſans circuit; & comme a tres-bien traduit notre Bible Françoiſe, * qu'il le *blaſphema nommément*; & par cette raiſon le *Nom* en cet en-

droit

* *Levit.* 24. ỽ. 16.

droit-là signifie, non l'Eternel même, comme veulent les *Juifs*, mais le *mot* d'*Eternel*, le *Nom* dont il s'apelle; Or je m'assure que vous voiez assez de vous-memês, que ce n'est pas en ce sens que le Seigneur nous commande de prier que le *Nom de Dieu soit santifié*; car c'est peu de chose d'honorer le *mot* dont il a voulu se servir pour nous signifier sa *Nature*, ainsi que font les *Juifs*, & cependant ne rendre aucun veritable honneur à sa Nature même.

Il faut donc en *second lieu*, remarquer que le *Nom* d'une chose signifie souvent dans l'Ecriture, sa *proprieté* & *qualité naturelle*, ce qui lui convient veritablement & qui lui est propre; car selon la droite raison, chaque chose doit être apelée du nom de ce qu'elle a, & non pas du nom de ce qu'elle n'a pas; Et chacune des proprietez & des qualitez qui sont en elle, lui fournit un nom dont elle peut être veritablement & proprement apelée; comme par exemple, si elle a de la bonté & de la beauté, elle peut être nommée *bonne* & *belle*, & ainsi des autres. D'où vient que l'Ecriture, pour signifier qu'une chose sera telle ou telle, dit fort souvent qu'elle aura un tel ou un tel *nom*, comme lors

lors qu'*Esaïe* dit, que le *Nom* de Christ sera [a] *Emmanuël*, Dieu avec nous, & que son *Nom* sera apelé l'*Admirable*, le *Conseiller*, le *Dieu fort & puissant*, le *Pere* d'*Eternité*, le *Prince de paix*; & lors que l'Ange dit, parlant à la *Bienheureuse Vierge*, qu'il sera apellé [b] *Fils du Souverain*, ce n'est pas à dire qu'aucun de ces mots dût être le *Nom* propre du Christ, comme les mots de *Jean*, ou de *Jaques*, ou de *Pierre* sont les noms de chacun de nous (car en ce sens *Jesus* est son *Nom*) mais bien, que le Christ auroit veritablement & réellement toutes les qualitez & proprietez signifiées par ces *mots-là*. C'est la raison pour laquelle l'Ecriture dit souvent le *Nom de Dieu*, pour signifier, non le *mot* dont il est apelé, savoir l'*Eternel*; mais ses proprietez & qualitez. Et comme parlent aujourdui les Theologiens en même sens, ses *attributs*, c'est-à-dire, *les choses qui lui conviennent & qui lui sont attribuées*, comme par exemple, sa *Puissance*; c'est à dire, la force qu'il a d'agir & d'exécuter ce qu'il veut; sa *Divinité*, c'est à dire, cette autorité Souveraine qu'il a sur les hommes & sur les autres créatures, sa *Sagesse*, sa *Justice*, sa *Clemence*, & autres proprietez semblables.

a *Esa.* 7. 14. & 9. 5. b *Luc* 1. 32.

C'eſt ainſi qu'il faut entendre ce que l'Ecriture dit en mille endroits, que le *Nom de Dieu* eſt grand & admirable, que les fidéles chantent, qu'ils louënt, qu'ils beniſſent, qu'ils invoquent ſon *Nom*; c'eſt-à-dire, ſa *Puiſſance*, ou ſa *Bonté*, ou quelqu'autre de ſes proprietez. J'eſtime donc, que c'eſt en ce ſens que le Seigneur,a emploié ce *mot* au commencement de l'*Oraiſon* qu'il nous a enſeignée; Le *Nom de Dieu*, c'eſt-à-dire, ſa *Divinité*, ſa *Puiſſance*, ſon *Eternité*, ſa *Nature* en un mot,toutes *ſes qualitez*.

Mais me direz vous, comment & en quel ſens peut être *ſantifié ce Nom de Dieu?* N'eſt il pas *Saint* de *ſoi-même*, même en un ſi haut & ſi excellent degré, qu'il ne le peut être davantage? *Chers Fréres*, pour le bien entendre, il vous faut ſavoir, que le mot de *Saint* dans la langue *Hebraïque* ſignifie proprement & originairement *une choſe* ou *une perſonne ſeparée d'avec les autres*, qui n'eſt pas dans leur rang, mais qui a en ſoi quelque marque & qualité particuliere. D'où vient que *Santifier*, ſignifie auſſi *mettre une choſe ou une perſonne à part*, la diſtinguer & ſeparer d'avec les autres; ſi vous conſiderez attentivement tous les paſſages de l'Ecriture où ſe trouve ce *mot*, vous reconoitrez aiſément

ment la verité de cette remarque; Or nous ſeparons ainſi les choſes en *deux* façons, *ou bien* les tirant réellement du lieu où elles étoient, & leur en donnant un autre *ou bien* par notre jugement & opinion, quand nous reconoiſſons en elles les qualitez ſinguliéres qui y ſont, & que les autres peut-être n'y reconoiſſent pas, car nous parlons ainſi mêmes en notre *langage François*, comme lors que nous diſons, que nous mettons une grande difference entre un *Magiſtrat* & un *homme particulier*, c'eſt à dire, que nous reconoiſſons qu'il y a une grande difference entr'eux. Le mot de *ſantifier* ſe prend donc en *l'une* & en l'*autre* de ces *deux façons*; En la *premiere*, comme lors qu'il eſt dit que Dieu *ſantifia* les Iſraëlites, c'eſt à dire, qu'il les tira hors du païs d'avec les autres *Nations*, leur donnant des avantages particuliers, & ſe les choiſiſſant pour être ſon Peuple, & lors qu'il eſt dit qu'il nous *ſantifie*, nous qu'il apele à la communion de ſon Fils, ſavoir, parce qu'il nous donne la foi; la grace & l'immortalité bienheureuſe, choſes qu'il ne donne point aux autres hommes, lors qu'il eſt dit qu'autrefois il *ſantifia le jour du ſamedi*, c'eſt à dire, qu'il le marqua d'une façon particuliere, le tirant, s'il

faut ainsi dire, hors du pair d'avec les autres jours de la semaine.

Mais il est aussi fort souvent emploié en la *seconde* signification, comme lors que Dieu ordonna aux Israëlites de *santifier le jour du Sabbat*, c'est-à-dire, d'y reconoitre la marque & l'avantage qu'il lui a donné sur les autres jours par son institution, & dans tous les lieux où l'Ecriture dit que Dieu *est santifié* ou son *Nom*, ou sa *Puissance*, ou quelqu'autre de ses *attributs*; car ce n'est pas à dire, que son Essence ou quelcune de ses qualitez acquiére alors réellement quelque chose de singulier qu'elle n'avoit pas auparavant, à Dieu ne plaise, mais seulement que ce qui y est de toute Eternité de singulier & d'excellent, est alors reconu Saint, soit par les Anges, soit par les hommes. En un mot *être santifié* dans ces lieux-là, signifie la même chose qu'être glorifié, c'est-à-dire, recevoir la reconoissance, la loüange & la gloire de ce que l'on est; comme il paroit par une infinité de passages, & sur tout par ceux-ci, au chap. 10. du Levitique * Je *serai santifié*, dit le Seigneur, *en ceux qui s'aprochent de moi, & serai glorifié en la presence de tout le peuple*; Et au chap. 28. d'Ezechiel

* *Levit.* 10. 3.

zechiel, * *Je ſerai glorifié au milieu de toi, ô Sidon, & on ſaura que je ſuis l'Eternel, quand j'aurai exercé jugement contr'elle, & que j'y aurai été ſantifié*; Car vous voiez par ces deux paſſages, pour n'en point aleguer d'autre, qu'*être ſantifié* & *être glorifié* ſignifient une même choſe, l'*un* de ces *mots*, ſelon le ſtile de l'Ecriture, étant emploié en une partie de ces clauſes, pour expliquer celui qui avoit été mis en l'autre.

Il paroit maintenant quel eſt le ſens de cet article, *Ton Nom ſoit ſantifié*; Car le *Nom* de ce Pere Celeſte que nous invoquons *eſt ſantifié*, lors qu'il eſt reconu par les hommes pour ce qu'il eſt en effet, ſavoir, pour le *Grand Dieu Tout-puiſſant & tout bon*, qui a créé les Cieux & la Terre; quand les hommes le ſéparent par la créance qu'ils en ont, d'avec tous les autres ſujets, lui atribuans une Eſſence, une durée, une intelligence, une Sageſſe, une Puiſſance; une Bonté une Juſtice toute ſinguliére & ſouveraine & entiérement différente de toutes les choſes que l'on apelle communément ainſi, dans les hommes ou dans les Anges, & qu'ils croient fermement qu'il n'y a rien dans l'Univers qui puiſſe égaler ſa nature ou

* *Ezech.* 28. 22.

quelcune de ses qualitez ; & quand ensuite de cette persuasion, ils lui rendent un amour, un respect & un service singulier, qui est fort élevé au dessus des devoirs qu'ils rendent aux créatures quelles qu'elles puissent être.

Et parce que les choses contraires se donnent de la lumiére l'une à l'autre, j'ajouterai que le *Nom* de notre Pere Celeste n'est pas santifié, lors qu'il n'est point reconu pour ce qu'il est, comme par exemple, lors que les *Athées*, bien loin de reconoitre une tres singuliere & tres éminente sorte d'essence en lui, s'imaginent méchamment qu'il n'est point du tout ; lors que les *Payens* ignorent qu'il soit le Souverain Monarque de l'Univers, & donnent son *Nom* & ses *qualitez* à des créatures, & mêmes à des choses qui ne sont point, à des Idoles forgées dans leur cerveau ; lors que les hommes par erreur, le dépouïllent, ou en tout ou en partie, de sa Justice, de sa Misericorde, de sa Sagesse ou de sa Sainteté. Ainsi vous voiez *Mes Fréres*, que le premier & le plus ardant de nos souhaits doit être que les hommes soient par tout délivrez de cette grossiére ignorance, causée en tous par le peché d'*Adam*; & fomentée en chacun par ses propres

pres vices, qui les empêche de reconoitre ce qui eſt neanmoins ſi clair & ſi évident, ſavoir, qu'il y a un Dieu Créateur & conſervateur de l'Univers, qui aime le genre humain, & le convie à la repentance, prêt à donner grace & vie éternelle à tous ceux qui lui obeïſſent, que ſa puiſſance, & ſa Juſtice & ſa Sageſſe ſont infinies, qu'il n'y a rien en lui qui ne ſoit grand & ſouverainement élevé au deſſus des plus hautes créatures, qu'il eſt unique, & que l'on ne peut, ſans ſacrileges attribuër aucune partie de ſon *Nom* ou de ſa *Gloire* à un autre, & que par tous les lieux de l'Univers il doit être honoré, adoré & ſervi d'une façon convenable à une telle *Grandeur*, avec des affections autant élevées au deſſus de l'amour que nous portons aux créatures, que le Ciel l'eſt au deſſus de la terre, & que Dieu mêmes eſt au deſſus de la creature.

Or puis que nous demandons à Dieu qu'il ſoit cônu, aimé & ſervi par les hommes, il faut bien dire de neceſſité qu'il eſt lui-même l'auteur de ce bien en eux; Car ce ſeroit une choſe trop abſurde de le prier que cela ſoit, s'il étoit vrai qu'il n'en fût pas la cauſe. Nul homme bien ſenſé ne le prie de lui donner des ailes pour voler en l'air

comme tous les oiſeaux, parce que chacun ſait qu'il n'en donne, ni n'en veut donner à aucun homme, cela étant contraire à la nature humaine dont il les a doüez; S'il eſt donc vrai, comme diſent les défenſeurs du *Franc-Arbitre*, que jamais Dieu ne ploie ni ne détermine les volontez des hommes à la pieté; ſi jamais il ne le fit, ni ne le fera, parce qu'il ruïneroit, à ce qu'ils diſent, la nature de notre volonté en le faiſant, certes c'eſt ſe moquer, & mêmes l'outrager de le prier qu'il ploie & fléchiſſe les cœurs des hommes à ſon obeïſſance; Or neanmoins Chriſt nous a ordonné de l'en prier ſur toutes choſes, car les hommes ne ſantifieront jamais ſon *Nom*, ſi leur volonté n'eſt rangée à le craindre, aimer & ſervir; Puis donc que nous le prions de faire que *ſon Nom ſoit ſantifié*, nous le prions par conſequent de fixer & arrêter les cœurs des hommes à la pieté; C'eſt donc lui qui le fait, & ce qu'il le fait ne repugne par conſequent, ni au decret de ſa volonté, ni à la nature de la notre; C'eſt en ce même ſens que l'Apôtre veut que les Theſſaloniciens prient, * *afin que la Parole du Seigneur ait cours, & ſoit glorifiée*, c'eſt-à dire, *reconuë pour veritable & Celeſte*. Cela ne

* 2. *Theſſalon.* 3. 1.

ne ſe fait point, ſi la volonté de l'homme n'eſt tout-à-fait gagnée, & ſon cœur entiérement ſubjugué ; & comme l'on parle, déterminé.

Dieu donc, puis que nous lui demandons cela ; fait par l'efficace de ſon Eſprit, non que notre volonté demeure comme ſuſpenduë entre deux airs, laiſſant à ſa liberté de ſe tourner d'un côté ou de l'autre, mais il fait qu'elle ſe porte certainement & déterminément à la pieté, comme la gloire du Soleil ne peut être reconuë, à moins qu'il ne nous la faſſe voir lui-même, n'y aiant point d'autre lumiere que la ſienne, capable de nous la montrer: Il en eſt de même de Dieu, la ſainteté de ſon *Nom* ne peut être conuë ni celebrée par les hommes, ſi lui-même par ſon Eſprit, n'éclaire leurs entendemens pour la voir, & n'échauffe leurs volontez pour l'aimer.

Mais, bien que nous demandions ce ſuccez à Dieu, & que nous l'attendions de ſa grace, ce n'eſt pas à dire pourtant que nous devions demeurer, les bras croiſez, ſans y contribuër autre choſe que nos vœux. Le Laboureur, s'il eſt ſage, prie le Ciel de benir ſon travail, ſachant bien que ſans ſa faveur toutes ſes peines ſont inutiles, puiſque c'eſt
elle

elle ſeule qui fait germer, lever & meurir le grain; Mais il ne laiſſe pas pourtant de fendre la terre avec le ſoc, de la remuër, de la fumer & la ſemer, & y faire toutes les autres choſes. Les Chrêtiens ſont les Laboureurs du Seigneur, & non-ſeulement ſon labourage, les cœurs des hommes ſont la terre qu'il leur a donnée à cultiver. La *ſantification de ſon Nom* eſt la moiſſon qu'il en faut tirer. Ils ſont donc obligez de répandre, outre leurs vœux & leurs priéres, en ce riche & precieux ouvrage, leurs peines, leurs paroles & leurs exemples; & imiter *S. Paul*, qui ayant recommandé ſon [illegible] à Dieu, par ſes priéres & par celles des autres fidéles, ne laiſſe pas pourtant, d'y emploier, jour & nuit, un trés-grand & trés-affidu travail.

Or nous n'y ſaurions rien contribuër de plus utile que le bon exemple; ſi les hommes voient qu'au milieu de nous le *Nom de Dieu eſt ſantifié.* A peine y a-t-il peuple ſur la terre à qui il en ait plus évidemment découvert la grandeur. Je laiſſe là ſes merveilles déployées en la croix de ſon Chriſt, au grand étonnement des hommes & des Anges; Car ſi les *Iſraëlites* l'ont ſantifié, pour lui avoir vû détruire *Pharao* & ſauver ſon

ſon Peuple dans la mer rouge; quelle loüange & quelle gloire lui devons-nous donner, nous qui lui avons vû ruïner l'Enfer & racheter le genre humain, avec le Sang de ſon Fils unique?

Je laiſſe néanmoins ces miracles, & vous prie ſeulement de conſiderer, combien ſainte, combien excellente & vraiement divine eſt cette Puiſſance, cette Sageſſe, cette Bonté & cette Juſtice, avec leſquelles il nous conduit, depuis quelques années en çà, nous châtiant ſi à propos, nous ſupportant ſi doucement, nous conſervant ſi miraculeuſement, & confondant par ſes voies impénétrables, tous les raiſonnemens & toutes les penſées des hommes? O *Iſraël* de Dieu, Illuſtre & precieux monument de ſa Gloire, *ſantifie* avec tout le zéle imaginable le *Nom* de ton Pére Celeſte, ſepare-*le* d'avec tout nom qui ſe nomme, ſoit en ce ſiécle, ſoit en l'autre. Que ta vie toute entiére lui ſoit un Cantique de loüange; Que l'on ne puiſſe deſormais te reprocher, que tu préféres la chair & le monde au *Nom* de Dieu, que tu aimes plus ta gloire que la ſienne.

Mais le tems nous preſſe de venir au *ſecond article de la priére Dominicale*, où nous de-

demandons à Dieu, *que son Régne vienne.* Toutes choses hautes, moyennes & basses dépendent si absolument de la volonté de Dieu, qu'il ne se passe rien dans les Cieux, sur la terre, ni dans les Enfers-mêmes, que par ses ordres ou par sa permission; d'où vient que toutes les créatures sont le plus souvent nommées dans l'Ecriture *ses armées*, non-seulement à cause du bel ordre dont il les a disposées les unes avec les autres, mais aussi pour la sujetion qu'elles lui rendent, étans, par maniére de dire, toutes à sa solde, & combatans pour sa Gloire; Ainsi on peut dire à cet égard, que tout l'Univers, depuis le plus haut des Cieux, jusques au plus bas des Enfers, est le Roiaume de Dieu; C'est pour ce sujet que S. Paul l'apelle *Roi des siécles*, c'est-à-dire, de l'*Univers*; Car ce mot *de siécles*, selon l'usage de la langue Hébraïque, signifie le *monde*, comme quand le même Apôtre dit que *le Pére* * *a fait les siécles par son Fils*, c'est-à-dire, le *monde*, mais ce *Régne de Dieu* aiant commencé dès la premiére Création, ce ne peut être celui dont il est ici question, puisque nous souhaitons qu'il *vienne*, signe évident qu'il n'est pas encore venu: J'ajoute donc, qu'outre cette Domination que Dieu

* *Hebr.* I. 2.

Dieu exerce ſur toutes choſes, que nous pouvons apeller, pour une plus grande diſtinction, le *Régne de la nature*, il en exerce encore une autre particuliére ſur ceux d'entre les hommes qui lui obeïſſent & le ſervent; & c'eſt proprement celle que l'on entend, quand on dit le *Régne de Dieu*; car au lieu que les autres créatures lui rendent une obeïſſance, ou *brute* & *aveugle*, comme les choſes inanimées & les bêtes, ou *forcée* & *contrainte*, comme les Démons & les Méchans; les Fidéles ſeuls s'aſſujettiſſent volontairement à ſes Loix, le reconoiſſans pour leur *Roi*, & s'appliquans à l'execution de ce qu'il leur a expreſſément ordonné; C'eſt donc la multitude ou l'aſſemblée de telles perſonnes qui, à proprement parler, eſt ſon Roïaume.

Mais je voi bien que vous me demanderez, pourquoi nous ſouhaitons en ce lieu que ce *Régne vienne*, puis qu'il eſt venu, il y a long-tems, auſſi-bien que le précédent? Car, direz-vous, Dieu n'a-t-il pas toûjours eu une Egliſe au monde, juſques-là que ſans elle la terre eût été détruite, ne ſubſiſtant que pour elle? & c'eſt pour cette raiſon qu'elle en eſt nommée le ſel, parce qu'elle

la

la préserve de corruption ? Dieu ne régnoit-il pas en ce sens, sur *Adam*, sur *Abel*, sur le *juste Seth* & sur *Enos* ? Et depuis n'a-t-il pas régné en la même sorte sur *Nöé* & sur *Abraham*, jusques à *Moïse*, lorsque ce Roiaume fut si miraculeusement conservé, policé & disposé par le Ministére de *Moïse* ? Comment donc le Seigneur vouloit-il que ses Disciples demandassent que *ce Régne vint*, puis qu'il y avoit si long-tems qu'il étoit venu ? *Chers Fréres*, j'avouë que cette Ancienne *Synagogue*, qui consistoit en la multitude des fidéles qui servoient Dieu sous le V. T. peut être apellée le *Roiaume* de Dieu & l'est souvent en effet; Car, qui ne sait combien de fois les Prophétes nomment l'Eternel, leur *Roi* ? Et qui ne sait que le Seigneur lui même leur fait l'honneur de les apeller * son *Peuple*, son *Roiaume Sacerdotal*, sa *Nation sainte* ? Mais bien que ce titre de *Roiaume de Dieu* puisse être donné à l'*ancienne Eglise*, néanmoins je dis que lors qu'il est ainsi mis absolument, comme dans cet endroit, il se prend presque toûjours pour la *nouvelle Eglise*, que Dieu a recueillie dans la plenitude des siécles, par l'Evangile de son Fils; & cela par une façon

* *Exode* 19. 6.

çon de parler ordinaire dans l'Ecriture; car quand un nom convient à plusieurs choses de même genre, c'est la ꝰ coutume de l'Ecriture de le prendre & de l'approprier à celle qui est la plus excellente de toutes, comme quand elle dit le *Messie* pour signifier, non *David* ou *Aaron* ausquels ce *Nom* convient, puis qu'ils ont été Oints, mais le Seigneur Jesus particuliérement, comme le plus excellent de tous ceux qui peuvent être ainsi nommez quand elle dit *la Parole de Dieu*, pour signifier l'Evangile particuliérement, parce que c'est la plus excellente de toutes les paroles de Dieu. Il en est donc arrivé de même à ce nom de *Régne de Dieu*; car bien qu'originairement il convienne à l'un & à l'autre *Eglise*, neanmoins il a été approprié à la *nouvelle* particuliérement, à cause des grands avantages qu'elle a au dessus de *l'ancienne*. Sachez donc que ces mots le *Roiaume de Dieu* dans les livres du Nouveau Testament, ainsi couchez purement & simplement, sans autre addition, signifient toujours constamment l'*Eglise du Messie*, l'*Eglise Chrétienne*, comme nous la nommons aujourdui. Vous le reconoitrez aisément, pour peu que vous apportiez d'attention à la le-

ctu re

cture des passages où se rencontre cette façon de parler, comme par exemple, quand il est dit que le Seigneur Jesus prêchoit [a] *l'Evangile du Roiaume de Dieu*, & qu'il étoit donné a ses Apôtres de conoitre *les secrets du Roiaume de Dieu*, & que [b] *Joseph d'Arimathée attendoit le Roiaume de Dieu*; car qui ne voit que ce *terme* dans ces lieux-là & autres semblables signifie *l'état de l'Eglise sous le Messie*?

Mais cela se prouve encore, par une raison qui ne souffre point de replique, savoir que le *Roiaume de Dieu* signifie dans le Nouveau Testament la même chose que le *Roiaume des Cieux*, comme il paroit par la comparaison des passages de divers Evangelistes, par exemple, au lieu que Jesus-Christ dit au 4. de S. Matth. [c] *Amendez-vous, car le Roiaume des Cieux est approché* il dit au 1. de S. Marc [d] *le tems est accompli & le Roiaume de Dieu est approché; Amendez-vous & croiez à l'Evangile*; & au lieu qu'il dit au 7. de S. Luc que [e] *le moindre au Roiaume de Dieu est plus grand que* Jean *Batiste*, il dit dans l'onziéme de S. Matth. que [f] *le moindre au Roiaume des Cieux est plus grand qu*

a *Marc* 1. 14. & 4. 11. b *Marc* 15. 43. *Luc* 23. 51. c *Matth.* 4. 17. d *Marc* 1. 15. e *Luc* 7. 28. f *Matth.* 11. 11.

que Jean Batiste, & ainsi fort souvent ailleurs, l'un d'eux emploie l'un de ces termes, pour les mêmes sujets, où l'autre s'est servi de *l'autre*, avec cette difference seulement, que S. Matthieu se sert ordinairement de ces mots *le Roiaume des Cieux*, S. Marc & S. Luc emploient presque toujours les autres, de *Roiaume de Dieu*; signe évident, que l'un & l'autre de ces termes signifie une même chose. Or il est clair, & par l'usage des *Rabbins Hebreux* Anciens & modernes, & par les circonstances de divers passages de l'Evangile, & finalement par la consideration de la chose même, que *le Roiaume des Cieux* signifie constamment dans l'Ecriture *l'Eglise du Messie*. Comme cela vous fut doctement & exactement expliqué il n'y a pas long tems; Il s'ensuit donc qu'il faut aussi prendre le *Roiaume de Dieu* au même sens, pour dire *l'Etat du peuple de Dieu sous Jesus Christ*.

En effet, si vous considerez la chose en elle même, vous reconoitrez, que c'est proprement à cette Eglise-là que convient cette *Appellation*; Car *premiérement*, bien que Dieu eût formé & établi l'autre, si est-ce qu'il l'avoit fait, non par soi-même, mais par *Moïse*, au lieu qu'il est venu lui-même

en personne, aiant pris à soi notre chair, pour créer le nouveau peuple; Puis donc que le Fondateur, Legislateur, & Mediateur du *nouveau* est Dieu à tous égards, qui ne voit que le *nouveau* est à proprement parler, le *Roiaume de Dieu*? S.Paul remarque expressément cet avantage de l'*Eglise* sur la *Synagogue* lors qu'il dit que * *Dieu aiant parlé autrefois à nos Peres en diverses occasions & en diverses manieres par les Prophetes, nous a parlé en ces derniers tems par son Fils.* Secondement, bien que sous le Vieux Testament le S. Esprit enseignât, santifiât & consolât les fidéles, si est-ce qu'il ne le faisoit pas en une si grande & abondante mesure que maintenant; c'est pour ce sujet que l'Ecriture parle quelquefois de ce *mistére*, comme si le S. Esprit n'eût point été avant la glorification du Seigneur. Puis donc que c'est par l'Esprit que Dieu habite en nous, comme il le promet, d'où vient que les *Hebreux* apellent l'Esprit *l'habitation*? Je dis qu'en cette comparaison le titre de *Roiaume de Dieu*, convient particuliérement à *l'Eglise Chrêtienne*, c'est pourquoi les Prophetes prédisent qu'au tems du *Messie* tous seront *les enseignez de Dieu*. Ensuite la maniére du *gouvernement* induit aussi la méme chose;

* *Hebr.* 1. 1. b.

car

car autrefois *Moïse* étoit le pedagogue du premier Peuple,& bien qu'ils fussent enfans, ils étoient traittez comme esclaves, ainsi que nous l'enseigne l'Apôtre, au lieu que maintenant nous n'avons plus de pedagogue,Dieu seul *régne* sur nous par son Fils, nous conduisant immediatement, ceux que nous apellons *Pasteurs*; étans purement, & simplement *Ministres*, sans constituer aucune autorité moïenne entre Dieu & nous, ainsi que prétend *Rôme*; qui voudroit, par ses usurpations, changer le *Roiaume de Dieu* en un *Roiaume d'homme*.

Mais la nature des fidéles sous le Nouveau Testament, requiert aussi la même apellation; Car ce sont des hommes divins arrachez à *Adam*, l'homme animal créé de terre; & entez sur *Jesus-Christ* l'homme spirituel conçu de l'Esprit de Dieu; homme à la verité, mais Dieu en même tems, qui aiant pris notre nature & nous communiquant la sienne, nous a fait devenir un vrai *Roiaume de Dieu*, c'est-à-dire, *Divin* & *Celeste*, au lieu que les hommes de l'Ancienne Alliance étoient encore en partie charnels, attachez à leurs montagnes & à leurs foibles *rudimens Mosaïques*; d'où vient que *S.Pierre* leur ôte le nom qu'il

avoient eu autrefois typiquement, & nous le rend à nous ausquels il appartient de droit, quand il nous apelle la *generation éleuë, la Sacrificature Roiale, la nation ſainte, le peuple acquis.*

De plus la nature du ſervice que nous rendons au Seigneur nous acquiert auſſi le même nom; car nous le ſervons en eſprit & en verité, non plus à Jeruſalem en ſon Temple, & nous portons l'impreſſion de ſes ſeaux dans nos eſprits, & dans notre chair, comme les Anciens; forme de ſervice vraiement divine, & où il n'y a rien d'humain. *Enfin* cette qualité apartient encore à *l'Egliſe*, à cauſe de ſa ſubſiſtance dans le monde; car elle y eſt conſervée, non par aucun moien humain, par les conſeils & les armes de la chair, mais par une ſecrette diſpenſation divine, ne paroiſſant aucun bras qui la ſoutienne proprement; C'eſt donc le *Roiaume de Dieu*, puis que c'eſt lui ſeul qui le gouverne & le conſerve. Or vous ſavez que l'avenement du *Chriſt* & de ſon *Egliſe*, étoit le plus grand & le plus ardent ſouhait des fidéles. Tous les Prophetes les y renvoient, comme à la derniere conſommation & perfection de *l'Egliſe*, même de tout *l'Vnivers*, leurs promettans en ce tems-là, & non plutot

plutot, une abondance de lumiére, de force de sainteté, de joie & de beatitude; C'est ce qu'attendoit *S. Simeon* & *Joseph d'Arimathée*, & tous les autres autres Saints, comme en effet ça été le grand œuvre de Dieu, incomparablement plus admirable que la premiere creation de l'Univers; C'est donc tres justement que le Seigneur Jesus commande à ses Disciples d'en demander à Dieu *l'avenement*, le mettant pour le premier sujet de nos souhaits, aprés la Santification du *Nom* du Pere Celeste, car bien que Jesus-Christ eût déja pour lors revêtu notre chair, Si est-ce que son *Régne* n'étoit pas encore venu. Moïse régnoit encore, & ses élemens & son Temple étoient encore debout. Le *Regne* de Christ commença seulement le jour de la *Pentecôte*, lors que ce Grand Dieu & Sauveur s'étant assis à la dextre du Pere dans les lieux Tres-hauts, étendit le *Sceptre* de sa Puissance en *Sion*, & du premier coup qu'il en frappa; subjugua trois à quatre mille personnes.

Mais me direz vous, ce *Régne* bienheureux étant desormais venu, comme il est, par la grace de Dieu, il y a déja prés de seize cens ans, pourquoi les fidéles ont-ils continué, & pourquoi continuons-nous

aprés eux à ſouhaiter *qu'il vienve*, diſans tous cet article dans notre *priere*, auſſi bien que les Diſciples qui vivoient avant la glorification du Seigneur? *Chers Fréres*, comme il y a *deux Avenemens de Christ*, auſſi y en a-t-il deux de ſon *Egliſe*, predeſtinée, comme vous ſavez, à lui être renduë conforme, *l'un* en *chair*, & *l'autre* en *eſprit*; *l'un* en *foibleſſe*, & *l'autre* en *gloire*, l'un *accompli* dans la plenitude des tems, *l'autre* qui *s'accomplira* aprés la conſommation des ſiécles. Les Anciens ont ſoupiré aprés le *premier*, Nous ſoupirons maintenant aprés le *ſecond*. Et comme l'*Egliſe* de Jeſus-Chriſt en terre, en comparaiſon de *l'ancienne Synagogue* merite ſeule d'être apelée le *Roiaume de Dieu*, auſſi cette même *Egliſe* dans l'état où elle ſera aprés ſon *ſecond avenement* s'attribuë particuliérement ce même *Nom*; l'état où elle eſt aujourdui pouvant à peine porter la gloire d'un ſi haut titre; Car alors Dieu ſera tout en tous, il *régenera* pleinement & ſimplement, nos corps & nos eſprits ſeront tout entiers à lui. Le Diable & le monde n'y auront plus aucun lieu; enchainez dans une éternelle obſcurité, ils ſouffriront dans un lieu, qui ſera fort bas au deſſous de nous, les peines de leurs crimes. C'eſt donc ce *ſe-*

cond avenement du Régne de Dieu que nous desirons.

O quelle vive & pressante exhortation à nous santifier! car helas! si nous sommes encore les esclaves du vice, que faisons-nous autre chose en souhaitant que *ce Régne vienne* sinon hâter notre crime & dannation, par nos propres désirs. *Chers Fréres*, vivons donc en telle sorte que nous puissions faire ce souhait en bonne conscience, comme des personnes qui aiant part à la gloire que le Souverain *Roi* donnera alors à ses sujets, sont interessez à hâter le tems de son *avenement*, lui même nous en donne la resolution & la force, *régnant* ici bas en nous par sa grace, afin que quand son *Régne* viendra pour la *seconde fois*, il *régne* éternellement en nous par sa gloire. *Amen.*

SERMON

SERMON
SUR LA
SECTION XL.
DU
CATECHISME.

Ta Volonté soit faite.

CHERS FRERES; Le Saint Esprit nous voulant donner à entendre, que l'état du peuple d'*Israël* étoit dans une extréme misére & dans une confusion lamentable, dit en deux ou trois endroits du livre des *Juges* qu'au tems dont il parle, * *il n'y avoit point de Roi en Israël, & que chacun faisoit ce qui lui sembloit être droit.* A la verité il n'y a point de forme de gouvernement, quelque tirannique & corrompuë que vous puissiez vous l'imaginer, qui ne soit meilleure

Juge 17. 6. & 21. 25. Voiez aussi Jug. chap. 18. 1. 31. & Deut. 12. 8.

re & plus ſupportable, qu'une telle Anarchie, où les particuliers ſont maitres d'eux mêmes, & font chacun ce que bon leur ſemble, ſans être ſoûmis à aucune autorité publique, & ſans avoir entr'eux aucune loi, ni regle commune. Car la plus grand' part des hommes étant d'eux mêmes enclins au mal, il eſt évident, que s'il n'y a au deſſus d'eux quelque conducteur qui les gouverne, avec l'autorité de ſes volontez & de ſes loix, comme avec un mors ſalutaire, ils s'emporteront ſans difficulté dans les excez & dans les deſordres des vices, qu'ils aiment naturellemẽt; & dont l'effet ne peutêtre autre que la violence & la ruine, &en un mot un brigandage public. Joint que l'union, & la concorde, qui eſt l'unique fondement du bonheur & de la ſubſiſtance d'un état, ne pouvant avoir de lieu dans un peuple, où les particuliers n'ont point d'autres Souverains, que leurs deſirs, dont la diverſité eſt infinie; il faut de neceſſité, qu'un Etat ainſi fait, ſoit dans une diſcorde, une agitation & confuſion perpetuelle, qui en peu de tems le conduit dans une ruïne infaillible. D'où il s'enſuit qu'au contraire l'Etat eſt bien-heureux, où il y a un Prince ſage & juſte, dont la volonte eſt comme la régle de tous, qui

repri-

reprimant les desirs des méchans & attirant & excitant les affections des gens de bien, les rallie tous dans un seul corps; qui aiant par tout des mêmes sentimens, & des mêmes mouvemens, semble dans cette grande diversité des parties qui le composent, n'avoir qu'une seule & même ame. Il est vrai que l'on voit entre les hommes quelques petits modelles de ce bonheur public, lors que le Ciel donne de bons Rois aux peuples. Mais il faut pourtant avouër que la gloire de cette perfection n'appartient qu'au régne de Dieu; Prince vraiement Souverain & vraiement unique, tant à l'égard de sa dignité, que de sa bonté & sagesse. C'est pourquoi le Seigneur Jesus dans cette divine Priere, où il a rassemblé en un, tous les legitimes souhaits que nous devons faire & pour la felicité publique, & pour la nôtre particuliere, n'a pas manqué de nous faire demander dés le commencement, que *le regne de Dieu vienne*; parce que ce regne qui vient en eux comprend tout le bien, qui est necessaire aux hommes. Mais il n'en demeure pas là. Afin que ce saint & bienheureux *régne de Dieu* s'établisse dans le monde, & que tous les hommes y aient part, il veut qu'ensuite nous le priöns, *que*

sa

ſa volonté ſoit faite en la terre comme au Ciel. Car puis que nul ne peut avoir communion dans ce *roiaume*, s'il ne fait ſa *volonté*, comme le Seigneur nous l'a enſeigné lui-même; * *chacun qui me dit, Seigneur, Seigneur, n'entrera pas au roiaume des Cieux; mais celui qui fait la volonté de mon Pere celeste.* Il eſt évident qu'après le deſir d'entrer dans ce divin *Roiaume*, le premier ſouhait que nous devons faire, eſt de demander à Dieu la grace d'obeïr à ſa *volonté*. Et de là vous pouvez voir combien eſt admirable la ſageſſe du Seigneur en la diſpoſition des parties de cette Priere que nous expliquons; qui après l'article du *régne de Dieu* a immediatement ajoûté celui de l'obeïſſance à ſa *volonté* Vous ouïtes *Dimanche* dernier l'expoſition de la *ſantification du nom de Dieu*, & de *l'avenement de ſon régne*, qui ſont les deux premieres demandes de *l'Oraiſon Dominicale.* Nous avons maintenant à vous parler de la *troiſiéme*, conceuë en ces mots. *Ta volonté ſoit faite en la terre comme au Ciel.*; Et pour en avoir une pléne intelligence, nous aurons à conſiderer, avec la grace du Seigneur, *premierement* quelle eſt la choſe même que nous demandons à Dieu, *que ſa volonté*

* *Matth.* 7. 21.

volonté se fasse en la terre; & puis *en suite* le patron de cette obeïssance à la volonté de Dieu, que le Seigneur ajoute dans la parole suivante, qu'elle soit faite *comme dans le Ciel*; c'est-à-dire, en un mot, que les habitans de la terre, obeïssent à Dieu & fassent sa *volonté*, en la même sorte, que ceux du Ciel; & comme dit nôtre *Catechisme*, que toute rebellion ôtée, il range lui même toutes les volontez à la sienne. Et enfin nous montrerons en *troisieme & dernier lieu* la justice & l'importance de ce que nous desirons en cet article, & la necessité de la demande, que nous en faisons à Dieu.

Pour donc commencer par le *premier point*, quand il est question des *hommes* & des *Anges*, la *volonté* se prend souvent pour une certaine faculté de leur nature, qui embrasse, ou rejette, qui veut, ou ne veut pas les choses que leur entendement a connuës & considerées; Mais quand l'Ecriture parle de *Dieu*, elle signifie ordinairement par *sa volonté*, les choses mêmes qu'il veut, plutot que la faculté ou la fin par laquelle il les veut; comme vous le pourrez aisément reconoitre, pour peu que vous apportiez d'attention à le remarquer. Et c'est assurément ainsi que notre Seigneur l'a entendu en cet-

te

te *Priere*, quand il nous fait demander à Dieu, que *ſa volonté ſe faſſe*; Car il n'y a perſonne, qui ne voie bien que le ſens de cette parole eſt, que *ce que Dieu veut, ſoit fait.* Cette volonté de Dieu conſiderée en general eſt d'une tres grande étenduë. Car Dieu étant le *Createur* & le *Gouverneur*, ou pour mieux dire, le *Monarque* ſouverain du monde, d'une ſageſſe & d'une providence infinie; il eſt certain qu'il ne ſe fait rien en aucune partie de l'Univers, ſans que ſa volonté y intervienne en quelque ſorte; c'eſt-à dire, qu'il ne s'y fait choſe aucune, ſans qu'il veuïlle, ou agir lui-même, afin qu'elle ſe faſſe, ou du moins permettre qu'elle ſe faſſe, & n'oppoſer aucune action pour empêcher qu'elle ne ſe faſſe.

Mais il eſt clair, que nous ne prenons pas ici la *volonté* de Dieu en toute cette étenduë. *Premierement* puis que notre demande eſt preciſément, qu'elle ſe faſſe en la terre, veus voiés que nous ne parlons ici proprement que d'une partie de cette *volonté*, ſavoir, de *celle* qui regarde les choſes, qui ſe font ou ſe doivent faire en la terre; & non de *celle*, qui veut les choſes, qui ſe font dans le Ciel. Car quant à celles-ci, nous ne demandons pas qu'elles ſe faſſent, mais préſuppoſant qu'elles

ſe

ſe font, nous prions Dieu, que *ſa volonté ſoit faite en la terre, comme elle ſe fait dans le Ciel.* Enſuite la liaiſon de cet article avec le précedent de *l'avenement du régne de Dieu*, nous montre encore évidemment, que cette *volonté* de Dieu, dont parle ici notre Seigneur, ne comprend pas mêmes generalement toutes les choſes de la terre que Dieu veut, mais celles-là ſeulement qui ſe rapportent à ſon *Roiaume* ; & dans leſquelles conſiſte ſon établiſſement. D'où paroît que nous ne touchons point ici à cette partie de la *volonté* de Dieu, qui gouverne la nature des plantes, des animaux, & autres ſujets ſemblables; qui eſt entierement éloignée des choſes requiſes pour le Roiaume de Dieu. Mais comme quand vous parlez de l'Etat d'un Prince, ſi vous dites, que c'eſt ſa *volonté* qui le gouverne, ou que ſes ſujets font ſa *volonté*, vous entendez par ſa *volonté*, ſes *loix* & ſes *ordres*; ainſi puis qu'il eſt ici queſtion du *Régne* de Dieu, dont nous avons ſouhaité la venuë, il eſt clair que quand nous ajoutons *que ſa volonté ſoit faite*, par la *volonté* de Dieu nous ſignifions auſſi ſes *loix* & ſes *ordres* ; ce qu'il veut à l'égard & ſur le ſujet des creatures capables d'entrer dans la communion de ſon *Roiaume*.

Enfin

Enfin il faut encore remarquer que la *volonté* de Dieu à cet égard comprend deux sortes de choses; *premierement* celles, que nous faisons & que nous devons faire, selon les ordres qu'il nous en a donnez; & *secondement* celles, qui nous sont faites, ou qui nous arrivent par l'action d'autres causes, que de nous mêmes; en un mot, ce qui se fait, ou par nous, ou en nous & de nous. Car l'Ecriture comprend souvent les unes & les autres sous le nom de *la volonté de Dieu*; & il est évident qu'elles y appartiennent toutes deux en effet; puis qu'il veut, & que nous fassions les unes, & que les autres nous soient faites; bien qu'il y ait une grande difference en la façon dont il les veut les unes & les autres. *Par exemple*, quand nôtre Seigneur entrant dans le grand combat de sa passion & sentant la resistance qu'avoient les sens de sa nature humaine contre l'amertume & l'horreur de cet effroiable calice, dit à Dieu son Pere, [a] *Toutesfois ta volonté soit faite & non la mienne*; ou comme S. Matthieu & S. Marc expriment la même chose, [b] *Non point comme je veux: mais comme me tu veux*, la vous voiez qu'il apelle sa mort & sa passion, une *volonté* de Dieu, & dit

a *Luc* 22. 42. b *Matth*. 36. *Marc* 14. 36.

dit que Dieu le vouloit; parce qu'il avoit ordonné qu'elle lui arrivât & qu'il vouloit qu'il la souffrit. De même les fidéles aiant tâché de détourner *S. Paul* du voiage de Jerusalem, à cause des grandes persecutions qu'ils prevoioient lui devoir arriver en ce lieu-là, voiant qu'ils n'y gagnoient rien, & qu'il demeuroit toûjours ferme dans sa resolution, cessérent de lui en parler davantage, disant, *la volonté du Seigneur soit faite*; où ils appellent aussi *volonté du Seigneur* ce qu'il en avoit ordonné, & qu'il vouloit qui * arrivât à S. Paul.

Et bien qu'en telles choses il soit de nôtre devoir de nous assujetir & conformer à la *volonté* de Dieu, neanmoins ce n'est pas encore là proprement la *volonté de Dieu*, dont il est ici question. Car cette *volonté* de Dieu se fait aussi certainement, & aussi infailliblement & assurement dans la terre que dans le Ciel; c'est-a-dire, que ce qu'il a ordonné de nous & des autres hommes quand il veut qu'une chose nous arrive, tout cela, dis-je, ne se fait & n'arrive pas moins que ce qu'il veut & ordonne des Anges & des choses celestes; Au lieu que la *volonté*, dont demandons l'accomplissement

* *Act.* 21, 14.

ment dans *l'Oraison Dominicale*, se fait moins, ou quoi qu'il en soit, elle ne se fait pas si bien, ni si exactement en la terre que dans le Ciel; Et la raison pourquoi nous prions expressément le Seigneur d'y mettre la main, & de faire que desormais cette *volonté* se fasse aussibien dans cette basse & inferieure partie du monde, qu'elle se fait dans les Cieux.

Mais quelle est cette *volonté de Dieu*, qui ne se fait pas si bien en la terre que dans le Ciel? *Chers Freres*, c'est celle qui regarde les devoirs de la créature raisonnable, dont les Anges s'acquittent parfaitement bien, comme nous le dirons ci-après, au lieu que ces hommes qui vivent ici-bas en la terre, la plus grand part y contrevienent horriblement, & ceux qui s'y soûmettent & qui tâchent de s'en acquiter, ne le font que tres-foiblement & tres-imparfaitement, en comparaison de ces bienheureux esprits, qui habitent dans les Cieux. Car que les devoirs de l'homme fassent partie de la *volonté* de Dieu, c'est-à-dire, que ce soient des choses que Dieu veut que nous fassions, il est evident par toute l'Ecriture. Seulement faut-il, pour bien entendre ce qu'elle en dit, distinguer ces *deux* parties de la *volonté de*

Dieu, que nous avons déja touchées; *l'une* des choses qui nous arrivent, *l'autre* de celles, que nous devons faire. Dieu veut les *premieres*; parce qu'il a ordonné dans son conseil, ou de les faire lui-même, ou de permettre qu'elles se fassent; Il veut aussi les *secondes*, parce qu'il nous les a expressément commandées en sa Parole, & qu'il lui est agreable que nous les fassions, & desagreable, que nous ne les fassions pas. C'est de la premiere partie de sa *volonté*, que le *Psalmiste* parle, quand il dit, [a] que *Dieu fait tout ce qu'il veut*, & ailleurs encore plus expressément, qu'il fait *tout ce qu'il veut dans les Cieux, & dans la terre, dans la mer, & dans tous les abîmes*; *tout ce qu'il veut*, c'est à dire, tout ce qu'il veut faire, tout ce qu'il a ordonné & resolu de faire. Et c'est encore en ce sens qu'il faut prendre ce que *S. Paul* fait dire aux méchans, & qu'il leur accorde comme une chose veritable, [b] *nul ne peut resister à la volonté de Dieu*, c'est-à-dire, que nul ne le sauroit empêcher d'executer ce qu'il a resolu, ou ordonné de faire; selon ce que le Seigneur dit lui-même dans Esaïe [c] *mon conseil tiendra, & je mettrai en effet tout mon*

a *Psau.* 115.3. & 135.6. b *Rom.* 9.19. c *Esa.* 46. 10.

mon bon plaisir, & ailleurs encore dans le même Prophete, [a] *l'Eternel des armées l'a arrêté en son conseil, & qui l'enfraindroit? sa main s'est étenduë, & qui la détourneroit?*

Mais outre ces évenemens des choses, que Dieu a arrêtez, resolus, & ordonnez, dans son conseil, sa volonté comprend aussi les choses qu'il veut que nous fassions, qu'il nous commande & qui lui sont agreables, comme conformes à sa Sainteté, à sa justice, & à la bonté; & comme propres & convenables à la forme de cette nature raisonnable, dont il nous a revêtus.

Premierement il dit & affirme lui-même avec un grand serment, qu'il veut l'amandement, & la repentance des pecheurs. [b] *Je suis vivant*, dit-il, *que je ne veux point la mort du méchant, mais qu'il se détourne de son train & qu'il vive.* Il veut que chacun croie en son Fils Jesus-Christ envoié pour le salut du monde; aussi selon ce que nous lisons dans l'Evangile, [c] *qu'il a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne perisse point mais ait la vie eternelle:* & S. Jean dit, que [d] *le commandement de Dieu*, c'est à-dire, la marque & l'expression sincére & non trompeuse de sa *volonté*,

a *Esa.* 14.27. b *Ezech.* 33.11. c *Iean* 4.16. d 1. *Iean* 3.23.

eſt que nous croions au Nom de ſon Fils Jeſus-Chriſt, & que nous nous aimions l'un l'autre, comme il nous en a donné le commandement. Il veut auſſi que nous vivions dans une honêteté & pureté exquiſe, exempte de toutes les ordures des vices, & digne de ſa ſainteté; ſelon l'enſeignement de S. Paul, que [a] *notre ſantification eſt la volonté de Dieu,* c'eſt-à-dire, que c'eſt ce qu'il veut, *& que nous nous abſtenions de paillardiſe, & ſachions poſſeder chacun ſon vaiſſeau,* c'eſt-à-dire, ſon corps en ſantification, & honneur. Il veut auſſi que nous ſoions doux & patiens, & conſtans en toute bonne œuvre, ſelon ce que dit S. Pierre, [b] *que la volonté de Dieu eſt, qu'en faiſant bien nous fermions la bouche à l'ignorance des hommes fous*; Et afin qu'aucun n'eſtime que ces devoirs de pieté & de vertu ne s'apellent *la volonté de Dieu,* qu'à l'égard des fidéles; l'Ecriture nous montre aſſez clairement, ce me ſemble, qu'ils ont auſſi ce nom à l'égard des méchans, ou infidéles; quand elle dit des uns & des autres en commun, que [c] ceux-là font, & que ceux-ci ne font pas la *volonté* du Maitre, c'eſt-à-dire, de Dieu. Car comment pourroit-on dire, qu'en manquant à leur devoir, ils n'ont pas fait *la vo-*

a 1. *Theſſ.* 4. 3. 4. b 1. *Pierre* 2. 15. c *Luc* 12. 47.

volonté de Dieu, si Dieu n'eût pas voulu qu'ils s'en acquitassent ? Aussi voiez vous, que Dieu se plaignant des *Juifs* qui méprisant ses commandemens, faisoient ce qu'il leur avoit défendu, leur reproche, par deux fois, en *Esaïe*, qu'ils [a] *ont fait ce qui lui déplait, ou choisi*, dit-il, *les choses, que je n'ai point voulues*. Il avoit donc voulu, qu'ils en choisissent d'autres, & qu'ils fissent le contraire de ce qu'ils avoient fait. Et ces plaintes si améres, qu'il fait ailleurs de leur rebellion, montrent assez combien ardemment il avoit voulu qu'ils obeïssent à ses commandemens ; [b] *O si mon peuple m'eût écouté ! ô si Israël eût cheminé en mes voies ? A la mienne volonté que tu eusses été attentif à mes commandemens !* & ailleurs encore, *O s'ils eussent été sages*. Et vous savez avec quelle tendresse le Seigneur Jesus déplore l'opiniâtreté & le malheur de *Jerusalem* protestant qu'il *a voulu par plusieurs fois* [c] *assembler en un ses enfans, comme la poule assemble ses poussins sous ses ailes, & qu'ils ne l'ont point voulu* [d] *O si tu eusses connu*, lui dit-il, *les choses qui appartiennent à ta paix au moins en cette tienne journée.*

a *Es.* 65. 12. & 66. 4. b *Psau.* 81. 14. *Es.* 48. 18. *Deuter.* 32. 29. c *Matth.* 23. 37. d *Luc* 19. 42.

Et cette *volonté* que Dieu a que les hommes se repentent de leurs pechez, & s'addonnent aux œuvres de pieté & de sainteté, est entierement conforme à une autre affection que l'Ecriture lui attribue, quand elle dit, qu'il [a] *veut que tous hommes soient sauvez*, & [b] *qu'il est patient, & ne veut point qu'aucun perisse, mais que tous viennent à repentance.* Car puis que selon ses immuables loix, nul ne peut avoir le salut sans la foi, & la repentance, il est clair que voulant que tous parviennent au salut, il veut aussi qu'ils obeïssent à sa Parole, par la foi & la repentance. Dieu donc voulant que tous hommes quels qu'ils soient croient en lui & lui obeïssent, & vivent saintement & en sa crainte, c'est avec beaucoup de verité & de raison, que ces devoirs de foi, de pieté & de sainteté, sont nommez *la volonté de Dieu*; savoir, parce que ce sont les choses, qu'il veut que nous fassions; qu'il aime le mieux & qui lui sont les plus agréables en nous. Et c'est là qu'il faut rapporter la plus-part des passages, qui nous recommandent d'apprendre, d'étudier, ou de faire la *volonté* du Seigneur; comme quand l'Apôtre nous exhorte d'éprouver [c] *quelle est la volonté de*

Dieu

a 1. *Tim.* 2. 4. b 2. *Pierre* 3. 9. c *Rom.* 12. 2.

Dieu, bonne, agréable & parfaite, & ailleurs; [a] *ne soiez point sans prudence*, dit-il, *mais sachez discerner quelle est la volonté du Seigneur*; Et S. Pierre; [b] *Ne vivez plus selon les convoitises des hommes; mais selon la volonté de Dieu.* Maintenant que nous savons quelle est cette *volonté* de Dieu, dont parle notre Seigneur en cette *Priere*, chacun peut aisément comprendre quel est le sens de cette troisieme demande que nous faisons au Pere celeste, *que sa volonté soit faite en la terre*; C'est en un mot, que nous le prions de nous conduire tellement & les autres hommes, que nous vivions tous en la pieté, foi, justice, charité, & honêteté, qu'il nous a commandée en sa Parole; le servant & l'honorant sur toutes choses, avec son Fils Jesus-Christ nôtre Sauveur, notre Souverain Seigneur, aimant & respectant nos prochains, comme autant d'autres nous mêmes, chacun selon le degré, où il les a mis dans la societé humaine, sans faire tort à aucun; Et enfin nous gouvernant nous mêmes dans la pureté, dans la sobrieté, & temperance convenable à notre nature.

J'avouë que nous demandons cette gra-

a *Eph.* 5. 17. b 1. *Pier.* 4. 2.

ce à Dieu, *premierement* pour nous-mêmes; & en *second* lieu pour nos freres, c'eſt-à-dire, pour tous ceux qui ſont en la communion de Jeſus-Chriſt avec nous; Mais l'affection & l'intention de nôtre cœur, quand nous faiſons cette *Priere*, ne ſe doit pourtant pas arrêter dans ces bornes; Il faut qu'elle s'étende à tous les hommes generalement, ſans en excepter aucun; Car puis que le Seigneur nous ordonne de demander à Dieu que ſa *volonté* ſoit faite, non dans l'Egliſe, ou dans nôtre famille ſimplement, mais *en la terre*, qui eſt le domicile commun de tous les hommes, de quelque qualité ou condition qu'ils ſoient; il eſt évident, qu'il entend que nous requerions que tout le genre humain rende à ce Souverain Seigneur l'obeïſſance qui lui eſt duë, & que comme il n'y a point d'homme ſur la terre, qui ne ſoit ſa creature, il n'y en ait point auſſi, qui ne ſe ſoûmette à ſa *volonté*, & ne faſſe ſes commandemens. Et pour cela il nous a donné lui-même pour patron de ce charitable office, l'exemple de ſa propre bonté, qui s'étend generalement ſur tous. Et c'eſt ce que l'Apôtre nous repreſente expreſſément dans ſa premiere Epitre à *Timothée*, où nous aiant enjoint de faire des requêtes, prieres, ſup-

ſupplications, & des actions de graces pour tous hommes, il fonde l'ordre, qu'il nous en donne, ſur cette raiſon qu'il en allégue incontinent, * *car cela eſt bon & agréable*, dit-il, *devant Dieu notre Sauveur, qui veut que tous hommes ſoient ſauvez*, où vous voiez qu'il conclut, que nous devons prier pour tous les hommes, de ce que Dieu veut qu'ils ſoient tous ſauvez; Comme en effet ce ſeroit une choſe tout-à-fait déraiſonnable, que le fidéle n'aidât pas au moins, de ſes prieres, quelcun de ceux, dont ſon Maitre deſire le ſalut. Ainſi avons nous expliqué quel eſt le ſens de cette demande, *que ta volonté ſoit faite en la terre.*

Conſiderons maintenant ce qui eſt ajouté, *qu'elle ſoit faite comme dans le Ciel.* Cette parole nous propoſe, comme vous voiez, l'obeïſſance que le Ciel rend à Dieu, pour patron de celle que nous deſirons que la terre lui rende; demandans que *ſa volonté ſe faſſe en la terre comme elle ſe fait dans le Ciel.* J'avouë que le Ciel même fait la *volonté* de Dieu, en ce qu'il obſerve fidélement & conſtamment les ordres du Createur; tous les corps celeſtes demeurant exactement dans le rang où il les a diſpoſez, les étoiles fixes

* 1. *Tim.* 2.1.3.4.

fixes, au dessus, & les planetes, au dessous; & achevant & recommençant, & continuant invariablement leurs courses dans le tems, & en la maniere qu'il leur a prescrite; s'éloignant & s'approchant des quatre Points du monde, de *l'Orient* de *l'Occident* du *Midi* & du *Septentrion*, par des vicissitudes, & dans les intervalles necessaires pour produire en tous les climats de l'univers les differens tours & retours de leur presence & de leur absence, les belles & salutaires diversitez du jour & de la nuit, & des saisons de l'année.

Je confesse encore que cet ordre admirable, & cette ravissante harmonie de ces grands Globes, qui roulent tous, comme par un commun concert, & à l'envi les uns des autres, suivant chacun sa route dans la carriere qu'il leur a ordonnée, sans qu'aucun d'eux s'en écarte, ou s'arrête, pour peu que ce soit, & sans que jamais la multiplicité & la diversité de tant de mouvemens les empêche & les embarrasse, ou y fasse naitre aucun desordre; Je confesse, dis-je, volontiers que l'obeïssance que ces creatures, bien qu'insensibles & inanimées, rendent si ponctuellement & si religieusement aux loix de notre Souverain

Sei-

Seigneur, eſt une excellente image de la promptitude, de la diligence, de la conſtance que nous devrions avoir, pour faire *ſa volonté*, nous qu'il a honorés de la lumiere de la raiſon, & du don de l'intelligence; Et je ne nie pas qu'en effet cette conſtance, & cette fidelité des aſtres dans leurs mouvemens ſi bien reglez, n'ait été quelquefois emploiée pour une peinture de l'inviolable fermeté & perſeverance d'un homme ſage & vertueux dans les devoirs de la pieté & de la juſtice.

Mais ce n'eſt pourtant pas là que notre Seigneur regarde en ce lieu. Comme quand nons ajoutons, *comme au Ciel*; quand nous diſons que ſa volonté ſoit faite en la terre,nous entendonsqu'elle ſoit faite par les habitans de la terre, c'eſt-à-dire, les hommes; nous ſignifions qu'elle ſoit faite par les habitans du Ciel, c'eſt-à-dire, les Anges. C'eſt proprement à l'obeïſſance de ces Eſprits bienheureux, que nous deſirons que la notre ſoit ſemblable; Car quant aux Anges, l'Ecriture nous enſeigne qu'ils *font le commandement de Dieu, en obeïſſant à la voix de ſa Parole*; & c'eſt pourquoi elle les appelle * *ſes Anges*, c'eſt-à-dire, *ſes meſſagers*, *ſes armées*

* *Pſau.* 103. 20. 21.

mées, & ses ministres, qui font sa volonté. Ils volent à l'entour du trône de sa gloire le glorifiant incessamment, & l'adorant dans une profonde humilité, se couvrant le visage de leurs ailes, pour ne pouvoir supporter l'éclat de son incomprehensible lumiere. Toutes leurs volontez sont parfaitement conformes à la sienne; & enflammés d'une sainte & éternelle amour, ils demeurent fixement attachés au service de sa Majesté, sans en détourner jamais leurs yeux, ni leurs cœurs. Toute leur affection n'est que de lui plaire; & aiant leur intelligence incessamment occupée à contempler & à admirer les merveilles de sa sainteté, & leur volonté à l'aimer, ils ont tous leurs sens ouverts pour recevoir, non ses ordres & ses commandemens seulement, mais les moindres signes de son visage, avec un parfait respect & une joie qui ne se peut exprimer; les executant avec une promptitude & une allégresse qui n'a rien de semblable ici-bas. Et c'est pour nous representer cette vigilance & cette ardeur qu'ils ont au service de Dieu, que nôtre Seigneur Jesus dit qu'ils * *regardent continuellement la face de son Pere celeste dans les Cieux;* &

S.

*Matth. 18. 10

S. Jean dit de quelques-uns de leur nombre, qu'ils [a] *aßistent*, ou *se tiennent debout devant Dieu*. Car l'Ecriture parle ainsi, quand elle veut signifier l'assiduïté, la diligence, & la fidelité d'un bon serviteur; comme quand elle dit des Ministres & Officiers du *Roi Salomon, qu'ils* [b] *aßistoient continuellement devant lui*.

Premierement donc, comme les Anges font toute la volonté du Seigneur, & non une partie seulement; nous souhaitons que les hommes pareillement s'adonnent à toutes les choses que Dieu leur a commandées, sans en laisser aucune en arriere; comme il arrive à la pluspart, qui obeïssent bien à quelques unes de ses loix, à celles peut-être qui choquent le moins leurs inclinations; mais violent & transgressent les autres, qui se trouvent contraires aux affections de leurs cœurs. Ceux-là, si nous voulons dire au vrai ce qui en est, font leur volonté & non celle de Dieu.

Secondement, comme les Anges obeïssent à Dieu exactement & avec une grande application d'esprit, en faisant leur principal, & mettant en ce ministére toute la dignité & la gloire de toute leur nature; nous de-

a *Apoc*.8. 2. b 1.*Rois* 10. 8.

demandons que nous & les autres hommes, fassions la *volonté de Dieu* avec le même soin & la même diligence; non negligemment & par maniere d'acquit, comme font la pluspart des hommes. Enfin, & c'est là principalement qu'il faut rapporter ces paroles, comme les Anges obeïssent à Dieu volontairement, avec un parfait contentement, & non à regret; non pour en tirer quelque profit, mais par le pur & simple mouvement de l'amour qu'ils lui portent, sans chercher dans son service autre recompense que la satisfaction, & la gloire de l'avoir servi; nous souhaitons que nous fassions aussi sa *volonté* ici-bas en terre, avec la même disposition d'esprit; qu'il n'y ait rien de bas, de servil, ni de mercenaire dans notre obeïssance; mais un courage noble & genereux, & une affection franche & sincére, que ce soit, non la crainte de la punition, ou la convoitise du salaire, qui nous presse & nous tire, malgré nous, à faire la volonté de Dieu, comme de lâches & mêchans esclaves, que le bâton & le fouët, ou le vin & la viande rangent à leur devoir, que ce soit l'amour de Dieu, l'admiration de sa bonté, la beauté & l'excellence même de ce qu'il veut, qui

qui nous porte à lui obeïr; que notre volonté y aille toute entiere, & non à demi, ni à contre cœur; pour pouvoir être veritablement de ce bienheureux peuple du *Messie*, que le Prophete apelle *un peuple* * *noble & volontaire* c'est-à-dire, *plein de franche volonté, comme nos Bibles* l'ont fort bien traduit.

Et avant que de passer plus avant, nous avons à considerer sur cette comparaison que le Seigneur fait entre le Ciel & la Terre, que Dieu a fait comme deux peuples & deux états de créatures raisonnables; l'un des *Anges*, & l'autre des *hommes*. Leur nature est differente en ce point, que l'être des *Anges* est purement spirituel, sans aucun mélange, avec la matiere; celui des *hommes* est mêlé & composé de deux parties differentes, *l'esprit* & la chair, *l'ame raisonnable* & le *corps sensuël*. Et selon cette constitution de leur être, les lieux où le Seigneur les a logez sont aussi differens; l'Ange habitant dans le Ciel, & l'homme sur la terre. Mais cette difference n'empêche pas que leurs mœurs ne doivent être semblables, la raison, qui leur a été communiquée

* *Psau.* 110. 3.

quée aux uns & aux autres, les obligeant à rendre à Dieu une obeïssance semblable; c'est-à-dire, volontaire & raisonnable. Regardez, ô hommes, à quelle gloire le Seigneur vous apele. Il veut que vous preniez les S. Anges c'est-à-dire, des esprits celestes & immortels, pour le patron de vôtre vie; que nonobstant ce limon épais, qui vous environne, & où vous êtes enfermez, vous éleviez vos cœurs au Ciel pour servir vôtre Souverain ici-bas, en la même sorte que les Anges le servent là-haut au dessus des étoiles; Et c'est peut-être pour cela, que la nature vous a donné des yeux & un visage tournés vers le Ciel, au lieu qu'elle a panché la tête des animaux vers la terre; vous avertissant par cette enigme, de la disposition même de vôtre corps, de penser aux choses celestes.

Aussi savez-vous, que le grand dessein du Fils de Dieu est de nous purifier de toutes les bassesses de notre terre, pour nous associer aux Anges & nous élever à leur dignité. * *Le bon plaisir du Pere a été*, dit S. Paul, *de reconcilier par lui toutes choses à soi, tant celles qui sont dans les cieux, que celles qui sont en la terre*, c'est à dire, les Anges & les hom-

* Col. 2. 19. 20.

hommes; *aiant fait la paix par le ſang de ſa croix*; Et c'eſt encore ce que ſignifie le même Apôtre ailleurs, quand il dit, qu'en [a] *la diſpenſation de l'accompliſſement du tems, Dieu a recueilli enſemble en Chriſt tout ce qui eſt dans les Cieux, & dans la terre.* Et notre Seigneur Jeſus-Chriſt nous promet qu'en la reſurrection, qui eſt le dernier & le plus haut point de la perfection, où il nous veut conduire; [b] *nous ſerons comme les Anges de Dieu dans le Ciel*, c'eſt-à-dire, quant à la condition de notre vie bien que diferens quant à la nature de notre être. C'eſt pourquoi l'Apôtre veut que [c] *notre converſation ſoit comme celle des bourgeois du Ciel*, & que nous *penſions aux choſes qui ſont en haut, & non point à celles, qui ſont ſur la terre*; C'eſt le ſecret d'avertiſſement que nous donne ici Jeſus-Chriſt, quand il nous fait demander à ſon Pere; *que ſa volonté ſoit faite en la terre comme au Ciel.* Et ce qu'il nous inſtruit à demander la même grace pour tous les hommes, montre combien étoit fauſſe & impudente la calomnie des Payens; qui accuſoient les Chrêtiens d'être les ennemis des autres hommes. Car qu'y a-t-il au monde de plus humain, & de plus affectionné aux hommes, que le Chre-

a *Eph.* 1. 10. b *Matth.* 22. 30. c *Phil.* 3. 20. *Col.* 3. 2.

rien, que la discipline de son Maitre oblige à souhaiter ardemment & à demander incessamment à Dieu, que tous les hommes soient aussi doux, aussi saints, & aussi heureux que les Anges? qui change par ses prieres & par ses vœux, entant qu'en lui est, notre terre en leur ciel, & amene & établit ici bas au milieu de nous, leur paix, au lieu de nos guerres? leurs lumieres & leurs delices, au lieu de nos tenebres, & de nos miseres? Et enfin leur calme bienheureux, au lieu de nos tristes & funestes tempêtes?

Mais remarquez encore, je vous supplie, que nous ne prions ici que pour la terre, c'est-à-dire, pour les hommes, qui vivent encore ici-bas avec nous, & non pour le ciel, c'est-à-dire, pour les esprits, qui habitent dans les Cieux; parce que ces esprits-là sont dans le comble de la perfection & de la sainteté, au lieu que nous ne sommes encore pour le plus que dans le chemin qui y conduit. C'est pourquoi ils n'ont plus besoin de nos foibles aides; Ils doivent être, non la matiere de nos prieres, mais l'objet de nos souhaits; c'est-à-dire, qu'il nous faut desirer de tâcher de les imiter, & de parvenir à leur gloire, ainsi que nous le montre le Seigneur, en nous commandant de souhaiter

haiter que *la volonté de Dieu se fasse en la terre, comme elle se fait au Ciel*; sans presumer de prier pour eux. D'où s'ensuit, qu'il n'est non plus de notre devoir de prier Dieu pour les fidéles qui sont morts en la foi de Jesus-Christ, ni de lui recommander leur salut; * puis que leurs esprits desormais étrangers, *de ce corps*, separez & detachez d'avec lui, *sont avec le Seigneur*, c'est-à-dire, *dans le Ciel*, consacrez, & jouïssans en paix d'un souverain & éternel repos.

Mais il est desormais tems de venir à la *troisieme* & derniere Partie de notre dessein, qui est de vous déclarer brievement la justice & l'importance de ce que nous souhaitons en cét article de notre Priere, & la necessité de la demande que nous en faisons à Dieu, la nature même de la chose que nous souhaitons, & ce que nous en avons dit, en montre assez la justice & l'importance. Car qu'y a-t-il au monde de plus juste, que l'accomplissement de ce que Dieu veut? *Premierement* sa Souveraine Majesté oblige toutes ses creatures à faire ce qu'il veut; Car il est, non seulement leur Roi, & leur Juge, mais de plus encore leur Createur & leur Conservateur, le Prince de l'Univers, &

* 2. *Cor.* 5. 8. *&* *Hebr.* 12. 23. *&* *Apoc.* 14. 13.

un Prince doüé d'une puiſſance & d'une gloire immenſe & éternelle, qui a infiniment plus de droit ſur nous, que n'en ont enſemble tous nos Rois, nos Magiſtrats; nos Miniſtres & nos Peres. D'où s'enſuit que quand bien les choſes qu'il veut que nous faſſions, ſeroient penibles & fâcheuſes, contraires à la raiſon, à l'équité, & à la dignité de notre nature; nous ne laiſſerions pas pourtant d'être obligez à les faire, par toutes les regles du droit divin & humain; puis que les enfans doivent ſe ſoûmettre & obeïr à leurs Peres; les ſujets, à leurs Princes; & les eſclaves à leurs Maitres, * *non ſeulement quand ils ſont bons & équitables, mais même quand ils ſont fâcheux*, comme S. Pierre nous le déclare expreſſément. Mais je dis en *ſecond* lieu, que la bonté & la droiture des choſes qui ſont de la volonté de Dieu ne nous oblige pas moins à les faire, que l'autorité & la dignité de celui qui nous les commande; Car qu'y a-t-il de plus juſte, de plus ſaint & de plus digne de notre nature, que la pieté envers Dieu, que la charité, la juſtice, & l'humanité envers les hommes, que la temperance & l'honêteté envers nous-mêmes? certainement ces cho-
ſes

* 1. Pierre 2. 18.

ses sont si belles, si venerables, & si conformes à tous les vrais & non alterez sentimens de notre raison, que supposé, (ce qui est absolument impossible) que la volonté de Dieu ne nous les eût point commandées, mais les eût laissées dans l'indifference, & eût remis à notre choix de les faire ou de ne les faire pas; toujours est-il clair que la lumiere, le droit, & la raison des choses-mémes nous eût obligez à les faire.

Et quant à l'importance de cette obeïssance, vous pouvez assez juger combien elle est grande, puis qu'elle touche proprement & la gloire de Dieu & nôtre bonheur. Je dis sa *gloire*. Car comme le plus grand & le plus excellent honneur d'un Prince est d'être bien servi & obeï de ses sujets; aussi n'y a-t-il rien, où Dieu notre Souverain Seigneur soit plus magnifiquement glorifié, qu'en l'obeïssance des creatures raisonnables. Car quant à celles qui sont ou inanimées ou sans raison, n'ayant à proprement parler, nulle volonté, il lui revient beaucoup moins de gloire de la soûmission & dépendance qu'elles ont à ses ordres, que de l'obeïssance que lui rendent les hommes & les Anges, qui bien qu'ils aient une volonté, se conforment nean-

moins à celle de Dieu, n'aiant non plus d'égard à la leur, que s'ils n'en avoient point du tout. Pour notre bonheur, il dépend évidemment tout entier de cette ſainte ſoumiſſion à la *volonté* de Dieu. Car *premierement* notre bonheur conſiſtant en la conoiſſance & en la foi de la doctrine de Jeſus-Chriſt, il nous apprend lui-même que pour la connoiſtre & pour la croire, il faut avoir une pure & entiere intention de faire la volonté de Dieu, ſi [a] *quelcun*, (dit-il) *veut faire la volonté de mon Pere, il connoitra de la doctrine, aſſavoir; ſi elle eſt de Dieu, ou ſi je parle de par moi même. Puis* il nous déclare auſſi lui même, comme nous l'avons touché dés le commencement, [b] *que nul n'entrera dans ſon Roiaume*, c'eſt-à-dire, en la poſſeſſion de la felicité, *que celui qui fait la volonté de ſon Pere Celeſte.* Et certainement il eſt clair, que ceux qui ſe rebellent contre ſa volonté, n'ont aucun vrai repos ni bonheur, je ne dis pas ſeulement dans l'autre ſiecle, où ils ſeront bannis du Ciel, & confinez dans les enfers avec les demons, mais mêmes en cette vie, où la conviction de leurs crimes, & la crainte des jugemens de celui qu'ils ont offensé, & l'embarras même de leurs paſſions

a *Jean* 7. 17. b *Matth.* 7. 21.

paſſions, & l'extravagance & la tirannie de leurs vices les tiennent dans un continuel tourment, & dans une inquietude ſans fin, ſelon l'arrêt qu'Eſaïe en a prononcé au nom & de la part du Seigneur, [a] *Il n'y a point de paix pour les méchans, a dit mon Dieu.*

La neceſſité de cette demande; eſt fondée ſur la foibleſſe & impuiſſance de notre nature, qui d'elle même n'a nulle inclination à faire la volonté de Dieu; & qu'il a au contraire une forte paſſion à faire tout le contraire. *Premierement* l'Ecriture nous l'enſeigne ainſi hautement, comme dans ce paſſage de *S. Pierre*, que nous avons allegué ci-deſſus, où il nous ordonnoit [b] *de vivre ſelon la volonté de Dieu, & non ſelon les convoitiſes des hommes*; l'oppoſition qu'il fait entre ces deux choſes montrant évidemment, que la convoitiſe des hommes eſt contraire à la volonté de Dieu. Et il ne ſe peut rien dire de plus fort que la ſentence de *S. Paul*, qui porte *que* [c] *l'affection de la chair eſt inimitié contre Dieu; parce qu'elle ne ſe rend pont ſujette à la Loi de Dieu, & de vrai*, dit-il, *elle ne le peut.* Et Moïſe avoit dit, pluſieurs ſiecles auparavant, que [d] *la malice des hommes eſt tres grande ſur la terre, & que toute l'i-*

a *Eſa.* 57. 21. b 1. *Pier.* 4.3. c *Rom.* 8. 7. d *Gen.* 6.5. & 8.21.

magination des pensées de leur cœur n'est que mal en tout tems. Les saints Livres sont pleins d'une infinité d'autres témoignages semblables.

Mais je dis *en second lieu*, que l'experience ne nous apprend que trop cette même verité; Car qu'y a t-il de plus contraire que notre volonté naturelle & celle de Dieu? Il veut que nous vivions sobrement, justement, & religieusement. Et où est l'homme qui ne veuille le contraire, ou de toutes ces choses, ou du moins de quelqu'une d'elles? Il veut notre santification; nous aimons l'impureté. Il veut notre repentance; & nous sommes opiniatrément attachez, & comme colez à nos pechez. Il veut que nous croions à l'Evangile de son Christ, & que nous y conformions nos mœurs; Et nous ne respirons que les vanitez & les corruptions de ce present siécle mauvais.

Je ne vous dis rien pour cette heure de la cause de cet horrible desordre, qui vient, comme vous savez, du peché de notre premier pere, & des notres, & non de la main, ou de la volonté de Dieu; il est toujours constant que tous les hommes étans naturellement dans ce miserable état, rebelles contre leur Souverain Seigneur, &

saisis

ſaiſis & prévenus de convoitiſes contraires à ſa *volonté*; il eſt bien neceſſaire, ſi nous voulons en ſortir, & aſpirer au vrai bonheur, d'avoir recours à la toute puiſſante & miſericordieuſe main de Dieu, ſeule capable de rompre les fers de notre ſervitude volontaire, & de nous ranger à une humble obeïſſance de ſa bonne & ſainte *volonté*, nous donnant la vertu de ſon Eſprit, qui arrache de nos cœurs les convoitiſes de la chair, & les deſirs du monde, ploiant & fléchiſſant tellement nos volontez par la force victorieuſe de ſa grace, que de rebelles, elles deviennent obeïſſantes, de dures & refractaires, molles & ſoupples à ſes commandemens. C'eſt ce que David lui demande en tant de lieux, [a] *Enſeigne moi*, dit-il, *à faire ta volonté, dautant que tu es mon Dieu; que ton bon Eſprit me conduiſe comme par un païs uni. Fai moi conoitre le chemin par où j'ai à cheminer.* [b] *Enſeigne moi tes voies; & je cheminerai en ta verité; Range du tout mon cœur à craindre ton Nom.* [c] *Encline mon cœur à tes témoignages; & non point au gain deshonête.* [d] *N'encline point mon cœur à choſe mauvaiſe*; & ainſi ſouvent ailleurs. D'où paroit

a *Pſaume* 143. 8. 10. b 86. 11. *&* 119. 36. *&* 141. 4.

paroit combien eſt fauſſe la vanité de ceux, qui ne donnent à la grace de Dieu que la gloire de nous presenter le bien, laiſſant à notre volonté la force de s'y ranger & de s'y déterminer (comme on parle dans les Ecoles) Si cela étoit aſſez de lui avoir demandé dans les deux articles précedens de cette *Priere*, la ſantification de ſon *Nom*, & l'avenement de ſon regne, c'eſt-à-dire, la lumiere & la conoiſſance de ſes miſtéres, & les offres de ſon regne, il n'étoit pas beſoin de requerir de lui dans ce troiſieme, que nous *faſſions ſa volonté*; puis que cele dépend de nous ſeuls, au dire de ces gens, toute l'action de la grace divine, ſi vous les en croiez, n'ébranlant aucunement notre volonté, mais la laiſſant toujonrs indeterminée dans une même liberté de faire la volonté de Dieu ou non. Lui même nous veuille garder de leur erreur, & nous faire reſſentir à nous & à eux l'invincible force de ſa grace, touchant ſi puiſſamment nos cœurs que nous faſſions ſa ſainte volonté, auſſi prontement & avec autant de volonté & de plaiſir, que les Anges la font dans les Cieux. *Amen.*

SERMON

SUR LA

SECTION XLI.

DU

CATECHISME.

Donne nous aujourdui notre pain quotidien.

MOïse au commencement de la *Genese* nous apprend qu'*Adam* fut créé hors le *Paradis d'Eden* le domicile de sa felicité, & que Dieu ensuite, aprés l'avoir formé & animé, le mit dans ce Jardin delicieux qu'il avoit planté du côté d'Orient pour y mener une vie tres-heureuse, autant que le permettoit la condition de sa nature. *Chers Freres*, J'estime que cette observation n'est pas sans mistére, & qu'elle a été faite exprés pour nous representer la dispensation de Dieu envers les seconds hom-

* *Gen.* II. 7. 8. 15.

hommes qu'il forme par Jesus-Christ dans la plenitude des tems; car le premier Adam étoit le tipe du second & de toute sa Posterité, son *Paradis terrestre* étoit l'image de notre *Sanctuaire celeste.* Comme donc le *premier Adam* fut créé hors du Paradis, de même notre vrai *Adam Jesus-Christ*, & nous tous aprés lui, sommes formez en la vie celeste ici bas hors de notre Ciel, & comme *Adam* aprés avoir été formé en la terre fut établi au Paradis, de même aprés avoir été faits & façonnés dans cette valée de larmes, nous sommes ensuite introduits au Ciel, l'éternel sejour de nos délices pour y mener une vie, non animale & muable comme *Adam* en son *Eden*, mais spirituelle & immortelle. Or ce sejour en la terre nous assujettit à beaucoup de choses, indignes de notre extraction celeste & du but où nous tendons; Car la nature & la vie que nous possedons ici bas ne pouvant être autre qu'animale, elle a besoin, pour se conserver, d'un grand attirail de choses terrestres que nous sommes obligez de lui procurer, en attendant que le Ciel où nous aspirons nous ait entierement déchargés de ces soucis importuns. De là vient que Notre Seigneur Jesus dans cette divine *Priere* qu'il nous a

com-

commandé de dire, tandis que nous sommes en la terre, bien que toute pleine de choses spirituelles, bien qu'adressée à un Pere Celeste, n'a pas neanmoins oublié les necessités de ce reste de vie animale que nous menons encore ici-bas, y en aiant mis un article exprez, celui que nous avons à vous expliquer dans cette action, où par son ordre nous demandons à Dieu *qu'il nous donne aujourdui notre pain quotidien*; Car cette *Priere* contenant, comme vous savez, deux sortes de requêtes, les unes qui regardent directement les interets du Seigneur, les autres qui se raportent plus precisément aux notres, les *premieres* qui sont *trois* en nombre, savoir, *que le Nom de Dieu soit santifié, que son Régne vienne, que sa Volonté soit faite*, aiant été suffisamment expliquées dans les deux sections précedentes; il reste maintenant que nous venions à l'exposition des autres, qui sont *trois* aussi, que *Dieu nous donne notre pain quotidien*, *qu'il nous pardonne nos pechez* & enfin qu'il *nous delivre du malin*. De ces trois nous traitterons la *premiere* dans cette action, avec l'aide de Dieu, le plus briévement qu'il nous sera possible. Et *premierement*, parce que les termes ausquels notre Seigneur l'a conçuë ne

ne ſont pas ſans quelque difficulté, nous les expliquerons, & en montrerons la ſignification en ce lieu, enſuite nous viendrons à la choſe même que nous expoſerons en peu de mots; Et enfin nous expedierons les *quatre* queſtions propoſées par le Catechiſte.

Entre les mots dont cet article eſt composé, il y en a deux qui ont beſoin d'être éclaircis, *pain* & *quotidien*, le reſte étant familier & aiſé à entendre. Sur le *premier* la plus-part de ces anciens Docteurs que l'on apele communément les *Peres* ont recours à l'Allegorie, ſelon leur coutume ordinaire, voulans que par ce mot de *pain* ſoit entenduë, non la nourriture temporelle de nos corps, mais la ſpirituelle de nos ames; c'eſt à dire, comme ils s'en expliquent eux mêmes, la communion du vrai *pain* celeſte & vivifiant, *notre Seigneur* Jeſus-*Chriſt*, laquelle ſe fait, ou par la Parole, ou par le Sacrement; de ſorte que prier Dieu *qu'il nous donne notre pain quotidien*, c'eſt à leur avis, le ſupplier qu'il nous fourniſſe abondamment & conſtamment tous les moiens par leſquels s'entretient & ſe fortifie en nous la vie ſpirituelle qu'il a daigné y commencer, l'ouïe & la lecture de ſa Parole, les exhortations, repréhenſions & conſolations de ſes Mini-

Miniſtres, la participation de ſes Sacremens; & enfin la lumiere interieure de ſon eſprit. Cette penſée eſt belle, comme vous voiez, mais peu à propos ce me ſemble; car qu'eſt-il beſoin de recourir à l'Allegorie? Le ſens propre & litteral de ces mots n'eſt-il pas bon & convenable? car d'alleguer qu'il n'eſt pas bien ſéant à des hommes ſpirituels & concitoiens des Anges, tels que ſont les Chrêtiens, de demander à Dieu des choſes ſi baſſes & ſi viles, comme eſt le *pain* materiel dont nous nourriſſons nos corps; cela, *dis-je*, ne ſe peut; car puis que le Seigneur ne dédaigne pas de nous le donner, nous le preparant & fourniſſant en une ſi merveilleuſe maniere, pourquoi eſtimerions-nous qu'il ſoit indigne de nous de le lui demander? en effet ne voiez-vous pas que les fidéles celébres dans les ecritures pour leur pieté ne faiſoient aucune difficulté de demander telles choſes à Dieu? Ne liſez-vous pas ce vœu dans l'hiſtoire du Patriarche Jacob; * *ſi Dieu*, dit-il, *eſt avec moi & me préſerve au voiage que je fais, & me donne du pain à manger & des vêtemens pour me vêtir, & que je retourne en paix dans la maiſon de mon Pere, pour vrai l'Eternel me ſera Dieu*

* Gen. 28. 20.

Dieu? Et Salomon dans cette belle & vraiement divine Oraison par laquelle il consacra le Temple qu'il avoit bâti au Seigneur, [a] ne lui demande-t-il pas qu'entr'autres prieres il éxauce celles qu'on lui presentera pour avoir de la pluie & de la consolation en tems de famine? Et ailleurs ne prie-t-il pas le Seigneur qu'il le nourrisse du *pain* [b] *de son ordinaire & qu'il ne lui donne ni pauvreté ni richesses.*

Je sai bien que l'état de l'Eglise étoit alors moins spirituel qu'il n'est aujourdui, & que les voix & les mœurs du peuple de Dieu tenoient souvent de l'enfance où il étoit, la plenitude de son âge n'étant pas encore venuë; mais il faut aussi avouër que la revelation de Jesus-Christ ne nous aiant point dépouïllés de ce corps, ni exemptés des necessitez ausquelles il est sujet, nous pouvons lui presenter ces prieres avec eux.

Le Seigneur nous commande *de* [c] *chercher le Roiaume des Cieux & sa justice*, mais principalement, ne nous défendant pas qu'en *second lieu* nous ne pensions aussi aux choses de cette vie, pourvû que ce soit avec une telle moderation que jamais ce second

a 1. *Rois* 8.35.37. b *Pro.* 30. 8. c *Matth.* 6.35.

ſecond ſoin ne nous détourne du principal. Il nous défend bien encore de nous chagriner l'eſprit pour les ſoucis de la terre & les neceſſitez du corps ; Mais c'eſt en nous commandant de nous en repoſer ſur la Providence de Dieu, qu'il eſt par conſequent de notre devoir d'invoquer ſur de tels ſujets. Auſſi voiez-vous que les fidéles du Nouveau Teſtament demandent ſouvent à Dieu des choſes qui regardent l'uſage de notre corps ; Comme ce que le Seigneur commande à ſes Diſciples de prier que *leur fuite ne ſoit point durant l'hyver* (Matth. 24.) & ce que l'Apôtre veut que les *Romains* prient pour lui, *qu'il ſoit delivré des infidéles qui étoient en* Judée (Rom. 15.) n'y aiant donc aucune raiſon qui nous oblige à quitter en cet endroit la proprieté de la lettre ; c'eſt en vain que l'on a eu recours à l'Allegorie ; car il ne ſe faut jamais départir de la propre, naturelle, & ordinaire ſignification des mots, ſans quelque raiſon preſſante, qui ne nous y oblige pas ſeulement, par bienſéance, mais nous y contraigne, par maniere de dire, de vive force.

Mais je dis qu'outre qu'il n'y a nulle raiſon qui nous force à entendre ce mot de *pain* allegoriquement en l'Oraiſon

Dominicale, il y en a qui nous obligent à ne l'y prendre pas ; Car quelle apparance y a-t-il que le Seigneur nous eût ordonné de demander notre pain pour ce jourdui ſeulement, s'il étoit ici queſtion du pain ſpirituel de la nourriture celeſte de nos ames? Quant au *pain* qui ſubſtante nos corps, il ne le faut requerir que de la ſorte, *à tems*, puis qu'il eſt temporel, & la vie à laquelle il ſert, temporelle; comme nous le verrons ci-aprés; Mais le ſpirituel étant éternel, comme il eſt, & la vie qu'il ſoutient pareillement éternelle; Il eſt évident qu'il le faut demander pour toujours, pour toute l'Eternité; ſi donc le Seigneur eût voulu en parler en cet endroit, il eût dit ſans difficulté, donne nous notre *pain* éternellement, ou à jamais. Puis donc qu'au lieu de parler ainſi, il nous fait dire: *Donne nous aujourdui notre pain quotidien*, il faut conclurre de neceſſité qu'il parle, non d'un *pain* allégorique, c'eſt-à-dire, *ſpirituel* & *éternel*, mais du *pain* ainſi proprement nommé, c'eſt-à-dire, *materiel* & *temporel*; Ajoutez enfin que ſi on l'entend autrement, il faudra avouër qu'en cette *Oraiſon* ſi brieve le Seigneur aura repeté une même demande pluſieurs fois, ſans neceſſité; car la remiſſion de nos *pechez* & la déli-

délivrance de toute tentation & du malin que nous demandons à Dieu dans le cinquiéme & sizième article de cette *Oraison*, & la santification de son *Nom*, & l'accomplissement de sa *volonté* que nous demandons dans le premier & troisième article, ne contiennent-elles pas notre *pain spirituel* & allegorique? N'est-ce pas ce qui nourrit nos ames? n'est-ce pas en cela que consiste leur vie, que leurs fautes leur soient pardonnées, & quelles soient garanties de tous les assauts de l'ennemi, & remplies de la conoissance de Dieu.

Soit donc conclu que le mot de *pain* se prend en cet endroit en sa signification, non spirituelle ou allegorique, mais commune, litterale & ordinaire. Seulement faut-il remarquer que notre Seigneur a emploié ce mot selon le stile de la langue qu'il parloit au sens qu'il se prend communément dans l'Ecriture, un peu different de celui auquel nous le prenons en nos langues vulgaires; car comme chacun sait, nous apelons du *pain*, cette sorte *d'aliment* qui se fait de blé moulu & pétri; Mais dans l'Ecriture le *pain* signifie en general toute sorte de nourriture, comme quand le Psalmiste dit que * *le*

* Psaume 136. 25.

Seigneur donne le pain à toute chair (car il y a ainsi dans l'Hebreu) c'est-à-dire, qu'il donne la viande à tous les animaux, comme aussi nous l'avons traduit & en divers autres lieux de l'Ecriture. D'où vient aussi cette façon de parler qui y est si ordinaire, *manger du pain* pour dire, *prendre son repas*; c'est en ce sens que *David* promet à *Mephibosech* [a] *qu'il mangera à sa table continuellement*; & en une infinité d'autres passages semblables, où il est clair, que par le *pain* il faut entendre tout le *repas*.

Ici donc quand nous prions le Seigneur, de nous donner notre *pain*, nous lui demandons, non seulement cette sorte d'aliment que nous nommons du *pain* en notre commun langage; mais en general toutes les choses necessaires pour notre nourriture, & dont nous avons besoin pour manger notre *pain* en paix, ainsi que dit notre *Catechiste*.

Mais il y a plus de difficulté en l'autre *mot* qui suit, que l'ancien interpréte Latin a traduit, *quotidien*, dans l'onziéme de *S. Luc*, suivi en cet endroit par nos Bibles, [b] *Donne nous aujourdui notre pain quotidien.* Mais le même interprete au 6. chap. de *S. Matth.* prend

a 2. *Sam.* 9. 7. b *Luc* 11. 3.

prend ce mot pour *ſuperſubſtantiel*, comme il parle, c'eſt à-dire, qui eſt au deſſus de la ſubſtance ou des choſes ordinaires, ſurnaturel & qui paſſe les forces de la nature commune, telle qu'étoit autrefois la *manne* dont le Seigneur repût les *Iſraëlites* au déſert.

Les autres interprétent ce mot *eſſentiel* ou *ſubſtantiel*, c'eſt-à-dire, ſans lequel nôtre être ſe reduiroit à rien, neceſſaire à nous ſoutenir, & dont nous ne pouvons nous paſſer. Mais ceux qui entendent le *Grec* ſavent que le terme emploié ici par S. Matthieu & par S. Luc [a] ne peut en aucune maniere ſignifier ni *ſubſtantiel* ni *ſuperſubſtantiel*, ſelon l'analogie conſtante de cette langue *S. Jerome* témoigne que dans un exemplaire Hebreu de l'Evangile de *S. Matthieu* qu'il avoit lû, il y avoit, mot pour mot, *Donne nous aujourdui notre pain de demain.* Ce ſens ſemble aſſez convenable en cet endroit; Car premierement il s'accorde tres-bien avec le *mot Grec* emploié par les deux Evangeliſtes, qui ſelon la raiſon de ſon etimologie ſignifie preciſément [b] *de demain.* Enſuite il convient de la choſe même; Car notre Seigneur nous défend, comme vous ſavez,

a ἐπιούσιος, *b* ab ἐπιοῦσα ἡμέρα.

[a] *d'être en souci pour le lendemain*, c'est-à-dire, comme il est évident par toute la contexture du passage, de nous chagriner sur les pensées de l'avenir.

Ici donc, pour nous former à cette moderation, & nous faire reposer sur la Divine Providence, il veut que nous priïons Dieu qu'il y pourvoie de bonne heure, & que chaque jour il nous donne en sa bonté, autant qu'il nous faut de bien pour le *lendemain*; afin que par ce moien nous vaquions entierement à son service, & sans aucun souci, recevans journellement notre provision de sa main. En le prenant ainsi il y aura une fort belle opposition entre *ce jourdui* & le *lendemain*. *Donne nous aujourdui le pain de demain*; Ce sera une allusion à l'histoire des *Israëlites* dans le désert, où ils recevoient leur *pain* chaque jour, de la main de Dieu; Mais le *sixieme jour*, c'est-à-dire, la veille du Sabbath, [b] *il leur donnoit ce dont ils avoient besoin pour le jour suivant*, afin qu'ils se reposassent, & ne vaquassent à autre chose qu'au service Divin.

Dans le *Levitique* [c] *où il leur ordonne de laisser chommer la terre, la septiéme année*, il leur promet pareillement de *leur donner dés la*

a *Matth.* 6. 34. b *Exod.* 16. 29. c *Lev.* 25. 21.

le sixieme, ce qui leur sera necessaire pour la septiéme, Il semble donc que le Seigneur regardent à ces anciennes constitutions du premier peuple, veüille que ses fidéles attendent continuellement leur *Sabbath*, qu'ils soient dans une preparation continuelle, contans chaque jour de leur vie pour la veille de leur repos & de leur rétablissement, demandans toujours au Seigneur de quoi pouvoir passer le lendemain à son service, sans être obligez de s'en distraire par les affaires & necessitez de la vie présente.

Or bien qu'il y ait quelque difference quant aux mots & à la façon, vous voiez neanmoins que quant au fonds, l'exposition qui traduit ce terme *quotidien* revient à un avec la précedente; Car c'est en un mot, demander à Dieu qu'il nous donne aujourdui ce qui nous suffit pour chaque jour, nous fournissant liberalement l'ordinaire & la portion qu'il nous a, par maniere de dire, assignée sur l'état de sa maison. J'estime que desormais il est assez évident quel est le sens de cet article; Il faut à present, que pour l'éclaircir entiérement, nous examinions les *quatre questions* que propose notre Catechiste.

Premierement donc il demande, de quel droit & avec quel front nous pouvons demander à Dieu qu'il nous donne les choses necessaires à notre nourriture, puis qu'il nous a si expressément commandé de la gagner au travail de nos mains? Car il semble que nous ne devions demander à Dieu que ce qui dépend purement de sa grace, & non de notre propre industrie & volonté; mais je *répons* à cela, que le commandement que le Seigneur donna à nos premiers parens, de manger leur *pain* à la sueur de leur visage, & qu'il a depuis reïteré tant de fois sous le Vieux & sous le Nouveau Testament n'est point contraire à ce qu'il nous ordonne en ce lieu, de lui demander le *pain* de notre nourriture; Car il faut faire l'un & l'autre, travailler soigneusement dans quelque vocation honête, & prier Dieu aussi en même tems, joignant ensemble ces deux choses que l'on veut mal à propos separer; en telle sorte que ni la priere ne nous rende point negligens à travailler, ni le travail negligens à prier.

Secondement c'est le Seigneur qui nous donne ce que nous pouvons avoir d'industrie & de dexterité pour exercer les arts, soit de la paix, soit de la guerre, à la ville

ou

ou à la campagne, propres à acquerir dequoi vivre, comme il paroit par l'exemple de * *Betſaleel* que l'Ecriture témoigne tant de fois avoir reçu d'enhaut toute la ſageſſe & l'intelligence qu'il avoit à travailler ſi admirablement en toute ſorte d'ouvrages.

Enſuite c'eſt lui-même encore qui aiant donné l'induſtrie, inſpire la volonté & le courage de l'emploier; de ſorte que quand même un homme auroit toute la capacité imaginable, il ne ſe remueroit pas neanmoins pour exercer ce qu'il ſait, ſi le Seigneur ne l'y pouſſoit par les ſecrétes inclinations qu'il nous met au cœur; d'où vient que vous voiez tant de gens douëz de talens ſi excellens, qui pourroient en les emploiant, parvenir au plus haut point de l'abondance humaine, demeurer ſans rien faire, ſe roüillans inutilement dans une opiniâtre oiſiveté. Vous en voiez d'autres au contraire, qui mettans en œuvre une ardeur & une aſſiduïté infatigable, les dons, quoi que tres mediocres, dont ils ſont douëz, ne laiſſent pas d'acquerir beaucoup.

Ajoutez que c'eſt encore à ce même Dieu, qui donne l'induſtrie & la volonté, de

* *Exode* 31. 1. 3.

de nous continuer l'une & l'autre, qui se refroidit & se ralentit aussi-tôt qu'il détourne de dessus nous son saint & favorable visage; d'où vient que souvent nous voions des personnes, aprés de grands & heureux commencemens s'arrêter subitement, comme si un coup de foudre leur avoit rompu les reins & consumé tout ce qu'ils avoient de courage. Quand il n'y auroit que cela ne seroit-ce pas assez pour nous obliger à prier continuellement ce Souverain Seigneur, Auteur de toute bonne donation, de nous fournir les forces & l'affection necessaire pour nous emploier au travail, par lequel il faut que nous gagnions notre vie.

Mais ce qui est beaucoup plus important, & qui pour cette raison a été tres à propos remarqué par notre *Catechiste*; C'est que pour gagner les biens necessaires à notre nourriture, il ne suffit pas d'avoir de l'industrie, & de l'emploier diligemment & constamment en ce dessein, si Dieu ne verse sa benediction sur notre travail, l'adressant à ces fins par une secrete Providence, sans laquelle il n'est pas possible qu'elle y parvienne.

Par exemple, il ne servira de rien au laboureur de remuer, de fumer & de semer

soi-

ſoigneuſement ſa terre, ne manquant de ſa part à aucun des devoirs requis, pour la rendre fertile, ſi Dieu n'arroſe de ſes nuées ſon labourage, s'il ne lui diſpenſe le froid & le chaud en une meſure convenable ; ſi ſon blé étant monté en épi, il ne le preſerve d'une infinité d'accidens, de la part de la nature, & de la part des hommes, capables de le gâter.

L'artiſan en ſa boutique, le ſoldat en ſon camp, l'homme de lettres en ſon cabinet ont beſoin de la même aſſiſtance de Dieu; Leur travail, quelque aſſidu & opiniâtre qu'il ſoit, ne produit pas ſon effet immediatement; Il ne leur acquiert pas leur *pain* de par ſoi-même, ce ſuccez dépend encore de certaines rencontres qui ſont en la ſeule main de Dieu. Combien voiez-vous, tous les jours, dans la vie commune, de bons & diligens Maitres qui ne ſont point emploiez? d'excellens ouvriers qui ſe ruïnent au lieu de gagner quelque choſe? C'eſt une choſe ſi claire, que tous les hommes, tant fidéles qu'infidéles; & tous les ſiecles, tant anciens que modernes, l'ont remarquée; Car n'eſt-ce pas ce qu'entend le *Sage*, quand il dit dans ſes Proverbes, * *que la benediction du*

* *Prov.* 10. 22.

du Seigneur est celle qui enrichit; Et quand il remarque ailleurs qu'il a vu sous le Soleil [a] *que la course ne dépend point des legers, ni la bataille, des forts; que le pain ne se donne point aux sages, ni les richesses aux prudens, ni la grace aux savans*; Et le Psalmiste n'avoit-il pas dit avant lui; [b] *que si l'Eternel ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent, travaillent en vain, & que s'il ne garde la ville, celui qui la garde fait le guet en vain; que sans cela c'est en vain qu'on se leve matin, qu'on se repose tard, & qu'on mange le pain de tourment*? C'est ici même où il faut raporter à cette fortune tant celebrée par les hommes du monde, anciens & modernes, ce mot du plus habile & plus experimenté personnage qui fut jamais entre les Profanes, que *la fortune a un tres grand pouvoir en toutes les affaires des humains, mais sur tout & principalement en la guerre*; car en posant cette fortune dans le monde, ils reconoissent clairement ce que nous disons; savoir, que le succez & le dernier effet des moiens, soit naturels, soit civils, que nous emploions pour parvenir à quelque but, ne dépend pas de nous; mais d'une certaine force qui est hors de nous, qui fait, ou reüssir & prosperer, ou manquer, & par maniere de dire, avorter

a *Eccl.* 9. 11. b *Ps.* 127.

notre labeur, selon les diverses rencontres qu'elle lui procure; mais ils se sont lourdement trompés en ce Point, qu'au lieu d'attribuer cette surintendance des choses humaines à Dieu, auquel elle appartient, ils lui ont méchammēt & sottement ravi cette gloire, & ont établi en sa place je ne sai quelle aveugle, volage & ridicule Divinité, sous ombre qu'ils ne découvrent pas toujours les profondes & incomprehensibles raisons, qui déterminent la Providence Divine dans cette conduite. Nous donc qui avons appris de la bouche du Seigneur même que c'est lui, & non aucun autre, qui benit le travail de nos mains & la sueur de notre visage, ne sommes nous pas obligez, si nous voulons avoir du *pain*, de le lui demander, nonobstant tout notre travail, puis que sans lui il ne peut avoir aucun succez.

Ajouterai-je encore que lors même que sa benediction se répandant sur notre travail, nous a mis le *pain*, non dans les greniers ou dans la dépense seulement, mais mêmes en la main; Encore avons-nous besoin alors de la continuation de sa grace, pour nous le conserver en ce moment, jusques à ce que nous l'aions porté à la bouche. Bien dirai-je, pour la fin, ce que remarque notre

notre Catechiste en *second lieu*, que les viandes, en quelque qualité & quantité que nous les prenions, ne sont pas capables de nous nourrir, sinon autant qu'il plait à Dieu de les accompagner de sa vertu & benediction secrete; toute cette force si merveilleuse qu'elles ont de se changer en notre sang, & de là en notre substance, & d'en reparer le déchet par ce moien, ne dépendant que de sa Providence.

Pour nous l'apprendre il la leur ôte quelquefois; ce que l'Ecriture apelle tres élégamment à son ordinaire *rompre le bâton du pain*; Et alors arrive ce dont il menaçoit autrefois son peuple, entr'autres châtimens, * *que dix femmes cuisent notre pain au four, & nous le rendent au poids, nous le mangeons & n'en sommes pourtant pas rassasiez*; de sorte que, comme par sa benediction, les *pierres* deviennent quelquefois du *pain* & les *rochers* des *fontaines*, ici au contraire par sa malediction, le *pain* devient *pierre* & la *source d'eau* se change en *rocher*.

Puisque le *pain* n'est *pain*, à proprement parler, qu'entant qu'il nous nourrit, sans cela c'est une image du pain qui en a la figure & non la verité; Et de plus, puis que c'est la

* *Lev.* 26. 26.

la main de Dieu ſeule, & non la diſpoſition de la matiere ou ſubſtance materielle qui lui donne & continuë cette force, vous voiez combien il eſt, non ſeulement convenable, mais auſſi neceſſaire, que nous le demandions à Dieu.

Je veux que vous aïez des champs, des gens à les cultiver, les nuées & l'air à ſouhait pour faire germer, lever & meurir votre grain, des mains pour le cueillir, le preparer, le cuire, & le prendre; Je veux même que vous l'ayez déja avalé dans votre eſtomac, il eſt cependant conſtant qu'il ne ſera pas du *pain* pour vous, ſi Dieu ne lui en donne la vertu; Ainſi vous voiez, *Mes Freres*, qu'il faut prier Dieu avec aſſiduïté, & lui demander *notre pain quotidien*, puis que c'eſt de ſa ſeule grace que nous recevons & les forces & le courage pour travailler, & le ſuccez de notre travail & l'utilité de ce que nous avons gagné en travaillant.

Mais donnez-vous bien garde, je vous prie, d'eſtimer que ce ſoit une choſe ſuperflue de travailler, & qu'il ſuffiſe de prier, ſous ombre que notre labeur a ſi peu d'effet, & eſt d'un ſuccez ſi douteux, & que l'aſſiſtance du Seigneur au contraire eſt ſi efficace & ſi neceſſaire. J'avouë que l'on travail-

le

le en vain, si le Seigneur n'y répand sa benediction; Mais aussi soutiens-je que ce n'est pas en vain que l'on travaille, quand il plait à Dieu d'y mettre sa benediction. Il nous ordonne de lui demander *notre pain quotidien*, & il nous promet de nous le donner, si nous le demandons; Mais il entend que ce soit en *travaillant*, il ne veut pas que nous attendions qu'il nous vienne verser ses biens dans le sein, tandis que nous dormirons à notre aise, ou que plongez dans l'oisiveté nous nous amuserons à reciter des prieres de conte fait.

Il donne volontiers son *pain* & ses graces à ceux qui les demandent, la sueur sur le front; Ce n'est pas en criant à haute voix, ni en disant son *Chapelet* que l'on obtient son secours dans la necessité, son *pain* pour la nourriture, & ses autres faveurs pour la conservation de la vie, mais bien en travaillant, en veillant, en s'emploiant avec toute diligence dans la vocation où il nous a apellez. Si vous le priez dans un tel exercice assidu & laborieux il vous exaucera, il vous en donnera autant que vous en avez besoin; si vous vous abandonnez à la faineantise, & qu'en bâillant sur votre lit vous vous contentiez de lever en haut vos

lâches

lâches mains, ſans vous emploier à rien, ſachez qu'il vous ſera contraire, & qu'au lieu de vous aider il vous affligera; au lieu de vous envoier les commoditez que vous lui demandez d'une maniere ſi froide, [a] *il détachera contre vous la plus affamée & neceſſiteuſe pauvreté, qui viendra comme un gendarme*, ainſi que s'exprime le Sage dans ſes *Proverbes*, & vous enlevera en un inſtant ce peu qui vous reſtoit de moiens, que le Seigneur donnera à un autre, pour en faire un meilleur uſage; car comme parmi les hommes il eſt raiſonnable de rebuter ſans ſcrupule les prieres de ceux qui nous demandent des choſes injuſtes, ou qui nous font des requêtes inciviles, de même eſt-il tres juſte que ceux-là n'obtiennent rien de Dieu qui lui demandent des choſes contraires à ſes ſaintes & divines Loix, la requête de ceux qui lui demandent du *pain* dans une profonde faineantiſe eſt preciſémét de ce nombre; car la Loi de ce grand Dieu eſt que [b] *l'homme mange ſon pain à la ſueur de ſon viſage*, & comme l'a publié le heraut qui nous a annoncé ſa volonté, [c] *Que ſi quelcun ne veut pas travailler, qu'il ne mange point auſſi*, celui donc qui ſe laiſſant aller à la pareſſe & à

a *Prov.* 24. 34. b *Gen.* 3. 18. c 2. *Theſſ.* 3. 10.

l'oisiveté, sans s'occuper à aucun travail legitime, le prie neanmoins de lui donner du *pain*, celui-là, dis-je, est un impudent qui demande une chose qui est contre les loix de cette inviolable police qu'il a établie dans le monde, & merite par consequent d'être châtié, comme un contempteur effronté de la Majesté de ce Prince Souverain, qui foule ses loix aux piez, & n'a aucun égard à ses ordonnances. Ce qui a fait dire à un Philosophe Payen sagement & admirablement, à mon avis, que c'est tres mal fait *de demander à Dieu qu'il nous donne de recueïllir beaucoup de bon blé d'un champ où nous n'aurons rien semé; ou de remporter la victoire dans un combat, où jamais nous n'avons été exercez; ou de bien conduire un vaisseau, n'en aiant point apris le mêtier; ou de fraper au blanc, ne sachant que c'est de tirer, parce que la Loi établie de Dieu en l'Univers est que le champ raporte, aiant été cultivé, & que celui qui sait combattre demeure le vainqueur, & que les Pilotes conduisent les Vaisseaux sur mer, & que les bons Archers frapent au blanc.*

Il faut donc ici se garder de *deux* extremitez; *l'une* est de ceux qui travaillent sans prier, *l'autre*, de ceux qui prient sans travailler

vailler. Les *premiers* sont les hommes du monde ; les Profanes & les Athées qui piquez ou d'ambition, ou d'avarice ou d'autre convoitise semblable, emploient tous les moiens que la nature ou la raison leur fournit, pour venir à bout de leur dessein, pour gagner le *pain* qu'ils desirent ; mais ne se mettent point en peine d'invoquer la benediction de Dieu, estimans que c'est une piece hors d'œuvre, qui n'avance, ni ne recule les choses, soit naturelles, soit humaines. C'est une chose déplorable, qu'il se trouve parmi les Chrêtiens mêmes quantité de gens qui aians, comme je le veux croire, des sentimens de la Divinité tout autres que ces miserables, vivent neanmoins comme eux en ce Point, qui déploient ce qu'ils ont de force & d'industrie en la poursuite de leurs affaires ; mais n'y appellent non plus le Seigneur que s'il n'y avoit point de part.

Tels sont ceux qui réglent exactement toute l'œconomie de leur maison, qui chargent leurs Tables de mets fort exquis, qui traitent soigneusement leurs corps, quand ils y ressentent quelque indisposition, mais ils font tout cela sans prier Dieu. Pauvres aveugles ! commênt ne sa-

vez-vous pas que votre travail & vos provisions, vos alimens & vos remédes ne peuvent avoir aucune efficace que celle que sa toute puissante main leur donnera?

Les *autres* qui prient sans travailler, & qui mêmes se veulent dispenser du travail, sous pretexte de prier, ne sont pas non plus en petit nombre; *S. Augustin* nous témoigne que dés son tems il y avoit des *Moines* qui commençoient à s'émanciper, sous ce pretexte. Ce bon Docteur a écrit un *livre* exprés contr'eux *du Travail des Moines*, où il montre par de fortes raisons, que les Moines, aussi bien que les autres fidéles, sont obligez à travailler, & refute exactement toutes leurs fausses excuses, & toutes les couleurs dont ils tâchoient de farder leur faineantise. Que diroit-il s'il venoit maintenant au monde, y voiant par tout régner cet abus qu'il avoit tâché d'étouffer dès sa naissance? Que diroit-il, s'il voioit, non des troupes, mais des armées de *Moines* couvrir toute la face de la terre, remplir les meilleures & les plus grandes villes, & à l'abri d'un Cloitre délicieux, dévorer sans rien faire, le suc & le sang des Veuves & des orphelins; & tandis que les pauvres infirmes ou malades languissent & meurent

dans une honteuse necessité, ces gens s'engraisser des morceaux qu'ils leur ôtent de la bouche? De quel front & en quelle conscience peuvent-ils demander *du pain* à Dieu, puis qu'ils renoncent à ce travail & à cette sueur qu'il a ordonné à ceux qui en veulent avoir? Et comment peuvent-ils croire que ce soit le Seigneur qui leur donne celui qu'ils ont en si grande abondance, puis que foulans ses loix aux piez, ils font gloire de ce qu'il défend, & mettent dans leur Profession cela même qu'il a maudit dans sa Parole, se vantans d'être mandians, au lieu que le Seigneur dit,* *il n'y aura aucun mendiant parmi vous*, & renonçans à tout travail, au lieu qu'il condanne ceux qui sont tels à ne point manger?

Mais laissons là ceux de dehors, combien voions nous de tels bourdons au milieu de nous, qui pourrissans dans une lâche oisiveté, ne laissent pas de demander leur *pain quotidien* au Seigneur? Il y en a même que leur pauvreté, quelque piquante & pressante qu'elle soit, ne peut réveiller de cette humeur léthargique, qui passent leur vie dans la fainéantise, tombant enfin sur les bras de l'Eglise, & tirant à eux le suc

* *Deut.* 15. 4.

qui étoit dû aux infirmes & impotens.

Fidéles, tenez une droite route entre ces deux écüeils si pernicieux; Travaillons chacun de nous dans notre vocation, diligemment & assidûment, mais en telle sorte que notre travail soit accompagné de prieres; Que l'oraison & l'action marchent d'un même pas dans notre vie; Ce sera le vrai moien d'être exaucez du Seigneur, quand nous lui demanderons *notre pain quotidien* selon son ordonnance.

La *seconde question* que fait ici notre *Catechiste*, est comment & pourquoi nous apellons ce pain, *notre*, puis que c'est Dieu qui nous le donne, suivant la demande que nous lui en faisons? A quoi il répond *premierement* qu'il est fait *notre*, entant que Dieu nous le donne; car bien qu'il ne soit pas *notre* en proprieté & de sa nature, il devient neanmoins *notre*, par le don que Dieu nous en fait, selon ce que nous disons communément, qu'il n'y a rien mieux à nous que ce qui nous est donné.

De plus le *Catechiste* ajoute que nous sommes avertis par là de ne point desirer d'avoir le bien d'autrui; mais celui-là seulement que nous aurons aquis par des moiens legitimes & ordonnez de Dieu, par où sont

en-

encore condannées en forts termes les prieres des fainéans; car puis qu'ils ne veulent emploier aucun des moiens qui nous ſont preſcrits, pour gagner notre vie, il eſt tres-évident qu'il n'y a point de bien qu'ils puiſſent appeller *leur pain.*

Ce n'eſt pas *votre pain* que vous demandez à Dieu, *ô Moines fainéans*, c'eſt celui d'autrui que vous convoitez; Car comment pouvez-vous apeller *votre* le *pain* qui ne vous coute rien, que vous pretendez moiſſonner, ſans l'avoir ſemé, ſans l'avoir ni cultivé, par votre travail, ni arroſé de vos ſueurs? Certainement ces gens devroient reformer l'*Oraiſon Dominicale*, & dire quand ils la recitent, non comme le Seigneur l'a commandé, *donne-nous notre pain*; mais bien comme le deſire leur pareſſe, *donne-nous le pain d'autrui*, ce qui ſeroit comme vous voiez, une *Priere* blaſphematoire; car ce ſeroit requerir le Seigneur de faire ce qu'il a défendu, de favoriſer leur vice & de commettre un acte injuſte & tirannique, c'eſt-à-dire, ravir le bien d'autrui pour ſatisfaire leur oiſiveté.

Outre ces conſiderations j'eſtime que Notre Seigneur a voulu, par ce *petit mot* former nos deſirs à la mediocrité; ne nous

permettant pas de demander plus de *pain* qu'il ne nous en faut, *notre pain*, c'est-à-dire, *celui* qui nous est convenable, autant que nous en avons de besoin pour nous nourrir. La même tend encore, (& c'est la *troisiéme question* que fait ici notre Catechisme) ce que nous ne demandons pas simplement; *Donne nous notre pain*, mais que nous ajoutons *aujourdui & quotidien*; Car il est évident que le Seigneur, par ce moien a voulu retrancher de nos cœurs tous soucis & souhaits excessifs, nous obligeant à ne point étendre les notres plus loin que jusques au lendemain, nous contentans d'avoir ce qui nous est necessaire pour le present, remettans le surplus à la Providence de Dieu.

Quant à la *derniere question*, comment les riches qui ont provision de biens pour long tems, peuvent & doivent faire cette demande à Dieu? nous l'avons déja suffisamment resoluë ci-devant, aians montré que la plus riche abondance du monde est inutile, sinon autant qu'il plaira à Dieu d'en donner l'usage aux hommes, & de faire, par sa secrete benediction, qu'elle leur soit profitable.

Voila, *fidéles*, ce que la brieveté du tems nous

nous a permis de vous dire pour l'exposition de cet article de notre *priere*. C'est à vous maintenant d'en faire votre profit, pour votre instruction & pour votre consolation. *Premierement* vous voiez que nous pouvons legitimement avoir quelque soin de cette vie presente, autrement le Seigneur Jesus ne nous eût pas commandé de demander à Dieu ici le *pain* necessaire à sa conservation. Loin d'ici ces hipocrites, qui sous un faux pretexte de sainteté, font mine d'en condanner & d'en rejetter tout le soin; seulement est-il requis que nous l'aimions & en ayions soin dans son rang naturel & legitime; c'est-à-dire, que l'amour & le soin du Ciel & de la vie celeste marche toujours le premier, & que jamais la consideration de la terre ne lui fasse de préjudice.

Emploiez-vous donc avec diligence, chacun selon sa vocation, à la recherche & conservation des moiens necessaires pour soutenir votre vie, mais en retenant toujours la crainte de Dieu & l'amour du prochain, assaisonnant ainsi votre travail de prieres continuelles, puis que sans la grace celeste tout votre labeur est inutile. Pensez, sur tout, avec quelle moderation vous devez

devez ſouhaiter le *pain* terreſtre; N'en demandés à Dieu que ce qu'ordonne Jeſus-Chriſt, autant qu'il vous en faut pour chaque jour. Meſurez votre corps & votre eſtomac; Regardez combien peu de *pain* il faut pour le remplir. Meſurez enſuite ce jourdui, voiez combien ce tems eſt court, combien peu de proviſion il vous faut pour vous entretenir, pendant un ſi petit eſpace. Proportionnez vos ſouhaits à cela; Vous demandez à Dieu les moiſſons d'une Province entiere, les Terres de tout un païs, l'or & l'argent de toute une ville, ce n'eſt pas demander ce qu'il vous commande, votre *pain*, c'eſt-à-dire, le *pain* d'un homme, & encore d'un homme Chrêtien, c'eſt-à-dire, d'un homme ſobre; C'eſt lui demander le *pain* de quelque glouton & inſatiable, qui ſeul devore ce qui ſuffiroit à des armées. Ce n'eſt pas non plus lui demander pour ce jourdui, c'eſt lui demander impudemment de la proviſion pour pluſieurs années, & même pour pluſieurs ſiécles.

Que ſi vous pouvez une fois retrancher les convoitiſes exceſſives qui paſſent de beaucoup les bornes, & de la pieté & de la nature même, vous former tellement à la moderation, que vous diſiez tous les jours cette

cette *Priere* à Dieu, de bonne foi, ſans que votre cœur ſouhaite rien davantage que votre *pain quotidien* que votre bouche lui demande, quel & combien aſſuré ſera votre bonheur, *ô fidéle!* jamais vous n'aurez beſoin de rien; car le Seigneur vous exauçant ſelon ſa promeſſe, ne manquera pas de vous fournir tout ce qui vous ſera neceſſaire. Il ne s'oblige nulle part de vous donner des grandeurs & des richeſſes ſur la terre; Mais il nous promet clairement de nous y donner *notre pain quotidien*, puis qu'il nous ordonne de le demander.

Chers Fréres, ſi cela, qui veritablement nous ſuffit, eſt capable de nous contenter, nous pouvons nous aſſurer d'avoir ce contentement, en vivant en la crainte de Dieu & en l'obeïſſance de Jeſus-Chriſt qui multipliera l'huile de notre phiole & la farine de notre cruche, comme autrefois celle de la *Veuve de Sarepta*, autant de tems que durera notre neceſſité ici-bas, & nous fera pleuvoir dans ce deſert une manne, legere, à la verité, & peu eſtimée par les bouches gloutonnes du monde, mais pure neanmoins & capable de nous ſoutenir, juſques à ce que nous parvenions en la *Canaan Celeſte*, où Dieu lui-même, avec la plenitu-

de de tous ses biens, sera *notre pain*, non *quotidien*, mais *éternel*. Ainsi soit-il.

SERMON
SUR LA
SECTION XLII.
DU
CATECHISME.

Pardonne-nous nos pechez, comme nous pardonnons, &c.

DIEU de soi-même est infiniment enclin à répandre sur les hommes tous les biens dont leur nature est capable: Mais le peché qui est survenu, a comme fermé & resserré violamment les tresors de la beneficence divine, & l'on peut dire à tout le genre humain ce qu'Esaïe protestoit particulierement aux Israëlites. * *Voici, la main de l'Eternel n'est pas raccourcie qu'elle ne puisse*

* *Es.* 49. 1. 2.

puiſſe délivrer; Et ſon oreille n'eſt point devenuë peſante, qu'elle ne puiſſe entendre. Mais ce ſont vos iniquitez qui ont fait ſeparation entre vous & votre Dieu; Ce ſont vos pechez qui ont fait qu'il a caché ſa face arriere de vous, afin qu'il n'entende pas. Ce n'eſt pas de lui que vient la rupture de cette bienheureuſe communion que vous devriez avoir avec lui, ô hommes. Ce qu'il n'éloigne point de vous tant & tant de miſéres, de diſgraces, d'afflictions & de calamitez, auſquelles toute votre vie eſt ſujette; Ce qu'il ne vous garantit point de la mort qui vous engloutit & vous conſume tous les jours; Ce qu'il ne vous accorde point des graces & faveurs qui conviennent à votre étre, n'eſt pas que ſes yeux ne voient clairement tout ce deſordre, que ſes mains ne ſoient aſſez puiſſantes pour y remedier, & ſon cœur aſſez pitoiable pour le deſirer. C'eſt toujours ce même Dieu, qui par une bonté, puiſſance & ſageſſe ineſtimable, créa toutes choſes au commencement, & qui juſques à ce jour les a miraculeuſement conſervées; il voit tous vos maux, il ſait les biens qui vous ſeroient neceſſaires; Il ne veut point votre mort; il veut au contraire votre vie.

Mais

Mais les pechez dont vous êtes coupables, détruisent toute cette sainte & divine affection; car sa Justice ne pouvant souffrir qu'il dispense ses graces à des personnes toutes couvertes de crimes, arrête le cours naturel de sa bonté, qui le portoit à se communiquer à vous, en vie & en jouïssance éternelle; Comme lors qu'une riviere vient à rencontrer une digue forte & épaisse, elle s'arrête sans passer outre, son écoulement naturel étant contraint & forcé par cet obstacle; Il en est de même de la benignité de Dieu, son cours & son mouvement naturel est de se répandre sur nous; Nos pechez s'y sont opposez, & ont comme suspendu & retenu cette eau de benediction, l'empêchans de couler sur nous; Comme donc la digue étant une fois ôtée, la riviere reprend son cours, sa premiere liberté lui étant par ce moien renduë, de même le peché de l'homme étant levé, la Beneficence divine se déborde aussi-tôt sur l'homme, & reprenant son cours naturel & ordinaire, remplit son canal des eaux sacrées & immortelles de grace & de vie.

D'où vous voiez, *Mes Freres*, que la *remission des pechez* comprend tout notre bonheur; car puis que la presence & la considera-

deration du peché eſt le ſeul obſtacle qui nous empêche d'être heureux, il s'enſuit clairement que la *remiſſion du peché* nous rend tout notre bonheur, & nous rétablit en la condition la plus convenable & la plus deſirable à notre nature. C'eſt pour cela que le *Pſalmiſte* s'écrie au commencement du Pſ. 32. [a] *ô que bienheureux eſt celui duquel la transgreſſion eſt quittée, & duquel le peché eſt couvert! ô que bienheureux eſt l'homme auquel l'Eternel n'impute point l'iniquité!* Il n'y a point de milieu entre ces deux choſes, [b] *Tu es heureux, ſi tu es quitte de peché.* S. Paul ſe ſert de ce paſſage dans l'Epitre aux *Rom.* dans cette veuë, montrant évidemment par là que la *juſtification des fidéles* devant Dieu n'eſt autre choſe que la *remiſſion de leurs pechez*, qui ſe fait enſuite de leur foi, ſelon l'Alliance de grace, & non enſuite de leurs œuvres, ſelon l'Alliance de la Loi.

Notre Seigneur lui même prediſant en *Jeremie* cette nouvelle & bienheureuſe Alliance qu'il a daigné contracter avec nous en ſon Fils, fait découler tous les biens, toutes les graces & faveurs qu'il nous communique liberalement par elle, de cette ſeule ſour-

a *Pſ.* 32. b *Rom.* 4.

ſource, *la remiſſion de nos pechez* * Je *mettrai*, dit-il, *ma Loi au dedans d'eux, & l'écrirai dans leurs cœurs*; Je *leur ſerai Dieu & ils me ſeront peuple, ils me conoitront tous, depuis le plus petit juſques au plus grand.* Pourquoi, Seigneur, Parce, ajoute-t-il immediatement après *que je leur pardonnerai leur iniquité, & n'aurai plus de ſouvenance de leur peché.* Ce peché une fois ôté, ſon Eſprit vient faire ſon domicile chez nous, il y apporte auſſi-tôt la lumiere de vie, la conſolation & la joie, nous marquant & nous ſêlant, pour recevoir un jour en notre tems, la gloire & l'immortalité.

Ne vous étonnez donc pas, *Mes Freres*, ſi le Seigneur Jeſus, Chef, Mediateur & Conſervateur de cette nouvelle Alliance, nous recommande ſi expreſſément de demander tous les jours à Dieu, notre Pere Celeſte, *la remiſſion de nos pechez.* C'eſt le bien des biens, ſans lequel tous les biens deviennent des maux, avec lequel tous les maux deviennent des biens; c'eſt le principe de notre vie, la cauſe de notre reſurrection & ſpirituelle & corporelle, l'infaillible germe de notre immortalité, étant entiere-

* *Ier.* 31. 33. 34.

tierement impoſſible que ceux qui ſont quittes du peché demeurent en la mort.

C'eſt le ſujet dont nous vous parlerons aujourdui, moiennant la favorable aſſiſtance de l'Eſprit d'enhaut, dans l'expoſition du cinquiéme article de *l'Oraiſon Dominicale*, où nous prions Dieu de *nous remettre nos pechez, comme nous les remettons à ceux qui nous ont offensé.*

Cette *Oraiſon*, que Jeſus-Chriſt, de ſa propre bouche, enſeigna à ſes Diſciples, contient *ſix demandes*, dont les *trois premieres* regardent proprement les interêts de Dieu, *les trois dernieres* ſe raportent aux notres; Car nous lui demandons *premierement* notre *pain* quotidien & cela fut expliqué Dimanche dernier, *enſuite la remiſſion* de nos pechez, & enfin la *conſervation* de ſon Eſprit, pour nous empêcher de tomber dans le peché.

Chriſt commence par les biens temporels & qui appartiennent à cette vie, parce qu'en cette foibleſſe de notre nature nos eſprits commencent par là, & par ces effets de la bonté de Dieu, viſibles & expoſez à tous nos ſens s'élévent à la conoiſſance & à l'admiration de ſa grande grace. Mais, ô homme, il n'en faut pas demeurer

là. Ce *pain quotidien* que tu demandes n'eſt pas le comble où tu dois repoſer tes deſirs, ce n'en eſt qu'un degré; monte plus haut, & maintenant que tu as obtenu de la liberalité divine, le ſoutien, & comme parle l'Ecriture, le bâton de ta vie temporelle, éléve-toi à l'autre qui eſt éternelle, & ſupplie ton Dieu qu'il te donne auſſi ce qui t'eſt neceſſaire pour y parvenir, la *remiſſion du peché & la délivrance du malin.* Ne fai pas comme la plus-part des hommes qui enſeveliſſent & enterrent tous leurs vœux, leurs ſouhaits & leurs affections dans le *pain* & dans les *commoditez* de cette vie, ſans ſe donner aucun ſouci de l'autre *pain* & de l'autre *vie.*

Dequoi te ſerviroit le *pain quotidien*, ſi tes *pechez* ne te ſont pardonnez? Quel contentement tirerois-tu de la terre & de la vie terreſtre, quand même tu ſerois exquiſement & parfaitement pourvû de tout ce qui s'y peut donner, ſi tu étois á la fin plongé dans la mort éternelle, à cauſe de tes pechez? en vain auras-tu l'être, ſi tu n'as auſſi le bien-être. Et pour vous montrer, *Mes Freres*, que c'eſt aux choſes ſpirituelles que vous devez principalement arrêter vos deſirs, remarquez que Notre Seigneur, dans

cette *priere*, ne nous donne *qu'un article* qui regarde le temporel, comprenant tout cela dans ces mots, *donne-nous aujourdui notre pain quotidien*; mais pour le Spirituel, pour ce qui regarde proprement la vie éternelle, il nous en donne *cinq*; car outre les *trois* premieres qui s'y raportent clairement, la *Santification du Nom de Dieu*, *l'avenement de son Régne*, & *l'accomplissement de sa Volonté*, ne se pouvant ni demander ni obtenir de lui, qu'en même tems nous ne demandions & n'obtenions aussi la vie éternelle. Outre tout cela, dis-je, il en ajoute encore *deux* autres, *Pardonne-nous nos pechez*, & *delivre-nous du malin*; signe tout évident que sa volonté est que pour *une partie* des soins, des affections & des désirs que nous donnerons à la terre, nous en donnions *cinq* au Ciel. Il est si doux, & si bon, qu'il nous permet d'aimer aussi cette vie, mais en la mesure qui lui convient, selon cet excellent, & qu'on ne sauroit jamais assez mediter, enseignement qu'il nous donne ailleurs. *Cherchez premierement le Roiaume de Dieu & sa justice, & toutes ces choses vous seront données par dessus.*

Mais helas! Combien sont éloignez de cette pratique la plus-part des hommes!

ſi nous pouvions lire dans leur cœur & penetrer leur interieur, pour y découvrir tous les articles des vœux & des prieres ſecretes qu'ils y font, nous trouverions que tout au contraire de *l'Oraiſon Dominicale*, pour *un article* qui regarde le Ciel, il y en a *cinq* qui concernent la terre.

Je crains beaucoup qu'il ne ſe trouvât que toutes leurs prieres entieres aboutiſſent à la terre, qu'à vrai dire, ils ne demandent pour tout, que le *pain quotidien*, la *graiſſe*, les *douceurs*, les *honneurs* & les *plaiſirs de la terre*, ſans ſe ſoucier beaucoup du reſte. Aveuglément étrange de deſirer le plus ardemment ce qui eſt infiniment moins déſirable! de mettre toute ſon affection dans ce qui n'en merite que tres peu, & de n'en mettre que tres peu en ce qui en merite infiniment! Dieu veuïlle tellement corriger, par la force de ſon Eſprit, ces extravagances d'affections en nous, que deſormais nous conformions & nos déſirs, & nos prieres à *l'Oraiſon Dominicale*, que nous demandions *premierement* les choſes qui regardent le Seigneur, & enſuite, celles qui ſe raportent à nous; & qu'entre celles-ci nous embraſſions, ſouhaitions & requerions, avec plus d'ardeur, ce qui ſert à la vie de l'ame,

que

que ce qui n'eſt bon que pour la vie du corps. Que ſi nous diſons, *donne-nous notre pain quotidien*, nous ajoutions incontinent, *pardonne-nous nos pechez*, *delivre-nous du malin*; Et afin de le mieux prattiquer, conſiderons, ſelon l'ordre de notre Catechiſte *premierement* quelle eſt la neceſſité de cette *priere*, ſi elle eſt telle que chaque Chrêtien, ſans en excepter aucun, ſoit obligé de demander à Dieu la remiſſion de ſes pechez; *enſuitte* quelle eſt cette *remiſſion*, & quel eſt ſon *effet*, & *enfin* quelle eſt la condition ſous laquelle nous la demandons, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſé. Ce ſont les *quatre Points* que nous traiterons brievement dans cet exercice; La *neceſſité*, le *ſens*, l'*effet* & la *condition* de cet article. *Pardonne-nous nos pechez*.

La neceſſité de cette demande eſt évidente; car puis que le Seigneur l'a enſeignée à ſes Apôtres, qui ſera ſi hardi que de s'en exempter? y a-t-il quelcun dans l'Egliſe qui puiſſe preſumer d'être plus pur & plus ſaint qu'eux? de n'avoir pas beſoin d'une *remiſſion* à la demande de laquelle leur Maitre & le notre les a ſi ſolennellement & ſi expreſſément obligez?

Ici vous m'alleguerez, peut-être, que S.

Jean dans sa premiere Epitre Catholique nous assure, & même plusieurs fois que les fidéles, ceux qui sont nés de Dieu ne péchent plus, & même qui plus est, ne peuvent pecher; Puis qu'ils sont en telle condition, à quel propos prieroient-ils le Seigneur qu'il *leur pardonne leurs pechez*?

Mais cette difficulté est fort aisée à resoudre; car il y a *deux* sortes de pechez, les *vns* qu'on dit *d'infidelité* & *d'une habitude au mal*, & c'est en cette maniere que pechent les hommes non regenerez, tandis qu'ils sont encore dans le miserable état où nous naissons tous, esclaves du Diable & de l'iniquité; Et tels pechez sont ceux que *S. Paul* apelle des [a] *pechez précedens* que nous commettons avant notre vocation. Le fidéle une fois illuminé par l'Esprit de Dieu en la foi, & qui a obtenu par elle le droit d'être fait son enfant, ne peche plus en cette sorte, & même il est impossible qu'il retombe jamais en de tels pechez, parce, dit le bienheureux Apôtre que la [b] *semence de Dieu demeure en lui*, la parole incorruptible de vie qui a pris & germé en son ame; & s'il se pouvoit faire que telles personnes regenerées péchassent encore en

a *Rom.* 3. [b] 1. *Jean* 3. 9.

en ce ſens, ils ſeroient perdus ſans reſſource, parce qu'il n'y a point d'autre Sacrifice pour le peché que celui du Seigneur Jeſus. C'eſt donc en cette façon que ſe doit entendre le paſſage de *S. Jean* & d'autres ſemblables paſſages par leſquels eſt établie la perſéverance des Saints. Mais bien que les fidéles ne puiſſent jamais tomber dans l'infidelité & dans l'impenitence, ce n'eſt pas à dire pourtant, qu'il ne leur échape jamais aucune faute contre Dieu & leur prochain, tandis qu'ils ſont ici bas; Les plus avancez d'entr'eux nous témoignent le contraire, & reconoiſſent avec une ſincére humilité, que tous leurs efforts ſont pleins d'imperfe-ctions; leur juſtice, de taches; leur obeïſſance, de manquemens.

En effet quand il eſt queſtion d'entrer dans cet examen & de comparoitre devant le Seigneur, ils ſe proſternent ſur leur face, & lui demandent grace, avoüans que [a] *nulle chair ne peut être juſtifiée devant lui*; que [b] *ſi l'homme mortel veut plaider avec lui, il ne lui répondra point de mille articles à un ſeul*, bien loin de le contenter ſur tout, proteſtant même que [c] *ſi nous diſons que nous n'avons point peché, nous nous ſeduiſons nous-*

a *Pſ.* 143. b *Iob* 9. 21. c 1. *Iean* 1.

mêmes, & que la verité n'est point en nous; que pendant que nous languissons en la terre, il y a un combat entre la chair & l'esprit opposez l'un à l'autre, qui ne finira qu'au Ciel; En effet *l'Apôtre* nous dit [a] *qu'ici nous ne voions qu'obscurément comme en un miroir & par énigme*; Puis que l'amour suit la conoissance, il faut bien de necessité que l'amour que nous portons à notre Dieu soit imparfait, notre conoissance étant toujours imparfaite, pendant que nous sommes environnez de *ce corps de mort.* Autrement il n'y auroit point de difference entre la condition du fidéle ici-bas & celle qu'il attend là haut, dans les Cieux; Ici nous atteindrions la perfection. Ici nous parviendrions à notre but; car où il n'y a point de peché là sans aucun doute est la souveraine perfection. Or, dit le même Apôtre, [b] *nous n'avons point encore atteint où nous tendons, nous ne sommes pas encore rendus accomplis, mais nous poursuivons notre course, pour tâcher d'atteindre au but.*

Puis donc que les fidéles sont sujets à commettre, tous les jours, quelque faute par la condition de leur chair, il n'y a point de doute qu'ils doivent aussi, sans cesse, recourir à la misericorde de leur Pere celeste, &

a 1. *Cor.* 13. b *Ph.* 3.

& lui dire tous les jours, *pardonne-nous nos pechez*; Et de fait ce même *S. Jean* duquel on nous a alegué l'autorité, nous apprend ce reméde contre le peché. * *Mes petits enfans*, dit-il, *Je vous écris ces choses, afin que vous ne pechiez point; Que si quelcun a peché, nous avons un Avocat envers le Pere, savoir, Jesus-Christ le Juste.*

Dans la confiance que nous avons au credit & en la protection de cet Avocat. *Allons avec assurance au trône de Dieu, & nous obtiendrons remission:* Ainsi voiez-vous que le sens de cette *priere* en revient là; Seigneur, puis que la foiblesse de ma nature est telle que nonobstant la douceur & l'efficace de ta grace, il m'échape souvent diverses offenses contre toi, veuïlle me les pardonner, sans entrer dans une recherche exacte de ce que je dis, fais, ou pense; Traitte-moi favorablement, passe par dessus mes fautes, avec un œil doux & paternel.

Que si telle doit être la *priere* de tous les saints, tandis qu'ils combatent sur la terre, quelle, je vous prie, est la hardiesse & la presomption de ceux qui pensent ne pecher plus, qui soutiennent, que non seulement ils ne créent plus aucune dette, mais mêmes qu'ils

* 1. *Jean* 2. 1. 2.

qu'ils ſe rendent Dieu obligé, & tellement obligé, qu'aprés leur avoir donné ſon Ciel & ſon immortalité, il leur ſera encore reliquataire d'une tres groſſe ſomme? Avec quel front ces gens la recitent-ils leur *Pater*? Quand ils viennent à cet article ne ſont-ils point honteux en eux mêmes de ſe moquer ainſi de Dieu? leur bouche dit, *quitte moi mes dettes*, & leur cœur dit, *je ne te dois rien, mais tu m'en dois de reste.* Leur langue demande pardon, & leur ame croit de n'avoir point fait de faute. Dieu, ſelon leur extravagante conception, auroit plutot beſoin de requerir d'eux qu'ils lui remettent ſes dettes, ou du moins lui donnent terme juſques au dernier jour, qu'eux de lui demander la remiſſion des leurs.

Or il y en a qui tiennent que l'homme, non ſeulement peut vivre ſans pecher, mais mêmes qu'il y a eu & qu'il y a encore quantité de perſonnes qui vivent ainſi en effet. Ces gens-là, quels qu'ils ſoient, diſent la *priere* que le Seigneur nous a enſeignée ou non; s'ils ne la diſent point, ils ſe retranchent eux-mêmes de la communion des fidéles, & déſavouënt Jeſus-Chriſt pour leur Maitre, puis qu'ils n'obeïſſent pas à ce qu'il a ordonné à ſes Diſciples. *Priez ainſi*, leur dit-il.

Que

Que s'ils recitent quelquefois cette *Priere*, il faut donc malgré eux qu'ils confessent qu'ils sont coupables de quelque peché, puis qu'ils en demandent le pardon; Car de dire que tels parfaits font seulement cette *priere* par humilité, non qu'en effet ils soient, ou se reconoissent coupables, c'est une allegation indigne d'un Chrêtien. L'humilité n'est pas menteuse. Les vertus Chrêtiennes s'entretiennent toutes les unes les autres. Nulle d'elles ne veut être exercée aux dépens de quelqu'une de ses compagnes; elles se portent un mutuel respect; l'humilité est la sœur de la verité. Pour t'acquiter de l'une il ne faut pas renoncer à l'autre. Certes si tu n'es point pecheur, ce n'est pas humilité, mais bêtise & vanité de dire que tu es pecheur. Nous ne trouvons point dans l'Ecriture aucun exemple de cette sorte d'humilité qui est bonne dans le monde, pour la flatterie, mais qui est abominable devant Dieu, qui voit le secret de nos cœurs, & veut que nous parlions comme nous pensons.

Dans les Psaumes & ailleurs vous voiez souvent les serviteurs de Dieu alleguer sincérement & franchement au Seigneur, la justice de leur cause & l'integrité de leur con-

conduite, ſelon cette nouvelle Theologie, qui eſtime le menſonge neceſſaire à l'humilité, ils auroient en cela peché par orgueil; car ſi c'eſt humilité de s'attribuer le peché, bien qu'on n'en ſoit pas coupable, ce ſera orgueil de ne point deſavouër les vertus & les graces deſquelles on ſe ſent doüé. Soit donc conclu qu'en ce monde tous les hommes ont encore en eux quelque ſorte de peché, puis que tous ſont obligez à en demander à Dieu la remiſſion.

Or pour bien entendre quelle elle eſt, il faut ici remarquer; que dans le Texte Original de *S. Matthieu* il y a mot pour mot * *Quitte nous nos dettes, comme nous les quittons à nos debiteurs*; Car dans la langue Chaldaïque en laquelle parloit alors Notre Seigneur, *debiteur* ſignifie *coupable*, comme vous le voiez au treiziéme de S. Luc, *penſez vous*, dit le Seigneur, *que ces dix-huit ſur leſquels tomba la Tour en Siloë, & les tua, euſſent plus offensé Dieu que tous les habitans de Jeruſalem?* Il y a dans l'original, *fuſſent plus debiteurs que tous les habitans de Jeruſalem?* Et au 1. livre des Rois, dés le commencement *Berſabée* parlant à David. Il arrivera, lui dit-elle, *qu'auſſi-tot que le Roi mon Seigneur ſera endormi*

* *Matth.* 6.12.

endormi avec ses Peres, moi & mon fils Salomon serons tenus pour coupables. Le *Chaldéen* dit, pour *débiteurs.* Comme donc *debiteur* veut dire *coupable & pecheur*, de même une dette signifie la *coulpe* le *crime* ou le *peché*. En effet la raison de cette signification est assez claire, par le raport qui est entre une dette & un crime; car comme l'une oblige l'homme au paiement, l'autre aussi l'oblige à la peine, l'une & l'autre lie & ôte à l'homme une partie de sa liberté. Le paiement aussi s'éxige à peu près en la même façon que la peine. La justice ordonne les prisons pour l'une & pour l'autre; Et vous voiez que parmi toutes les nations civilisées les deux Jurisdictions marchent ensemble, elles s'exercent mêmes bien souvent par les mêmes personnes.

Ces similitudes qui sont entre les choses mêmes en ont confondu les termes, bien qu'au fonds, comme vous le verrez incontinent, il y ait quelque difference entre l'une & l'autre; Ainsi donc nos *dettes* sont nos *pechez*; Quitter nos *dettes*, c'est nous pardonner nos pechez; Or le Seigneur s'est voulu servir de cette façon de parler dans ce lieu & en beaucoup d'autres, pour nous apprendre par là une tres-excellente & tres necessaire

doctri-

doctrine, ſavoir, quel eſt le pardon que Dieu nous accorde de nos pechez. *Quitter une dette* c'eſt *la remettre* gratuitement, ſans en exiger le paiement. Vous ne direz pas que celui-la quitte ſa dette qui la fait paier à ſon debiteur; Notre Seigneur apellant donc ainſi le *pardon* que Dieu nous accorde de nos pechez, nous montre évidemment que ſon pardon eſt gratuit, ſans que le Seigneur exige de nous aucune ſatisfaction pour nous racheter de la peine que nous avions encouruë par là.

D'où s'enſuit la conviction de *deux erreurs* tres pernicieuſes qui ont vogue dans l'Egliſe Romaine. La *premiere* eſt que le peché des fidéles s'efface devant Dieu par de certaines ſouffrances, & quelquefois auſſi par de certaines œuvres qui interviennent de la part de l'homme, & ſont en effet des ſatisfactions valables, qui contrebalancent la peine du peché, & par ce moien en exemptent l'homme. Certes ſi cela eſt, vous voiez bien que Dieu ne nous remet pas nos *dettes*; & je ne ſai avec quelle conſcience nos *Adverſaires* peuvent dire cette *Oraiſon*; car toutes les fois qu'ils la prononcent ils détruiſent leurs propres ſentimens, & prononcent ſentence contr'eux mêmes.

Si

Si tu ſatisfais à Dieu, pourquoi le pries-tu qu'il te *quitte*? Il n'y a point de lieu à la grace où le paiement eſt complet. Tu n'as que faire d'implorer la bonté de ton *Créancier*, ſi tu as en ta main dequoi le ſatisfaire, & même dequoi le paier au delà; car non content de meriter la *remiſſion* pour toi, tu nous veux de plus perſuader que tu ſatisfais même pour autrui, qu'une partie de tes deniers eſt diſpenſée au ſoulagement de tes pauvres freres. Que ſi de l'autre côté tu ſupplies, tous les jours, le Seigneur qu'il te quitte tes *dettes*, avouë donc que tu n'as pas dequoi ſatisfaire; Car ce n'eſt pas là le langage d'un homme, qui a dequoi paier.

Je ne dis point pour ce coup, que c'eſt une énorme & inſuportable préſomption de ſe vanter de pouvoir ſatisfaire à la Juſtice Divine, pour nos pechez, puis que leur démerite étant infini, leur ſatisfaction doit étre d'une valeur infinie, au lieu que tout ce qui part de nous ne peut être que d'un prix tres-fini, puis que nous mêmes & toute notre eſſence eſt finie.

Je ne dis point non plus que cette malheureuſe doctrine anéantit entierement la croix du Seigneur, & qu'elle outrage cruellement le ſacré ſang qu'il y a une fois répandu,

nous

nous obligeant encore à des satisfactions aprés cela, comme si la sienne étoit imparfaite, comme si elle ne nous avoit pas santifiés, engloutissant entiérement tous nos crimes; comme si ceux-là qui sont lavez au sang du Seigneur étoient encore tachez; Mais je dirai seulement qu'elle fait un tort inconcevable à la bonté de Dieu, lui ôtant la gloire que son Fils nous enseigne de lui rendre chaque jour, en le priant de *nous quitter nos dettes* demande vaine, inutile & ridicule en la bouche de ceux qui satisfont, si tant est qu'il y en ait au monde.

Et ce que le Seigneur ajoute confirme ce que nous avons dit ci-dessus tres évidemment. *Quitte nous nos dettes, comme nous les quittons* dit-il, *à ceux qui nous doivent*; faisant ici la même comparaison que nous lisons dans *S. Paul* au chap. 4. de son Epitre aux Ephesiens; & dans celle qu'il écrivoit aux Colossiens, *soiez bons les uns envers les autres, pleins de compassions & de tendresse, vous entrepardonnant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné en* Jesus-*Christ*.

Certes la façon en laquelle Dieu nous pardonne nos pechez est semblable à cette par laquelle nous pardonnons par charité à nos prochains, les offenses qu'ils ont commises

miſes contre nous; Or ce pardon que nous accordons à nos fréres eſt & doit être gratuit, ſelon le réglement de Jeſus-Chriſt dans ſon Evangile.

En conſcience ſeroit-ce un acte de charité & de bonté de ne point remettre à ſon frere la faute dont il eſt coupable, qu'auparavant il ne t'en eût rendu une entiere ſatisfaction? Les Peagers & les plus cruels d'entre les hommes n'en font-ils pas tous les jours autant? Il s'enſuit donc tout de même, & en beaucoup plus forts termes, que la bonté de Dieu envers nous eſt purement gratuite, & non meritée par aucune ſatisfaction de notre part. Mais, *ô fidéle*, tu m'objecteras peut-être que la ſatisfaction du Seigneur Jeſus étant intervenuë pour nos pechez, l'on ne peut pas dire que Dieu nous les remette gratuitement.

Je répons à cela, *premierement*, qu'à l'égard de nos *Adverſaires*, cette allegation rend leur cauſe plus mauvaiſe, au lieu de la rendre meilleure; car elle conclut qu'outre l'outrage qu'ils font à la bonté Divine, pretendans qu'elle ne remet point leurs *pechez* gratuitement, ils offenſent encore tres griévement ſa juſtice, en voulant qu'il exige de nous une ſatisfaction pour des pechez ex-

piez par la ſatisfaction de Chriſt ; ce qui ſeroit faire paier une dette deux fois , rigueur tres contraire à toute ſorte de juſtice.

Mais au fonds je dis que la ſatisfaction exhibée au Pere , par le Seigneur Jeſus ſur la Croix, n'empêche en aucune façon que le *pardon* qu'il nous accorde de nos pechez, ne ſoit entierement gratuit; car il eſt tres conſtant qu'il ne nous coute rien. C'eſt le Pere même qui nous a fait preſent de ſon Chriſt, nous ne lui avons pas offert du notre, il nous l'a donné du ſien ; de ſorte que toute cette *Redemption* ne nous coute rien. C'eſt le Chriſt de Dieu qui a ſouffert tout le travail, qui a enduré les peines, & la raiſon de la Juſtice Divine l'exigeoit ainſi neceſſairement ; car il y a dans cet endroit quelque difference entre les *pechez* & les *dettes*.

Nul n'a interêt dans vos dettes que votre creancier; Si donc il eſt aſſez riche pour s'en paſſer, il ne fait tort à perſonne de vous les quitter, ſans aucune ſatisfaction. La Juſtice publique ni particuliere n'y eſt point bleſſée; mais il n'en eſt pas de même à l'égard des crimes; car outre l'interêt qu'y ont les particuliers contre leſquels ils ont été commis, la Juſtice publique y a auſſi le ſien ; les crimes ne ſe puniſſent pas pour ſatisfaire la

haine

haine & la passion vangeresse des personnes; mais on les punit, parce qu'il est juste qu'ils soient punis; & il seroit injuste qu'ils ne le fussent pas; Et vous en avez même quelque image entre les hommes, où vous voiez que les interets des Parties sont distincts & differens de ceux de la Justice; or les interets de la Justice ne se peuvent donner, sans injustice; puis donc que Dieu est tres juste, & ne peut en aucune façon rien faire qui ne soit souverainement juste, il a falu de necessité que sa Justice fût appaisée par la satisfaction de Jesus-Christ, afin qu'en suite il pût exercer sa bonté sur les hommes qui croient en lui.

Comme donc sa misericorde ne choque point sa Justice satisfaite pleinement par la mort de l'Agneau sans tache, de même sa Justice ne détruit point sa bonté, qui transferant les peines de nos crimes sur Jesus-Christ, à qui naturellement elles n'étoient pas deuës; nous accorde une pleine remission de nos pechez, à nous qui ne meritions rien moins que cela. Et sa gratuité est d'autant plus admirable, que pour l'exercer il a falu combler ce grand abîme qui nous separoit de Dieu, par l'oblation de son propre Fils.

Le *premier* Point de ſa bonté eſt en ce qu'il nous remet nos offenſes, ne nous les imputant nullement. Le *ſecond* encore plus grand, eſt que pour nous faire ce bien il nous a donné, avant toutes choſes, ſon propre Fils, afin que nous obtenions par ſon ſang notre reconciliation avec Dieu. Puis donc que ſa bonté eſt deſormais libre, ſa Juſtice n'aiant plus aucun droit de l'arrêter, demandons lui hardiment qu'il *nous remette nos pechez.*

Loin d'ici les *ſatisfactions*, les *expiations*, les J*ubilez*, les *grains benits*, les *chapelets*, & telles autres menuës bagatelles qui obſcurciſſent & ombragent toute la miſericorde Divine. Cette miſéricorde eſt notre J*ubilé* & notre *ſatisfaction*; Toutes les fois que tu leveras les yeux au Ciel, & que d'un cœur humble & ſincére tu diras à Dieu, *remets moi mes pechez*, il te les remettra. *L'Oraiſon* de Chriſt ne peut être vaine; Tout ce que nous demandons en ſon Nom nous ſera accordé.

Quant aux prieres preſcrites par un *Vrbain VIII.* & par tels autres, nous ne ſavons d'où ils ont l'autorité, ou de nous les ordonner, ou de nous en promettre tant de fruit; Nous ſavons au contraire que c'eſt

c'eſt entreprendre ſur le droit de Dieu que de vouloir ainſi lier & délier les conſciences humaines; Mais l'autorité de Chriſt nous a été recommandée du Ciel; en la ſuivant nous n'avons pas beſoin des inventions de l'homme.

L'autre abus de l'Egliſe Romaine contraire à cet article, eſt, qu'ils eſtiment qu'aprés que Dieu nous a remis nos pechez, il reſte encore des peines à ſouffrir, dont les fidéles s'aquittent, ou en ce monde ici, ou en *Purgatoire*; Mais ſi nos pechez ſont des dettes, ſi Dieu nous les remet par ſa bonté, comment ſe peut-il faire qu'aprés cela, il ne laiſſe pas de nous punir? Eſt-ce quitter une dette que d'envoier ton débiteur en priſon, lui faire ſouffrir diverſes peines, & ne point permettre qu'il en ſorte, juſques à ce qu'il t'ait rendu le dernier quadrain? Où eſt la raiſon, où eſt le ſens commun, qui puiſſe digerer de telles abſurditez? Et c'eſt neanmoins la façon dont ces gens prétendent que Dieu traite ſes enfans. *Il leur pardonne*, diſent-ils, mais il ne laiſſe pas de tirer d'eux les peines temporelles de leur faute.

Quand les fidéles prient leur Pere, ou ils ſont exaucez ou non. S'ils ſont exaucez, il leur quitte leurs pechez; Et en ce cas, que

devient le *Purgatoire*, s'ils ne ſont point exaucez, pourquoi donc prient-ils en ces termes? Et que deviennent tant de promeſſes que le Pere & le Fils nous ont données, que le S. Eſprit nous a ratifiées, que toutes nos prieres & requêtes ſeront oüies, accordées, interinées? Ne crain donc point, *ô homme*, puis que Chriſt t'ordonne de prier Dieu qu'il te quitte tes *pechez*, Dieu aſſurément te les veut quitter, te les remettre entiérement, t'en pardonner & la coulpe & la peine. Prens garde ſeulement, lors que tu lui preſenteras cette *priere*, de le faire avec un cœur ſincére.

Premierement il faut que tu ſentes ton peché. Comment en demanderois-tu pardon, ſi tu n'en as point de ſentiment? Celui qui penſe ne rien devoir, quelque pauvre & indigent qu'il ſoit, ne demande pas qu'on lui quitte rien, la plus-part du monde eſt lethargique en cet endroit; Quand nous ſouffrons le moindre mal, que nous tombons dans quelque affliction, nous le reſſentons vivement; nous rempliſſons l'air de nos plaintes, nous en importunons Dieu & les hommes; Mais pour tant & tant de *pechez* que nous commettons, ou que nous voions commettre aux autres, à peine nous remuons-

remuons-nous ſeulement. Charnels & materiels que nous ſommes, nous ne ſentons que ce qui frape la chair, ce qui traverſe ſes plaiſirs & ſes ſatisfactions,ce qui bleſſe l'ame ne nous touche point! Nous reſſemblons aux enfans qui pleurent, des jours entiers, la perte d'une poupée, & n'ont aucune apprehenſion ni douleur pour les maladies, & la mort de leurs pere & mere, & tels autres maux, quand ils arrivent dans leur famille.

O homme! tu t'affliges d'avoir perdu un arpent de terre, ou un vain honneur dont tu jouïſſois, tu fais de grans cris ſur telles diſgraces, & t'appelles malheureux, & cependant tu ne ſens point les maux beaucoup plus grands & plus veritables que tu portes dans ton ſein! Ton peché ne te péſe point, & la moindre douleur, le moindre mal t'eſt inſupportable! Maintenant que la main de Dieu eſt ſur toi, qu'elle fait entrer ſes flêches dans ta chair, que pour reveiller ta ſtupidité elle te pique par l'endroit où tu es le plus ſenſible, tu t'émeus, tu pleures, tu te tourmentes.O mon ami,que tes larmes & tes reſſentimens euſſent été bien plus prudemment & plus à propos emploiez, à l'occaſion de tes pechez! c'étoit alors qu'il fa-

loit gemir, ſoupirer, crier à Dieu & lui demander pardon. Te plains-tu d'être tombé en diſgrace, aiant cruellement outragé ton Prince, ſans implorer ſa grace ? ſans te repentir de tes fautes ? Ces émotions que tu ſens maintenant viennent bien tard ; Mais elles viennent toujours à tems, pourvû qu'elles ſoient jointes avec un vrai & ſerieux déplaiſir & regret de tes pechez paſſez ; car il n'y a point de preſcription contre la repentance. Nous avons à faire à un Dieu qui a toujours les bras tendus pour recevoir les pecheurs, toujours ſon oreille & ſon cœur ouvert, pour y laiſſer entrer leurs cris.

Aprés ce ſentiment du peché, la confeſſion ſuit d'elle-même, non pas toujours devant les hommes, mais bien toujours devant Dieu ; *Car*, dit S. Jean, * *ſi nous confeſſons nos pechez, il eſt fidéle & juſte pour nous les pardonner, & nous nettoier de toute iniquité.* Enfin, pour bien faire cette priere à Dieu, il faut avoir une veritable charité envers les hommes ; ce que le Seigneur nous enſeigne, nous commandant de dire en commun, *pardonne-nous* ; & non ſeulement *pardonne moi*, pour te montrer, *ô fidéle*, que

* *1. Iean 1.*

que tu dois desirer, procurer, demander le salut de tes fréres, & la remission de leurs fautes, aussi bien que des tiennes propres. Cette divine *Oraison* est toute pleine de cet enseignement de charité, n'y aiant aucun de ses articles, qui ne soit conçu en commun, pour l'utilité de toute l'Eglise, & non pour la notre en particulier, telle est cette *remission des pechez* que nous demandons à Dieu.

Les fruits qu'elle nous aporte sont grands & excellens; car par ce moien, *dit notre Catechiste*, nous sommes agréables à Dieu, nos consciences sont assurées, & ensuite jouïssent de la vie; ce qui met inimitié entre Dieu & nous, c'est le *peché*, comme nous disions au commencement; Le *peché* une fois pardonné, Dieu nous aime, il nous regarde d'un œil doux & favorable, non plus comme Juge, mais comme Pere.

Quel bonheur d'avoir pour favorable celui-là même, sans lequel la faveur de tout le reste ne nous peut de rien servir! Tandis que tes pechez ne te sont point pardonnez, Dieu est ton ennemi & toute la nature ensuite. De quel côté que tu te tournes, les armes & les vengeances de ton Créateur sont sur toi; de sorte que si ta

chair

chair ne t'avoit point crevé les yeux, tu verrois en tout lieu & en tout tems, la nuit, le jour, dans la ville & à la campagne, la foudre de ses indignations sur le point d'éclater, & prête à fondre sur ta miserable tête, pour l'écraser à jamais dans les enfers.

Mais au contraire tes pechez te sont-ils pardonnez, alors Dieu remet son épée dans le fourreau & te tend une main pleine de grace & de benedictions, qui ne te quittera point qu'elle ne t'ait élevé dans son Ciel, te garantissant cependant de tous maux, quels qu'ils puissent étre. Le sentiment de ce bonheur dépend du sentiment de la remission de tes pechez. Prie Dieu qu'il te le donne, qu'il écrive ton absolution & ta grace dans ton cœur; Alors la paix y sera répanduë; car *étant justifiez*, dit l'Apôtre, * *nous avons paix avec Dieu.* Il n'est pas possible de t'expliquer combien elle est douce & délicieuse, puis qu'elle surpasse toutes nos pensées, mais tu peux bien comprendre aisément, par son contraire, quel inestimable bonheur elle procure à l'homme.

Remets-toi devant les yeux la triste & mi-

* *Rom.* 5. 1.

miſerable condition du pecheur, qui a ſa conſcience effraiée, agitée & tourmentée par la crainte de la colére de Dieu, troublée par le ſentiment de ſes propres indignitez. Quel orage & quelle tempête plus cruelle ſe peut-on figurer que celle-là? *Quand je me ſuis tû*, dit David, * *mes os ſe ſont envieillis*, comme auſſi *lors que je n'ai fait que rugir tout le jour, ma vigueur s'eſt deſſechée comme l'herbe en Eté*; C'eſt l'état de l'homme qui ne ſent pas la *remiſſion* de ſon peché; cette inquiétude continuelle, comme un feu cuiſant, le brûle & le conſume au dedans, deſſéche la mouëlle de ſes os, & lui flètrit le cœur; Mais, ajoute le Prophete, *je t'ai déclaré mon peché, & tu en as ôté la peine.*

C'eſt le fruit de la priere que le fidéle fait à Dieu; cette douce joie entre auſſitôt en ſon ame, qui la remet & la recrée. Dés que tu auras dit à Dieu, *pardonne-moi mes pechez*, il te dira par la voix de ſon Eſprit, *tes pechez te ſont pardonnez, va-t-en en paix.* Puis que les fruits & les effets de cette priere ſont ſi exquis, *Mes Freres*, ſoions aſſidus à les cueillir, aions-la continuellement dans la bouche & dans le cœur. Il ne ſe

* *Pſaume* 32.

ſe peut faire que nous n'aions beſoin de *par-don* & de *conſolation*, demandons les à Dieu continuellement.

Mais il faut, avant que de finir, expliquer en peu de mots la condition que le Seigneur ajoute en cette demande. *Pardonne-nous nos pechez, comme nous les pardonnons*, dit-il, *à ceux qui nous ont offenſez.* Dans la plus-part des pechez il y a *deux offenſes* à conſiderer, l'une contre Dieu & l'autre contre l'homme. Nous devons à Dieu un honneur, un reſpect & un ſervice ſouverain; Nous devons à l'homme, l'amour & l'édification. Dans la plus-part des pechez l'un & l'autre eſt violé. Il y a manque de reſpect & de veneration envers Dieu, & manque de charité envers l'homme; mais la principale faute que l'on commette dans le peché eſt celle qui regarde Dieu; Il n'y a que lui ſeul qui la puiſſe remettre, comme n'y aiant que lui ſeul qui ſoit le Juge Souverain du monde. Les Miniſtres annoncent bien ce *pardon* aux hommes, de ſa part & en ſon autorité, comme les Officiers d'un Prince publient ſes graces & ſes faveurs; Mais c'eſt lui ſeul qui le donne * *nous ſommes Ambaſſadeurs pour Chriſt, dit l'Apotre,*

comme

* 2. Cor. 5.

comme si Dieu exhortoit par nous; nous supplions pour Christ, que vous soiez reconciliez à Dieu. Et c'est à cet égard que doit être pris ce que dit le Psalmiste au Ps. 51. J'*ai peché contre toi, contre toi proprement*; Certes il avoit aussi trés griévement peché contre *Vrie*, lui aiant méchamment ravi l'honneur & la vie; Il avoit peché contre *Bersabée*, contre tout *Israël*, exposant aux yeux de son peuple un tres-énorme scandale, par cette action si honteuse; Et neanmoins il dit *qu'il n'a peché que contre Dieu*, parce que tout ce qu'il avoit commis de crime contre les autres n'étoit rien en comparaison de l'offense qu'il avoit commise contre Dieu.

On peut dire la même chose de tous les pechez des hommes, sur tout des fidéles qui doivent beaucoup plus à Dieu que tous les autres hommes; Mais hors de cette comparaison, il est certain que le peché s'adresse aussi à l'homme, lui ôte injustement, ou le bien, ou l'honneur, ou la vie, ou la reputation, ou du moins l'édification qui lui est duë; car quand mêmes ton prochain n'auroit d'autre interêt dans tes actions vicieuses, que celui du scandale qu'elle lui donne, il y en a toujours beaucoup. C'est donc à cela que se raporte la *remission* des offen-

offenſes que les hommes ont commiſes contre nous. *Nous les leur remettons*, quand nous leur quittons cet interêt que nous y avions, à cauſe duquel ils nous devoient en effet une ſatisfaction qui y fût proportionnée, quand nous n'en tirons point la vangeance.

Mais, me direz-vous, ce pardon que nous accordons à nos freres merite-t-il que Dieu nous pardonne auſſi de ſa part, les fautes que nous commettons contre lui? notre *Catechiſte* répond que non ; car *premierement* ſi cela étoit, la remiſſion de nos pechez ne ſeroit pas gratuite ; comme le ſalaire que vous donnez à un mercenaire n'eſt pas gratuit, parce qu'il le merite, ſon travail & le fruit que vous en recueïllez vaut autant que l'argent qu'il en tire de vous ; Si donc notre bonté envers nos fréres merite la grace de Dieu, certes la grace de Dieu n'eſt plus une *remiſſion*, c'eſt une *juſtice*, c'eſt la *retribution* d'une choſe duë. Enſuite elle rabattroit beaucoup du prix de la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, & mêmes elle l'anéantiroit entierement ; Car ſi notre humanité & indulgence envers nos prochains merite que Dieu nous pardonne nos pechez, Chriſt eſt mort en vain, puis qu'il

eſt

eſt mort pour nous meriter une choſe qui a été déja toute meritée.

Enfin, comment eſt ce que la remiſſion que nous accordons à nos fréres, des offenſes qu'ils ont commiſes contre nous, peut meriter quelque choſe envers Dieu, puis que c'eſt une choſe deuë? Ne penſe pas faire une œuvre de ſurérogation, quand tu pardonnes à ton frére; En cela tu ne fais que ce que tu dois, une choſe à laquelle tu es obligé par le droit divin & humain, par le reſpect de Dieu, & par la communion que tu as avec l'homme ; une choſe à laquelle tu ne peux manquer, ſans te rendre criminel & coupable en diverſes manieres; Or qui fait ce qu'il doit, par la ne merite rien, à proprement parler.

Mais puis que la choſe eſt ainſi, pourquoi donc Notre Seigneur Jeſus-Chriſt a-t-il ajouté cette condition, *Pardonne-nous nos pechez, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé*? Certes il l'a fait pour beaucoup de raiſons; car *premierement*, ſi vous avez égard à Dieu, ces mots lui repreſentent les conſiderations qui ont accoutumé de le porter à *pardonner*. Le frere qui pardonne à ſon frere ne merite pas par là que ſon Pere lui pardonne auſſi. Mais ſon Pere cependant ne laiſſe

laiſſe pas d'agréer cette bonté & douceur naturelle, & d'étre par ce moien émû & attendri en quelque façon; c'eſt ainſi qu'en uſe notre Pere Celeſte.

Toutes nos gratuitez ne l'obligent à rien, ne meritent rien devant lui; Mais il ne laiſſe pas pourtant de les agréer, d'y prendre plaiſir, de ſe ſouvenir que ce ſont les marques aſſurées de ceux qui appartiennent à ſon Chriſt, auſquels il a promis gratuitement de leur pardonner toutes leurs fautes; C'eſt tout autant que ſi nous lui diſions, Seigneur, je ſuis pecheur à la verité, & je t'offenſe, tous les jours, ne te rendant pas la reconoiſſance que je te dois pour tant de biens que j'ai reçus de ta liberalité; Mais, ô bon Dieu, ſi eſt-ce que j'appartiens à ton Fils, que je ſuis ſêlé & racheté par ton Eſprit; Tu ne me peux méconoitre, car tu vois que par ta grace mon cœur eſt diſpoſé & humilié de la ſorte, qu'il pardonne volontiers à mes freres les fautes qu'ils ont commiſes contre moi; ſouvien-toi donc que je ſuis de ceux-là à qui tu promets miſericorde, avec leſquels tu n'entres point en conte, contre leſquels il n'y a point de loi.

De plus en ces mots eſt contenu un raiſonnement du moindre au plus grand, com-

comme l'on parle dans les Ecoles. Si nous qui ne sommes que poudre & cendre, pardonnons à nos fréres, les fautes qu'ils ont commises contre nous, combien plus, ô notre Grand Dieu! nous pardonneras-tu les notres, toi qui és le Dieu de misericorde, clement, pitoiable, enclin à faire grace; Toi dont la grace est un abîme sans fonds & sans bornes; Toi qui as commandé à l'homme de pardonner jusques à sept fois septante fois, c'est-à-dire, une infinité de fois; ne déploieras-tu point sur l'homme, sur ton serviteur, sur ton enfant, cette même bonté?

Mais quant à nous ces mêmes *mots* nous avertissent aussi d'un devoir tres necessaire en toutes façons, d'un devoir que le Seigneur Jesus ne se peut, par maniere de dire, lasser de nous recommander; savoir, que nous soyions pronts & faciles à pardonner les uns aux autres. Il a donc inseré cette clause dans notre *Oraison ordinaire*; afin que jamais nous ne la disions, sans y penser. O homme! avec quel front peux tu prononcer ces paroles sacrées. *Pardonne-nous nos pechez, comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés*, couvant cependant en ton cœur, des haines & des animositez noires

contre tes freres? N'as-tu point d'horreur de la peine à laquelle tu te condannes toi-même? Il ne faut point ici être fort habile Philosophe, pour conclurre, que priant Dieu de cette sorte, c'est autant que si tu le priois de te danner éternellement, *Pardonne moi*, lui dis-tu, *mes pechez*, *comme je les pardonne à ceux qui m'ont offensé.*

Mais', ô miserable que tu es! tu ne les leur pardonnes point, quelque legers qu'ils soient, tu ne leur en veux rien rabatre, tu les travailles & les tourmentes autant qu'il t'est possible! leurs peines & leurs prieres ne te touchent point; Et bien que tu leur fasses beaucoup de mal, si est-ce que ton cœur leur en souhaite beaucoup davantage. Si ta puissance s'étendoit aussi loin que ta perverse & maudite volonté, tu les écraserois & les ruïnerois entierement; Et après tout cela tu pries Dieu *qu'il te pardonne*, *comme tu leur pardonnes.* Tu le pries donc qu'il déploie contre toi tous les effets de sa colére, qu'il se tienne éloigné de toi, qu'il ne te regarde jamais qu'avec fureur; qu'il médite à loisir les moiens de se vanger de ton ingratitude; que non seulement il égale ses punitions à tes crimes, mais

mais qu'il te châtie encore au delà de ce que tu merites.

Ta priere, si tu ne te repens, sera exaucée, n'en doute point, tu seras traité comme tu traites les autres, & condanné par ta propre bouche, *condannation sans misericorde sera contre toi*; puis que tu n'uses point de misericorde. Ce grand Seigneur que tu pries maintenant par moquerie, sans penser à ce que tu lui dis, met toutes ces choses dans son regître & t'en fera un jour répondre devant les Cieux & la terre. *Vien-ça,* te dira-t-il, *serviteur méchant & dénaturé*; *Je t'avois quitté une dette immense & infinie, ne te faloit-il pas aussi avoir compassion de ton compagnon de service, comme j'avois eu pitié de toi?* Je t'avois remis les talens entiers, & tu as exigé jusques au quadrin de tes pauvres fréres. Tu étois mon ennemi; & neanmoins j'ai eu pitié de toi; Ils sont tes fréres, & tu n'as point eu pitié d'eux.

Alors, *ô homme*, en cet épouvantable Jugement s'éleveront contre toi, comme témoins de ton impieté & de ton extrême dureté, toutes ces oraisons que tu prononces, tous les jours, mais de la bouche seulement, sans y avoir le cœur; elles comparoitront à ta confusion, & feront voir

que puis que le pardon que tu requerois étoit ſous condition de pardonner à autrui, ce que jamais tu n'as fait, il n'y a rien de ſi juſte que ta condannation & ton enfer.

Penſez auſſi à cet article, vous qui pardonnez à vos fréres, mais froidement & à demi ſeulement; J*e ne leur veux point de mal*, dites-vous, Dieu veuïlle que cela ſoit, mais auſſi vous ne leur faites point de bien. Voudriez-vous que Dieu vous pardonnât de la ſorte? qu'après vous avoir quitté vos pechez, il vous laiſsât là, ſans vous viſiter, ſans éclairer vos ames de ſon Eſprit; ſans vous faire gouter les fruits de ſon amour? Aſſurément vous ne le voudriez pas; Et de fait cela eſt impoſſible. Il ne pardonne à perſonne qu'il ne l'aime, & qu'il ne lui faſſe du bien; Et pour vous, ſi vous aviez la vraie charité envers vos fréres, vous n'en demeureriez pas en ces termes.

Puis donc que vous vous engagez par cette *priere* à pardonner à vos fréres, en la même ſorte que vous deſirez que le Seigneur vous pardonne, élargiſſez vos cœurs, banniſſez-en, non ſeulement l'animoſité & la haine, mais auſſi les froideurs & les indifferences. Ne vous contentez pas de ne

point

point faire, & de ne point dire de mal à ceux qui vous ont offensez; Ce n'est pas assez, il faut leur faire du bien, leur donner des vifs & évidens témoignages de l'amour que vous leur portez. Le Dieu de charité veuïlle lui même, par sa misericordieuse puissance, nous arracher ces cœurs de pierre que nous avons naturellement, nous donner des cœurs de chair, faciles à pardonner, & à aimer, afin que nous obtenions de lui le pardon qui nous est necessaire, pour entrer dans ce Bienheureux Roiaume auquel nous aspirons.

AINSI SOIT-IL.

SERMON

SUR LA

SECTION XLIII.

DU

CATECHISME.

Ne nous indui point en Tentation.

IL n'eſt pas moins neceſſaire de conſerver le bien que de l'aquerir; car il eſt plus fâcheux de le perdre, aprés l'avoir eu, que de ne le point avoir eu du tout, l'experience nous témoignant que l'on ſe paſſe plus aiſément des choſes que l'on n'a jamais euës, que de celles dont on a joüi quelquefois, la poſſeſſion que l'on en a euë ne faiſant qu'augmenter la douleur & le regret de leur perte, par la conoiſſance qu'elle nous a donnée de ce qu'elles valoient. Ajoutez à cela, qu'il y a plus de honte à n'avoir ſû garder ce que l'on avoit déja entre les mains, qu'à ne l'avoir pû acquerir, y aiant

ce

ce semble, beaucoup moins de difficulté au *premier* qu'au *second*, puis qu'en l'un il n'est question que de continuër, au lieu qu'en l'autre il faut commençer; en l'un il faut poursuivre seulement, & en l'autre entreprendre tout de nouveau.

Mais si cette maxime est veritable, à l'égard des biens terrestres & naturels, beaucoup plus l'est-elle, à l'égard de ceux du Ciel & de la grace, qui ne se peuvent perdre impunement; Car ne les point garder ne prive pas seulement l'homme de leur jouïssance, c'est-à-dire, de son unique bonheur; mais attire aussi sur lui une tres douloureuse & tres rigoureuse punition, parce que les perdre n'est pas simplement un malheur, c'est une faute, c'est un crime, & même le plus grand que puisse jamais commettre la creature contre son Createur, de sorte qu'il vaudroit beaucoup mieux ne les avoir jamais eus que de ne les avoir pas sû conserver. Cest pourquoi notre Seigneur Jesus, dans cette admirable *priere* qu'il nous a donnée, n'a pas oublié de demander au Pere Eternel qu'il nous maintienne dans la douce & heureuse possession des biens qu'il nous a accordez. Aprés nous avoir fourni le *pain* & toutes les choses necessaires pour

le ſoutien de notre vie; Aprés nous avoir procuré le *pardon* de nos pechez & la paix de la conſcience; Aprés avoir mis dans nos cœurs & dans nos bouches la *Santification* du Nom de Dieu, & nous avoir revêtus des graces neceſſaires pour accomplir ſa volonté; Aprés tout cela, dis-je, pour conſerver à jamais dans nos mains un ſi precieux treſor, il nous munit enfin du ſecours & de l'aſſiſtance de ſon Pere, comme d'un rempart d'airain.

Et certes cela étoit bien neceſſaire, puis qu'à moins que de ce ſecours, il ne nous ſeroit pas poſſible de garder les faveurs de Dieu, n'y aiant point d'autre main capable de nous les conſerver que celle-là même qui nous les a données; car, je vous prie, quelles ſont les forces de notre pauvre nature, pour repouſſer les efforts de tant de brigands qui brulent d'envie de nous arracher du ſein ces abondantes & admirables richeſſes dont le Seigneur nous a fait preſent en ſon Fils? où eſt notre ſageſſe, pour nous garantir de leurs artifices? où notre puiſſance, pour repouſſer leur violence? car nous n'avons pas ſeulement à nous garder de la chair & du ſang, bien que ce ſeroit déja trop pour nous qui ne ſommes que foi-

foiblesse ; mais, comme dit le S. Apôtre [a] *notre lutte est contre les Principautez, contre les Puissances, contre les Seigneurs du monde & des tenébres de ce siécle, contre les malices spirituelles qui sont dans les lieux celestes*; Contre des legions innombrables de Demons, esprits rusés & aguerris, vifs, pronts & malins au possible [b] *qui tournent autour de nous comme de grands Lions effroiables, rugissans & cherchans à ravir notre bien & à engloutir nos personnes.*

Ce sont des esprits, nous ne sommes que chair & sang ; Ils sont extrémement fins, nous sommes tres-imprudens ; Ils sont subtils, & nous fort pesans ; Ils nous voient, & nous ne les apercevons point. Contre les embuches & la poursuite continuelle de ces voleurs enragez, comment pourrions-nous conserver, non plusieurs années & tout cet espace que dure notre voiage en la terre, mais un jour ou une heure seulement, les biens de la vie spirituelle, si ce même Ciel qui nous les a données si liberalement ne nous en conservoit la possession, couvrant notre foiblesse de sa puissance contre les armées de nos ennemis?

C'est donc tres justement que notre Seigneur

a *Eph.* 6. 12. b 1. *Pier.* 5. 8.

gneur Jesus-Christ, nous commande d'y avoir recours, voulant qu'aprés les autres requêtes qu'il nous fait presenter au Pere Celeste, nous lui demandions pour la fin, qu'il daigne nous conserver ce qu'il nous a donné; car c'est le sens de ces mots, *ne nous indui point en tentation, mais nous delivre du malin*, aprés lesquels il ajoute encore pour la clôture, & comme pour le couronnement de toute cette oraison, *car à toi est le Régne, la Puissance & la Gloire, aux siécles des siécles.* Amen.

C'est le sujet de la *Section* de notre Catechisme que vous venez d'entendre reciter, selon laquelle nous aurons *premierement* à traiter dans cette action, des *tentations* qui nous sont livrées, de leur nature & de leurs espéces; de la maniere dont la providence de Dieu y intervient, pour pouvoir dire *qu'il induit les hommes en tentation*, & de quelle façon il nous en garantit; & du devoir que nous devons remplir pour y resister, & ensuite pour la fin, nous examinerons en deux mots cette clôture de *l'Oraison* Dominicale; *Car à toi est le Régne la Puissance, & la Gloire.* Amen. Dieu, nous donne de traiter ces hautes & excellentes matieres d'une façon convenable, & à leur dignité

dignité, & à votre édification; Et à vous, de les écouter avec l'attention & la diligence qu'elles meritent.

Le mot de *tenter* signifie proprement *éprouver* par quelque essai, quel est, ou le savoir, ou le pouvoir, le jugement ou la volonté d'une personne, pour apprendre, par ce moien, ce que nous en ignorions auparavant; D'où vient que l'Ecriture apelle *Tentation* generalement toute *épreuve* par laquelle est découvert & manifesté ce qui étoit auparavant obscur & caché; soit que celui qui tente l'ignorât, soit qu'il le sût, soit qu'il le fasse avec dessein de le découvrir ou non. Et c'est en ce sens qu'il est dit que [a] *Dieu tenta Abraham, quand il lui commanda de sacrifier son fils Isaac.* Ce n'est pas que le Seigneur ignorât quelle étoit la foi & la volonté d'*Abraham*; mais l'Ecriture parle ainsi, dautant que par ce commandement de Dieu fut découvert ce qui ne se voioit pas auparavant, savoir, l'excellence & la grandeur de la foi du Patriarche.

C'est au même sens qu'il faut prendre ce qu'elle dit ailleurs, que [b] *Dieu tente son peuple, lors qu'il lui envoie quelque benediction, comme lors qu'il fit pleuvoir la manne*; ou bien quand

a *Gen.* 22. *Exod.* 16. 4.

quand il le visite de quelque châtiment, comme[a] *quand il tint si long tems Israël dans le désert.* Car l'un & l'autre de ces *traitemens* font clairement paroitre la mauvaise volonté du peuple qui étoit cachée avant cela. Et c'est aussi en la même maniere qu'il faut entendre ce que *S. Pierre* reproche à *Sapphira,*[b] *qu'elle & son mari avoient tenté le S. Esprit*, en ne donnant aux Apôtres qu'une partie du prix de leur possession. Ce n'est pas que ces personnes eussent eu en effet un tel dessein, étant clair que leur intention avoit simplement été de frauder les Apôtres de ce qu'ils retenoient par devers eux; Mais parce que leur action fit voir combien est admirable la conoissance qu'a le S. Esprit des choses les plus cachées, comme si en effet ils eussent eu dessein de s'en éclaircir; de là vient que l'Ecriture dit *qu'ils tenterent le S. Esprit du Seigneur.*

C'est donc aussi pour la même raison que tous les articles & occasions par lesquelles la pieté des fidéles est mise à l'épreuve, sont appelées du même mot de *Tentation*, comme là où il est dit que le Diable ou les méchans les tentent, quand ils les solicitent au peché & les détournent de la pieté

a *Deut.* 8. 2. b *Act.* 5. 9.

té, ſoit par conſeils, par promeſſes ou menaces ſimplement, ſoit même en les perſécutant ou en les careſſant réellement. Ce n'eſt pas que leur intention ſoit d'apprendre par ce moien quelle eſt au vrai la force & la volonté des fidéles ; c'eſt une choſe dont ils ſe ſoucient fort peu, tout leur deſſein n'étant que de les faire tomber; mais neanmoins cela eſt appelé *Tentation*, parce que c'eſt un moien par lequel ſe découvre la force ou la foibleſſe des fidéles, tout de même que ſi en effet ceux qui les tentent le faiſoient à intention de l'aprendre; Et c'eſt proprement de cette ſorte de *tentations* que nous avons à parler, qui conviënt & induiſent les hommes au mal.

L'Ecriture nous en propoſe *quatre* eſpeces differentes. La *premiere* comprend les *Tentations* qui nous ſont livrées par les hommes, elle eſt, comme vous ſavez, d'une tres grande étendue ; car toutes les fois qu'ils nous propoſent, ou un exemple, ou une promeſſe, ou une menace, ou quelqu'autre choſe pour nous détourner, ou de la profeſſion de la pieté en general, ou de quelque partie de notre devoir en particulier; ou quand ils ne nous donnent pas ce qui eſt propre & convenable pour nous y main-

maintenir;en tous ces cas-là ils nous *tentent*, comme quand autrefois les Empereurs Payens privoient de tous biens & honneurs, & quelquefois de la vie même ceux qui faiſoient profeſſion du Chriſtianiſme ; quand la maitreſſe de *Joſeph* le ſolicita effrontément à l'adultére, quand un homme ſe gouvernant mal dans le mariage, donne de mauvais exemples à ſa femme, quand les hommes ou les femmes mettent devant les yeux ou dans les oreilles de leurs prochains des objets ou des diſcours capables d'allumer dans leurs cœurs quelque ſale convoitiſe ; quand un Pere traittant rudement ſes enfans les reduit à aller chercher dans le monde ce qu'il ne donne ordinairement qu'au prix de quelque peché.

Secondement l'Ecriture apelle auſſi *Tentation* l'effort que font contre notre pieté, les évenemens qui nous arrivent, comme par exemple *l'adverſité*, les *maladies*, les *diſgraces*, qui ordinairement & de leur nature font naitre de mauvaiſes penſées & affections dans nos cœurs, nous ſolicitans à croire, ou que Dieu n'a point de ſoin de nous, ou qu'il nous hait & nous tient pour ſes ennemis, ou finalement qu'il ne ſe mêle en aucune façon des affaires des hom-

mes

mes, mais les laisse flotter à l'avanture, toutes pensées pernicieuses, & qui choquent directement les fondemens du salut; Parce que les *souffrances* & les *adversitez* nous en donnent l'occasion & découvrent par ce moien la fermeté ou la foiblesse de notre pieté; de là vient que l'Ecriture les apelle des *Tentations*; Comme quand elle dit que [a] *Jesus-Christ a été tenté en toutes choses comme nous, excepté le peché*; & quand l'Apôtre fait ressouvenir les Corinthiens que [b] *Tentation ne les a point saisis sinon humaine*, c'est-à-dire, que les afflictions dont Dieu les avoit visitez n'avoient point encore été excessives, mais mediocres & proportionnées aux forces & à la portée des hommes, selon le stile de l'Ecriture d'apeler *humain* ce qui est petit & mediocre, & divin ce qui est grand & au dessus de la mesure commune des choses; à quoi il ajoute au même sens, que *Dieu est fidéle, lequel ne permettra point que nous soions tentez*, c'est-à-dire, *affligez outre ce que nous pouvons, mais qu'il donnera avec la tentation*, c'est-à-dire, avec *l'affliction, l'issuë, en sorte que nous la puissions soutenir*. Et bien que l'adversité & les souffrances soient plus ordinairement enten-

a *Heb.* 4. 15 b 1. *Cor.* 10. 13.

entenduës sous ce mot, si est-ce que la prosperité est aussi quelquefois ainsi nommée, parce que par accident, & contre la nature des choses, elle porte souvent les esprits des hommes au vice; Et c'est ce que nous enseigne l'Apôtre dans la premiere Epitre à *Timothée*, où il dit [a] *que ceux qui veulent devenir riches tombent en tentation & au piege, & en plusieurs desirs fous & nuisibles, qui plongent les hommes dans la destruction & dans la perdition*, signe évident que les *richesses* sont une *tentation*; D'où vient que le *Sage* faisoit cette priere à Dieu, [b] *ne me donne ni pauvreté ni richesses. Nourri moi du pain de mon ordinaire, de peur qu'étant rassasié je ne te renie & dise, qui est l'Eternel? de peur aussi qu'étant appauvri, je ne dérobe & que je ne prenne en vain le Nom de mon Dieu.*

Mais l'Ecriture nous apprend qu'outre ce que nous avons remarqué ci-dessus, nous sommes aussi *tentez* par nos propres *convoitises*, c'est-à-dire, par les *désirs* & les *affections de la chair*, contraires à notre devoir. *S. Jaques* décrit expressément cette sorte de *tentation* au commencement de son Epitre, où il dit [c] *que chacun est tenté quand il est attiré & amorcé par sa propre convoitise*; car ce desir

a 1. *Tim.* 6. 9. b *Prov.* 30. 8. 9. c *Iaq.* 1. 14. 15.

desir déreglé que nous concevons pour les choses qui nous sont défenduës, chatouïllant nos sens au dedans, d'une venimeuse & pernicieuse douceur, nous emporte à l'execution du peché, à moins que nous n'y resistions de bonne heure, & écrasions, par maniere de dire, ces petits serpens de *Babylone*, avant qu'ils en engendrent d'autres de sorte que ce chatouïllement de la convoitise étant comme une occasion où se découvre la force, ou l'infirmité de la foi & de la charité des fidéles, elle est apelée pour ce sujet *Tentation*, selon le stile de l'Ecriture.

Enfin la *quatrieme* & derniere espéce de *Tentation* est celle qui nous est livrée par le *Diable*, le premier & principal auteur de toutes ces *seductions*. Car outre celles qu'il nous adresse d'une façon particuliere, il intervient encore dans toutes les précedentes, se servant, autant qu'il lui est possible, & des hommes & des affaires qui sont autour de nous, & des convoitises qui sont en nous, pour nous *tenter* & nous precipiter dans la perdition. D'où vient qu'à cause de son naturel meurtrier & sanguinaire, il est simplement & absolument nommé le *Tentateur*, comme dans l'histoire de la tenta-

tion de Jesus-Christ, [a] le *tentateur s'approchant de lui, lui dit, si tu es le Fils de Dieu, dis que ces pierres deviennent pain*; & dans la premiere aux Thessaloniciens; J'*ai envoié Timothée*, dit l'Apôtre, *pour conoitre l'état de votre foi, de peur que celui qui tente*, c'est-à dire, *le Diable, ne vous eût tentez en quelque sorte.*

Or ce cruël & malin Esprit *tente* les hommes en diverses façons; Il le fait souvent interieurement, leur suggerant au dedans de leur cœur, des choses propres pour les attirer & les incliner au mal; car cette faculté de l'homme que l'on apelle l'*imagination*, étant plongée dans la matiere, & ses fonctions y étant attachées, comme savent ceux qui entendent la Philosophie naturelle, le *Diable*, selon cette puissance qu'il a sur la matiere, & les sujets qui en dépendent, forme dans la fantaisie des hommes, des images telles que bon lui semble, qui se representans à leurs esprits, les émeuvent & les induisent *premierement* à ces mauvaises convoitises, & ensuite à des desseins ou injustes ou deshonêtes; d'où naissent, finalement les actions du peché; car il n'est pas plus difficile aux *démons*

a *Matth.* 4. 3. b 1. *Thess.* 3. 5.

démons d'exciter de telles images dans la fantaisie humaine, que de former des météores en l'air, épaississant ce corps naturellement si subtil, en foudres & en nuées, & le figurant & tournant à leur plaisir.

Il est bien vrai que ces vaines & fausses Idoles qu'il nous presente dans notre imagination ne feroient aucune impression en nous, si notre entendement étoit aussi pur, aussi droit & accompli qu'il devroit étre; Mais dans cette corruption de notre nature elles ont tant de prise sur nous, que si elles ne sont pas capables de nous porter à l'entier effet du peché, du moins est-il difficile qu'elles ne nous donnent quelqu'atteinte, & ne souillent au moins la partie inferieure de notre ame, de quelque sale convoitise; C'est ainsi que le Diable meut les esprits de ceux qui vivent sous son empire, les portant où il veut, par l'artifice de cette sorte d'illusions; ce fut ainsi qu'il *seduisit* l'ame du malheureux J*udas*, & c'est ce que signifie l'Ecriture en disant, [a] *que Satan lui mit au cœur de trahir le Seigneur*; & c'est cette sorte de *tentation* qu'entend l'Apôtre là où il commande aux personnes mariées [b] *de re-*

P 2

a *Jean* 13. b 1. *Cor.* 7.

tourner ensemble, de peur, dit-il, *que Satan ne vous tente à cause de votre incontinence.*

Mais les Demons *tentent* aussi les hommes exterieurement, excitant hors de leur imagination des objets par lesquels ils tachent de les induire au mal, & de les détourner du bien, soit qu'ils se presentent à eux sous quelque forme visible, ce qui est plus rare, soit qu'ils le fassent sans aucune telle apparition, ce qui arrive ordinairement. Le Diable *tenta* notre Seigneur Jesus-Christ en la premiere façon, s'étant apparu à lui sous la forme d'un homme, & l'aiant effrontément sollicité au desespoir, en lui representant que bien qu'il fût Fils de Dieu, il étoit neanmoins en un pitoiable état, travaillé de la faim, comme les moindres & les plus miserables d'entre les hommes, & ensuite à la securité, lui aiant voulu persuader de se jetter du haut du Temple en bas, sous ombre que Dieu prend un soin particulier de ses enfans; & enfin à l'idolatrie, sous une fausse promesse qu'il lui faisoit de lui donner tous les Roiaumes du monde.

Telle étoit aussi, selon l'opinion de quelques-uns, la *tentation* que décrit *S. Paul en la seconde*

seconde aux Corinthiens, où il dit [a] *qu'un Ange de Satan lui donnoit des soufflets*, y aiant apparance que c'étoit un Demon qui affligeoit visiblement ce Saint homme en son corps, par quelque tourment tres douloureux, comme il le represente lui-même, en disant que ce lui étoit une écharde ou une croix pointuë en sa chair. Mais le plus souvent & d'ordinaire cet ennemi *attaque* les hommes, sans se montrer à eux sous aucune forme visible; soit qu'il les *tente* immédiatement lui-même, ou qu'il se serve pour cet effet de l'intervention des hommes ou mêchans ou foibles; car il *tente* souvent les hommes immediatement, sans neanmoins être aperçu d'eux, comme [b] *lors qu'il frapa* Job *d'un mauvais ulcére, depuis la plante de son pié, jusques au sommet de sa tête, pour l'obliger à blasphemer le Seigneur*, ainsi que nous le raconte l'Ecriture; souvent il en use de la même maniere *affligeant* les hommes de tout son possible, soit en leurs corps, en troublant leur santé, soit en leur imagination, soit en leurs biens; comme il fit aux *Gadareniens* desquels, par la juste permission de Dieu, il jetta & noia les pourceaux en la mer, esperant que comme c'est la nature

a 2. *Cor.* 12. 7. b *Iob* 2. 7.

de toute adversité de scandalizer les hommes; cette perte les pourroit induire à quelque peché; En effet elle n'y manqua pas, ces malheureux aians prié le Seigneur qu'il se retirât d'avec eux, tant fut forte la douleur qu'ils conçurent de ces vils animaux.

Tenez donc pour certain que cet inhumain est le vrai auteur de la plus-part des disgraces qui arrivent aux hommes sur la mer & sur la terre, en leurs corps ou en leurs biens, & qu'il leur en causeroit encore beaucoup davantage, si la divine Providence ne le tenoit lié avec des chaines secretes, ne lui permettant pas de faire tous les desordres, que desireroit son extrême malice.

Mais le Diable se sert aussi fort souvent de l'*Intervention* des hommes, pour nous livrer quelque tentation, comme il est évident par l'histoire de *Job*, où vous voiez qu'il abusa de l'avarice, & de la cruauté des voleurs de *Saba* & de *Chaldée* pour depouïller *Job* de tous ses biens, & le porter par ce moien au desespoir. C'est lui aussi qui pousse les esprits des hommes à persecuter ceux qui font profession de la vraie Religion, allumant dans leur cœur, par ces secrets

crets moiens dont nous avons parlé ci-desſus, une haine furieuſe & implacable contre la pieté. D'où vient que nous voions quelquefois que ces miſerables s'emportent à des excez qui ſont au delà d'une nature humaine, parce que c'eſt le Diable, & non ſimplement leur mauvaiſe nature, qui agit en eux.

Ne faites aucune difficulté de raporter à la même cauſe la plus grande partie des injuſtices, des cruautez & des calomnies que ſouffrent les gens de bien de la part des méchans. C'eſt aſſurement le Diable qui met tels inſtrumens en œuvre, non tant pour les perdre eux-mêmes, (car il eſt trop aſſuré de leur perte, pour s'en inquieter davantage) que pour troubler & *tenter* les fidéles par leur moien ; C'eſt lui-même encore qui changeant quelquefois de baterie, offre aux fidéles par la bouche des hommes, des avantages mondains, comme des richeſſes, des honneurs, des plaiſirs, pour les détourner de la pieté; à l'égard des autres, il calomnie la verité par la langue, ou par la plume de quelcun des *Adverſaires* de l'Evangile, & farde l'erreur artificieuſement, afin de ſurprendre leurs eſprits, & les éloigner de la voie du ſalut. C'eſt la *tentation*

que l'Apôtre compare à celle qui fut livrée dés le commencement à notre premiere mere, * *je crains* (dit-il) *qu'ainsi que le Serpent seduisit Eve, par ses artifices, vos esprits aussi ne se corrompent, & ne se detournent de la simplicité qui est en Jesus-Christ.*

Voila, *fidéles*, quelle est la nature & quelles sont les espéces & les manieres des *Tentations* qui nous sont livrées sur la terre. N'estimez pas qu'en *l'Oraison Dominicale* nous demandions à Dieu d'en être tellement exemptez, que jamais il ne nous en soit adressée aucune; Ce seroit un vœu trop délicat pour des gens qui sont apellez à vaincre, ce qui ne se peut faire sans combatre; Nous y demandons à Dieu, non que nous ne soions point *tentez*, ce qui ne seroit ni possible ni honorable, mais bien que nous ne soions point vaincus, ce qui suffit à notre salut, & est necessaire pour notre gloire; car *être induit en Tentation* signifie, non la *tentation* seulement, mais aussi l'évenement de la *Tentation*; C'est être *tenté* en telle sorte que l'on succombe, que l'ennemi gagne sur nous ce qu'il desiroit, comme par exemple, *David* fut induit en *Tentation*, quand à la veuë de *Bersabée*, il convoita le lit d'autrui & le souïlla en effet

* 2. Cor. 11. 3.

ſet. Mais le Seigneur Jeſus ne fut point induit en *Tentation*, quand le Diable lui montra tous les Roiaumes du monde & leur gloire, l'ennemi l'y voulut induire, & il fit ce qu'il pût pour en venir à bout, mais en vain; car encore que le mot de tenter ne ſignifie proprement & preciſément que l'effort du *tentateur*, pour faire tomber les hommes, & non pas le ſuccez de ſon effort; Neanmoins l'Ecriture l'emploie quelquefois autrement, pour ſignifier l'un & l'autre, comme quand l'Apôtre dit, parlant aux perſonnes mariées,* *de peur que vous ne ſoiez tentez de Satan par votre incontinence*; & là où il nous commande de nous conſiderer nous mêmes, de peur que nous ne ſoyons auſſi *tentez*; c'eſt-à-dire, comme il eſt tout évident, de peur que nous ne tombions auſſi en quelque faute, y étans portez par la *tentation* de l'ennemi; & là où il craint que celui qui *tente* n'eût *tenté* les Theſſaloniciens, c'eſt-à-dire, qu'il ne les eût ſurpris & détournez de leur devoir.

Et dans notre langage ordinaire nous prenons ſouvent ce mot en ce ſens, diſans qu'un homme a été tenté, pour ſignifier que la *Tentation* a fait de l'impreſſion en lui, que

* *1. Cor. 7. Gal. 6. 1.*

que le trait de l'ennemi, s'il faut ainsi dire, lui est entré dans le cœur. C'est donc en ce sens qu'il faut prendre le mot de *Tentation* dans l'*Oraison Dominicale*, pour un effort du *Tentateur* contre nous suivi de notre perte, un effort auquel nous succombions. Et l'autre mot qui y est ajouté montre clairement, que c'en est là le vrai sens; car nous ne demandons pas simplement que nous ne soions point attaquez d'aucune *Tentation*, mais que nous n'y soions point *induits*; Et comme signifie ce *terme* dans sa langue originelle, que nous n'y soions point emportez & introduits. Qui ne voit que c'est bien plus que d'être seulement *tenté*? cette façon de parler emportant clairement que celui qui est attaqué succombe à la *Tentation*? & qu'il y entre, comme parle notre Seigneur dans un autre lieu; mais dans le même sens là où il commande à ses Apôtres * *de veiller & de prier, que vous n'entriez*, dit-il, *en tentation.*

Les paroles qui suivent dans *l'Oraison Dominicale* qui ne sont, comme l'a tres bien remarqué notre *Catechiste*, qu'une exposition des precedentes, prouvent aussi clairement la même chose; car après avoir dit, *ne nous indui point en Tentation*, nous ajoutons, pour

* *Matth. 26. 41.*

pour exprimer le même sens en d'autres termes, *mais nous delivre du malin*; c'est-à-dire, du *Tentateur*, du *Diable* qui est souvent apellé le *malin* dans l'Ecriture, comme en *S. Matthieu*, lors qu'un homme écoute la parole du Roiaume & n'y fait point d'attention [a] *le malin vient*, dit le Seigneur, *& enléve ce qui avoit été semé dans son cœur*; Et dans l'Epitre aux Ephesiens. [b] *Prenez le bouclier de la foi pour éteindre les dards enflammez du malin*, c'est-à-dire, du Diable, parce qu'il est l'auteur du mal & de toute méchanceté.

Or être délivré de l'ennemi, ne veut pas dire n'en être point attaqué ni abbatu, mais bien n'en être point surmonté ni vaincu; il s'ensuit donc que le sens de cette demande toute entiere est, non que le Diable ni le monde ne nous attaquent jamais, qu'ils ne nous livrent jamais aucune *Tentation*, mais bien qu'ils ne nous surmontent jamais, & ne nous induisent point au mal, & comme *S. Paul* l'explique dans la premiere aux *Corinthiens* que [c] *le Seigneur ne permette point que nous soions tentez au delà de ce que nous pouvons*, que s'il permet la tentation, *il nous en donne aussi l'issuë, afin que nous la puissions soutenir*, & en sortir à notre honneur, sans avoir

a *Matth.* 13. 19. b *Eph.* 6. 16. c 1. *Cor.* 10. 13.

avoir reçu aucune plaie de l'ennemi.

Mais il se presente ici une difficulté touchée par nôtre *Catechiste*, & tres considerable en effet; car, direz-vous, si *induire en tentation* signifie *induire* un homme au *mal*, le porter au peché, comment disons-nous à Dieu *qu'il ne nous y induise point*? Quoi! porte-t-il donc quelquefois les hommes au peché? A Dieu ne plaise, *Mes Freres*, que nous choquions jamais cette verité si sainte & si necessaire, qui est la base & le fondement de toutes les autres; C'est que Dieu est tres pur & tres saint, & qu'il n'a aucune part dans les fautes des hommes; ouï, tant s'en faut qu'il les solicite, qu'il les convie ou les pousse tant soit peu à mal faire, qu'au contraire toutes dispensations dans la nature & dans la grace, toutes ses voix & ses revelations les en détournent; & leur crient incessamment, qu'ils aient à fuïr le peché & à s'adonner à la santification; & le cri en est si haut, que si une extrême malice n'avoit bouché les oreilles du genre humain, il suffiroit pour lui faire haïr le vice & le convertir à l'amour de la sainteté. Malheur à quiconque entreprendra de renverser une si sainte, si claire & si necessaire croiance.

Ana-

Anathéme à quiconque ſoutiendra, croira, ou enſeignera que Dieu ſoit auteur du peché, à quiconque n'aura en horreur un ſi épouvantable blaſphéme, & ne le tiendra pour la derniere de toutes les impietez; car quand à l'objection tirée de ce dernier article de notre *Priere*, il eſt aisé de la reſoudre. Pour cet effet il nous faut expliquer *en premier lieu* cette façon de parler & les autres ſemblables, & enſuite dire briévement comment intervient la Providence Divine dans les *Tentations* qui nous ſont livrées par l'ennemi.

Sachez donc, *Mes Freres*, que c'eſt une façon de parler ordinaire dans la langue Hebraïque d'exprimer une permiſſion ou la retenuë d'une action en la même maniere qu'ils expriment les actions mêmes; c'eſt à-dire, que pour ſignifier qu'un homme a permis une choſe, ou que le pouvant il n'a pas voulu l'empêcher, ils parlent tout de même & en la même forme, que s'ils vouloient ſignifier qu'il l'a fait réellement & en effet; *Par exemple*, au chapitre cinquiémedu ſecond Livre de *Samuël*, ou l'hiſtoire ſainte raporte comment *David* uſa de la victoire qu'il

qu'il gagna ſur les *Moabites*, elle dit *qu'il en fit mourir* les uns & *qu'il vivifia* ou fit vivre les autres; car il y a ainſi mot pour mot en l'Original; Où eſt celui qui ne voie que ce *terme* ſignifie, non que *David* mit en eux une vie qu'ils n'avoient pas, les engendrant & leur donnant l'ame & la forme neceſſaire pour vivre (qui eſt la propre ſignification de ce mot là) mais ſeulement qu'il ne leur ôta pas la vie qu'ils avoient déja, & qu'il eût pû leur ôter, s'il eût voulu; non qu'il déploia aucune action ſur eux, pour produire en eux ce qui n'y étoit pas, mais ſeulement qu'il retint & arrêta l'action qu'il eût pû exercer ſur eux, pour y éteindre ce qui y étoit, ſavoir, la vie; c'eſt-à-dire, en un mot, qu'il les laiſſa vivre, & non à proprement parler, qu'il les fit vivre.

Ceux qui entendent l'Hebreu remarquent aiſément, en y prenant garde, que c'eſt la phraſe ordinaire & perpetuelle de cette langue, aiant une certaine forme de mots qui ſervent à ſignifier l'une & l'autre de ces choſes, *agir* & *permettre*, *faire* & *laiſſer faire*; Et l'uſage eſt ſi ordinaire, que je n'aurois jamais fait, ſi je voulois vous en raporter ici tous les exemples qui s'en trouvent au Vieux Teſtament. Je dis donc qu'il faut entendre

en ce ſens tous les paſſages de l'Ecriture qui expriment de la ſorte *l'intervention* de la Providence de Dieu dans les maux & dans les pechez des creatures, pour dire, non que Dieu les fait (à Dieu ne plaiſe) mais qu'il permet que les hommes ou les demons les faſſent, bien qu'il le pût empêcher, s'il vouloit. *Par exemple*, l'Egliſe parlant au Seigneur dans le chap.63.d'Eſaïe,* *Pourquoi*, lui dit-elle, *vous as-tu fait égarer hors de tes voies, & pourquoi as-tu éloigné notre cœur de ta crainte?* Le Seigneur les avoit fait égarer & les avoit éloignez de ſa crainte, en la même maniere que David avoit vivifié les *Moabites*. *David* n'avoit pas produit ni mis la vie dans les *Moabites*, par aucune action de ſa part; le Seigneur n'avoit pas non plus produit ou mis l'égarement & l'impieté dans les cœurs *d'Iſraël*, par aucune action qui vînt de lui, à Dieu ne plaiſe; Mais comme *David* avoit ſeulement laiſſé dans les *Moabites* la vie qui y étoit déja, de même le Seigneur laiſſa dans *Iſraël* l'égarement & l'infidelité qui y étoit; Et comme *David* eſt dit avoir *vivifié les Moabites*, parce ſeulement qu'il ne leur ôta pas la vie qu'il eût pû leur ôter, s'il eût voulu, le Seigneur eſt dit

* *Eſaie* 63.

dit aussi avoir fait égarer *Israël*, & l'avoit éloigné de sa crainte, parce, simplement, qu'il n'avoit pas fait cesser son égarement, ni ramené son cœur à sa crainte, comme il l'eût pû faire, s'il eût voulu. C'est en la même sorte qu'il faut prendre ce que disent les fidéles au Ps. 66. [a] *Tu nous as amené dans le filé*, c'est-à-dire, tu as permis que nous y entrassions; & ce que disent si souvent les Prophetes, que Dieu endurcit les cœurs des mêchans, qu'il les aveugle, c'est-à-dire, qu'il permet par son juste jugement, qu'ils tombent en ce miserable état, & les passages qui portent que Dieu [b] *livra les Israëlites au service de l'Armée du Ciel*, c'est-à-dire, à *l'idolatrie, qu'il* [c] *abandonna les Gentils aux honteuses & infames convoitises de leurs cœurs*; que dans les tems de la grande Apostasie [d] *il envoiera une efficace d'erreur à ceux qui perissent, afin qu'ils croient au mensonge*, [e] *qu'il metira dans leurs cœurs de faire ce qu'il plaira la bête*, c'est-à-dire simplement, que Dieu ne leur donne point, ni de cœur pour entendre, ni des yeux pour voir, ni des oreilles pour ouïr, comme parle divinement *Moïse* au chap. 29. du *Deuter.* C'est donc aussi

Ps. 66. b *Act.* 7. 42. c *Rom* 1. 24. 26.
d 2. *Thess.* 2. 11. e *Ap.* 17. 17.

aussi en la même maniere qu'il faut entendre ce qui est dit dans *l'Oraison Dominicale*, que *Dieu induit les hommes en tentation*, c'est-à-dire, comme l'a tres-bien traduit l'ancien *Interpréte Latin*, qu'il *permet qu'ils soient induits en tentation*.

D'où s'ensuit, non que Dieu pousse, ou excite les hommes au mal, (à Dieu ne plaise) mais bien qu'il les y laisse quelquefois tomber, & de plus, qu'il pourroit, s'il vouloit, les empêcher d'y tomber, car si cela ne dépendoit de sa volonté, en vain lui demanderions-nous qu'il ne nous *induise point en tentation*. Or pour toucher en peu de mots (car cette matiere a été autrefois traittée en son lieu) comment la Providence du Seigneur intervient dans les *Tentations* des hommes, sachez, avant toutes choses, que cela n'arrive pas à son insû, car il voit tout ce qui se fait dans l'Univers ; & le voit plusieurs siecles avant qu'il se fasse ; ni contre sa volonté non plus ; car il fait tout ce qu'il veut ; ni outre sa volonté, c'est-à-dire, sans qu'il veuille le permettre ; car il dispose de toutes choses à son gré. Tout ce qui y est de sa dispensation ensuite ; c'est qu'il permet aux démons & aux méchans, & aux autres créatures de soliciter les hommes au mal, & de dé-

ploier ce qu'ils ont de venin pour les souiller; Et tant s'en faut qu'il y ait du mal de sa part, qu'au contraire c'est là où reluit clairement sa bonté & sa sagesse; car jamais il ne permet que les hommes soient *tentés* qu'il ne soit juste & à propos qu'ils soient *tentez*, ou pour éprouver leur foi, & la rendre par ce moien plus glorieuse, ou pour punir leurs pechez, leur faisant souffrir, par les mains du Diable & des méchans, la honte qu'ils ont meritée; C'est ainsi qu'il permit au Diable de *tenter* *Job*, afin de faire voir aux hommes & aux Anges l'admirable fermeté de ce divin Diamant, & de donner à jamais à son Eglise un illustre enseignement de constance & de patience dans les afflictions. Ne fût-ce pas le trait d'une bonté & d'une sagesse souveraine de tirer de la malice de Satan, qui d'elle-même ne tend qu'à perdre & à gâter tout, un si excellent usage? Il permet aussi que ceux qui n'aiment pas sa verité soient trompés par les illusions de l'enfer & de la terre. N'est-il pas raisonnable que des gens qui méprisent la verité de Dieu en perdent la connoissance & deviennent esclaves des tenébres? c'est donç encore au Seigneur une tres-sainte, tres-sage & tres-innocente Providence de permettre que cela se fasse,

ſe, ſe ſervir des Démons & des faux Prophetes pour un tel effet, c'eſt emploier au bien ce qui n'étoit propre qu'au mal, c'eſt tirer la lumiere des tenébres & l'ordre de la confuſion.

Mais Dieu laiſſe tomber les hommes dans la *Tentation*, d'une autre maniere encore, ſavoir, quand il retire de leur cœur les raions de ſa lumiere, retenant & ſuſpendant l'action de ſa grace, & laiſſant la créature à elle-même; Et c'eſt ainſi que *fut tenté le Roi Ezechias*,* *lors qu'il montra par vanité, tous ſes tréſors aux Ambaſſadeurs de Babylone*, *Dieu*, dit l'Ecriture, *l'aiant délaiſſé pour l'éprouver, afin de conoitre tout ce qui étoit en ſon cœur.* J'avouë qu'en telles rencontres il n'eſt pas poſſible que l'homme ne ſuccombe à la *tentation*; Mais ce n'eſt pas à dire pourtant, que l'on en puiſſe imputer la faute au Seigneur; car comme le Soleil n'eſt pas la cauſe de l'obſcurité qui couvre la terre, lors qu'il s'en eſt éloigné, bien qu'il ne ſoit pas poſſible que la terre ne demeure en tenébres, lors qu'il s'en éloigne, de même le Seigneur n'eſt point non plus la cauſe du peché, de l'ignorance & de la déſolation qui enveloppe le cœur de l'homme, quand il en retire ſa lumiere, bien qu'il ne ſoit pas poſſible que le

* 2. *Cron.* 31. 32.

cœur de l'homme demeure dans un autre état, lors qu'une fois la lumiere de Dieu en est bannie. Où est celui qui ne voie que le Soleil est la cause de toute la lumiere dont joüit la terre, & qu'à l'égard des tenébres dont elle est couverte la nuit, il les faut imputer, non au Soleil, car qui pourroit seulement penser une telle absurdité? mais à la nature de la terre, sombre & opaque de soi-même? Qui ne voit donc aussi que Dieu est bien en effet le seul auteur de tout ce que nous avons de lumiere, mais que c'est la seule disposition de nos cœurs, leur malice & leur ignorance, & non le Seigneur, qui sont la cause des tenébres & des pechez où nous tombons, quand Dieu en a retiré sa lumiere?

Et il ne faut point alleguer, que c'est participer à un crime de ne l'avoir pas empêché, quand on l'a pû, cela est bon & veritable entre les créatures, qui ont une mutuelle obligation les unes aux autres, & se doivent tout le secours dont elles sont capables; Mais il n'en est pas de même de Dieu envers nous; car nous lui devons tout, mais il ne nous doit rien, & il n'est obligé de donner sa lumiere qu'à ceux qu'il lui plait, & en la mesure & pour le tems qu'il lui plait; de sorte

te

te que quand il la retire(ce qu'il ne fait pourtant jamais, ſans raiſon) en cela il ne fait tort à perſonne. Voila comment le Seigneur *induit* les hommes en *tentation*, ſans être, comme vous voiez, en aucune façon, coupable des pechez qu'ils commettent, quand ils y ſont *induits*.

D'où paroit quel eſt le ſens de la *Priere* que nous lui faiſons, *qu'il ne nous y induiſe point*. Car c'eſt lui demander, qu'il ne permette jamais que le Diable, ni le monde, ni la chair nous débauchent de ſon ſervice, ou nous détournent de notre devoir, les reprimant & retenant, malgré eux, par ſa ſecréte Providence, afin qu'ils ne nous livrent aucun aſſaut que nous ne puiſſions repouſſer, & que pour cet effet le Seigneur ne nous ôte jamais la lumiere & la conſolation de ſon Eſprit, mais que de plus il nous l'augmente de jour en jour, & nous la meſure en toutes occaſions, à proportion du beſoin que nous en aurons.

Ce que j'ai déja dit dés le commencement, ſuffit pour montrer l'excellence & la neceſſité de cet article dans notre *Priere*, ſans que je m'étende davantage à vous le recommander; ſeulement ai-je *deux* choſes à y ajouter pour la fin. *L'une*, que puis que nous

recevons du Seigneur tout ce que nous lui demandons avec foi, comme il nous le promet lui même, il s'ensuit que tous les fidéles qui font cette priere à Dieu avec foi, ne seront jamais *induits en Tentation*, mais seront *délivrez du malin*, c'est-à-dire, qu'ils persevereront en la foi, comme l'Apotre le promet expressément, au passage alegué ci-dessus, *Dieu est fidéle, & ne permettra point que vous soiez tentez, mais avec la tentation il vous donnera l'issuë, afin que vous la puissiez soutenir*; Et notre Seigneur au dixiéme de S. Jean. *Mes brebis ne periront jamais, nul ne les ravira de ma main*; Et il ne faut point aleguer que le Seigneur nous promet de nous donner ce que nous lui demanderons, à condition que nous continuions à le lui demander; Car puis que la perseverance dans la *priere* est un des principaux devoirs dont l'ennemi nous détourne par ses *tentations*, il s'ensuit qu'elle fait partie de ce que nous demandons au Seigneur, & de ce qu'il nous promet, puis qu'il nous promet tout ce que nous lui demanderons avec foi; & que ce ne peut étre, par consequent, la condition sous laquelle il nous le promet; car autrement la promesse seroit vaine & ridicule, & en reviendroit là, que pourvu que nous

nous priïons toujours DIeu, il nous donnera de le prier toujours.

L'autre Point dont j'ai à vous avertir, est que nous fassions cette *priere* à Dieu, de la maniere que le Seigneur disoit à ses Disciples, *Veillez & priez, que vous n'entriez en tentation.* Il faut *prier*, mais aussi *veiller* en même tems; nous tenir soigneusement sur nos gardes, revêtir les armes que *S. Paul* nous ordonne au sizième de l'Epitre aux Ephesiens, la *verité*, la *justice*, la *preparation de l'Evangile*, la *foi* & la *Parole de Dieu*, *resister au malin, afin qu'il s'enfuye de nous, fermer l'oreille aux seductions du monde, & les yeux à ses fards & illusions; nous éloigner des mauvaises compagnies qui corrompent les mœurs les plus innocentes, & étouffer de bonne heure toutes les sales ou injustes convoitises que nous sentons naitre dans nos cœurs.*

Ce sera le vrai moien d'obtenir du Seigneur ce que nous lui demandons, de n'être point *induits en tentation.* Or quant à la clause qui est ajoutée; *Car à toi est le Régne, la Puissance & la Gloire, aux siécles des siécles*, elle se peut prendre en deux façons, ou pour la raison des demandes que nous venons de faire à Dieu, *que son Nom soit santifié* &c. Car puis que Dieu notre Pere est le Souve-

verain Seigneur tout bon & tout-puiſſant, à qui ſeul appartient, à vrai dire, *l'Empire*, la *Gloire* & *l'Eternité*; C'eſt avec juſtice que nous nous adreſſons à lui, pour obtenir toutes ces choſes. Mais on peut auſſi prendre cette clauſe pour une loüange & glorification de Dieu ſimplement, par laquelle il eſt bien ſéant que nous finiſſions notre *priere* en la même maniere que nous l'avons commencée, & que, comme à *l'entrée* nous avons donné a notre Dieu la loüange d'une ſouveraine bonté & force en l'apellant notre *Pere Celeſte*, nous reconoiſſions dans la conclusion, que c'eſt à lui qu'apartient *l'Empire*, la *Puiſſance* & la *Gloire* aux ſiécles des ſiécles. *Amen.*

SERMON

SUR LA

SECTION XLIV.

DU

CATECHISME.

Du sujet des Actions de graces.

L'Auteur de notre Catechisme, s'il vous en souvient, *Mes Freres*, divise, dés le commencement de son ouvrage, l'honneur que nous devons à Dieu, en *quatre* Parties, la *foi*, *l'obeïssance* la *priere* & *l'action de graces*, faisant consister en cela la conoissance & le service du Seigneur, qui est la derniere fin & le souverain bien de l'homme, De ces quatre Parties vous en avez oui exposer les *trois premieres* dans les 43. *Dimanches* precedens. Reste maintenant la *quatriéme*, *l'action de graces* de laquelle il traitte briévement dans cette *Section*, parce que la chose

eſt facile, aiant été ci-devant ſuffiſamment éclaircie dans les autres Traitez qui s'y raportent ; Puis il conclut & ramaſſe le Sommaire de tout ce qu'il a dit, ſavoir, que pour être heureux, il nous faut conoitre Dieu en ſon Fils Jeſus-Chriſt, & lui rendre enſuite le ſervice & l'obeïſſance que nous lui devons.

Mais avant que de paſſer à ce Traité, il propoſe d'entrée une queſtion ſur la *Priere*, s'il nous eſt permis de demander à Dieu autre choſe que ce qui a été recité & expliqué dans *l'Oraiſon Dominicale*. Ainſi vous voiez que pour nous accommoder à cet ordre, nous aurons *trois articles* à examiner dans cette action. Nous conſidererons dans le *premier*, comment & juſques où nous ſommes obligez de conformer nos prieres au Formulaire que le Seigneur nous en a donné; Nous expliquerons dans le *ſecond* la matiere de *l'action de graces* que nous devons à Dieu, & nous recueïllirons briévement dans le *dernier* l'abregé des choſes qui ont été expoſées juſques à maintenant, vous propoſant, comme en un Tableau racourci, toutes les parties neceſſairement requiſes pour rendre un homme bienheureux.

Quant au *premier Point* notre Catechiſte le

se resout en *deux* Propositions, dont l'une est que nous ne sommes pas tellement attachez à *l'Oraison Dominicale*, que nous n'aions la liberté de nous servir, en priant, d'autres paroles & manieres; la *seconde* est que quelle que soit au reste la forme & l'ordre de nos prieres, nous sommes obligez d'en concevoir & restreindre tellement le sens, qu'il se raporte à quelcun des chefs de *l'Oraison* du Seigneur, ne pouvans sans cela être agréables à Dieu. Ce sont deux veritez tres-évidentes entre les Chrêtiens; car où est celui qui ne sache que le service des fidéles étant spirituël & non pas attaché à aucune chose materielle ou sensible, il nous est libre d'user de telles paroles & de tel ordre que nous voudrons, pourvu que le fonds & le mouvement interieur de nos ames soit bon & legitime, & conforme aux loix de Dieu?

L'Oraison ne consiste pas en certaines paroles conçuës, mais en l'élevation du cœur. Ce n'est pas le son ni la quantité ou qualité des mots, ou l'ordre dont ils sont arrangez, qui lui donne efficace, mais la foi & l'affection. Que les Saints Apôtres l'aient ainsi entendu, il est clair par leur pratique; car combien lisons-nous de leurs prieres au Nouveau Testament, dans leurs Actes & dans

dans leurs Epitres exprimées en tout-autres termes, & digerées en un autre ordre que celle qu'ils avoient apprise de la bouche de leur Maitre, comme par exemple cette belle *Oraison* qu'ils presenterent à Dieu d'une commune voix, lors que *Pierre* & *Jean* eurent été relâchez par les Juifs, où ils le suplient [a] *de leur donner la vertu necessaire pour annoncer sa Parole, nonobstant les menaces de leurs ennemis.* Toute l'Eglise, tant ancienne que moderne a usé de la même liberté, comme savent ceux qui ont la moindre conoissance de ses *Liturgies & services*; Car puis que les occasions qui nous meuvent à prier sont differentes, & les circonstances des lieux, des personnes & des tems infiniment diverses, il faut bien de necessité que nos *Oraisons* soient aussi conçuës en differentes manieres, & non toujours astreintes à une même forme. Ce qui paroit encore clairement, par l'enseignement que nous donne *S. Paul* au huitiéme de l'Epitre aux Romains, [b] *que c'est l'Esprit qui fait requête pour nous par des soupirs qui ne se peuvent exprimer*, les fidéles ne sachans pas eux-mêmes prier, comme il apartient, ce qui n'auroit point de lieu, s'il ne leur étoit per-

a *Act.* 4. 29. b *Rom.* 8. 25.

permis de faire aucune autre priere que *l'Oraiſon Dominicale.*

Mais il n'eſt pas moins évident, que bien que nous ne ſoions pas attachez aux paroles & à l'ordre de *l'Oraiſon Dominicale*, nous ſommes neanmoins obligez d'en retenir le ſens, & ne nous en égarer jamais dans nos prieres; c'eſt-à-dire, de ne faire aucune demande au Seigneur qui ne puiſſe être ramenée à quelcune de celles qu'il nous a enſeignées. Car puis qu'il a daigné nous la donner & prononcer lui-même de ſa bouche ſacrée, il eſt bien juſte que nous la tenions pour la régle de toutes nos prieres, n'y aiant nulle apparance que ſa ſageſſe ſouveraine y ait rien omis de neceſſaire, ou rien mis de ſuperflu.

En effet, ſi vous y prenez garde de bien prés vous reconoitrez qu'elle comprend les chefs de toutes les choſes que nous devons & pouvons legitimement demander à Dieu. Tout ce que nous devons ſouhaiter regarde l'interêt, ou de Dieu-même, ou de nous, ou de nos prochains; Car ſi nous aimons Dieu, nous devons affectionner ſa gloire, & lui en demander l'avancement, puis qu'il n'y a que lui, à vrai dire, qui le puiſſe procurer. Ce que nous deſirons pour nous

nous, c'eſt d'être exempts des maux auſquels eſt ſujette notre vie, & pourvûs des biens neceſſaires pour nous rendre heureux. Ces biens & ces maux regardent, ou le ſpirituel ou le temporel, le preſent ou l'avenir. Et quant à nos prochains, puis qu'ils ſont doüez d'une même nature, il eſt évident que les mêmes choſes que nous ſouhaitons pour nous, leur étant neceſſaires, nous ne pouvons faire mieux que de les demander à Dieu pour eux.

Ce ſont là, à mon avis, les ſouverains & generaux articles de toutes les prieres du Chrêtien, & je ne penſe pas qu'il s'en trouve aucune qui ne puiſſe être reduite à quelcun d'eux; Or *l'Oraiſon Dominicale* les comprend tous tres parfaitement; Car pour ce qui regarde le Seigneur, vous ſavez que nous demandons, avant toutes choſes, que ſon *Nom* ſoit ſantifié que ſon *Régne* vienne, que ſa *Volonté* ſoit faite en la terre comme au Ciel; Et quant à ce qui concerne les neceſſitez de notre vie preſente, ne ſupplions-nous pas le Seigneur de nous donner *aujourdui notre pain quotidien?* Mais pour la vie ſpirituelle nous demandons le *pardon de nos pechez*, c'eſt-à-dire, la *délivrance* des peines que nous avons meritées,

&

& de n'être point induits en tentation, c'est-à-dire, d'être conſervez à jamais en la grace de Dieu ; nos prochains y ont auſſi leur part ; *Premierement* en ce que nous demandons, *que la volonté de Dieu ſoit faite en la terre comme au Ciel* ; car c'eſt ſupplier le Seigneur qu'il ſantifie tous les hommes, & les rende bienheureux. *Secondement*, en ce que tous les articles de cette divine *Oraiſon* ſont conçus au nombre pluriel, ſigne évident que ce que nous y demandons à Dieu nous le lui demandons, non pour nous ſeulement & ſeparément, mais auſſi pour ceux d'entre nos prochains qui ſont Chrêtiens comme nous. Il reſte donc que nous diſions, que cette *Oraiſon* comprend toutes les prieres que nous pouvons ou devons faire à Dieu, & que l'on ne doit pas tenir pour bien faites celles qui ne s'y peuvent raporter.

Ce qui paroît encore par la pratique des Saints Apôtres ; Car bien que les Oraiſons qu'ils nous ont laiſſées dans leurs Ecrits ſoient diverſes, comme nous venons de le dire, ſi eſt-ce qu'elles ſont toutes compaſſées à cette régle, & il n'y en a aucune qui ne s'y puiſſe ramener, comme vous le verrez aiſément, ſi vous prenez la peine de

de les parcourir & de les examiner toutes. Plût-à Dieu que l'on en pût dire autant des Oraisons de ceux de l'Eglise Romaine! mais à quel article de cette *Priere Dominicale* adressée à notre Pere qui est aux Cieux pourriez vous reduire les Oraisons qu'ils presentent aux Saints & aux Saintes trepassez ; Certes puis qu'elles lui sont, non conformes, mais contraires, il faut donc dire, qu'elles sont indignes d'être prononcées par une bouche Chrêtienne.

Or pour reduire cette doctrine en pratique en priant Dieu, *ô fidèles*, ne vous attachez point superstitieusement à de certains formulaires, mais soiez sur tout religieux à l'égard du sens, ne demandans rien au Seigneur qui ne soit conforme à sa volonté. Formez vos Oraisons selon les necessitez où vous vous trouvez ; Seulement vous dirai je, qu'il est, ce me semble, à propos dans les prieres publiques en l'Eglise, ou ordinaires dans les familles, d'user de quelque forme réglée, comme vous voiez que nous faisons en ce lieu, afin que le peuple puisse suivre les conceptions du Pasteur, & les domestiques, celles du Pere de famille. Hors cela vous n'étes point obligez à aucun formulaire de pa-
roles

roles, au contraire il les faut diversifier souvent selon la diversité des occasions. Nos *Adversaires*, pour ne l'avoir pas observé & s'être adstreints trop scrupuleusement à certaines paroles qui sont parmi eux en grand respect, soit pour leur antiquité, soit pour quelqu'autre raison, se montrent en divers endroits ridicules, prononçans souvent en une occasion ce qui a été fait pour une autre toute differente; comme par exemple à l'entrée de leurs Sermons, pour demander la grace du Saint Esprit, afin de bien enseigner le peuple, ils recitent *l'Ave Maria*, c'est-à-dire, les paroles que prononça *l'Ange Gabriel* en salüant la *Bienheureuse Vierge*, en quoi, outre l'impieté d'adresser leur priere à la créature, il y a de l'extravagance; car posé que la *Sainte Vierge* eût reçu de Dieu la charge de dispenser le Saint Esprit, & nous le commandement de le lui demander, ne seroit-ce pas aprés tout, une indécence & une extravagance sans égale, de lui dire, *Bien vous soit Marie*; au lieu de lui demander le S. Esprit? Leur *Messe* même, qui est la principale de toutes leurs devotions, est pleine de semblables impertinences, étant toute cousuë de piéces tirées, partie de

l'Ecriture & partie de l'antiquité, qui n'ont la plus-part aucun raport, ni à la ſubſtance des choſes qu'ils y peuvent celébrer, ni à la qualité des perſonnes auſquelles elles ſont appliquées; Leur laiſſans donc cette ſcrupuleuſe & ridicule ſuperſtition, appliquons notre ſoin au ſens & aux choſes mêmes; nous donnant bien garde de rien demander à Dieu qui ne ſoit convenable à ſa gloire & à notre ſalut, ſelon le modéle que nous en a donné le Seigneur Jeſus dans *l'Oraiſon* qu'il nous a apriſe.

Mais c'eſt aſſez ſur ce ſujet. Je viens au principal de cette *Section*, qui eſt, comme vous l'avez oui, de traiter la *quatriéme & derniere* Partie de *l'honneur* que nous devons à Dieu, ſavoir, *l'action de graces*; car ſi l'ingratitude envers l'homme eſt avec juſtice en abomination, comme la marque d'une ame noire & maligne, combien plus doit-elle être déteſtée envers Dieu? Or *l'action de graces* que nous lui devons, c'eſt comme le définit ici briévement notre *Catechiſte*, de le reconoitre de cœur & de bouche Auteur de tous biens, lui rendant la gloire qui lui en apartient; car puis qu'il eſt le Pere des lumieres * *d'où décend*

* *Jaq.* 1. 17.

descend ici-bas toute bonne donation, comme dit l'Apotre *S. Jaques*, il eſt bien juſte que la loüange lui en ſoit donnée.

Le monde diviſe ordinairement les biens dont nous jouïſſons en trois ſortes, *les biens du corps*, ceux de *l'eſprit*; & comme l'on parle d'une maniere profane, ceux *de la fortune*; l'Egliſe les diviſe auſſi en *trois eſpeces*, les biens de la *nature*, de la *grace* & de la *gloire*. Il eſt clair, & par les lumieres de la raiſon, & par l'autorité des Ecritures, que Dieu eſt la ſource d'où ils procédent tous; Car c'eſt lui *premierement* qui a créé l'Univers & toutes ſes parties, les Elemens & le Cïel qui les couvre, & tant de corps animez & inanimez que nous y voions, ſans leſquels il ne ſeroit pas poſſible que l'homme nâquît ou vêquit au monde; Et pour venir à ce qui nous touche de plus prés, n'eſt-ce pas lui, comme le chante le Prophete, qui nous a faits & formez d'une ſi admirable maniere, * *nous façonnant comme un ouvrage de broderie dans les bas lieux de la terre? N'eſt-ce pas lui qui a affermi nos os comme les fondemens de notre nature, qui les a revêtus de muſcles, & couverts de peau? qui a joint enſemble tant de parties ſi*

* *Pſ.* 139. 14.

differentes avec des liens ſi propres? Certainement il eſt aiſé à voir, que ce n'eſt pas la nature brute & ſans intelligence, qui a dreſſé & agencé un ſi bel ouvrage. Il faloit de neceſſité qu'un entendement exquis & plein d'une tres-profonde ſageſſe conduisît ſa main ignorante, pour conſommer un tel chef-d'œuvre.

Que dirai-je de l'Eſprit & de toutes ces merveilleuſes facultez dont il eſt doüé, aux uns plus, & aux autres moins, *l'intelligence*, la *volonté*, la *memoire* & tant d'habitudes de ſciences, d'induſtrie & de conoiſſances que nous y voions? Où eſt celui qui ne comprenne aisément, pour peu qu'il y veuïlle penſer, que c'eſt Dieu ſeul qui en eſt l'Auteur. Les Philoſophes Payens n'ont-ils pas reconu eux-mêmes que c'eſt une choſe divine, & qui ſurpaſſe de bien loin, les forces de la nature?

Quant aux *biens exterieurs*, la *ſanté*, la *nobleſſe*, les *richeſſes*, les *honneurs*, la *gloire* & autres ſemblables, la ſainte Parole nous apprend qu'ils ſont donnez aux hommes, non par la folle & hazardeuſe diſpenſation de je ne ſai quelle fortune aveugle, comme s'eſt imaginé le monde, mais bien par le ſage jugement de Notre Seigneur, qui

qui *appauvrit & enrichit, hausse & baisse le degré, comme bon lui semble.*

Que si tous ces biens terrestres & humains nous tiennent neanmoins de la seule main de Dieu, combien moins aurons-nous d'ailleurs que de lui les biens spirituels, ceux qu'on apelle dans l'Eglise la *grace*, qui surpassent la portée de notre nature, tels que sont la *foi, l'esperance, l'amour de Dieu & du prochain, la paix* de la conscience, & toutes les autres parties & fruits de la santification, selon ce que disoit le Seigneur Jesus à Saint Pierre, [a] *ce n'est point la chair ni le sang qui t'a revelé ces choses, mais mon Pere qui est aux Cieux*; Et son Apôtre conformément [b] *ce sont des choses que l'œil n'a point veuës, que l'oreille n'a point ouïes & qui ne sont point montées en cœur d'homme; Mais Dieu nous les a revelées par son Esprit.* Quand il n'y auroit que cela, ne seroit-ce pas assez, *Chers Freres*, pour nous obliger à rendre graces à Dieu de ce que nous possedons de biens, soit en la nature, soit en la grace?

Mais il y a plus encore; car outre que par sa pure bonté il nous donne tous ces

a *Matth.* 16. b 1. *Cor.* 2. 9. 10.

biens, c'est lui seul encore qui nous les conserve, aprés nous les avoir accordez, comme nous l'enseigne l'Apôtre disant, [a] *que c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement & l'être*; de sorte que s'il retiroit tant soit peu sa sainte main de dessous nous, tout cet être qui fleurit maintenant en nous, si richement étofé de tant de diverses graces, s'en iroit subitement á néant, ce que le *Psalmiste* dit particulierement des bêtes, pouvant être appliqué en general à toutes les créatures, [b] *caches-tu ta face, ô Seigneur, elles sont troublées?* Et quand l'Ecriture ne nous l'apprendroit point, la chose-même ne le crie-t-elle pas assez haut? Car, *Chers Freres*, comment, je vous prie, seroit-il possible qu'une nature comme la notre, composée de tant de differentes pieces, si minces & si delicates, pût subsister un seul moment, si cette même puissance Divine qui l'a mis miraculeusement au monde, ne l'y conservoit encore? Regardez l'extrême diversité des parties de notre corps; Les unes dures, les autres molles; les unes temperées d'une maniere

a *Act.* 17. 28. b *Ps.* 104. 29.

niere, les autres d'un autre contraire; Confiderez leur multitude; tant d'os, de nerfs, de veines, d'artéres, de cartilages, voiez leur liaifon & la délicateffe de leurs jointures, la grande varieté de leurs fonctions, les operations neceffaires pour leur nourriture; tant d'humeurs importunes & viticufes qui s'y mêlent, tant d'accidens parmi lefquels nous vivons, tant de chofes en lui & au dehors & au dedans de cette petite machine, capables de la brifer & renverfer entierement; Je m'affure que vous m'avouërez, que c'eft un miracle qu'elle puiffe fubfifter, non cinquante ou foixante ans, comme nous le voions d'ordinaire, mais une femaine & un jour feulement; Ainfi, bien montée comme elle eft, tant ces infinis refforts qu'elle contient, déploient fi habilement chacun en ce qui le regarde fes propres mouvemens, c'eft la force de la main Divine, *Chers Freres*, c'eft elle feule qui la foutient & la conferve autant que bon lui femble.

Or ce que je dis des *biens du corps*, il le faut auffi étendre à ceux de *l'ame*; Car fans l'aide & le fupport de ce même Dieu Tout-puiffant, comment pourroit une ame

fidéle conserver ces precieux tresors qu'elle a une fois reçus au milieu de tant de mains ennemies qui l'épient de toutes parts ? comment pourroit perseverer la lumiere de sa *foi*, de son *esperance* & de sa *charité*, exposée qu'elle est à tant de vents malins qui soufflent continuellement contr'elle, de l'enfer & de la terre? concluons donc que c'est un devoir absolument necessaire de rendre graces au Seigneur, puis qu'en effet c'est lui seul qui nous donne tout ce que nous pouvons avoir de biens, & qui de plus les conserve en nous.

Mais afin que nous hésitions encore moins là dessus l'exemple de tous les Saints qui nous ont précedé nous oblige clairement à cela-même; Car où est celui d'entr'eux qui n'ait tenu *l'action de graces* pour l'un des principaux devoirs de sa pieté? Le sacrifice du juste *Abel* & celui de *Noé* le second pere du genre humain, & ceux *d'Abraham* & *d'Isaac* les Patriarches, tant celebrez dans nos Ecritures, qu'étoient-ce sinon des *Actions de graces* au Seigneur? Et les Cantiques des *Israëlites*, aprés avoir passé la mer rouge, & de *Débora*, aprés avoir défait les ennemis de son peuple,

&

& *d'Anne* aprés avoir obtenu *Samuël* ; Et presque tous les Psaumes de *David*, que sont-ce, sinon autant d'illustres monumens de la gratitude des anciens fidéles ?

Qu'y a-t-il aussi de plus commun dans les discours de *Saint Paul* & des autres Apôtres, même du *Sauveur* du monde, que des benedictions ? C'est par là qu'ils commencent, c'est par là qu'ils continuent, c'est par là qu'ils achevent toutes leurs actions. Aux exemples joignez, s'il vous plait, les preceptes, comme sous l'Ancien Testament [a] *de consacrer toutes leurs premices à Dieu*, qui étoit comme un hommage solennel & une reconoissance qu'ils faisoient de tenir la masse entiere de sa seule liberalité.

Mais le commandement de ce devoir, aussi-bien que de la plus-part des autres, est beaucoup plus exprés sous le Nouveau Testament, où notre Docteur nous ordonne precisément de [b] *rendre toujours graces pour toutes choses à notre Dieu & Pere, au Nom de notre Seigneur Jesus-Christ*; Et ailleurs [c] *Rendez graces en toutes choses*,

a *Nomb.* 18. 19. b *Eph.* 5. 20. c 1. *Thess.* 5. 18.

choses, dit-il, *car telle est la volonté de Dieu par* Jesus-*Christ.* A cela notre Catechiste ajoute encore, avec beaucoup de justice, un des articles de *l'Oraison Dominicale*; savoir, celui auquel Notre Seigneur nous a commandé de désirer la *santification du Nom de Dieu*; car à vrai dire, c'est souhaiter qu'il soit reconu par tous, ce qu'il est en effet, *Auteur* de tous les biens qui sont au monde. Ainsi voiez-vous, *Chers Freres*, que rien ne nous peut dispenser de rendre ce devoir au Seigneur, puis que la raison, les exemples des Saints, les commandemens de Dieu sous l'une & sous l'autre Alliance nous y obligent si étroitement.

Considerons maintenant de quelle façon il s'en faut aquitter, l'auteur du *Catechisme* nous le définit brievement en deux mots, disant qu'il faut le reconoitre de cœur, & confesser de bouche *Auteur* de tous nos biẽs. Ce n'est donc pas assez de lui chanter avec la langue, des actions de graces composées avec artifice par quelques autres, si notre cœur n'est point touché cependant d'un vrai & serieux ressentiment de sa beneficence; Mais ce ne seroit pas assez non plus de le remercier du cœur, si nous n'y joi-

joignions les paroles de nos bouches, quand nous en avons le pouvoir. Je dis que ce ne seroit pas assez, parce que je sai bien qu'en effet jamais le cœur n'est touché d'une veritable gratitude que la langue ne fasse son devoir; *de l'abondance du cœur la bouche parle*, dit notre Seigneur.

Mais quand même il seroit possible de détacher l'office de la bouche d'avec celui du cœur, je dis qu'en ce cas là même il ne suffiroit pas, étant tres raisonnable que cette langue que nous tenons de la bonté de Dieu lui rende aussi son hommage. Pour le tems, cet *exercice*, non plus que la *priere* n'en a aucun défini. C'est un devoir qu'il faut rendre en tout tems & en toutes occasions; car quel est le jour, quelle l'heure, quelle la minute de notre vie qui ne soit marquée de quelque bienfait de Dieu? Et quand il ne nous donneroit rien de nouveau, toujours est-ce beaucoup de nous conserver ses premiers presens; & quand nous ne recevrions de lui aucune nouvelle matiere de le remercier, toujours faudroit-il celebrer la memoire de ses bienfaits passez. Telle est *l'action de graces* que nous devons au Seigneur, de ressentir serieusement

rieusement en nos cœurs & de reconoitre de bonne foi par nos paroles, que c'est de lui que nous tenons absolument tout ce que nous avons de biens, ou au corps ou en l'ame.

Mais pour ajouter quelque degré de lumiere à cette doctrine, nous lui opposerons ensuite son contraire & remarquerons briévement les défauts qui se commettent à cet égard par les hommes. Ceux-là donc *premierement* manquent à ce devoir, qui sont insensez jusques à ce point que d'attribuër la composition de l'Univers au hazard, qui n'arrangea jamais trois lettres seulement ensemble, pour composer un mot, bien loin d'avoir pû dresser & mettre en l'état où nous le voions un ouvrage si grand & si artificieusement composé.

Je mets au *second* rang des ingrats ceux qui confessent à la verité que Dieu a une fois créé le monde, & qu'il en conduit encore les plus hautes parties, c'est-à-dire, les Cieux, mais croient que c'est la nature seule qui agit ici-bas, & la prudence de l'homme qui intervient dans nos affaires, sans que la Providence Divine s'y mêle

mêle particulierement,au lieu que l'Ecriture nous apprend que nous bâtiſſons & ſemons & mangeons en vain, ſi le Seigneur n'accompagne nos mains & les moiens dont nous nous ſervons de l'influence de ſa benediction.

Suivent en *troiſieme* lieu (encore ne ſai-je ſi ce n'eſt point leur faire tort, que de les reculer ſi loin) ceux qui confeſſent qu'à l'égard des biens de la terre, nous les recevons en effet de la ſeule liberalité divine; mais pretendent que ceux de la grace nous ſont ſeulement preſentez par le Seigneur, leur acceptation ou rejection dépendant de notre volonté, car ſi Dieu donne (comme ils le diſent) une même grace univerſellement à tous les hommes, la difference, qui eſt entre le fidéle & l'infidéle procedant de la ſeule élection de la volonté, l'un de ſon propre mouvement aiant choiſi & embraſſé ce que l'autre a rejetté; qui ne voit que c'eſt à nous-mêmes que nous devons la pieté, la foi, la ſantification, qui met difference entre nous & les infidéles? n'étans non plus redevables à Dieu, à cet égard,que les pires infidéles, puis que ſelon l'hypothéſe de ces gens, il ne leur a pas moins donné qu'à nous; de ſorte que nous

nous n'en pourrons pas rendre des *actions de graces* au Seigneur ; Car ce seroit se moquer de le remercier de ce qu'il ne nous a pas donné ; & il ne nous sera pas permis de dire du cœur ce que le *Pharisien* disoit au moins de la bouche, [a] *ô Dieu, je te rens graces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes, qui sont ravisseurs, injustes, adultéres*, au lieu que l'Ecriture nous apprend à rendre graces à la seule bonté & puissance de Dieu de ce que nous croions & sommes separez d'avec le reste des hommes, comme le fait *Saint Paul* en une infinité de lieux, & entr'autres tres-clairement au chapitre siziéme de l'Epitre aux Romains [b] *graces à Dieu*, dit-il, *de ce que vous avez obeï de cœur à la forme expresse de la doctrine à laquelle vous avez été livrez.*

Cette considération me fait extrémement estimer le jugement d'un Ancien [c] qui écrivant contre les ancêtres de ces gens, intitule son livre *contre les ingrats* ; car c'est ici, à mon avis, l'une des pires & plus dangereuses suites de leurs opinions, qu'elle oblige les hommes à être méconnoissans envers Dieu du plus grand & du plus exquis

a *Luc* 18. 11. b *Rom.* 6. c *Prosper.*

quis bien que nous recevions de lui.

Je range ici en *quatriéme* lieu nos *Adversaires* de Rome, qui enſeignent que le fidéle, tandis qu'il eſt ici bas, ne peut être aſſuré d'être dans la grace de Dieu, & anathematiſent cruellement ceux qui tiennent le contraire; Or puis que *l'action de graces* procéde du reſſentiment du bienfait que nous avons reçu, & même, puis qu'en cette matiere le remerciment n'eſt autre choſe qu'un reſſentiment & une reconoiſſance ſerieuſe de la grace de Dieu, comment eſt-ce, je vous prie, que nos *Adverſaires* s'acquiteront de ce devoir envers lui, doutans, comme ils ſont, s'ils ont reçu ſa grace ou non? Comment lui diront-ils avec Saint Paul, *graces à Dieu de ce que nous avons obeï*, puis qu'ils ne ſavent s'ils lui ont obeï? comment le beniront-ils de ce qu'il les a ſeparez d'avec le reſte du genre humain, puis qu'ils doutent s'ils ont grace, laquelle ſeule nous tire hors de la commune maſſe des hommes? ô étrange Theologie, qui ſous pretexte d'humilier les hommes, les rend ingrats envers Dieu.

Juſques ici nous vous avons propoſé ceux qui combatent, par maniere de dire, à en-

ſeignes déploiées, *la reconoiſſance* que nous devons à Dieu ſoutenans hautement des doctrines qui la ruïnent de fonds en comble; ou que du moins, y font une notable brêche. Mais helas! entre ceux-là même qui font profeſſion d'avoir toutes ces fauſſes doctrines en horreur, & d'embraſſer entierement la ſainte diſcipline du Seigneur, il ne laiſſe pas de ſe trouver grand nombre *d'ingrats*.

Tels ſont ceux-là en *cinquiéme* lieu, qui n'élevent jamais leur cœur à Dieu, pour le louër de tant de biens dont ils jouïſſent, qui aians honte de le faire ouvertement, beniſſent & baiſent ſecrétement leur main; Et comme parle le Prophete, *ſacrifient à leurs filés*, s'attribuans la gloire du bien qu'ils ont, ou en eux ou autour d'eux.

C'eſt la ſource de cet orgueil que vous voiez régner dans le monde, & mêmes ô horreur dans l'Egliſe; Car d'où viendroit-il d'ailleurs que de là? ſi tu reconoiſſois ſerieuſement, que c'eſt Dieu ſeul qui t'a fait & formé, qui a agencé ton corps, qui t'a accommodé de biens, qui t'a percé les yeux de l'ame; pour voir la verité & la diſcerner d'avec le menſonge, que tu n'as rien de toi-même que la miſére & le peché, & que ces

ces biens-mêmes que tu possedes, ne te dureront qu'autant qu'il plaira à Dieu, si tu avois veritablement ces sentimens dans l'ame, serois-tu fier & insolent comme tu es? insuportable à Dieu & aux hommes? Mais il arrive à la plus-part, comme autrefois à Israël, * *Le droiturier s'est engraissé & a regimbé; il s'est fait gras, gros & épais, & a quitté le Dieu qui l'a fait, il a deshonoré le rocher de son salut.*

Et ce n'est pas seulement l'aide & l'abondance de la chair qui porte les hommes à cette *ingratitude*; Quelquefois, qui le croiroit! les richesses spirituelles y conduisent aussi les hommes; Le Diable sait tellement empoisonner les meilleures choses, qu'il a rendu la sainteté même pernicieuse à quelques-uns; car il y en a qui sous ombre qu'ils ont matté les convoitises de leur chair & ont fait quelques progrez, plus que le commun, dans la voie de la santification, entrent dans une grande opinion d'eux-mêmes, dédaignent les autres au commencement, & enfin deviennent fiers contre Dieu même.

Telle a été l'origine des *Pélagiens* & de tous les défenseurs du *Franc-Arbitre* que

* *Deuter.* 32. 15.

nous avons mis au *troisiéme* rang des *ingrats*; car les anciens Ecrivains nous apprennent que les auteurs de cette erreur étoient des personnes qui menoient une vie sainte & admirable en apparance, qui se voians tels conçurent une grande opinion de leurs forces, jusques à deïfier finalement leur volonté, & lui attribuër une puissance souveraine. *Chers Freres*, marchez donc avec crainte & tremblement en une profonde humilité, aians toujours au cœur la Parole de l'Apôtre ; *Qu'as-tu que tu ne l'aies reçu? & si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifies tu, comme si tu ne l'avois point reçu?*

Je vous mets ici *ensuite*, vous qui protestez bien que vous reconoissez du cœur tout ce que nous avons dit, mais qui jamais ne le témoignez de la bouche ; J'en appelle vos familles à temoin, qui ne vous entendirent jamais *louër Dieu*, qui vous voient tous les jours entrer au lit & en sortir, vous asseoir à table, & la quitter, sans *rendre graces* au Seigneur du repos qu'il vous a donné, de la lumiere dont il vous éclaire, des viandes dont il vous nourrit. J'en prens l'Eglise même à témoin, qui vous voit en ce lieu sacré sourds & muëts aux loüanges de Dieu, qui vous voit

avec un extrême ſcandale, ou dormir ou réver, pendant que vos Freres chantent des *actions de graces* au Seigneur. Je vous prie, ne m'aleguez point vos cœurs, & cette miſtique & incomprehenſible devotion que vous y pretendez renfermer; ce ſont des ſonges dont l'ennemi vous repait, votre langue doit auſſi glorifier Dieu; puis qu'elle eſt ſon ouvrage, & faite exprés pour cela.

La *derniere*, mais la plus groſſe troupe des *ingrats*, ce ſont ceux qui abuſent des dons de Dieu en des choſes qui lui ſont déſagréables. Ceux-ci le louënt & le remercient de la bouche; mais ils le reniënt & méconoiſſent en effet. Vous n'apellerez pas un ſujet fidéle & reconoiſſant envers ſon Seigneur, qui aprés lui avoir fait hommage, avec toutes les ſoumiſſions & les déferences apparantes qui ſe peuvent imaginer, vont incontinent aprés, emploier tout ce qu'ils tiennent de lui, contre le bien de ſon ſervice, logeant ſes ennemis dans ſes terres, les y nourriſſant de ces mêmes fruits qu'il cueille dans ſon fief, les y aſſiſtant de ces mêmes moiens qu'il reléve de lui; Vous direz au contraire & avec juſtice, que cet homme-là

eſt un moqueur, que ſon ingratitude eſt horrible; Que devons-nous donc dire de ceux, qui aprés avoir rendu leurs devoirs à Dieu ici, ou dans leur cabinet, après avoir reconu, le genou en terre, la tête baiſſée, & les mains jointes, que tout ce qu'ils ont eſt à lui, ne font aucune difficulté de ſe ſacrifier immediatement aprés, à ſon ennemi, au peché, au Diable, au monde, lui livrant leurs yeux, leur cœur, leur bouche, leur corps; en un mot, leur ame? O homme, ô femme, quiconque tu ſois, coupable de cette infidelité! Eſt-ce ainſi que tu recompenſes l'Eternel? ſont-ce là les remercîmens que tu lui fais de ſes biens? T'a-t-il donné ce corps & ces graces qui y fleuriſſent, pour en ſervir la vanité, pour en faire des pieges à prendre & perdre tes prochains? T'a-t-il donné cette langue pour calomnier ſes ſerviteurs? pour médire de tes freres? A-t-il allumé cette vive lumiere d'entendement en ton ame, pour t'adreſſer en tes crimes? T'a-t-il orné d'une heureuſe mémoire pour la charger de ſotiſes ou de malices? T'entretient-il cette forme & vigoureuſe ſanté, pour l'emploier au vice? Cette paix & ce repos, pour les perdre en fai-

faiſant du mal, ou en ne faiſant rien? A-t-il rempli ta maiſon de biens, afin que les vers & la rouïlle les y mangent inutilement, ou que l'impureté & la débauche les conſument ſcandaleuſement? Et pour parler à tous en general, nous a-t-il donné cette liberté dont nous jouïſſons, pour en faire ſi mal notre profit? *Chers Freres*, ſi nous voulons nous aquitter envers Dieu d'une vraie reconoiſſance, accompagnons les loüanges que nous lui donnons d'effets qui y aient du raport. Que notre vie ſoit toute entiere une *action de graces* à ſa bonté, qu'elle chante continuellement ſa beneficence. Il n'y a point de plus beau ni de plus ſaint remerciment que d'emploier ce qu'il nous donne à ſon ſervice, nos entendemens à penſer à lui, nos volontez à l'aimer, nos affections à le rechercher, nos langues à le louër, nos corps à le glorifier, en les conſervant purs & exempts de toute ſouïllure, nos biens à ſoulager ſes pauvres membres; & pour dire bien davantage, lui-même, puis qu'il les aime juſques là que de ſe transformer, pour ainſi parler, en eux, & prendre ſur ſoi tout ce que nous leur donnerons pour l'amour de lui.

Mais c'eſt aſſez pour un *Catechiſme* de

vous avoir montré en general quels ſont les devoirs de la gratitude que nous devons au Seigneur. Auſſi-bien eſt-il tems de vous representer brievement pour la fin l'abregé de toutes les choſes qui vous ont été ci-devant expoſées, *c'eſt*, dit notre Catechiſte, *ce que témoigne la verité, & qui a été touché au commencement, ſavoir, que c'eſt ici la vie éternelle de conoitre le ſeul vrai Dieu & celui qu'il a envoié Jeſus-Chriſt, pour l'honorer & le ſervir comme il faut*, Les principaux chefs de cette conoiſſance ſont, comme vous l'avez oüi, en ſon lieu, de croire qu'il y a un Dieu Souverain qui a créé l'Univers, & qui le conſerve encore aujourdui par ſa bonté, puiſſance & ſageſſe, qui aiant vû déchoir l'homme de l'heureux état où il l'avoit mis, touché de compaſſion envers le genre humain, a envoié ſon Fils unique, Dieu benit éternellement avec lui, Jeſus-Chriſt Notre Seigneur, qui en la chair qu'il a revétuë pour nous, a fait & ſouffert toutes les choſes neceſſaires, pour expier nos pechez & nous reconcilier à Dieu ſon Pere; & aprés les avoir accomplies ici-bas, eſt monté au Ciel, où il eſt aſſis à la dextre de la Majeſté, gouvernant de là ſon Egliſe, la recueillant & conſervant, juſques à ce que la plenitude des tems arrivée,

vée,il vienne encore une fois, mais en gloire pour juger le monde, & prendre à soi tous ses enfans santifiez par l'Esprit Eternel, pour mener à jamais avec lui une tres-heureuse, glorieuse & immortelle vie.

Le service que nous devons à Dieu, par toutes raisons, ensuite de ce qu'il est & de ce que nous sommes, c'est que nous l'adorions & l'aimions uniquement, comme Notre Souverain Seigneur & Pere, & rendions aux hommes nos prochains, faits à son image, tous les devoirs d'une sainte & sincére charité, affectionnans & conservans leur dignité, leur vie, leur chasteté, leurs biens, leur reputation, & leur procurans, de tout notre possible, la communion de ce grand salut que Jesus-Christ nous a aquis; Mais que reconoissans au reste notre misére & pauvreté naturelle, & la bonté & richesse de Dieu, nous dépendions absolument de lui, l'invoquans continuellement, pour l'heureux succez de l'œuvre à laquelle il nous emploie, pour l'avancement de son Régne & la santification de son Nom, pour notre perseverance en sa grace, & la délivrance de tous maux; & lui rendans finalement, à toutes heures, de tres-humbles & tres-sincéres rémercimens des biens dont nous

jouïssons ici-bas sur la terre, & de l'esperance qu'il nous a donnée là-haut dans les Cieux. Voila, *Chers Freres*, l'abregé de tout ce qu'a traité notre *Catechiste* dans les *Sections* précedentes, tel, comme vous voiez, que ceux qui auront toutes ces parties ne peuvent être que tres heureux, & en ce monde & en l'autre, puis que c'est à eux que Notre Seigneur promet de se communiquer, en quoi consiste la béatitude de l'homme. Lui-même veuïlle en ses grandes misericordes, nous visiter de son Orient d'enhaut, illuminer nos entendemens en la foi de son Christ, échauffer nos ames en son amour & en la dilection de nos prochains, nous donner maintenant ce qu'il nous commande, afin de nous donner quelque jour ce qu'il nous a promis en son éternel Roiaume, *Amen.*

SERMON

SUR LA

SECTION XLV.

DU

CATECHISME.

De la Parole de Dieu & du Saint Ministére.

DAns toutes les ſocietez bien reglées deux choſes ſont neceſſaires, la *Loi* & *l'ordre*; la *Loi* contient les devoirs des membres dont la ſocieté eſt composée, & *l'Ordre* enſeigne à chacun ce que la *Loi* dit à tous. Ainſi voiez-vous que dans les Etats du monde l'on poſe premiérement certaines Loix & maximes, où ſont définis les droits des Superieurs & des inferieurs,&enſuite on établit un certain ordre par lequel on fait conoitre ces loix à chaque partie de l'Etat. Notre Seigneur Jeſus-Chriſt a donc auſſi

aussi pourvû son Eglise de l'une & de l'autre de ces choses; Car *premierement* il lui a donné un corps de doctrine qui comprend tout ce qu'il nous faut, ou croire ou faire pour être bien-heureux. *Puis* il a institué un *ordre* pour la publication & l'enseignement de cette doctrine, aiant voulu que d'entre ses fidéles l'on choisît certaines personnes qui eussent charge d'instruire les autres, & les assemblassent pour cet effet à certains jours, présidens dans leurs compagnies.

C'est le sujet dont nous avons aujourdui à vous entretenir, *Mes Freres*, selon la metode de notre *Catechiste*, qui aprés avoir expliqué toutes les Parties du service de Dieu dans les *Dimanches* précedens, expose en celui-ci quel est le moien de parvenir à la conoissance de ces choses, savoir, de lire, écouter & méditer soigneusement la *Parole de Dieu*, pour l'ouie & intelligence de laquelle le *Saint Ministére* a été établi dans l'Eglise. Nous aurons donc *deux Points* à traitter dans cette action. De la *Parole de Dieu* & du *Saint Ministére*; vous en representans, le plus brievement qu'il nous sera possible, la *necessité*, la *nature*, *l'usage* & *l'autorité*.

Pour ce qui regarde la *Parole de Dieu*, l'hor-

l'horrible ignorance des hommes dans les choses qui concernent leur salut en montre assez la necessité ; car bien que l'homme ait une force d'entendement capable, s'il s'y appliquoit soigneusement, d'apprendre, par la contemplation des œuvres de Dieu quelque partie de sa nature & de sa volonté, si est-ce pourtant que la lumiere qu'il en a est si foible, & la corruption & perversité de son cœur si grande, que la connoissance qu'il a aprise en cette Ecole ne sert qu'à lui faire son procés, n'étant pas suffisante pour le rendre bienheureux.

Aussi est-il constant que tous les peuples du monde tiennent qu'il y a quelque *Parole de Dieu*, c'est-à-dire, quelque doctrine extraordinairement & surnaturellement revelée d'enhaut, en laquelle ils font consister la Religion, jugeans que sans cela notre vie seroit imparfaite. Leur erreur consiste en ce qu'au lieu d'avoir la vraie *Parole de Dieu* ils embrassent les songes du premier *imposteur* qui s'est presenté à eux ; comme quand un malade, au lieu de prendre de bons & salutaires remedes, s'amuse aux recêtes du premier charlatan qu'il rencontre. Le tout est d'examiner soigneusement les doctrines proposées, pour discerner l'humaine d'avec

d'avec la divine, la vraie d'avec la fauſſe, & l'apparante d'avec la ſolide. Or loüé ſoit le Seigneur qui a tiré le genre humain de cette confuſion, par *l'Evangile* de ſon Fils, nous y montrant la vraie & ſincere Parole de Dieu dans une ſi haute & ſi éclatante lumiére, que nul n'en peut plus douter que par une opiniâtreté & malice volontaire; car Dieu aiant parlé aux *Anciens Peres* à diverſes fois & en diverſes manieres, par des ſonges, viſions & inſpirations, enfin il a accompli tout ce corps de la doctrine celeſte par la bouche de Jeſus-Chriſt Notre Seigneur, en la plenitude des tems.

Et afin que la memoire & des choſes mêmes & de la diſpenſation dont il a uſé pour les reveler, demeurât à jamais entre les hommes, il a fait mettre par écrit toutes les parties de cette doctrine celeſte, chacun en ſon tems; Et tous ces Livres aſſemblez en un, font le corps de ces Ecritures que nous apellons ordinairement la *Sainte Bible*. Il a gravé dans ces ſacrez *Livres* de tres-illuſtres & tres viſibles marques de leur divinité.

Telle eſt *premierement* la nature de la doctrine qu'ils contiennent, ſi élevée au

deſſus de nous, qu'il eſt aisé à voir qu'elle n'eſt jamais née dans le cœur d'un homme, & neanmoins ſi conforme & ſi bien accordante avec toutes nos plus claires & plus aſſurées connoiſſances, qu'il eſt évident qu'elle eſt veritable, ſi ſublime & ſi magnifique, que foulant l'homme & le monde aux piez, elle n'a ſoin que des interets de Dieu, attachant nos ames à ſa gloire, & leur faiſant mépriſer tout ce que le reſte de l'Univers adore; pleine d'une ſi admirable force, qu'il n'y a point d'eſprit qu'elle ne domte, point de paſſion qu'elle ne calme, point de crainte qu'elle n'appaiſe, point de deſeſpoir qu'elle ne conſole, point de déſir qu'elle ne contente; captivant les cœurs des hommes ſi facilement qu'elle a en peu d'années, par la ſeule efficace de ſa lumiere, preſque plus converti de peuples que la Philoſophie en pluſieurs ſiécles n'avoit changé de perſonnes; ſi abſoluë au reſte, que ni la ſubtilité des ſavans, ni l'Eloquence des Orateurs, ni la violence des Tirans, ni la cruauté des bourreaux, ni aucune force étrangere ne l'a jamais pû faire flêchir, ceux qui l'ont une fois bien reçuë aimant mieux perdre toute ſorte de

de biens & souffrir toute sorte de maux & de supplices, que de renoncer aux créances qu'elle leur a apprises. Les histoires que nous lisons dans ces livres nous en témoignent aussi la divinité, toutes hautes, & divines & necessaires, pour entendre les origines, les suites & l'état du genre humain, ce qu'en disent les autres écrivains n'étant que fables & Romans dont le sujet, & ce qu'il y peut avoir de veritable pour le fondement, ne se trouve nulle part ailleurs que dans nos Ecritures.

Que dirai-je de tant d'Oracles mêlez çà & là dans le Vieux & dans le Nouveau Testament qui prédisent, non les changemens de l'air, ou d'une personne, ou d'une famille, mais les destins des nations & de tout le genre humain? les accidens des plus grands Empires; le *premier* & le *second* avénement du Christ, le jugement *d'Israël* & du monde; l'un que nous avons vû, & l'autre que nous attendons encore. Le langage de ces Livres n'est pas moins merveilleux que leur matiere, infiniment clair & simple, & plein de bonne foi dans les narrations; grave & facile dans l'exposition des doctrines, sombre & venerable dans les predictions, ardent & terrible dans les menaces, doux &

ma-

magnifiques dans les promesses, & par tout retenant je ne sai quelle forme étrange, & un air autre qu'humain.

Mais il n'y a rien de plus admirable que l'harmonie de toutes les parties de notre Ecriture, quoi que composées en des tems si éloignés, & par des personnes si differentes, & ce divin raport des figures du Vieux Testament avec les veritez du Nouveau, des ombres de l'un avec les corps de l'autre, & cette exquise proportion qui reluit entre les divers degrés de cette revelation, croissant peu à peu, comme la clarté du jour, ou l'âge d'un enfant, jusques à la venuë du Christ. Aussi n'y a-t-il point de livre que la Providence ait si soigneusement conservé, la fureur & l'impieté d'une infinité de Tirans qui avoient conjuré de l'abolir, n'aiant pû empêcher qu'il ne soit venu entier jusqu'à nous, à travers tant de siécles, de confusions, & de bouleversemens arrivez au monde. Je laisse diverses autres preuves de la Divinité de l'Ecriture, qui ont tellement convaincu les hommes, qu'aujourdui il n'y a point de Chrêtiens qui ne reconoissent qu'elle a été *divinement inspirée*; d'où il s'ensuit que c'est de la doctrine de ces *Livres*, qu'il faut puiser notre foi, tout le gen-

genre humain étant d'accord, qu'en matiere de religion, nous ne devons rien recevoir, que de la bouche de Dieu.

Seulement avons-nous à refuter brievement quelques erreurs de l'Eglise Romaine sur ce sujet, nées de l'interêt de ses Docteurs, qui craignans l'Ecriture Sainte, l'abaissent & avilissent le plus qu'ils peuvent. Car premierement ils y mêlent certains écrits indignes de tenir un si haut rang, voulans que la *Sapience de Jesus* fils de *Sirac*, *l'Ecclesiastique*, *Tobie*, *Judith* & les *deux livres des Maccabées*, fassent partie du Vieux Testament, contre l'autorité de l'ancienne Eglise & *Judaïque* & *Chrétienne*, qui ne les a jamais mis dans son *Canon*; comme en effet il est assez évident qu'ils n'y doivent point tenir de place; car les Livres du Vieux Testament sont tous écrits en *Hebreu*, la langue de l'Eglise *d'Israël* à qui ils étoient adressez, & ont tous été composez par des Prophetes, au lieu que les six livres que l'Eglise Romaine y veut ajouter ont été écrits en *Grec*, & par des gens qui ne font pas mêmes profession d'être Prophetes; l'un disant, que son grand-pere avoit recueilli les Sentences de son livre de la Loi des Prophetes & d'autres Ecrits, & l'autre qu'a-

qu'avec beaucoup de travail il a abregé l'hiſtoire d'un certain *Jaſon Cyrénien*; Joint que le ſtile & l'air de ces *livres* eſt fort éloigné de la gravité & majeſté de ceux que nous reconoiſſons tous pour Canoniques.

Mais il n'eſt pas neceſſaire d'inſiſter davantage ſur cette Queſtion, tant parce qu'au fonds elle n'eſt pas de fort grande importance, tous étant d'accord du *Canon* du *N. Teſtament*, que parce que nos *Adverſaires* n'apuyent leur opinion d'aucune raiſon tant ſoit peu apparante, la fondans ſeulement ſur ce que ces *Livres* ont été citez par quelques *Péres* & recommandez par d'autres, & mêmes lûs par quelques-uns dans l'Egliſe; Ce qui prouve bien qu'ils ont été eſtimez utiles; c'eſt pourquoi nous les mettons nous-mêmes à la fin des *Livres* du *V. Teſtament*; mais il ne s'enſuit pas de là qu'ils ayent été tenus pour Canoniques. Ce qu'ajoutent *Meſſieurs de l'Egliſe Romaine*, eſt beaucoup plus dangereux, ſavoir, que cette *Ecriture*, telle que nous l'avons, ni ne contient toutes les choſes neceſſaires à ſalut, ni n'explique celles qu'elle contient aſſez clairement, pour être bien & facilement entenduës; car cette opinion flêtrit l'*Ecriture*, l'accuſant évidemment d'imperfection, &

ouvre la porte à une confusion & incertitude infinie dans la Religion.

Certainement le sens & l'experience commune nous apprennent que les choses que l'on laisse à la discrétion des hommes, pour les donner de vive voix aux autres, sont sujettes à être changées, variées & brouillées en diverses maniéres, & finalement à se perdre & abolir entiérement; C'est pourquoi ceux qui ont fondé les Etats, ne se sont pas contentez de confier les loix à la mémoire & fidelité de leurs Officiers & Sujets; ils les ont gravées sur le marbre & sur le bronze; ils les ont distribuées en certains titres, & les ont consignées par écrit, afin que ces livres fussent comme le contrôle de la bouche & de la voix des Officiers qui les publient & exécutent. Et le * premier des Philosophes dit fort sagement que *les meilleures loix sont celles qui définissent le plus de choses, & qui en laissent le moins à la liberté des Juges*, qui n'ont pas toujours la probité & la capacité necessaire pour voir ce qui est raisonnable, & pour resister aux passions. Que si cette précaution est à propos dans les loix qui ne traitent que des choses humaines, combien plus est-elle necessaire

* *Aristote.*

ceſſaire dans la religion qui régle les Divines? Et cela étant, Qui croira que Dieu n'ait eu en ſon Egliſe la prudence que les Légiſlateurs doivent avoir dans leurs Etats? qu'il n'ait défini tout ce qui eſt neceſſaire à nôtre ſalut, & qu'il ne l'ait mis entiérement par écrit, afin que ſon *Ecriture* ſoit le Contrôle de la prédication de ſes Officiers & la régle de la foi de ſes Sujets?

Il eſt clair qu'il en uſa autrefois ainſi ſous le *Vieux Teſtament*, où il commanda à Moïſe de mettre toute entiére par écrit la *Loi* qu'il avoit publiée, de vive voix, au peuple d'*Iſraël*, afin que [a] *ce Livre* fût (dit-il) *témoin contr'eux*, avec ordre exprés de [b] *ne rien ajouter à la Parole qu'il leur commandoit, & de n'en rien diminuer.* Ayant ainſi aſſuré la doctrine de l'ancienne Egliſe, toute bornée dans une ſeule nation, & preſque toujours éclairée de la lumiére de quelques Prophétes, combien plus aura-t-il auſſi pourvû à la ſureté de la nouvelle, répanduë par tout l'Univers, & où, depuis les *Apôtres* il ne s'eſt élevé aucun homme qu'elle ait univerſellement reconu pour *Prophéte*? Mais pourquoi diſpute-je qu'il étoit convenable que le Seigneur eût ce ſoin? comme s'il n'étoit

a *Deut.* 31. 24. b *Deut.* 4. 2. 12. 32.

pas évident qu'il l'a eu en effet? Car ses Apôtres protestent qu'ils * *ont écrit, afin que nous croyons que Jesus est le Christ, le Fils de Dieu, & qu'en croyant nous ayons la vie éternelle par son Nom.*

Puisque c'étoit là le but de leur Ecriture, il faut avouër qu'elle contient tout ce qu'il nous faut croire pour être sauvez, puisque l'Esprit qui les conduisoit ne peut avoir eu cette intention en vain: En effet où est le Chrêtien, qui considerant attentivement les quatre *Evangiles*, les *Actes*, les quatorze *Epitres de S. Paul*, les deux de *S. Pierre*, les trois de *S. Jean* avec son *Apocalypse*, celle de S. J*aques* & celle de *S. Jude*, ne reconoisse en sa conscience qu'il n'est pas possible, selon la *doctrine* du Seigneur, qu'un homme n'obtînt le salut, s'il croyoit toutes les choses qui y sont enseignées, & vivoit dans la santification qui nous y est prescrite? s'il en étoit autrement, il n'y auroit rien de plus incertain que la foi Chrêtienne; chacun y pourroit ajouter à son plaisir; Car quel autre vrai & solide enseignement avons-nous de la *doctrine Apostolique*? Qui ne sait combien les Traditions sont douteuses & obscures? Combien les Livres des Anciens

* *Iean* 20. 31.

Anciens ſont imparfaits & incertains ? de combien de contradictions ils ſont pleins, & à quelles corruptions & altérations ils ont été ſujets ? Puis donc que nous ne devons tenir pour article de la Religion Chrêtienne, que les choſes que nous ſommes aſſurés avoir été reçuës & prêchées par les Apôtres de Jeſus-Chriſt; Et puis que d'autre part nous ne pouvons être duëment & valablement aſſurez qu'ils ayent crû & prêché quelques autres dogmes, que ceux que nous liſons dans le *Nouveau Teſtament*, il faut de neceſſité conclurre que toute la Religion Chrêtienne eſt dans les *livres* du *Nouveau Teſtament.*

Auſſi eſt-il clair que ceux qui ont voulu ajouter quelque choſe de leur cru à la prédication Apoſtolique, ont toujours accuſé *l'Ecriture* d'imperfection ; comme ces Anciens hérétiques contre qui écrivoit * *Saint Irénée*, qui prétendoient, à ce qu'il dit, *que la verité n'avoit pas été donnée par écrit, mais de vive voix*, & que *ceux qui ignorent la tradition ne ſauroient trouver la verité par les Ecritures*; Et il eſt clair que c'eſt un ſemblable interêt qui fait aujourdui tenir un même langage à ceux de *Rome*; Ils ne dé-

* *Iren. l. 2. c. 3.*

crient ces *saints livres* de Dieu, que pour mettre à couvert leur *Transubstantiation*, leur *sacrifice de la Messe*, l'*adoration de leur hostie*, la *puissance de leur Pape*, l'*invocation des Saints*, la *Veneration des Images & autres* semblables articles qui ne se trouvent en aucun lieu, ni du *Vieux* ni du *Nouveau Testament*.

Or toutes les choses que nous leur contestons, c'est-à-dire, les principales de leur Religion, étans de cette nature, ils font de grands efforts, pour montrer cette prétenduë insuffisance de l'Ecriture; Mais il est aisé de les rendre inutiles, si vous considerez les distinctions suivantes. *Prémiérement* que des choses de la Religion, les unes regardent la *créance* ou la *Doctrine*, les autres la *police* de l'Eglise. Les *premiéres* sont universelles & uniformes; les *autres* dépendent de diverses circonstances des lieux & des tems. L'Ecriture nous prescrit les *premiéres*, mais elle ne particularize pas les *secondes*, ce qui seroit infini, se contentant de nous en donner certaines régles générales, comme celle-ci, * *Que toutes choses se fassent honêtement & par ordre, & pour l'édification.*

D'où

* I. Cor. 14.

D'où paroit combien eſt injuſte le procedé de ceux qui veulent qu'on leur alégue des paſſages de l'Ecriture, qui ordonnent expreſſément de faire le *prêche* aux jours que nous le faiſons, de célébrer la *Céne* ou le *Batême* à l'heure que nous le pratiquons; puiſque tout cela regarde ſimplement la police, & non les dogmes de l'Egliſe. *Secondement* les Articles de la *Doctrine* ſont, ou *affirmatifs* qui poſent ce que croit l'Egliſe, comme, qu'il y a un Dieu, que Jeſus-Chriſt eſt le Médiateur, que ſa mort eſt un ſacrifice Expiatoire de nos pechez, que le Batême & la Céne ſont des Sacremens; ou *négatifs*, qui rejettent ce qui n'étant pas véritable, eſt neanmoins ſoutenu par ceux qui errent; comme quand nous diſons que *l'hoſtie* de l'Egliſe Romaine n'eſt pas Dieu, ni les *Saints* nos Mediateurs, ni la *Meſſe* un ſacrifice, ni le *Mariage* un Sacrement. Pour prouver la verité de ces articles par l'Ecriture, il ſuffit de montrer qu'elle poſe les *premiers* & qu'elle ne poſe pas les *derniers*, d'où paroit combien ceux-là ſont ridicules, qui nous demandent des paſſages où l'Ecriture diſe en autant de mots; Il n'y a point de *Purgatoire*, il ne faut pas adorer *l'hoſtie*. C'eſt à eux à nous

montrer le *Purgatoire* & *l'adoration de l'hostie* dans l'Ecriture.

Quant à nous qui ne les croyons pas, il nous suffit de voir que ni l'une ni l'autre de ces choses n'y paroit nulle part. *En troisiéme lieu*, remarqués que les verités affirmatives de la Religion sont ou absolument necessaires, ou seulement utiles à salut; car il n'y a point de verité dont la créance ne soit bonne; Il y en a dont elle n'est pas necessaire. Quand nous disons que l'Ecriture contient toutes les doctrines de la Religion, nous parlons des *prémiéres* seulement, & non aussi des *secondes*.

D'où paroit combien est inutile l'objection de ceux qui aléguent que l'on ne sauroit prouver par l'Ecriture, ni l'institution du *Dimanche*, ni le *Batême des petits enfans*, ni la *procession du Saint Esprit, du Pére & du Fils*, ni la *validité du Batême des hérétiques*; car quand mêmes ces choses ne se pourroient établir par l'Ecriture (ce qui est tres-faux) il est toujours évident que cela n'induiroit point l'insuffisance de l'Ecriture, puisque ces articles ne sont pas absolument nécessaires au salut; c'est-à-dire, tels qu'un homme qui sera bon Chrêtien en tout le reste, soit exclus du salut, pour en avoir ou ignoré

ou combatu quelcun ; étant évident que Saint *Cyprien* n'a pas laiſſé d'être ſauvé, bien qu'il ſoutînt & défendit conſtamment la *nullité du Batême des herétiques*. Mais *l'objection* de ces choſes eſt encore impertinente, en ce qu'elle ſuppoſe que l'on ne peut les prouver par l'Ecriture, au lieu que les *Péres* & les *Docteurs* de Rome-même, & tous nos Théologiens les y fondent clairement; ſeulement faut-il remarquer *en quatriéme lieu*, qu'une choſe eſt dans l'Ecriture en *deux façons*, ou *expreſſément* & en autant de termes, comme,que *Ieſus-Chriſt eſt Fils de Dieu*, qu'il *eſt mort*, qu'il *eſt reſſuſcité*, qu'il *eſt monté aux Cieux*; ou *en vertu & puiſſance ſeulement*, quand la choſe d'où elle ſuit clairement & néceſſairement y eſt poſée, bien qu'elle n'y ſoit pas exprimée en autant de mots; comme encore que l'Ecriture ne diſe nulle part, que la *France* ou *l'Amerique*, ont été créées de Dieu, neanmoins il eſt clair qu'elle le poſe, diſant que la terre dont la France & L'Amerique font partie a été créée de Dieu ; d'où vous pouvez juger la foibleſſe de ceux qui pour montrer l'inſuffiſance de l'Ecriture, aléguent qu'elle n'enſeigne point que le *Fils* eſt de même eſſence que le *Pére*, comme ſi ce n'étoit pas
enſeigner

enſeigner cela que de poſer, comme elle fait, que *Jeſus-Chriſt* eſt *Dieu*, Eternel, Créateur du Ciel & de la Terre ; & ceux encore qui ſe plaignent de n'y point lire le mot de *Trinité*; comme ſi tous les paſſages qui établiſſent la Divinité du *Pére*, du *Fils* & du *S. Eſprit*, & l'unité de cette *Divinité* ne poſoient pas auſſi la *Trinité.*

En cinquiéme lieu, les veritez neceſſaires dans la Religion ſont, ou telles qu'elles ne ſe pourroient ſavoir, ſans une nouvelle Révélation de Dieu, comme le *myſtére de la Trinité, l'Inſtitution du Batême & de l'Euchariſtie*, ou telles qu'elles ſe peuvent apprendre par quelque diſpenſation précédente. L'Ecriture propoſe les *premiéres* à ceux à qui elle s'adreſſe, mais il n'eſt pas beſoin qu'elle exprime les *ſecondes.* Elle peut ſe contenter de les préſuppoſer; D'où vous voyez la vanité de ceux, qui pour montrer l'inſuffiſance des Livres de *Moïſe* alléguent qu'ils n'enſeignent nulle part *l'immortalité de l'ame humaine.* Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt montre expreſſément le contraire dans ſa diſpute avec les Sadduciens; Mais quand *Moïſe* n'auroit rien dit de cette verité, qui ne voit que ſon Livre n'a pas laiſſé d'être parfait, puiſque ceux à qui il s'adreſſe ſavoient

cette

cette verité d'ailleurs, par la lumiére de la nature & le consentement de tous les hommes ?

Enfin, il faut se souvenir que la verité n'a pas tellemẽt été écrite qu'elle ne doive aussi être prêchée de vive voix, elle nous a été donnée en l'une & en l'autre façon; d'où paroit que c'est sans raison que l'on fait bouclier de ce que dit l'Apôtre * de *ses enseignemens soit par parole, soit par Epitre.* Nous confessons qu'il a semé l'Evangile avec la langue & avec la plume; seulement disons-nous qu'il n'y a aucune de ces veritez qu'il prêchoit, nécessaires au salut & non manifestées auparavant aux hommes, qui ne se trouve dans l'Ecriture du *Nouveau Testament*, telle que nous l'avons aujourdui, ou qui ne s'en tire par une claire & necessaire consequence. Mais au reste nous n'attachons nullement les hommes à cette lettre écrite, comme on nous en accuse.

Nous avoüons que la *Parole de Dieu* sauve les hommes, non entant *qu'écrite* ou entant que *prononcée de vive voix*, mais entant que *cruë*, soit que la langue d'un homme, ou le papier d'un Apôtre vous l'ait presentée, pourvû que vous l'ayez reçuë avec foi,

* 2. *Thess.* 2. 15.

foi, elle vous conduira au Royaume celeste. Pour *croire* il n'est pas necessaire de savoir *lire* ; L'Evangile entre aussi-bien dans nos ames par l'*oreille* que par les *yeux*. L'Ecriture ne fait nul préjudice à la *Prédication* ; Elle l'assure & est comme la haye & le rempart de l'Eglise qui conserve l'intégrité de sa doctrine, contre l'audace & la curiosité des hommes.

Quant à vos *Traditions*, ô Adversaires, je ne sai d'où elles viennent, & je soupçonne fort que ce canal par où elle est coulée jusques à vous, ne se soit ouvert quelque part, & n'ait reçu des impuretez dans cette eau celeste qu'il nous aportoit ; Ce qui est constant, c'est qu'elles ne paroissent point dans les sources. Je tire cet avantage de la dévotion que j'ai pour les *Ecritures*, que je suis assuré de ne rien croire ni enseigner, qui ne soit Apostolique & Divin, puisque je l'ai puisé dans des *Livres* dont toute la Chrêtienté ancienne & moderne adore la Divinité. Supposons que les articles que vous y ajoutez ne soient pas contraires comme ils sont, ni aux maximes de l'*Ecriture*, ni à la créance de la plus grand' part de l'Eglise ; Supposons mêmes en vôtre faveur, qu'ils soient veritables ; Toujours n'est-il pas

pas croyable que Dieu, qui est la bonté & la douceur-même me tourne à crime de n'avoir osé croire ce que son *Ecriture* ne dit point.

Tout le péril est de vôtre côté, qui croyez, qui adorez, qui invoquez, & qui sacrifiez sans commandement. Pour moi qui me tiens réligieusement aux ordres du Maitre, qui n'embrasse que l'autel que ses *Livres* me recommandent, qui n'adore que le Christ, qu'ils me montrent dans les Cieux, & qui invoque le seul *Avocat* auquel ils m'adressent, je suis en toute sureté, & ne puis comprendre que mon Christianisme doive être taxé d'imperfection, sous ombre qu'il se contente de *Christ*, des *Ecritures*, des *Sacremens*, des *Disciplines*, & des *Couronnes* du Seigneur.

Mais les Docteurs de l'Eglise Romaine font encore un *second* outrage à l'*Ecriture*, l'accusans d'obscurité; Outre ce qu'ils veulent qu'elle ne dit pas tous les secrets de la foi, ils prétendent qu'en cette partie qu'elle en explique, elle le fait inutilement pour nous, les voiles & les nuages dont elle se couvre rendans ses expressions semblables à son silence; Et il semble à les entendre, parler, que Dieu ait fait dans ce Livre cóme

Aristote

Aristote en sa *Philosophie*, qu'il ne l'ait publié que pour n'être pas entendu, puisque selon eux, ce Livre nous tait une bonne partie de la Religion; Puisqu'il s'explique mal de l'autre, en sorte qu'il n'y est pas intelligible ; puis même que, selon quelques-uns, il donne du scandale aux petits, & fournit des armes aux hérétiques, pourquoi Dieu l'écrivoit-il? Pourquoi l'a-t-il si soigneusement conservé jusques à nous? Mais à Dieu ne plaise, *Mes Fréres*, que nous ayons une si étrange opinion d'un *Livre* écrit par les Disciples de nôtre Maitre, cela même qu'il en est l'Auteur, ne suffit-il pas pour montrer que les choses qu'il y traitte y sont bien & clairement expliquées? Et cette jalousie de sa Providence à le conserver, n'est-ce pas une preuve assez évidente de l'intention qu'il a que nous le lisions & que nous en profitions? Mais qu'est-il besoin d'argumens, puisque l'Ecriture que tous reconoissent pour veritable, proteste elle-même qu'elle n'est pas obscure. * *Ce Commandement-ici*, (dit-elle, parlant de toute la doctrine Mosaïque) *que je te commande aujourdui, n'est point trop haut pour toi, & n'en est pas loin. Il n'est ni aux Cieux, ni au delà de la*

* Deut. 30. 11. 12. 13.

la mer, pour dire; Qui nous l'aportera pour nous le faire ouir, afin que nous le faßions ? Cette parole est fort prés de toi en ta bouche, pour la faire; Et S. Paul dit la même chose de la Parole de la Foi à laquelle il applique ce paſſage de Moïſe dans le 10. de l'Epitre aux *Romains*, & ailleurs; [a] *que si l'Evangile est couvert, il est couvert à ceux dont le Dieu de ce siécle a aveuglé les entendemens.* Signe évident qu'il eſt ouvert & expoſé aux ſens des autres. Le Pſalmiſte chante [b] *que la Loi du Seigneur donne la Sageſſe au ſimple, qu'elle est pure & fait que les yeux voyent*; & ailleurs, que [c] *la Parole du Seigneur ſert de lampe à ſon pié & de lumiere pour ſon ſentier*; *que ſes paroles éclairent dés l'entrée & rendent intelligens les plus ſimples.* Et S. Pierre dit que [d] *la Parole des Prophétes est comme une chandelle qui éclaire dans un lieu obſcur.* Si les Livres des Prophétes ſont des flambeaux, que ſera-ce de ceux des Apôtres, beaucoup plus clairs & plus familiers? Et ſi le *Miniſtére de Moïſe* a eu cette gloire, combien plus la doit avoir *celui de* Jeſus-*Christ*? Auſſi voyez-vous que l'Apôtre parle de l'*Evangile* comme d'une grande & éclatante *lumiere*, comme d'un *miroir*

a *Rom.* 10. 2. *Cor.* 4. 3. 4. b *Pſ.* 19. 8. 9. c *Pſ.* 119. 128. 130. d 2. *Pier.* 1. 19.

* *miroir où nous contemplons la gloire du Seigneur à face découverte.*

Quand l'Ecriture s'en tairoit, le sens & l'experience le montrent évidemment;car quiconque lira ces divins livres, avec attention & respect, confessera que la Doctrine salutaire y est exposée avec une clarté, une facilité & une familiarité incomparable. Considerez les lieux où il traitte des mœurs & des devoirs de l'homme fidéle, ceux où il expose les mistéres de la foi, à peine y a-t-il femme si simple, ou enfant si idiot, qui ne les puisse entendre; Je confesse que les prédictions dont l'Ecriture est parsemée sont obscures; sur-tout avant qu'elles ayent été déchiffrées par l'événement qui en est le vrai interpréte;D'où vient que *l'Eunuque de Candace* ne comprenoit point la *prophétie* de la mort de Christ, que l'événement a tellement éclairée, que les moindres Chrêtiens l'entendent aujourdui.

J'avouë encore que mêmes dans les matiéres de la foi & des mœurs il se rencontre quelquefois de l'obscurité. Mais comme ces taches que l'on remarque dans le corps de la *Lune* & en celui du *Soleil*-même n'empêchent

* 2. *Cor.* 3. 18. & 4. *vers.* 46.

pêchent pas que ces Planétes ne ſoient tres-claires & tres-lumineuſes ; & comme leur Créateur les apelle les Luminaires du monde ; Auſſi-peu devons-nous taxer l'Ecriture *d'obſcurité* ou lui ôter la gloire qu'elle ſe donne elle-même d'être le *flambeau* & le luminaire de l'Egliſe , ſous prétexte de quelques difficultez qui s'y rencontrent quelquefois. Le Saint Eſprit les y a ſemées tout exprés , pour mortifier la vanité des uns & pour exercer l'induſtrie des autres, pour nous guerir tous de ce ſot dégout que nous avons ordinairement , pour ce qui eſt trop ouvert & trop facile ; cependant il eſt conſtant que les choſes neceſſaires y ſont toutes clairement expoſées.

Et comme dans la nature les choſes dont nôtre vie ne ſe peut paſſer , comme *l'air*, *l'eau* , les *bleds* & les *plantes* ſe rencontrent par-tout expoſées au ſens & à la main de tous les hommes ; Et celles au contraire qui ne ſervent qu'à l'ornement & à la pompe, comme les *perles* & les *joyaux* ſont plus rares & cachés le plus ſouvent en des lieux d'où elles ne ſe tirent qu'avec peine , ainſi l'Ecriture , l'autre Ouvrage de Dieu , nous préſente par-tout les veritez dont l'on ne ſe peut paſſer ; elle a renfermé les autres

dont la neceſſité eſt moindre ſous des expreſſions obſcures, comme ſous des mines, s'il faut de l'induſtrie & des dons particuliers pour avoir ces derniéres, il n'y a perſonne qui ne puiſſe joüir des premiéres.

Enfin nous confeſſons auſſi qu'encore que la maniére de traiter dont uſe l'Ecriture, ſoit aiſée & populaire, & accommodée à la capacité des plus groſſiers, neanmoins les choſes qu'elle traite ſont grandes & difficiles, les unes en elles-mémes, pour la ſublimité de leur nature, les autres à nôtre égard, pour la groſſiereté de nos ſens & la malice de nos cœurs. Mais comme une *fontaine*, pour être profonde ne laiſſe pas d'être claire, l'*Ecriture*, pour être remplie de grands miſtéres, n'eſt pourtant pas obſcure; C'eſt ainſi qu'il faut prendre ce que dit *Saint Pierre*, qu'entre les Points dont parle *Saint Paul* dans ces Epitres, * *il y a des choſes difficiles à entendre que les Ignorans & mal aſſurez tordent, comme auſſi les autres Ecritures, à leur propre perdition.* Ces gens-là n'abuſent pas moins de la vive voix des *Prédicateurs* que des Ecrits des *Apôtres*.

Mais comme il ne s'enſuit pas que le Soleil ſoit obſcur de ce qu'un œil malade n'en peut

* 2. *Pier.* 3. 16.

peut jouïr ; aussi peu s'ensuit-il que les Epitres de *Saint Paul* ou les autres parties de l'Ecriture soient obscures de ce que les aveugles & les mal assurez ne peuvent voir la pureté de leur lumiére. C'est là même qu'il faut raporter les *priéres* que le *Psalmiste* fait si souvent à Dieu, * *qu'il lui enseigne sa loi & lui fasse conoitre sa Parole.* Il demande le secours de l'Esprit celeste contre le défaut de son entendement, & non contre l'obscurité de l'Ecriture, aussi prie-t-il le Seigneur *de lui ouvrir les yeux*, *pour voir les merveilles de sa Loy*; mais il ne prie nulle part d'expliquer sa *Loy* en d'autres paroles plus claires, que celles dont il s'est servi dans les livres de *Moïse*; car quelque claire & lumineuse que soit *l'Ecriture Divine*, il est pourtant certain que l'homme n'en voit ni n'en reconoit jamais les merveilles, s'il n'est illuminé interieurement par l'Esprit de Dieu; de même qu'un aveugle ne peut voir la beauté du Soleil, quelque éclatante qu'elle soit. C'est pourquoi nôtre Catéchiste dit fort bien, qu'il n'est pas en nôtre puissance de recevoir cette *Parole* avec certitude de foy, ni de lui soumettre nos sens avec une sincére obeïssance, ni de l'aimer d'affection;

* *Ps.* 1 9.

ni de l'avoir imprimée dans nos cœurs pour la ſuivre, ſi Dieu n'agit en nous par ſon Saint Eſprit.

Je ſay bien que nos *Adverſaires* s'en moquent, & nous taxent de poſer un je ne ſay quel *Eſprit particulier*. Mais ils me pardonneront, ſi je dis qu'il y a plus de profanation que de grace en cette raillerie; car c'eſt la doctrine de *Saint Paul* & non la nôtre, que * *l'homme animal ne comprend point les choſes de Dieu; qu'elles lui ſont folie, & que nous avons reçu l'Eſprit de Dieu pour conoitre les choſes qu'il nous a données.* Or cet Eſprit nous certifie, & la Divinité de *l'Ecriture*, & la verité de ſes enſeignemens, non en nous le diſant à l'oreille, comme lors qu'un témoin dépoſe qu'une choſe eſt, mais bien en éclairant nos yeux, & nous faiſant voir par ce moyen les merveilles de l'Evangile, que nous n'apercevions point auparavant. Il ne nous enſeigne rien de nouveau, mais il ouvre nôtre oreille, afin que les enſeignemens qu'il a déja donnés en *l'Ecriture*, puiſſent entrer dans nos cœurs.

Ainſi vous voyez, *Mes Fréres*, que la clarté que nous attribüons à *l'Ecriture* n'exclut, ni l'attention, ni la priere en la liſant; Elle en

* 1. Cor. 11. 12. 14.

en exclut ſeulement cette ſorte d'obſcurité dont l'accuſe *l'Egliſe Romaine*, ſi univerſelle & ſi épaiſſe qu'il ne ſoit pas poſſible aux ſimples fidéles, ou aux Paſteurs particuliers, d'en penetrer aſſurément le vrai ſens, n'apartenant qu'au *Pape* ou au *Concile* par lui confirmé de nous le déterminer. D'où vient la défenſe qu'ils font au peuple, de lire la Sainte *Bible*, comme ſi c'étoit un livre dangereux, contre l'ordre de Dieu & la coutume de toute l'Egliſe ; car le Seigneur commande [a] *que ſa loy ſoit luë ſolennellement devant tout le peuple d'Iſraël, hommes, femmes, petits enfans, & les étrangers mêlez au milieu d'eux, afin*, dit-il, *qu'ils entendent & apprennent & craignent l'Eternel.* Il veut & ordonne que [b] *le Roi, dés qu'il ſera aſſis ſur le Trône écrive une copie de la Loi dans un livre, & qu'il y liſe tous les jours de ſa vie, pour apprendre à craindre l'Eternel ſon Dieu.* Il veut que chacun de ſon peuple *ait perpetuellement ſa Parole en ſon cœur & en ſa bouche, qu'il la lit ſur ſes mains, qu'il l'écrive ſur les pôteaux de ſa maiſon & en ſes portes.* Son Fils Jeſus-Chriſt veut [c] *que nous ſondions les Ecritures* ; & ſes Apôtres adreſſent leurs Ecrits à des

a *Deut.* 31. 11. 12. 17. 18. b *Deut.* 6. 6. 7. 8. 9.
c *Jean* 5.

Egliſes entiéres ; ils les conjurent [a] *que leurs Epitres ſoient leuës à tous les Fréres*; ils avertiſſent expreſſément [b] *les jeunes gens* & les *enfans*, que c'eſt à eux à qui ils écrivent. Selon cet ordre les Ecritures ont toujours été leuës en l'une & en l'autre Egliſe. En la Judaïque ſolennellement [c] *dans les ſynagogues, en l'aſſemblée de tout le peuple*; comme le témoigne *S. Luc* dans le livre des Actes; & le *Pſalmiſte* mettoit entre les marques d'un homme de bien & vraiment heureux, de [d] *méditer jour & nuit en la Loi de Dieu*, & l'*Eunuque* élevé ſous cette Diſcipline [e] *liſoit la Bible dans ſon Caroſſe, s'en retournant en Ethiopie* [f] *Timothée avoit été élevé dés ſon enfance, en la conoiſſance de ces ſaintes lettres*; Et ceux de *Berée* ſont louëz dans les *Actes* de ce [g] qu'*ils conferoient tous les jours les Ecritures, pour ſavoir s'il étoit ainſi que Paul leur prêchoit.*

Que ſi le *premier* peuple a été admis dans ce Sanctuaire de Dieu, combien plus le *ſecond* qui a atteint l'âge d'homme parfait, & reçu tant d'avantages au deſſus de l'autre? Auſſi eſt-il clair que cet ordre de cacher l'*Ecriture* au peuple eſt fort nouveau entre les

a 1. *Cor.*1.1.2. 1. *Theſſ.*5.27. b 1. *Iean* 11.13.14. c *Act.*13.15.& 15.21. d *Pſ.*1.2. e *Act.*8. f 2.*Tim.*3.15. g *Act.*17.11.

les Chrêtiens. Un ſeul *Chryſoſtome* nous le montre aſſez, qui exhorte ceux de ſon Troupeau *à la lire continuellement, à l'avoir toujours dans leurs mains*, qui refute tous les prétextes dont quelques-uns coloroient leur pareſſe, & traitte ce ſujet en plus de vingt ou trente endroits, ſi éloquemment & ſi ardemment, que vous diriez qu'il ait pris à tache de confondre l'abus de ceux de *Rome*.

Mais leur propre ſervice ne confirme-t-il pas la même choſe? où l'on dit chaque jour diverſes *priéres de l'Ecriture*; car dans les premiers ſiécles, que le *Langage Latin* étoit familier, & comme naturel à tout l'Occident, ces lectures étoient entenduës du peuple. Aprés tout cela, de quel nom appellerons-nous l'entrepriſe de ceux qui foulans aux piez, & l'ordre de Dieu, & la coutume de ſon peuple, ont ſans aucune autre raiſon que le ſeul interêt de leurs erreurs, défendu aux fidéles de *lire* ou d'*avoir* ſeulement en leurs maiſons l'*Ecriture Sainte*; & dans les païs où ils ſont Maitres, tiennent l'étude des *Livres divins*, pour une marque d'héréſie.

Dieu ſoit loüé, *Mes Fréres*, qui nous a délivrez de cette ſervitude. Employons nos

ſoins & nôtre diligence pour nous prévaloir de cette ſainte liberté dont il nous a favoriſez, ſoyons aſſidus à la lecture & méditation de ſes *Ecritures*; Et pour les bien entendre ne nous contentons pas de les feuilleter dans nos maiſons. Fréquentons ſoigneuſement ces aſſemblées où elles nous ſont expliquées; Car c'eſt l'un des principaux uſages pour leſquels elles ont été inſtituées conjointement avec le ſaint Miniſtére, comme le déduit nôtre *Catechiſte* en la ſeconde partie de ce *Dimanche*.

Premiérement donc que le Seigneur ait ordonné à ſes fidéles de s'aſſembler pour l'éxercice de la Religion, il eſt évident, & par la promeſſe qu'il leur fait de ſe trouver au milieu d'eux, toutes les fois qu'ils ſeront deux ou trois enſemble en ſon *Nom*, & par la pratique de ſes *Apôtres* & des *Egliſes* qu'ils dreſſérent en divers lieux, & dont eſt faite mention dans le *livre des Actes*, & dans *les Epitres de S. Paul*, & finalement par l'uſage de tous les Chrêtiens du monde, qui l'ont toujours ainſi conſtamment obſervé & l'obſervent encore par-tout univerſellement.

Et parce qu'en toute aſſemblée il y doit néceſſairement avoir un certain ordre, & quelques perſonnes qui en ayent la ſurintendance

tendance, nôtre Seigneur établit des *Ministres* pour gouverner cette ſacrée *Societé*, préſider en ſes *Aſſemblées*, & faire les autres fonctions de ces ſaintes charges. Cela eſt clair & reconnu de tout le monde ; Car outre ſes *Apôtres* qu'il poſa 1°. comme le fondement de ſon Egliſe, il envoya encore *ſeptante Diſciples*, & il montra évidemment qu'il entend que ſes troupeaux ſoient ainſi gouvernez, quand il parle d'un certain *Tribunal* au milieu de ſes fidéles, devant lequel doivent aller les plaintes des particuliers.

Et S. Paul nous apprend que Jeſus-Chriſt étant monté dans les Cieux, * *il a donné les uns pour être Apôtres, les autres pour être Prophétes; les uns pour être Evangeliſtes, les autres Paſteurs & Docteurs, pour l'aſſemblage des Saints, pour l'œuvre du Miniſtére, pour l'édification du corps de Chriſt, juſques à ce que nous nous rencontrions tous en l'unité de la foi & de la conoiſſance du Fils de Dieu.* Et ſouvent ailleurs il parle de ſes charges, de leurs fonctions, des qualitez requiſes aux perſonnes de ceux qui en ſont pourvûs, comme au 1. chapitre de l'Epitre à *Tite*, au 3. de la 1. à *Timothée*, au 12. de la 1. aux *Corinthiens*, au 12. de l'Epitre aux *Romains*, & ailleurs ;

&

* *Epheſ.* 4. 11. 12. 13.

& *S. Pierre* au 5. de sa premiére Catholique; Or la diversité de ces sacrez *Ministéres* étoit grande, selon les divers usages & necessitez de l'Eglise. Les *uns* veillans sur les mœurs des troupeaux, les *autres* ayant le soin des pauvres; les *uns* s'appliquans à l'instruction des ignorans; les *autres* à la consolation des affligez; & les fonctions du principal *Ordre*, c'est-à-dire, de ceux que nous apellons *Ministres* ou *Pasteurs*, & que *S. Pierre* nomme *Prêtres* ou *Anciens*, & S. Paul, *Evêques*; Leurs fonctions, dis-je, sont aussi de diverses sortes; car ils sont établis pour lier & délier, remettre ou retenir les pechez aux hommes; pour censurer & reprendre, pour chasser les scandaleux de la Communion, & y rétablir les Pénitens, pour administrer les Sacremens, & pour prêcher & exposer l'*Evangile* à leurs Troupeaux; Et quant à cette partie de leur charge qui regarde la discipline, il en sera parlé en son lieu.

Nôtre *Catechiste* touche seulement en cet endroit le *Ministére* de la *Parole* qui leur a été confié. Ils sont donc obligez à *prêcher* soigneusement la doctrine de vie, à *sacrifier l'Evangile*, comme dit S. Paul, & à *détailler fidélement & droitement la Parole de Dieu.* Qu'en la matiére de leur *Prédication* il n'y ait

ait rien d'étranger, aucune doctrine fausse ou vaine, rien qui ne soit puisé de la vraye source, c'est-à-dire, de l'Ecriture Sainte, qui ne soit propre à l'édification & consolation des ames. Qu'ils évitent mêmes les choses curieuses & trop subtiles, quelque-véritables qu'elles soient d'ailleurs. Et quant à la *forme*, puisque leur *Prédication* ne tend qu'a l'instruction des hommes, qu'ils s'étudient à l'ordre, à la netteté, facilité & simplicité du langage, s'éloignans des curiositez & afféteries, cherchans l'amandement, & non les applaudissemens de leurs Auditeurs, & s'étudians à leur être utiles, plutot qu'à leur plaire.

Tel est le devoir des *Pasteurs*; celui des brebis est de les oüir avec assiduïté, avec respect & attention, de recevoir leur *Parole*, comme celle de Jesus-Christ-même, puisqu'ils sont ses officiers, & qu'ils agissent en son Nom, de graver leurs enseignemens dans leur cœur, & d'y obeïr avec crainte & tremblement, selon ce qu'ordonne l'Apôtre aux fidéles Hébreux, [a] *Obéïssez à vos conducteurs & vous y soumetez*, & la protestation du Seigneur, [b] *Qui vous écoute, il m'écoute, & qui vous rejette, me rejette.* Cet ordre

a *Heb.*14. 17. b *Luc* 10.6.

ordre qui a été corrompu en diverses maniéres dans l'Eglise Romaine a été rétabli dans les nôtres, où le nom de *Pasteur* signifie, non des dignitez & des richesses mondaines, mais une charge penible & laborieuse.

Il est vray que nos *Adversaires*, pour vous dégouter de nôtre doctrine, vous disent que nous n'avons point de vocation. Ils auroient raison, si nous avions établi des *Charges* que Jesus-Christ ni ses Apôtres n'eussent point ordonnées, si nous présumions de faire ce qu'il n'auroit point commandé, comme ceux qui se nomment *sacrificateurs*, & se vantent de sacrifier, chaque jour, la victime expiatoire de nos pechez; Et ceux qui prennent la qualité de souverains *Pontifes*, *d'Epoux* & de *Monarques de l'Eglise*, & qui se mélent de disposer des Couronnes des Princes, & de commander aux *Conciles Universels*. Ce sont ceux-là qui n'ont point de vocation & à qui on peut demander, avec justice; Qui vous a envoyés? De quel Ciel êtes-vous tombés? Quel Christ vous a établis? Et où est-ce qu'il vous a ordonné de faire aucune de ces choses? Pour nous, chacun sait que Jesus-Christ est l'Auteur des charges que nous prétendons; la *Parole*

que

que nous vous prêchons eſt la ſienne, & l'ordre que nous y tenons eſt de ſon inſtitution.

Or ſi la charge n'a pas bien & duëment été appliquée à nos perſonnes, s'il y a eu quelque défaut dans les formes, qui y ont été obſervées, c'eſt une autre queſtion, & où vous n'avez nul interêt. Ceux qui nous ont donné l'ordre, & nous qui l'avons reçu de leurs mains, aurons à en répondre à Dieu; pour vous, il vous ſuffit que la doctrine que vous entendez de nos bouches ſoit pure & vraiement Chrêtienne; car comme un bon & ſalutaire réméde ne laiſſe pas de guerir le malade, encore que celui qui le lui a donné, n'ait pas ſes degrés, & qu'au contraire le poiſon ne laiſſe pas de tüer, bien que celui qui l'ordonne ſoit paſſé Docteur dans toutes les formes; Ainſi la verité que nous prêchons ne laiſſera pas de vous ſauver, quand mêmes nous n'aurions pas nos ordres; ni l'erreur de ces *Meſſieurs*, de perdre ceux qui les croient, quand mêmes ils auroient leur vocation.

Vous n'avez donc, quant à vous, *Mes Fréres*, d'autre interêt que de conſidérer ce que nous vous enſeignons, ſi c'eſt une verité ou une erreur, la *Parole de Chriſt*, ou celle

celle de ſon ennemi. C'eſt à vos *Paſteurs* à juſtifier leur *vocation*, & certes il leur eſt aiſé de le faire; Car qu'y peut-on trouver à redire? n'ont-ils pas été examinez dans l'aſſemblée des ſerviteurs de Dieu? leurs mœurs cõſiderées? leur capacité éprouvée? n'ont-ils pas été agréés par les peuples qu'ils ſervent, & conſacrés par *l'impoſition des mains*, qui ſont toutes les formes que requiérent, tant les *Ecritures* que les *Canons* de l'ancienne Egliſe? Plût à Dieu que les *ordinations* euſſent été faites dans l'Egliſe Romaine avec autant de religion, de ſoin & de fidelité.

On nous reproche pour tout que l'impoſition des mains a manqué à quelcun de nos *Ancêtres*. Mais *premiérement*, ſuppoſé & non accordé, qu'il y ait eu du manquement en *l'ordination* de quelcun d'eux, pourquoy me le tourne-t-on à crime? ſi cette rigueur a lieu, il ne ſe trouvera aucun *Prélat* en l'Egliſe Romaine qui ſe puiſſe aſſurer d'avoir *vocation*, n'étant pas poſſible qu'entre tant de Prédeceſſeurs qu'ils content, il n'y en ait quelcun à *l'ordination* duquel l'on puiſſe reprocher quelque manquement, ſur-tout puis qu'ils font dépendre tout ce droit du *ſiége Romain* ſur lequel chacun ſait aſſez par

quelles

quelles voyes & par quelles formes on éléve les *Papes*, de puis plusieurs siécles en çà.

Ensuite je nie que *l'ordre* ait manqué à nos *Prédecesseurs*. Qui ne sait que c'étoient pour la plus-part des *Prêtres* ou *Evêques*, c'est-à-dire, des personnes ayans charge même dans la *Communion Romaine*? Que s'il s'en est trouvé quelcun entr'eux à qui ce caractére manquât, le défaut a été reparé par la *confirmation* des autres qui lui ont donné la main d'association, & l'ont reconu pour *Frére*, comme nous savons que souvent les nullitez de l'ordination d'un *Prelat* ont été couvertes dans l'Eglise Ancienne par l'approbation & le consentement des autres Prelats.

Enfin il faut encore considérer que la *consécration* par la main d'un autre *Pasteur* est à la verité necessaire, dans les lieux & tems où l'on peut l'avoir, mais où cela ne se peut, la vocation ne laisse pas d'être légitime sans cela, pourvû que les autres parties s'y trouvent, c'est-à-dire, le désir & l'approbation du peuple, la capacité & le consentement de celui qui est apellé, comme *par exemple*, si un navire échoüé à la côte de quelque terre barbare, y avoit porté un grand

grand nombre de Chrêtiens, qui n'euſſent ni *Paſteurs*, ni moyen d'en faire venir d'ailleurs. Qui doute qu'en ce cas, s'il ſe trouvoit quelcun au milieu d'eux qui eût & les dons & l'affection, il ne pût en bonne conſcience exercer la charge, y étant convié par les déſirs & le conſentement commun de tout le Troupeau? La neceſſité excuſe le défaut des formalitez, & où elle paroit, il faut tenir pour certain que c'eſt Dieu qui nous apelle.

Or la Chrêtienté étoit réduite en une pareille neceſſité du tems de nos *Péres*; ſuppoſé (ce qui n'eſt pourtant pas) que nul de ceux qui avoient *vocation* n'eût voulu travailler à la *prédication de la Parole*, c'eſt-à-dire, au ſalut des ames; Qui ne voit que cette raiſon obligeoit ceux des particuliers qui en avoient le don, de l'entreprendre plutot que de laiſſer perir tant de perſonnes, manque de *pâture*? Ainſi il paroit, *Mes Fréres*, que toute cette conteſtation de la *vocation de vos Paſteurs* n'eſt qu'une vaine & déraiſonnable chicanerie; Ecoutez-les donc, avec reſpect & obeïſſance; car il faut ſoigneuſement éviter l'excez de ceux de Rome qui tiennent leurs *Prelats* pour les *maitres de leur foy*, leurs *juges* & leurs *ſeigneurs*,

&

& leur attribuent une autorité Divine; mais aussi se faut-il donner garde de l'orgueil de ceux qui dédaignent fiérement leurs *Pasteurs*, sans respecter en aucune façon le caractére de leur Charge. Regardez-les cóme les *Ministres* de Christ & les Dispensateurs de ses secrets, & adorans leur Seigneur & le vôtre, & fondans toute vôtre foi & religion sur sa Parole, honorez ceux qui vous la portent en son Nom & qui travaillent pour le salut de vos ames. *Amen.*

SERMON

SUR LA

SECTION XLVI.

DU

CATECHISME.

Des Sacremens,

LA Religion Chrêtienne a *deux* principales Parties, l'*une* de l'acquisition du salut, & l'*autre* de son application, ou de la

maniére dont Dieu nous met en possession du salut. En l'*une* & en l'*autre* reluit clairement, tant la bonté que la sagesse infinie du Seigneur; car pour la *premiere* il a trés-abondamment pourvû à toutes les choses necessaires pour nous acquerir le salut, ayant établi un *Mediateur*, qui par le sacrifice trés-parfait qu'il a offert sur la croix, a merité la remission de nos pechez, & anéanti la malediction de la Loi, & obtenu la paix, la joye & la bienheureuse immortalité dans le Royaume Celeste, comme cela vous a été amplement déduit dans l'exposition du *Symbole des Apôtres*; Et en tout cela l'on ne sauroit jamais assez admirer, ni la *bonté* de Dieu qui nous a tant aimez, que de nous vouloir préparer un tel bien à nous pecheurs & criminels, ni sa *sagesse* qui a sû executer sa bonne volonté, par des moyens si propres & si convenables.

Mais l'*une* & l'*autre* ne paroit pas moins en la voye qu'il a tenue pour nous mettre en possession de ce salut; car ce tresor nous étant inutile, si nous n'en avons la conoissance, & s'il ne nous est comme mis en main, Dieu pour cet effet, employe sa *Parole* & ses *Sacremens* où il nous revéle toute l'œuvre de son bon plaisir, & nous en présen-

ſente & nous en donne la jouïſſance par la foi. Vous avez entendu dans le dernier *Dimanche* quelle eſt la nature & la fin de la *Parole Divine*, nôtre Catechiſme commence en celui-ci la doctrine des *Sacremens*; Et pour ſuivre ſon ordre, & expliquer ce que contient la *Section* que nous vous avons lûë, j'aurai à traitter, s'il plait au Seigneur, *premierement* du *Nom* des *Sacremens*, *puis* de leur *nature* & *finalement* de leur *efficace*, c'eſt à-dire, de leurs effets & de la maniére dont ils les produiſent.

Le mot de *Sacrement* eſt Latin d'origine, & ſignifioit anciennement parmi les Paiens, ou une certaine *ſomme* d'argent que dépoſoient les Parties qui étoient en procez, à condition que celui qui gagneroit ſa cauſe, retireroit ſon argent, & que l'autre perdroit le ſien, qui demeureroit confiſqué pour le public; ou le *ſerment* que le ſoldat prêtoit à ſon Capitaine. *Depuis*, les Docteurs de l'Egliſe Chrêtienne ont pris le mot de *Sacrement* en une tout-autre maniére; *premiérement* en général, pour une *choſe ſacrée* quelle qu'elle ſoit, ſecréte de ſa nature & cachée à nos ſens, en la même ſignification que les *Grecs* employent le mot de *myſtére*, que l'ancien Interpréte *Latin* traduit ordinaire-

ment par celui de *Sacrement*, comme au premier chapitre de l'Epitre aux *Ephesiens*, où l'Apôtre dit [a] *que Dieu nous a donné à conoitre le secret de sa volonté*; Cet Interpréte a traduit, le *Sacrement de sa volonté*; & ailleurs où S. Paul dit que [b] *sans contredit le secret de pieté est grand*; Le même a traduit le *Sacrement de la pieté*; Et les Anciens *Péres* Latins en usent fort souvent en ce sens, apellans *Sacremens* l'*Incarnation du Fils de Dieu*, & les autres articles de la foi Chrêtienne élevez au dessus de la lumiére naturelle de l'homme.

Mais dans les siécles suivans l'usage de ce *mot* a été peu à peu resserré & approprié à signifier seulement les signes ou les seaux que Dieu a instituez, dans la Religion, pour y représenter & communiquer à ses fidéles les graces necessaires à leur salut. C'est ainsi qu'on le prend aujourdui dans l'Eglise, & que nous entendons en traitter dans cette action. Car bien que le mot de *Sacrement* ne se rencontre point dans l'Ecriture Sainte, en cette signification, néanmoins c'est assez que la chose-même s'y trouve, n'étant pas raisonnable de contester des *noms* quand on est d'accord des *choses*;

sur-

a *Ephes.* 1. 9. b 1. *Tim.* 3.

ſur-tout puiſque celui-ci eſt commode & utile, pour diſtinguer briévement & facilement cette ſorte de choſes d'avec les autres.

C'eſt en la même ſorte & pour les mêmes raiſons, que l'on a auſſi reçu dans l'uſage de l'Egliſe les mots de *Trinité*, de *Conſubſtantiel*, & *d'Incarnation*, parce qu'encore que l'Ecriture ne s'en ſoit jamais ſervie, néanmoins ils déclarent proprement & briévement les choſes qu'elle a poſées & enſeignées; Laiſſans donc le long procez que nous font ici nos *Adverſaires*, qui n'eſt fondé que ſur leur paſſion, & non ſur aucune raiſon juſte & valable, & recevans ce *mot* de bonne foi, conſiderons plutot la *nature* & la force de la choſe-même qu'il ſignifie dans le public & commun uſage des Chrêtiens.

Premiérement il eſt conſtant & confeſſé par tous les Chrêtiens, & clair par l'induction de la choſe-même, que tout *Sacrement* eſt une choſe ſenſible de ſa nature, c'eſt-à-dire, telle qu'elle touche & frape nos ſens, & peut être reconuë, ou par nôtre vûë, ou par nôtre attouchement, ou par quelque autre de nos ſens. A la verité nos *Adverſaires* confeſſent qu'il ſuffit qu'elle puiſſe être ouïe & diſcernée & reconuë par l'oreille;

Mais ce n'eſt que le préjugé de leur erreur qui les a obligez de les ſoutenir; car voulans, contre toute raiſon, & ſans aucune autorité de l'Ecriture, comme cela ſe verra en ſon lieu, que la *Penitence* ſoit un *Sacrement*, & ne trouvans rien de ſenſible en la matiere où ils la font conſiſter, que la ſeule parole, qui n'eſt ſenſible qu'a l'ouïe, ils ont été contraints, pour retenir cette erreur, de poſer qu'il ſuffit que le *Sacrement* ſoit une choſe qui ſe puiſſe ouïr.

Mais ſi l'on conſidére les *Sacremens* hors de ce préjugé, tels qu'ils nous ſont repreſentez en l'Ecriture, l'on trouvera que chacun d'eux eſt une choſe viſible qui ſe voit & ſe touche, comme il paroit par *l'agneau* & la *circonciſion* de l'ancienne Loi, par *l'eau* du Batême & le *pain* & le *vin* de la Céne de la nouvelle Alliance, toutes choſes viſibles & palpables. Soit donc conclu que le *Sacrement* eſt une choſe ſenſible, en telle ſorte qu'elle eſt particuliérement viſible & qu'elle eſt enſuite diverſement appliquée à nos autres ſens, comme au *goût*, dans l'ancien Sacrement, de *l'agneau* & dans le nouveau, du *pain & du vin*, ou à *l'attouchement*, comme en celui de la *circonciſion* autrefois, & en celui du *Batême* maintenant.

Secon-

Secondement c'eſt auſſi un Point dont tous ſont d'accord, que cette choſe ſenſible, dont le *Sacrement* eſt compoſé, eſt un *ſigne*; L'on apelle *ſigne* une choſe, qui outre l'eſpéce & l'image qu'elle preſente à nos ſens, nous en fait venir un autre dans l'eſprit; car des choſes ſenſibles, les *unes* ſont telles, qu'outre ce qu'elles ſont, elles ſignifient encore quelque autre choſe; les *autres* ſont ſeulement pour elles-mêmes, & non pour ſignifier aucune autre choſe. Les *premiéres* s'apellent *ſignes*, & les ſignes ſont encore de *deux* ſortes; Les *uns* naturels qui ont d'eux-mêmes & de leur propre nature la force de ſignifier, ainſi que la fumée eſt ſigne du feu, les *larmes*, de la douleur, & la *rougeur du Ciel*, lorſque le Soleil ſe couche, ſignifie en la même maniére, qu'il fera beau tems le lendemain; & les nuées amaſſées & épaiſſies par le vent du midi, qu'il y aura de la pluye, & autres ſemblables; qui nous font conoitre, ou les cauſes d'où elles procédent, ou les effets qu'elles produiſent, par la ſeule liaiſon naturelle qu'elles ont enſemble, & non par aucune inſtitution; & c'eſt là que ſe raportent tous les ſignes des maladies dans la medecine, des ſaiſons en l'Agriculture & de la conſtitution du tems en la navigation.

Mais il y a aussi une autre espéce de signes qui ont la force de signifier, non de leur *nature*-même, mais par *institution* ou *ordonnance*, comme les *paroles*, étant évident que c'est l'usage & l'institution qui fait qu'elles signifient une chose plutot qu'une autre, & non leur nature, comme les *livrées*, les *marques* des dignités civiles & Ecclesiastiques, & une infinité d'autres semblables, qui sont en usage dans la vie humaine; & c'est ici qu'appartient *L'arc-en Ciel*, entant qu'il signifie que jamais il n'y aura de déluge sur la terre; car c'est, non sa propre nature, mais l'ordre & la volonté de Dieu qui lui a donné la proprieté de cette signification.

Tous confessent donc *en troisiéme lieu* que le *sacrement* est un signe de cette seconde sorte, non de *nature*, mais *d'institution*, n n é mais *fait* & *ordonné*, *volontaire* & non *necessaire*; car les signes *naturels* signifient toujours & en tout tems, comme la *fumée* signifie toujours du feu, en quelque lieu & à quelque heure que vous la voiez, & *l'aurore*, ou le point du jour, montre toujours constamment, que le lever du Soleil est proche; mais ni l'eau ni le pain & le vin ne signifient pas toujours, ni à tous, ou la

grace

grace du Saint Esprit, ou le corps & le sang du Seigneur, mais aux fidéles seulement, lors qu'ils sont administrez & consacrés selon l'ordre de Jesus-Christ.

De plus les signes de cette seconde sorte étans institués ou de Dieu, ou des hommes, tous sont d'accord que le *sacrement* doit avoir été institüé de Dieu, & non par les hommes; Et la raison en est claire; car puisque Dieu est seul l'Auteur de la vraye Religion, & qu'il n'y a point d'autre puissance que la sienne, capable de l'autorizer, il est évident qu'il n'y a que lui seul qui puisse établir les *sacremens* qui font une partie considerable de la Religion; d'autant plus qu'il n'y a que lui qui puisse les accompagner de la vertu necessaire, pour produire en nous l'effet auquel ils sont destinez, comme nous l'entendrons ci-après.

Soit donc conclu *en quatriéme lieu* que tout *sacrement* est un *signe* institüé de *Dieu*. D'où s'ensuit en *cinquiéme lieu* qu'en tout *sacrement* il y a deux choses à considerer, la *chose* qui signifie & *l'institution* Divine, qui lui donne la force & la vertu de signifier; c'est ce que l'on apelle entre les Chrêtiens la *Parole* & *l'Element*, la *Parole*, c'est-à-dire, l'ordonnance de Dieu que telle chose auroit

roit en la Religion l'uſage d'une certaine ſignification ; *l'Element*, c'eſt-à-dire, la *choſe-même* corporelle & materielle que Dieu a employée à cette fin, comme *l'eau* dans le *Batême*, le *pain & le vin* dans la *Céne*; d'où paroit que *l'Element* n'eſt *Sacrement*, que lors qu'on y ajoute la *Parole*, c'eſt-à-dire, lors qu'il eſt pris & conſacré de la façon que Dieu l'a ordonné; *l'eau*, quand le Miniſtre en arroſe la perſonne batizée au nom du *Pére*, du *Fils*, & du *S. Eſprit*, le *pain & le vin* quand le Paſteur les diſtribüe, & que le fidéle les reçoit pour célébrer la mémoire de la mort & paſſion du Seigneur, & communier à ſon Corps & à ſon Sang.

Or puiſque le ſigne a ſon raport à la choſe qu'il ſignifie; il faut poſer *en ſixiéme lieu* ce que tous les Chrêtiens avouënt, qu'en tout *Sacrement* il y a deux choſes comme oppoſées l'une à l'autre ; *l'une* qui ſe voit, *l'autre* qui s'entend, comme dans le Batême, *l'eau* qui ſe touche du corps & *la grace de Dieu* qui ſe conoit & qui eſt reçuë par l'ame; dans la Céne le *pain & le vin* que nous prenons de la bouche, le *corps & le ſang du Seigneur* qui ne ſe voient & ne ſe touchent que du cœur. Mais ce *raport* des ſignes aux choſes qu'ils ſignifient eſt encore

de *deux* sortes; *l'un* n'a point d'autre fondement que la seule ordonnance de celui qui l'a établi, comme si vous me demandés, pourquoi *l'arc-en Ciel* signifie qu'il n'y aura jamais de déluge, je ne puis vous répondre autre chose, sinon que Dieu l'a ainsi établi, ne paroissant dans ce sujet aucune qualité ni proprieté qui puisse avoir quelque raport avec une telle signification. *En d'autres signes*, outre l'ordre & la volonté de celui qui les a établis, il se trouve encore dans leur substance certaines marques & conditions qui ont du raport & de l'analogie à ce qu'ils signifient; & tels sont les *portraits* & les *medailles* des hommes. Les *peintures* & *figures* des plantes & des animaux.

Les *sacremens* sont de la seconde sorte; car bien, que la seule ordonnance de Dieu pût suffire à nous obliger de les raporter aux choses, à la signification desquelles il les a destinés, Néanmoins, pour nôtre commodité; il a de plus choisi, selon son infinie sagesse, pour la matiére & l'élement de chaque *sacrement*, des signes qui dans leur nature sensible, ont de certaines qualitez & conditions, proportionnées & analogiques aux sujets spirituels ausquels elles se raportent, comme *par exemple*,

les qualitez ſenſibles de *l'eau* que nous employons dans le *Batême*, répondent excellemment aux conditions ſpirituelles de la *grace* qu'elles y ſignifient; & celles du *pain* & du *vin* dans la *Céne*, à la nature du *corps* & du *ſang* de Chriſt qu'ils nous y repréſentent; & cela eſt ſi veritable dans tous les *ſacremens* inſtituez de Dieu, que *Saint Auguſtin* en a fait une régle generale ſuivie par tous les Chrêtiens anciens & modernes. * Que ſi *les ſacremens n'avoient quelque reſſemblance des choſes dont ils ſont ſacremens, ils ne ſeroient pas même ſacremens.*

C'eſt donc ce qu'il faut poſer *en ſeptiéme lieu*; & enſuite, après le ſigne & le raport qu'il a, conſiderer *en huitiéme lieu* quelle eſt cette *choſe ſignifiée* à laquelle il ſe raporte. Tous confeſſent que c'eſt une choſe ſacrée, ſpirituelle & miſtique; comme par exemple la *Circonciſion* ſignifioit anciennement le *retranchement* des convoitiſes charnelles, & le *renouvellement* de l'homme interieur. Le *Batême* aujourdui repréſente le lavement de nos pechez & la ſantification; le *pain & le vin* de la Céne, Chriſt mort & crucifié pour nous, & la nouriture ſpirituelle que nous avons en lui.

D'où

* *Aug. Ep. 23.*

D'où il paroit que l'on peut admettre & dire en un bon & véritable ſens ce que poſent nos *Adverſaires* de Rome, que les *Sacremens de la Nouvelle Alliance* ſignifient, & la *mort* de Jeſus-Chriſt, qui eſt une grace paſſée, & nôtre *Iuſtification* qui en eſt une préſente, & finalement la *vie éternelle* qui en eſt une à venir; Car encore que directement & immédiatement les *Sacremens* ne ſignifient pas toutes ces choſes en la même maniére, ils s'y raportent néanmoins au fonds.

Mais il faut remarquer en 9ᵉ *lieu* qu'il y a une grande diverſité dans la *nature des ſignes*, les *uns* repréſentent ſimplement la choſe qu'ils ſignifient, comme le *portrait* d'un homme dans la boutique d'un Peintre; les *autres* la certifient & en ſont comme des gages & des ôtages, telle eſt la *bague* qu'un homme donne à ſon Epouſe; *le fil d'écarlate* que les Eſpions donnérent à *Raab* pour le pendre à ſa fenêtre, & tous les autres gages & arres, qui outre que ce ſont des ſignes des conventions & contracts que font les hommes, en ſont de plus des confirmations & des obligations.

Nous diſons donc que les *Sacremens* ſont des ſignes de cette *ſeconde* ſorte qu'ils ne ſignifient pas ſimplement la grace de Dieu, mais

mais encore la sêlent & la confirment à ceux qui les reçoivent avec foi. *Enfin* nous ajoutons, qu'outre l'externe ſantification qu'ils nous donnent, entant que ce ſont des marques & des livrées du Chriſtianiſme, ils ſont auſſi les inſtrumens dont le S. Eſprit ſe ſert pour nous ſantifier réellement & intérieurement, & qu'en ce ſens nous ne faiſons pas difficulté d'admettre ce que diſent les Docteurs de *l'Egliſe Rom.* que ce ſont des *Inſtrumens* par leſquels Dieu nous juſtifie.

De ce que nous avons dit ci-deſſus il paroit aſſez clairement, ce me ſemble, quelle eſt la nature d'un *Sacrement*, qui conſiſte, comme vous voyez, en dix qualitez ou conditions; 1°. c'eſt une *choſe viſible* & *matérielle*; 2°. il ſignifie quelque choſe. 3°. il la ſignifie, non de ſa nature, mais par l'inſtitution. 4°. & cela par l'inſtitution de Dieu & non par celle de l'homme; d'où s'enſuit en *cinquième lieu*, qu'il eſt compoſé de deux choſes, la *parole* & *l'élement*, en *ſixieme lieu*, qu'il a un certain raport à la choſe ſignifiée, & tel qu'outre l'ordonnance de Dieu, il eſt auſſi fondé ſur quelque proportion & analogie qui ſe trouve entre le ſigne & la choſe ſignifiée; en *huitiéme lieu*, que la choſe qu'il ſignifie eſt ſacrée & miſtique, en *neuviéme lieu*, qu'ou-

qu'outre qu'il la signifie, de plus il la sèle & la confirme, & 10. finalement la fait & la produit, comme cause, non principale, mais instrumentale seulement.

L'auteur de nôtre Catechisme a briévement compris le tout dans la définition du *Sacrement* que vous avez entenduë de la bouche de l'enfant, disant, que c'est *un témoignage extérieur de la grace de Dieu, qui par un signe visible nous représente les choses spirituelles, afin d'imprimer plus fortement ses promesses dans nos cœurs, & nous en rendre plus certains.* Il n'y a pas une des dispensations ou œconomies de la Religion, où le Seigneur n'ait institué de tels Sacremens.

Premiérement en l'établissement de l'Alliance naturelle, avant la chûte de l'homme, il avoit donné à Adam *l'arbre de vie* pour *Sacrement* de l'Immortalité, afin qu'en mangeant de ses fruits il s'éxerçât & entretínt salutairement en la foi de sa promesse; *Depuis*, l'homme ayant peché & enfreint cette Alliance par sa faute, le Seigneur dans le nouvel établissement de la Religion, qu'il fit, par sa grace, institua divers *Sacremens*, & entr'autres la *Circoncision* dont il rafraichit l'ordonnance sous la Loi Mosaïque, & y ajouta *l'Agneau Paschal*, & enfin, sous

ſous le Nouveau Teſtament il a, comme vous ſavez, établi le *Batême* & la *S. Céne*.

J'avouë que cette ſorte d'Inſtitution n'étoit pas purement & abſolument neceſſaire, en telle façon qu'il fût impoſſible que l'homme eût la grace & le ſalut ſans elle, ſur-tout ſous le Nouveau Teſtament où la Religion eſt beaucoup plus ſpirituelle, plus épurée & déchargée de toutes ſortes d'élemens & de cérémonies ſenſibles, qu'elle n'a jamais été; Mais cela-même que Dieu en a toujours conſtamment uſé, nous montre aſſez qu'elle eſt tres-utile & néceſſaire, en quelque ſorte pour le bien-être & la commodité, ſi elle ne l'eſt abſolument pour l'être. Et les raiſons n'en ſont pas difficiles à trouver. *Premiérement* la condition de nôtre nature le requeroit ainſi, telle comme nous le voyons par expérience, que nôtre eſprit ne s'éléve à la conoiſſance & contemplation des choſes ſpirituelles, que par le moyen des ſenſibles.

Puis donc que les graces ſalutaires que le Seigneur nous communique ſont ſpirituelles, c'eſt avec beaucoup de raiſon que ſelon ſa ſageſſe il nous les a repréſentées dans les *ſacremens*, choſes materielles & ſenſibles; afin que par ce moyen nous élevions dou-
cement

cement nos entendemens à la joüissance de ſon Eſprit & de ſa vie; car, comme dit tres-bien nôtre Catechiſte après un *Ancien Pére*, ſi nous étions d'une nature ſpirituelle comme les Anges, ſans aucun mélange de corps, les biens de Dieu nous euſſent été preſentés tous nuds, ſans aucuns voiles ni envelopes, comme à des Eſprits capables de contempler Dieu & ſes graces ſpirituellement; Maintenant nôtre ame étant unie avec un corps qui la couvre & l'envelope, il a été néceſſaire que les choſes divines nous fuſſent auſſi propoſées, couvertes & envelopées de ſignes.

De plus nôtre foibleſſe naturelle eſt ſi grande, que nous ajoutons difficilement foi aux choſes que l'on nous aſſure ou promet, ſi nous n'en avons d'autre appuy que la Parole, d'où eſt née cette coutume que vous voyez preſque par-tout en la vie des hommes, d'aſſûrer les promeſſes & les contracts qui s'y font, par quelques *ſignes* & *gages* ſenſibles, qui ſêlent & conſacrent, par maniére de dire, la Parole qui y eſt intervenuë, & nous la rendent plus ferme & plus croyable. Le Seigneur donc s'acommode à nôtre foibleſſe, ſelon ſon infinie bonté, a tres-utilement employé les *ſacremens* dans

la Religion, pour nous être comme des gages par lesquels il nous engage sa foi, afin que nous n'ayons aucun prétexte de douter de la verité de sa promesse, & que considerans qu'un si saint & si glorieux Seigneur n'auroit garde d'en user de la sorte; s'il n'avoit une ferme résolution d'accomplir ce qu'il nous fait esperer, nous embrassions sa Parole, c'est-à-dire, nôtre vie & felicité avec une entiére foi & assurance; à quoy il faut ajouter qu'il nous est tres-utile, que non seulement nos Esprits, mais aussi nos sens, soient exercés en la contemplation des choses divines, qu'ils en soient comme imbus & santifiez, & que nôtre corps, qui est l'ouvrage de la main de Dieu, & qui sera un jour participant de sa gloire, ait aussi l'honneur de toucher maintenant sa grace, autant que le permet la condition de sa nature, & que par ce moyen toutes les parties de nôtre être, la chair & l'ame, l'esprit & le corps, l'entendement & les sens fussent dédiées & consacrées à Dieu qui en est le vray & légitime Seigneur.

De plus, comme l'a tres-bien remarqué *Saint Augustin*, il n'est pas possible que les hommes se lient ensemble, pour ne faire qu'un seul corps, uni par une même Religion,

gion, que par le moyen de quelques ſignes viſibles. Puis donc qu'il faloit que les Enfans de Dieu fiſſent à l'égard de la Religion une ſainte ſocieté, & comme parle *Saint Pierre*, une fraternité, ou confrairie unie enſemble & ſeparée de toute autre, il a été pareillement neceſſaire qu'ils euſſent entr'eux de certains *ſacremens* qui les diſcernent au dehors, de tous les autres hommes, & qui les lient au dedans les uns avec les autres, étant comme les merreaux, les marques, & les livrées de leur ſainte communion. Mais depuis le peché cette ſorte d'inſtitution eſt particuliérement neceſſaire; car nôtre mémoire étant devenuë ſi foible qu'elle oublie aiſément les choſes de Dieu, & nôtre ame ſi inconſtante qu'elle retombe ſouvent dans les fautes dont elle avoit déja reçu le pardon, les *ſacremens* nous ſont entiérement néceſſaires pour nous rafraichir continuellement le ſouvenir, & de la bonté de Dieu, & de nôtre devoir, & pour nous rétablir & r'aſſurer, quand il nous eſt arrivé de l'offenſer, ces *ſacrés ſignes* nous ſervans comme de nouveaux gages de ſon amour & de ſa foi, par leſquels il nous communique ſa grace & la vertu de ſon Christ, & les biens de ſon *Alliance*. Pour ne point

dire, la force qu'ont ces ſaintes Inſtitutions, tant pour édifier nos prochains, par le témoignage que nous rendons en y participant de la foi, que nous ajoutons à la Parole de Dieu, que pour nous lier de plus en plus les uns avec les autres, en embraſſant nôtre charité & dilection mutuelle, par la conſideration de cette Communion miſtique, que les *Sacremens* nous apprennent que nous avons tous enſemble en nôtre Seigneur. Ainſi vous voyez qu'il a été neceſſaire que les *Sacremens* fuſſent inſtituez dans l'Egliſe.

Quant au reſte, puiſque c'eſt de l'autorité du Seigneur qui *les* a inſtituez, que dépend tout leur être, il eſt évident que pour être *Sacremens* il faut qu'ils ſoient celebrez ſelon leur premiére inſtitution ; Et parce qu'en les celebrant il ſe rencontre neceſſairement *deux* perſonnes, *l'une* qui agit & *l'autre* qui reçoit, par exemple, *l'une* qui batize, *l'autre* qui eſt batizée, nous ſommes tous d'accord, que pour célébrer un Sacrement légitimement, la perſonne qui agit doit être un homme appellé à cela & ayant charge ; C'eſt celui que l'on appelle le *Miniſtre*, parce qu'en cette fonction il eſt le Serviteur, & comme la main & l'inſtrument de Dieu.

D'où

D'où il s'ensuit que le *Sacrement* ne dépend nullement de ses qualitez ou conditions personelles, mais de la seule volonté & autorité de Dieu, au Nom duquel il agit. Que le Ministre soit donc ou digne ou indigne, cela n'ôte ni n'ajoute rien à la dignité du *Sacrement*; Et celui, par exemple, qui est batizé par la main d'un hypocrite ou d'un ignorant, n'est pas moins batizé que celui qui l'est par la main du meilleur & du plus savant serviteur de Dieu, qui soit au monde. Comme entre les hommes, pourvû que l'on reconoisse dans une Lettre la main & le cachet de celui qui l'a écrite, il n'importe point quel est le Messager qui la donne, de même ici il nous suffit de reconoitre la main & le Seau de Dieu dans ses *Sacremens*, quel que soit au reste le *Pasteur* qui nous les administre.

D'où vous voyez combien étoit vaine & injuste la dispute qui troubla autrefois les Chrêtiens du tems de *S. Cyprien*, ce saint homme & toutes les Eglises d'Afrique avec lui soutenans que le Batême administré par un Ministre hérétique est nul, & rebatisans ensuite ceux qui avoient reçu le Batême de la main & en la Communion des hérétiques. Mais bien que nos *Adversaires de Ro-*

me fassent profession d'être d'accord avec nous de cette verité, si est ce néanmoins qu'ils dogmatisent une erreur qui la renverse de fonds en comble ; car l'un de leurs *Papes* nommé *Eugéne* fit autrefois un décret par lequel il ordonne que le *Sacrement* est nul, si celui qui l'administre n'a intention de faire ce que fait l'Eglise, & depuis le *Concile de Trente* a pareillement canonizé cette doctrine, anathématizant expressément tout homme qui dira qu'aux *Ministres* celebrans & administrans les *Sacremens* n'est pas au moins requise l'intention de faire ce que fait l'Eglise.

Je laisse leurs contestations sur ce Point, comment se doit entendre ce que fait l'Eglise, si c'est seulement de son action extérieure & matérielle telle qu'est au Batême *arroser d'eau* & proferer certaines paroles; ou si c'est aussi la créance qu'a l'Eglise de faire un *Sacrement*; & derechef, si la volonté & l'intention du *Ministre* de faire ce que fait l'Eglise, doit être telle formellement, ou s'il suffit que ce soit une intention envelopée, c'est-à dire, comme ils s'en expliquent, contenuë dans une autre intention plus generale, & si l'intention requise est celle de la fin prochaine du *Sacrement*, ou de

de ſa fin éloignée ; & encore, ſi cette intention-là doit être actuelle ou habituelle, ou moyenne entre les deux qu'ils appellent virtuelle ; car l'embarras où les jette l'erreur eſt tel qu'il les contraint de forger de nouveaux termes, pour tâcher à s'en démêler, qui la plûpart ne ſignifient rien, & ne ſont que les vaines images des chiméres & fantaiſies de leur cerveau.

Mais laiſſons là, ou les jeux de leur ſubtilité, ou les perplexitez de leur eſprit, fatales à tous ceux qui défendent le menſonge ; il eſt conſtant qu'ils ſont tous d'accord, que ſi le *Miniſtre* a intention de faire le contraire de ce que fait l'Egliſe, comme par exemple, de conſacrer au Diable, au lieu qu'elle conſacre à Dieu, ou de faire une action commune, au lieu qu'elle en fait une ſacrée, ou s'il n'a pas au moins en quelque ſorte, l'intention de faire ce qu'elle fait, le *Sacrement* adminiſtré par un tel eſt nul. Jugez un peu dans quel labyrinthe ils mettent les conſciences de tous les Chrêtiens ; car puiſque nul ne peut être aſſuré de l'intention d'un autre, n'y ayant que Dieu ſeul qui voye les cœurs des hommes, & qui perce les voiles de la fraude & du déguiſement dont l'hypocrite a accoutumé

de se couvrir, il est évident que par cette doctrine nul ne peut s'assurer parmi eux d'avoir reçu aucun de leurs *Sacremens*.

Premiérement ils ne peuvent avoir aucune certitude d'avoir jamais été batizez ; car comment savent-ils que le Prêtre duquel ils pensent avoir reçu le *Batême* ait eu intention de faire ce que fait l'Eglise ? Et cependant ils croient que nul ne peut étre sauvé, sans avoir été batizé, & ils assujettissent les enfans morts sans *Batême* à la dannation éternelle. Combien horrible devroit être l'inquiétude de ces gens qui ne savent s'ils sont Chrêtiens ou non ? Pour la *Confirmation*, la consequence n'en est pas si grande, parce qu'ils ne tiennent pas eux-mêmes qu'elle soit fort necessaire ; Mais atachans, comme ils font, la remission de leurs pechez à l'absolution du *Prêtre*, n'ayans nulle certitude que celle qu'ils pensent avoir reçuë, ensuite de leur confession, soit vraie & valide, il faut de necessité qu'ils soient aussi dans un continuel & invincible doute de la remission de leurs pechez.

Que dirai-je de *l'Eucharistie* qu'ils estiment si necessaire pour leur salut, & par laquelle ils croient avoir Jesus-Christ résident réellement dans leur corps ? Supposé

ce

ce qu'ils en croient, comment peuvent-ils être aſſurés d'avoir communié, puiſque l'intention du *Prêtre*, ſans laquelle le *Sacrement* eſt nul, leur eſt neceſſairement inconnuë ? Et en étans dans ce doute, comment & de quelle conſcience adorent-ils, tous les jours, ce *Sacrement*, & veulent-ils contraindre les autres à l'adorer avec eux ? Comment ne craignent-ils point que ce ne ſoit que du pain, & qu'au lieu de leur *Redempteur* ils n'adorent qu'une créature inſenſible & inanimée ? Qu'ils en diſent ce qu'il leur plaira, mais ils ne ſauroient empêcher, que ſelon leur propre doctrine, ce que nôtre Seigneur reprochoit aux *Samaritains* ne leur convienne qu'ils * *adorent ce qu'ils ne conoiſſent point*, n'y ayant perſonne que le *Prêtre* ſeul qui le conoiſſe. Et puis-que *tout ce qui n'eſt point de foi eſt peché*, comme nous l'enſeigne l'Apôtre au chapit. 14. de l'Epitre aux *Romains*, comment peuvent-ils juſtifier ou excuſer de peché l'adoration qu'ils rendent à un ſujet de la qualité duquel ils ſont neceſſairement en doute, ne pouvant jamais ſavoir au vrai, s'il eſt adorable, ou non; ſuppoſons que le *pain* ne ſoit plus *pain*, dés que la conſécration eſt faite; ſuppoſons que *Jeſus-Chriſt ſoit*, *ſubſtan-*

* *Iean* 4. 22.

ſubſtantiellement & perſonellement en ſa place, ſuppoſons qu'y *étant il puiſſe & doive y être adoré*, il eſt cependant conſtant que puis-que le doute où vous êtes neceſſairement & invinciblement touchant l'intention du *Prêtre*, vous empêche de ſavoir aſſurément, ſi la conſécration a été faite ou non, & par conſéquent ſi Jeſus-Chriſt eſt *là préſent ou non*, il eſt évident, diſ-je, que dans cette incertitude, vous devriez ne le point adorer, & que vous pechez en l'adorant, puiſque *ce qui ſe fait ſans foy eſt peché*; comme une femme ſeroit ſans doute coupable d'adultére qui recevroit en ſon lit celui qu'elle ne ſait pas aſſurément être ſon mari. En tels cas où il y a du doute & de l'incertitude, nous ſommes évidemment obligez de nous retenir & de ſuſpendre nôtre action.

Cette doctrine produit encore les mêmes ſcrupules ſur le fait du *Mariage* qu'ils mettent, comme vous ſavez, au nombre des *Sacremens*; car ſi cela étoit, comment une perſonne pourroit-elle s'aſſurer d'être mariée, puis qu'elle ne peut ſavoir ſi le *Prêtre* a eu cette intention, ſans laquelle toute cette action eſt nulle? Et je vous laiſſe à penſer où cela va, quel embarras ce doute eſt

eſt capable de mettre dans les eſprits des perſonnes mariées, quel trouble dans leurs conſciences pour l'uſage du *Mariage* ! quel deſordre dans leur famille! quelle ambiguïté dans leur ſucceſſion!

A ce conte la plus ſacrée des ſocietez humaines & ſes ſuites, les plus importantes choſes qui ſoient au monde, & pour le public & pour le particulier; tout cela, dis-je, dépendra de la fantaiſie d'un *Prêtre*, cette Erreur met un ſemblable deſordre dans l'Egliſe, & même plus grand & plus pernicieux encore; Car ſelon cette ſuppoſition, nul ne peut être aſſuré que de cette multitude infinie de *Miniſtres* qui officient dans la *Communion Romaine*, depuis le Chef juſques au moindre membre, aucun ſoit véritablement ce qu'il fait profeſſion d'être, *Pape*, *Evêque*, *Prêtre*, *Diacre*, *Soudiacre*; car qui ſait ſi celui qui les a conſacrez avoit l'intention de *l'Egliſe*?

D'où il ſenſuit que chacun eſt encore dans la même incertitude, à l'égard de tous les actes de leurs Charges, qui ſont nuls, ſi l'ordination leur manque; tellement que le ſalut de l'Egliſe dépendant, comme ils le prétendent, des ordres & de l'autorité de ſes *Miniſtres*, ce fondement étant douteux

&

& incertain, il s'ensuit que le salut de leur Eglise l'est aussi pareillement. Et il ne faut point qu'ils nous aléguent ici leur certitude morale ; car nous n'avons nulle sorte de certitude d'une chose que l'on ne sauroit savoir assurément, comme celle-ci quelle a été l'intention d'un homme. On peut en douter & en former quelque conjecture ; mais non s'en assurer. Il n'en est pas de même à nôtre égard ; car nous n'attachons pas tellement le salut des hommes aux *sacremens*, que nous fermions le Ciel à quiconque n'a pas été batizé, nous tenons avec les *Anciens*, que c'est *le mépris & non la simple privation du sacrement qui rend les hommes coupables* ; de sorte que quand mêmes nos péres & méres, & les regîtres de nos Eglises, qui nous témoignent que nous avons été batizés durant nôtre enfance, nous tromperoient, & que nous n'aurions point été batizés en effet, cette tromperie ne nuiroit qu'à ceux qui la feroient, & non à nous, pourvû que d'ailleurs nous crussions fermement en Jesus-Christ, ensuite il y a bien à dire entre le fait & l'intention d'un homme.

Qu'un Ministre ait batizé un Enfant, le *Parrain*, la *Marraine*, les *Parens*, souvent toute

toute une *Eglise* le voit, le sait, le témoigne; Mais quelle a été la pensée & l'intention de son esprit en le batizant, nul ne la peut, ni témoigner, ni savoir que lui seul, dont le témoignage ne peut passer pour certain en sa propre cause; d'où il s'ensuit que nous pouvons bien avoir une certitude morale de nôtre *Batême*, puisque nous faisons consister sa verité en l'administration externe de l'action instituée du Seigneur, quelle que soit l'intention & la disposition interieure de celui qui l'administre, mais non pas nos *Adversaires*, posans comme ils font, qu'elle dépend de l'intention du *Ministre*, dont ils ne sauroient jamais avoir aucun certain & indubitable éclaircissement.

Mais il est tems de parler de *l'efficace des sacremens* où nous avons à nous garder de *deux* extremitez opposées; *l'une* de ceux qui prétendent que les *sacremens* ne sont que de simples & nuës marques ou livrées de nôtre Profession, sans avoir aucune force ni action pour la pieté, *l'autre* de nos *Adversaires de Rome*, qui leur attribuans la plûpart une vertu physique & inhérente les déifient, par maniére de dire, & les élévent plus qu'il ne faut.

Pour les *premiers* l'Ecriture refute si claire-

rement

rement leur erreur, qu'il est surprenant comment ils l'osent defendre.

Premierement cette pensée choque la sagesse de Dieu de s'imaginer qu'il ait institué & recommandé à l'Eglise si souvent & si soigneusement des choses qui n'ayent aucune force ni vertu pour la pieté, & qui ne soient que de creuses & vaines cérémonies sans effet; Ensuite *Saint Paul* dit expressément que * le *signe de la circoncision étoit un seau de la justice qui est par la foy.* Qui croira que ce qu'il attribuë à la *circoncision* ne convienne point aux *sacremens* de la nouvelle Alliance? Certainement il faut donc dire que ce sont des seaux de la justice qui est par la foy; c'est-à-dire, qu'ils nous confirment & certifient la grace que Dieu nous fait de nous justifier par la foy; car l'office d'un *seau* n'est pas simplement de *signifier*, mais aussi de *confirmer* & *certifier*, comme il paroit par les *seaux* que l'on appose aux Déclarations & Patentes des Princes.

Dieu nous promet la Justice & la vie par sa Parole; C'est comme sa Patente, il y ajoute le *Batême* & la *Céne*; c'est comme son seau Royal qui munit & autorize son expedition

* *Rom.* 4.11.

expédition & nous donne une entiére certitude de la verité des choses qu'elle contient. Mais l'Ecriture parlant expressément de nos *sacremens*, elle leur attribuë de grands & admirables effets; car à l'égard du *Batême*, nôtre Seigneur lui donne part en la production de nôtre Salut, disant que [a] *quiconque aura crû & aura été batizé sera sauvé.*

A quel propos faire mention du *Batême* dans une telle promesse s'il n'a nulle force ni efficace, pour nous sauver ? *Saint Pierre* pareillement dans le chap. 2. des *Actes* répond en ces termes aux *Iuifs convertis*, qui lui demandoient ce qu'ils feroient [b] *Amandez-vous, & que chacun de vous soit batizé en remission des pechez*; D'où vous voyez que par le *Batême* nous recevons la remission de nos pechez, & au 3. chap. de sa premiére Epitre il dit, parlant du *Batême*, qu'il [c] *nous sauve*; car ce qu'il distingue en ce lieu-là le *Batême* qui *nettoye les ordures du corps d'avec l'attestation d'une bonne conscience devant Dieu*, n'est pas pour nier ou retracter ce qu'il avoit dit, que le *Batême* sauve (à Dieu ne plaise) mais bien

a *Marc* 16. 16. b *Act.* 11. 38. c 1. *Pier.* 3. 21.

bien pour nous montrer comment & en quelle qualité il nous ſauve, ſavoir, par la vertu du S. Eſprit qui y intervient, & non par l'élement de l'eau dont nôtre chair eſt arroſée.

Ajoutez à cela ce que dit *S. Paul* dans l'Epitre aux *Epheſiens*, que [a] *Jeſus-Chriſt a purifié ſon Egliſe par le lavement d'eau par la Parole*, où il eſt évident que par le lavement d'eau dont il parle il entend le Saint *Batême*, auquel il donne, comme vous voyez, la force de nettoyer l'Egliſe ; Et ailleurs il le nomme encore le [b] *lavement de la regeneration*, pourquoi, ſinon parce que c'eſt là où nous ſommes regenerez ? Et il dit que c'eſt par ce divin lavement, & par le *renouvellement du S. Eſprit que Dieu nous a ſauvez* ; Et dans la premiére aux *Corinthiens* faiſant alluſion aux prémices du S. Eſprit que nous recevons par le *Batême*, il dit que [c] *nous avons tous été batizez en un même Eſprit pour être un même corps* ; Le même ne crie-t-il pas ailleurs que [d] *nous tous qui avons été batizez en* Jeſus-Chriſt, *avons revêtu Chriſt* ? Et encore en un autre lieu, que [e] *nous avons été circoncis d'une circonciſion qui n'eſt point faite*

a *Eph.*5. 26. b *Tit.*3. 5. c 1. *Cor.*12. 13. d *Gal.*2. 27. e *Col.*2. 11. 12.

faite de main par le dépouillement du corps des pechez de la chair, ſavoir, *par la circonciſion de Chriſt étant enſevelis avec lui par le Batême*? Comment par le *Batême*, ſi ce *Sacrement* n'avoit nulle vertu ni efficace? ſi ce n'étoit pour tout qu'une nuë & vaine marque de Profeſſion Chrêtienne?

J'en dis autant de ce que nous enſeigne le même Apôtre au 6. chapitre de l'Epitre aux *Romains*, que [a] *nous qui avons été batizez en Jeſus-Chriſt avons été batizez en ſa mort, & que nous ſommes enſevelis avec lui par le Batême, afin que nous marchions en nouveauté de vie, ayans été faits une même plante avec lui par la conformité de ſa mort & de ſa Reſurrection*; où vous voyez qu'il attribuë au *Batême* les deux parties de nôtre ſantification, ſavoir, tant l'anéantiſſement & la mort de nôtre vieil homme, que la generation & la vie du nouveau.

Mais les effets qu'il donne à la S. *Céne* ne ſont pas moins admirables; car il dit que [b] *ce pain que nous rompons eſt la communion du corps de Chriſt, & que cette coupe de benediction que nous beniſſons eſt la communion de ſon ſang*. Il dit que *quiconque mangera de ce pain-là, ou boira de cette coupe-là indignement*

a *Rom.*6. b 1. *Cor.* 10. 11.

sera coupable du corps & du sang du Seigneur; Il dit [a] qu'*étans participans d'un même pain nous sommes un seul pain & un seul corps*; Et ailleurs faisant évidemment allusion à la *Coupe* de nôtre Céne, il dit que [b] *nous avons tous été abreuvez d'un même Esprit*, tous passages qu'il n'est pas possible de bien expliquer, si vous ne posez que la vertu de la chair & du sang de Christ nous est communiquée dans la *Sainte Céne*, que son Esprit nous y est donné pour nous lier & nous unir à son corps mistique. Disons donc hardiment, que les *Sacremens* instituez par le Seigneur sont d'une trés-grande & trés-salutaire efficace, & rejettons bien loin de nous l'erreur de ceux qui anéantissent toute cette sainte institution, les changeans en de vaines & creuses figures dénuées de tout effet & de toute vertu.

Mais donnons-nous garde aussi de tomber dans *l'autre extrémité* de ceux qui changent la nature de ces *signes*, & les revêtent d'une je ne sai quelle sécréte & incompréhensible qualité, par laquelle ils veulent qu'ils produisent leurs effets en nous de la

a 1. *Cor.* 10. b *Ibid.* 12.

la même maniére que le feu échauffe & que la neige refroidit. A la verité il est difficile de vous raporter & de vous expliquer bien nettement les sentimens des *Docteurs de Rome* sur ce sujet, tant ils sont differens & embrouillez, & changeans; car les opinions qui ont autrefois été en vogue parmi eux, y sont maintenant décriées, au contraire celles qui tiennent maintenant le haut bout, y avoient autrefois peu de crédit; Et pour ce qui regarde leur multitude, l'un de leurs plus fameux *Ecrivains* nommé *Vasquez* Jésuïte *Espagnol* en conte jusques à *huit* qu'il réfute toutes, & puis il en établit une *neuviéme*.

Mais les laissans dans la confusion de leur erreur ; nous-nous contenterons de vous avertir qu'il faut soigneusement distinguer le *Sacrement* d'avec *l'Esprit de Dieu* qui s'en sert pour nôtre salut, & l'accompagne intérieurement de sa vertu & lumiére ; accomplissant au dedans tout ce que ces *Elemens* représentent au dehors. C'est lui qui fait tout, les *Sacremens* n'étans que les instrumens & les moyens dont il se sert, & dans lesquels il n'est nullement besoin qu'il influë aucune force ou qualité réelle & naturelle. Et quant aux

passages ci-dessus aleguez, pour prouver l'efficace des *Sacremens*, il les faut entendre en la même sorte que les lieux où l'Ecriture attribuë de semblables effets à la *Parole*, disans que [a] *nous sommes regenerez par la Parole de Dieu vivante & demeurante à toujours*, [b] *qu'elle est la puissance de Dieu en salut à tous croyans*, [c] *qu'elle penètre & atteint jusques à la division de l'ame, qu'elle restaure & qu'elle guérit l'ame*, & semblables, toutes choses, comme chacun l'avouë, qui n'induisent aucun changement ni aucune autre vertu physique & réelle dans les paroles que nous prononçons en prêchant l'Evangile, mais signifient seulement que ceux qui le reçoivent avec foi, sont faits par ce moyen participans de la vie & du salut de Dieu, & de la paix & consolation de son Esprit.

Autant en disons-nous des *Sacremens* dont la nature est semblable à celle de la Parole, qu'à ceux qui les reçoivent comme il faut, le Seigneur communique sa grace & son Esprit ; Et cette façon d'agir s'apelle ordinairement dans les Ecoles *Morale* & non *Physique* ou *naturelle* ; Mais parce que nôtre Catechiste touchera encore

a 1. *Pier.* 1. 23. b *Rom.* 1. 16. c *Heb.* 4. 12.

core cette matiére dans le *Dimanche ſuivant* , nous n'en dirons pas davantage pour cette heure , vous exhortans ſeulement à eſtimer ces *Sacremens* des gages que Dieu nous donne de ſon amour , mais ſans les adorer, à les recevoir comme des *Inſtructions* miſtiques, & non comme des *cauſes* naturelles de vôtre ſalut, & vous préparer continuellement pour la *S. Céne* à laquelle vous êtes invitez pour *Dimanche prochain.*

Dieu nous en faſſe la grace.

SERMON
SUR LA
SECTION XLVII.
DU
CATECHISME.

De l'usage & de la fin des Sacremens.

BIen que ce soit une miserable servitude & foiblesse d'esprit de ne pas discerner les choses d'avec leurs signes & leurs marques, néanmoins elle est tres-ordinaire & même presque naturelle entre les hommes, sur-tout en la Religion. Vous savés que dans les livres de l'ancienne Alliance c'est un reproche que le Seigneur fait en divers endroits à son peuple, que *laissant là le fonds & le corps de la pieté, ils s'attachoient aux sacrifices & ceremonies extérieures, qui n'en étoient que les merreaux & les signes, confondans mal à propos l'ombre avec le corps.* Le même abus se glis-

glissa bien-tôt parmi les Chrêtiens, nonobstant la nature de leur Religion si pure & si spirituelle; Car dés les premiers siécles du Christianisme l'on remarque les commencemens de cette erreur; les hommes attribüans dés lors beaucoup plus qu'il n'eût été à désirer à ce peu de *Sacremens*, si simples & si faciles, que Jesus-Christ nous a institüez pour seaux de sa nouvelle Alliance.

De là sont venües sourdement ces opinions que nous voyons dans les siécles suivans, de l'impression & influence réelle de certaines vertus surnaturelles dans les Elemens du *Batême* & de la *Céne*, dégenerées finalement en ces prodiges que l'on voit aujourdui dans *l'Eglise Romaine*, au grand scandale du Christianisme, & à l'extrême & irréparable ruïne d'une infinité de pauvres ames; Car quant à *l'Eucharistie*, ils la dépoüillent, autant qu'ils peuvent, de sa propre nature, la changeans presque toute entiére en la chose-même, pour la répréséntation de laquelle Jesus-Christ nous l'a donnée. Et quant au *Batême* & à ces autres *Sacremens* qu'ils ont forgés, bien que l'opinion qu'ils en

ont ne soit pas du-tout si étrange, il est tres-vrai cependant qu'ils y posent des operations physiques & réelles, soutenans qu'ils impriment la grace en ceux qui les reçoivent, de la même maniére que le feu communique sa chaleur, & l'eau son humidité, aux sujets capables d'être échauffés ou moüillés, mêlans par ce moyen la grace Divine, chose spirituelle & céleste, avec le *Sacrement*, chose corporelle & matérielle.

Vous entendîtes *Dimanche dernier* la réfutation de cette erreur dans l'exposition de la *section* précedente où le *Catéchiste* déclare quel est le vray effet des *Sacremens*, & quelle est la maniére dont ils le produisent; Mais parce que cette imagination est tres-pernicieuse, faisant croire aux hommes qu'ils ont la grace & la santification, sous ombre qu'ils en ont la livrée & le signal, & les portant ensuite de cette persuasion à négliger l'étude des choses spirituelles, en laquelle consiste veritablement le salut, l'auteur de nôtre *Catechisme* traite encore les mêmes matiéres dans la *section* que vous venez d'entendre réciter à l'enfant; Car aprés avoir conclu dés l'entrée, que *l'usage des Sacremens* est nécess-

néceſſaire à tous les fidéles, il ſe met enſuite à reſoudre quelques objections que l'on pourroit faire contre ce qu'il a cy-deſſus enſeigné de l'effet & de la façon d'agir des *Sacremens*, touchant, à cette occaſion, les conditions d'où dépend leur efficace dans les fidéles.

Or afin d'éclaircir ce qu'il en dit, nous conſidérerons *premiérement* les difficultez qui ſe préſentent contre ce que nous tenons de l'effet des *Sacremens*; & puis en *ſecond* & *dernier* lieu nous montrerons quelle eſt l'obligation qu'ont les fidéles à recevoir les *Sacremens*.

Quant au *premier* Point les difficultez ici traittées par nôtre *Catechiſte* ſe reduiſent à *trois*; Et pour les bien entendre, il faut ſe ſouvenir de ce qui a été dit dans la *ſection* précédente, que les *Sacremens* nous rendent plus certains des promeſſes de Dieu, les imprimant plus fortement en nos cœurs; car l'on demande *premiérement*, comment il eſt poſſible que les *Sacremens* faſſent un tel effet en nous, puis que les méchans les peuvent recevoir & les reçoivent ſouvent, auſſi-bien que les vrais fidéles? Mais la réponſe eſt facile, qu'encore que les incrédules ne reçoivent en eux aucun effet ſalu-

ſalutaire des *Sacremens*, ce n'eſt pas à dire pourtant, que les *Sacremens* n'ayent aucune vraye efficace ; Car les cauſes agiſſent, non ſeulement ſelon la vertu & efficace qui eſt en elles, mais auſſi ſelon la diſpoſition des ſujets ſur leſquels elles la déployent ; de ſorte que pour produire réellement l'effet auquel elles ſont deſtinées, il n'eſt pas ſeulement beſoin qu'elles ſoient à leur égard accompagnées & revêtües de la vertu requiſe pour le produire; mais il faut encore de plus que les objets ſur leſquels elles travaillent ſoient duëment & convenablement conditionnées, pour recevoir en eux l'impreſſion de leur vertu.

Par exemple, afin que le Soleil amolliſſe & fonde une choſe, il ne ſuffit pas qu'il ait en ſes rayons la chaleur neceſſaire pour cela, mais il faut encore que le ſujet ſur lequel il déploye ſes rayons ſoit convenablement diſpoſé pour être amolli ; car quand ſa lumiére auroit dix fois plus de force & d'efficace qu'elle n'a, ſi eſt-ce qu'avec tout cela elle ne ſauroit fondre du marbre ni de la bouë. Ainſi, quelque chaud que ſoit le feu, il ne peut cependant brûler que les matiéres combuſtibles, quelque bon & exquis que ſoit un ſavon, il ne ſauroit jamais blan-

blanchir un *More*; quelque trenchant & affilé que ſoit un couteau , il ne ſauroit pourtant couper une queux. Cela ſe voit encore plus clairement dans les cauſes qui agiſſent moralement, c'eſt-à-dire, qui produiſent leurs effets, moyennant l'entremiſe de l'entendement & de la volonté. Un *Précepteur* par exemple, aura beau enſeigner clairement & métodiquement , il n'apprendra jamais rien à ſon Diſciple , s'il n'a quelque vivacité dans ſon eſprit, pour comprendre , & quelque affection en ſa volonté pour recevoir ce qu'on lui dit. De mêmes un *Orateur* aura beau plaider avec habileté & avec éloquence ; un *Philoſophe* raiſonner ſagement & doctement , ils ne perſuaderont rien ni l'un ni l'autre , s'ils ont à faire à des hommes ſans eſprit ou ſans jugement , & ſans inclination pour cette ſorte d'étude.

Comme donc ce ſeroit mal raiſonner de dire, le *Soleil* a éclairé ſur la bouë , & cependant il ne l'a pas fonduë, le Soleil n'a donc aucune vertu d'amollir & de fondre, le *feu* n'a pas brulé du marbre, il n'a donc aucune efficace à brûler , ou bien *Saint Paul* avec tous ſes diſcours n'a pû perſuader *Feſtus* d'être Chrêtien; *S. Paul donc* étoit

étoit un mauvais Prédicateur & incapable de persuader; étant clair que le défaut de tels effets procéde, non d'aucun manquement de causes, mais bien de l'indisposition de tels sujets; Disons aussi que c'est tres-mal raisonner de conclurre que les Sacremens instituez par nôtre Seigneur, pour confirmer & assurer la foi des hommes soient incapables de produire cet effet, sous prétexte que dans les ames des méchans ils ne font rien de semblable, ce défaut, disons-nous, procedant, non de la foiblesse des *Sacremens*, mais de la disposition de ceux qui les reçoivent. Donnés de la cire au *Soleil*, du bois au *feu*, a S. *Paul* un Esprit docile & preparé comme celui d'une *Lydie*, vous verrés qu'aussi-tôt ils y produiront leurs effets, que le *Soleil* fondra la cire, que le *feu* brulera le bois, que *Saint Paul* persuadera *Lydie*. Donnés donc aussi à nos *Sacremens* des sujets qui leur soient proportionnez, qui ayent toutes les conditions requises pour les recevoir, & vous remarquerez de même qu'ils ne manqueront pas d'y imprimer la certitude de la grace de Dieu, d'y sêler & confirmer sa promesse.

L'on demande donc ici, quelle est cette con-

condition requiſe en l'homme, afin que les Sacremens y puiſſent produire leurs effets, c'eſt-à-dire, l'aſſurer de la verité des promeſſes de Dieu? A quoi le *Catechiſte* répond, que c'eſt la *foi*, étant neceſſaire de recevoir les *Sacremens* avec foy, en y cherchant ſeulement Jeſus-Chriſt & ſa grace, pour être rendus participans de leur vertu. Il en eſt des *Sacremens* à cet égard, comme de la *Parole*; Auſſi y a-t-il au reſte une ſi grande reſſemblance entre ces choſes, que comme l'enſeignent quelques-uns des Anciens, *Le Sacrement n'eſt autre choſe qu'une parole qui ſe reçoit par la vuë*, & la *parole* reciproquement *un Sacrement qui ſe reçoit par l'ouïe*; Or la parole ne produit ces ſalutaires & admirables effets qui ſont attribuez dans l'Ecriture, de *convertir les cœurs*, de *regenerer*, de *vivifier*, de *ſauver*, *d'amener les penſées priſonnières à* Jeſus-Chriſt, *de pénétrer juſques à la diviſion des mouëlles & jointures de l'ame & de l'eſprit*, & autres ſemblables, qu'en ceux-là ſeulement qui la reçoivent avec foi. Pour les autres, bien loin qu'elle opére en eux rien de ſemblable, qu'au contraire elle leur eſt * *odeur de mort à mort*, comme parle *l'Apotre*; d'où vient

* 2. Cor. 2. 16.

vient qu'ailleurs il nous enſeigne que la raiſon pourquoi la Parole de la prédication ne profita point à quelques uns des anciens Iſraëlites, ce fut * *parce qu'elle ne fut point mêlée avec la foy en ceux qui l'ouïrent.*

Les Sacremens donc tout de même ne produiſent leurs effets, non moins exquis & admirables, que ceux de la Parole, ſinon en ces ſujets-là ſeulement, qui les reçoivent avec foi; & pour ne point parler des autres, comme de la *Juſtification*, *Santification*, *Conſolation*, de la *Communion au Seigneur* Jeſus, & ſemblables qui ſont attribuez au *Batême* & à la *Céne*, & dont il ſera traitté amplement dans les actions ſuivantes, qui ne voit, que pour tirer des *Sacremens* cette aſſurance de la promeſſe Divine qu'ils produiſent tous, la *foy* eſt évidemment neceſſaire? Car c'eſt ici en général la nature de tous ſeaux, gages & ſignes confirmatifs de quelque choſe que ce ſoit, de requerir en ceux en faveur deſquels ils ſont employez, quelque créance & perſuaſion précédente touchant la perſonne qui les donne, & les fins pour leſquelles elle les donne, ſans laquelle ils

* *Heb.* 4. 2.

ils ne peuvent de rien ſervir pour l'effet auquel ils ſont deſtinez.

Par exemple les Rois ont accoutumé d'appoſer leurs ſeaux à leurs Lettres, afin de confirmer & d'aſſurer ceux auſquels ils les expédient, de la verité des choſes qu'ils leur donnent ou promettent en elles; Mais le ſeau ne pourra produire cet effet en eux, ſi en les recevant ils ne ſont auparavant perſuadez, que c'eſt là veritablement le ſeau du Roi appoſé à de telles expéditions, par ſon autorité; & ſi en *ſecond lieu* ils ne croyent que le Roi eſt un Prince puiſſant, bon & veritable, pour pouvoir & vouloir effectivement accomplir ce qu'il leur promet; Car cette perſuaſion préſuppoſée en eux, il eſt évident que le ſeau du Prince les aſſurera pleinement des graces, faveurs & commiſſions qu'il leur promet en telles expéditions. Que ſi au contraire ils doutent de l'une ou de l'autre de ces choſes; ſi mêmes, ce qui eſt bien davantage, ils ſe perſuadent fermement, que le ſeau eſt faux, & contrefait par quelque trompeuſe & malicieuſe main, ou bien que le Prince, duquel il eſt veritablement n'ait pas aſſez ou de puiſſance ou de bonté & de conſtance, pour effectuer les choſes portées en la Patente,

en

en ce cas, où eſt celui qui ne voie que ce ſeau ne les aſſurera de rien ? ne leur imprimera au cœur nulle certitude de ce qu'il confirme, non par ſon défaut, s'il eſt bien & duëment expedié, mais par l'incrédulité de ceux qui le reçoivent, ſans les croyances & les diſpoſitions requiſes? Les *Sacremens* ſont les ſeaux de Dieu appoſez par ſon inſtitution & autorité aux déclarations qu'il nous a faites de ſa bonne volonté, pour nous les confirmer. Il faut donc conclurre, que pour produire cet effet, ils requiérent auſſi dans les hommes qui les reçoivent, une ſemblable perſuaſion de leur verité & de la ſageſſe, bonté & puiſſance de Dieu, qui eſt ce que nous appellons, *foy*, au défaut de laquelle il n'eſt pas étonnant qu'ils ne donnent aucune certitude de ce que le Seigneur nous promet.

Et afin de rendre cela plus clair, j'apporterai ici l'éxemple d'un *Sacrement* que Dieu nous a donné en la nature. Aprés le déluge il établit (comme parle l'Ecriture) cette Alliance avec le genre humain & tous les animaux vivans ſur la terre, qu'il n'y auroit plus de déluge à l'avenir, pour détruire le monde. Il met enſuite ſon *arc* aux nuées du

du Ciel, pour ſigne & ſeau confirmatif de cette promeſſe, comme il le déclare lui-même amplement au 9. chapitre de la *Geneſe*. Ainſi cet *arc* que nous voyons ſouvent paroitre dans les nuées eſt le *Sacrement* de cette alliance naturelle de Dieu avec ſes créatures, qui nous aſſure de ſa part, qu'il conſervera la terre en l'état où nous la voyons, ſans plus la noyer par le déluge.

Ce *Sacrement* donc nous donne cette aſſurance toute entiére, à nous, dis-je, qui croyons que le Grand Dieu Eternel Créateur des Cieux & de la Terre, l'a inſtitué & ordonné, ſelon le recit de *Moïſe*, & qui de plus ſommes perſuadez que ce Dieu-là qui nous l'a inſtitué eſt trés-puiſſant, trés-bon, trés-conſtant & trés-véritable; Mais à l'égard de ceux qui doutent, ou de ſa bonté & fidélité, ou de la verité de l'hiſtoire de *Moïſe*; qui croient ou que Dieu n'a point établi cet *arc* pour une telle fin, ou qu'il n'eſt pas capable d'accomplir en nôtre faveur ce qu'il nous a promis par là, il eſt tout évident qu'à ces gens-là *l'arc céleſte* ne donne aucune aſſurance ni certitude, de ce qu'il nous promet; quelque clair qu'il paroiſſe à leurs

yeux, & encore qu'ils le voient ſouvent ; Il en eſt de mêmes de tous les autres *Sacremens* inſtituez par nôtre Seigneur, dont la nature eſt ſemblable à cet égard, & ſurtout de ceux de la Nouvelle Alliance, ſous laquelle nous vivons. Dieu nous promet de nettoyer nos ames en nous pardonnant nos pechez & nous ſantifiant par ſon Eſprit. Il nous confirme cette promeſſe par le *Batême*, qui en eſt comme le ſeau.

Ainſi l'un des naturels effets du *Batême*, ſelon l'inſtitution Divine, c'eſt de nous aſſurer le lavement & la régeneration de nos ames. Mais qui ne voit que pour produire cette aſſurance en nous, il eſt neceſſairement requis que nous croyions auparavant que Jeſus-Chriſt l'a veritablement inſtitué, & pour cette fin. *Secondement*, que ce Jeſus-Chriſt qui en eſt l'auteur & l'inſtituteur eſt doüé d'une puiſſance, ſageſſe, bonté & conſtance, capable de nous juſtifier & ſantifier? Et qu'à moins de cette croiance, l'on ne peut tirer du *Batême* aucune aſſurance ou certitude que ce ſoit? Car ſi tu t'imagines, ou que Jeſus-Chriſt ne l'ait point inſtitué, ou bien qu'il l'ait inſtitué pour tromper les hommes ſeulement, & non qu'en effet il ait la puiſſance ou la bonté requiſe pour

pour accomplir ce qu'il nous promet, il eſt évident que le *Batême*, quelque ſoigneuſement que tu le reçoives, ne fera aucun effet en toi.

La *Sainte Céne* eſt de même le ſeau de la promeſſe Divine, de nourrir nos ames en vie éternelle, par la Communion au Corps & au Sang de nôtre Seigneur Jéſus. A ceux-là donc qui croient fermement, & que Chriſt eſt tout-puiſſant & tout-bon pour nous procurer une ſi admirable vie, & que ce *Sacremēt* a éte vraiement inſtitué par lui, comme nous le raportent les Evangeliſtes, à ceux-là, *dis-je*, toutes les fois qu'ils font la *Céne*, cette ſacrée cérémonie les aſſure de la promeſſe de Jeſus-Chriſt; Mais aux profanes & aux hipocrites qui méchamment & ſans aucune raiſon, doutent de l'une ou de l'autre de ces verités, il n'eſt pas moins conſtant que la *Céne*, quelque ſouvent qu'ils la faſſent, ne profite de rien; n'étant pas poſſible qu'elle imprime ſon effet en des ames ainſi diſpoſées. Ainſi il paroît ſuffiſamment, ce me ſemble, quelle eſt cette condition, qui étant préſente, rend les *Sacremens* efficaces aux hommes, & qui étant abſente leur ôte, non la vertu & la proprieté qu'ils ont d'opérer enſuite de

la divine inſtitution , mais bien ſon effet.

D'où réſultent les *deux* choſes ici remarquées par le Catéchiſte; *l'une*, qu'encore que les méchans , par leur incredulité aneantiſſent l'effet des ſaints *ſacremens* inſtituez par le Seigneur, ils ne les dépouillent pas pourtant de la proprieté qu'ils ont de confirmer les promeſſes Evangeliques , en vertu de l'Inſtitution de Jeſus-Chriſt, ce qu'ils n'opérent point en eux, procédant de l'indiſpoſition des ſujets , & non d'aucun défaut des *ſacremens*, comme le *rayon* du Soleil ne laiſſe pas d'être lumineux & chaud,lors mêmes qu'il n'amollit point le marbre;& *Ciceron* ne laiſſoit pas de parler tres-éloquemment, lors même qu'il ne perſuadoit pas.

L'autre Point tres-conſiderable en ces matiéres eſt que le *ſacrement* n'agit point en nous par l'efficace d'aucune vertu réelle, ſoit naturelle , ſoit ſurnaturelle qui y ſoit renfermée & cachée, y aiant été extraordinairement infuſe,mais ſeulement par la verité, ſageſſe , puiſſance & bonté de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt,auquel il nous conduit & adreſſe , pour chercher en lui tout nôtre bien & ſalut ; Car s'il y avoit

dans

dans les signes sacrez quelque vertu cachée, operant phisiquement, ainsi que font les drogues des Medecins, ils ne laisseroient pas de faire leur effet en l'homme, bien que dépourvû de *foi*, comme vous voiez que les remédes ne laissent pas de purger réellement, quelle que soit au reste l'opinion que nous avons du Medecin qui nous les donne. Il est bien vrai que les causes naturelles, comme nous l'avons montré ci-dessus, requiérent aussi certaines conditions & dispositions en leurs sujets pour y pouvoir operer; mais ces dispositions-là sont naturelles, au lieu que la foi ou croiance est une chose morale, qui de soi-même ne peut rendre un sujet ni plus ni moins susceptible d'une operation naturelle. Certes là où il est question de rendre un homme certain de nôtre promesse, il n'est pas besoin d'infuser aux gages que nous lui en donnons, aucune vertu ou qualité réelle, il suffit qu'il nous tienne pour véritables & capables d'effectuër ce que nous lui promettons; Car si une fois il a cette opinion de nous, le gage que nous donnerons, quelque simple qu'il puisse être, ne laissera pas d'imprimer en son cœur une vive & certaine assurance de nôtre promesse.

Auſſi voiez-vous que les Rois, pour aſſurer leurs ſujets ou leurs favoris de quelque bien-fait, ſe contentent de leur en donner pour gage une promeſſe sêlée de leur ſeau en ſimple cire, ſans y faire plus de façon, parce que la perſuaſion que l'on a de leur puiſſance,bonté & conſtance ſuffit pour faire croire qu'ils ne manquent jamais à accomplir une choſe à laquelle ils ſe ſont engagés; Et l'épouſe perſuadée de la probité de ſon fiancé, prend une ferme créance de la foi qu'il lui a donnée, bien qu'elle n'en ait qu'une petite bague pour gage,parce qu'en telles matiéres, comme chacun le peut aſſez voir par ces exemples, toute la vertu, que le gage & le ſeau, & autres tels ſignes ont d'opérer,eſt fondée ſur les qualitez de celui qui les donne, & ſur la croiance que nous en avons, & non ſur l'étoffe ou ſur les qualités des choſes-mêmes auſquelles ils conſiſtent.

C'a donc été un effort tres-inutile à ceux de l'Egliſe Romaine & à quelques anciens encore,de faire découler du Ciel, je ne ſai quelles ſécrétes & inexplicables vertus aux *Sacremens* des Chrêtiens, n'eſtimans pas qu'autrement ils puſſent bien faire leur effet.Il faloit travailler à planter dás les cœurs

des

des hommes une vive & entiére foi de la puissance & bonté infinie de Jesus-Christ, & de la verité de son Evangile, en des cœurs ainsi disposez, les *Sacremens*, fussent-ils encore plus simples qu'ils ne sont, imprimeront tres-facilement l'assurance de la grace Divine pour laquelle ils sont instituez ; Et au contraire, fussent-ils cent mille fois plus mistérieux & plus étoffés de miracles, *dirai-je*, ou de prodiges qu'on ne se les imagine dans l'Eglise Romaine, ils ne produiront jamais rien en des ames autrement disposées; Mais les hommes, par l'inclination qu'ils ont au peché, ont mieux aimé faire couler la grace de Christ dans leurs élemens que dans leurs ames, changeans ridiculement la nature du *pain* & de *l'eau*, au lieu qu'il faloit changer la leur pour faire agir les *Sacremens*.

Ici peut-être quelcun repliquera, que Dieu a quelquefois employé des signes grands & miraculeux, pour imprimer dans les cœurs des hommes la foi & l'assurance de ses promesses, comme les changemens de la *verge de Moïse* & la retrogradation de *l'ombre au cadran d'Achaz*, & autres semblables ; Mais il est aisé a voir que nos *Sacremens* n'ont rien de commun avec de

tels ſignes;car s'ils étoient de même genre, ils préſenteroient à nos ſens quelque choſe d'extraordinaire & de miraculeux , pour nous montrer la grandeur de la puiſſance Divine;mais nous ne voions rien de tel dans les *Sacremens* de l'Ancienne ou de la nouvelle Alliance;Et les merveilles que Rome y poſe ſont toutes inviſibles,qui ne s'apperçoivent par aucun de nos ſens , & ſont par conſéquent incapables de faire aucun tel effet , mais requiérent & préſuppoſent dans les hommes une foi exceſſive & extravagante , pour croire que ce qu'ils voient & ſentent n'eſt point pourtant ce qu'ils voient & qu'ils ſentent, mais que c'eſt une tout-autre choſe. Puis donc que les *Sacremens* ſont des ſeaux & des arres de la grace , & non des ſignes & des prodiges , il s'enſuit que pour produire leur effet , il n'eſt nul beſoin qu'ils ſoient étoffés d'aucuns changemens en leurs natures ou qualitez , mais ſeulement qu'ils rençontrent en nous une vraie & vive *foi*.

Mais c'eſt ſur ce Point que s'éléve la *ſeconde* difficulté propoſée par le *Catechiſte* , cette réponſe ſemblant choquer

quer la doctrine-même que nous prétendons éclaircir par elle ; Car puiſque la *foi* eſt requiſe en nous, avant que de recevoir les *Sacremens*, parce qu'au défaut d'elle ils ne feroient point leur effet, comment peut ſubſiſter ce qui a été prouvé dans la *ſection* précédente & préſuppoſé en celle-ci, que l'effet des *Sacremens* eſt de nous aſſurer des promeſſes de Dieu, & nous en confirmer la foi? Si cela eſt, l'effet des *Sacremens* eſt de produire la *foi* en nous ; puiſque l'aſſurance des promeſſes de Dieu n'eſt autre choſe que la *foi* ; Et néanmoins nous diſons qu'elle doit être en nous, avant que de recevoir le *Sacrement* ; à ce conte l'effet iroit devant ſa cauſe, & le *ſacrement* n'auroit aucune efficace ; car il n'en faut point pour mettre dans un homme ce qui y eſt déja ; D'où il s'enſuivroit encore que *l'uſage des Sacremens* ſeroit ſuperflu ; Car ſi nous avons déja la *foi* avant que de les prendre, comme cela eſt néceſſairement requis, ainſi que nous l'avons montré, qu'eſt-il beſoin de les prendre, puiſque leur effet eſt de nous donner la *foi*, c'eſt-à-dire, cela-même que nous avons déja ſans eux?

Mais

Mais cette *objection*, quelque apparance qu'elle ait, eſt aiſée à réſoudre ; car la *foy*, auſſi-bien que les autres habitudes de l'ame, ſoit Morales, ſoit Intellectuelles, a pluſieurs degrez differens, témoin celui qui crie dans l'Evangile, [a] *Je croy, Seigneur, ſuvien à mon incrédulité.* Il ſentoit dans ſon cœur quelque degré de foi, autrement il ne diroit pas, *Je croy*; mais il reconoiſſoit auſſi, que quelques autres degrez lui manquoient, puis-qu'il confeſſe ſon *incrédulité*, en demandant le reméde au Seigneur. Il croyoit donc & ne croyoit pas, il avoit la *foy* & ne l'avoit pas, il croyoit & avoit la *foy* dans ſes premiers degrez en une petite & foible meſure ; Il ne croyoit pas & n'avoit pas la *foy*, ſavoir, en ſa plus relevée & plus parfaite grandeur ; D'où vient encore la priére des Apôtres à Jeſus-Chriſt, [b] *Seigneur, augmente-nous la foi*; car parlans ainſi ils témoignent qu'ils avoient la *foy*, mais non dans le degré qu'ils déſiroient; Et c'eſt en la même maniére qu'il faut prendre le mot de l'Apôtre [c] de *foy en foy*, c'eſt-à-dire, croitre & avancer d'une *foy* foible & imparfaite, en une *foy* plus forte & plus pleine; com-

a *Marc* 9. 24. b *Luc* 17. 5. c *Rom.* 1.

comme vous voyez que dans la lumiére il y a divers degrez, *l'une* étant plus pure, plus nette & plus éclatante que *l'autre*; car la lumiére de l'aube, par exemple, n'eſt pas ſi claire que celle du lever du Soleil, & celle-là encore eſt moindre que celle qu'il répand en l'air, lors-qu'il eſt monté plus haut ſur nôtre horizon, & va toujours croiſſant, juſques à ce que finalement il ſoit parvenu au midi, c'eſt-à-dire, au point le plus élevé de nôtre Ciel. Il en eſt de même de nôtre foi à laquelle le Souverain Soleil de Juſtice ajoute peu à peu les degrez qui lui manquent.

Je dis donc qu'il n'y a aucune contrarieté entre nous, diſans que les *Sacremens* préſuppoſent, & néanmoins produiſent la *foy* en nous; car ils y en préſuppoſent un degré, & y en produiſent un autre. Cette *foy* qu'ils trouvent en nous, il eſt certain qu'ils ne l'y produiſent pas; car ainſi l'effet ſeroit avant ſa cauſe; mais à celle qu'ils trouvent en nous, ils ajoutent un nouveau degré d'accroiſſement qui n'y étoit pas auparavant; & c'eſt à l'égard de cet effet que nous diſons qu'ils nous aſſurent des promeſſes de Dieu. *Abraham*, avant que de recevoir la *circoncision* crût que Dieu l'aimoit & le juſtifioit

ſtifioit; Mais il ne faut pas douter que le ſigne de la *circoncision* qui lui fut donnée exprés, pour lui être un ſeau de ſa juſtice; ne lui aportât une nouvelle aſſurance des bienfaits de Dieu.

D'où paroit combien eſt vain ce que l'on ajoutoit, que puis-que nous avons la *foy*, avant que de recevoir les *Sacremens*, il eſt donc inutile de les recevoir; car puis-que nous n'en avons pas tous les degrez & toute la meſure requiſe, & puis-que d'autre part les Sacremens nous en donnent quelque augmentation, il eſt clair que nous ſommes, nonobſtant la *foy* que nous avons déja, trés-obligez à les recevoir. Le Sujet croit bien que ſon Prince eſt puiſſant, bon & fidéle, & qu'il tiendra ce qu'il lui a promis; Mais le Prince ne laiſſe pas pour cela de lui donner ſon ſeau, comme un gage & un ôtage de ſa *foy*, afin de confirmer l'opinion qu'il a de lui.

Dieu en ſes grandes bontez nous traitte en la même maniére; car il nous a promis de nous ſauver en Jeſus-Chriſt; ſi nous ſommes tels que nous devons, nous l'en croyons ſur ſa ſimple Parole; Mais il ne ſe contente pas de cela; Il y ajoute ſon *ſerment*, * *afin*, dit

* *Heb.* 6. 18.

dit l'Apôtre, *que par deux choses immuables, ausquelles il est impossible que Dieu mente, nous ayons une ferme consolation.* Et de plus il nous a encore donné des *Sacremens* apposez à sa Parole comme des *seaux* sacrez pour confirmer d'autant plus nôtre foi, inutilement à la verité, si nous n'avons cette croyance de lui, qu'il est bon & véritable; mais trés-utilement, si nous l'avons; car si nous sommes persuadez de sa verité, sagesse & puissance, il ne sera pas possible qu'en recevant ses *Sacremens*, nous ne prenions une nouvelle assurance de la promesse de grace qu'il nous a faite en son Fils.

Mais certains brouillons qui n'ont d'autre exercice que de mêler & obscurcir les choses les plus nettes & les plus claires, prétendent que les *Sacremens* ne peuvent nullement servir à confirmer nôtre *foy*, parce (disent-ils) qu'ils ne contiennent en eux aucune preuve de la vérité des choses que nous croyons, & sont par consequent incapables de nous en donner aucun nouveau degré de persuasion. Mais ce qu'ils présupposent est évidemment faux; & s'il étoit vrai, il faudroit ôter aux seaux & aux gages toute force de faire foi, & en

abolir

abolir, par consequent, l'usage entre les hommes, puisqu'ils ne sont employez que pour cela. Le seau d'un Prince apposé à des Patentes ne donne-t-il, à vôtre avis, aucune assurance des bien-faits par lui promis à ceux ausquels il les a promis? Ne leur exhibe-t-il pas une preuve claire & expresse de la volonté du Prince? Car s'il ne vouloit pas effectuer sa promesse en leur faveur, il ne la leur feroit pas expédier avec son seau; Et leur bonheur encore dépendant de cette volonté, le seau les assurant de l'une, ne leur donne-t-il pas tout sujet d'esperer l'autre? & de s'en assurer, autant que s'étendent la volonté & la puissance du Prince? Comment dis-tu donc, ô homme, que les *Sacremens* du Seigneur ne contiennent aucune preuve de la verité des choses que nous croyons?

La Parole Divine nous propose *deux sortes* de choses à croire, les *unes* qu'elle nous raconte, comme, que Dieu est bon, puissant, infini, incompréhensible, qu'il a créé le Ciel & la Terre, qu'il jugera l'Univers; Les *autres* qu'elle nous promet, comme, que Dieu nous donnera la vie éternelle par son Fils Jesus-Christ, & toutes les choses necessaires pour y parvenir. J'avouë que les

Sacre-

Sacremens ne contiennent aucune preuve de la verité de ces premiéres choses qui nous sont racontées en l'Ecriture ; sinon en ce que la matiére & la qualité des *Sacremens* & toute leur Institution, étant si proprement & si exquisement ajustée à leurs *fins*, nous fournissent un clair & évident enseignement de la sagesse du Seigneur. Mais aussi je dis que les *Sacremens* nous ont été proprement donnez, non pour ces choses dont ils présupposent la croyance en nous, mais bien pour nous confirmer les promesses que le Seigneur nous a faites de nous donner la vie éternelle, & toutes les choses qui s'y raportent.

Or où est celui qui ne voye que les *Sacremens* nous mettent devant les yeux des preuves trés-expresses de la verité de ces choses-là ? Car leur effet & leur verité dépendent uniquement de la volonté de Dieu, dont les *Sacremens* sont autant de déclarations trés-expresses & trés-autentiques ; Puisque Dieu, s'il le veut, nous peut donner le salut & tous les moyens necessaires pour y parvenir, comme vous le confessez, puisque ces *Sacremens* d'autre part nous témoignent qu'il le veut, il faut conclurre de necessité qu'en ces *Sacremens* nous avons un trés-évident enseigne-

gne-

gnement de la verité du salut que nous esperons. *Par exemple*, cette *eau* répanduë sur le corps des personnes que l'on batize ne nous déclare-t-elle pas que Dieu veut laver nos ames ? Et ce *pain* & ce *vin* que l'on prend en la *Céne* ne protestent-ils pas que Dieu les veut nourrir? Si nous croyons donc que Dieu ait institué ces signes, si nous croyons qu'il a assez de puissance pour éxécuter ce qu'ils nous représentent, il faut bien de necessité que nous y trouvions dequoi appuyer & affermir la *foy* que nous ajoutons à la promesse qu'il nous a donnée de laver & nourrir nos ames en vie éternelle; Autrement, ou il faudra dire que ce sont de vaines & inutiles cérémonies, & par consequent non instituées de Dieu, qui est trop sage, pour rien ordonner en vain, ou qu'il n'est pas capable d'accomplir ce qu'elles nous représentent, Blasphémes qui ne peuvent avoir de lieu qu'en des ames impies & profanes.

Il faut donc conclurre qu'aux personnes Chrêtiennes qui ont quelque degré de la *foi* & de la conoissance de Jesus-Christ, les *Sacremens* proposent des appuis & assurances de leur foi; *premiérement* en ce qu'ils nous déclarent & nous prêchent, bien que tacitemét

&

& sans parole, les mêmes choses qui nous sont représentées aux promesses de Dieu; savoir, que le Seigneur nous veut donner la vie éternelle; ce qui ajoute quelque poids à la Parole, étant comme une nouvelle promesse, conçuë en une autre forme & en une tout-autre espéce de termes; comme vous voyez qu'entre les hommes une promesse faite verbalement m'oblige à croire; mais si de plus elle nous est encore donnée par écrit, sans difficulté elle nous y oblige plus étroitement. *Secondement*, bien que la *Parole* & les *Sacremens* nous proposent une même chose au fonds & en substance, si est-ce néanmoins que les *Sacremens* nous la proposent d'une façon particuliére, qui nous témoigne en un plus haut degré la bonne volonté que Dieu a pour nous, telle que pour nous en imprimer la croyance, il a daigné, condescendant à nôtre infirmité, nous en donner des gages sensibles & palpables, nous confirmant par eux ces mêmes choses qu'il nous avoit déja promises en sa Parole; Et cela produit dans nos ames les mêmes mouvemens que les gages que quelcun nous aura donnez de son affection; car bien qu'en leur muët langage ils ne nous disent autre chose que

cela-même que nôtre ami nous aura dit de vive voix ; si est-ce qu'ils nous touchent davantage, & opérent en nos cœurs avec plus d'efficace, nous témoignans que celui qui nous les a donnez a un grand & particulier désir que nous prenions une entiére croyance en son amitié, puisque non content de nous l'avoir promise & jurée, il a voulu encore en confirmer la verité par un *gage*.

Quant à la *troisiéme objection*, si ce n'est pas un signe d'infidélité en nous d'avoir besoin de ces seaux & gages de la *foy* de Dieu, comme si sa Parole ne nous devoit pas suffire. Nôtre Catéchiste y répond, que c'est en effet un signe de l'infirmité de nôtre foi, mais non pas d'incrédulité. Tandis que nous sommes ici-bas nôtre *foy* est foible, il lui manque toujours quelque degré ; de sorte qu'il y a toujours lieu de recevoir de nouvelles assurances du Seigneur, pour nous fortifier de plus en plus ; mais il ne s'ensuit pas de là que nous soyons infidéles ; car si personne ne pouvoit être appellé fidéle, à moins que d'avoir une foi parfaite & accomplie de tout point ; il n'y auroit point de fidéle au monde ; Mais loüé soit Dieu

qui

qui agrée nos petits efforts, & qui couvre & soulage les défauts qui les accompagnent, recevant pour fidéle celui qui disoit, J*e croi, suvien à mon incrédulité*, c'est-à-dire, qui avoit une *foy* sincére, bien qu'imparfaite.

Il reste à conclurre pour la *fin* ce que le *Catechiste* observe dés le commencement de cette *Section*, que *l'usage des saints Sacremens* est tellement necessaire à tous les fidéles, que quiconque s'en abstient volontairement, c'est-à-dire, ayant le pouvoir d'y participer, celui-là, sans aucun doute, méprise Jesus-Christ, rejette sa grace & éteint son Esprit; Car puis-que le Seigneur Jésus les a voulu instituër, n'est-ce pas tout évidemment l'accuser de peu de sagesse, & se mettre présomptueusement au dessus de lui, que de n'y point participer? Si tu és son Disciple, pourquoi n'observes-tu ce qu'il t'a commandé? Si tu le crois sage, comme tu en fais profession, pourquoi choques-tu ses Institutions?

Mais outre que tu méprises en cela son autorité, tu rejettes encore volontairement sa grace; Car penses-tu qu'il nous ait donné ces *Sacremens* pour néant? pour servir d'un vrai & creux spectacle au milieu

de nous, qui ne nous raporte aucun fruit? N'as-tu pas ouï ci-dessus, que ce sont les *seaux* de ses promesses, les *gages* de son amour, les *canaux* de sa bénédiction, par lesquels il fait couler & confirme en nous la *foy*, & par consequent la *paix*, la *santification*, la *justice*, en un mot, tous les moyens de la vie éternelle? Miserable ! N'as-tu point d'horreur de te priver toi-même volontairement de tant de biens?

Enfin je dis qu'en le faisant tu éteins l'Esprit du Seigneur en ton cœur; Car penses-tu qu'il te continuë sa lumiére, lui désobéïssant comme tu fais? Ne t'abuse point, je te prie, ô homme, Dieu ne peut être moqué; Si tu méprises les *seaux* de son Alliance, il ne laissera point un si horrible outrage impuni. En la terre, si un Roi t'offroit le *gage* & le *seau* de quelcune de ses graces, tu le recevrois à genoux; Que si au lieu de le recevoir tu te cachois sans vouloir seulement entendre celui qui te l'apporteroit de sa part; Outre la reputation d'insensé que tu t'attacherois, par une si folle démarche, ton ingratitude ne demeureroit pas sans châtiment. O homme, souvien-toi que Dieu doit être traitté aussi respectueusement pour le moins que l'homme, & que

cet

cet obſtiné mépris, que tu fais de ſes *Sacremens* ſera pour le moins auſſi ſevérement vangé que le rebut que tu ferois des *gratifications* d'un Prince terrien.

Et il ne faut point que tu m'alégues, que tu és ſavant, que tu lis les promeſſes de Dieu dans ton cabinet ; Car bien que cette ſcience qui t'enfle, ne ſoit au fonds qu'une pure préſomption, & qu'à vrai dire, tu ne ſois ſavant que dans ton opinion, étant trés-ignorant en effet, je te dis, que quand même tu aurois autant de ſcience qu'un *Seraphin*, ce n'eſt pas à dire pourtant que tu doives faire la Loi à Dieu, Il t'a ordonné une certaine forme de pieté & de ſervice ; Il faut que tu la ſuives ou que tu tombes dans la malediction des rebelles & déſobéïſſans ; L'obéïſſance vaut mieux, non ſeulement que le ſacrifice, comme diſoit *Samuël*, mais auſſi que la ſcience, qui n'eſt rien ſans la charité. Si tu lis ſi bien la Parole de Dieu, comme tu nous le veux perſuader, je m'étonne comment tu n'y as point trouvé ce Commandement du Seigneur, parlant de la Sainte Céne ; *Faites ceci en commémoration de moi* ; & cet autre de S. Paul, * *Que chacun s'éprouve ſoi-meme & qu'ainſi il mange de ce*

* 1. Cor. 11.

pain & boive de cette coupe; Et celui-ci du même Apôtre, * *Prenons garde l'un à l'autre, afin de nous exciter à la Charité & aux bonnes œuvres, n'abandonnans point nos mutuelles assemblées, comme quelques-uns ont accoutumé de faire.*

Mais, *Chers Fréres*, si vous y prenez garde de prés, vous verrez que ces pretendus Docteurs, qui avec la fierté d'un cœur orgueilleux, méprisent ainsi l'usage des *Sacremens*, en ne daignant pas fréquenter les saintes assemblées ni recevoir la Communion de la Table du Seigneur, vous verrez, dis-je, que dans leur spirituelle solitude, au lieu de profiter ils empirent, la crainte & l'amour de Dieu s'attiédissant peu à peu, & finalement se refroidissant de telle sorte en eux, qu'ils deviennent athées ou du moins indifferens en matiére de Religion, comme ceux qui s'obstinent à ne se point servir des choses que Dieu a créées pour nous nourrir, perdent peu à peu les forces, & enfin la vie, pour avoir soûtrait à leur chaleur naturelle son aliment ordinaire. Si donc vous êtes vraiement fidéles, si vous respectez l'autorité de Jesus-Christ, si vous avez faim & soif de

* *Heb.* 10.

de ses graces, participez soigneusement à ses *Sacremens*, n'en laissez passer aucune occasion ; Quittez vos haines & vos animositez & vos autres folles passions, qui vous empêchent l'accez de la Table du Seigneur ; Il vaut bien mieux priver vôtre chair de ses pernicieux contentemens, que vôtre ame des bénédictions celestes qui vous sont offertes aux saints *Sacremens* de Jesus-Christ. Préparez-vous particuliérement à la participation de celui auquel vous avez déja été conviez deux fois, pour *Dimanche prochain*, afin d'en remporter le fruit, qui nous y est promis. Permettez-moi de vous dire encore pour la fin, que ce bruit & ce tumulte confus qui s'éléve ici toutes les fois que l'on administre le Saint *Batême*, ne s'accorde guéres bien avec le respet que nous devons aux *Sacremens* du Seigneur, & que je crains beaucoup que nôtre irréverence en ce Point ne soit à peu-prés semblable à celle des *Corinthiens* en la celébration de la *Céne*, & qu'elle n'attire quelque jour sur nous les mêmes peines dont l'Apôtre les menace. *Fidéles*, je vous conjure par la gloire de vôtre Seigneur, par l'affection que vous avez pour l'édification de vos prochains, pour la ré-

génération & le ſalut de ces petites créatures que l'on reçoit par le *Batême* en la famille & au corps de Chriſt, que déſormais, pendant que cette action ſe célébrera, vous méditiez avec un paiſible ſilence les choſes convenables à un ſi grand miſtére, remettant les entretiens & les diſcours communs à une autre heure. Je vous en prie au Nom de Dieu, qui ne manquera pas de ſa part à remarquer l'obéïſſance & la vénération que vous rendrez à ſes ſaintes Inſtitutions, pour la couronner de ſes plus précieuſes bénédictions en ſon *Fils Jeſus*, auquel, avec le *Pére* & le *S. Eſprit* vrai Dieu benit à jamais, ſoit tout honneur & gloire aux ſiécles des ſiécles. *Amen.*

SERMON

SUR LA

SECTION XLVIII.

DU

CATECHISME.

Du nombre des Sacremens de l'Eglise Chrêtienne.

BIen que les fidéles qui vivoient ſous le Vieux Teſtament euſſent un même Dieu,& au fonds une même foi,& les mêmes promeſſes que nous,qui vivons ſous le Nouveau, ſi eſt-ce toutefois que leur condition& Diſcipline étoit tres-differente de la nôtre ; Ils étoient traités comme *Eſclaves*, nous ſommes *Enfans*, ainſi que nous l'enſeigne l'Apôtre au ch.4. del'Ep. aux *Galates* leur ſervice étoit charnel , le nôtre eſt ſpirituël ; Ils étoient *aſſervis ſous les rudimens du monde. Nous avons reçu l'Eſprit d'adoption*

&

& de liberté * *l'heure est venuë*, dit nôtre Seigneur, *que les vrais adorateurs*, *adorent le pére en Esprit & en verité*, non plus en la chair ni en la lettre, non plus à Jerusalem ni sur la montagne, mais au Royaume des Cieux dans une Eglise celeste & spirituelle, répanduë par tout le monde, & qui n'est plus attaché à aucun lieu particulier, leurs cérémonies étoient magnifiques & tenant quelque chose d'une pompe charnelle & mondaine; les nôtres sont simples & pures, minces & peu étoffées. Le nombre des leurs étoit grand & presques infini, nous n'en avons que deux qui aiant été instituées par nôtre Seigneur Jesus, comme nécessairement & perpétuellement pratiquables dans son Eglise, celles que nous apellons communément, *sacremens*. Vous entendites les *Dimanches* passez quelle est leur nature, leur effet & leur utilité; *Aujourdui*, suivant l'ordre de nôtre *Catéchisme* nous vous montrerons, s'il plait à Dieu, qu'il y en a *deux*, & non davantage, savoir le *S. Batême* & la *Sainte Céne*. Ensuite nous verrons briévement la différence de l'une & de l'autre.

Que le saint *Batême* soit une cérémonie necessaire dans l'Eglise, & annexée à sa

* *Jean 4.*

ſa Prédication, comme un *ſeau* par lequel elle eſt confirmée, il paroit clairement par les Ecritures du Nouveau Teſtament où vous le voyez *premiérement* pratiqué par tous les fidéles, durant les jours que Jeſus Chriſt fut en terre, où *de plus* vous liſés qu'il a été ordonné & recommandé par le Seigneur à ſes Diſciples; où *enfin* vous trouvés, que ſelon cette inſtitution du Maitre, il a été ſoigneuſement adminiſtré à tous les fidéles, & extrémement eſtimé & honoré par les Apôtres, comme un moien tres-efficace, pour repreſenter & conferer la grace Divine aux hommes. *Saint Iean le Précurſeur* venu exprés au monde pour préparer les *Iuifs* à recevoir le *Meſſie* & ſa doctrine, n'ajouta à ſa prédication d'autre cerémonie que le *Batême*, batizant ceux qui venoient à lui avec repentance, pour la remiſſion de leurs pechez; Et bien que le Sauveur du monde n'eût pas beſoin de cette abſolution, étant tres-pur & tres-innocent en ſoi-même, ſi eſt-ce que pour accomplir toute juſtice, & ſantifier l'eau de nôtre purification, il a voulu lui-même le recevoir en ſa ſainte & glorieuſe Perſonne.

Enſuite le Seigneur étant entré dans l'ex-

l'exercice de sa charge, annonçant le Royaume des Cieux, tant par sa propre bouche, que par celle de ses Apôtres, *Ceux qui croioient étoient aussi batizés*, comme nous le lisons au 3. & 4. chap. de *Saint Iean*; Mais étant sur le point de se séparer d'avec eux, pour monter à la dextre du Pére, il leur commanda tres-expressément de batizer les croians en une certaine forme qu'il leur prescrit, *Allez* (leur dit-il) *& instruisez toutes les Nations, les batizans au Nom du Pére, du Fils & du Saint Esprit*, les aiant auparavant assurés que *toute puissance lui avoit été donnée au Ciel & en la terre.* C'est-ici le titre & la loi tres-autentique du *Batême* de l'Eglise. L'administration qui s'en fait est jointe inséparablement avec l'annonciation de l'Evangile. *Instruisés & batizés*, dit Jesus-Christ; autant donc que durera entre les fidéles la prédication de la *Parole*, autant y doit durer l'administration du *Batéme.*

Ce sont les deux clauses de la commission que Christ donna à ses Disciples; Et un autre Evangeliste, savoir, *Saint Marc* raporte

* *Matt.28.19.*

raporte, que leur aiant command de prêcher l'Evangile à toute créature il ajouta, *Qui aura crû & aura été batizé sera sauvé.* Comme de la part des Ministres la prédication de la *Parole* & l'administration du *Batême* vont ensemble, de même de la part des fidéles, la *foi* & la réception du *Batême* s'entretiennent. Puis donc que la *foi* doit être à jamais dans l'Eglise, pendant qu'elle sera ici-bas, la réception du *Batême* y doit être aussi perpetuelle; En effet les Apôtres obéïssans fidélement à ce Commandement de leur Maitre, communiquent après son Ascension au Ciel, le *Saint Batême* à tous ceux qui ajoutoient foi à leur *Parole*, comme vous le pouvez voir dans tout le livre des *Actes.* Les Juifs demandans à *Saint Pierre* ce qu'ils feroient pour avoir la grace de Dieu, [a] *Amandez-vous,* (dit-il) *& que chacun de vous soit batizé au Nom de Iesus-Christ en remission des pechez, & vous recevrez le don du Saint Esprit.*

Le même Apôtre, la famille de *Corneille le Centenier*, les prémices des *Gentils* s'étant convertie au Seigneur, commanda [b] *qu'ils fussent batizés au Nom de Christ;* Saint

a *Act.*11. b *Act.*8.48.

Saint Paul, quoi que miraculeusement apellé à la conoissance de Dieu, fut néanmoins batizé par *Ananias*, & ainsi des autres; car il n'est pas necessaire de les aléguer tous; Mais les Apôtres dans leurs Epîtres parlent du *Batême*, d'une maniére qu'il est bien aisé à voir que c'est un des plus précieux & des plus riches joyaux de l'Eglise Chrêtienne, lui attribuans tant de merveilleux & necessaires effets, que qui le rejette ou le méprise, ne peut être qu'un profane. *Nous sommes tous batisez en la mort du Seigneur*, dit Saint Paul aux Romains ch. 6. *Par le Batême nous sommes ensevelis avec lui, afin que comme il est ressuscité des morts par la gloire du Pére, nous aussi marchions en nouveauté de vie.* Ailleurs [a] *Vous tous*, dit le même Apôtre, *qui êtes batisez, êtes revêtus de Christ*; Il dit encore dans un autre endroit, que [b] *Christ a santifié son Eglise, après l'avoir nettoyée par le lavement d'eau par la Parole*, signifiant par là assez clairement le Sacrement du *Batême.*

Certes au chapitre 6. de l'Epitre aux *Hebreux* le *Batême* est mis entre les principales & premiéres Doctrines de l'Eglise, sans la conoissance duquel l'on ne peut

pas

a *Gal.3.27.* b *Eph.5.26.*

pas mêmes entrer en la derniére & plus basse classe des Chrêtiens. De plus au chapitre 10. de la premiere Epitre aux Corinthiens, *Saint Paul* voulant montrer que les Anciens *Israëlites* avoient, quoi que sous d'autres signes, des avantages spirituels semblables aux nôtres, dit qu'*ils* * *ont été batizés en Moïse, en la nuée & en la mer ; qu'ils ont mangé d'une même viande, & bû d'un même breuvage.*

De là il s'ensuit necessairement, que le *Batême* est un des ornemens & avantages de l'Eglise Chrêtienne, un de ses *Sacremens* ; car s'il n'étoit tel, il ne pourroit qu'impertinemment & sans sujet, lui opposer un autre *Batême* en l'ancien Peuple. Aussi, par la grace de Dieu, n'y a-t-il jamais eu aucune societé ou secte considérable de Chrêtiens qui ne l'ait reconu pour tel. Par-tout où s'étend le Christianisme, au long & au large, en quelque siécle & en quelque climat que vous jettiez les yeux, vous y trouvez cette sainte cérémonie en usage & en honneur, seulement il s'est élevé en ces derniers tems quelques Esprits forcenez, qui par une furieuse envie de con-

* 1.Cor.10.2.4.

contredire tout, sans aucune apparance de raison, ont aussi mis ce Point en contestation; Ils aléguent pour toute raison, que *Saint Paul* écrivant aux *Corinthiens* proteste que * *Christ ne l'a point envoyé pour batizer, mais pour Evangelizer*; Mais qui ne voit que *Saint Paul* en ce lieu-là veut dire que la principale fin de la *Charge Apostolique* n'est pas d'administrer les *Sacremens*, mais bien de planter *l'Evangile* par-tout ? De dresser des *Eglises* au Seigneur ? D'abolir le siécle ancien, & faire toutes choses nouvelles; Car en effet, s'il n'y eût eu autre chose à faire au monde qu'à batizer, il n'eût pas été necessaire que Christ eût donné à ses Disciples la charge & la puissance *d'Apôtres* occupée à des choses extraordinaires, & qui ne pouvoient être faites qu'avec une autorité & une puissance extraordinaire.

Que *Saint Paul* ait batizé quelquefois, il paroit par ce même endroit où il dit, qu'il a batizé *Crispus* & *Gajus* & la *famille de Stéphanas*. Puis qu'il l'a fait, il avoit donc vocation pour le faire, n'étant pas croiable qu'un si grand *Apôtre* ait rien fait sans vocation. Il a donc aussi été envoyé pour cela; Mais là il parle par comparaison, pour dire

* 1. *Cor*. 1. 17.

dire que ce n'étoit pas le principal article de sa mission. Ainsi *S. Paul* en cette même Epitre dit, que le Seigneur ne commande pas aux Juifs de * *ne tenir point la bouche liée au bœuf qui foule les grains pour le soin qu'il eût des bœufs*, mais que c'est plutot pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance, parce que le principal but du Seigneur dans cette défense étoit de pourvoir à la reconoissance des hommes, & non à la nourriture des *bœufs*; C'est en la même maniere qu'il faut prendre, ce qu'il dit, qu'il a été envoié, *non pour batizer, mais pour Evangeliser*, c'est à dire, que le principal but de la charge Apostolique est de porter la nouvelle du *Messie*, & d'établir son Empire par le monde; Vous voiés aussi au 10. des *Actes*, qu'apres que *S. Pierre* eût fondé l'Eglise des Gentils en la famille de *Corneille*, les amenant à la foi par sa prédication, il commanda qu'ils fussent batizés; il ne les batiza pas lui-même, parce que les autres *Ministres* moindres que lui suffisoient pour conferer ce *Sacrement*; Il faut donc que nous concluions que le *Batême* est un *Sacrement* necessaire & perpetuel dans l'Eglise, puis qu'il est institué par Jesus-Christ Notre Seigneur, pratiqué & recom-

* 1. *Cor*. 9. 9.

mandé par ſes Saints Apôtres, reçu & honoré parmi tous les fidéles, en tout tems & en tout lieu.

Quant à la *Céne* ou *Euchariſtie*, comme on l'apelle, la choſe eſt encore plus évidente, perſonne que je ſache, ne l'aiant oſé revoquer en doute. De *quatre* Evangeliſtes dont nous avons les écrits, *trois* nous en ont fidélement & au long raporté l'inſtitution avec toutes ſes parties. *S. Paul* auſſi en ſa 1. Epit. aux Corinth. chap. 11. nous l'a décrite tres-particulierement, & ſur tout le commandement du Seigneur, *Faites ceci en commémoration de moi*, auquel il faut joindre celui-ci de l'Apôtre, *que chacun s'éprouve ſoi-même, & ainſi mange de ce pain & boive de cette coupe*, par où vous voiez la neceſſité impoſée à tout fidéle capable de s'éprouver, de communier au *pain* & à la *coupe* du Seigneur. Ajoutez ce qu'il dit au 10. ch. de la même Epitre. *Le pain que nous rompons, la coupe que nous beniſſons eſt la communion au corps & au ſang du Seigneur*, en parlant comme d'une choſe commune à tous les Chrêtiens; & ailleurs il dit regardant manifeſtement à cette *coupe*, que * *nous avons tous été abbreu-*

* 1. *Cor.* 12. 13.

abbreuvez d'un même Esprit.

En effet vous voiez que dans les Actes des Apôtres entre les saints exercices des fidéles du Seigneur, nous est souvent mise la *fraction du pain*; Et depuis, bien que l'institution en ait été peu à peu, par divers moiens & pour differentes fins, alterée & corrompuë, jusques à être venuë au Point où nous la voions aujourdui reduite en la *Papauté*, si est-ce que cette maxime est toujours demeurée en l'Eglise, que *l'Eucharistie* est un des *Sacremens* des Chrêtiens. Ainsi vous voiez, par l'autorité des Ecritures, par la croiance de toutes les Eglises remarquables de la Chrêtienté, par le consentement même de nos *Adversaires*, que le *Batême* & la *Céne* sont des *Sacremens* publics & communs à tous lés fidéles.

Mais ils ne se contentent pas de ces *deux* chers gages que Christ nous a laissez de son amour; de ces *deux Seaux* qu'il nous a donnez de sa grace, les aiant même comme figurez & santifiez par ce *sang* & par cette *eau* qui sortirent de son côté, lors qu'il fut transpercé d'un coup de lance, nous recommandant manifestement par ce mistére ces *deux Sacremens* du Seigneur, ils en ont établi *cinq autres*, pour en avoir *sept* en tout, nombre

qu'ils eſtiment & affectionnent merveilleuſement, aleguans pour raiſon de l'amour qu'ils lui portent, qu'il n'y a que *ſept Planétes* dans les Cieux, *ſept vertus* principales & *ſept pechez* principaux en l'homme; que le monde fut créé en ſix jours, & que Dieu ſe repoſa le *ſeptiéme*. Les *cinq* nouveaux *Sacremens* qu'ils ajoutent aux *deux* veritables ſont la *Confirmation*, la *Penitence*, *l'Extrême Onction*, les *Ordres*, & le *Mariage*.

Bien que toute la doctrine Papale ſoit un chaos horriblement embrouïllé de diſputes & de contradictions; Je ne penſe pas neanmoins qu'il y en ait aucune partie plus mêlée & envelopée que celle-ci. A peine trouvez-vous entr'eux deux Docteurs qui s'acordent ſur ces Points. Les *uns* veulent que *l'Evêque* ſeul puiſſe confirmer; Les *autres* eſtiment que ce droit peut auſſi être attribué par le *Pape* aux *Prêtres*. Sur la *Penitence* les *uns* tiennent que la *Confeſſion*, la *Contrition* & la *ſatisfaction* en ſont la matiere, les *autres* l'établiſſent en la *Confeſſion* ſeule; que la *Contrition* en eſt la *diſpoſition*; & la *ſatisfaction*, le *fruit*. Les *uns*, que Dieu pardonne les pechez, auſſi-tot aprés la contrition, avant l'abſolution, & les *autres* non. Sur *l'Extrême Onction*, les *uns* affirment qu'elle

le sert à éfacer seulement les pechez veniels; les *autres*, à ôter les restes des pechez, quels qu'ils soient. Sur les *Ordres*, les *uns*, que *l'Ordre* est *Sacrement*, les *autres*, que c'est *l'Ordination*; Les *uns*, que les *Ordres* servent à justifier l'homme, les *autres* à le rendre propre & habile à exercer sa charge & encore quelques-uns pretendent que les *Ordres* ne constituent qu'un seul *Sacrement*; les autres, que chacun des 7. *Ordres* est *Sacrement* en particulier; Il y en a aussi qui restraignent cette dignité aux gros *Ordres* seulement, savoir, à *l'Ordre des Prêtres*, des *Diacres* & des *soudiacres*, n'estimans pas qu'il soit à propos de faire tant d'honneur aux *quatre petits*, comme ils les apellent, qui sont les *Acolytes*, *Exorcistes*, *Lecteurs & Portiers*. Mais il y en a qui outre tout cela, content encore la *simple Tonsure* & *l'Episcopat* pour deux autres Ordres; De sorte qu'à ce conte le nombre des *Sacremens* passera de moitié ce beau nombre de *sept* qu'ils admirent tant. Pour le *Mariage*, avant que le *Concile de Trente* les eût bridez, il y en avoit qui soutenoient qu'il n'étoit *Sacrement* qu'improprement & figurément; les autres dont l'opinion a été canonisée, le tenoient pour un vrai *Sacrement*; les *uns* que le *Ma-*

riage parmi les Juifs étoit même un *Sacrement* avant J.Christ; les *autres*, qu'il ne l'a été que depuis; les *uns*, que le *Mariage clandestin* n'est pas *Sacrement*; les *autres*, qu'il l'est; Et sur la forme, la matiere & la grace de ce *Sacrement* si merveilleux, que ne disent ils point? Mais ce seroit abuser du tems & de votre attention d'insister ici davantage, comme je le pourrois aisément, ce que je viens d'en raporter n'étant pas le tiers de leurs different sur ce sujet.

Je n'entreprens pas de combatre, pié à pie, chacune de leurs doctrines, il n'en est pas besoin, cette confusion de sentimens se détruit de soi-même, & il ne faut point d'autre argument pour en prouver la fausseté, que sa varieté propre, seulement aléguerai-je ici une raison, qui étant bien considerée, renverse tous leurs prétendus *Sacremens* & ôte à leurs cerémonies ce nom qu'ils leur donnent mal à propos. Nous sommes d'accord que *trois choses*, pour le moins, sont nécessaires pour faire un sacrement. *Premierement* la promesse de la grace, *secondement* un signe visible, qui joint avec la Parole, est comme l'organe & le moien par lequel nous est exhibée & conferée la grace. *En troisieme lieu* un comman-

mandement de Notre Seigneur, par lequel il ordonne de l'administrer.

Par exemple au *Batême*, vous avez *premierement* la promesse. [a] *Quiconque croira & sera batizé sera sauvé*, au dernier chapitre de S. Marc. Le *signe visible*, savoir *l'eau*, qui versée sur la personne, avec la parole represente & exhibe la grace. Et enfin le commandement du Seigneur; [b] *Allez & instruizés toutes les nations, les batisans au Nom du Pere, du Fils & du S. Esprit.* De même en la *Céne*, la promesse de grace. *Le pain que nous rompons est la communion au corps de Christ*; Le signe c'est le *pain & le vin* distribués par le Ministre & pris par le fidéle, le commandement, *Faites ceci en commemoration de moi*; si donc l'une de ces trois conditions manque à leurs pretendus *Sacremens*, ils seront contraints alors d'avouër que ce ne sont point des *Sacremens*; Ils ne sauroient en disconvenir; Il reste donc que nous apliquions ces trois conditions à tous leurs *Sacremens*, & de là, il nous sera aisé à juger de quel droit il les appellent de ce Nom.

Le *premier* est la *Confirmation* où le *signe* est le *baume* dont ils engraissent le front de la personne, & le *souflet* qu'ils lui donnent,

a *Marc* 16. 16. b *Matth.* 28. 19.

pour ſignifier & conferer à celui qui eſt confirmé, la grace du S. Eſprit; Mais en quel Evangile Jeſus-Chriſt a-t-il inſtitué une telle cerémonie? En quel Evangile lui a-t-il promis ſa grace? En quelle Epitre ſes Apôtres l'ont-ils recommandée? En quels Actes l'ont-ils pratiquée? nous liſons, *diſent-ils*, que *S. Pierre & S.* Jean étans décendus à Samarie, * *prierent pour pluſieurs des habitans qui avoient été batizés par Philippe, & leur impoſerent les mains, tellement qu'ils reçurent le S.Eſprit.* Mais où eſt-il parlé du *Chrême*, & du ſoufflet? les Apôtres impoſoient ſimplement les mains; Ceux-ci avec pluſieurs cerémonies inutiles engraiſſent les perſonnes; ceux auſquels les Apôtres impoſoient les mains recevoient incontinent le S. Eſprit, ceux que l'on a confirmé en l'Egliſe Romaine en deviennent-ils, ou meilleurs ou plus ſages? y paroit-il aucun changement? Quand donc l'Apoſtolique *Impoſition des mains* auroit été un *Sacrement*, il ne s'enſuivroit pas pourtant que le *Chrême Papal* fût un *Sacrement*, puis qu'entre le *Chrême Papal* & cette *impoſition des mains* faite par les Apôtres, il y a autant de difference qu'entre le Ciel & la terre; Mais je dis que cette *impoſition des mains* pratiquée par les

* *Act.* 8. 15.

les Apôtres n'étoit point un *Sacrement*; C'étoit une *cerémonie extraordinaire* par laquelle en ces commencemens du Christianisme ils conferoient les dons miraculeux du S. Esprit, comme il paroit par le chap. 19. du même Livre où *S. Luc* recite que [a] *certains personnages, ausquels S. Paul imposa les mains reçurent le S. Esprit. Ainsi*, dit-il, *ils parlerent divers langages & prophetizérent*; Cette cerémonie donc conferoit une grace extraordinaire, & n'a pas dû par consequent durer toujours dans l'Eglise, non plus que cette *Onction* dont parle *S. Jaques*, par laquelle [b] *les malades étoient miraculeusement gueris*; d'où nos *Adversaires* tirent leur sacrement de *l'Extréme Onction*.

Je viens à la *Penitence*, necessaire certes en l'Eglise, qui en doute? mais non pas un *Sacrement* pour cela; car autrement la *priere* & la *foi*, & *l'aumône*, & toutes les autres parties de notre santification seroient des *Sacremens*. Qu'ils cessent donc de nous accuser, comme si nous étions ennemis de la *Penitence*, au contraire nous ne prêchons & ne pressons autre chose que la vraie *Penitence* Evangelique, la mortification de la chair & la vivification du nouvel homme; Il

a *Act*. 19. 6. * *Iaq*. 5.

Il eſt vrai que nous avoüons librement que la *Penitence* n'eſt pas un *Sacrement* ; Et eux-mêmes ſont contraints de confeſſer que la *Penitence*, avant la venuë de Jeſus-Chriſt, n'étoit point *Sacrement*, & ne l'eſt point encore aujourdui, avant que l'on ait reçu le *Batême*; Mais qui a jamais ouï dire qu'une affliction d'eſprit, ou un changement de cœur, un regret d'avoir offenſé Dieu & un déſir de le ſervir à l'avenir, ſoit un *Sacrement*? où eſt ici ce ſigne viſible requis par leur propre confeſſion en tout *Sacrement* ? où eſt le raport entre le ſigne & la choſe ſignifiée? En la *penitence* rien de tout cela ne paroit.

Les abûs qui ſe pratiquent parmi eux ſur ce ſujet vous ont été ci-devant repreſentez. Pour ce coup je dirai ſeulement qu'en leur penitence mêmes il n'y a, ni ombre, ni aparance de *Sacrement*. Un homme confeſſe ſes pechez à un Prêtre, & lui proteſte de s'en repentir, le Prêtre lui impoſe quelque ſatisfaction, comme de dire cinq ou ſix *Pater* & autant *d'Ave Maria*, & enſuite il lui prononce certaines paroles en Latin, lui diſant, *je t'abſous*, & ce qui ſuit. Quelle ſorte de *Sacrement* eſt cela ? où eſt le ſigne ? où la choſe ſignifiée ? où l'élement? où la parole qui le change en *Sacrement* ? Où eſt-ce que le

Sei-

Seigneur nous a prescrit toute cette procedure? où nous a-t-il promis sa grace, quand nous en userons de la sorte? En S. *Jean*, disent-ils, au 20. chap. où il est dit, qu'aprés sa resurrection * *il souffla sur ses Apôtres, & leur dit, recevez le S. Esprit, à quiconque vous pardonnerez les pechez ils seront pardonnez, & à quiconque vous les retiendrez ils seront retenus*; Ils en concluënt par une Logique nouvelle, que Christ a institué, que les personnes batizées, & non autres, s'aillent confesser à un Prêtre & lui disent, un par un, tous leurs pechez, que le Prêtre examine l'affaire, & pese les crimes du coupable exactement, lui impose des peines proportionnées à son démerite, & ensuite lui prononce, *je t'absous*; & que tout cela est un *Sacrement*.

Qui ne s'étonnera que le peuple Chrétien se laisse si facilement persuader des choses si peu vraisemblables & éloignées de la Parole divine? nous accordons volontiers, que les Saints Apôtres du Seigneur ont eu le pouvoir de remettre & de retenir les pechez des hommes, leur déclarant de la part de Dieu, comme les Herauts de sa grace & de sa justice, s'ils sont en sa grace ou non; nous avoüons de plus, que les serviteurs de J.C. & les dispensateurs de sa Parole ont la même puis-

* *Jean* 20.

puiſſance, ou pour mieux dire, le même Miniſtere, & que leurs jugemens ſont de certains préjugez des jugemens du Ciel, pourvû qu'ils les prononcent ſelon la régle & les maximes des Apôtres; mais nous ne voions pas que pour tout cela, cette action des Apôtres ou des autres Miniſtres puiſſe ou doive être apellée un *Sacrement.*

Que s'ils perſiſtent à fonder leur *Sacrement* là deſſus, il faut de neceſſité y en fonder encore un autre; car ſi en ces paroles, *à quiconque vous pardonnerez les pechez, ils ſeront pardonnez*, eſt contenu un *Sacrement* dont la forme eſt en ces mots, *je t'abſous*; il faut auſſi dire neceſſairement qu'en ces autres paroles ſuivantes, *à quiconque vous retiendrez les pechez ils ſeront retenus*, eſt de même contenu un autre *Sacrement* dont la forme ſera, *je te lie.* Ainſi nous aurons deux *Sacremens* au lieu d'un, l'un pour abſoudre, & l'autre pour lier; l'un pour remettre, & l'autre pour retenir.

Mais ils triomphent ſur *l'Extrême Onction*, nous aléguans un paſſage bien exprés, ce leur ſemble, pour prouver que c'eſt un des *Sacremens* de l'Egliſe Chrêtienne; Car voici comme parle *S. Jaques* au chapitre cinquiéme de ſon Epitre Catholique * *y a-t-il*

* *Iaq.* 5

quel-

quelcun d'entre vous malade? qu'il apelle les Anciens de l'Eglise, & qu'ils prient pour lui, & qu'ils l'oignent d'huile au Nom du Seigneur, & la priere de foi sauvera le malade, & le Seigneur le relevera; & s'il a commis des pechez ils lui seront pardonnez. Que sauroit-on dire de plus clair?

Avant que de répondre à ce passage, je vous prie d'en remarquer un autre au 6. de *S. Marc* qui nous servira beaucoup pour l'explication de celui-ci, l'Evangeliste y recite que *les Saints Apôtres oignirent d'huile plusieurs malades & les guerirent.* Nos Adversaires qui tiennent, que les Apôtres n'étoient pas alors encore Prêtres, n'aiant reçu l'ordre de Prêtrise qu'en faisant la *Céne*, & qu'ils étoient par consequent incapables d'administrer le *Sacrement de l'Extrême Onction*, avouënt, & même soutiennent & disputent, que cette *Onction* dont parle *S. Marc* n'étoit pas un *Sacrement*; Et ils le prouvent, parce *premierement* (*disent-ils*) qu'elle se raportoit, ou seulement, ou principalement à la guerison du corps, & non de l'ame. *Secondement*, parce aussi qu'elle se donnoit à tous les malades, au lieu que le Sacrement de *l'Onction* ne se donne qu'à ceux qui sont extrémement mala-

malades & en danger de mort. Nous empruntons de leur bouche ces raisons bonnes & fortes contr'eux, puis qu'ils s'en servent eux-mêmes, & les apliquans au passage de *S. Jaques*, nous pouvons par elles-mêmes, sans y rien changer, dire que cette *Onction* dont il parle n'est, ni ne peut être leur pretendu *Sacrement*.

Un *Sacrement*, comme ils disent tres-bien eux-mêmes, tend premierement & principalement au bien de l'ame; C'est pour cela qu'il est & institué & administré; Le *Batême*, pour la purification & santification du cœur, & non du corps; La *Céne* tout de même pour la nourriture & rafraichissement de l'homme interieur, & non de l'homme exterieur. Or l'*Onction* ordonnée par *S. Jaques* & qui se pratiquoit de son tems, n'a eu pour but principal que le soulagement & la guerison du corps, comme il paroit en lisant le passage. *Quelcun* (dit il) *est-il malade entre vous? que les anciens l'oignent d'huile & prient, & la priere de foi sauvera le malade*, c'est-à-dire, *guerira le malade*. le mot Grec construit comme il est ici, signifie *guerir, sauver d'une maladie*; car l'Apôtre ne dit pas, *la priere sauvera le pecheur*, mais *sauvera le malade*. Qu'est-ce que *sauver un malade*, si ce n'est le *délivrer de*

de sa maladie? puis il ajoute, *& le Seigneur le relevera*; Que veut dire cela, sinon, *Le remettra en santé?* par tout ailleurs ce mot de *relever* emploié sur un semblable sujet; Et, dit l'Apôtre, *s'il a commis des pechez, ils lui seront pardonnez*; parce que le plus souvent c'est par quelques pechez que nous attirons sur nous des maladies, témoin ce que dit *S. Paul* 1. Cor. 11. que pour l'abus du Sacrement de l'Eucharistie *plusieurs étoient infirmes & malades parmi les Corinthiens.* Saint Jaques ajoute, *qu'outre la guerison du malade, le Seigneur lui pardonnera telles fautes, s'il en a commis quelques unes*; car quelquefois le fidéle, bien qu'il n'en ait pas commis de telles, ne laisse pas d'être affligé de maladie, pour l'éprouver, non pour le châtier.

Ainsi vous voiez clairement que la premiere & principale fin de *l'Onction* ordonnée par *Saint Jaques* c'est la guerison du corps, la remission du peché n'en est que l'accessoire, & il se pouvoit faire quelquefois qu'elle n'y avoit point du tout de lieu, car l'Apôtre dit; *Et s'il a commis des pechez*, c'est-à-dire, *si c'est pour ses pechez qu'il soit affligé, ils lui seront pardonnez*; que si ce n'étoit

point

point pour ſes pechez, en ce cas il n'avoit point commis de peché, en la même maniere que Notre Seigneur parlant de l'aveugle né dit * *ni celui-ci n'a peché, ni ſon pere, ni ſa mere; mais c'eſt afin que les œuvres de Dieu ſoient manifeſtées en lui*, voulant dire ſimplement, que ce n'étoit ni pour ſes pechez, ni pour les pechez de ſon Pere & de ſa mere qu'il étoit né aveugle.

La ſeconde raiſon eſt que *l'Onction* de nos Adverſaires ne ſe donne qu'à ceux qui ſont extrémement malades, qui ſont à l'extremité & preſque hors d'eſperance de gueriſon, dont la raiſon eſt claire, ſavoir, dautant qu'ils l'adminiſtrent pour l'ame & non pour le corps; Or *l'Onction* commandée par *S. Jaques* n'eſt pas de cette nature, il n'ordonne point qu'on la differe juſques à l'extremité, mais dit en general, *y a-t-il quelqu'un malade entre vous? qu'il apelle les Prêtres, ou les Anciens de l'Egliſe, & qu'ils l'oignent.* Il s'enſuit donc quant à celle de l'Egliſe Romaine, que l'on ne donne qu'aux perſonnes moribõdes qu'il faut lui chercher quelqu'autre autorité ailleurs. Et certes s'ils s'en veulent ſervir, elle ne manque pas d'exemple dans l'Antiquité; car nous liſons qu'il

* *Jean 9. 3.*

qu'il y eut autrefois certains heretiques nommés les *Herachonites* [a] *qui avoient accoutumé d'oindre d'huile & de baume les personnes mourantes avec certaines prieres conçuës en paroles Hebraïques.* Il n'y a autre difference, si ce n'est qu'ils prioient en *Hebreu*, & ceux de l'Eglise Romaine en *Latin*, aussi peu entendu par la plupart des malades, que *l'Hebreu*. Ces raisons sont si claires qu'elles ont contraint l'un des plus doctes & renommez Cardinaux de l'Eglise Romaine, & des plus grands Adversaires de Luther, [b] de confesser que S. *Jaques* au passage ci-dessus alegué, ne parle pas du *Sacrement de l'Extrême Onction.*

Mais (*me direz-vous*) où se doit donc raporter ce commandement de *S. Jaques*? Certes la *réponse* est aisée; Car nous savons que du tems des Apôtres, & même long-tems depuis, plusieurs fidéles avoient *le don de guerison*; S. Paul en fait une mention expresse en sa 1. aux Corint. 12. où entr'autres graces que l'Esprit de Dieu répandoit alors en l'Eglise, il raporte aussi celle-ci; [c] *A l'un est donnée par l'Esprit la parole de sagesse, à l'autre la parole de conoissance, à l'autre la foi par ce même Esprit, à l'autre la grace de guerir les ma-*

a *Aug. de hæres.* b *Cajetan.* c 1. *Cor.* 12.

lidies par ce même Esprit. Et quelques *Peres* des plus anciens qui vivoient aux siécles les plus proches de celui des Apôtres nous témoignent que de leur tems ce don étoit encore assez commun dans l'Eglise.

De plus nous apprenons par le ch. 6. de *S. Marc* raporté ci-dessus, que *ceux qui avoient un tel don oignoient les malades d'huile, lors qu'ils les vouloient guerir*, comme en general vous voiez par tout dans l'Evangile, que le Seigneur Jesus & ses Apôtres emploioient presque toujours quelques symboles & signes exterieurs dans les miracles qu'ils faisoient, *S. Iaques* donc exhorte les fidéles de son tems à se servir de ce don assez ordinaire en ce siecle là. Et pendant que le don a duré dans l'Eglise, ce saint commandement a eu lieu, & l'auroit encore aujourdui s'il se trouvoit quelcun à qui Dieu eût fait cette grace extraordinaire; mais c'est, ce me semble, abuser de cette *Onction* que de l'emploier sans ce *don*, & par consequent sans foi; Et il ne sert de rien d'aleguer que les commandemens de l'Apôtre doivent durer à jamais en l'Eglise. Cela est vrai, pourvû que les choses qu'ils supposent y durent aussi. Comme par exemple *Saint Paul* 1. Cor. 14. ordonne * *que tous propheti-*

1. Cor. 14.

Zent

zent dans l'Eglise l'un aprés l'autre, chacun à son tour. Certes ce commandement présuppose que les fidéles ont le don de *Prophetie.* Tant que ce don a été ordinaire dans l'Eglise cette ordonnance y a eu son lieu ; le don manquant, il est évident que l'on ne la peut pratiquer.

Et si quelques personnes, sous ombre de cela vouloient contrefaire les Prophetes, & parler dans les assemblées des Chrêtiens les uns aprés les autres, l'on se moqueroit d'eux, & avec justice; Or c'est ce que font nos Adversaires en leur *Onction*; car *S. Iaques* présuppose que ceux qui oignent aient le don de guerison, nos Adversaires ne l'ont pas, comme ils reconoissent eux mêmes; Tout ce qu'ils font à cet égard n'est donc qu'une pure singerie.

Mais il faut venir aux deux autres *Sacremens*, Ils aléguent pour le *Mariage* ce que nous lisons en *S. Paul* dans l'Epitre aux *Ephesiens* où parlant du mariage, *ce secret est grand* (dit-il) *Or je parle touchant Christ & l'Eglise.* Selon leur Logique ordinaire ils concluënt que donc le *Mariage* des Chrêtiens est un *Sacrement.* Certes l'Apôtre lui-même proteste haut & clair, *qu'il parle de l'union de* Jesus-

dd 2

* *Eph. 5.*

Chriſt avec ſon Egliſe; ſi donc on peut conclurre d'ici, que le *Mariage* ſoit *Sacrement*, cela s'entendra, non du *Mariage* ordinaire de l'homme & de la femme, mais du *Mariage* ſpirituel & celeſte de Chriſt avec ſon Egliſe, le plus grand & le plus divin miſtére qui ſoit aux Cieux & en la terre, mais qui n'eſt rien moins qu'un *Sacrement*, de la maniere que nous prenons ce mot, les uns & les autres, dans toute cette diſpute, *l'Interpréte Latin* dit à la verité, que c'eſt un *grand Sacrement*; mais par là, ſelon l'uſage de ce mot au ſiécle où il vivoit, il n'entend autre choſe qu'un *grand ſecret*, comme il eſt aisé à voir en pluſieurs autres paſſages, où il met *ſacrement*, pour dire *ſecret* ou *miſtére*, comme lors qu'il dit que le *ſacrement de pieté eſt grand*, lors qu'il apelle l'Evangile un *ſacrement* qu'il dit le *ſacrement des ſept étoiles*, le *ſacrement de la femme & de la bête* qui la porte, & ſouvent ailleurs.

Reſtent les *Ordres* qu'ils conférent avec pluſieurs cerémonies, la plus forte de leurs inventions, dont l'on ne voit aucune trace dans toute l'Ecriture, qui ne peuvent par conſequent paſſer pour *Sacrement*, puis que tout *ſacrement divin* étoit inſtitué de Jeſus-

Chriſt

Chriſt. Nous liſons bien que les Saints Apôtres, en ordonnant & conſacrant les fidéles à certain Miniſtére Eccleſiaſtique, leur ont imposé les mains, ce qui s'obſerve auſſi ſoigneuſement parmi nous; mais nous n'y trouvons pas toutes ces autres façons qu'ils y donnent; Et c'eſt ce que veut dire l'auteur de notre Catechiſme, qu'il n'y a que *deux ſacremens communs* que le Seigneur ait inſtituez pour toute la compagnie des fidéles; le *Batême* & la *Céne*, ſignifiant par là qu'à prendre le mot dans un ſens plus étendu & moins exactement, l'on pourroit auſſi nommer *ſacrement*, la *vocation & ordination des Paſteurs*, qui ſe fait avec la cerémonie de *l'impoſition des mains* la *priere & l'aſſurance* de la grace de Jeſus-Chriſt fondée ſur ſa promeſſe; Mais à parler proprement des *ſacremens*, il n'y en a que *deux communs* à toute l'Egliſe, ainſi que nous l'avons prouvé, aiant montré brievement que tous les autres prétendus par nos *Adverſaires* ne meritent pas ce *Nom*.

Quant aux differences du *Batême* & de la *Céne*, qui conſiſtent en ce que l'un nous introduit, dans l'Egliſe & l'autre nous y nourrit; l'un ſe raporte à la mort de Chriſt directement, & l'autre aux fruits qui nous

en reviennent. L'un s'administre aux enfans, l'autre à ceux qui sont en âge de discretion seulement. L'un ne se communique qu'une seule fois, l'autre se reïtere souvent, & autres choses semblables; Le tout vous sera plus commodément, & plus clairement deduit dans l'exposition particuliere de chacun de ces deux *Sacremens*. Dieu nous donne & nous augmente de jour en jour les graces qu'il nous a sêlées, signifiées & exhibées en eux, afin que croissans de foi en foi, & d'esperance en esperance, nous parvenions enfin à ce bienheureux Roiaume, où le voians lui même, face à face, nous n'aurons plus de besoin, ni de *sacremens*, ni de *paroles*, Dieu étant tout en nous & nous étans tous à jamais en lui, par Jesus-Christ Notre Seigneur; *Amen.*

SERMON

SUR LA

SECTION XLIX.

DU

CATECHISME.

Du Saint Batême.

AYans ci-devant traitté des *Sacremens* en general, de leur nature, de leur uſage & de leur nombre, nous les allons deſormais conſiderer chacun en particulier, ſelon l'ordre de notre Catechiſme, & nous parlerons *premierement* du Saint *Batême*, l'entrée de la maiſon de Dieu & la premiere conſécration de la diſcipline de Jeſus-Chriſt. Vous entendrez dans le *Dimanche* ſuivant quels ſont les ſujets capables de le recevoir,& quelle eſt encore la neceſſité qui les y oblige. Pour cette heure nous avons à examiner quel eſt le *ſigne* de ce Sacrement

& quelle est la *chose* qu'il signifie, & la *façon* dont il la signifie; quels sont ses *effets* & quelle est la *maniere* dont il les produit. *Fidéles*, il est question d'une chose tres importante, de la conception de cette divine nature que vous avez revêtuë en Jesus-Christ & de votre naissance en son nouveau monde; Prêtez nous l'oreille & le cœur, pendant que nous tâcherons de vous expliquer un si haut mistére, & de vous faire comprendre comment le Pere Celeste vous a formez dans son eau par la vertu de son feu spirituël.

Que le Seigneur Jesus ait institué le *S. Batême* pratiquable ici-bas, à jamais en son Eglise, pour dédier & initier les hommes à sa religion, & les recevoir en sa milice, & les marquer pour son salut, c'est une chose que nul Chrêtien ne peut ignorer, & qui vous a été prouvée ci-devant par les témoignages de sa nouvelle alliance. Vous savez aussi qu'il a choisi *l'eau*, pour le signe & la matiére exterieure de ce *Sacrement*, laquelle est répanduë en la forme qu'il a prescrite, savoir, *au Nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit* sur la personne batizée; Dans le choix de cette matiere, comme en toute autre chose, le Seigneur a montré abondamment sa sagesse & sa bonté; car il étoit de sa sagesse de

de nous donner des *Sacremens* tres ſimples & approchans le plus qu'il étoit poſſible, de la nature de ſon alliance ſpirituelle & celeſte. Or que pouvoit-il choiſir de plus ſimple que de *l'eau*?

De plus, puis que ſon Egliſe devoit être univerſelle, répanduë dans tous les climats du monde, il étoit à propos que ſes *Sacremens* fuſſent compoſez de quelque choſe qui fût, par maniere de dire, univerſelle, qui ſe trouvât aiſément par tout; Or qu'y a-t-il de plus univerſel que cet *élement* familier à tout l'Univers, que le Ciel nous verſe d'enhaut, que la terre nous pouſſe d'embas, que la nature fournit par tout aux hommes, leur étant ſi neceſſaire qu'ils ne peuvent vivre là où il ne ſe trouve point? L'ancien peuple qui étoit & plus charnel & moins étendu, avoit auſſi pour matiere de ſes *Sacremens* des choſes, & plus groſſieres & moins univerſelles; des *agneaux*, des *bœufs*, des *chevreaux*, une *huile* tres artificieuſement compoſée de pluſieurs drogues tres précieuſes; Mais les *Sacremens* du nouveau Peuple ſpirituel & univerſel, ont dû être compoſez de choſes tres-ſimples, & qu'il fût aisé de recouvrer par tout; c'eſt pourquoi ſon Sei-

Seigneur a pris *l'eau*, le *pain* & le *vin* pour matiere de ces deux ſeuls *Sacremens* qu'il lui a inſtituez les plus ſimples & les plus univerſelles choſes qui ſoient au monde.

D'où vous voiez combien ceux-là obſcurciſſent la gloire de ſa ſageſſe, qui pour remédier au ſcandale que prennent les hommes vains de la ſimplicité de nos *Sacremens*, les étoffent de diverſes autres choſes non contenuës en leur inſtitution.

J'avouë que l'homme aime naturellement la pompe, & qu'en matiere de Religion il n'a de la veneration que pour ce qui eſt ſombre, mêlé & miſterieux, dédaignant fierement la ſimplicité? Mais pour contenter ſon humeur il ne faloit pas outrager l'inſtitution de notre Souverain Maitre; ſur tout là où cette ſimplicité que l'on a ſi hardiment alterée fait partie de ſa ſageſſe; car cette *eau* ſimple qu'il nous a donnée convient admirablement bien à la nature du peuple auquel il l'a donnée comme nous venons de le montrer; Mais le *ſel* & *l'huile* que tu y as ajoutée du tien y repugnent manifeſtement, nous broüillant ce qui devoit être ſimple, & nous rendant plus difficile à trouver ce qui ſe devoit aiſément rencontrer en tous lieux.

N'ou-

N'oubliez pas encore que ces additions prejudicient auſſi à la proprieté de *ſignifier* que doit avoir ce *ſacrement*; car plus on charge un *ſigne*; plus on l'étoffe des choſes qui ſont hors de ſa ſignification, plus il eſt obſcur & difficile, & moins propre à *ſignifier*; comme par exemple, ſi à la figure courante d'un (a) ou d'une autre lettre vous ajoutez divers autres traits de votre invention, quelque beaux qu'ils ſoient, ils ne feront qu'embroüiller la lettre & rendre ſon caractére moins propre à ſignifier. Ainſi t'en eſt-il arrivé, ô miſerable *ſuperſtition*! n'aiant pas voulu laiſſer à Dieu la ſimplicité de ſes Inſtitutions, tu les as par tes additions, non ornées ou embellies, comme tu prétens, mais gâtées & corrompuës; Et pour ce qui regarde en particulier le *Batême*, le *ſel* & *l'huile* dont tu as oſé ſofiſtiquer *l'eau* du Seigneur, eſt directement contraire à ſon deſſein; Car puis que l'élement de ce *ſacrement* nous repreſente le principe de notre regeneration, comme nous le dirons incontinent, & comme tu le reconois toi-même; & encore puis que ce principe eſt unique, ſavoir, le S. Eſprit qui avec ſon unique & tres-ſimple efficace produit toute la diverſité des facultez de notre

nôtre vie ſpirituelle; ne faloit-il pas que le ſigne du *Batême* fût pris d'une ſeule choſe, qui nonobſtant l'unité & ſimplicité de ſon être, operât diverſement en la nature, comme l'eſprit en la grace? Or au lieu de cela tu le diviſes & nous le repreſentes, non un, mais pluſieurs, aiant ajouté à *l'eaù* unique de Jeſus-Chriſt, ton *ſel*, & tes *huiles*, eſpéces entierement differentes.

Mais comme la ſageſſe du Seigneur paroit en cette élection de *l'eau* pour la matiere de ſon *Batême*, auſſi ſa bonté y reluit clairement; car il ne donna pas à ſes diſciples un *ſigne* étranger qu'ils n'euſſent jamais vû pratiquer en la Religion; cela eût choqué leur eſprit (les choſes nouvelles offenſans facilement les hommes) mais s'accommodant à eux, il leur en inſtitua *un*, qui leur étoit familier, & même à tous les autres hommes avec eux; Car quant aux *Juifs* de la nation deſquels ils étoient, ils emploioient *l'eau* en diverſes cerémonies expiatoires & conſécratoires, *partie* ſelon l'enſeignement de Moïſe, *partie* ſelon la Tradition de leurs Peres; comme c'eſt la nature de l'homme d'ajouter toujours aux inſtitutions de Dieu, & de ne les retenir jamais en leur originelle & naïve pureté. Ils

Ils avoient mêmes accoutumé d'initier par le *Batême d'eau* les étrangers qui se rangeoient à leur Religion, ceux qu'ils apelloient *Proselytes*; car nous lisons encore aujourdui dans leurs livres, qu'autrefois, pour faire un *Proselyte* trois choses étoient requises, la *Circoncision*, le *Batême* & *l'Offrande*. Vous savez que sur tout au tems que le Seigneur conversoit sur la terre, la façon & coutume de batizer étoit en une tres-grande vogue parmi les Juifs. *S. Iean fils* de *Zacharie* l'aiant renduë celébre par sa pratique, aiant emploié le lavement d'eau pour le Symbole sacré de sa discipline.

Mais l'usage de *l'eau* en la Religion n'étoit pas mêmes entierement nouveau ou inconnu aux autres nations; Car il est clair par les enseignemens qui nous restent des croiances & cerémonies des Paiens, que c'étoit une chose assez ordinaire entr'eux de se laver *d'eau* pure consacrée & administrée par les Prêtres & surintendans de leure superstitions, afin d'aquerir par ce moien le pardon de leurs offenses, & la faveur de leurs Dieux; d'où vient le mot assez commun d'un de leurs Poëtes qui accuse de trop de facilité la croiance qu'ils avoient de pouvoir expier avec de *l'eau* de riviére les meurtres

qu'ils

qu'ils avoient commis, ainsi donc, puis que l'usage de cet *élement* étoit si commun en la Religion parmi les J*uifs* & parmi les *Gentils*, vous voiez que ça été une grande bonté au Seigneur Jesus de l'avoir emploié pour la matiére du *Batéme*, afin de ne choquer personne par l'introduction de quelque nouveauté.

La chose signifiée par cet élement c'est la grace de Dieu en Jesus Christ. Les Prophetes du Vieux Testament avoient déja plusieurs siécles auparavant, comme ébauché ce *sacrement*, s'étans servis en divers endroits de la similitude ou image de *l'eau*; pour representer la grace que Dieu donneroit aux hommes au tems du *Messie*; comme quand le Seigneur dit par la bouche *d'Esaïe* [a] *qu'il répandra des eaux sur celui qui est alteré, & des rivieres sur la terre seche*, ce qu'il interpréte immediatement après, de *l'effusion de son Esprit* & de sa *benediction*, ; comme aussi fait J*oël* [b] au second de ses Revelations, & S. J*ean* l'explique expressément de la sorte au 7. de son Evangile, expliquant le discours de Notre Seigneur, qui suivant ce stile protestoit que [c] *qui croiroit en lui, il découleroit des fleuves d'eau vive de son ventre.*

Il

a *Es.* 44. 3. b *Ioël.* 2. 28. c *Iean* 7. 38. 39.

Il n'eſt donc pas ſurprenant, ſi *l'eau* aiant été conſacrée dés les tems anciens, pour ſignifier la *grace* du Meſſie, il l'a emploiée dans la plenitude des ſiécles, pour en être le *Sacrement*; Et à la verité le raport de cet *élement* avec la *grace* de Chriſt eſt ſi merveilleux en toutes ſes parties, qu'a peine en eût-on pû trouver en tout l'Univers une image plus propre & plus convenable; Car comme *l'eau* eſt ſi abſolument neceſſaire en ce monde de la premiere Création, que nous appellons *Nature*, que ſans elle il ne pourroit ſubſiſter, il en eſt de même de *l'Eſprit*, à l'égard du nouveau monde, c'eſt-à-dire, de *l'Egliſe*, de laquelle il eſt le principal & comme l'unique élement. *Enſuite*, comme *l'eau*, quoi que ce ſoit un bien ſi excellent, eſt neanmoins fort commun, y aiant à peine aucune contrée ſi déſerte en ce grand & vaſte Univers à qui le Ciel ou la terre n'en fourniſſe quelque veine, auſſi la *grace* du Seigneur ſous l'Evangile, eſt un bien univerſel, il l'offre à tous les hommes, ſans aucune diſtinction; Cette *eau* étoit autrefois toute renfermée dans la *Toiſon* d'Iſraël, maintenant elle baigne toute la terre.

Plût à Dieu que le raport ſuivant ne s'y trouvât pas encore! ſavoir, que *l'eau*, bien que

que bonne & salutaire d'elle-même, est neanmoins fort méprisée, la seule necessité, quand elle vient à nous presser, nous la faisant mettre à son juste prix; La *grace* de Jesus-Christ, bien que tres-necessaire, & tres-excellente, n'est-elle pas rejettée par la plus grande partie des hommes, qui aiment beaucoup davantage les faux élemens de la sagesse humaine, les breuvages mêlez & sophistiquez par la superstition, que les pures eaux de Siloé? *L'eau*, bien que simple & toute uniforme en sa nature, est infiniment diverse en ses effets; (car que ne produit-elle point, & que ne nous conserve-t-elle point en la nature; & parmi cette grande varieté de choses qu'elle environne, où est celle qui ne doive à cet élement une bonne partie de ses qualitez) aussi l'Esprit de Jesus-Christ, un & simple en soi-même, fait toutes les choses de l'Eglise distribuant ses dons à chacun en particulier, selon qu'il veut, comme l'enseigne le S. Apôtre en la 1. aux Corinth. ch. 12.

Mais, pour ne m'éloigner pas de mon sujet, je m'arrêterai aux deux proprietez de *l'eau* pour lesquelles elle a été particulierement emploiée dans le *Saint* Batême; *L'une* est qu'elle nettoie les impuretez de nos

corps

corps; Or la *grace* de Dieu en Jesus-Christ est ce qui nettoie nos ames, en ôtant le peché qui les souïlle. L'ordure rend un corps désagréable, lui ôtant sa couleur & beauté naturelle, & le peché survenant en l'homme ne le rend-il pas abominable à Dieu & à ses Saints Anges? Une personne couverte d'ordure n'oseroit se presenter devant quelque grand Prince, en un si vilain état, l'homme coupable de peché n'a point aussi d'accez auprés de Dieu.

Puis donc que l'Esprit de Jesus-Christ répandu sur nous par son Evangile nous purifie du peché, en telle sorte que par la foi qu'il produit en nous, tous nos crimes nous étans pardonnez, nous devenons agréables aux yeux du Seigneur, & nous avons accez au trone de sa Majesté Souveraine; C'est donc tres justement qu'il nous est representé par l'élement de *l'eau* qui a une semblable vertu à l'égard de nos corps. La seconde qualite de *l'eau* est qu'elle est le principe de la generation des choses naturelles; considerez les miracles qu'elle fait, lors que tombant des Cieux sur un païs désolé par la secheresse, elle le revêt en peu de jours de toutes sortes de plantes, en faisant sortir les unes de la terre, rendant la vie aux

autres qui s'en alloient mourant, couronnant les arbres de la verdure de leurs feuïlles,& les herbes de la beauté de leurs fleurs. [a] *Que la racine de l'arbre soit envieillie en la terre, que son tronc soit mort en la poussiére, si est-ce neanmoins*, dit Job, *que s'il vient à sentir ce merveilleux élement, il regermera encore, & produira des branches comme un arbre nouvellement planté*; Or *l'esprit* est de même le principe de la generation spirituelle,comme nous l'enseigne Notre Seigneur au chapitre troïsiéme de S. Jean, disant, [b] *que si quelcun n'est né d'eau & d'esprit il n'entrera point en son Roiaume.*

C'est lui qui tombant des Cieux sur la nature de l'homme, sechée dés la racine,consumée par les ardeurs naturelles, la vivifie miraculeusement, faisant par sa celeste efficace, germer de ce vieux tronc une nouvelle plante benite qu'il couronne de fleurs & de fruits en sa saïson; Remettez vous devant les yeux l'image du monde, tel qu'il étoit avant que Jesus-Christ y eût répandu cet Esprit par son Evangile.Qu'étoit-il sinon une terre maudite, semée de sel & condannée à une éternelle sterilité? Une campagne de *Sodome* & de *Gomorre* qui ne produisoit que

a *Iob 14.7.9.* b *Iean 3.*

que la mort, & des plantes mortelles ; Representez-vous comment elle changea de face, aprés que cette ſemence celeſte y eut été versée d'enhaut; s'étant ſubitement éleyé une generation de plantes divines, d'hommes ſpirituels & vraiement vivans n'étoit ce pas là proprement l'accompliſſement de l'ancien Oracle, * *Je ferai ſortir des fleuves aux lieux haut élevez, & des fontaines au milieu des vallées. Ie reduirai le déſert en étang d'eaux, & la terre ſéche en ſource d'eaux. Ie ferai croitre dans le deſert le Cédre, le Pin & le Meurte & l'arbre huileux; je mettrai dans les Landes le Sapin, l'Orme & le Buis enſemble.*

Ainſi vous voiez comment *l'eau* du Saint Batême ſignifie la grace de l'Eſprit de Dieu par ces deux qualitez qu'elle a de laver & de vivifier ; *L'une* deſquelles ſe raporte à la *remiſſion de nos pechez*, qui eſt notre lavement ſpirituel & l'autre à la *ſantification de nos ames* qui eſt notre regéneration. Et parce que cette regeneration des fidéles conſiſte en *deux parties*, le *dépouillement du vieil homme* & le *revêtement du nouveau*, la mort du peché & la vie de la juſtice en nous ; l'une repreſentée par la mort & ſepulture de Chriſt, l'autre par ſa reſurrection, & ſon

ee 2

* *Eſ.* 41. 18. 19.

état en une vie nouvelle & immortelle; de là vient que les anciens Chrêtiens, pour figurer ce mistére avec plus de clarté, avoient accoutumé de plonger ceux qu'ils batizoient dans l'eau, de dessous laquelle ils sortoient ensuite & se revêtoient. Car ce qu'ils étoient plongez étoit une figure de leur sepulture spirituelle, par laquelle ils faisoient comme une protestation de laisser au fonds de ce tombeau typique leur premiere vie, tachée des ordures du peché & de l'idolatrie, laquelle ils venoient de dépouïller par la profession du Christianisme; en la même maniere que le Seigneur Jesus quitta dans son sepulcre la vie terrestre & mortelle qu'il avoit menée ici-bas, durant les jours de sa chair.

Et de l'autre part ce qu'ils s'élevoient ensuite de dessous *l'eau* pour respirer & reprendre l'air & leurs habits, étoit une image de leur *resurrection* spirituelle, qui signifioit, que comme le Seigneur Jesus-Christ étant une fois sorti du tombeau, a vêcu ensuite d'une vie celeste & immortelle; de mêmes étans sortis du sepulcre de l'ignorance & du peché, où ils avoient été plongez si long tems, ils meneroient à l'avenir une vie nouvelle en sainteté, justice & verité

té, ſans retourner jamais aux impuretez de leur vie précedente, ou pour mieux dire, de leur précedente mort.

Il y a grande apparance que l'obſervation de cette coutume pràtiquée autrefois en la plus grande partie de l'ancienne Egliſe, & encore aujourdui conſtamment retenuë par les Chrêtiés *Grecs & Moſcovites*, a été fondée ſur ces belles & divines alluſions qu'y fait l'Apôtre *S. Paul* en divers lieux, comme lors qu'il dit, que [a] *nous avons été batizés en la mort de Chriſt, que nous ſommes enſevelis avec lui en ſa mort par le Batême, afin que comme il eſt reſſuſcité des morts par la gloire du Pere, nous auſſi marchions en nouveauté de vie; que nous avons été faits une-même plante avec lui par la conformité de ſa mort & de ſa reſurrection*, lors qu'il nous commande *de* [b] *dépouïller le vieil homme, & de revêtir le nouveau creé ſelon Dieu en juſtice & vraie ſainteté*; lors qu'il proteſte que [c] *nous tous qui ſommes batizez ſommes revêtus de Chriſt.*

Mais puis que *l'eau* a ces deux qualitez en ſoi, de *laver* & de *vivifier*, comme nous l'avons montré, il eſt évident qu'étant répanduë ſur nous, elle repreſente entiérement la *remiſſion* de nos pechez & notre *re-*

oo 3

a *Rom.* 6. 3. 4. 5. b *Eph.* 4. 22. c *Gal.* 3. 27.

generation, ſans qu'il ſoit neceſſaire, pour lui donner la plenitude de ſa ſignification, d'obſerver ces circonſtances exterieures, d'y plonger les perſonnes que l'on batize; ce qui ne ſe pourroit pratiquer en des païs froids, comme les nôtres, ſans un trop grand danger pour les corps des enfans, qui eſt l'âge où ſont maintenant batizés tous les Chrêtiens.

Mais ce ſaint *Sacrement* ne repreſente pas ſeulement ces deux graces divines de l'Eſprit de Jeſus Chriſt, la *remiſſion* des pechez & la *ſantification*, il les exhibe auſſi veritablement; car ce n'eſt pas une figure du nombre de celles qui nous dépeignent ſeulement les choſes, en nous mettant l'image de leur nature ou de leurs effets devant les yeux, ſans nous en communiquer la verité; mais c'eſt un de ces ſignes, qui ſont accompagnez de la choſe qu'ils ſignifient, comme étoit ſous le Vieux Teſtament, *l'Onction Roiale* & *Sacerdotale* qui ſignifioient les *dignitez* de ces charges, mais en telle ſorte qu'elles les donnoient & conferoient en même tems, & comme aujourdui dans l'Etat les lettres de grace ou d'abolition duëment ſêlées & expediées par les officiers du Roi, ne ſignifient pas ſeulement le *pardon* ou

la

la grace du criminel, mais la lui donnent & l'en mettent réellement en possession.

Or que le saint *Batême* produise ces deux effets, qu'il nous *lave* & *vivifie*, qu'il nous purifie & regenére, *premierement* la fidelité de Jesus-Christ le requiert nécessairement; Car ne seroit-ce pas une chose indigne de la sagesse & de la bonté d'un si grand Dieu, de nous avoir institué & recommandé si soigneusement en l'Eglise, des cerémonies creuses, vuides & destituées de tout veritable effet, pour servir seulement d'un vain spectacle à nos yeux, & remplir notre fantaisie d'une legére & inutile image? mais cela même se prouve évidemment par *l'Ecriture*, qui attribuë en plusieurs lieux & en termes fort exprés, l'un & l'autre des susdits effets à ce *Sacrement*. Car quant à la *remission des pechez*, S. Pierre ne la promet-il pas aux Juifs par le *Batême* de son Maitre,[a] *que chacun de vous* (dit-il) *soit batizé au Nom de Jesus-Christ en remission des pechez?* Et *Ananias* ne l'ordonne-t-il pas en la même sorte à *S. Paul*; aprés sa conversion, [b] *que tardes-tu*, lui dit-il, *léve-toi & sois batizé & lavé de tes pechez, en invoquant le Nom du Seigneur?* Et S. Paul au cinquiéme de l'Epit. aux *Ephesiens*

a *Act.* 2. 38. b *Act.* 22. 16.

ne dit-il pas, que [a] *Christ a nettoié son Eglise par le lavement d'eau par la parole?* Comment cela, si non entant que ce lavement efface les pechez de ceux qui le reçoivent? Et pour ce qui regarde la santification, *S. Pierre* au passage alegué ci-dessus ne promet-il pas le S.Esprit, l'auteur de notre sainteté à ceux qui sont batizés; Et *S. Paul* n'enseigne-t-il pas au chapitre sixiéme de l'Epitre aux Romains [b] *que par le Batême nous sommes ensevelis avec Christ, pour marcher en nouveauté de vie avec lui*; Et dans l'Epitre aux Colossiens, [c] *que nous y sommes circoncis d'une circoncision qui n'est point faite de main, pa le dépouillement du corps des pechez de la chair; & dans* l'Epitre aux Galates [d] *que ceux qui sont batisez revêtent* Jesus-*Christ*, c'est-à-dire, qu'ils sont renouvellez à son image, qui consiste en justice & en sainteté? Et enfin, pour montrer l'un & l'autre conjointement, S. Pierre dit expressément, [e] *que le Batéme nous sauve*; & S. Paul dans l'Epitre à Tite [f] *que nous sommes sauvez par le lavement de regeneration*, c'est-à-dire, par le *Batême* selon la promesse de Jesus-Christ au 16. de

a *Ephes.* 5. 26. b *Rom.* 6. 4. c *Col.* 2. 11. d *Gal.* 3. 27.
e 1. *Pier.* 3. 21. f *Tit.* 3. 5.

16. de S. Marc * *Qui aura crû & aura été batizé sera sauvé.*

Or il est clair par les Ecritures, que personne n'est sauvé sans la remission des pechez & la santification, il s'ensuit donc que le *Batême* donne l'une & l'autre de ces graces; car autrement il n'auroit pas l'effet qui lui est attribué en ces lieux-là, c'est-à-dire, qu'il ne sauveroit pas. Soit donc conclu que le *S. Batême* produit en nous deux excellens effets; il nous lave de nos pechez, nous en accordant la remission, & nous *regenére* en une vie nouvelle, sainte & agréable à Dieu.

Et c'est à cause de cette efficace qu'il est apellé *l'entrée de l'Eglise*, la *Porte* du Ciel, *l'instrument* de notre adoption, le *Seau* de notre salut, les *lettres* de notre grace, & d'autres titres qui lui sont donnés çà & là dans les écrits des hommes Chrêtiens tant anciens que modernes; c'est pour ce sujet encore qu'ils disent que le *Batême nous illumine*. Les Grecs-mêmes l'apellans ordinairement *l'Illumination*, & disans communément, *être illuminé*, pour signifier, *être batizé*; & les personnes *illuminées*, pour dire, *batizées*, leurs Docteurs pretendans que c'est en ce sens qu'il faut prendre les paroles de l'A-

* *Marc* 16. 16.

l'Apôtre en l'Epit.aux Hebreux* *qu'il est impossible que ceux qui ont une fois été illuminez, s'ils retombent, soient renouvelez à repentance.* C'est ainsi que le *Batême* nous arrache du corps *d'Adam* & nous ente en celui de *Iesus-Christ*; C'est ainsi qu'il nous transplante de la terre dans le Ciel; du monde, dans l'Eglise;de Babilone, dans Jerusalem.

Mais pour bien entendre la maniere dont le *Batême* opére tous ces admirables effets en nous, il faut briévement resoudre *trois* questions. La *premiere* est comment il nous *justifie* & *santifie*,puis que cette vertu n'apartient qu'à la mort & à la resurrection de Jesus-Christ, selon ce qu'enseigne l'Apôtre en mille endroits, & sur tout là où il dit, *qu'il a été livré pour nos pechez, & qu'il est ressuscité pour notre justification*; & là où il dispute si au long contre les pretentions des Chrétiens Judaïzans, qu'il n'y a que le seul sacrifice de la croix capable de nous santifier.

A cela donc je *répons* que ces deux causes de notre salut ne sont pas opposées l'une à l'autre,mais rangées l'une au dessous de l'autre, s'entr'édifians par consequent, mutuellement; au lieu de se détruire, car elles produisent un même éfet,mais differemment &

par

* *Hebr. 6.4.6.*

par des operations apartenantes à divers genres de causes. La *mort* du Seigneur nous sauve, parce qu'elle a merité notre salut, sa *resurrection* nous sauve, parce qu'elle l'a sêlé & autorizé, le *Batême* nous sauve, parce qu'il nous l'applique. Quand un Roi est porté à faire grace à un criminel, par les prieres & le merite de quelcun de ses parens, qui aprés avoir rendu un signalé service à son Prince, en quelque hazardeux & sanglant combat, vient se jetter à ses piez, & lui demander, avec larmes, la vie & l'honneur de son parent, pour toute la recompense de sa valeur, & que le Prince ensuite commande à son Chancelier d'expedier la grace au criminel, en vertu de laquelle la porte des prisons lui est ouverte, il est mis en liberté, & par la même faveur reçu à l'exercice de quelcune des charges de l'Etat; Ne disons-nous pas d'un tel homme que c'est & son parent, & le *Prince*, & son *Officier*, & les *lettres* qui l'ont sauvé? Certes nous le disons ainsi; Nous attribuons sa délivrance à toutes ces causes, comme en effet elles y ont toutes operé, mais differemment; car son parent l'a sauvé, entant que par sa valeur il a merité sa grace; Le *Prince* l'a sauvé, entant que par son autorité il lui a remis la pei-

ne dont il étoit coupable, & l'a reçu en sa bienveuïllance, ses *lettres* l'ont sauvé, entant qu'elles lui ont conferé & appliqué le fruit de sa bonne volonté; Les *Officiers* de sa Chancellerie l'ont sauvé, entant qu'ils lui ont expedié ses lettres, selon l'autorité que le Prince leur en a donnée.

C'est une image de ce qui s'est passé en la cause de notre salut; Nous étions dans les prisons du Souverain, criminels & coupables de la mort éternelle; Le *Fils de Dieu* s'étoit fait notre *parent*, s'étant allié de nous, par l'assomption de notre nature, il a livré combat à l'enfer & au monde sur le champ de la croix, s'il faut ainsi dire, & par cet admirable exploit, il a entierement gagné le cœur du *Pere*, aiant satisfait sa Justice, en paiant ce que nous devions, aiant appaisé toute sa colére; le *Pere* plein de bonne volonté envers lui & envers nous, à cause de lui, ordonne que nous y soions délivrez de la mort, remis en vie & en liberté, tant il a été fortement émû par les prieres de Jesus-Christ, que desormais nous fussions élevez à la plus haute dignité de son état, adoptés en sa famille & reçus au nombre de ses enfans; Et pour nous mettre en la possession de cette grace, il établit des *Officiers* les *Ministres* de

son

ſon Evangile, qui nous expedient à chacun en particulier les *lettres* de notre grace, ſêlées du ſeau du Souverain ; Enſuite dequoi nous ſommes réellement & veritablement ſaiſis de la remiſſion de nos pechez & de la dignité d'enfans de Dieu.

Là donc, comme en l'exemple précedent, c'eſt la *mort* du Fils qui nous ſauve ; parce que c'eſt le prix de notre ſalut, le ſacrifice qui nous a rendu le Seigneur propice; le *Pere* nous a ſauvés, parce qu'acceptant la ſatisfaction de notre Mediateur, il nous remet les peines que nous avons meritées, & nous fait joüir des biens & des honneurs que notre Chriſt lui a demandé pour nous; le *Batême* & les autres *Sacremens* nous ſauvent, parce qu'ils nous appliquent cette grace du Seigneur & nous en mettent en poſſeſſion ; les *ſerviteurs* de Dieu nous ſauvent; car l'Apôtre ne fait point difficulté de parler ainſi glorieuſement de leur miniſtére, [a] *je me fais tout à tous, afin qu'en quelque maniere j'en ſauve quelques-uns* ; & il exhorte *Timothée* en ces termes, [b] *veillez ſur vous-même & ſur l'inſtruction des autres, demeurez ferme dans ces exercices, car agiſſant de la ſorte vous vous ſauverez vous-même & ceux qui vous écoutent* ; les Miniſtres de Jeſus-Chriſt nous

[a] 1. *Cor.* 9. 22. [b] 1. *Tim.* 4. 16.

nous ſauvent, entant qu'ils nous expedient & nous mettent entre les mains, les lettres de notre ſalut, par la predication de la Parole & l'adminiſtration des Sacremens.

Ainſi vous voiez, que ce qui eſt dit de la mort du Seigneur dans l'Epitre aux *Hebreux* & ailleurs, ſignifie ſeulement qu'elle eſt la ſeule cauſe meritoire de notre ſalut, n'y aïant aucun autre ſacrifice au monde capable d'expier nos pechez & de nous acquerir la bienveuïllance de Dieu; mais n'empêche pas que ce ſalut merité par elle ſeule ne nous ſoit appliqué & communiqué par le *Batême*, & autres cauſes que le Seigneur emploie lui-même pour cet effet.

La *ſeconde* difficulté eſt comment le *Batême* donne aux hommes la remiſſion des pechez & la ſantification, puis que l'on batize quantité de gens qui demeurent auſſi noirs & auſſi méchans qu'ils étoient auparavant, ſans que le *Sacrement* ait rien operé en eux; comme cela paroit par l'exemple de * *Simon le Magicien* à qui le Batême n'ôta point ni le fiel tres-amer dont ſon cœur étoit rempli, ni le lien d'iniquité dont il étoit attaché. Mais la réponſe eſt aiſée, que pour conclurre l'inefficace d'une cauſe, il ne ſuffit pas

* *Act.* 8. 23.

pas de montrer qu'elle n'agit pas ſur un ou ſur deux ſujets ; car l'efficace des cauſes, ſoit naturelles, ſoit morales a de certaines bornes, au delà deſquelles elles n'agiſſent point, requerant certaines conditions dans les ſujets ſur leſquels elles déploient leur action, leſquelles ne s'y trouvant point, il ne faut pas s'étonner ſi elles n'y produiſent aucun effet; le *Soleil*, par exemple, a la vertu d'amollir la cire, & neanmoins il endurcit la bouë, il éclaire & fortifie un œil ſain, il éblouït & perd un œil chaſſieux; Ainſi les *drogues* qui agiſſent ſur un corps d'une façon, font un effet tout contraire dans un autre, qui ſera autrement diſposé.

Les lettres d'abolition expediées en duë forme par les officiers d'un Prince tirent les criminels de peine ; Mais s'il s'en trouvoit quelcun ſi enragé que de cracher au viſage de celui qui les lui aporte, & d'outrager la Majeſté du Prince, & ſe moquer de ſa puiſſance, & mépriſer ſa bonté, il ne faut pas douter qu'à l'égard d'un tel homme elles augmenteroient ſa condannation, bien loin de l'en délivrer.

Il en eſt de même ſur notre ſujet. Le *Batême* requiert certaines conditions dans les hommes, pour y operer, ſavoir, la *foi*, & la

repen-

repentance. Quand il les y trouve, je dis qu'il y produit assurément son effet, il y éface le peché & en arrache la racine, y mettant une nouvelle lumiere & une nouvelle santification; si donc il ne produisit aucun tel effet dans *Simon le Magicien* & en tels autres garnemens qui le reçoivent, sans aucune des dispositions qu'il demande en ses sujets, il ne faut pas s'en étonner ni conclurre de là qu'il n'a aucune vraie efficace; car de sa part il presente toujours aux hommes la grace de Dieu & le salut, & s'il ne les met pas dans leurs cœurs, ce n'est pas sa faute, mais la leur, puis qu'ils rejettent par leur incrédulité, ce qu'il leur offre de la part de Dieu, *l'Evangile* est bien la puissance de Dieu à salut, & neanmoins il danne ceux qui s'en scandalisent, bien loin de les sauver; la Parole profite à ceux qui l'entendent, mais c'est à ceux-là * *dans lesquels elle est mêlée avec la foi*, comme l'enseigne l'Apôtre dans l'Epit. aux Hebr.

On demande *ensuitte*, & c'est la *troisiéme* difficulté, comment une *eau* naturelle & élementaire arrosant legérement une personne, peut produire en elle un si grand & admirable effet que de la délivrer de la condamnation & de l'enfer, & l'enrichir de nouvelles graces spirituelles, illuminant & santi-

* *Heb.* 4. 2.

ſantifiant ſon cœur. Mais, ô homme qui fais cette queſtion, ſouvien-toi que cet élement ſi contemptible en ſoi-même eſt ici un *Sacrement de Dieu*. Ne regarde pas la nature, mais la main de celui qui l'emploie, non la vertu de *l'eau*, mais la puiſſance de *Dieu*. Qu'y a-t-il de plus foible que du parchemin & de la cire? Et neanmoins tu vois que quand un Roi emploie ces choſes elles aquierent une ſi grande vertu, qu'elles ouvrent les plus épaiſſes portes des priſons, elles délient les chaines les plus fortes, elles font taire les huiſſiers, elles arrêtent les geoliers, elles impoſent même ſilence aux Juges qui avoient déja la bouche ouverte pour condanner un criminel; un morceau de parchemin l'arrache en un inſtant de tant de mains qui le retenoient, lui redonne la vie, & le met dans une pleine liberté; ſi le Roi qui n'eſt que l'image de Dieu, peut par ſa volonté & parole donner une telle vertu à une choſe ſi foible & ſi mépriſable de ſoi-même; dois-tu trouver étrange que le Roi des ſiécles, le Souverain & abſolu Monarque de l'Univers, le Seigneur de tous les Rois & Seigneurs, puiſſe rendre l'élement de *l'eau* efficace pour notre ſalut, l'emploiant dans ſon Egliſe? & bien que l'incredulité ſoit injuſte & inexcu-

ſable là où il nous paroit de la volonté d'un tel Seigneur, à qui toutes choſes ſont poſſibles & même faciles, neanmoins pour y ſuvenir, il nous a prémunis dés long tems de divers exemples de cette merveilleuſe efficace, qu'il donne maintenant à l'eau de notre *Batême*; car n'emploia-t-il pas autrefois celle du J*ourdain* pour guerir *Naaman* de ſa lépre? une ſimple *eau* élementaire nettoia toute la maſſe du ſang de cet homme, elle le refondit & le reforma, & le rendit une tout-autre perſonne qu'il n'étoit auparavant; elle fit plus encore, elle lui changea le cœur & d'idolatre & profane qu'il étoit, le rendit pieux & fidéle; comment tout cela? parce que c'étoit Dieu qui l'emploioit, en la main duquel il n'y a rien, pour foible qu'il ſoit, qui ne devienne puiſſant; Et pluſieurs ſiécles depuis, la main d'un Ange ne donnoit-elle pas au lavoir de *Betheſda* la vertu de guerir le malade qui y décendoit le premier, de quelque maladie qu'il fût affligé, illuminant en un moment les aveugles, redreſſant les boiteux, raffermiſſant les paralytiques? Pourquoi donc nous étonnons-nous que le *Iourdain* du Fils de Dieu, *l'eau* inſtituée & benite par ſa volonté, purge nos lépres ſpirituelles, & nous conſacre au ſervi-

ce

ce du Souverain? que sa *piscine* celeste nous guerisse de tous nos maux & nous mette en possession d'une pleine & vigoureuse santé? Croiez donc, ô *Fidéles*, que ce *Sacrement* si vil aux yeux de la chair, ne laisse pas d'avoir cette grande vertu de *laver* nos pechez & de *regenerer* nos ames, puis que c'est Dieu qui l'emploie, puis qu'il le veut & l'ordonne, & le promet de la sorte. N'écoutez point vos sens ni votre raison; la parole de Dieu est au dessus de tout cela; Celui qui l'a dit est puissant pour le faire & constant pour le tenir.

Je vous supplie seulement de vous ressouvenir en ce lieu de ce qui vous a été expliqué plus amplement dans le traitté des *Sacremens* en general, savoir, qu'ils agissent, non par une vertu naturelle & réelle residante actuellement en leurs élemens, comme la chaleur par laquelle le feu brule, réside dans le feu, & la force par laquelle le séné, ou un autre reméde de cette nature nous purge, reside en sa substance, mais qu'ils opérent par la puissance & volonté de J. Christ qui les accompagne de la vertu de son Tout-puissant Esprit pour faire interieurement en nous tout ce qui nous y est represénté exterieurement. Ne vous figurés donc point ici que *l'eau* de notre *Batême* reçoive par l'im-

preſſion du S.Eſprit dans le fonds de ſa ſubſtance, quelque vertu ſurnaturelle, qu'elle n'eût point auparavant, dont elle ſoit réellement affectée en la même ſorte que *l'eau* dans laquelle eſt infuſé quelque ſimple, en reçoit la vertu naturelle & en eſt réellement abbreuvée.

A Dieu ne plaiſe que vous aiez une imagination ſi groſſiere & ſi indigne d'une ame chrêtienne, bien que nos *Adverſaires* & quelques-uns mêmes de ces Anciens Docteurs que l'on nomme les *Peres*, ſemblent y donner. Tout ce miſtére eſt ſpirituel & divin, *l'eau* demeure en ſa nature la même qu'auparavant, le *S.Eſprit* ſeulement l'accompagne & accomplit ce qu'elle nous promet, il nous donne ce qu'elle nous ſignifie déploiant réellement en nous ſa toute puiſſante efficace pour nous regenerer & ſauver, diſſipant les tenébres de nos entendemens, corrigeant la perverſité de nos cœurs, nous revêtant de la robe Roiale de Jeſus-Chriſt le premier né de toute créature, nous entant en ſon corps & nous marquant de ſon ſeau. Il ſuffit pour produire ces effets qu'il en ait la puiſſance & la volonté, comme il l'a toute entiere; il n'eſt pas neceſſaire que *l'eau* qu'il y emploie ſoit affectée d'aucune nouvelle qualité.

Com-

Comme le *Prince* ne donne ni à la *cire* ni au *patchemin* aucune forme naturelle, il s'en sert seulement pour déclarer sa volonté, qui étant accompagnée de puissance, produit les effets que ses lettres nous promettent aussi réellement, que si ses lettres devenuës animées & puissantes nous les eussent produits elles-mêmes; Et quand le *Iourdain* nettoia *Naaman*, & quand le *lavoir de Bethesda* guerissoit les malades, *l'un & l'autre* se faisoit par la seule puissance & volonté du Seigneur qui y intervenoit, & non par aucune vertu soit naturellement inhérante, soit surnaturellement infuse en cette *eau*, de même que quand J. Christ rendit la veuë à l'aveugle avec un peu de *bouë*, ce fut la vertu, non de la *bouë*, qui à vrai dire, n'en avoit aucune réelle & physique, mais du Seigneur emploiant la *bouë* qui fit ce miraculeux effet; Ainsi dans ton *Batême*, ô Chrêtien, ce n'est pas *l'eau* mais le *S. Esprit* qui te lave & te regenére; Ce n'est pas aucune vertu de l'élement qui te sauve, mais la volonté & l'institution de ton Seigneur. Les Demons voians ces marques lâchent aussi-tôt prise, le peché s'enfuit, la condannation demeure nulle; les Anges & les Saints voians son seau te benissent & te

reçoivent avec joie dans leur compagnie.

Voilà, *Chers Freres*, ce que nous avions à vous dire sur le sujet de ce divin *Sacrement*; Car de nous arrêter ici à censurer la profanation du *Batême* que nos *Adversaires* donnent à leurs Cloches avec les mêmes paroles & les mêmes cerémonies que si c'étoient des créatures raisonnables, formées à l'image de Dieu, ou à effacer cet ineffaçable caractere qu'ils pretendent être, je ne sai comment imprimé en la substance de l'ame des personnes batizées, si profondement qu'il demeure encore en ceux qui sont dannez dans les tourmens de l'enfer, ou à reprendre leurs autres erreurs & abus sur cette matiere, ni le tems qui s'est déja écoulé ne me le permet pas, ni votre édification que je dois avoir pour but ne le requiert pas non plus; Ces opinions des *Adversaires* étans si surprenantes & si éloignées de la Parole de Dieu, de la raison & du sens commun des hommes, que veritablement ils sont en les défendant, beaucoup plus dignes de compassion que de refutation.

Seulement ai-je à vous prier pour la fin, & mêmes à vous conjurer le plus fortement qu'il m'est possible, par la grandeur du Seigneur Jesus & l'utilité tres salutaire de ses miste-

miſtéres, & par le charitable ſoin que vous devez avoir de l'édification de vos prochains, que vous témoigniez deſormais le reſpect que vous portez au ſaint Sacrement du *Batême*, non ſeulement en rapelant continuellement dans vos eſprits le vôtre & accompliſſant avec zéle, les clauſes auſquelles vous êtes obligez en le recevant ; mais auſſi en prêtant une religieuſe attention à celui des autres ; car c'eſt une choſe trop honteuſe d'entendre le bruit & de voir la confuſion de cette aſſemblée, tandis que nous recevons vos enfans dans la maiſon de Dieu,&que nous leur donnons par ce *Sacrement* les ſeaux du Maitre & les marques du Ciel; Les Anges y aſſiſtent avec veneration & avec un ſaint reſpect, beniſſans le Souverain qui daigne faire de tels miracles en la terre; Et vous, cependant, *fidéles*, qui y avez tant d'interêt, dont ceux que nous batizons ſont la chair & le ſang, vos fréres & par nature & par grace, au lieu de regarder un ſi terrible & ſi magnifique ſpectacle avec admiration, au lieu d'accompagner la naiſſance de ces nouvelles créatures, de vos vœux & de vos benedictions, au lieu d'être occupez en actions de graces & en prieres, vous

ne penſez à rien de ſemblable, mais oublians toutes ces choſes, les uns ſe levans, les autres ſortans, la plus-part s'entretenans à haute voix, vous faites tous enſemble une confuſion ſi grande, que vous reſſemblez plutot à une cohuë qu'à une Egliſe. Pluſieurs & de dedans & de dehors s'en ſcandalizent tous les jours, & demeurent infiniment étonnez, quand ils voient ce ſilence, & cette attention que vous rendez à notre predication, ſe terminer tout à coup à une ſi indigne fin, & ne ſavent que penſer de vous. *Chers Fréres*, édifiez-les entierement, & deſormais faites paroitre à cet égard & à tout autre, que vous avez, comme vous le devez, toutes les choſes divines en une tres ſinguliere veneration. *Ainſi ſoit-il*, par la grace du Seigneur Jeſus, *auquel* avec le *Pere* & le *S. Eſprit* ſeul vrai Dieu benit à jamais, ſoit tout honneur, loüange & gloire.

SERMON

SERMON

SUR LA

SECTION L.

DU

CATECHISME.

Du Batême des enfans & de sa necessité.

MEs Freres, s'il y eut jamais une cause juste & digne de la compassion & de l'assistance de toutes les personnes équitables, c'est celle que nous traitterons aujourdui pour les *petits enfans* des Chrêtiens, contre la violence de *deux* sortes d'adversaires, les uns qui leur veulent ôter le *Batême*, les autres qui les obligent si étroitement, que sans cela ils leur refusent l'entrée du Royaume celeste; car s'il est question des personnes, il n'en est point à qui nous devions plus de pitié & de secours qu'à ces *enfans*, puis qu'outre la liaison qu'ils ont avec nous, & en la

la nature & en la grace, ils ſont encore les plus innocens & les plus foibles de tous les hommes, qui requiérent d'autant plus neceſſairement notre ſecours, qu'ils ſont dénuez des moiens de ſe défendre. Que ſi l'on conſidére la choſe même, quel autre plus grand outrage ſauroit-on jamais faire à ces pauvres petites créatures, que de les priver, ou du précieux ſymbole de la grace de Jeſus-Chriſt, ou de ſa grace-même? Nous avons donc toutes les raiſons du monde d'entreprendre ici leur défenſe avec notre *Catechiſte*, & d'oppoſer à leurs ennemis tout ce que nous avons de force, pour empêcher qu'on ne leur faſſe une ſi énorme injure; & pour y proceder avec ordre, nous répondrons *premierement* à ceux qui leur refuſent le *Batême*, & en *ſecond* lieu à ceux qui les y contraignent, ſous une ſi dure neceſſité, que s'ils viennent à mourir ſans en avoir été arroſez, ils les excluent du Ciel; & montrerons, s'il plait au Seigneur, par de bons & pertinans moiens, que le *Batême de nos enfans* n'eſt ni illicite, comme veulent les premiers, ni ſi abſolument neceſſaire que pretendent les derniers.

Je dis donc, quant *au premier Point*, que c'eſt une diſpute fort nouvelle, & née en ces der-

derniers siécles seulement, de contester aux *enfans* des Chrêtiens le droit de recevoir le *S. Batéme*; car ils en ont toujours paisiblement joui dans l'Eglise, sans qu'aucun les eût jamais troublez en cette douce possession, jusques à la naissance de la secte des *Anabaptistes* il y a un peu plus de cent ans. Il est bien vrai que quelques-uns des Ecrivains Romains accusent les *Albigeois* d'avoir autrefois soutenu cette erreur; Mais ils les calomnient si horriblement en d'autres faits, que je ne puis croire celui-ci, sur leur simple témoignage; Au moins est-il bien constant, que ceux que l'on apelle *Vaudois* dont la cause & la créance semble avoir été la même que celle des *Albigeois*, batisoient leurs *enfans*, sans aucun scrupule.

Mais quant aux plus anciens fidéles qui ont vêcu durant les dix premiers siécles du Christianisme, leur opinion sur ce *Point* est si claire & si bien averée par de bons & évidens témoignages, que l'un des principaux chefs des *Anabaptistes*,* & celui qui a le moins d'extravagance, confesse ingénument que l'usage de *batizer les enfans* cõmença dés les tems des *Apôtres*, & depuis alla toujours en se confirmant & s'établissant; Et il ne paroit point par aucun des monumens de l'antiquité, que jamais aucun

* *Men. apud Cass.*

aucun s'y ſoit opposé durant tout ce tems-là, ſoit d'entre les *Catholiques*, ſoit d'entre les heretiques; Car pour les premiers [a] *Irenée*, *Tertullien*, *Origene*, *Cyprien*, & depuis eux, *l'auteur des Constitutions fauſſement dites Apostoliques*, [b] *Gregoire*, *Ambroiſe*, *Chryſoſtome*, *Cyrille de Ieruſalem*, *Baſile*, *Augustin*, & une infinité d'autres témoignent expreſſément que cette coutume étoit univerſelle entre les Chrêtiens, juſques là que [c] *S. Auguſtin* en tire l'un des principaux argumens, pour prouver le peché originel contre les *Pélagiens*.

Il eſt bien vrai que quelques-uns d'entr'eux, comme [d] *Tertullien*, & ſur tout *Gregoire de Nazianze*, trouvent plutot bon que mauvais, que l'on ne ſe hâte point de donner le *Batéme aux enfans*, juſques à ce qu'ils ſoient en âge d'inſtruction; & en effet pluſieurs en uſoient de la ſorte. Il n'eſt pas moins conſtant cependant, que ceux-là même ſoutiennent que l'on peut legitimement bati-

Iren. l.2. c.39 Tert. de An.c. 39. 40. Orig. ad Rom. l. 5. in c. 6. & in Lev. Cypria. Ep. 59. ad Fid. & de lapſis, Conſtit. Apoſt. l. 6. c. 15. b *Greg. Naz. Orat. 40. Amb. l. 2. de Abr. Iatr. Chryſ. hom. ad Neophitos Cyrill. Catech. myſt. Baſil Exh. ad Baptiſm. Aug. l. 1. de Gen. ad Cit. c. 2., de peccat. meſ. & remiſ. c. 26.* c *Aug. ſeſſ. 10. de verb. Apoſtol.* d *Tertull. de Bapt. c. 18. Greg Nazianz. Orat. 40.*

batizer les enfans, & ordonnent expressément qu'on le fasse, en cas que les *enfans* tombent en quelque indisposition.

Et quant aux *heretiques*, nous ne lisons point que de tous ceux qui ont en si grand nombre,& avec une si prodigieuse diversité, troublé la paix de l'Eglise, durant les dix premiers siécles, il y en ait jamais eu aucun qui ait agité cette cause, non pas même *Pélagius*, quelque interêt qu'il y eût; car niant, comme il faisoit, que notre nature soit souïllée d'aucun peché originel, qui ne voit qu'il étoit obligé à soutenir que les *enfans* à qui l'on ne peut imputer d'autre impureté que l'originelle, n'ont pas besoin d'être lavez? Et neanmoins leur *Batême* étoit si universellement reçu & pratiqué parmi les Chrêtiens, que ni lui ni aucun de ses adhérans ne l'osérent jamais rejetter, quand on le leur alleguoit en cette dispute.

Aujourdui mêmes, quelques differens & divisez que soient les Chrêtiens en opinions & cerémonies, ils s'accordent neanmoins tous unanimement en ce Point de *batizer* les enfans; *Grecs* & *Latins*, *Æthiopiens & Moscovites*, *Indiens & Syriens*, sans qu'il paroisse nulle part aucune trace de cette nouvelle

fréne sie

frénesie des *Anabatistes*. Voions donc ce qui peut avoir piqué ces gens, pour ôter & à nos *enfans* la livrée de Notre commun Seigneur, le gage de son amour, l'organe & le Symbole de leur regeneration, & à nous la consolation de les voir honorez des marques des bourgeois de la Jerusalem celeste, & du seau de l'Alliance de Dieu.

Premierement donc ils alléguent que Notre Seigneur envoiant ses Apôtres, leur commanda * *d'instruire toutes les Nations, & de les batizer au Nom du Pere, du Fils & du S. Esprit*, d'où ils concluent, que nul ne doit être batizé qui n'ait premierement été instruit en la conoissance de l'Evangile. *Objection* foible & impertinente, s'il en fut jamais; car qui ne voit que l'intention du Seigneur en ce lieu-là est, non de prescrire, comment & avec quel ordre le *Batême* doit être administré en son Eglise, mais bien comment ses Apôtres devoient proceder en l'éxercice de leur Charge, pour convertir le monde & y établir le Christianisme, savoir, qu'il faloit *premierement* annoncer aux hommes la doctrine du salut, pour les retirer des tenébres de l'erreur & de l'ignorance, & leur donner *ensuite* le seau de la grace divine, les consacrans au *Pere*, au *Fils* & au *S. Esprit*.

* *Matth.* 28. 19.

De

De là donc il s'enſuit bien à la verité, que les Apôtres étoient obligez d'enſeigner les *Iuifs* & les *Gentils* vers leſquels ils étoient envoiez,avant que de les *batizer*,& que ceût été à eux une extrême impertinence de les vouloir *batizer*, tout incrédules & ignorans qu'ils étoient, avant que de leur avoir expliqué la doctrine, la foi & l'eſperance en laquelle ils les batizoient ; mais c'eſt évidemment extravaguer d'en conclurre, que lors qu'un Juif ou un Payen avoit reçu la foi & le *Batême* de Jeſus-Chriſt,il falût auſſi inſtruire ſes *petits enfans*, ou ne les point *batizer*. Quand les Juifs convertiſſoient quelcun à leur Religion, ils ne le *circonciſoient* point, qu'ils ne l'euſſent premierement inſtruit en leur créance; Mais quand une fois il l'avoit embraſſée & reçu dans ſon corps le ſeau de l'ancienne Alliance, ils ne faiſoient enſuite nulle difficulté de *circoncir ſes enfans*, s'il en avoit en bas âge; car Dieu diſpenſe ſon ſalut aux hommes d'une façon proportionnée & accommodée à ce qu'il a mis en leur nature,s'ils ſont capables d'inſtruction il commence par là , mettant ſa divine doctrine dans leur cœur, avant que de leur expedier le ſeau de ſa grace ; Mais ſi le bas âge ou quelqu'autre involontaire indiſpoſition de

leur

leur nature les rend incapables de recevoir nos enſeignemens, ce ſeroit à la verité une pure folie de les leur adminiſtrer, comme de s'amuſer par exemple, à prêcher à un enfant.

Mais auſſi ſeroit-ce une cruauté de leur refuſer, ſous ce pretexte, les ſignes & les organes de la grace divine, que l'on peut recevoir, ſans inſtruction. En un mot ce paſſage montre bien que ceux à qui Notre Seigneur envoioit ſes Apôtres, pour traiter avec eux, devoient être inſtruits, avant que d'être batizés ; & perſonne n'en doute, puis que Jeſus-Chriſt les envoiant pour *évangeliſer*, ainſi que dit l'Apôtre, il eſt évident que ceux à qui il les envoie étoient des hommes faits & en âge de diſcretion, l'Evangile ne ſe pouvant prêcher qu'à ceux-là; Mais ſi ceux de leurs *enfans* que la foibleſſe de l'âge empêchoit d'entendre l'Evangile, pouvoient être *batiſez* ou non, ce paſſage n'en dit rien; Ils en mettent donc un autre en avant, tiré du dernier chap. de *S. Marc* où le Seigneur dit,* *Qui aura crû & aura été batisé ſera ſauvé, mais qui n'aura point crû ſera condanné*; Mais ils tronquent ce paſſage, ou malicieuſement, ou par ignorance; car Notre Seigneur diſoit immediatement auparavant à ſes Apôtres; *Allez*

* *Marc* 16. 16.

vous-en par-tout le monde & prêchez l'Evangile à toute créature, à quoi il ajoute dabord ce que nous en avons raporté. D'où il paroit qu'il parle, non en général de tous les hommes, quels qu'ils soient, mais en particulier de ceux qui auroient ouï la prédication des Saints Apôtres ; c'est-à-dire, de ceux qui étoient en âge de discrétion, n'étant pas possible aux autres d'entendre la prédication Apostolique.

Feignons que *Iacob*, ou *Moïse*, ou quelque autre grand Personnage envoiât ses Disciples en quelque Province, pour y enseigner le *Iudaïsme*, leur dise ; Allez & prêchez nôtre foi à tous les peuples. *Qui aura crû & aura été circoncis sera sauvé, Qui n'aura point crû sera condamné*. Qui ne voit que d'un tel langage l'on pourroit bien conclurre à la verité, que les personnes capables d'être enseignées doivent croire pour être sauvées, mais non pas qu'il n'y ait qu'eux qui puissent être *circoncis*, puisque les Enfans le sont aussi. J'avouë de même ici, que les paroles du Seigneur posent bien à la verité, que nul de ceux qui écoutérent ses Apôtres ne pouvoit être sauvé, sans croire, mais je nie qu'elles induisent que les Enfans incapables de les écouter, doivent être exclus,

soit du *Batême*, soit du *salut*.

Mais déboutez des Ecritures, ils viennent aux raisons. *Prémiérement* ils aléguent que les *Sacremens* sont instituez pour certifier & assurer de la grace, effet qui n'a point de lieu à l'égard des *Enfans*; comme si la *circoncision* que l'Apôtre nomme * *le seau de la justice de la foi*, n'avoit pas autrefois été légitimément administrée aux Enfans, & comme si anciennement dans les maisons des Empereurs ce n'eût pas été la coutume de recevoir leurs enfans dans la pourpre, pour témoignage de leur dignité; & comme si tous les jours, les Enfans des Rois & des principaux Officiers d'un Etat ne portoient pas les marques de leur rang, dés le berceau, en un âge où ils ne les entendent pas. Il y a deux sortes de certitude, l'une de la chose & l'autre de la personne; les signes légitimes certifient toujours la chose; quoi qu'il arrive quelquefois que ceux-là-même à qui ils servent ne le reconoissent pas; comme la pourpre & autres semblables livrées certifient la qualité des Enfans qui les portent, non à eux à la verité, leur âge n'étant pas capable d'une telle conoissance, mais au fonds & en la chose-même, & à ceux qui sa-

* *Rom.* 4.11.

ſavent l'inſtitution & l'uſage de tels ſignes. La *circonciſion* de même ne laiſſoit pas d'aſſurer & de certifier que l'Enfant qui la recevoit étoit de l'ancienne Alliance, bien qu'il n'en eût aucune conoiſſance; Ainſi diſons-nous que le *Batême* ne laiſſe pas de sêler & d'aſſurer la grace de Jeſus-Chriſt en nos *Enfans*, bien qu'eux-mêmes ne le comprennent pas alors, leur âge ne le permettant pas.

Secondement ils diſent que ſi les Enfans ſont admis au *Batême*, ils le doivent donc auſſi être à la Communion de la *Céne*; Mais je répons qu'il ne s'enſuit pas; Car il y a de *deux* ſortes de *ſignes*, les *uns* ſe raportent immédiatement a la choſe qu'ils ſignifient; les *autres*, pour la ſignifier, requiérent encore l'intervention de quelque autre action qui s'y raporte. Les *merreaux*, les *marques* & les *livrées* ſont de la *premiére* ſorte. Un feſtin ou une fête qui ſe célébre en mémoire de quelcun eſt de la *ſeconde*. Les *premiers* ſe donnent ſimplement a tous les ſujets capables de la choſe qu'ils ſignifient; Les *ſeconds* requiérent de plus qu'ils ſoient capables de l'action par l'intervention de laquelle ils ſignifient. Or le *Batême* eſt évidemment de la *prémiére* ſorte, & la Sainte *Céne* de la *ſe-*

conde; Car le *Batême* signifie simplement & de soi-même, la grace de Dieu en J. Christ, au lieu que la *Sainte Céne*, pour la signifier, requiert encore une certaine action, savoir, la commémoration de la mort de Jesus-Christ, comme il paroit par l'institution.

Pour être *batizé* il ne faut que *recevoir*; Pour communier à la *Céne* il faut *agir*, c'est-à-dire, annoncer la mémoire de la mort de Christ; d'où vient que l'Ecriture emploie des paroles d'une forme passive, comme disent les Grammairiens, pour exprimer le Batême, *soyez batizés*, *Quiconque sera batizé*; au lieu qu'elle se sert des termes d'une forme active, quand il est question de la Céne, *Faites ceci*; *Quand vous annoncerez la mort du Seigneur*; Ainsi donc, bien que la chose du *Batême* & de la *Céne* appartienne aux *Enfans*, il ne s'ensuit pas pourtant qu'ils doivent aussi-bien être *communiez* que *batizés*; puisque pour le *prémier* il faut célébrer la mémoire de la mort de Jesus-Christ, action dont ils ne sont pas capables, au lieu que pour l'autre il ne faut simplement que recevoir les légitimes signes du *Batême*.

Quelques-uns des Adversaires se prévalent aussi de ce qu'enseigne l'Apôtre en la pré-

prémiére aux Corinthiens [a] *que les Enfans d'un pére ou d'une mére fidéle sont saints*; d'où ils concluent que le *Batême* leur est superflu. Mais premiérement ceux-ci renoncent ouvertement à *l'Anabaptisme*, accusant seulement le *Batême des Enfans* d'être inutile, & non comme les autres, d'être impie & illégitime, *Secondement* si leur conséquence étoit valable, les fidéles santifiez en tant de maniéres par leur *Batême*, par leur vocation, par leur foi ne devroient pas faire la *Céne*; comme donc la santification de la foi ne nous empêche pas de rechercher encore celle de la *Céne*, la santification de la naissance de nos Enfans ne nous doit pas empêcher non plus de leur ajouter celle du *Batême*; car la sainteté a plusieurs differens *degrés*, Dieu, pour nous en avoir donné *l'un*, n'entend pas que nous méprisions les *autres*, témoin ce qu'il ordonne en l'Apocalypse, [b] *Que celui qui est saint se santifie encore.*

Enfin tous les Ennemis du *Batême des Enfans* crient en commun, que nous n'en avons aucun commandement ni exemple dans les livres du Nouveau Testament. A quoi je répons, que quant au commandement il n'y avoit aucune necessité d'or-

a 1. Cor. 7. 14. b Ap. 22. 11.

donner expreſſément & préciſément que l'on batizât les Enfans ; C'eſt aſſez que le Seigneur ait inſtitué le *Batême*, pour être en ſon Egliſe le ſeau de ſon Alliance, un reméde contre la miſére de nôtre nature, & la marque de ſes Enfans ; Dès là il paroit qu'il faut donc *batizer nos Enfans* ; puiſque la grace de Jeſus Chriſt apartient à tous âges, ſexes, & conditions, ſans nulle diſtinction; comme vous voiez qu'il n'a pas été beſoin non plus de preſcrire nommément, que les filles & les femmes ſoient *batizées* ou admiſes à la *Céne*, ni de dire expreſſément que les ſourds, les muëts, ou les aveugles y ſoient reçus ; la régle générale ſuffit pour n'en exclurre aucune ſorte d'hommes, ſi ce n'eſt qu'il ſe trouve quelque raiſon particuliére qui nous oblige d'en uſer autrement ; comme l'ordonnance générale du Vieux Teſtament. *Tout mâle d'entre vous ſera circoncis*, eût autrefois ſuffi, pour obliger les Juifs à circoncir leurs enfans, quand mêmes il n'y en eût aucune autre déclaration plus expreſſe ; car celle qui en a été faite pour les Enfans n'y a été ajoutée qu'à cauſe de ce terme préfix de *huit jours* auquel il faloit les circoncir. Puis donc que cette circonſtance du tems ni aucune autre ſemblable n'a

n'a plus de lieu ſous le Nouveau Teſtament, la Joi générale du *Batéme* nous ſu fiit pour y recevoir nos *Enfans*, n'y aiant, comme nous venons de le montrer, aucune raiſon qui nous en doive empêcher.

Toutes les fois qu'il y a dans l'Ecriture une régle générale pour quelque choſe que ce ſoit, c'eſt une injuſtice & un abus de demander des ordonnances préciſes pour aucun des particuliers qui y ſont compris. Mais il a d'autant moins été de beſoin de donner d'autre commandement ſur le fait du *Batême des Enfans*, qu'en cela il n'y avoit rien de nouveau. C'étoit la créance & la pratique des Juifs à la diſpenſation deſquels a ſuccedé le Chriſtianiſme, car c'étoit un uſage ordinaire dans l'ancien Iſraël de donner la *circonciſion*, le ſeau de l'ancienne Alliance aux *Enfans*, & non ſeulement aux hommes faits, & de recevoir à leur *Batême légal* l'âge le plus bas & le plus tendre. Puis donc que c'étoit un Point ſuffiſamment établi par les ordonnances & par l'uſage du Vieux Teſtament, il n'étoit nullement neceſſaire d'en faire aucun exprès commandement ſous le Nouveau; car comme le Seigneur dans le Vieux Teſtament préſuppoſe, ſans les dire & exprimer dire-

ctement beaucoup de verités ſuffiſamment revelées dans l'école de la nature, auſſi dans le Nouveau Teſtament il préſuppoſe, ſans les toucher expreſſément, diverſes choſes déja éclaircies & manifeſtées dans l'ancien.

Et quant à ce qui étoit ajouté, qu'il ne ſe trouve dans le Nouveau Teſtament aucun exemple du *Batême des Enfans*, cela, comme vous voyez, ne conclut rien ; à ce conte nous pourrions auſſi exclurre les *femmes*, de la *Sainte Céne*, puis qu'il ne ſe trouve aucun paſſage du Nouveau Teſtament qui porte expreſſément que quelque femme ait communié à la Table du Seigneur; car l'Ecriture nous donne les régles de nos devoirs ; elle ne s'oblige pas à nous repréſenter exactement & par le menu, les exemples d'obeïſſance qu'y ont rendue les fidéles de chaque ſexe, âge & condition ; ce qui ſeroit, comme vous voiés, & inutile & infini. Mais encore ne ſai-je pas pourquoi ces gens nous diſent ſi affirmativement, que nous ne liſons point dans le Nouveau Teſtament qu'aucun *enfant* ait été batizé. Certes nous y liſons que *Saint Paul* [a] *bâtiza la famille de Stephanas*, & que [b] *Lydie marchande de pourpre fut batizée, elle* & ſa famille ; & que le *Geolier*,

a 1.Cor.1.16. b Act.16.14.33.

Geolier de Philippes fut batizé avec tous ses Domestiques. Qui croira qu'il n'y eût aucun enfant en nulle de ces trois familles?

Mais *enfin* je répons, qu'encore que nous ne lisions nulle part ce commandement, en autant de mots, *Que les petits enfans soient batizés*, nous trouvons neanmoins plusieurs choses dans les Ecritures qui induisent clairement & nécessairement, que nous pouvons légitimement *batizer nos enfans* en quelque bas âge qu'ils soient; car les divins auteurs nous témoignent en divers lieux, *premiérement* que le *Batême* est l'un des moiens dont Dieu se sert pour nous pardonner nos péchez, & nous appliquer le salut acquis au genre humain, par la mort de Jesus-Christ, comme là où ils disent, que [a] *nous sommes batizés en remission des pechez*, & que [b] *Christ nettoye l'Eglise par le lavement d'eau par la parole*, & là où ils nomment le *Batême* [c] *le lavement de regeneration*, par lequel *Dieu nous sauve.*

Ils nous apprennent aussi fort clairement, que tous les hommes sont souillés de peché, dés leur naissance, qu'ils sont enfans de colére, conçus en peché & échauffés en iniquité; ensuite nous lisons dans le chap. 19. de

a *Act.* 11. 48. b *Ep.* 5. 26. c *Tit.* 3. 5.

de *S. Matthieu* que le Seigneur reçut fort favorablement les petits enfans qui lui furent presentez, usant expressément de ces douces paroles, * *Laissez les petis enfans & ne les empêchez point de venir à moi; car à tels est le Royaume des Cieux, & qu'il leur imposa les mains.* Ce passage, ô Adversaires, resout toutes vos chicaneries; Car l'imposition des mains étoit un signe de la grace que ces enfans-là ne comprenoient non plus que les nôtres, le *Batême*; Et néanmoins vous voyez que le Seigneur n'eut point d'égard à toutes ces subtilitez, que les enfans n'avoient pas la foi, & qu'ils n'avoient pas été instruits. Il *leur imposa les mains*; & comme sa Souveraine Sagesse ne fait rien en vain, il s'ensuit donc que cette cérémonie ne leur fut pas inutile; Ce leur fut une grande bénédiction & à leurs Parens une extrême consolation.

Pourquoi donc, cruëls, que vous êtes, voulez-vous empêcher, avec vos menus sofismes, que nos enfans ne reçoivent encore de lui quelque semblable gratification? car son *Batême* n'est pas moins salutaire ni moins efficace que *l'imposition de ses mains*, & mêmes à le bien prendre, ce n'est autre chose

* *Matth.* 19. 14.

choſe qu'une impoſition de ſes ſacrées mains ; Ne t'arrête pas à la main & à la voix du Miniſtre ; Celle de nôtre Chriſt intervient auſſi en cette action, c'eſt lui qui arroſe *l'enfant*, c'eſt lui qui le benit, c'eſt lui qui le couche dans ſon ſepulcre, & c'eſt lui qui l'en reléve. Il eſt là preſent en tout ce *ſacré miſtére.* Ne t'imagines pas que le Ciel le contienne tout entier. Nous l'avons encore ici-bas en terre, ſelon ſa veritable promeſſe ; *Je ſerai avec vous à jamais.* Il crie dans ſes Ecritures, *Laiſſez venir les petits enfans, ne les empêchez pas.*

Et aprés cela tu és bien ſi temeraire que de me demander, en quel endroit il nous permet de les *batizer*, comme ſi ce n'étoit pas aller à lui que d'aller recevoir ſon *Batême*, ou comme ſi ce n'étoit pas avoir l'impoſition de ſes mains & ſa benédiction, que d'avoir ce divin *Sacrement*.

De plus l'Ecriture nous apprend qu'au commencement du Chriſtianiſme la pluſpart des fidéles & les Apôtres-mêmes faiſoient ſcrupule de recevoir les *Gentils* en leur communion, & par conſequent de leur donner les *Sacremens* ; Mais que *Saint Pierre* reconoiſſant par un témoignage viſible que Dieu les aimoit & leur faiſoit part de ſes

gra-

graces, conclut de là qu'il leur faloit donc aussi donner le *Batême*; Car ayant vû que Dieu avoit donné le S. Esprit à *Corneille* & à ses Domestiques; Voici la conséquence qu'il en tire au 10. des Actes, * *Quelcun*, (dit-il) *pourrait-il empêcher qu'on ne batizât d'eau ceux qui ont reçu le S. Esprit comme nous?* posant, comme vous voyez, pour une maxime & verité indubitable, que ceux qui ont le S. Esprit que le *Batême* represente & communique, peuvent & doivent recevoir le *Batême* sans difficulté. Or la même Ecriture nous apprend que les *enfans des fidéles* ont part au benefice du S. Esprit; car elle dit, *que le Royaume des Cieux leur appartient*, que Christ veut qu'ils viennent à lui, qu'ils sont à Dieu selon la promesse, *Je serai ton Dieu & de ta posterité*; *qu'ils sont saints*, ce qui ne peut être, de quelque façon qu'on le prenne, que par quelque grace du S. Esprit; Il faut donc conclurre par la même raison, qu'ils peuvent & doivent recevoir le S. *Batême* sans aucune difficulté.

Enfin, pour n'insister pas davantage, & la consideration de la chose-même & le témoignage de *S. Paul* dans l'Epitre aux *Colossiens*, nous apprend que le *Batême* tient au-

* *Act.* 10. 47.

aujourdui en l'Eglise Chrêtienne le même lieu que tenoit autrefois la *Circoncision* en la synagogue; car l'Apôtre apelle manifestement le *Batême*, la *Circoncision* de Christ; & dit * *que nous avons été circoncis d'une circoncision qui n'est point faite de main, étant ensevelis avec le Seigneur par le Batême.*

Or chacun sait qu'autrefois sous l'ancienne Alliance, l'on circoncisoit les enfans des Juifs, il s'ensuivoit donc que sous la Nouvelle l'on doit aussi batizer les enfans des Chrêtiens; Et il ne sert de rien d'aléguer, que la *Circoncision* n'étoit pas la figure du *Batême*; Car aussi ne le disons-nous pas, mais bien que le *Batême* tient le même lieu en la nouvelle Loi que la *Circoncision* dans l'ancienne, étant le Sacrement du salut du nouveau peuple, comme la *Circoncision* étoit le seau de la Justice de l'ancien; si donc le *Batême* de Jesus-Christ apartenoit aux hommes faits seulement, & non aussi aux enfans, il est évident que la grace auroit eu une étenduë sous le Vieux Testament qu'elle n'auroit pas sous le Nouveau, ce qui est infiniment absurde, comme chacun le peut reconoitre; Et remarquez en passant, qu'il y a plus de douze cent ans que *S. Augustin* a alle-

* *Colo.* II. 12.

a allegué cette même raiſon pour fonder le *Batême des enfans.*

D'où paroit, comme auſſi des autres preuves tirées de la Parole de Dieu, combien eſt pitoyable la chicanerie de quelques-uns de Rome, qui pour montrer que les Ecritures ne contiennent pas toutes les choſes neceſſaires à ſalut, ont accoutumé de dire, que l'on ne ſauroit prouver par leur autorité, le *Batême des enfans.*

Je ne veux point éxaminer pour cette heure, ſi cet article eſt tellement neceſſaire à ſalut, que l'on ne puiſſe ni l'ignorer ni en douter ſans ſe perdre; Je ne veux point conſiderer non plus, ſi poſé qu'il fût neceſſaire, ce ſeroit bien raiſonner que de conclurre l'inſuffiſance des Ecritures, de ce qu'elles ne le déclarent pas expreſſément, puis-que, comme nous l'avons touché ci-deſſus, l'Ecriture, ſans lui rien ôter de ſa perfection, préſuppoſe diverſes choſes qui ſe peuvent aiſément apprendre & recueillir dailleurs

Laiſſant là ces conſiderations, pour ce coup, je me contenterai de dire que, quel que ſoit cet article au fonds, il eſt cependant certain qu'il ſe prouve clairement par l'autorité de l'Ecriture; Outre que la choſe

ſe parle d'elle-même, comme vous venez de l'entendre ; cela paroit encore par la confeſſion de nos *Adverſaires* ; car *premiérement*, quand ils diſputent contre les *Anabatiſtes* ils employent ces mêmes argumens & autres ſemblables, tirez de l'Ecriture Sainte. Pourquoi, s'ils n'ont pas aſſez de force pour conclurre la queſtion ? Ou ils prouvent le *Batême des enfans*, ou non ; s'ils le prouvent, où eſt leur pudeur d'accuſer l'Ecriture de ne nous l'enſeigner pas ? S'ils ne le prouvent pas, où eſt leur bonne foi & leur ſincérité de le propoſer, comme autant de démonſtrations contre les *Anabatiſtes?* Mais ils le prouvent, & trés-clairement; Et le Cardinal *Bellarmin* l'un de leurs plus Célébres Ecrivains, dit expreſſément qu'ils ſont ſi forts, qu'ils ne peuvent, ni ſe reſoudre par la raiſon, ni s'éluder par l'artifice.

Enfin, quand mêmes tous les autres confeſſeroient que le *Batême des petits enfans* ne ſe peut prouver par l'Ecriture ; Ceux de Rome ne le peuvent dire ni l'accorder, ſans trahir leur cauſe ; car ils tiennent que l'Ecriture enſeigne clairement, que la grace de Dieu eſt tellement ſuffiſante qu'il ne nait aucun homme en cette lumiére du monde, pour qui il n'y ait quelque moyen de

de parvenir au ſalut; Ils *ſoutiennent* encore que la même Ecriture nous a clairement enſeigné que pour les petits enfans qui meurent avant l'âge de diſcrétion, il n'y a point d'autre moyen de ſalut que le *Batéme*; Il faut donc de neceſſité qu'ils avouënt que l'Ecriture nous enſeigne auſſi par conſequent, que les petits enfans peuvent & doivent être batizez, puiſque ſans cela il n'y aura pour eux aucun moyen de parvenir au ſalut, s'ils viennent à mourir avant l'âge.

Voila comment la paſſion qu'ils ont contre la perfection des Ecritures leur fait, non ſeulement choquer la verité, mais mêmes oublier leurs propres maximes & créances; Car au reſte Dieu nous garde de croire avec eux, qu'il n'y ait pas moyen que les enfans des fidéles ſoient ſauvez, s'ils meurent en bas âge, avant que d'avoir reçu le *Batéme*. Bien loin que nous le leur accordions, c'eſt le *ſecond article* que nous avons entrepris de réfuter en cette action, en faveur des *enfans*.

Nous ne nions pas que le *Batême* ne ſoit un *Sacrement* neceſſaire, à Dieu ne plaiſe que nous tenions aucune des Inſtitutions de nôtre Chriſt pour inutile ou non neceſſaire; Nous confeſſons qu'il ne peut être méptiſé ni

ni négligé ſans crime; Et vous nous rendrez témoignage devant Dieu & devant les hommes, combien ſoigneuſement nous vous en recommandons l'eſtime & la vénération; Mais comme en ſoutenant que *l'Euchariſtie* eſt un trés-ſaint, trés-efficace, trés-utile & trés-neceſſaire *Sacrement*, Nous n'excluons pas du ſalut, ni nos *Adverſaires* ni *nous*, ceux qui en ſont privez par quelque neceſſité involontaire, & non par leur faute, de même en attribuant ces mêmes qualitez au *Batême*, nous n'eſtimons pas non plus être obligez à refuſer le Ciel à ceux que quelque accident inévitable, ſans aucun mépris ou négligence de leur part, aura fait ſortir de cette vie, avant que d'avoir été arroſez de l'eau de l'Egliſe. *Ceux de Rome* en conviennent à l'égard des perſonnes parvenuës à l'âge de diſcrétion; Car pour ceux-là, bien qu'ils ſoient décedez ſans *Batême*, ils ne leur ferment pourtant pas le ciel, pourvû qu'ils y portent, ou les glorieuſes marques d'un ſang répandu pour le Nom de Chriſt, ou le vœu & le déſir d'être batizez ſeulement.

Il n'y a que les pauvres *enfans* qu'ils ſoumettent à cette rigoureuſe loi de ne pouvoir entrer au Ciel, ſans l'aide de nos Ele-

mens. Celui qui de tous les âges eſt le plus digne de pitié, n'én a pû trouver chez eux; ſi les hommes n'ont pas voulu, ſoit pour une bonne, ſoit pour une mauvaiſe conſidération; ſi mêmes ils n'ont pas pû donner de l'eau à un enfant, il aura beau être né de pére & mére fidéles, ſantifié par ſon extraction, conſacré par leurs priéres, offert & préſenté à Dieu par leurs vœux & par leurs ſoupirs, & baigné de leurs ſaintes larmes, Jeſus-Chriſt ne le recevra point en ſon Royaume, ſa miſericorde ne ſera point touchée d'aucune de ces choſes; Et ce cœur ſi plein d'amour & de pitié envers les hommes, que pour arracher de l'Enfer les pécheurs les plus ſcelerats, il a répandu ſon ſang ſur une Croix, oubliant tout à coup ſon naturel tendre & compatiſſant, fermera l'entrée du ciel à la créature la moins coupable de tout le genre humain, ſeulement parce qu'elle eſt ſortie du monde, ſans avoir pû être arroſée d'une goute d'eau, il lui imputera ſon malheur à crime, & punira ce qu'une inévitable neceſſité lui a fait, non commettre, mais ſouffrir! O étrange ſeverité & vrayement indigne des entrailles, non de Jeſus-Chriſt ſeulement, mais des hommes-mêmes à qui il reſte tant ſoit peu d'humanité!

Cer-

Certes j'avouë qu'à la rigueur du droit, Dieu pourroit, sans aucune injustice, exclurre de son Ciel, non seulement nos enfans, qui quelque privilegiée que soit leur naissance, sont néanmoins souillez au fonds, mais les Anges-mêmes trés-purs & exemts des souillures du peché ; & s'il traittoit avec l'Eglise, selon sa justice & selon sa puissance absoluë, nous n'aurions aucun sujet de nous étonner de la dannation des enfans décedez sans *Batême* ; Mais ce qui nous fait trouver étrange cette prétenduë conduite envers nos enfans, c'est qu'elle est incompatible avec les loix, selon lesquelles il gouverne son Eglise, & directement contraire aux déclarations & protestations qu'il nous en a faites en mille & mille endroits de sa Parole.

Premiérement il nous a trés-solennellement juré qu'il sera le Dieu de nous & de nos enfans ; comment est-il le Dieu de nos enfans, s'il les bannit de son Royaume ? S'il leur refuse la Patrie Celeste & la bienheureuse Immortalité ; puis-qu'*être le Dieu de quelcun*, c'est précisément lui donner part en cette résurrection & en cette Republique, selon l'exposition de Jesus-Christ & de S. Paul ?

Je ſai bien que ces promeſſes de Dieu ne favoriſent point les crimes des hommes, & que ceux qui naiſſent dans ſon Alliance peuvent perdre la part qu'elle leur promet dans le Ciel; Mais il faut que quelque crime les ait exclus de l'Alliance, pour leur faire perdre ce qu'elle leur promet, s'ils ſont encore dans l'Alliance ils en recevront le fruit; Or nos enfans y naiſſent, autrement la promeſſe du Seigneur, *Je ſerai le Dieu de ta poſterité*, ſeroit vaine & fruſtratoire; il faut donc dire de neceſſité, qu'à moins que par quelque crime, ils violent cette Alliance, ils recevront en l'autre ſiécle ce qu'elle leur y promet de la bonté de Dieu. Puis donc que ceux de nos *enfans* qui meurent en bas âge n'ont point commis de crime contre l'Alliance de Dieu, leur âge n'étant pas capable de telles infidelitez, il s'enſuit évidemment qu'ils ont part au Royaume des cieux, lors même que la faute d'autrui, ou une ſimple neceſſité les a privez du *Batême.*

Secondement le Seigneur ne nous proteſte-t-il pas * *qu'il fera miſericorde en mille generations à ceux qui l'aiment?* Comment cela, ſi dés la premiére generation une impoſſibilité involontaire, ſans aucune faute de leur

* *Exod.* 20.

leur part, eſt capable de le rendre inéxorable envers nos enfans ? De plus *S. Paul* nous enſeigne que les *enfans* qui naiſſ[illegible]eulement d'un pére ou d'une mére f[illegible]ont *ſaints*, combien plus ceux dont les pére & mére, & même les ayeux, ont été fidéles ? Or s'ils ſont *ſaints* , comment peuvent ils être exclus du Sanctuaire du Ciel, deſtiné aux Saints ? Mais qu'eſt-il beſoin de preuves ? Chriſt ne prononce-t-il pas que le *Royaume des Cieux apartient aux enfans ?* Quelle préſomption eſt la vôtre de leur vouloir ôter ce que Chriſt leur a donné ? Il les appelle à ſoi, il reprend ſevérement ceux qui les empêchent d'y venir, & tant il aime cet âge, il accorde toutes ces faveurs aux enfans des Juifs. Celui qui a promis ſon Royaume aux enfans de ceux qui l'ont crucifié, comment le refuſera-t-il aux enfans de ceux qui l'adorent ?

Dites-moi, je vous prie, *Adverſaire*, ſi quelcun de ces enfans que l'Evangile nous recite avoir été offerts au Seigneur, fût mort en ce même moment, avant que de venir entre ſes bras, eſtimez-vous que ce malheur l'eût privé de la benediction que reçurent ſes compagnons par l'attouchement de la main divine ? Mais quelle apparance y a-t-il

que le Seigneur en eût usé de la sorte ; lui qui regarde le cœur, qui considére les volontez & les résolutions, non les actions & les mouvemens externes de ses pauvres créatures? La mort de l'enfant ne l'eût pas empêché de le gratifier, puisque la volonté de ceux qui le lui présentoient étoit aussi bonne que celles des autres ; Or nous sommes ici en pareils termes ; Nous portons les uns & les autres nos enfans à Jesus-Christ avec des affections égales, nos cœurs les lui dédient & nos vœux les lui présentent pour recevoir au Batême la santification de sa main. Il arrive qu'une mort imprévuë m'arrache subitement le mien d'entre les bras, sans que j'aye pû, quelque ardent désir que j'en eusse, le faire tomber en la main du Seigneur & l'arroser de son eau. Qui croira que devant un Juge bon & misericordieux, mon simple malheur me tourne à supplice, & à mon enfant, à condannation? Loin de nous une si étrange imagination?

Mais considerez encore, je vous prie, *ô Adversaire*, l'outrage que fait vôtre sentiment à la gloire de Jesus-Christ, il nous le rend moins débonnaire que *Moïse*, & renversant la nature des choses ; il veut que nôtre pedagogue ait plus eu de douceur

que

que n'en a nôtre Pére; car Moïſe ne puniſſoit point les enfans de ces *Juifs* morts, ſept jours aprés leur naiſſance, bien que ſans *circoncision*, vous voulez que Jeſus-Chriſt puniſſe éternellement les *enfans* de ſes fidéles, s'ils meurent ſans le *Batéme*.

Les cérémonies auront été moins neceſſaires au tems de leur régne, que depuis leur mort, & la grace plus facile au tems de la loi qu'au ſien propre. Penſez-en ce qu'il vous plaira, pour moi j'avouë que je ne ſaurois croire que Dieu ne ſoit auſſi bon à vos *enfans* qu'à ceux des *Juifs*, & qu'ayant reçu les leurs, ſans la marque extérieure du Judaïſme, il rejette ceux des nôtres qu'une mort trop pronte aura privé de la livrée du Chriſtianiſme. Voyez encore combien ſont déraiſonnables les autres ſuites de cette étrange doctrine; car elle fait purement & abſolument dépendre le ſalut d'un enfant de la volonté d'autrui. Rien ne le pourra ſauver, à vôtre conte, ſi ceux qui l'ont entre les mains n'ont pas la volonté de le batizer. Dieu attend lui-même quelle en ſera l'iſſuë, ſans le pouvoir ſecourir dans une extremité ſi digne de compaſſion, s'étant à ce que vous prétendez, lui-même lié les mains; ſelon vos hypothéſes, des créatures periſſent par une

absoluë & irrémédiable necessité, sans que ni le Ciel, ni la terre le puisse délivrer de la damnation ; comme si un Enfant meurt dans le ventre de sa mére, ce qui arrive souvent, il ne peut, dites-vous, être sauvé sans Batême ; or il ne peut non plus être batizé, le voila donc exclus du salut par une simple & absoluë néceßité. Il n'y avoit qu'une seule voie de le secourir, par la mort de celle qui lui a donné la vie, en tuant la mére, afin de pouvoir batizer l'Enfant; Mais leurs loix condamnent elles-mêmes un si cruël expédient, voians bien au fonds, que quoi qu'ils en disent, l'Enfant ne court pas le péril de dannation, puisque s'il y alloit de tant, ils ne pourroient, sans violer la charité, dispenser la mére de mourir pour son Enfant.

Qui peut donc avoir obligé nos *Adversaires* à soutenir une opinion si incommode, qui obscurcit la gloire de la bonté de Dieu, qui diffame le régne de la grace, qui choque les maximes de la charité, qui tarit les consolations des peres & méres? qui a contraint ceux de Rome de relâcher à toutes sortes de gens, jusques aux *Payens* & aux *Mahometans*, le droit d'administrer les *Sacremens*, ce précieux avantage de l'ordre des Ministres

au

au dessus du peuple, qui leur a fait bâtir dans je ne sai quels recoins de l'Univers un nouveau logement inconu & inouï dans l'Eglise de tous les siécles précédens?

Qui les a fait résoudre à tant d'inconveniens, plutôt que de vouloir souffrir que les Enfans des Chrêtiens entrent au Ciel, s'ils sont morts sans Batême? *Chers Fréres*, ce n'est que la mauvaise & fausse intelligence d'un seul petit passage de l'Evangile où Jesus-Christ dit parlant a *Nicodéme*,* *Si quelcun n'est né d'eau & d'Esprit il ne peut entrer au Royaume de Dieu.* Jugés combien est déraisonnable leur opiniatreté. Car prémiérement, qui leur a dit que le Seigneur veuille parler du *Batême de l'eau*, & quelle apparance y a-t-il qu'il commençât l'instruction de *Nicodéme*, d'un Docteur de la loi, par une telle leçon, lui prêchant d'entrée que nul ne peut être sauvé sans le *Batême*?

Et qui ne voit par toutes les circonstances de ce Texte que le sens du Seigneur est tout-autre, savoir, de guérir cet homme de la folle opinion qu'il avoit avec les autres *Iuifs*, de la prérogative de sa naissance, comme si ce qu'ils étoient de la race *d'Abraham* leur eût suffi, pour être agréables à Dieu. Tout cela, lui dit le Seigneur, est in-

* *Iean* 3.

inutile, pour avoir part au Royaume de Dieu dans l'Eglise du Messie, où la chair & les avantages de la naissance ne sont en aucune considération, où les choses vieilles sont passées, où la seule nouvelle créature est estimée.

Pour voir ce Royaume-là & en jouïr, il faut renoncer à sa prémiere naissance & naitre tout de nouveau, non de la *chair* ni du *sang*, mais *d'eau* & *d'Esprit*; non d'une *eau* matérielle & de la condition de celle dont nous avons été formés en la nature, mais d'une *eau* spirituelle, c'est-à-dire, de l'Esprit de Dieu. Mais posons que ce passage se doive entendre du *Batême d'eau*; Qui leur a appris d'en conclurre, que donc les *Enfans* ne peuvent voir le Royaume de Dieu sans le *Batême*? Certes Jesus-Christ parloit à *Nicodéme*, à un homme fait, & l'instruisoit de ce qu'il avoit à faire, pour voir son Royaume.

Quelle que soit donc cette condition qu'il exige de lui pour y parvenir, soit la *regénération spirituelle*, soit la reception du *Batême exterieur*, cependant il est clair qu'elle ne regarde que *Nicodéme* & ses semblables, c'est-à-dire, ceux qui sont en âge, & non les petits *Enfans* dont il n'est là question, ni près

près ni loin ; de même qu'au ch. 6^e^. de *Saint Iean*, quand le Seigneur dit aux Juifs, que *s'ils ne mangent sa chair & ne boivent son Sang, ils n'auront point la vie en eux-mêmes*, nos Adversaires, qui l'entendent de *l'Eucharistie* reconoissent que cela n'a lieu qu'à l'égard des personnes qui sont en âge, & non les *Enfans*, qui sans l'Eucharistie ne laissent pas d'être sauvez ; Mais qu'est-il besoin de sortir de ce passage ? Eux-mêmes l'entendent avec exception, avoüans que ceux qui sont regenerez par le Saint Esprit, ou qui ont voüé de se faire batizer, ou qui ont souffert le *Martyre*, entrent dans le Royaume celeste, bien que jamais ils n'aient été batizés d'eau puis qu'ils exceptent de la rigueur de cette sentence tous ceux-là, pourquoy non aussi les *Enfans* des fidéles?

Mais le tems qui s'est écoulé ne nous permet pas d'insister davantage en l'exposition de ce passage ; Aussi n'est-il pas fort nécessaire, l'opinion qu'ils ont sur cet article étant si étrange & si absurde, que quelques-uns de leurs propres Auteurs, & même des plus fameux l'ont ouvertement abandonnée, comme entre les Anciens, *Gerson* Chancelier de l'Université de *Paris* & *Gabriel*

briel Biel, & entre les modernes le *Cardinal Cajetan*, *Tilmannus* Theologien de Cologne, un *Thomas Elysius de* Naples, *Cassander*, & quelques autres. Dieu, par sa grande misericorde veuille continuër à nous & à nos enfans à jamais, les graces qu'il nous a promises dans l'Alliance de son Fils. *Amen.*

SERMON
SUR
LA SECTION LI.
DU
CATECHISME.

De la fin & des signes du Sacrement de la Sainte Céne.

DIeu qui est le Pere des Esprits ne se contente pas de nous mettre en son Eglise, par la regeneration ,..mais nous aiant engendrés , il nous nourrit ensuite,

nous

nous fourniſſant libéralement les choſes néceſſaires pour conſerver la vie ſpirituelle qu'il nous a donnée. La *premiére* de ces deux graces nous eſt repreſentée & communiquée au *Batême*, le Sacrement de nôtre regenération. La *ſeconde* eſt la Sainte *Céne*, le grand & dernier miſtére de la Religion Chrêtienne. Aiant donc entrepris le traité des *Sacremens* avec nôtre Catéchiſte & déja expliqué la nature, la fin & les effets du *Batême*, l'ordre veut que nous venions maintenant à la Sainte *Céne*.

Autant que cette matiére eſt claire & facile en ſoi-même, ſi vous vous tenez dans les bornes de l'inſtitution de Jeſus-Chriſt, autant eſt-elle difficile & embrouillée, ſi vous avez égard aux abus & corruptions que les hommes y ont fourrées de leur cru; C'eſt ce qui a obligé l'auteur du Catéchiſme d'y emploier *trois Sections* entiéres. Pour l'éclairciſſement de la *prémiére* que vous venez d'entendre reciter à l'Enfant, nous dirons *premiérement* en gros, quelle eſt *l'action* & le *nom* de ce *Sacrement*; Puis nous conſidérerons diſtinctement quelle en eſt la *fin* & les *ſignes*.

A peine y a-t-il aucun Chrêtien qui ne ſache ce que *Saint Paul* en la premiére aux *Corin-*

Corinthiens, *Saint Matthieu*, *Saint Marc & Saint Luc* chacun en ſon Evangile nous récitent, que le Seigneur Jéſus le chef & le conſommateur de nôtre ſalut, en cette même nuit en laquelle il fut trahi & livré aux Juifs, après avoir mangé *L'agneau Paſchal*, prit du pain, qu'il rompit & diſtribua à ſes Diſciples en diſant, [a] *Prenez, mangés, ceci eſt mon corps rompu pour vous*, & prit ſemblablement une coupe diſant en la leur donnant, *Cette coupe eſt la nouvelle Alliance en mon ſang*, & qu'il leur recommanda enſuite de faire cela-même entr'eux à jamais en diſant; *Faites ceci en commémoration de moi*, *Toutefois & quantes que vous mangerés de ce pain & boirés de cette coupe vous annoncerez ma mort jusqu'à ce que je vienne.* Cette action donc que tous les Chrêtiens célébrent par le commandement du Seigneur & l'avertiſſement bien exprès de ſon Apôtre, ordonnant que chacun fidéle ait à [b] *s'éprouver ſoi-même, & ainſi à manger de ce pain & boire de cette coupe*; Cette action-là, dis-je, eſt, comme vous ſavez, ce que nous apellons la Sainte *Céne*; ſuivans en cela le ſtile de Saint Paul, qui en la premiére aux Corinthiens la nom-

a 1 *Cor.* 11.23. *Matt.* 26. 26 *Marc* 14.22. *Luc* 2.19.
b 1. *Cor.* 11.28.

nomme expreſſément ainſi, lorſque reprenant les abus qu'y mêloient les *Corinthiens*, il dit, qu'en uſer de la ſorte * *n'eſt pas manger la Céne du Seigneur*; ſuivans auſſi le langage de *l'ancienne Egliſe* qui apelloit cette ſacrée cérémonie en quelque tems & lieu qu'elle fût célébrée; La *Céne & le Banquet du Seigneur*, comme il paroit par l'uſage de pluſieurs *Péres*, dont il n'eſt pas beſoin d'aleguer les témoignages;au lieu qu'aujourdui en l'Egliſe Romaine on entend par ce mot de *Céne*, la cérémonie ſeulement qui ſe pratique parmi eux;, le *Ieudi* de la ſemaine Sainte, comme on parle. La raiſon de ce nom eſt toute claire; Car puiſque c'eſt un repas ſpirituel qui ſe prend pour la réfection, non du corps, mais de l'ame, & cela par l'inſtitution du Seigneur Jéſus; c'eſt avec juſtice qu'on l'apelle la *Sainte Céne*, c'eſt-à dire, le *ſaint ſouper* ou le *ſaint banquet* du Seigneur. Nous voions auſſi que les fidéles l'ont apellée *Euchariſtie*, dés les premiers tems du Chriſtianiſme, d'un mot qui ſignifie *benédiction*, ou *action de graces*, tres-convenablement, comme vous l'entendrés ci-après, puis qu'en participant à ce Saint Sacrement, nous célébrons avec action de graces

* 1.*Cor*.11.20.

graces la mémoire de la mort de Jesus-Christ, c'est-à-dire, du plus grand bénéfice que le genre humain ait jamais reçu de Dieu.

Quant au mot de *Messe* qui a étoufé, il y a long tems, en Occident tous les autres noms de ce mystére, il a été inconu en l'Eglise, près de quatre cent ans entiers. Ce qui l'a mis en usage, c'est qu'autrefois on célébroit ce *Sacrement* à part entre les fidéles, c'est-à-dire, entre les personnes batizées seulement; de sorte que quand on étoit sur le point d'en commencer la liturgie, le Diacre congédioit les *Catéchuménes*, c'est-à-dire, ceux qui n'avoient pas encore reçu le *Batême*, les *Penitens* & les *Energuménes*, c'est-à-dire, ceux qui étoient possédés par le malin Esprit, criant à haute voix dans le Temple; * *Allez-vous-en, l'on vous congédie*, usant en cet endroit du mot de *Messe* qui dans la langue Latine, qui avoit cours en ce tems-là signifioit *congé* ou *licenciement*.

De là donc il arriva, selon l'ordinaire abus des langues, que le service entier fut apellé de ce mot; savoir cette *première* partie du service, à laquelle pouvoient assister les personnes non batizées, la *Messe des Catéchu-*

* *Ite Missa est.*

téchuménes, & la *seconde* où se célébroit *l'Eucharistie*, à laquelle n'assistoient que les personnes batizées, *la Messe des fidéles*; Mais enfin tout le monde étant devenu Chrêtien, & ne paroissant plus de *Catéchuménes* en l'Eglise, chacun aiant le soin de faire batizer ses enfans dès leur naissance, cette distinction s'en alla à néant, & tout le service fut nuëment & simplement apellé *Messe*.

Voilà quelle est, à mon avis, l'origine & la raison du mot de *Messe* sur lequel nos Adversaires ont tant philosophé, les *uns* le voulans faire venir de l'Hébreu, les *autres* * tout fraichement le tirans de *l'ancien Allemand*, d'un mot qui y signifioit une *foire* ou *marché public*, à ce qu'ils disent; les *uns* & les *autres* ridiculement & impertinemment.

Plût à Dieu qu'il ne fût arrivé de changement, sinon au mot tant seulement! Il nous seroit fort facile de le suporter; car en toutes choses les mots sont de fort petite conséquence, pourvû que les choses-mêmes demeurent en leur entier. Mais helas! toute cette sainte action a été au fonds si horriblement brouillée, changée & défi-

* *L'Evêque d'Orleans.*

gurée, qu'à peine est-elle maintenant reconoissable parmi les Romains, comme vous l'entendrez plus amplement dans les Sections suivantes, où les corruptions qu'ils ont faites de cette sacrée Institution de J. Christ, vous seront representées & refutées chacune en son lieu.

Quant à vous, pour fournir nôtre tâche, nous aurons seulement à vous expliquer quelles sont les *fins* & les *signes* de la *Sainte Céne*. La principale *fin* du Seigneur en l'institution de la *Céne* est, que nous célébrions en y participant, la mémoire de cette douloureuse & ignominieuse mort qu'il a soufferte une fois sur la Croix pour nôtre salut, y aiant répandu son sang précieux, & permis que son corps y fût transpercé de cloux. Il le dit expressément lui-même. *Faites ceci en commémoration de moi*; & Saint Paul Intérprête autentique de sa volonté * *Toutefois & quantes* (dit-il) *que vous mangerés de ce pain & boirés de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusques à ce qu'il vienne*; Car si les hommes estiment juste & convenable de solemnizer à jamais la mémoire des belles & excellentes actions des grands personnages, qui par leurs exploits ont mis leur

* 1. Cor. 11. 26.

leur patrie en liberté, ou lui ont acquis une gloire immortelle; si Dieu voulut autrefois sous le Vieux Testament que tous les *Juifs* célébrassent chaque année par une solennité trés-remarquable, la délivrance qu'il leur avoit autrefois accordée, en les retirant *d'Egypte*, & préservant les premier-nez de la mort, combien est-il plus raisonnable que tous les Chrêtiens célébrent jusques à la fin des siécles, par quelque signalée action, la douce & agréable mémoire de leur Prince Souverain? de cette mort qui les à rachetez, non de *l'Egypte*, mais de *l'Enfer*; qui les a préservez du glaive, non d'un *Ange*, mais de *Dieu*; qui leur a acquis une vie, une liberté & une gloire, non *terrestre*, *vaine* & *périssable*, mais *céleste*, *solide* & *permanante* à jamais.

Mais outre ce dessein, Jesus-Christ, qui pense toujours à nous bien faire, en a eu encore un autre en instituant cette action; car par elle il nous communique son corps & son sang, l'ayant ordonnée pour être dans son Eglise, comme un divin canal par lequel il fait couler cette précieuse liqueur de la croix, jusques dans nos ames, comme une sacrée *urne* en laquelle il nous exhibe & nous donne cette manne celeste, pour nous

nourrir & vivifier en vie éternelle.

Outre que l'action-même le dit assez, n'étant pas croyable que ce sage Seigneur n'accompagne ce pain & ce vin extérieurs & matériels que nous prenons en sa Table, de l'aliment spirituel dont ils sont les symboles; Outre cela, dis-je, l'Apôtre nous l'enseigne expressément, quand il dit dans la premiére Epitre aux *Corinthiens*, que [a] *la coupe de bénédiction que nous benissons est la Communion ou Communication du sang de Christ*; & pareillement, *le pain que nous rompons est la Communion ou Communication de son corps.* Enfin, pour ne m'arrêter pas davantage, le Seigneur a institué sa Céne, afin de nous unir tous ensemble les uns avec les autres, comme nous l'enseigne l'Apôtre au même endroit, disant que [b] *nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain & un seul corps, participans tous d'un même pain.*

D'où paroit combien est précieux & excellent ce mistére; car soit que vous ayez égard à celui qui l'a institué, qu'y a-t-il aux cieux & sur la terre de plus grand, & de plus venerable que le Seigneur Jesus, sur-tout si vous le considerez tel qu'il étoit en cette nuit redoutable, lors qu'il établit sa *Céne*, le

Sacri-

a 1. *Cor.* 10. 16. b *Ibid.* 17.

Sacrificateur de l'Univers, le *Médiateur* de toutes les créatures, *l'Agneau* du ciel, prêt à entrer en lice contre toutes les puiſſances ennemies, s'armant pour combattre l'enfer & nous acquerir le ciel? ſoit que vous conſideriez les fins pour leſquelles il a inſtitué ce *Sacrement*, c'eſt-à-dire, par conſequent, les effets & les fruits qui nous en reviennent, lors que nous y participons comme il faut; Qu'y a-t-il de plus divin en toute la Religion Chrêtienne, que la mort du Fils de Dieu, le miracle & l'étonnement, la paix & le ciment du ciel & de la terre? la rançon de nôtre liberté? la fin de nôtre ſervitude? la mort de nôtre mort? la ſource de nôtre vie? la cauſe de nôtre gloire? Et qu'y a-t-il de plus ſaint & de plus ſacré que la communication qu'il nous donne de ſa chair & de ſon ſang, l'unique aliment de nos ames, la ſeule manne du ciel, le divin fruit de l'arbre de vie, le germe de nôtre réſurrection, la ſemence de nôtre immortalité, le fondement de toutes nos joyes & de toutes nos conſolations? Et qu'y a-t-il finalement de plus agréable à Dieu, de plus doux & de plus admirable entre les hommes que la ſainte union que nous avons, tous en Jeſus-Chriſt, les uns avec les autres,

nôtre derniére perfection, l'unique but où tendent toutes les miraculeuses operations de Christ & de son Esprit?

Mais considerons maintenant quels moyens le Seigneur employe en sa *Céne* pour parvenir à ces fins si excellentes, il a ordonné que nous y prenions du *pain & du vin, l'un* rompu, *l'autre* répandu; tous deux benits ou consacrez par la priére, que de ces deux signes nous en mangions *l'un*, savoir le *pain*, & beuvions *l'autre*, savoir, le *vin*. Venez admirer, *Fidéles*, dans une institution qui semble si mince & si simple d'une premiére vuë, la profonde sagesse & bonté de vôtre Sauveur; Et pour le faire avec ordre. Examinons *premiérement* les raisons generales qui l'ont porté à nous instituer de tels *signes* en ce Sacrement; & puis nous verrons en particulier quel est le raport ou l'analogie de ces *signes*, aux fins pour lesquelles ils sont destinez.

Quant au *premier*, Jesus-Christ est le Médiateur de la Nouvelle Alliance, & le peuple qu'il veut former au salut, est spirituel & celeste. Ainsi, afin que toutes choses ayent entr'elles une belle proportion, une exacte symmétrie, il faut que les *Sacremens* qu'il a ordon-

ordonnez pour ce nouveau peuple, soient purs, simples & faciles, & approchans le plus qu'il est possible, de la simple & spirituelle nature de l'Eglise, pour laquelle ils sont instituez.

Autrefois sous le Vieux Testament, parce que le peuple de Dieu étoit encore en son enfance, grossier & charnel, comme l'enseigne l'Apôtre en divers endroits, ses *Sacremens* étoient pareillement grossiers, charnels & materiels; la *Circoncision* du prépuce, *l'Immolation* d'un agneau, de bœufs, de boucs, & d'autres animaux qui se faisoient avec une grande pompe de ceremonies. Cette police n'étant plus à propos, vû la nature de nôtre Alliance, le Seigneur l'a abolie, & nous a institué des *Sacremens* convenables, peu en nombre, faciles en signification, d'une matiére simple & commune. Ainsi vous avez entendu qu'en nôtre *Batême* il n'a employé que de *l'eau* pure & simple. Tout ce long & embarrassant tissu de ceremonies que l'on pratique parmi nos *Adversaires* est de l'invention des hommes. Il a donc choisi pour cette même raison, du *pain & du vin* seulement, matiéres fort simples pour les signes de la Sainte *Céne*.

Ajoutez à cela que l'Eglise allant désormais s'étendre jusques aux bouts de la terre, il a été trés-à propos que pour la matiére de ses *Sacremens* elle eût des choses fort communes & aisées à recouvrer par-tout. Les taureaux & les boucs & tant d'autres animaux, que l'on employoit en la Religion Judaïque ne se trouvent, ni en tout tems, ni en tous lieux ; Mais *l'eau*, le *pain* & le *vin* sont des espéces fort communes par-tout, & à peine pourroit-on imaginer aucune chose qui se trouve ainsi en tout tems & en tous lieux, y ayant fort peu de terres qui n'en aportent, & fort peu d'occasions où l'on n'en recouvre.

Enfin nôtre Seigneur a plutot employé le pain & le vin qu'aucune autre espéce, parce que c'étoient des choses dont l'usage en la Religion étoit déja connu & familier à ses disciples ; car la nouveauté aportant toujours avec soi quelque trouble, & choquant de necessité les esprits de ceux qui n'y sont pas accoutumez ; C'est une grande sagesse de ne rien innover que l'on n'y soit forcé par une extréme & derniére necessité, surtout en la Religion.

C'est à mon avis, l'une des raisons qui a porté nôtre Seigneur à ne donner à ses disciples

ciples, pour *signes* en ses *Sacremens*, que des choses qui leur étoient déja familieres, telles par consequent qu'elles ne leur causoient aucun trouble dans l'esprit. Il en est de même de nôtre *Batême*, il employa *l'eau* ordinaire entre les *Juifs*, en la réception des étrangers à la profession de leur Religion, d'où vient le mot encore aujourdui commun dans leurs Ecoles, que le *Proselyte* se fait par la *Circoncision*, le *Batême* & *l'oblation.*

Et quant au *pain* & au *vin*, il est aussi évident par les rituëls des J*uifs* qu'aprés le festin de *l'Agneau Paschal*, ils avoient accoutumé de faire une collation, qui est encore en usage entr'eux, en laquelle le Pére de famille presentoit du *pain* & du *vin* santifiez par la priére à chacun de ses domestiques, leur disant, en leur donnant le *pain*, ces propres termes, *Ceci est le pain de miséres que nos Péres ont mangé en Egypte.* Le Seigneur donc, selon son infinie sagesse, trouvant ces *signes* déja affectez à un usage Religieux, par l'ordre & coutume des J*uifs*, n'en a point voulu chercher d'autres; mais les a employez eux-mêmes, se rencontrans, par maniére de dire, sous sa main, les santifiant & consacrant, pour être désormais les *Sacremens* de son Eglise. Tel-

Telles ſont les raiſons generales, qui ont induit le Seigneur à inſtituer le *pain* & le *vin* pour ſignes en ſa *Céne*. Conſiderons maintenant en particulier le raport qu'ont ces deux *ſignes* à la fin de ſon inſtitution. La *principale fin* de ce Sacrement eſt, comme nous l'avons dit, la *Commémoration de la mort de* Jeſus-*Chriſt*, & *l'autre* moins principale, *l'union mutuelle qui eſt entre les fidéles*.

Pour convenir à ces *deux fins* il faut que les ſignes de la *Céne* nous repreſentent *premiérement* Chriſt mourant & immolé en la Croix; *Secondement* l'union de ſon corps miſtique, ſavoir, l'Egliſe, afin d'exciter nos eſprits par cette repréſentation, à penſer à l'un & à l'autre, & en célébrer par ce moyen la mémoire.

A l'égard du *premier*, Je dirai dabord que le Chriſt n'ayant pas encore été manifeſté ſous le Vieux Teſtament, il étoit neceſſaire de figurer ſa perſonne, & la maniere de ſon ſacrifice aux fidéles, ce qui ſe faiſoit par *l'immolation* des agneaux & des autres victimes que l'on ſacrifioit en ce tems-là; mais que maintenant ſous la Nouvelle Alliance ſa perſonne & ſon oblation étant aſſez conuës à chacun, par l'exhibition actuelle qu'il a faite en la Croix, il eſt plutot re-

quis

quis de montrer aux fidéles la force & l'efficace de ſon ſacrifice, & le moyen d'en être participant, que de leur figurer le ſacrifice-même.

Or il n'étoit pas poſſible de choiſir pour un tel effet des *Symboles* plus propres que le *pain* & le *vin*; car quant à la perſonne de Jeſus-Chriſt & à ſa mort, ils nous la figurent un peu obſcurément; mais à l'égard du fruit & de l'efficace de cette mort, & de la maniére par laquelle nous en ſommes participans, ils nous mettent trés-clairement l'un & l'autre devant les yeux; Le *pain* donc nous ſignifie la Perſonne du Seigneur Jeſus; car comme c'eſt le Ciel qui fait germer le *pain*, la terre contribuant ſeulement la matiére dont il ſe forme, de même ça été une vertu celeſte, ſavoir, le Saint Eſprit qui a formé le *Seigneur* ici-bas, la terre d'où il a germé, ſavoir, le ſein de la *Bienheureuſe Vierge*, n'ayant fourni à ſa generation que la matiére ſeule.

De plus, comme le grain qui ſort de la terre, eſt batu, moulu, pétri & cuit au four, pour devenir *pain*, de même le *Seigneur Jeſus*, pour nous nourrir & conſerver en vie, a été comme froiſſé & moulu, par diverſes afflictions, cuit par l'ardeur des tentations qu'il

qu'il a ſoutenuës; ſans cela il n'eût pas été propre à nôtre nourriture.

Enſuite, comme le *pain* de la Céne eſt ſeparé d'avec tout autre pain, & ſantifié par la priére du Miniſtre de Dieu ; ainſi le *Seigneur* ſeparé d'avec tous les autres hommes, fut conſacré par cette excellente Oraiſon que nous liſons au 17. de Saint Jean, afin d'être offert au Pére. Les mêmes raports ſe peuvent aiſément conſiderer dans l'autre *ſymbole* qui eſt le *vin*.

Mais quant à ſa *mort*, elle nous eſt un peu plus clairement repréſentée par ces *ſignes*; car *premiérement*, le *pain* ſacré, comme nous l'avons dit, eſt rompu ſur la ſainte Table, & le *vin* répandu; & le *Seigneur*, aprés s'être ſantifié ſoi-même, n'a-t-il pas été rompu ſur la Croix, ſon corps briſé, & ſon ſang répandu ? Mais parce que ces tourmens & cette effuſion de ſang n'inférent pas la mort de neceſſité, il faut conſiderer en *ſecond lieu*, que le *pain* & le *vin* nous ſont propoſez ſeparément en la *Céne*, tout le *pain* à part, & tout le *vin* à part, ce qui exprime clairement la ſéparation du *corps* & du *ſang* de Chriſt, c'eſt-à-dire, ſa *mort*; le *ſang* qui eſt la premiére & plus prochaine matiére de la vie, ne pouvant être ſeparé du *corps* que la mort ne s'en enſuive.

Mais

Mais je dis en *ſecond lieu* que les fruits & les effets de la mort du Seigneur nous ſont clairement repreſentez par ces deux *ſymboles*, le *pain* & le *vin*; car *premiérement* ne voyez-vous pas que cette vertu admirable qu'a le corps & le ſang de Chriſt, immolez en la Croix, de reparer la perte de nôtre juſtice, & nous donner & conſerver, par ce moyen, la vie ſpirituelle & éternelle, eſt trés-proprement ſignifiée par la force qu'ont le *pain* & le *vin*, de ſoutenir nos corps en vie?

Enſuite cette ſainte efficace qu'a le Sacrifice du Seigneur, c'eſt-à-dire, ſa *chair* & ſon *ſang* à réjoüir nos conſciences, nous donnant la paix envers Dieu, n'eſt-elle pas encore fort naïvement exprimée par la vertu qu'a le *vin* de réjoüir le cœur de l'homme, comme chante le *Pſalmiſte*?

Et *finalement* ce que le *pain* & le *vin*, outre le ſouténement de nôtre vie, nous fourniſſent encore un embonpoint agréable, un air & un teint convenable, ſans quoi nos perſonnes ſeroient difformes, cela, *dis-je*, ne nous repréſente-t-il pas excellemment l'efficace du ſacrifice de Jeſus-Chriſt à nous ſantifier, faiſant couler en nos ames un ſuc admirable qui les revêt de pieté & d'in-

d'innocence, leur fournissant, s'il faut ainsi dire, par ce moien, un embonpoint spirituël, une couleur vive, un teint agréable à Dieu & aux hommes ? Ainsi vous voiés cōment les *trois effets* du sacrifice de Jesus-Christ en nous, savoir, la *Iustification*, la *consolation* & la *santification* sont bien & proprement représentez par le *pain* & le *vin*.

Mais j'ai encore ajouté, que le moien d'y participer nous est aussi signifié par *eux*; Car comme ce *pain* & ce *vin* ne servent de rien, si nous ne les prenons, les avalons par la bouche en l'estomac, afin qu'ils s'unissent à nous & soient convertis en nôtre substance, aussi la *chair* & le *sang* de Christ sacrifiés pour nous en la croix, nous sont inutiles, si nous ne les recevons de la bouche de l'ame, c'est-à-dire, si avec une vive foi, nous ne nous les appliquons, n'y aiant dans l'ame humaine aucune autre fonction que celle de la foi, qui ait du raport au manger du corps. D'où vient qu'en la *Céne* l'on ne propose pas le *pain* & le *vin* pour les regarder simplement, mais on les donne à manger & à boire, selon l'expresse ordonnance du Seigneur. *Prenez, mangez & beuvez.* Concluons donc que le Seigneur, pour ce qui regar-

regarde la commémoration de ſa mort, n'eût pû emploier des ſignes plus convenables que ceux-ci.

Mais quant à nôtre *union*, vous découvrirez clairement la même choſe, pour peu que vous y penſiez; Car *premiérement* n'eſt-ce pas nous donner un beau & bien exprès enſeignement *d'union*, que de nous ordonner de *manger* & de *boire* enſemble? le plus ancien & le plus univerſel ſymbole d'amitié parmi toutes les nations; cette *coupe* dans laquelle nous beuvons, cette *table* à laquelle nous participons, ne nous uniſſent-elles pas tous enſemble en une ſainte & inviolable ſocieté? Mais je dis *de plus* que ce *pain* & ce *vin* nous mettent clairement devant les yeux toute la nature de nôtre corps ſpirituel, c'eſt-à-dire, *l'Egliſe*, comme l'enſeigne l'Apôtre, diſant que * *nous ſommes tous un ſeul pain*; Car, & la matiére, & la compoſition, & l'union, & la fin de l'Egliſe nous ſont repréſentées par ſes ſacrés ſymboles. La *matiére*; car le bled étant une production de la terre, couverte de paille, cachant ce qu'elle a de bon au dedans, & demeurant inutile, ſi l'induſtrie de l'homme ne l'en tire, repréſente ces hommes dont

* 1.Cor.10.17.

dont est composée *l'Eglise*, qui sont d'une nature germée de terre, couverts & accablés de paille & d'ordure, qui pourriroient & périroient en leur terre, si une main étrangére, la grace & la vertu du Seigneur ne les mettoit en œuvre. *Ensuite* le *pain* qui se fait de plusieurs grains différens en qualité & extraction, nous figure ces hommes dont se fait *l'Eglise*, qui sont plusieurs, tres-différens en toutes maniéres, sur-tout depuis les tems du Nouveau Testament qui reçoivent toutes sortes de nations en l'aire du Seigneur.

Quant à la *composition*, elle est fort semblable en l'un & en l'autre de ces sujets; Car ainsi que l'homme prend les grains que la terre a produits, les mout, les pêtrit, les cuit, & en fait du pain; Jesus-Christ ne nous prend-il pas tout de même, nous que la terre a germés, que la chair & le sang ont engendrez? ne nous broie-t-il pas avec la force de son Esprit? Ne nous détrempe-t-il pas avec l'eau de sa grace? Ne nous cuit-il pas avec le feu des afflictions? Et par ce moien ne nous réduit-il pas à une commune forme, composant de nous tous un seul corps, lié par un seul & même Esprit, par la communion de mêmes interêts & d'une

d'une mutuelle dilection ; de même que vous voiez que de plusieurs grains preparez, comme nous avons dit, il se fait un seul pain?

Finalement, comme le *pain* nourrit le corps de l'homme, aussi *l'Eglise* est en quelque façon la nourriture du genre humain; Car c'est elle qui conserve la terre, d'où vient qu'elle en est nommée le *sel*; Et de plus elle communique aux hommes la *Parole* & les *Sacremens* de son Seigneur, qui sont comme son suc & sa substance, par laquelle sont nourris ceux qui les reçoivent de ses mains.

L'autre symbole, savoir, le *vin*, contient une image toute semblable ; car l'Eglise a été exprimée de plusieurs raisins, qui tous différens entr'eux-mêmes, ont été cueillis par le Seigneur, & foulés au pressoir de sa grace, y sont coulés en une seule & même liqueur, de laquelle on peut dire véritablement & proprement ce que *Iotam* disoit autrefois figurément de son type, * *qu'elle réjouït Dieu & les hommes*; Ce sont les mistéres que nous signifie le Seigneur en ce peu de mots, quand il dit du *pain* de la Céne, *ceci est mon corps*, & du *vin*, *ceci est mon sang*,

* *Iug.* 11. 13.

ſon corps & ſon ſang, tant *naturel* rompu & répandu pour nous en la croix, que *myſtique*, composé de tous ſes fidéles en la terre.

J'eſtime que déſormais, *Chers-Fréres*, vous voiez aſſés les raiſons pour leſquelles Jeſus-Chriſt a plutôt choiſi le pain & le vin qu'aucune autre eſpéce, pour étre les ſignes & la matiére de ſa *Céne*, & que vous m'avouërez que ce choix eſt un évident enſeignement de ſa ſouveraine & vraiement divine ſageſſe.

Il reſte ſeulement un *Point* que nous n'avons point touché en ce diſcours, ſavoir, la *communication du corps & du ſang de Chriſt* que nous avions miſe neanmoins entre les *fins* & les *effets* de la S. Céne. Diſons donc briévement quelle eſt cette *communication*, comment elle eſt poſſible, & comment elle nous eſt particuliérement donnée en la *Céne*. Je vous prie de remarquer dabord tres-ſoigneuſement, (car c'eſt la vraie clef de toute cette matiére) qu'il eſt ici queſtion de la *communication*, non de Jeſus-Chriſt ſimplement, mais de ſon corps & de ſon ſang préciſément, l'Ecriture la nommant ainſi & non autrement, dans tous les lieux où elle en parle.

Or le corps & le ſang de Chriſt, ce n'eſt pas ſa nature humaine vivante & reſpirante, ſoit en la terre, ſoit au Ciel; mais ce ſont les deux parties du ſacrifice qu'il préſenta à Dieu par l'Eſprit éternel en la croix, ſon *ſang* d'un côté, & ſon *corps* de l'autre, *l'un* réellement & actuellement ſeparé de *l'autre*, ſelon le ſtile de l'Ecriture qui diviſe conſtamment par-tout les victimes immolées en deux parts, le *ſang* & le *corps*, ou la *chair* (car c'eſt tout-un) pour repréſenter expreſſément par là l'Immolation & la mort de la victime. Quand donc nous vous diſons après l'Apôtre, qu'en la *Céne* nous eſt communiqué le corps & le ſang du Seigneur, n'entendez pas par ces mots, que nous recevions Jeſus-Chriſt, entant qu'il eſt vivant; car ce ſeroit abſurdement & ridiculement parler que de dire en ce ſens-là le corps & le ſang de Chriſt. Si l'Apôtre eût eu cette intention, il eût dit ſimplement, la *communication de Ieſus-Chriſt*.

Mais par ces mots il faut entendre ce qu'ils ſignifient en effet, les *deux parties* du ſacrifice du Seigneur ſeparées l'une de l'autre par la mort; & en cet état offertes à Dieu le Pére pour le ſalut du genre humain. Figurés-vous ce *corps* ſacré cloüé à la

croix ; giſant, par maniére de dire , ſur cet autel, ſans poux & ſans vie ; Repréſentez-vous ſon précieux *ſang* de l'autre part, ſorti hors de ſes veines par les plaies de ſes piés, de ſes mains & de ſon côté , ſeparé d'avec cette chair bénite , & répandu en terre; Ce ſont les deux parties de l'hoſtie de Jeſus-Chriſt.

Sachez donc que c'eſt cela qui nous eſt communiqué en la *Céne* , comme il paroit premiérement par les paroles de S.Paul. *Le pain & le Calice ſont la communication du corps & du ſang de Chriſt.* Secondement par les paroles de l'Inſtitution ; *Ceci eſt mon corps rompu pour vous* ; *Ceci eſt mon ſang répandu pour vous.* Comment donc, me direz-vous, nous peut être aujourdui communiqué ce corps & ce ſang de Chriſt , puis qu'il n'eſt, ni en terre, pour le pouvoir toucher, ni en état d'immolation, pour avoir ſon corps & ſon ſang ſeparé l'un de l'autre?

Chers Fréres, j'avouë qu'à prendre cette *communication* de la façon qu'on l'entend dans l'Egliſe Romaine,pour une perception par laquelle nous recevons en nous la ſubſtance propre & réelle du corps & du ſang de Chriſt, conſiſtante en ſa quantité & en ſes qualitez naturelles , elle eſt abſolument impoſ-

impoſſible, non ſeulement parce que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt extrémement éloignée de nous, parce qu'elle eſt dans un état glorieux, parce qu'elle a une quantité égale à la nôtre, incapable, par conſéquent, d'entrer dans nos corps, parce qu'une telle *communication* ſeroit horrible & ciclopique, mal ſéante & inutile; mais beaucoup plus encore, parce que Jeſus-Chriſt n'eſt pas en acte d'Immolation, ſon *corps* & ſon *ſang* ne ſont plus ſéparés l'un d'avec l'autre, *l'un* attaché à la croix & *l'autre* répandu en terre hors de ſes vaiſſeaux, & ne peuvent jamais plus être en un tel état, toute l'Ecriture déclarant hautement que Chriſt ne doit mourir qu'une fois, qu'il eſt vivant éternellement; de ſorte que depuis l'heure qu'il eſt reſſuſcité d'entre les morts, il ne ſera jamais plus immolé, il ne ſera plus *corps & ſang*, c'eſt-à-dire, deux parties d'un ſacrifice réellement & actuellement ſéparées l'une de l'autre. Cela étant donc comme il eſt, & la *communication* d'autre part que nous avons de lui en la *Céne* nous le donnant en un tel état, ſon *corps* & ſon *ſang*, c'eſt-à-dire, les deux parties de ſon ſacrifice ſéparées l'une d'avec l'autre, il faut bien avouër de néceſſité, que cette communi-

cation se doit entendre autrement qu'on ne fait en l'Eglise Romaine.

Que dirons-nous donc, *Mes Fréres?* Comment entendrons-nous ce *mistére?* Certainement il est surprenant, que tant de gens d'esprit s'aheurtent en une chose si claire & si aisée; car je vous prie, ne peut-on *communiquer* à une chose, sans en avoir & toucher la substance? n'en a-t-on pas véritablement la *communication*, quand on en touche le fruit & l'effet, bien que l'on n'en ait pas la masse? *S. Paul* dans ce même passage où il dit que la *coupe sacrée est la communication du sang de Christ, & le pain pareillement la communication de son corps*, ajoute immédiatement * *Regardez l'Israël selon la chair, Ceux qui mangent les sacrifices ne communiquent-ils pas, ou ne communient-ils pas à l'autel?* usant précisément du même mot qu'il avoit emploié au verset précédent en la matiére de *l'Eucharistie.*

Or y a-t-il homme si brutal qui s'aille imaginer là-dessus que ceux qui sous la Police de *Moïse*, mangeoient de la chair des victimes immolées sur l'autel, que ces gens-là, dis-je, avaloient aussi en même tems la substance de *l'autel*, & toute sa masse con-

* 1. Cor. 10. 18.

consistante en pierres, comme elle faisoit? Où est celui qui ne voie que le Saint *Apôtre* veut dire, que par cette action de manger de la victime immolée sur un autel, ils participoient à la vertu qu'avoit l'autel d'expier tipiquement les pechés, & santifier par ce moien les personnes selon la chair, les aggregeant à la societé de *l'Israël* charnel? Pourquoi donc ne prendrons-nous pas ce que l'Apôtre dit de *l'Eucharistie* en la même façon, que le *pain & le vin sacrés sont la communication du corps & du sang de Christ*, entant que ceux qui mangent de ce *pain* & boivent de ce *vin* participent à la vertu qu'a le *corps* & le *sang* de Christ vrai autel & vraie hostie tout ensemble, d'expier réellement & véritablement nos pechez, de santifier les hommes selon l'esprit, de nettoier leurs consciences des œuvres mortes du peché, de les santifier & aggréger à la societé de *l'Israël* spirituël, de la Jérusalem d'enhaut.

Quand mêmes la chose seroit possible autrement, ce qui n'est pas, néanmoins comment le pourrions-nous prendre autrement en ce lieu, puisque l'Apôtre prononce ces deux propositions en un seul & même Texte, disant que le *pain est la com-*

munication du corps de Christ, de même qu'il dit immédiatement aprés, que *manger le sacrifice est la communication de l'autel?* Soit donc conclu que Jesus-Christ nous communique son *corps* & son *sang*, c'est-à-dire, son *sacrifice*, lorsqu'il nous en donne le *fruit*, savoir, comme chacun sait, la rémission des pechez, la paix & la consolation de la conscience, & la santification de l'esprit; que *nous communions pareillement à son corps & à son sang*, quand nous recevons ces bénéfices de lui; *S. Paul* nous représente le *sang* de Christ, non seulement comme répandu, mais même comme [a] *vivant & prononçant encore de meilleures choses que celui d'Abel*; & Saint *Iean*, comme [b] *capable de nous nettoier de tous pechés.*

Comme donc aujourdui, bien que le Seigneur Jésus soit assis à la dextre du Souverain dans une gloire celeste, nous ne laissons pas de dire qu'il présente à son Pére son *sang* répandu & son *corps* froissé pour les fidéles; non pour dire qu'en effet son *corps* soit maintenant froissé, ou son *sang* répandu (car cela ne se peut imaginer) mais pour signifier qu'il lui représente la vertu, l'efficace, & l'odeur toujours fraiche de ce divin sacri-

a *Heb.* 12. 24. b 1. *Jean* 1. 7.

ſacrifice, qui lui a été offert ſur la croix; nous diſons de même qu'il nous communique ſon *corps* & ſon *ſang*, non qu'en effet il nous mette dans la bouche ou dans l'eſtomac, ſa *chair* immolée & transpercée de cloux, ſon *ſang* verſé hors de ſes veines, comme il étoit autrefois, mais bien pour ſignifier qu'il nous rend réellement & actuellement participans du fruit de ſon ſacrifice.

C'eſt ainſi qu'il faut prendre ce que dit S. *Pierre*, de [a] *l'aſperſion du ſang de Chriſt*, & S. *Iean*, de ceux [b] *qui avoient blanchi leurs robes au ſang de l'Agneau*; c'eſt-à-dire, que par ſon efficace ils avoient obtenu la remiſſion de leurs pechez & la ſantification de leurs ames. Repréſentez-vous un Grand Roy, qui aiant conquis, au prix de ſes ſueurs & de ſon ſang, le païs de ſon ennemi, nous feroit enſuite part de ſa victoire, nous donnant libéralement à poſſéder les terres de ſa conquête; ne diriez-vous pas qu'il nous auroit communiqué ſes ſueurs & ſon ſang propre, parce qu'il nous en auroit donné le fruit? Jéſus-Chriſt a détruit par ſa mort, l'ennemi du genre humain, ſa *chair* bruée & ſon *ſang* répandu ſur la croix nous ont aquis

a 1. *Pier*. 1. 2. b *Apoc*. 7. 14.

aquis la remiſſion des pechez, la ſantification & l'immortalité.

Quand donc il nous vient donner toutes ces graces, n'eſt-ce pas avec raiſon que nous diſons qu'il nous communique ſon *corps* & ſon *ſang*, puiſque c'eſt à ce prix-là qu'il les a achetées? C'eſt une façon de parler fort ordinaire, de donner ainſi le nom de la cauſe à ſon effet & à ſon fruit. Nous liſons que *David* aiant ſouhaité de boire de l'eau du puits de la ville de *Bethlehem* alors occupée par une garniſon de Philiſtins * *trois de ſes preux traverſérent le camp de l'ennemi, & avec un évident péril de leur vie, puiſérent de l'eau dans ce puits, & que l'ayans aportée à David, il n'en voulut pas boire, mais la répandit à l'Eternel* en diſant. *A Dieu ne plaiſe que je boive le ſang de ces hommes ici*, apellant ce breuvage le *ſang de ces perſonnes-là*, non qu'en effet & formellement ce fût leur ſang, mais parce qu'ils le lui avoient aporté au péril de leur vie, quoi qu'au fonds, pour l'avoir, ils ne perdirent pas une goute de leur ſang.

A combien plus forte raiſon pouvons-nous & devons-nous apeller le *corps* & le *ſang* de Chriſt, les *graces* qu'il nous communique

* 1.*Chron*.11.18.19.

nique dans sa *Céne*, puisqu'en effet elles lui coutent la vie? puisque pour les avoir, pour les puiser de cette éternelle source où elles étoient renfermées, & de là les faire couler en nous, il a falu qu'il combatît toutes les gardes des *Philistins* spirituels? que non seulement il hazardât son *sang*, mais qu'il le répandît en effet? Or cette communication du corps & du sang du Fils de Dieu, étant prise de la sorte (comme il est absolument impossible de l'entendre autrement) vous voyez, *Chers Fréres*, qu'il n'y a plus de difficulté en toute cette matiére; car cette efficace du *corps* & du *sang* de Christ, ce fruit de son sacrifice est un fruit éternel, que le tems ne sauroit gâter ni flêtrir; c'est un fruit qui est present par-tout, qui a rempli le ciel & la terre, que Dieu offre partout & en tout tems aux hommes; que les hommes, de son bon plaisir, reçoivent en tous âges & en tous lieux pour leur salut, Jesus-Christ en cette considération étant [a] *le même hier, aujourdui & éternellement.*

De là aussi il est clair que cette *communication* se fait par le moyen de la *foy*, puis que toute l'Ecriture des Apôtres nous enseigne constamment par-tout que [b] *c'est par la foy* *que*

a *Heb.* 13. 8. b *Rom.* 3. 24.

que Jesus-Christ est nôtre propitiatoire, que *c'est par* elle *qu'il purifie nos cœurs*, par elle * *qu'il habite en nous*, par elle *que nous avons accez à son Trône de grace*, tous ceux qui croient en lui étant délivrez de la condamnation, recevans la remission de leurs pechez, la paix & la joye de Dieu & la vraye santification.

Or bien que cette *Communication du corps & du sang de Christ* soit la fin, le fruit & l'effet de tous les mistéres & de toute, la prédication de la Religion Chrêtienne, si est-ce qu'elle a particuliérement lieu en la Ste. *Céne* instituée, comme nous avons dit, tout exprés, pour célébrer la memoire de la mort du Seigneur, c'est-à-dire, du sacrifice par lequel il a mis son *corps* & son *sang* en tel état, que nous en pouvons joüir. Il ne faut donc point douter que ceux qui y participent avec la foi & devotion requise, ne communiquent veritablement au *corps* & au *sang* de Christ, c'est-à-dire, qu'ils ne reçoivent par cette action les fruits de sa mort ci-dessus representez.

Il y a *deux* sortes de *signes*; les *uns* qui representent nuëment & simplement les choses, tel qu'est le Portrait d'un homme dans

* *Eph. 3.*

dans la boutique d'un Peintre, qui nous le représente, sans nous en rien donner ou communiquer au delà; mais il y a d'autres *signes*, qui, outre la représentation, exhibent & communiquent en effet ce qu'ils représentent, comme les lettres de grace expédiées avec le Seau du Prince ne signifient pas seulement la grace d'un criminel, mais la portent & la donnent en effet. Ainsi la croix & le ruban bleu, & le collier qui est en ce Royaume la marque de l'ordre du Roi, quand il lui plait de les donner à quelque Seigneur, ne signifient pas simplement l'ordre, mais le donnent aussi en effet; de sorte que celui qui les reçoit devient réellement par là, *Chevalier de l'Ordre*, il en reçoit actuellement la dignité avec la marque.

La *Céne* donc & le *Batême* sont de cette sorte de signes, non creux & vuides, mais efficaces, qui nous donnent en effet ce qu'ils nous signifient, les fruits réels de la mort du Seigneur; Et il ne faut pas être surpris que des Elémens simples & vils, comme le *pain* & le *vin*, produisent de si grands effets; C'est l'institution de Dieu qui leur donne cette efficace; car si la volonté du Roi peut faire qu'un ruban bleu

avec

avec une croix & un collier donnent une trés-grande dignité à celui qui les reçoit ; le font honorer & respecter par-tout, combien plus l'Institution du grand Monarque des cieux & de la terre, le Seigneur Jesus aura-t-elle pouvoir de conferer au *pain* & au *vin* sacrez l'efficace de nous communiquer les fruits de sa mort ? Lui qui tourne à son bon plaisir toute cette nature qu'il a créée ? qui avec les moindres choses opére les plus grandes ? Ce n'est pas qu'il change les élémens en eux-mêmes, ou qu'à proprement parler, il les revête d'aucune nouvelle forme, soit naturelle, soit surnaturelle, il les accompagne seulement de sa celeste vertu, accomplissant puissamment par son Esprit ce qu'il nous signifie par eux ; D'où il paroit combien est fausse la calomnie de nos *Adversaires*, qui nous accusent de faire évanouïr toute la nature du Sacrement de la Sainte *Céne* en imaginations & en chiméres, sous ombre que nous ne croyons pas leur prétenduë *Transsubstantiation* Mais il en sera plus amplement parlé ci-aprés. Prions le Seigneur qu'il nous communique son Fils Jesus-Christ avec toutes ses graces, à nôtre salut. *Amen.*

SERMON

SUR

LA SECTION LII.

DU

CATECHISME.

Contre le Sacrifice de la Messe.

TOus les hommes qui ont, ou établi, ou reçu & exercé quelque religion, ont reconu, que pour aprocher de la Divinité, nous avons necessairement besoin d'un *Sacrifice.* Ce consentement universel des hommes vient des sentimens que la nature nous a elle-même imprimé dans l'ame, que Dieu étant juste, & nous pecheurs, nous ne pouvons avoir sa faveur, si sa colére que nos crimes ont excitée, n'est appaisée, & sa justice satisfaite, qui est l'effet & le dessein auquel servent les *sacrifices.*

Le Christianisme, qui est la seule vraye Religion, toutes les autres n'en étant que de

de vaines & fausses ombres, nous a aussi donné l'unique *Sacrifice* vrayement digne de ce nom, seul capable d'éteindre la colére de Dieu & de le reconcilier avec le genre humain, Christ le Fils de Dieu immolé sur la Croix par nos pechez, fait peché & malediction pour nous acquerir la justice & la benediction du Pére, répandant son sang pour conserver le nôtre, & nous ouvrant par une parfaite satisfaction, le Trône de Dieu & le Sanctuaire de l'Eternité. Nos *Adversaires* de la Communion de Rome le confessent avec nous ; Car comment pourroient-ils nier ce que la bouche des Apôtres a si hautement publié dans le monde, ce que leur plume a si profondement gravé dans toutes les Ecritures du Nouveau Testament, ce que les peuples Chrêtiens ont si unanimément crû & confessé dans tous les siécles & dans tous les climats ?

Mais outre ce grand & divin *sacrifice*, ils en posent encore un autre, qu'ils appellent de l'*autel*, qu'ils célébrent tous les jours avec une grande dévotion, & en la participation duquel ils font consister presque toute la religion & le salut des fidéles. S'il n'étoit question que des actions, ou de nôtre pieté, ou de nôtre charité que nous devons

devons offrir à Dieu; en reconoiſſance de ſes bienfaits, & auſquelles l'Ecriture & l'Egliſe de Jeſus-Chriſt donne ſouvent, à cet égard, le nom de *ſacrifices* improprement & figurément, à cauſe de l'image & de la reſſemblance qu'elles ont avec les ſacrifices proprement & réellement ainſi nommez, nous ne ferions aucune difficulté de ſoûcrire à leur doctrine; Mais ils prétendent que leur *ſacrifice* eſt vraiement & proprement ainſi nommé, que c'eſt un *ſacrifice* viſible & extérieur, non ſpirituel & miſtique ſimplement, propitiatoire & non de loüange, ou d'action de graces, ou de commémoration ſeulement, ils en étendent le prix & l'efficace, non aux hommes vivans ſeulement preſens & abſens, mais aux morts-mêmes, voulans qu'il délivre les ames qui brulent ſous terre, & glorifie celles qui triomphent dans le Ciel. Ils anatématizent exactement & un par un, tous ceux qui choquent ou contrediſent le moindre de ces Points. Nous donc, qui par la grace de Dieu, nous contentons de la Croix du Seigneur, & trouvons en ſon oblation la plénitude de tous les biens neceſſaires à nôtre ſalut, avons tous les ſujets du monde de rejetter leur erreur.

C'eſt ce que fait l'Auteur de nôtre Catechiſme dans la *Section* qui vous a été recitée, & il a placé cette queſtion en ce lieu, c'eſt à-dire, dans le Traitté de la *Sainte Céne* du Seigneur, parce que c'eſt en cette action, comme vous ſavez, que nos *Adverſaires* prétendent d'offrir à Dieu pour la propitiation de leurs pechez, ayans changé ce Sacrement en un *Sacrifice*. Pour vous donner une entiére expoſition de ce Dimanche de nôtre Catechiſme , nous parlerons *premiérement* du *ſacrifice*, & vous ferons voir,avec la grace de Dieu, qu'il n'y en a aucun autre que celui que le Seigneur Jeſus a offert à ſon Pére ſur la Croix ; Et *enſuite* nous conſidererons briévement quelle communion nous avons à ce *ſacrifice* , & comment & par quels moyens nous l'avons.

Et pour proceder avec ordre en la déduction du premier Point, nous prouverons *premiérement* en general qu'il n'y a & n'y peut avoir ſous le Nouveau Teſtament aucune oblation d'un *ſacrifice* vrai & proprement ainſi nommé, aprés celle du Seigneur Jeſus ſur la Croix ; & *enſuite* nous juſtifierons pour le particulier de la *Meſſe Romaine*, à qui l'on veut donner cette qualité, qu'elle ne

ne lui convient nullement, & ne peut en aucune façon, lui être attribuée avec verité.

Je viens donc au *premier* de ces deux Points ; & pour en montrer la verité, présupposant ce que les uns & les autres accordent, qu'en tout sacrifice est necessairement requis un *Ministre* légitime pour l'offrir; Je *dis*, que s'il y avoit un vrai sacrifice sous le Nouveau Testament autre que celui de la *Croix*, il y auroit aussi des Ministres légitimes instituez de Dieu pour l'offrir ; Or il n'y en a point, ce qui paroit 1°. par tous les lieux de l'Ecriture où sont dénombrez les Ministres de la Nouvelle Alliance, comme par exemple, au chapit. 12. de la premiére aux Corinthiens, *Dieu*, dit l'Apôtre, *en a mis les uns en l'Eglise, premiérement Apôtres*, 2°. *Prophétes*. 3°. *Docteurs*; à quoi il ajoute *les Evangelistes & les Pasteurs*, au chap. 4. de l'Epitre aux Ephesiens. De *Sacrificateurs* il n'en dit pas un mot ni là ni ailleurs.

Quelle apparance qu'il eût oublié une charge si utile, si necessaire, si noble, qui va, à ce que l'on tient, du pair avec celle des Rois entre les graces & les dons que Dieu a faits à son Eglise par Jesus-Christ ; si elle y eût en effet le lieu que l'on prétend ? Dans

l'Epitre aux Hébreux qui ne parle presque toute entiére que des *Sacrifices* & de la *Sacrificature*, jamais il ne nomme aucuns *Sacrificateurs* sous le Nouveau Testament, mais à ceux du Vieux il opose toujours constamment J.Christ seul, comme un à plusieurs, comme Eternel à des hommes mortels.

Cela se voit encore de ce que dans les passages où les Apôtres exhortent les Ministres de Jesus-Christ de bien faire leurs Charges, leur en spécifiant & articulant les fonctions, ils ne leur disent jamais rien de *Sacrifier*. Ils leur commandent de *paitre le Troupeau de leur Maitre*, de *veiller*, de *détailler droitement la Parole de verité*, de *prêcher en tems & hors tems*, *d'enseigner*, *d'instruire avec douceur*, de *convaincre les contredisans*, de *présider duëment & humblement*. Comment oublieroient-ils en tant d'endroits où ils traittent la partie principale, le fondement de toutes les autres?

De plus, quand l'Ecriture nous raporte la conduite des Apôtres, & les exercices de leur Charge, ce qu'elle fait souvent dans les *Actes* & ailleurs, elle nous dit bien qu'*ils prêchoient l'Evangile*, *qu'ils l'annonçoient aux Juifs & aux Grecs*, *qu'ils rompoient le pain du Seigneur & administroient le saint Batême*, mais qu'ils

qu'ils *ſacrifiaſſent*, elle ne le dit nulle part, elle fait ſeulement mention du ſacrifice de l'Evangile dont parle S. Paul au 15. de l'Epitre aux *Romains*, entendant *la prédication de la doctrine du Seigneur*, comme nos Adverſaires-mêmes le reconoiſſent ; qui n'eſt qu'un ſacrifice ſpirituel & improprement ainſi nommé, & non le vrai, extérieur & viſible *ſacrifice* dont il eſt maintenant queſtion; Car quant à ce qu'écrit *S. Luc* au 13. des Actes, de certains Prophêtes & Docteurs, *qu'ils ſervoient en leur Miniſtère au Seigneur*, il témoigne bien par là que ces gens avoient une Charge & un Miniſtére public, qui eſt ce que ſignifie en general le mot employé en ce lieu-là, mais il ne remarque point que le *ſacrifice* fût une des fonctions de leur Miniſtére.

La même choſe paroit encore, en ce que jamais les Miniſtres de l'Evangile ne ſont appellez *Sacrificateurs* dans tous les livres du N. T. le ſens des noms d'*Evêque*, de *Prêtre*, de *Docteur* qui leur ſont ordinairement donnez n'ayant rien de commun avec le *ſacrifice*; Et néanmoins il n'eſt pas croyable, que ſi c'étoit là, comme on le prétend, l'une des plus importantes fonctions de leurs Charges, ils n'en euſſent dû tirer quelcun

de leurs noms ; d'autant plus que c'étoit l'un des plus glorieux Titres qui fût dans *l'Eglise* Judaïque d'où les Apôtres ont tiré la plus-part des termes de la Chrêtienne. Il est vrai que les Chrêtiens sont quelquefois apellés *Sacrificateurs*, mais toujours en commun, non seulement les *Ministres*, mais aussi les autres fidéles du peuple, comme en la premiére Epitre Cathol. de *S. Pierre* au chap. 2. où parlant à tous les fidéles, *vous êtes*, leur dit il, *une sainte sacrificature* ; Aussi assigne-t-il à cette sacrificature pour sa légitime fonction, d'offrir à Dieu par Jesus-Christ des sacrifices spirituels, non exterieurs & visibles, comme nous l'entendons en toute cette Dispute.

Enfin cela paroit aussi évidemment de ce que le Seigneur Jesus n'a apellé aucun à une telle sacrificature ; car c'est une charge où nul ne se peut ingérer de son propre mouvement ; *Nul ne s'attribuë cet honneur* (dit l'Apôtre au chap. 5. de l'Epitre aux Hebreux) *mais celui-là en jouït, qui est apellé de Dieu comme Aron.* D'où vient que même le Seigneur Jesus, bien que Dieu benit éternellement, *ne s'est pourtant point glorifié soi-même pour être fait souverain Sacrificateur, mais celui l'a glorifié qui lui a dit, c'est toi qui*

qui es mon Fils, je t'ai aujourdui engendré; Et ailleurs, *Tu es ſacrificateur éternellement à la façon de Melchiſedec*, comme dit l'Apôtre au même lieu.

Or nous ne trouvons point que le Seigneur Jeſus ait apellé à la *Sacrificature*, ni ſes Apôtres, ni aucuns autres de ſes Diſciples, bien que ce ſoit une action ſi conſidérable, qu'il n'eſt nullement à croire, que ſes ſaints Evangeliſtes l'euſſent paſſée ſous ſilence, ſi elle s'étoit faite comme on prétend. Vous voiez avec quel ſoin *Moïſe* nous a décrit la vocation *d'Aron & de ſes Fils à la ſacrificature Levitique*, raportant toutes les cérémonies & circonſtances de l'action, juſques aux moindres. Comment les Evangeliſtes de Jeſus-Chriſt auroient-ils oublié la vocation des Apôtres à un *Sacerdoce* incomparablement plus excellent que celui *d'Aron*, ſi vous en croiez ceux de Rome?

Ils nous recitent que le Seigneur leur communiqua ſon Eſprit, qu'il les certifia de ſa réſurrection, & enſuite leur donna ſa commiſſion qu'ils nous raportent toute entiére, leur commandant *d'inſtruire les nations & de les batizer au Nom du Pére, du Fils & du ſaint Eſprit*; c'eſt-à-dire, en un mot,

de prêcher & de consacrer les croians par le sceau de son Alliance. Pourquoi auroient-ils oublié la *sacrificature*; si c'étoit le principal & fondamental article de leur commission si necessaire, à ce que tiennent [a] ceux de Rome, que sans elle il n'y a point de religion entre les Chrêtiens ? Et de nous enjoindre, comme fait le Concile de Trente, sur peine d'anathéme, de croire que le Seigneur, en disant à ses Apôtres, [b] *Faites ceci en commémoration de moi*, ait institué ses Apôtres, *Sacrificateurs*, & ordonné qu'eux & leurs successeurs offrissent son corps & son sang en sacrifice ; c'est commander & non enseigner, c'est emploier la violence où la raison manque ; Car où est l'homme, qui lisant cet endroit de l'Evangile sans passion & sans préjugé, y eut jamais trouvé l'institution des Apôtres en *sacrificateurs* ? Le Seigneur prit du pain, & après avoir rendu graces il le rompit & le donna à ses Disciples, en disant (car Saint Matthieu le raporte ainsi) *Prenez, mangez, ceci est mon corps qui est donné pour vous* ; puis il ajouta ce que dit Saint Luc, *Faites ceci en commémoration de moi.* Qui

a *Bellarmin. de Missa. cap.* 20. § *Probatur. Concil. Trident. Sess.* 22. *cap.* 2. b *Luc* 22. 19.

Qui ne voit que ce qu'il entend qu'ils fassent, c'est ce qu'il venoit de leur commander, de prendre & de manger le pain qu'il leur avoit donné ? Et c'est aussi en ce sens, que l'interpréte *Saint Paul*, quand après avoir raporté ce Commandement du Seigneur, il ajoute immédiatement; *Car toutes les fois que vous mangerés de ce pain & boirés de cette coupe, vous annoncerés la mort du Seigneur jusques à ce qu'il vienne.* Il ne dit pas, quand vous *sacrifierez*, mais quand vous *mangerez* ce pain vous annoncerez la mort du Seigneur; Certainement le Seigneur commandoit donc à ses Disciples de manger le pain de sa Céne & non de le sacrifier, quand il leur disoit, *Faites ceci en commémoration de moi.* Et le Seigneur le montre assez lui-même en l'autre partie de ce Sacrement, *Faites ceci toutes les fois que vous en boirés en commémoration de moi*; quand vous en boirez, dit il, & non quand vous l'offrirés ou le *sacrifierez*. Soit donc conclu qu'il n'y a point d'autres Sacrificateurs sous le Nouveau Testament que nôtre Seigneur Jesus-Christ. En effet il n'y en peut avoir d'autres, nul des Ministres ni des autres hommes n'aiant les conditions & qualitez requises pour exer-

exercer une telle *sacrificature.*

Car il n'eſt pas ici queſtion d'un ſacrificateur tipique & figuratif, tels qu'étoient ceux du Vieux Teſtament, qui ne purifioient leur peuple qu'à l'egard de la chair ſeulement, & ne lui procuroient qu'une pureté légale, & n'appaiſoient Dieu que tipiquement, entant qu'ils obtenoient ſeulement de lui qu'il admît les perſonnes pour leſquelles ils avoient ſacrifié en la Communion & ſocieté exterieure de la ſynagogue; effets dont j'avouë qu'*Aron* & ſes deſcendans étoient capables, enſuite de l'inſtitution de Dieu. Sous le Nouveau Teſtament où les ombres & les figures n'ont plus de lieu, il nous faut un *ſacrificateur* qui puiſſe comparoitre devant le Tribunal de Dieu & l'appaiſer réellement & en verité, & purifier les conſciences de ſon peuple, & obtenir une vraie & réelle remiſſion de leurs pechez, & le droit d'entrer en la ſocieté de l'Iſraël, non charnel, mais ſpirituël, dans le Royaume celeſte, & non dans le Temple de *Iéruſalem.* Or il eſt évident que pour venir à bout d'un ſi grand deſſein, il faut un homme qui ſoit & tres-innocent & tres-ſaint, exempt de toute tache & originelle & actuelle, même qui ſoit Dieu pour ſoutenir l'ef-

l'effort de la justice du Pére, & pour meriter sa paix & sa bienveuillance.

Puis donc que nos *Adversaires* reconoissent avec nous qu'il n'y a aucun homme sur la terre qui soit doüé de ces qualitez, il faut qu'ils avouënt aussi par conséquent, qu'il n'y en a point qui soit capable d'exercer la *sacrificature* du Nouveau Testament. Ces conditions ne conviennent qu'à Jesus-Christ, la sacrificature qui les requiert n'apartient donc qu'à lui non plus. Et c'est precisément ce que l'Apôtre conclut de cette considération au chap. 7. de l'Epitre aux Hébreux. *Il nous convenoit* (dit-il) *d'avoir un tel souverain Sacrificateur qui fût saint, innocent, sans tache, & séparé des pécheurs.* Mais quand mêmes il se pourroit trouver quelcun entre les hommes doüé de ces qualitez, ce qui est absolument impossible ; si est-ce qu'avec tout cela, il ne pourroit être *Sacrificateur* du Nouveau Testament; Car la sacrificature de la Nouvelle Alliance est *selon l'ordre de Melchisedec*, comme le montre l'Apôtre au 5. & 7. de l'Epitre aux Hebreux, & comme le confessent ceux de Rome ; *Le Sacrificateur de cet Ordre doit être un homme éternel,* comme l'enseigne l'Epitre aux Hébreux chapit. 7. *sans pére, sans mére, sans généalogie, n'ayant*

com-

commencement de vie, ni fin de jours, & demeurant Sacrificateur à toujours, n'ayant par consequent besoin d'aucun successeur ; ce qui ne convient, comme vous voyez à aucun homme mortel.

Et quand mêmes il y en auroit quelcun capable de cela, si est-ce qu'il ne pourroit être installé en cette charge, attendu que le Seigneur Jesus en est déja pourvû ; Car ce seroit lui donner un Successeur, ce qui n'est ni possible ni convenable. Quant à la Loi, ses Sacrificateurs, à cause de leur infirmité, laissoient leurs charges à des Successeurs, la mort les empêchant de les exercer toujours ; * *mais la Parole du serment qui est aprés la Loy, ordonne le Fils*, (dit l'Apôtre) *qui est consacré à jamais.* Et il ne serviroit de rien de repliquer que les *Sacrificateurs* prétendus par nos Adversaires ne sont pas Successeurs, mais Ministres de Jesus-Christ ; Car quoi qu'il en soit, il est certain qu'ils les tiennent pour vrais *Sacrificateurs* du Nouveau Testament, bien qu'inferieurs au Seigneur ; & ils en viennent mêmes jusques à dire, que c'est en leurs successions que consiste l'Eternité du *Sacerdoce* de Jesus-Christ

* *Heb. 7. 28.*

Christ, & qu'il n'est Sacrificateur éternel, qu'entant qu'il sacrifie par eux.

Or l'Apôtre au ℣. 23. & 24. du 7. chap. de l'Epitre aux Hébreux, exclut de cet ordre de *Sacrificature*, non la succession seulement, mais aussi la pluralité. En effet c'étoit la grande quantité des victimes légales qui étoit cause de la multitude des *Sacrificateurs Lévitiques*, parce que le seul Souverain Sacrificateur n'eût pû suffire à immoler tant d'hosties, au lieu que sous le Nouveau Testament il n'y a qu'une seule victime, comme chacun le confesse ; Aussi ne lisons-nous point que *Melchisedec*, le type de cette Sacrificature, ait eu aucuns Collégues ou Ministres en cette Charge; Et les marques que lui donne l'Ecriture sont telles, qu'il est aisé à voir que nul n'est *Sacrificateur* selon son ordre, qui ne soit *Souverain* & Indépendant de tout autre.

Et quant à ce qu'ajoutent les *Adversaires*, que sans les continuelles oblations de leurs Prêtres, Jesus-Christ ne seroit pas Sacrificateur Eternel, c'est un outrage contre la dignité du Seigneur que des oreilles Chrêtiennes ne sauroient entendre sans horreur; car ils ôtent par ce moyen à sa Sacrificature l'avantage que l'Apôtre lui donne par des-

sus

ſus celle d'*Aron*, ſavoir, d'être éternelle & permanante à toujours, étant évident que celle d'*Aron* n'étoit pas moins perpétuelle à cet égard que ſeroit celle de nôtre Seigneur, ſelon les préſuppoſitions de nos *Adverſaires*. Et quand S. Paul attribuë à la Sacrificature de Jeſus-Chriſt l'efficace de *ſauver tous ceux qui s'approchent de lui* Hebr. 9. 25. il ne la fonde pas ſur ce qu'il a toujours des Miniſtres en terre qui ſacrifient pour lui, mais bien ſur ce qu'*il eſt toujours vivant pour interceder pour nous.*

Enfin, pour conclurre cette *premiére* raiſon, *j'ajoute*, que quand mêmes il y auroit dans l'Egliſe Chrêtienne des Sacrificateurs, tels que nous avons dit ci-deſſus, toujours y ſeroient-ils inutiles, parce que Jeſus-Chriſt nôtre Souverain Sacrificateur eſt dans le Ciel, le vrai Saint des Saints, qui n'eſt point fait de main, où il comparoit pour nous; Car tandis que le *Pontife* des Hebreux étoit dans le Saint des Saints, il n'étoit permis à aucun, quelque légitimement pourvû qu'il pût être de la Charge de *Sacrificateur*, d'offrir aucun *ſacrifice*; Pour ſauver la juſte correſpondance de cette figure avec ſa verité, qui ne voit que nul ne peut donc non plus préſenter aucun *ſacrifice* à Dieu, tandis que Jeſus-

Jesus-Christ nôtre vrai *Pontife* est dans les cieux? D'où s'ensuit qu'une telle Charge seroit absolument inutile dans l'Eglise Chrétienne, & que par consequent elle n'y a point été établie par le Seigneur, qui est trop sage pour faire quelque chose en vain.

Ainsi vous voyez qu'il n'y a & n'y peut avoir d'autre *Sacrificateur* sous le Nouveau Testament que le Seigneur Jesus-Christ; d'où il reste à conclurre qu'il n'y a point d'autre *sacrifice* légitime, que celui qu'il offrit sur la Croix; mais cela se prouve encore évidemment par la consideration du *sacrifice*-même; car s'il y en avoit quelcun il auroit été institué par nôtreSeigneur, le *sacrifice* sur-tout extérieur & propitiatoire étât d'une si haute importance en la Religion, qu'il ne peut être légitimement, ni établi, ni exercé que par une autorité Divine, témoin ce que nous lisons dans le Vieux Testament, que Dieu avoit en abomination & l'*autel* & le *feu* & les *victimes* que les hommes présumoient, ou de lui dresser, ou de lui offrir sans son commandement, & rejettoit tout service & toutes doctrines d'invention ou d'institution humaine; Or nous ne lisons nulle part dans les Livres du Seigneur, qu'il ait jamais

mais, ou inſtitué ou recommandé au peuple du Nouveau Teſtament aucun *ſacrifice* tel que prétendent ceux de Rome.

Sentans bien la force de cette raiſon, ils font tout ce qu'ils peuvent pour trouver leur *ſacrifice* dans l'Ecriture ; Mais tous ces efforts ne tournent qu'à leur confuſion ; Car aprés tout, qu'alléguent-ils qui ait la moindre apparance ? Ils ſe fondent ſur ce que Moïſe recite * *qu'Abraham retournant de la défaite des cinq Rois, Melchiſedec l'un des plus Illuſtres Types du Meſſie lui vint au devant, & apporta du pain & du vin.* Mais que fait cela pour prouver que Jeſus-Chriſt a commandé à leurs Prêtres de ſacrifier ſon corps & ſon ſang. *Premiérement*, où eſt-ce que Dieu leur a dit que *Melchiſedec ſacrifia ce pain & ce vin ?* Combien plus y a-t-il d'apparance qu'il l'apporta pour la refection des gens du *Patriarche* fatiguez du combat & du chemin ? *Secondement*, ſuppoſé qu'il l'eût ſacrifié, d'où prouvent-ils que ſon fait ſoit une loi qui oblige les Miniſtres de l'Evangile à en faire autant ? Et quand on leur accorderoit ces deux Points, qui ne ſont nullement évidens ni

* *Gen.* 14. 18.

ni l'un ni l'autre, ne feroit-ce pas la ruïne de leur erreur, qui prétend un *sacrifice de chair & de sang*, & non de *pain* ou de *vin*? Certainement l'Apôtre en l'Epitre aux Hébreux, déduit au long la figure de *Melchisedec*, & remarque divinement en ce tableau l'éternité de la *Sacrificature* du Seigneur Jesus, & la justice & la paix qu'il nous a acquise, & la benediction qu'il a donnée à *Abraham* & à toute sa posterité, & l'hommage qu'il en reçoit; mais il ne dit pas un mot des *Prêtres de Rome* ni de leur pretendu *sacrifice*. Adorons la plénitude des Ecrits de l'Apôtre, & nous contentans de sa doctrine, laissons là les vaines & frivoles subtilitez des hommes.

Ils ajoutent l'oracle de *Malachie* prédisant [a] *que sous le Messie le Nom de Dieu sera grand entre les nations, depuis le Soleil levant jusques au couchant, & que l'on offrira en tout lieu des parfums en son Nom, & des oblations pures*; comme s'il n'y avoit dans l'Eglise Chrêtienne nulle autre offrande que la *Messe*, en qui se puisse vérifier cette Prophétie; comme si l'on n'y offroit pas à Dieu [b] *le parfum de la Priére* & le [c] *sacrifice de loüange*, & celui de [d] *nos*

a *Mal.* 1. 11. b *Ps.* 50. 14. c *Heb.* 13. 15. d *Rom.* 12. 1.

corps mortifiez sur la terre & crucifiez avec Christ, & celui de nos [a] *aumônes & benéficences*, & celui de la *Prédication Evangelique*, & des *personnes converties* à la foi, & celui de nos *souffrances* pour le Nom de Christ avec [b] *l'aspersion de nôtre sang*; & enfin *tout ce raisonnable service* que nous présentons au Pére selon la discipline du Fils? Ce sont là les *sacrifices* que S. Pierre donne aux Chrêtiens, les nommant [c] *spirituels & agréables à Dieu par Jesus-Christ*; & disant *que c'est pour les offrir que nous avons été faits une sainte Sacrificature*.

Autrefois on ne les offroit à Dieu qu'en Israël, & encore en une trés-petite mesure, au prix de celle où les a élevez l'Evangile de Jesus-Christ; maintenant on les offre par-tout en esprit & en verité, sans ombre, sans aucun mêlange de toutes ces choses tipiques & charnelles, qui accompagnoient le service des anciens; Et bien que nôtre infirmité n'y mêle souvent que trop de défauts; si est-ce que la foi d'où ils procédent, & la faveur de Christ qui les parfume, les rend saints & agréables à Dieu, comme l'assure Saint Paul

a *Philip.* 4. 18. *Hebr.* 13. 16. b *Philip.* 2. 17.
c 1. *Pier.* 2. 5.

Paul au 12. de l'Epitre aux Romains. C'eſt donc la *pure oblation* qu'entend *Malachie*; C'eſt le ſervice ou * *l'adoration en eſprit & en verité*, dont parloit nôtre Seigneur Jeſus à la *Samaritaine*, lui prédiſant un peu auparavant l'accompliſſement de la choſe-même, que *l'heure approchoit & étoit déja venuë que les vrais adorateurs adoreroient le Pére en eſprit & en verité*; c'eſt-à-dire, que les ombres & les figures anciennes ceſſeroient, les ſacrifices de *Jeruſalem* & ceux de *Garizim*, & tout le ſervice charnel, & qu'en leur place ſuccederoit *un pur & raiſonnable ſervice de Dieu*, tel que le preſcrit l'Evangile; Mais ſi la *Meſſe* de Rome fait partie de ce ſervice Evangelique, c'eſt à nos *Adverſaires* à le prouver, le Seigneur n'en dit rien ni en *Malachie* ni en *S. Jean*.

Ils nous alléguent auſſi *l'Agneau Paſchal*, & préſuppoſant que ça été un *ſacrifice*, concluënt que *l'Euchariſtie* à laquelle il ſe raportoit en doit être un pareillement; à quoi ils joignent encore le *ſacrifice* par lequel eſt confirmée l'Ancienne Alliance au 24. de l'Exode. Je ne m'arrêterai point à conteſter à la *Pâque* la qualité de *ſacrifice* qu'ils lui donnent; Mais qui ne voit que l'une & l'autre de

* *Iean* 4. 23.

ces figures a été accomplie en la Croix de Christ, *l'agneau immolé* & mis à mort pour nos pechez, dont le sang a sauvé nos personnes, comme celui de la Pâque les premier-nez des Hébreux, & dédié la nouvelle Alliance, comme celui du 24. de l'*Exode* consacra l'ancienne? En ce qu'ils tirent du Nouveau Testament où se devroit proprement trouver l'institution de ce prétendu *sacrifice*, ils n'alléguent que fort peu de choses. Je ne dirai rien de *l'autel* de l'Epitre aux Hébreux, * *duquel* (dit l'Apôtre) *ceux qui servent au Tabernacle n'ont point la puissance de manger*, puis-que leurs meilleurs auteurs reconoissent avec nous que cet autel-là est, ou la *Croix* de Jesus-Christ, ou *Jesus-Christ* lui-même, & non celui de leur *Messe*.

Mais ils font un grand fonds sur le 10. de la 1. aux Corinthiens, où l'Apôtre semble mettre l'*Eucharistie* en un même rang avec les *sacrifices des Hébreux & des Gentils*, disant que par elle l'on participe au corps & au sang du Seigneur, comme dans le Judaïsme, celui qui mange de l'hostie immolée est participant de l'autel, & *que l'on ne peut boire la coupe du Seigneur & celle des démons*, ni être parti-

* *Heb.* 13.

participant de la Table du Seigneur & de la Table des démons. A quoi je dis *premïérement*, que quand même la choſe ſeroit ainſi, toujours ne s'enſuivroit-il pas que la *Table* du Seigneur fût un *autel*, n'étant pas neceſſaire que toutes les choſes que l'on compare enſemble ſoient de même eſpéce.

Je dis *en* 2. *lieu* qu'il eſt évident que l'Apôtre dans ce paſſage compare la *Table* du Seigneur, non à l'*autel* des Hébreux ou à *celui* des Gentils, comme on préſupoſe, mais bien aux *Tables domeſtiques* des Hébreux ou des Gentils où ils mangeoient les chairs reſtées de leurs *ſacrifices*; car s'il en reſtoit, le Sacrificateur leur en donnoit une partie, qu'ils emportoient chez eux & la mangeoient, ſi bon leur ſembloit, avec leurs amis, ou quelquefois même la faiſoient vendre à la boucherie. S. Paul veut donc dire que comme les Hébreux, en mangeant la chair reſtée de leur *ſacrifice* participoient à leur *autel*, & les Payens pareillement, ainſi nous, en mangeant l'*Euchariſtie*, participons à la *chair* & au *ſang* de Chriſt. En quoi, bien loin qu'il y ait rien qui fonde le *ſacrifice prétendu de la Meſſe*, qu'au contraire ce paſſage le renverſe de fonds en comble; car ſi la chair & le ſang de Jeſus-Chriſt ont un même raport avec la

Table de l'*Eucharistie*, que l'*autel* Judaïque & les démons avec les Tables où les Juifs & les Gentils mangeoient les chairs de leurs *sacrifices*, ainsi que le présuppose *S. Paul*, qui ne voit que de là il s'ensuit clairement, que ni la chair ni le sang de Christ ne sont donc point sacrifiez dans l'*Eucharistie*, puisque l'*autel* Judaïque ni les démons n'étoient pas sacrifiez dans les repas des Hébreux & des Gentils ?

Enfin ils osent aussi alleguer l'histoire de la *Sainte Céne* du Seigneur, telle que nous la décrivent les Evangelistes. Or comme nous y voyons clairement l'institution d'un *Sacrement* où nous célébrons la mémoire de la mort du Seigneur, en mangeant de son pain & en beuvant de sa coupe, aussi n'y remarquons-nous aucunes traces de *sacrifice*. Pour l'en tirer ils disent que les Ministres du Seigneur sont obligez de faire en ce Sacrement ce que fit alors le Seigneur en le donnant à ses Disciples, ce qui est trés-vrai, & plût à Dieu que nos Adversaires se voulussent tenir à cette régle, & garder l'institution du Fils de Dieu, pure & sincére, sans y rien ajouter & sans en rien ôter.

Ils ajoutent que nôtre Seigneur Jesus-Christ

Chriſt offrit ſon corps & ſon ſang à Dieu ſon Pére;Sur quoi il faut remarquer en paſſant , que cette Propoſition eſt ſi éloignée de toute apparance de verité , qu'avant que l'autorité du *Concile de Trente* l'eût arrêtée, elle étoit librement niée & combatue dans l'Egliſe Romaine-même ; Encore l'hiſtoire nous fait-elle foi,que quand aprés pluſieurs longues & ardantes conteſtations,on vint à la lire dans le *Concile* pour la réſoudre , 23. *Evêques* la contredirent & d'autres furent d'avis de n'en faire aucun décret , nonobſtant leſquelles diverſitez, elle n'a pas laiſſé d'être publiée.Mais voions comment ils la prouvent. Jeſus-Chriſt dit,*Ceci eſt mon corps donné ou rompu pour vous* ; *Ceci eſt mon ſang répandu pour vous*.Le corps de Chriſt,(diſent-ils)eſt donc donné en la *Céne*,& ſon ſang répandu pour nous;Et même,comme dit *Saint Matthieu* , en remiſſion des pechez. Or qu'eſt-ce qu'un corps rompu & un ſang répandu pour la remiſſion de nos pechez , ſinon un *vrai ſacrifice propitiatoire* ?

Mais la Réponſe eſt aiſée,que nôtre Seigneur dit , que ſon corps eſt donné & rompu , & que ſon ſang eſt répandu par une façon de parler fort ordinaire , pour ſigni-

fier que cela se feroit incontinent, savoir, sur la Croix, où nous confessons qu'il immola & offrit au Pére Eternel le *sacrifice* vraiement propitiatoire pour les pechez du monde. Et c'est ainsi que l'a entendu l'interpréte Latin dont le *Concile de Trente* a canonisé la Version & l'auteur du *Canon de la Messe*, piéce que ce même *Concile* a tant estimée, qu'il n'a point fait difficulté d'anatématizer quiconque l'accusera d'erreur. L'un & l'autre lisent, *Ceci est mon sang qui sera répandu*, *Ceci est mon corps qui sera livré pour vous.*

En effet, qui peut ouïr sans horreur, que le corps du Seigneur ait été rompu en la Céne, & que son sang y ait été répandu? Et que cela-même lui arrive encore tous les jours, toutes les fois que l'on célébre *l'Eucharistie*? Quoi que nos Adversaires le disent, ils ne le croient pourtant pas; car comment s'accorderoit cela avec ce qu'ils tiennent, que Jesus-Christ y est impassible? Et avec ce qu'ils apellent leur *Messe* un *sacrifice non sanglant*? Comment non *sanglant*, si l'on y répand le sang du Fils de Dieu? Mais puis qu'ils nous accordent que l'action du Seigneur en la premiére Céne est le modelle de celle de ses

Mi-

Miniſtres, concluons du paſſage alegué, que ſes Miniſtres ne ſacrifient point, étant évident que le Seigneur ne ſacrifia point. Car *premiérement* s'il eût alors préſenté un *ſacrifice* vraiement propitiatoire de nos peçhez, il n'eût pas été beſoin d'offrir encore en la Croix; par ce que nos pechez euſſent déja été expiez & remis; car *là où eſt la remiſſion du peché, il n'y a plus d'oblation pour le peché*, comme Saint Paul l'a écrit, & comme la raiſon le dicte à chacun; Or le Seigneur a offert à Dieu, depuis ſa Céne, un *ſacrifice* propitiatoire en la Croix, certainement il ne l'avoit donc pas offert auparavant.

En effet il n'y a preſque rien en la Céne qui ne crie, que ce n'étoit pas un *Sacrifice*. *Premiérement* il n'y avoit point *d'autel* ſans lequel il ne ſe fait point de vrai *Sacrifice* exterieur. Chriſt n'y offre à Dieu, n'y conſacre & n'y conſume aucune victime. Quelle étrange & inouïe eſpéce de *Sacrifice* eſt cela, où il ne ſe trouve aucune des choſes requiſes en telles actions? Ainſi vous voiez que tous les paſſages alegués pour prouver, que Dieu ou ſon Fils Jeſus-Chriſt ont inſti-

tué

tué un *sacrifice* entre les Chrêtiens n'induisent rien de semblable, & prouvent mêmes la plupart le contraire. D'où nous avons à conclurre, comme ci-devant, que puisque Dieu n'en a point institué, il ne peut ni ne doit y en avoir aucun entre les Chrêtiens.

Nos Adversaires sachans bien qu'un *sacrifice* ne peut être vraiement propitiatoire, si la victime qui y est offerte n'est d'un prix infini, & n'ignorans pas d'autre part qu'il n'y a que Jesus-Christ au monde qui ait cette qualité, accordent que c'est lui qui doit être l'hostie du *sacrifice* des Chrêtiens, & prétendent qu'il l'est en effet du leur; Or il est aisé à voir que Jesus-Christ ne peut ni ne doit être sacrifié, ni ne l'est point en effet parmi eux, quoi qu'ils disent; Car *premiérement* comment les hommes l'offriroient-ils ici-bas sur la terre, puis qu'il n'y est pas, selon ce que l'Apôtre nous apprend dans l'Epitre aux *Hebreux* où il dit, que *s'il étoit sur la terre il ne seroit pas même Sacrificateur, pendant qu'il y auroit des Sacrificateurs offrans des dons selon la loi?* où vous voiés que l'Apôtre présuppose clairement qu'il n'est pas sur la terre (*Hebr.* 8. 4.) Mais parce que cela me détourneroit à une autre dispute, Je ne m'arrêterai

rêterai pas à le prouver, me contentant de le préſuppoſer, comme une verité qui fut prouvée *Dimanche* dernier, & le ſera encore *Dimanche* prochain, par le témoignage des ſens, de la raiſon & de l'Ecriture ſainte.

J'ajoute donc *en deuziéme lieu*, que quand même cette raiſon, qui eſt forte & invincible ceſſeroit, toujours ne ſeroit-il pas poſſible de ſacrifier le Seigneur, la condition préſente de ſa nature humaine n'y répugnat pas moins que ſon abſence; car en tout vrai *ſacrifice* la choſe offerte doit être entiérement détruite & tellement changée, qu'elle ne ſoit plus ce qu'elle étoit auparavant. Et nos Adverſaires * non ſeulement le reconoiſſent, mais le prouvent même & l'établiſſent fort au long. J'ajouterai ſeulement, que ſi cette condition eſt requiſe en tout *ſacrifice* réel & externe, elle eſt particuliérement néceſſaire dans le *propitiatoire*, où l'hoſtie eſt miſe en la place du coupable, & doit par conſéquent ſouffrir la péne qu'il avoit méritée, c'eſt-à-dire, être miſe à mort, ſi c'eſt une créature vivante; ſi donc le Seigneur Jeſus devoit être offert à Dieu en *ſacrifice propitiatoire*, il faudroit qu'il fût mis à mort, & *Saint Paul* autorize expreſſément

* *Bell.l.1.de Miſſ.c.2.*

ment cette conséquence, disant au chap. 9. de l'Epitre aux Hebreux, *que s'il s'étoit offert plusieurs fois soi-même il lui eût falu souvent souffrir, depuis la fondation du monde*; Or & l'Ecriture nous apprend, & tous les Chrêtiens croient, & ceux de Rome confessent, que depuis sa resurrection il est immortel & impassible; Il faut donc aussi avouër de necessité qu'il n'est pas possible désormais qu'il soit offert en *sacrifice*, & moins au *propitiatoire*, tel qu'on prétend celui-ci, qu'en aucun autre.

De plus, quand mêmes il seroit, & ici sur la terre, & passible (dont ni l'un ni l'autre n'est véritable) toujours ne pourroit-il être sacrifié pour une autre considération; c'est que toute victime doit être consacrée & bénite pour être légitimement offerte à Dieu; Or où est l'homme mortel qui voulût entreprendre de consacrer & de benir le Fils de Dieu? Qui ne fremiroit d'horreur, pour peu qu'il eût de pieté, si on l'y vouloit obliger? Et quand il seroit si insolent que de l'oser, toujours est-il évident que cette action seroit nulle, parce que celui qui benit d'office & légitimement, est necessairement plus grand que ce qu'il bénit, comme l'Apôtre nous l'aprend dans l'Epitre

pitre aux Hebreux où il dit, qu'il eſt ſans doute [a] *que celui qui reçoit la bénédiction eſt inferieur à celui qui la lui donne*, concluant de là que *Melchiſédec* étoit plus *qu'Abraham.*

Puis donc qu'il n'y a aucune créature, ni entre les hommes ici-bas, ni mêmes entre les Anges là-haut dans les Cieux, qui ne ſoit infiniment au deſſous du Seigneur Jéſus, qui ne voit qu'il n'eſt pas poſſible qu'il ſoit, ni bénit, ni offert en *ſacrifice* par aucun? Cette raiſon eſt ſi forte qu'un *certain* [b] *Jéſuïte* n'y pouvant ſatisfaire autrement, n'a point eu de honte d'écrire, que le Prêtre en ſacrifiant eſt en quelque façon plus grand que Jeſus-Chriſt ſacrifié. Jugés, *Chers Fréres*, quelle eſt l'horreur de cette doctrine, qui fait proferer à ces gens de ſi exécrables blaſphémes contre la dignité de Jeſus-Chriſt.

Enfin je dis, pour comble de nos preuves, que quand même l'état du Seigneur pourroit permettre qui fût offert en *ſacrifice* par des hommes mortels, toujours ne le devroit-il pas être, car après le *Sacrifice* de ſa Croix, dequoi nous pourroit ſervir cette autre *oblation* que l'on preſſe tant? l'Ecri-

a *Heb.7.* b *Corn. à Lapide in Hebr.7. 7.*

l'Ecriture nous apprend que Christ a fait en la croix [a] *la purgation de nos pechez par soi-même*, qu'il *nous a santifiez par l'oblation une fois faite de son corps*, que *par cette seule oblation il a consacré ou consommé & rendu parfaits pour toujours, ceux qui sont santifiez*, qu'il *a aboli le peché par le sacrifice de soi-même*, que *s'étant une fois offert, il a ôté les pechez de plusieurs, & a obtenu une Redemption éternelle*. Ce sont tous les effets que nous saurions attendre d'un *sacrifice propitiatoire*.

Puis donc que l'oblation de Christ sur la croix nous les a tous acquis, ce seroit une chose inutile de l'offrir encore une fois, selon la maxime de l'Apôtre ci-devant alleguée, que [b] *où il y a remission des pechez & iniquitez, là il n'y a plus d'oblation pour le peché*; Et il ne sert de rien d'alleguer que cette seconde oblation se fait pour appliquer le fruit & l'effet de celle de la croix; car le fruit d'un *sacrifice* ne s'applique pas par un autre *sacrifice*, étant évident que pour cet effet est requise une action qui reçoive de Dieu les biens que le merite de son Fils nous a procurez, telle qu'est la foi & la repen-

a *Hebr.* 1. 3. *Ibid.* 10. 10. 14. *Ibid.* 9. 26. 28.
b *Heb.* 10. 18.

pentance, & non une action qui offre & donne à Dieu, telle qu'est l'oblation d'un *sacrifice.*

Et autrefois sous le Vieux Testament qui contenoit la figure & l'image de nos mistéres, le fruit des sacrifices légaux ne s'appliquoit pas aux Israëlites par d'autres sacrifices légaux, mais par des actions, qui à proprement parler, ne pouvoient être ainsi nommées; En effet, si pour nous appliquer le *sacrifice* de la croix, le *sacrifice de l'autel* est requis, pour nous appliquer celui de *l'autel*, nous en aurons besoin d'un troisiéme & d'un quatriéme, pour jouïr du *troisiéme*, & ainsi à l'infini. Concluons donc, que l'oblation de Jesus-Christ ne doit plus être réiterée, puis qu'elle a entiérement accompli & executé toutes les fins & tous les desseins d'un *sacrifice propitiatoire.*

Ajoutez que l'Apôtre nous enseigne clairement que la *rëiteration d'un sacrifice* est une marque de son imperfection, qui ne pouvant être attribuée à l'oblation de Jesus-Christ en la croix, il reste que nous disions qu'elle ne doit point être réiterée. Mais qu'est-il besoin de prouver par tant de raisons, ce que l'Apôtre a tant de fois, si clairement & si expressément pro-

prononcé dans la divine Epitre aux Hebreux, [a] *Il ne s'offre point plusieurs fois soi-même* (dit-il) *autrement il lui eût falu souffrir bien souvent depuis la fondation du monde. Maintenant en la consommation des siécles il est comparu une fois pour l'abolition du peché; & comme il est ordonné aux hommes de mourir, & après cela s'ensuit le jugement, de même Christ aiant été offert une fois pour ôter les pechez de plusieurs, apparoitra pour la seconde fois sans peché, à ceux qui l'attendent à salut.* Jusques là Saint Paul, qui montre évidemment par cette comparaison, qu'il n'est pas moins absurde de dire que le Seigneur soit offert plusieurs fois pour le peché, que de poser qu'un homme soit mort plus d'une fois, le même dit encore ailleurs [b] *que le Seigneur n'a pas besoin, comme les Souverains Sacrificateurs Judaïques, d'offrir tous les jours des Sacrifices; car il a fait ceci une fois* (dit-il) *s'étant offert soi-même.* Et il ne sert de rien de répondre que l'Apôtre parle de l'oblation sanglante, & non de celle qui ne l'est pas; Car *premiérement* nous avons vû ci-dessus qu'ils ne sauroient prouver par la Parole de Dieu qu'il y ait aucune *oblation* de Jesus-Christ, *non*

a *Heb.9.25.26.27.28.* b *Heb.7.27.*

non sanglante, & neanmoins il faloit établir quelle est, avant que de l'aleguer. *Secondement* ils l'ont déja renversé eux-mêmes; car si le sang de Christ y est répandu, comme ils disoient, elle est donc *sanglante*; & enfin cette distinction choque le discours de l'Apôtre, qui prouve que le Seigneur ne s'est offert qu'une fois parce qu'il n'a souffert qu'une fois; Ce qui seroit mal raisonner, s'il étoit vrai qu'il se pût offrir sans souffrir. Concluons donc, quoi qu'ils disent, qu'il n'y a aucune autre oblation de *sacrifice* propitiatoire en l'Eglise Chrêtienne que celle qui se fit par le Seigneur Jesus sur la croix.

D'où s'ensuit necessairement la ruïne du pretendu *sacrifice de la Messe*, n'étant pas possible que le Seigneur Jesus y soit offert en *sacrifice propitiatoire*.

Mais pour combler cette dispute, je dis, que quand mêmes le Seigneur pourroit être encore secrifié, ce qui est absolument impossible pour les raisons que j'ai déduites, toujours est-il évident qu'il n'est pas sacrifié à la *Messe*. Car *premierement* quand ils prient Dieu d'accepter & avoir agréables les dons & les sacrifices entiers & immaculez qu'ils lui offrent pour la Sainte Eglise Catholique, l'offrande de leur servitude, ils

avouënt que ces dons & ces presens sont du pain & du vin en substance, & non par consequent le corps de Jesus-Christ. Il est vrai qu'ils pretendent qu'un peu aprés ils deviennent le corps & le sang du Seigneur; Mais le Canon de leur *Messe* y contredit en diverses manieres ; car ils y prient Dieu de les avoir aussi agréables qu'il eut autrefois le present *d'Abel* & le sacrifice *d'Abraham*; c'est-à-dire, des agneaux ou des beliers, & l'offrande de *Melchisedec*, c'est à-dire , comme ils le tiennent , du pain & du vin. Ils le supplient de les faire porter sur son autel par les mains d'un Ange; & en les montrant , ils disent que Dieu crée toujours tous ces biens, les santifie, les vivifie, les benit , & nous les fournit par Jesus-Christ. Toutes paroles & expressions qui conviennent fort bien à du pain & à du vin, mais non à Notre Seigneur Jesus-Christ; car où est l'homme d'entendement sain, qui montrant le Sacrement present,voulût l'apeller tous ces biens, ou dire que Dieu le crée, le santifie, vivifie, benit , & nous le fournit toujours, & encore que Dieu le crée & vivifie par Jesus-Christ? Et où est le Chrêtien encore qui voulût prier Dieu d'avoir Jesus-Christ, le Fils de sa dilection, agréable, & de le recevoir

voir comme il fit autrefois le veau *d'Abel* où le belier *d'Abraham*, ou le pain de *Melchisedec*? Puis donc que tout cela se dit en la *Messe* de l'offrande qui y est presentée à Dieu en *sacrifice*, il faut de necessité conclurre que selon leur Canon même, cette *hostie-là* n'est point Jesus-Christ. En effet Jesus-Christ n'a garde d'y être sacrifié, puis qu'il n'y est pas présent, étant dans le Ciel jusques à la consommation des siécles.

Mais présupposé qu'il y fût present de la façon qu'ils le pretendent (ce qui est pourtant absolument faux & impossible, comme il sera montré dans le Catechisme suivant) si est-ce que mêmes en ce cas-là Jesus-Christ n'y est point offert en *sacrifice exterieur, visible & propitiatoire*; Car en un tel *sacrifice* l'hostie ou la victime est visible, au lieu qu'en leur *Messe* Jesus-Christ est invisible, comme ils le confessent eux-mêmes. *Ensuite*, ce qui est le principal, en cette sorte de sacrifice, *l'hostie* doit necessairement être transmuée & consumée, comme nous l'avons oui ci dessus; Or il est clair, comme le jour, que par leurs propres présuppositions Jesus-Christ n'est ni transmué ni consumé en la *Messe*: Et c'est ici où ils se trouvent bien embar-

rassez se combattans & confondans en leur avis, l'un détruisant ce que l'autre a édifiés comme ceux qui bâtissoient autrefois la *Tour de Babel*, par un malheur qui arrive à tous ceux qui soutiennent quelque grande erreur. *L'un* dit que ce changement se fait, quand par la vertu des paroles qu'ils apellent consecratoires, le *pain* est changé au *corps* de Christ; les autres le refutent, parce qu'à ce conte le pain seroit l'hostie sacrifiée, & non le corps du Seigneur. Un *second* dit que Christ est vraiement immolé, parce que son corps & son sang sont representez & exhibez separément l'un de l'autre, par la vertu des paroles sacramentales, les *unes*, savoir, *ceci est mon corps*, constituant le seul *corps* sur l'autel, & les *autres*, *ceci est mon sang*, constituant aussi le seul *sang* sur l'autel, & que la chose arrivoit ainsi réellement, & en effet, si la *concomitance* qu'ils appellent ne l'empêchoit; Mais cette imagination n'est qu'une grotesque ridicule.

Je laisse là le mistére de leur pretenduë *concomitance* qui n'empêcheroit pas l'effet des paroles divines, si elles avoient la vertu qu'ils lui attribuent, savoir, de separer le sang de Christ d'avec son corps:
Non

Non plus qu'autrefois sur la croix elle n'empêcha point que les cloux & la lance ne fissent cette separation.

Mais, comme repliquent tres-bien quelques-uns de leurs compagnons, un vrai & réel sacrifice requiert une vraie & réelle separation du corps & du sang de *l'Hostie*; de sorte que n'en arrivant point une telle à Jesus-Christ sur leurs autels, il est clair que Jesus-Christ n'y est donc pas sacrifié; Et nous dire que c'est la *concomitance* qui empêche cette separation, ce n'est pas montrer comment Jesus-Christ y est sacrifié, mais aleguer une raison de ce qui ne l'est pas.

Enfin les autres qui pensent être les plus fins, disent que Christ est consumé sur l'autel de la *Messe*, entant qu'il y est ordonné, préparé & destiné à être mangé, ce qui est une vraie consomption & destruction; Mais cette subtilité n'est pas moins grossiére & ridicule que les autres; Car *premierement* c'est une chose inouïe & entierement monstrueuse de dire, que ce soit *sacrifier* une victime que de la *manger*; A ce conte les particuliers qui mangeoient les chairs des victimes légales, eussent été Sacrificateurs. Qui ne voit que *l'immolation* par laquelle

étoit sacrifiée la victime étoit une tout autre action que la *manducation* de la victime? en immolant on sacrifioit la victime, en la mangeant on en jouïssoit, & comme dit S. Paul, on participoit à l'autel.

D'où vient que la premiere action ne convenoit qu'au Sacrificateur, au lieu que l'on admettoit à la seconde tous ceux qui devoient & vouloient avoir part au sacrifice; Et en la *Messe* l'on admet pareillement le peuple même à la manducation de *l'hostie*, signe évident que ce n'est pas l'action par laquelle elle est sacrifiée, *secondement* supposé que la manducation d'une victime en pût être l'immolation, qui ne voit que cela se devroit entendre d'une manducation proprement dite, c'est-à-dire, telle qu'elle détruisoit la nature de la chose mangée? Or la manducation de leur *hostie* ne détruit nullement la nature de Jesus-Christ, elle ne la touche pas seulement, elle tombe toute entiere sur les accidens où ils l'enveloppent. Et nous dire ici que Jesus-Christ est détruit par la manducation, entant qu'il pert son Etre sacramentel, c'est nous paier de sons & de paroles; Car après tout, cela ne signifie rien, ou il veut dire que les accidens du pain & du vin étans

étans briſez & détruits, Jeſus-Chriſt ceſſe d'être dans le *Sacrement*, de ſorte que ſi cette allégation vaut quelque choſe, il en faudra conclurre que ce ſont les accidens du pain & du vin qui ſont ſacrifiez en la *Meſſe* & non le Seigneur, qui ſelon leur doctrine, ne ſouffre pas ſeulement le moindre attouchement dans ce *Sacrement*, bien loin d'y être détruit, demeurant toujours vivant, immortel, glorieux, & impaſſible. Je ſerois trop long, ſi je voulois déduire toutes les raiſons que l'on peut tirer de la *Meſſe* contre la *Meſſe*-même, nulle erreur n'aiant jamais produit plus de contradictions, ni fourni plus d'armes à ceux qui la combatent.

Mais ce que nous vous avons repreſenté ſuffit pour vous en découvrir l'abus; car puis que Dieu n'a inſtitué ni *Sacrificateur* ni *ſacrifice* dans l'Egliſe du Nouveau Teſtament, puis que Jeſus-Chriſt ne peut ni ne doit être ſacrifié en la gloire dont il jouït, & ne l'eſt point en effet, ni ailleurs, ni ſur tout en la *Meſſe*, & finalement puis que ſa croix nous a tres abondamment & tres pleinement acquis tout ce que nous ſaurions deſirer, ou de remiſſion ou de grace, comme nous l'avons montré, qui ne voit

que c'eſt une pure temerité, & même une outrageuſe injure contre le Seigneur, que de vouloir qu'il ſoit encore tous les jours *ſacrifié* par des hommes mortels?

Laiſſons donc là cette pretenduë oblation de la *Meſſe*, *Freres bien-aimez*, & toute autre ſemblable, & nous tenons fermement à celle de la croix du Seigneur Jeſus, l'unique ſource de notre vie & de notre gloire, la vraie propitiation de toutes nos iniquitez, où ſe trouvent en perfection toutes les conditions requiſes pour nous aſſurer de la paix de Dieu. Jouïſſons de ce divin *ſacrifice*, & y communiquons aſſiduellement.

Vous avez déja ouï dans le *Dimanche* precedent quelle eſt la communion que nous y avons en la Sainte *Céne*. Notre Catechiſte ajoute en celui-ci, (*& c'eſt la derniere partie de cette action ſur laquelle je n'ai que trois mots à dire*) que nous communiquons au Seigneur Jeſus-Chriſt ſacrifié pour nous en la croix, non ſeulement par la *Céne*, mais auſſi par la *Parole* & par le Sacrement du *Batême*. En effet cette communion, *Mes Freres*, eſt le but & la fin de toute la Religion Evangelique, les ſervices auſquels elle conſiſte ne ſont tous qu'autant de moiens pour nous communiquer Jeſus-Chriſt,

&

& en lui, le ſalut & la vie.

Quand Dieu nous fait entendre ſa parole, il nous apelle à la communion de ſon Cher Fils, afin que le recevans avec humilité [a] *il habite dans nos cœurs par la foi*, pour m'exprimer avec l'Apôtre. Par la Parole [b] *Jeſus-Chriſt nous eſt dépeint devant les yeux & crucifié entre nous* comme dit le même aux *Galates*. Cette Divine Victime nous y eſt offerte élevée, comme autrefois le *Serpent d'airain*, ſur ſa croix, afin que par les yeux de la foi nous attirions dans nos ames cette immortelle vertu qu'elle a de guerir toutes nos plaies & de nous donner la vie, [c] *quiconque me contemple*, dit le Seigneur, *& croit en moi, la volonté du Pere eſt qu'il ait la vie éternelle, & ſoit reſſuſcité au dernier jour*. C'eſt ainſi, *Chrêtiens*, que ſe mange la chair, & que ſe boit le ſang de votre *hoſtie*, ſpirituellement, comme l'effet que vous en attendez eſt ſpirituël.

Mais ce même Jeſus-Chriſt nous eſt auſſi communiqué au ſaint *Batême*; [d] car l'Apôtre dit que *nous l'y revêtons, & que nous y ſommes faits une même plante avec lui, par la*

a *Epheſ.* 3. b *Gal.* 3. 1. c *Iean* 6. 40.
d *Gal.* 3. 27. *Rom.* 6.

la conformité de ſa mort, & par celle de ſa reſurrection; Que ſi vous me demandez, qu'avons-nous donc de plus en la *Céne* qui nous communique auſſi le corps & le ſang du Seigneur en vie éternelle? Je répons, *premierement* que quand même nous n'y recevrions pour tout que la même grace, qui nous eſt communiquée par la Parole, comme je confeſſe qu'au fonds & en ſubſtance c'eſt la méme, toujours ne s'enſuivroit-il pas que la *Sainte Céne* fût ſuperfluë ou inutile; car, comme dit tres-bien quelcun * même de nos Adverſaires, *il a ſemblé bon à la ſageſſe de Dieu d'inſtituer pluſieurs moiens differens pour nous appliquer & communiquer d'autant plus aiſément, doucement & abondamment ſon Fils Ieſus, & les fruits de ſa precieuſe croix*? Secondement je *répons*, qu'encore que la grace qui nous eſt communiquée par la Parole & par l'un & l'autre Sacrement, ſoit la même en ſubſtance, elle eſt pourtant differente en degrez, chacun de ſes moiens, quand nous en uſons legitimement, ajoutant quelque choſe à ce que nous avons déja, & nous uniſſant de plus en plus au Seigneur. La *Céne* donc eſt tres utile & tres ſalu-

* *Bell. lib. 1. de Miſſa c. 25.*

salutaire, puis qu'outre l'obeïssance que nous rendons, en y communiant, à Jesus-Christ Notre Seigneur, qui nous l'a instituée & recommandée, elle confirme encore plus amplement en nous, comme dit notre *Catechiste*, notre communion avec le Seigneur, entant que mort & crucifié pour nous; & la sêle & ratifie, par maniere de dire. Dieu qui l'a livré pour nous à la mort & qui nous l'offre avec tant de bonté par son Evangile & par les Sacremens qu'il y a ajoutez, nous fasse la grace de l'y recevoir à salut, & d'en jouïr à notre consolation en ce siécle, & à notre gloire éternelle en l'autre. *Amen.*

SERMON

SERMON

SUR LA

SECTION LIII.

DU

CATECHISME.

De la Presence réelle & du Retranchement de la Coupe.

C'Est une chose déplorable que le Sacrement de la sainte *Céne* institué par Notre Seigneur, pour être le lien & le Symbole de l'union des Chrêtiens, soit contre son intention, devenu l'occasion de leur discorde, & finalement de leur entiere & irréconciliable désunion. S'ils se fussent religieusement tenus à l'institution de leur Maitre, comme tout droit divin & humain les y obligeoit tres-étroitement, sans y rien changer, ajouter, ni diminuer, ce grand scandale ne fût pas arrivé. Mais *Rome* ménageant

nageant à ſon ordinaire, tout ce que le cours de tant de ſiécles paſſez y avoit alteré, & encheriſſant encore énormément par deſſus, a enfin tellement corrompu tout ce ſacré *miſtére* qu'il n'y paroit plus rien de ſain ni d'entier, en aiant fait un *ſacrifice de propitiation*, au lieu que c'étoit un *Sacrement de commemoration*, le changeant de *pain* & de *vin* qu'il étoit, en un *Dieu* adorable, qu'elle fait ſervir avec le même reſpect, honneur & veneration, que nous devons à l'Eternel Créateur & Redempteur du monde, mêlant au reſte & ſofiſtiquant toute cette ſacrée action d'une infinité de geſtes & de ſervices dont il ne paroit aucune trace dans les Evangiles du Fils de Dieu.

A elle ſeule donc ſoit à jamais imputée devant Dieu & devant les hommes, toute la cauſe de cette ſcandaleuſe & funeſte diviſion; Sur elle ſoit à jamais tout ce qui s'eſt perdu de ſang, tout ce qui s'eſt commis d'horreurs, tout ce qui s'eſt allumé de feux & d'animoſitez dans les eſprits des hommes, enſuite de cette querelle; Nous nous en lavons les mains, & proteſtons hautement & en bonne conſcience, en preſence du Ciel & de la terre, que nous ſommes innocens de tous ces maux, aians toujours requis

requis que le Maitre fût obeï & son institution suivie; & n'aiant rompu avec *Rome* que lors qu'elle a voulu nous contraindre, comme elle fait encore, à reconoitre & adorer pour Notre Dieu Souverain, une chose que nous savons être une créature inanimée; à donner à la terre ce que nous ne devons qu'au Ciel; lors qu'elle nous a voulu contraindre de chercher sur son autel ce que l'Ecriture & notre foi ne nous permet qu'en la croix de Christ; Et lors que, pour comble de son injustice, elle nous a violamment arraché des mains la *Coupe sacrée*, dont le Seigneur nous a commandé de boire pour notre benediction & consolation.

Il y à déja quelques *Dimanches* que nous travaillons à la convaincre de ces crimes, vous entendîtes au precedent, combien est vain & frivole ce qu'elle met en avant, pour établir un *sacrifice* en l'*Eucharistie*, Maintenant nous avons à considerer avec notre *Catechiste*, ses raisons pour le retranchement de la sainte *Coupe* qu'elle a ôtée au peuple Chrêtien, & pour la *presence réelle*, (comme on parle) du corps & du sang du Seigneur; Et pour déduire le tout avec un ordre plus facile

facile nous commencerons par ce dernier, & ensuite nous viendrons à l'autre qui n'aura pas grande difficulté, le Point de la pretenduë *presence réelle* étant une fois vuidé.

Ici donc, pour aller au devant de la calomnie, & suvenir à l'ignorance, nous protestons dabord, que nous croions que le Seigneur Jesus est present en la Sainte *Céne*, comme en tous les autres actes legitimes de notre Religion, le *Batême*, par exemple, & la *predication de sa Parole*, qu'il y assiste, non simplement comme en tous autres lieux où il est par l'infinité de sa Divine Nature, mais d'une façon particuliere, y aiant ses mains plénes de dons & de graces; Que par la lumiére de son Esprit il y communique veritablement son *corps* & son *sang* à ceux qui prennent le *Sacrement* comme il faut, entant qu'il leur applique la vertu de sa mort & passion, & les fait jouïr du fruit de son corps rompu & de son sang répandu pour nous, c'est-à-dire, comme tous les Chrêtiens le reconoissent, de la remission de leurs pechez, de la santification, consolation & immortalité bienheureuse; Que toute cette admirable efficace peut & doit être attribuée au *Sacrement*; mais

mais en la maniere & au sens convenable à un sacrement, qui n'agit qu'ensuite & en vertu de la volonté & action de celui qui l'a institué. D'où paroit combien est fausse & témeraire cette odieuse accusation dont ils remplissent le monde; crians par tout que nous tenons, que la sainte *Eucharistie* n'est qu'une creuse & vaine figure, un signe vuide & sans effet, nous apellans ensuite *Sacramentaires*, d'un nom fait à plaisir pour effraier les simples.

Aprés cette necessaire déclaration dont le sens vous a été plus amplement expliqué en l'exposition de notre croiance, nous disons que notre different sur ce sujet consiste principalement en deux Points. *L'un*, si ce que les fidéles reçoivent à la sainte Table est du *pain* ou non. *L'autre*, si la substance du corps & du sang naturel du Seigneur est *réellement* presente sur la Table & dans la Coupe de *l'Eucharistie*. Sur le *premier* Point nous croions que ce qui nous est donné par le Serviteur de Christ, & que nous recevons en nos bouches & avallons en nos estomacs, est vraiement *pain* en substance. Toutes les Ecoles où nous apprenons ce que nous savons rendent unanimement témoignage à cette verité.

Pre-

Premierement celle des *ſens*, car & notre veuë, & notre odorat, & notre goût, & notre attouchement, nous raportent conformément que c'eſt du pain. *Secondement* l'Ecole de la *raiſon* en dépoſe autant; car elle nous apprend que ſi ce n'eſt du pain, il s'enſuit donc que ces accidens que nos ſens y découvrent, ſubſiſtent ſans aucun ſujet; qu'il y a une blancheur, une rondeur, une dureté, une liqueur, ſans qu'il y ait rien pourtant qui ſoit blanc, rond, dur & liquide. Elle ajoute, que puis que cela pris en une quantité convenable, nourrit & conſerve en vie celui qui le prend, il faut de neceſſité que ce ſoit du *pain*.

De plus elle conſidére que par la confeſſion de tous, c'eſt ou du *pain* ou le *corps* de Chriſt; Or elle voit clairement que ce n'eſt pas la ſubſtance du corps de Chriſt, parce que ce corps-là étant un corps humain occupe un eſpace de lieu égal à la quantité d'un corps humain; au lieu que *l'Euchariſtie* ne remplit que le lieu, ou d'un morceau de pain ou d'une oublie. Ajoutez que le *corps* de Chriſt étant unique, ſi *l'Euchariſtie* l'eſt réellement, il faudra dire qu'un ſeul & même *corps* eſt en un million de lieux differens tout à la fois, dans le Ciel & ſur tous les

autels où se fait le *Sacrement*, & en tous les *Ciboires* où il se garde. De plus elle raisonne en cette maniere, que si la *substance du pain* est changée par la consecration, au *corps* de Christ, comme le pretendent nos *Adversaires*, il s'ensuivra que l'effet & le terme d'un changement étoit déja avant le changement par lequel il se fait, comme si je disois qu'un homme étoit & subsistoit tout entier avant la generation par laquelle il est devenu homme; Car ce *corps* de Christ qui se fait, comme ils disent, en *l'Eucharistie*, par ce changement nommé *Transsubstantiation*, vit, il y a plus de seize cent trente ans. Enfin elle considére que si le corps de Christ, du Ciel où il est, se rend sur chaque autel ici-bas en terre, à la simple prononciation de *cinq petites paroles*, il penétrera les Cieux dont les corps, sont fermes épais & solides, & fera plusieurs millions de lieux en un moment; chose qui l'une & l'autre est contraire à la nature d'un vrai corps; d'où la raison conclut que, pour conserver ces fermes & inébranlables maximes dont elle a vû & voit encore constamment la verité en toutes les autres parties de l'Univers, il faut avouër que cette substance qui est sous les accidens de *l'Eu-*

cha-

charistie est autre chose que le *corps* de Christ, que c'est par consequent du *pain*.

Enfin la plus haute & la plus assurée école du genre humain, savoir, celle de la *Revelation divine*, nous atteste aussi la même chose ; car elle nous recite que Jesus en sa *Céne* le patron & le modelle de la notre, prit, rompit, benit & distribua du *pain*, sans nous parler d'aucun changement intervenu en sa substance. Elle nomme *pain* ce que nous recevons en l'Eucharistie. * *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain* ; *Quiconque mangera de ce pain. Que chacun s'éprouve, & ainsi mange de ce pain.* Et parle ainsi en un lieu où pour l'interêt de la cause qu'elle y traite, elle reléve le *Sacrement* le plus hautement qu'il est possible, savoir, pour le garantir du mépris des hommes.

Si ce n'est pas du *pain*, mais la substance immortelle du *corps* du Fils de Dieu, comment l'Ecriture ne le diroit-elle point en ce lieu-là? Comment au lieu de le dire, prononce-t-elle le contraire, le nommant *pain* par trois fois, en trois versets? Elle apelle semblablement ce que les Disciples avoient bû en la coupe sacrée, *le fruit de vigne*, c'est-à-dire, du *vin*. Elle nous ap-

* 1. Cor. 11. 26. 27. 28.

prend que le *corps* de Christ est maintenant immortel & impassible, au lieu qu'il dit que *l'Eucharistie* est le *pain que nous rompons*; Elle dit que ce sacré *corps* est dans l'état d'une souveraine gloire, au lieu que *l'Eucharistie* est sujette à diverses indignitez, comme à entrer dans nos bouches, & à demeurer dans les ordures de nos estomacs, & à être vomie; & qui pis est encore, à être brulée par le feu, ou gâtée par les autres élemens, & consumée par des animaux; Ce qui reduit ceux de *Rome* à un horrible parti, savoir, à défendre que le corps du Fils de Dieu, le Joiau du Ciel, la Benediction de la terre, la Gloire & l'honneur des Anges, le vrai Temple de la Divinité, loge quelquefois (bouchez vos oreilles, *Chrêtiens*, pour ne point entendre un si grand blasphéme) dans les ventres des plus vilains & des plus sordides animaux, comme des rats & des souris.

Enfin toute l'Eglise instruite des Ecritures de Dieu, a toujours reconu que ses *Sacremens* sont des signes & des figures; Or s'il n'y a point de *pain* en l'Eucharistie, quel Sacrement sera-ce, qui consistera de la seule chose signifiée, savoir, du *corps* de Christ, & non d'aucun signe qui la represente

ſente? Ainſi vous voiez que toutes les ſources d'où découle la conoiſſance de l'homme, le *ſens*, la *raiſon* & la *revelation* de Dieu confirment que la *ſubſtance* de l'Euchariſtie eſt du *pain*.

Je ſai que nos *Adverſaires*, pour affoiblir des preuves ſi évidentes, ont inventé mille & mille ſubterfuges. Mais outre que ce ſont la plus-part des chiméres, que la langue ne ſauroit expliquer, que l'eſprit ne ſauroit concevoir, qu'ils ſe ſont accoutumez par un long uſage à prononcer, ſans les entendre, outre cela, dis-je, je ſoutiens qu'ils ne ſont point recevables à nous les propoſer, à moins qu'auparavant ils n'aient clairement & ſolidement établi leur croiance; car ils ne peuvent nier que nos preuves ne ſoient tres-apparantes, & juſques ici eſtimées valables en toutes les Ecoles du genre humain.

Quand leur opinion ne choqueroit autre choſe que nos ſens, c'eſt aſſez; dès là, avant que de paſſer plus loin, ils ſont obligez à m'en démontrer la verité, s'ils pretendent d'être entendus enſuite dans leurs défenſes; Car je vous prie, ſi un homme venoit ſoutenir que la *neige* eſt *noire*, ou que ce qui paroit une *pierre* à nos

ſens, eſt en effet de *l'or* ou un homme, celui-là ne ſeroit-il pas obligé à prouver la verité de ce qu'il dit, avant que de répondre à la dépoſition de mes ſens? Ici le ſens & la raiſon de tout le genre humain nous témoigne que *l'Euchariſtie* eſt du *pain*; L'Ecriture en divers lieux parle de même, & tu ne le peux nïer. Certes c'eſt donc à toi qui crois, & me veux perſuader une opinion contraire à tout cela, de me faire voir, avant toute choſe, qu'elle eſt veritable, même par des enſeignemens clairs & indubitables; Quand tu l'auras fait, nous aviſerons enſemble à reſoudre ce qui y eſt ſi apparamment contraire; Car quant à ce que tu allegues, que la foi choque ſouvent le ſens & la raiſon; *premierement* je le nie, Dieu nous oblige à croire divers articles que ni le ſens ni la raiſon ne nous montrent point en la nature; mais il ne nous oblige pas à croire aucune choſe qui ſoit contraire au ſens & à la raiſon.

Par exemple il m'a revelé que Jeſus né & crucifié en *Judée* eſt Dieu; ma raiſon ne le voioit pas, mon ſens ne l'apercevoit pas, mais il ne me défend nulle part de croire que ce *Jeſus* ſoit homme; qui eſt ce que dit mon ſens & ma raiſon; Ainſi en

ce

ce ſujet Dieu m'a revelé que le *pain* de l'Euchariſtie eſt la communication du *corps & du ſang* de Chriſt; qui eſt ce que ni ma raiſon, ni mon raiſonnement ne me pouvoit apprendre, mais il ne témoigne nulle part que ce ne ſoit pas du *pain*, ce qui ſeroit preciſément choquer ce que dépoſe le ſens & la raiſon.

Secondement je dis que quand même la revelation de Dieu ſeroit quelquefois contraire au *ſens* & à la *droite raiſon*, ce qui n'eſt point, toujours ne s'enſuivroit-il pas qu'il falût ſous ce pretexte, admettre tout ce que l'on nous propoſe de tel en matiere de religion, ne ſe pouvant nier que la plus part des articles du Chriſtianiſme ſont conformes au ſens & au jugement de notre raiſon.

Enfin je dis que quoi qu'il en ſoit des ſens & de la raiſon, toujours eſt-il clair que l'Ecriture n'eſt jamais contraire à la *revelation divine*, or elle dit formellement & par pluſieurs fois, que *l'Euchariſtie* eſt du *pain*. Il faut donc, avant toutes choſes, conſiderer ce qui nous peut obliger à croire contre la dépoſition de tant de témoins, que ce n'eſt pas du *pain*.

Et c'est ici où nos Adversaires se trouvent bien embarrassez, ne pouvans proposer un seul passage de l'Ecriture qui dise formellement & expressément que *l'Eucharistie* n'est pas du *pain*, au lieu que nous en avons produit plusieurs qui l'apellent du *pain*; de sorte que si nous voulions emploier à ce sujet cette chicaneuse maxime que quelques-uns de leurs plus ignorans docteurs vont bourdonnant par le monde, savoir, que rien ne doit valoir en matiere de Religion, que ce qui se lit expressément & en mêmes termes, sans qu'il soit permis d'user d'aucun *raisonnement*, pour tirer d'un Texte, par le moien de la raison ce qui n'y est pas exprimé, dés là, dis-je, ils seroient entierement hors de combat; Car puis que je lis que *l'Eucharistie* est du *pain*, & qu'ils ne lisent point qu'elle n'est pas du *pain*, selon leur metode il faudra simplement & sans raisonner davantage, croire avec moi que c'est du *pain*, & non avec eux, que ce n'est pas du *pain*; Ils auroient beau aleguer. *Ceci est mon corps*; car, leur dirois-je, ce n'est pas dire que ce n'est pas du *pain*, & je serois beaucoup mieux fondé à leur tenir cette rigueur qu'ils

ne

ne le ſont à la pratiquer contre moi en pluſieurs autres articles, étant évident, que s'il faut un Texte exprés, c'eſt en ce lieu plus qu'en nul autre où il eſt queſtion de renverſer une opinion fondée ſur les ſens & ſur la raiſon, & ſur des lieux exprès de l'Ecriture même.

Mais à Dieu ne plaiſe, que nous imitions leur chicanerie, nous les recevrons volontiers aux preuves, & étans par la grace du Seigneur, des créatures raiſonnables, nous nous ſervirons de la lumiere qu'il a miſe en nous, pour conſiderer la verité qu'il a revelée dans ſes Ecritures; Et s'ils ne peuvent prouver par de bons & ſolides raiſonnemens fondez ſur la Parole de Dieu, que *l'Euchariſtie* n'eſt pas du *pain*, nous proteſtons de vouloir le croire & le recevoir, & renoncer dés là aux témoignages de notre ſens & raiſon, quelques clairs qu'ils ſoient, comme vous les avez entendus.

Ils aleguent donc que le Seigneur donnant *l'Euchariſtie* à ſes Diſciples, dit. *Ceci eſt mon corps*; d'où ils concluent que ce n'eſt pas du *pain*, puis que ce qui eſt *corps de Chriſt* n'eſt pas *pain*. Mais je répons que la

la consequence ne vaut rien; car si tout ce qui est apellé *corps de Christ* perdoit sa *premiere & naturelle substance*, pour devenir *corps* de Christ réellement, *l'Eglise*, c'est-à-dire, une multitude d'hommes ne seroit pas plusieurs hommes, puis que *Saint Paul* dit expressément qu'elle est le *corps de Christ.* Si c'est mal raisonner de dire, l'Apôtre dit que *l'Eglise est le corps de Christ*; donc *l'Eglise n'est pas une multitude d'hommes*; Pourquoi leur sera-t-il permis de conclurre que *l'Eucharistie* n'est pas du *pain*, de ce que le Seigneur l'apelle son *corps*? A celui qui conclurroit en la premiere sorte, ils diroient; *l'Eglise est & une multitude d'hommes, & le corps de Christ tout ensemble*; Une *multitude d'hommes*, en sa nature & en sa substance, le *corps de Christ*, en mistére & similitude. Pourquoi donc à l'autre argument qu'ils font ne pourrai-je pas dire tout de même, *l'Eucharistie est du pain & le corps de Christ tout ensemble*; du *pain* en sa nature, le *corps de Christ* en similitude; du *pain* en substance, le *corps de Christ* en Sacrement? De ce que Jesus-Christ dit; *Je suis le vrai sep*, conclurrez-vous qu'il n'est pas vrai homme? Mais au contraire, me

direz-vous, il eſt *ſep* par figure, il eſt *homme* par nature; Et moi je dis tout de méme que *l'Euchariſtie* eſt du *pain* proprement, qu'elle eſt *corps* de Chriſt figurément, & quand la *Coupe* eſt nommée *l'Alliance*, & quand la *pierre* du deſert eſt appelée *Chriſt*-même, où eſt l'homme qui voulût conclurre de là le changement de la premiere nature de ces choſes?

J'en pourrois aleguer une infinité d'autres exemples; Mais pour le faire court, je ſoutiens que quand il eſt queſtion de repreſenter le raport & l'union d'un ſigne avec la choſe qu'il ſignifie, les Ecrivains du Nouveau Teſtament diſent ordinairement que l'un eſt l'autre, & cela ſelon le ſtile du Vieux Teſtament; où la relation du ſigne avec la choſe, & de la cauſe avec l'effet eſt preſque toujours ainſi exprimée. Tous ſont d'accord que *l'Euchariſtie* eſt le ſigne ou le Sacrement du corps de Chriſt. Quelle merveille donc que le Seigneur, pour ſignifier le raport de l'un à l'autre, ait ſuivant ce ſtile de l'Ecriture, attribué le nom de l'un à l'autre, en diſant, *ceci eſt mon corps*!

Que l'on puiſſe ainſi prendre ces paroles, les

les *Adversaires* le confessent eux-mêmes; Qu'on le doive, il paroit aussi par les raisons sus aleguées; car là où un Texte souffre deux explications, qui doute qu'il ne faille preferer celle qui s'accorde avec le sens, la raison & les autres passages de l'Ecriture, à celle qui les choque? Ajoutez à cela que l'opinion de ceux de Rome présupposée, il n'est pas possible de résoudre ces paroles du Seigneur, *ceci est mon corps*, en un sens bon & pertinent, ne se trouvant en tout le langage divin & humain aucun exemple d'une proposition semblable à celle-ci, au sens qu'ils lui donnent. Et de cela je n'en veux d'autre preuve que ces infinies contestations de leurs Ecoles sur ce sujet; où l'on suë à expliquer ce que signifie *ceci* & *est*; les uns l'entendans d'une maniere, & les autres, d'une autre, & tous convenans en ce Point, qu'ils s'expliquent d'une façon si obscure & si embroüillée, qu'il est bien aisé à voir qu'ils ne savent ce qu'ils veulent dire.

Les plus estimez d'entre les modernes* en reviennent là, que (*ceci*) *démontre le corps de Christ, non sous la condition essentielle & speciale*

* *Du Perron.*

ſpeciale du corps de Chriſt, mais ſous cette condition accidentelle & indéterminée de ſubſtance exiſtante au lieu déſigné, lors que la propoſition ſera achevée de prononcer, & le demontre ſous une demonſtration privée de determination eſſentielle & capable de recevoir celle de ſon attribut. Penſez un peu quel galimatias c'eſt-là, combien épineuſes doivent être les expreſſions des autres, puis que les plus éloquens s'expliquent de la ſorte. Certes, quoi qu'ils puiſſent dire, *ceci* ſignifie ce que Jeſus-Chriſt avoit pris & ce qu'il tenoit en ſes mains, c'eſt-à-dire, ce *pain*, puis que ſelon leur confeſſion, il eſt encore *pain* en cet inſtant là.

Or ſi *ceci* veut dire ce *pain*, comme il n'eſt pas poſſible qu'il ſignifie autre choſe, voilà leur opinion renverſée, étant clair que ſi le *pain* dans *l'Euchariſtie* eſt le *corps* de Chriſt, *l'Euchariſtie* eſt donc *pain*; car s'il n'y avoit point de *pain dans l'Euchariſtie*, comme ils le pretendent, le pain donc ne ſeroit pas le *corps* de Chriſt, ce qui n'eſt point du tout, ne pouvant être nommé ni *corps* de Chriſt ni *aucune autre choſe*, ſinon fauſſement & impertinemment. Ainſi vous voiez que ces paroles du Seigneur renverſent cette même opinion qu'ils y veulent fon-

fonder; d'où il s'ensuit que non seulement nous pouvons les interpreter avec eux, mais que de plus nous y sommes obligez de necessité.

Mais ils aléguent en *second* lieu que Saint Luc parlant de la *Coupe*, dit qu'elle est *répanduë pour nos pechez*. * Cette *Coupe*, dit-il, *est la Nouvelle Alliance en mon sang*, *répanduë pour vos pechez*. A cela je répons *premierement*, que quand même cela seroit ainsi, toujours ne s'ensuivroit-il pas que ce qui est dans la *Coupe* soit le *sang* du Seigneur substantiellement; car si l'on disoit de *l'eau* du batême qu'elle est répanduë sur nous en remission de nos pechez (comme il se pourroit dire) conclurriez-vous de là que *l'eau* baptismale ait été transsubstantiée au sang de Christ? nullement. Posé donc que Saint Luc ait dit, que ce qui est dans le *Calice soit répandu en remission de nos pechez*, pourquoi induisez-vous que ce qui est en la *Coupe est transsubstantié au sang de Christ*? certes, autre chose est *mériter* la remission de nos pechez, & autre chose *l'appliquer*; Le *premier* ne convient qu'au *sang* de Christ, le *second* appartient aussi à ses *Sacremens*; de sorte qu'en ce second sens l'on

* Luc 22. 20.

l'on peut dire de *l'eau* de l'un, & du *vin* de l'autre qu'ils ſont répandus pour la remiſſion de nos pechez, ſavoir, pour nous l'appliquer, & non pour nous la meriter.

Secondement je dis qu'il faut prendre les paroles de Saint Luc autrement, raportant le mot *répandu*, non à la *Coupe*, mais au *ſang*, & la diſconvenance de cas qui ſe trouve entre ces deux mots n'empêche point qu'on ne les puiſſe ainſi prendre ; Car ceux qui ont lû le Nouveau Teſtament en ſa langue originelle ſavent qu'il s'y trouve aſſez ſouvent de telles conſtructions; comme au commencement de l'Apocalypſe * *Grace vous ſoit & paix de par Ieſus-Chriſt le témoin fidele*, où vous voiez que ces paroles, *témoin fidéle* ſe raportent au Nom de Jeſus-Chriſt, bien que dans l'original elles différent en cas.

Mais pourquoi nous donnons-nous de la peine pour montrer qu'ils ne ſauroient prouver par l'Ecriture, que *l'Euchariſtie* n'eſt pas du *pain*, puis que leurs meilleurs auteurs, comme un Cardinal *Cajetan* & autres confeſſent qu'il n'y a rien en l'Evangile qui nous force d'expliquer proprement & à la lettre, les paroles du Seigneur, *ceci eſt mon*

* *Apoc.* 1. 5.

mon corps, c'eſt-à-dire, à nier que *l'Euchariſtie* ſoit du *pain*? Et ils ajoutent que l'opinion de ceux qui tiennent que *l'Euchariſtie* eſt du *pain* en ſubſtance, eſt excluë par l'autorité de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, pour parler clair, qu'il faut ſur ce ſujet n'en croire, ni nos ſens, ni notre raiſon, ni l'Ecriture même, non qu'il y ait rien dans la revelation divine qui nous oblige à cela, mais parce qu'il plait à *Rome* de l'ordonner ainſi, ce qui eſt ouvertement ſe moquer du monde, & nous poſer pour principe de croiance, une autorité que nous croions moins encore que tous les autres articles conteſtés. Car quant à cette *tradition* de l'ancienne Egliſe, dans laquelle ces gens veulent que la *Tranſubſtantiation* ſe ſoit conſervée, outre que cette obſcure, douteuſe & éloignée *tradition* qu'ils apellent, eſt un tres-mauvais garand en matiere de Religion, neanmoins s'il étoit beſoin d'entendre les hommes aprés les paroles de Dieu, il nous ſeroit aisé de faire voir, que l'Egliſe ancienne a conſtamment crû, que *l'Euchariſtie eſt du pain*, bien loin de contraindre perſonne à croire la *Tranſubſtantiation*.

Car les Peres, qui vivoient en ces premiers ſiécles n'appellent-ils pas à toute heu-

re

re *l'Eucharistie* le Sacrement *du pain & du vin*, ne disent-ils pas que ce que l'on voit sur la table du Seigneur est du *pain* & une *coupe*, comme aussi nous le raportent nos sens; Que c'est la *figure*, le *signe*, le *type*, *l'image*, *l'antitype du corps & du sang de Notre Seigneur*? qu'il est apellé du nom du *corps* & du *sang* de Christ, non que le *pain* soit proprement son *corps* & le *vin* proprement son *sang*, mais parce qu'ils en *contiennent le mistère & qu'ils en ont la similitude*? ne déclarent-ils pas que ces sacrez symboles ne *changent point leur propre nature*, mais demeurent en leur premiere *substance*, *figure* & *forme*? qu'ils ne cessent pas d'être substance ou nature de *pain* & de *vin*? Et ne disent-ils pas expressément que nous ne mangeons pas dans *l'Eucharistie* le *corps* que les Disciples voioient en parlant au Seigneur sur la terre, & que nous ne beuvons pas le *sang* que le soldat répandit sur la croix? Soit donc conclu, que ni l'Ecriture ni l'antiquité ne nous obligent point à croire que *l'Eucharistie* n'est pas du pain; Et pourtant que l'on ne sauroit assez blâmer & détester la hardiesse de *Rome*, qui de gaieté de cœur, sans y être en aucune façon obligée, dément la foi des sens, les témoi-

guages de la raiſon, l'autorité de l'Ecriture, pour ſoutenir une croiance ſi monſtrueuſe.

Conſiderons maintenant en *ſecond* lieu, ſi la *ſubſtance du corps & du ſang de Chriſt* eſt réellement preſente ſur la table de la Sainte Cene; car il y a des gens qui le ſoutiennent, bien qu'ils confeſſent avec nous que *l'Euchariſtie eſt la vraie ſubſtance du pain*; Certes j'avouë que leur ſentiment eſt moins abſurde que celui de Rome; car il ne poſe ni *l'exiſtence des accidens, ſans ſujet*, ni *cette prodigieuſe eſpèce de mutation*, où le ſujet qui ſe fait, eſt au monde long tems avant la mutation par laquelle il ſe fait; Il ne ruïne point la nature du *Sacrement* le reduiſant en la choſe ſignifiée, & ce qui eſt le principal, il n'induit point *l'adoration du Sacrement*, c'eſt-à-dire, d'une *créature*.

Mais neanmoins nous ne pouvons diſſimuler, qu'il eſt ſujet à de grands inconveniens, & n'eſt fondé ſur aucun paſſage de la Parole divine. *Premierement* il choque les ſens; car puis que la chair de Chriſt eſt un vrai corps humain, nous la verrions & la toucherions, ſi elle étoit preſente en l'Euchariſtie. *Enſuite* il dépouïlle la chair de

de Chriſt de ſes proprietés, la faiſant ſubſiſter en un lieu beaucoup moindre que ſa qualité, la logeant entiere dans nos bouches & dans nos eſtomacs.

De plus il poſe le corps du Seigneur en pluſieurs lieux à la fois, au Ciel & en la terre, il lui fait penetrer les dimenſions des corps celeſtes, & le fait mouvoir en un inſtant, depuis le Ciel juſques à la terre, il choque *l'Ecriture* qui dit que [a] *nous n'aurons pas toujours Jeſus-Chriſt avec nous ici-bas ſur la terre*, que [b] *nous ſommes maintenant abſens du Seigneur*, que *les Cieux le contiendront juſques à la conſommation de toutes choſes*, que [c] *nous faiſons commemoration de ſa mort juſques à ce qu'il vienne*; au lieu que ſelon l'hypothéſe de ces gens & de Rome auſſi, nous avons toujours la chair de Chriſt avec nous; Elle eſt ici-bas ſur la terre ſur toutes les Tables de l'Egliſe.

Outre cela ces opinions expoſent la Religion Chrêtienne à la raillerie des infidéles; car que pourroit-on ſe figurer de plus étrange & de plus horrible que cette manducation qu'elles poſent? qu'un homme avale dans ſon eſtomac la même Di-

a *Matth.* 26. 11. b 2. *Cor.* 5. 6. c 1. *Cor.* 11. 26.

vinité qu'il adore. *De plus* elles établiſſent une choſe indigne de la ſageſſe de Dieu; Car quand même cette *manducation* ſeroit & poſſible & bien ſéante, toujours eſt-il clair qu'elle ſeroit inutile; Car dequoi ſerviroit à l'homme d'avoir touché & mangé la *chair* de Chriſt? Quelle ſantification imprimeroit cela dans ſon ame? *ce qui entre au corps ne ſoüille point l'homme*, ni ne le ſantifie non plus; or il eſt indigne de la ſageſſe du Seigneur d'établir une choſe inutile.

Enfin le *corps* & le *ſang* de Chriſt dont nous ſommes participans en la Céne, eſt ſon *corps rompu* & ſon *ſang répandu* conſtitués l'un & l'autre en l'état d'immolation & de ſacrifice, tels qu'ils étoient ſur la Croix, comme il paroit par les paroles de l'inſtitution, *ceci eſt mon corps rompu pour vous*, *ceci eſt mon ſang répandu pour vous*; & par ce que dit S. Paul, *que nous y faiſons commemoration de la mort de Chriſt*, & par la diſtinction même du *corps* & du *ſang*; car s'il n'étoit queſtion que de loger Jeſus-Chriſt en nous, le Seigneur eût dit, *je me donnerai à vous*, & non comme il fait, Je *vous donnerai ma chair & mon ſang*; Il eût dit en diſtribuant le pain, *c'eſt moi-même qui me donne pour vous*, au lieu qu'il dit, *ceci eſt mon corps*, *ceci eſt mon ſang* ſeparé-

ſeparément, pour nous montrer qu'il ſe donne alors à nous en l'état & ſous la condition d'une victime immolée & diviſée en deux parties, la *chair* d'un côté, & le *ſang* de l'autre; Et voila pourquoi auſſi il a ordonné deux ſignes en ce Sacrement, le pain & le vin, & non *un* ſimplement comme au *Batême.*

Or Jeſus-Chriſt maintenant n'eſt plus en un tel état, & il eſt abſolument impoſſible qu'il y ſoit, puis qu'il ne meurt plus, *comme dit l'Apôtre;* Il s'enſuit donc qu'il eſt auſſi abſolument impoſſible que la ſubſtance de ſon corps ſoit ici bas réellement preſente ſur la Table de la Céne, puis que ſi les paroles & la fin de la Céne induiſoient la preſence de ſa ſubſtance ſur la terre, elles l'y rendroient préſente en l'état *d'immolation*, ſavoir, diviſée en deux parties, le *ſang* d'un côté & la *chair* de l'autre, ce qui n'eſt pas poſſible; Cela eſt ſi clair que ſi on l'eût bien conſideré, je m'aſſure que jamais on n'eût établi aucune *réelle preſence* de la ſubſtance du Seigneur Jeſus en la Céne.

L'on nous *objecte premierement* les paroles de l'inſtitution, mais nous les avons déja expliquées, *ſecondement* ce que dit l'Apotre * *le pain que nous rompons n'eſt-il pas la*

* 1. Cor. 10. 16.

Communion ou communication du corps de Christ? Mais je Répons que l'Apôtre ne veut dire autre chose, sinon que *l'Eucharistie* nous communique le corps & le sang de Christ, qu'en elle nous communions à l'un & à l'autre, & en sommes faits participans. Or de là il ne s'ensuit pas que la substance de la chair & du sang de Christ soit *réellement presente en l'Eucharistie*; Car l'Apôtre pour éclaircir ce sujet, ne dit-il pas immediatement après, que *ceux qui mangent des sacrifices d'Israël sont participans de l'autel, ou communient à l'autel* (car dans l'original l'Apôtre emploie un seul & même mot en l'un & en l'autre sujet?) conclurrez-vous de là que ceux qui mangeoient des sacrifices d'Israël mangeoient l'autel sur lequel ils avoient été sacrifiez, ou que la substance de l'autel étoit *réellement presente* dans les chairs sacrifiées qu'ils mangeoient? nullement; Mais l'Apôtre veut dire que par cette *manducation* du sacrifice ils participoient, non à la substance, mais à la vertu & benediction de l'autel qui l'avoit santifiée.

Qui ne voit donc que de même en l'autre partie il entend, que ceux qui font la *Céne* ont part à la vertu & à la benediction du

du corps & du ſang de Chriſt pour leſquels elle a été inſtituée, & que comme la *Communication de l'autel* n'induit aucune *preſence* de ſa ſubſtance dans les chairs du ſacrifice; de même la *communication du corps de Chriſt* n'induit non plus aucune *preſence* de ſa ſubſtance dans le pain & le vin de la Cene.

En *troiſieme lieu*, on nous oppoſe ce que nous liſons dans *l'onzieme* de la premiere aux Corinthiens que [a] *quiconque mange du pain de l'Euchariſtie indignement eſt coupable du corps de Chriſt, & qu'il ne diſcerne point le corps de Chriſt*, d'où l'on pretend que le *corps eſt donc là preſent*; comme ſi de ce qui eſt dit dans l'Epitre aux Hebreux, que [b] *ceux qui tombent de nouveau aprés avoir été illuminez crucifient le Fils de Dieu*, je concluois que donc la ſubſtance de la chair du Fils de Dieu eſt *réellement preſente* dans leurs mains, & réellement par eux attachée à une croix, ou ſi de ce que le Seigneur proteſte tant de fois, que *celui qui entend ou rejette ſes Diſciples, l'entend & le rejette lui-même*, j'induiſois, que donc la ſubſtance de Chriſt eſt réellement preſente dans ſes Diſciples, quand on les entend ou qu'on les rejette.

Certes il y a un tel raport entre le *pain ſa-*

a 1. *Cor.* 11. 27. 29. b *Heb.* 6. 6.

cré & le *corps de Christ*, que qui honore l'un, honore auſſi l'autre à proportion ; & il ne ſe peut faire qu'un homme diſcerne le corps du Seigneur, c'eſt-à-dire, qu'il le ſépare d'avec les choſes communes, & le tienne pour ce qu'il eſt veritablement, la cauſe & le principe de notre vie ; il n'eſt pas poſſible, dis-je, qu'un homme qui en a une telle croiance, n'en prenne le ſacré & efficace *Symbole*, ſavoir, *l'Euchariſtie*, avec un grand reſpect ; de ſorte que l'on peut s'aſſurer que ceux qui reçoivent *l'Euchariſtie* indignement, ne diſcernent point le *Corps* dont elle eſt le Symbole & la puiſſance à ſalut; comme ceux qui reçoivent *l'Ambaſſadeur* d'un grand Prince indignement ne diſcernent point ſon *Maitre*, ne le tiennent pas pour ce qu'il eſt ; Mais comme de là il ne s'enſuit pas que la *ſubſtance* d'un Prince ſoit *réellement preſente* dans ſon Ambaſſadeur, quand il eſt mal reçu, auſſi peu s'enſuit-il des paroles de l'Apôtre, que la *ſubſtance* de Chriſt ſoit *réellement preſente* dans le pain, quand il eſt indignement reçu.

Enfin l'on alégue que Chriſt nous commande bien au long dans le 6. de S. Jean de *manger ſa chair & de boire ſon ſang* ; mais l'Apôtre ne nous ordonne-t-il pas auſſi de

revê-

[a] *revêtir le Seigneur Iesus?* Ne nous apprend-il pas que [b] *Christ habite en nos cœurs par la foi?* Que [c] *ceux qui sont batisez revêtent Christ*, qu'ils [d] *sont ensevelis avec lui*, qu'ils *sont faits une même plante avec lui?* Présupposé donc que le Seigneur parle de *l'Eucharistie* au 6[e] de S. Jean (ce qui n'est pas pourtant) ces paroles n'induisent non plus la *presence* de la substance de son corps en la *Céne*, que celles de l'Apôtre au *Batême*; car si Christ peut être vêtu, s'il peut habiter en nous, s'il peut être enseveli & planté avec nous, sans que sa substance soit réellement *presente* en nous, pourquoi ne pourra-t-il tout de même être mangé & bû par nous, sans que sa chair & son sang soient *presens* substantiellement en nous?

Certes nous le *vêtons*, entant que par l'efficace de son merite notre nudité spirituelle est couverte devant Dieu; *nous sommes ensevelis avec lui*, quand nous sommes touchez de la vertu de sa sepulture, pour mourir au peché; *nous l'avons habitant en nous*, quand nous y avons sa lumiere & son Esprit; ne faut-il donc pas dire tout de même qu'en *l'Eucharistie* nous mangeons sa chair & beuvons son sang, entant que nous y recevons, non la *sub-*

a *Rom.* 13.14. b *Eph.* 3.17. c *Gal.* 3.27. d *Rom.* 6.4.5.

substance (car cela seroit inutile) mais la *vertu*, & si je l'ose dire, le *suc* immortel de l'un & de l'autre, pour être par ce moien nourris en vie éternelle.

Mais il y a plus; c'est qu'il est clair que le Seigneur ne parle point au siziéme de S. Jean de la *manducation de l'Eucharistie*, car la manducation dont il y parle, donne certainement *la vie éternelle* à tous ceux qui en sont participans. * *Celui qui mange ma chair* (dit-il) *a la vie éternelle, & quiconque mange de ce pain ici il vivra éternellement.* Or combien y en a-t-il qui prénent *l'Eucharistie*, qui ne laissent pas de perir éternellement? Il faut donc avoüer que le Seigneur par ces mots entend autre chose que la perception du Sacrement de *l'Eucharistie.* En effet qui ne voit par l'occasion & la suite de son discours, qu'il y nomme ainsi par metaphore, la foi que nous avons en sa mort, par laquelle nous appliquons à nos ames sa chair rompuë & son sang répandu, & en tirons notre vie, comme nos corps tirent la leur des choses qu'ils mangent & boivent ? Cela est si clair que ceux-là même qui posent la *presence réelle* dans *l'Eucharistie*, confessent neanmoins que cet *acte de la foi* peut être apellé *manducation du corps de Christ*, & à cause de cela ils font deux

* *Jean* 6. 51. 54.

deux espéces de *manducation*, l'une qu'ils appellent *spirituelle*, & l'autre *sacramentelle*, ce qui suffit pour montrer que la *manducation du Seigneur* n'induit pas necessairement la *presence réelle de sa chair* aux lieux où il est mangé; puis que les Adversaires mêmes confessent qu'en la *manducation spirituelle*, il n'est pas toujours *present en substance.* Ainsi vous voiez que cette presence substantielle de la chair & du sang de Christ en *l'Eucharistie* n'a aucun fondement dans les Ecritures.

Nous aurions maintenant à vous déduire comment le Seigneur y est donc *present*, savoir, en *Sacrement* & en *vertu*; Mais parce que dés l'entrée nous en avons touché quelque chose, & que la matiére a été expliquée amplement dans la Section 51. de ce Catechisme, le tems d'ailleurs nous pressant, nous viendrons à la derniere Partie de cette action, savoir, la *communion sous les deux espéces*, comme l'on parle, laquelle nous expédierons en deux mots, aiant dans les deux articles precedens, sappé & démoli les fondemens de l'abus de nos Adversaires de Rome; Car vous savez qu'en leur Eglise ils ne permettent la communion de la sainte *Coupe* qu'au seul *Prêtre qui a dit la Messe*, tous les autres soit Laics, soit Prêtres, recevant seule-

ſeulement le *pain ſacré* & rien plus. Or cette défenſe eſt ſi évidemment coupable de ſacrilége, qu'il ne faut pas beaucoup de paroles pour le montrer; car ſi vous avez égard à la fin de la ſainte *Coupe*, [a] *faites ceci* (dit le Seigneur) *toutes les fois que vous en boirez en commemoration de moi.*

Puis que l'on boit pour faire commémoration de la mort de Chriſt, qui ne voit que tous ceux qui en font commémoration ſont obligez à boire de cette ſacrée *Coupe*? tous ceux par conſequent qui participent au ſaint Sacrement? Si vous conſiderez la qualité & le fruit de cette *Coupe*, c'eſt, dit le Seigneur lui même, *la nouvelle Alliance en ſon ſang.* Quelle eſt donc ta préſomption d'ôter le ſeau de l'Alliance à ceux auſquels appartient l'Alliance? ſi vous regardez l'inſtitution de ce *Sacrement*, le Seigneur y [b] *donna la Coupe à tous ceux qu'il y reçut*, comme les Evangeliſtes & S. Paul le raportent uniformément; Et comme s'il eût voulu prévenir la fraude, il dit expreſſément de la Coupe, *beuvez-en tous*;& ſon Apôtre permet & même commande formellement à tous & à chacun des fidéles, *de manger du pain du* Sei-

a 1. *Cor.* 11. 25. b *Matth.* 26. *Marc* 14. *Luc* 22. 1. *Cor.* 11.

Seigneur & de boire de sa Coupe, aprés s'être éprouvé soi-même : Quelle présomption est celle-ci de défendre ce qu'ordonne le Seigneur Jesus ? de ne vouloir pas souffrir ce que commande son Apôtre?

Enfin, si vous jettez les yeux sur la pratique de l'Eglise, elle a toujours, en tout tems & en tous lieux, permis l'usage de la *Coupe* à ceux qui communient à ce Sacrement. Tous les Anciens le témoignent, jusques là que l'un des plus celébres Papes de Rome * donnoit de son tems cette marque, pour reconoitre les *Manichéens* d'avec les *Chrêtiens*, que ces malheureux Herétiques, les pires qui furent jamais, s'abstenoient de la *Coupe*. Que diroit cet homme, s'il étoit au monde? Ne penseroit-il pas que tous les peuples qui adhérent aujourdui à son siege sont devenus *Manichéens*? les *Grecs*, les *Abyssiens*, les *Armeniens*, les *Moscovites*, tous les *Chrêtiens* en un mot, qui sont, ou qui ont jamais êté au monde, en usent de la même maniere. Il n'y a que *Rome* seule qui pour se signaler en toutes sortes, a ordonné le contraire, & cela encore avec une hardiesse la plus prodigieuse qui fut jamais; car elle ne cache point sa faute, elle ne la couvre d'aucune couleur; mais nous

* *Gelase*

nous la montre toute nuë; car aprés avoir expressément déclaré qu'elle sait bien que Jesus-Christ a institué & donné ce Sacrement sous l'espéce du *pain & du vin*, * qu'elle n'ignore pas non plus que l'usage en a été frequent dés le commencement de l'Eglise Chrêtienne, après cela, dis-je, elle ordonne que l'on tienne desormais pour loi entre les Chrêtiens de ne donner que l'espéce du pain à ceux qui n'ont pas consacré; sachant (à ce qu'elle dit) que telle est son autorité en *l'administration des Sacremens*, qui est nous trancher nettement qu'elle a le pouvoir de casser ce qui a été institué par Jesus-Christ & pratiqué par toute l'Eglise. Jugez si ce n'est pas s'élever au dessus du Seigneur & de son corps, de tout ce qu'il y a de plus divin en la terre.

Et quant à leur *Concomitance* par laquelle ils prétendent que celui qui prend le *corps* de Christ prend aussi son *sang*, elle présuppose ce que nous avons refuté ci-dessus, savoir, que la substance du corps & du sang de Christ est *réellement presente en l'Eucharistie*; & de plus, pose que le *sang* de Christ en la *Céne* nous est donné comme enclos dans ses veines, contre la protestation expresse

* *Concil. Trid. sess.* 21. *c.* 1. *&* 2.

presse du Seigneur, *ceci est mon sang répandu pour vous*. Enfin elle prend hardiment pour vrai ce qui n'est pas encore bien éclairci, au jugement de quelques uns des Anciens-mêmes, savoir, qu'un corps glorifié, tel qu'est maintenant celui du Seigneur, ait necessairement du sang; Et aprés tout cette invention est outrageuse à la sagesse du Seigneur; car si une *espèce* en contient autant que toutes les *deux*, pourquoi nous en a-t-il ordonné *deux*? un si sage Seigneur a-t-il rien institué de superflu? je laisse aussi ce qu'ils disent, que le commandement de *boire* ne s'adresse qu'aux *Prêtres*; car outre que c'est une présupposition sans aucune preuve, de dire que les *Apôtres* aient été *Prêtres*, outre que les plus savans de leurs gens estiment que les Apôtres n'étoient pas encore *Prêtres*, quand Christ leur commanda de *boire*; Outre tout cela je dis, que cette réponse est impertinente; car notre question n'est pas, si les Prêtres ou les Laïcs doivent communier à ce Sacrement; mais si tous ceux qui y communient, quels qu'ils soient au reste, y doivent *boire*; Or le commandement du Seigneur est exprés à tous ceux qui y communient, *beuvez en tous*; il s'ensuit donc que tous ceux qui y commu-

nient

nient doivent *boire*, ſoit *Prêtres* ſoit *Laïcs*, puis que les uns & les autres ſont admis à la Communion du Sacrement.

Et quant à la qualité de *Prêtre*, il eſt clair qu'elle eſt tout-à-fait hors de ce ſujet-même, ſelon leur propre jugement ; car quand les Prêtres n'ont pas conſacré, ils ne leur donnent non plus le *Calice* qu'aux Laïcs, n'y aiant que le ſeul *Prêtre qui a dit la Meſſe* qui prenne la *Coupe*, les autres Prêtres, s'il y en a qui communient (comme il y en a ſouvent) communians ſous une ſeule eſpéce, & ainſi qu'ils parlent, *laïquement*. Dieu ſoit à jamais benit, qui a rétabli au milieu de nous l'uſage de ce ſaint *Sacrement* dans ſon entier & dans ſa pureté, & nous donne de lui en être reconnoiſſans, pour le glorifier & ſervir en toute notre vie. *Amen.*

SERMON

SUR

LA SECTION LIV.

DU

CATECHISME.

De l'Epreuve necessaire à la Sainte Cène.

ANciennement sous la loi de *Moïse* l'on ne présentoit aucune victime à Dieu qu'elle n'eût auparavant été visitée par les Sacrificateurs, & reconuë exempte de tous les défauts spécifiez au chap. 22. du *Levitique*, & doüée au contraire de toutes les qualitez requises pour pouvoir être duëment sacrifiée au Seigneur. Cette cérémonie typique contient un excellent enseignement pour nous qui vivons en la plenitude des tems, sous le Régne de Jesus-Christ, où les ombres n'ont plus de lieu, mais bien le corps & la verité des choses-mêmes. Nous sommes tous Sacrificateurs, mais spirituels,

& nous offrons continuellement au Seigneur, non des animaux ou des choſes inanimées ; mais nos corps & nos ames & tous les fruits qui en procédent.

Ainſi cette ancienne figure nous avertit que *nous-nous examinions inceſſamment nous-mêmes* ; car puiſque nôtre vie eſt une oblation & un ſacrifice perpetuel, il eſt évident qu'elle doit toujours être dans *l'épreuve* ; Mais bien que le ſoin, tant de nous éprouver que de nous ſacrifier à Dieu, doive étre continuel & jamais interrompu en nôtre vie, ſi eſt-ce qu'il y a de certaines actions où il eſt particuliérement neceſſaire. Telle eſt, ſelon le conſentement unanime de tous les Chrêtiens qui ont jamais été, & qui ſont encore aujourdui la *célébration de la Céne* que Jeſus-Chriſt nous a inſtituée, ſaint & précieux ſacrifice, acte autentique de nôtre Religion, gage ſacré de l'amour de Dieu envers nous, & de nôtre foi envers lui ; où il nous donne ſa grace, où nous lui offrons nos reconnoiſſances, où il nous tend les mains, où nous lui preſentons nôtre cœur ; car comme d'une part il nous y donne Jeſus-Chriſt ſon trés-cher Fils mort pour nous en viande & nourriture celeſte, auſſi de l'autre part lui donnons-nous nos corps &

nos

nos esprits dévouëz & immolez à son service, en sacrifice spirituel, vivant saint & raisonnable, accompagné de nos loüanges & trés-humbles remercimens, que le Prophéte-même apelle trés-élégamment, les *bouveaux de nos lévres*, & pour l'amour desquels toute cette sainte action a été dés le commencement nommée *Euchariſtie*, c'est-à-dire, *Action de graces*, en l'Eglise Chrêtienne. Si donc il y a quelque partie de nôtre service où cette *épreuve* & cet examen de nous-mêmes soit necessaire; certes, *Mes Fréres*, c'est celle-ci, la chose parle d'elle-même.

Mais de plus l'Apôtre, saint & irréfragable Expositeur de nôtre Liturgie l'éxige de nous expressément. * *Que chacun*, dit-il, *s'éprouve soi-même, & qu'ainsi il mange de ce pain & boive de cette coupe*; *Ainsi*, dit-il, aprés s'être éprouvé, & non autrement. C'est ce que traite nôtre *Catechiste* en la *Section* qui vous a été recitée par l'enfant; car ayant expliqué dans les trois Dimanches précedens, la *nature*, la *fin*, les *effets*, l'*efficace*, & les *parties* de ce Sacrement, il parle en celui-ci de son *usage*, & dit qu'avant que de s'en approcher, il faut *s'éprouver soi-même*; Ensuite il mon-

* 1. Cor. 11. 28. 29.

tre clairement quelle eſt cette *épreuve*, & comment elle ſe doit faire ; *Enfin* ayant preſque achevé toute la doctrine des deux Sacremens le *Batême* & la *Céne*, il ajoute, qu'outre les effets & les uſages qu'il en a ci-deſſus repreſenté, ils ſervent encore l'un & l'autre à marquer les Chrêtiens, étans comme les *livrées* & les *enſeignes* de leur profeſſion ; & aprés tout il déclare briévement que les fidéles peuvent & doivent recevoir la ſainte *Céne* pluſieurs fois, mais non le *Batême*, qui ayant une fois été adminiſtré ne peut plus être réïteré.

Suivant donc cet ordre nous aurons trois Points à traiter dans cet éxercice 1°. *L'épreuve neceſſaire à la participation de la Céne.* 2°. *L'uſage des deux Sacremens à marquer les Chrêtiens*; Enfin *leur difference*, en ce que l'un peut être réïteré & non pas l'autre; Trois articles importans & remplis de diverſes matiéres excellentes que nous vous expoſerons en peu de mots, la briéveté du tems ne nous permettant pas de les traiter à fonds.

Sur le *premier* Point de *l'épreuve*, l'autorité de l'Apôtre y étant expreſſe, il n'y a point de difficulté qu'elle ne ſoit un préalable de la *Céne* trés-neceſſaire ; nos Adverſaires

ſaires de l'Egliſe Romaine ne le peuvent nier; mais au lieu de le pratiquer, pour tout ils ordonnent à leurs peuples, qu'avant que de communier ils ayent à ſe *confeſſer à un Prêtre*, comme ſi le fidéle n'étoit pas capable d'ouvrir ſa conſcience, & d'y entrer lui-même, comme ſi l'Apôtre n'avoit pas dit; *Que chacun s'éprouve ſoi-même*, preſcrivant ce devoir à chacun de nous, ſans en reſigner le ſoin à autrui.

Mais ils s'élévent ici contre nous; car (diſent-ils) à quel propos cette *épreuve*, ſi chaque fidéle eſt aſſuré d'être en la grace de Dieu? Mais (leur diſons-nous) à quel propos cette *épreuve*, ſi l'on ne peut être aſſuré d'être en la grace de Dieu? Toute *épreuve* emporte une certaine reconoiſſance du ſujet que l'on éprouve; En vain ſe fait-elle, ſi le ſujet eſt d'une telle nature qu'il ne puiſſe être reconu. Si l'or ne pouvoit être diſcerné d'avec les autres matiéres qui en ont quelque reſſemblance, & qu'il n'y eût aucun moyen d'en découvrir aſſurément la bonté, il n'y a point d'orfévre qui voulût employer ſes ſoins à l'éprouver, le creuſet & la coupéle ſeroient des choſes inutiles; Et celui qui commanderoit d'éprouver l'or ſe moqueroit du monde, *l'épreuve* n'étant que

des choſes que l'on peut certainement reco-noitre. *Chacun ſe doit éprouver ſoi-méme*, comme l'ordonne l'Apôtre, & eux-mêmes le confeſſent; Il s'enſuit donc que chacun le peut aſſurément & certainemēt reconoitre, & ſavoir s'il eſt en la grace de Dieu ou non.

Ainſi, bien loin que le commandement & la pratique de cette *épreuve* renverſe la doctrine de la certitude de la grace, qu'au contraire elle l'établit, poſant de neceſſité qu'il y a certaines régles par leſquelles nous pouvons parvenir à cette aſſurance. Mais (*direz-vous*) comme *l'épreuve* eſt des choſes que l'on peut conoitre, auſſi eſt-elle des choſes qu'on ne conoit pas encore, inutile à la verité, ſi ſon ſujet n'eſt point certainement reconoiſſable, mais ſuperfluë auſſi, s'il eſt déja reconu. A cela je répons *premierement* qu'auſſi ne diſons-nous pas que chaque fidéle ſache toujours & avec une certitude entiére, qu'il eſt en la grace de Dieu. Ce ſentiment eſt ſouvent affoibli & obſcurci en lui; Comme le feu ne paroit pas toujours, il eſt caché quelquefois ſous les cendres, & il faut le ſouffler pour le rendre viſible, il en eſt de même de la grace de Dieu en nous; Quand une fois elle y a été allumée par le Seigneur, elle y demeure à jamais, ſans plus s'éteindre; mais

mais néanmoins elle n'y luit pas toujours également. Quelquefois nos pechez, & d'autres fois nos angoisses au milieu des afflictions, la couvrent & nous empêchent de la sentir aussi vivement qu'il seroit de besoin. Qui de nous ne l'éprouve tous les jours en sa vie? Qui ne le lit en celle des saints? *Les Psaumes de David,* sans en aléguer d'autres preuves, le montrent assez, où vous voiés ce saint homme se plaindre quelquefois, que Dieu s'est retiré, qu'il ne fait plus luire sur lui la clarté de son visage; où vous le voiez demander que son cœur soit renouvellé, que l'Esprit lui soit rendu. Seulement disons-nous que tout fidéle peut & doit par conséquent, être assuré de la grace de Jesus-Christ.

Mais aucun de nous ne voudroit soutenir que les fidéles ayent & fassent tout ce qu'ils pourroient & devroient faire & avoir; car à ce conte, ils n'offenseroient jamais leur Dieu, ils aimeroient toujours leur prochain; devoirs ausquels ils avouënt franchement qu'ils ne manquent que trop souvent. Cette assurance de la grace de Dieu est une partie de leur devoir; comme ils manquent quelquefois aux autres, aussi manquent-ils à celui-ci. Il est donc nécessaire qu'ils *s'éprou-*

vent, afin de reconoitre par cet examen ce qu'ils n'appercevoient pas toujours en eux; Or delà il s'ensuivroit seulement, que chacun d'eux n'est pas toujours assuré de la grace, ce que nous avoüons ; mais non qu'ils n'en peuvent être assurés , qui est ce que nous nions.

Ensuite le sentiment & la reconoissance ont plusieurs degrés. Nous sentons les choses foiblement ou fortement, légérement, ou vivement , la certitude-même n'est pas toute d'une sorte, elle a aussi ses différences; & elle est ou moindre ou plus grande ; car nous sommes assurés, quelquefois plus, quelquefois moins; comme les Philosophes-mêmes le remarquent, qui divisent nôtre conoissance en *l'une* qu'ils appellent *probable* & *l'autre necessaire*, qu'ils nomment *science*, en laquelle encore ils établissent divers degrés différens , une *science* étant beaucoup plus évidente, plus certaine & plus immuable que *l'autre*. D'où s'ensuit qu'à ceux-là même qui sentent la grace de Dieu en eux, *l'Epreuve* est néanmoins tres-utile , parce qu'elle augmente leur sentiment, rehausse leur conoissance & confirme leur assurance, leur donnant, non ce qu'ils n'avoient point du-tout, mais un accroissement de ce qu'ils avoient déja.

Et

Et c'eſt là que ſe raportent la pluſ-part des *épreuves* des fidéles ; S. Paul étoit aſſuré de la grace de Dieu ; & cependant il étoit éprouvé diverſement , Dieu le mettant à l'épreuve par des afflictions continuëlles, lui-même ſe ſondant & ſe conſidérant ſans doute ſoigneuſement; cela lui étoit-il inutile ? Non certes,puiſque par ce moien l'aſſurance qu'il avoit , ſource de toutes nos conſolations , baſe & fondement de toutes nos joyes ſpirituelles, ſe fortifioit de plus en plus. Qui doute qu'aprés tant de combats ſi divers qu'il ſoutint généreuſement , il ne ſentît Jeſus-Chriſt beaucoup plus vivement en ſoi qu'il ne faiſoit pas au commencement, quoi que dés le commencement il fût aſſuré de ſa grace ? Il en eſt ainſi d'Abraham & de tous les autres ſaints. Quand ils ſe tâtent & ſe retouchent exactement, trouvant toujours conſtamment en eux l'Eſprit du Seigneur Jéſus,la certitude qu'ils ont de ſa grace augmente ; Cette *épreuve* donc à laquelle nous ſommes obligés n'induit pas que nous n'aions point d'aſſurance de la grace de Dieu , qui eſt l'opinion de nos *Adverſaires* oppoſée à la nôtre, mais ſeulement que nous n'en avons pas entiérement tous les degrés dés cette vie , ce que nous accordons volontiers.

C'eſt

C'eſt là proprement *l'épreuve qu'il faut faire de ſoi-même*, *avant que de participer à la Céne*, ce qui paroit évidemment de ce que Saint Paul veut que *chaque Chrêtien s'éprouve*; non ſeulement ceux qui n'ont point de ſentiment de la grace de Dieu, ou qui ne l'ont qu'en une petite meſure, mais tout fidelle quel qu'il ſoit. Que *chacun s'éprouve*, dit-il; Or les *Adverſaires* ne nieront pas qu'entre les Chrêtiens il n'y en ait eu quelques-uns qui par une faveur particuliere étoient aſſurés de la grace de Dieu. Puis donc que ceux-là, auſſi-bien que les autres, ſont obligés par le commandement Apoſtolique de *s'éprouver eux-mêmes*, il faut bien dire de neceſſité que cette *épreuve* ne ſe fait pas par aucun doute que l'on ait de la grace de Dieu; car ſi cela étoit, ceux qui ſont aſſurez de la grace devroient être diſpenſez de *l'épreuve*; mais bien pour ſe voir & ſe conſiderer ſoi-même, & mettre en action la grace dont Dieu nous a donné l'habitude.

Cette *épreuve* donc n'eſt autre choſe qu'une ſoigneuſe & exacte reveuë de toutes les parties du nouvel homme que le Seigneur a formé en nous par l'efficace de ſon Eſprit. C'eſt prendre le flambeau de la Parole

role Divine, & les considérer toutes les unes aprés les autres , examiner l'état où elles sont, non en les regardant seulement , mais aussi en les mettant en œuvre, les déploiant chacune à son tour, pour fortifier ce qui y paroitra foible, r'animer ce qui y sera languissant , & par ses saintes actions se mettre en état de recevoir le Seigneur Jesus , & communier à lui dans son *Sacrement*.

Les principales parties de l'homme Chrêtien sont la *foi*, la *charité* & la *repentance*; de sorte que cette *épreuve* consiste, comme dit nôtre *Catechisme*, à les reconoitre en nous; Mais parce qu'en la *Céne* on se prépare particuliérement à la commémoration de la mort de Christ, qui est la fin de ce *Sacrement*, il y faut adresser toute cette *épreuve*, & exercer principalement nôtre foi en cette méditation.

Quand donc le Seigneur vous apellera à la participation de ce Saint *Sacrement* proposez-vous sur toutes choses , la mort de vôtre Sauveur devant les yeux, voyés , si ce Crucifié est portrait dás vos cœurs, s'il y est crû véritablement & sincérement. Portés vôtre *foi* sur toutes les parties, raisons & circonstances de cette mort; Medités-en l'occasion, la cause, la forme & les effets. La

misére

misére de l'homme en a été l'occasion attirée sur lui par sa faute ; c'est donc ici le *premier* Chef de nôtre *épreuve*, de savoir , si nous ressentons vivement la misére de nôtre nature, foible, soüillée & dénüée de toutes forces; mais qui pis est encore, soüillée de peché, & par là, sujette à la mort & à la malédiction du Créateur. Les hommes n'y conoissent rien, & comme des pourceaux que l'on engraisse au milieu de leurs délices , ne prévoient point la malheureuse condition à laquelle ils sont reservés. Mais les fidéles instruits dans une meilleure Ecole , savent * *qu'en eux*, c'est-à-dire, *en leur chair n'habite aucun bien.* Comme ils se voient sauvés en Jesús-Christ aussi se voient-ils perdus en eux-mêmes.

Considerés donc ici combien grande est l'horreur du *peché* , si abominable devant Dieu, que la moindre Transgression de la loi Divine merite une péne infinie , c'est-à-dire, l'Enfer & la mort éternelle , puisqu'il est commis contre Dieu dont la Majesté, la sainteté & la benéficence est infinie ; aussi est-ce la voix épouvantable de la loi, que *maudit est quiconque ne sera permanant en toutes les choses commandées de Dieu.* Que si la

* *Rom. 7.*

la moindre faute merite une telle punition, qu'eſt-ce que meritent tant de déſobéïſſances & d'ingratitudes, tant de crimes & d'impietez auſquelles tout homme s'abandonne naturellement? car c'eſt encore ici une des choſes qui rend le peché plus éxécrable, & nôtre condition plus miſerable, qu'en étans frapez, comme nous ſommes, il nous eſt impoſſible de nous en garantir; Il a tellement infecté toutes nos facultez, qu'il nous eſt paſſé en nature; de ſorte qu'il fait en quelque façon, partie de nous-mêmes, tant il y eſt & profondement & univerſellement enraciné? C'eſt ce qui a touché Dieu de compaſſion de voir ſa pauvre créature en un ſi malheureux état; c'eſt ce qui a été l'occaſion de la mort de ſon Fils.

Si vous en voulez droitement & convenablement celebrer la memoire, il faut que dès l'entrée vous jettiez les yeux là-deſſus, que par conſequent vous imprimiez toute cette image dans vôtre cœur, étant impoſſible ſans cela, d'eſtimer comme il faut, le benefice de Dieu; Or comme nôtre miſére en a été l'occaſion, auſſi ſon amour en a été la vraie cauſe. *Il a tant aimé le monde qu'il a donné ſon Fils au monde, afin que quiconque croiroit en lui, ne perît point; mais qu'il*

eût

eût la vie éternelle. Tout nôtre malheur, quand même il eût été beaucoup plus grand, ne produiroit rien sans l'amour de Dieu, amour exquis & incomparable, non merité de nous, mais entiérement gratuit, fondé sur la volonté seule du Seigneur, non sur aucune cause qui soit hors de lui, éternel par consequent, puis qu'il procéde d'un principe éternel, immuable aussi, trés-constant & trés-invariable, qui demeure toujours le même, sans que, ni la vie, ni la mort, ni les choses presentes, ni les choses à venir y puissent rien alterer.

Que chacun donc en cette épreuve interroge son ame sur ce sujet, si elle voit cette grande lumiere de l'amour divin, si elle s'y assure & s'y confie, si comme par la consideration de ses démérites, elle étoit abatuë & desesperée, aussi maintenant elle se sent relevée & assurée par la contemplation de cette dilection admirable, si elle ose dire. *J'ay trouvé en Dieu ce que j'avois perdu en moi-même*; en sa misericorde, le reméde de ma misére; en sa puissance, la consolation de mon infirmité; Si ensuite par une hardie confiance elle ose défier l'enfer, le Diable, le peché, la chair & le monde, & leur dire avec les Saints de Dieu. O ennemis

mis ! où eſt vôtre victoire ? où ſont vos dards & vos aiguillons?Puis que Dieu m'aime,voûs ne me pouvez plus nuire; car comme le Seigneur veut que nous nous préſentions devant lui, avec un profond abaiſſement,même un déſeſpoir total de nos forces,auſſi nous ordonne-t-il d'autre côté,que cela ſoit accompagné d'une ſainte confiance en ſa grace; c'eſt ici la gloire de l'amour qu'il nous a porté, que quelque-perdus que nous ſoyons en nous-mêmes, nous ne laiſſions pas de nous relever & glorifier en lui.

Mais *éprouvez* enſuite vôtre *foi* ſur la mort même de Jeſus-Chriſt,effet de l'amour que ſon Pére nous a porté. Conſiderés *premiérement* quel eſt celui qui ſouffre, & *enſuite* quelles ſont les choſes qu'il ſouffre. Celui que vous voiés attaché à la Croix eſt le Fils Eternel de Dieu,la reſplendeur de la gloire, & la marque engravée de la perſonne du Pére, l'image de Dieu inviſible,en qui reluit toute ſa Gloire & toute ſa Majeſté; en qui toute plenitude de Divinité habite corporellement, non en ombre, ou en figure, mais réellement & en corps, le premier-né de toute créature, qui a fait les ſiécles, & les conſerve encore dans leur être par ſa Parole puiſſante,& ſans le ſoutien

duquel

duquel toute cette grande machine de l'Univers feroit incontinent réduite à néant; C'eſt celui, qui pour expier nos pechez & nous racheter de la mort, s'eſt abbaiſſé juſques à la mort,& même la mort de la Croix, honteuſe & ignominieuſe plus qu'aucune autre,reſervée aux ſeuls brigands & eſclaves, douloureuſe & cruelle plus qu'on ne ſauroit croire, les pauvres patiens y finiſſans leur vie parmi les plus rigoureux tourmens que puiſſe ſuporter un corps mortel. Mais le comble encore, c'eſt qu'elle étoit maudite de Dieu;ſigne évident que Jeſus-Chriſt a été fait la malediction de Dieu, a avalé le calice de ſes indignations, s'étant chargé de tous les pechez du genre humain,& dans cet état s'étant préſenté à ſon Pére pour recevoir ſur ſoi les pénes que nous avions meritées; C'eſt ce qui mit ſon ame dans une extréme angoiſſe,qui arracha de ſa bouche ſacrée ces triſtes & pitoyables paroles. *Mon Dieu,mon Dieu,Pourquoi m'as-tu abandonné?*

Mais déploiez *enſuite* la force de vôtre eſprit à conſidérer les effets de cette mort, nôtre pain & nôtre viande cuite,par maniére de dire,& apprêtée au feu de ces rigoureux tourmens, nôtre vin & nôtre rafraichiſſement exprimé de ce côté,percé d'une lance,

sance, nôtre justice & nôtre vie acquise par cette malediction & par cette mort. *Chrêtiens*, si vous trouvez en vôtre ame l'image de toutes ces choses, gravée par le doigt du Saint Esprit, si vous êtes assuré, & de l'horreur du peché & de la grandeur de l'amour de Dieu, & de la mort de Jesus-Christ, & de la vie meritée par elle, vôtre *épreuve* est faite, vous êtes de ceux qui peuvent & doivent participer à la *Céne*, avec confiance d'en remporter le salut & la consolation.

La foi & la persuasion de ces veritez est l'habit & la parure necessaire pour approcher dignement de la Table du Seigneur; mais parce que la vaine & trompeuse image de cette disposition paroit quelquefois dans les cœurs des méchans, afin de rendre vôtre joie parfaite, décendez en l'autre partie de vôtre ame, j'entens la *volonté*; Voyez si vous y trouvez les effets que cette conoissance y produit necessairement. Le Peintre peut bien imiter la couleur & la figure du feu, mais non pas la chaleur, la principale épreuve du feu, c'est de voir s'il brule; Or l'amour de Dieu & du prochain est comme la chaleur du Christianisme, la conoissance en est comme la lumiere & la figure;

le Diable & l'hypocrite peuvent aussi representer cette derniere partie; mais non pas imiter l'autre.

Voyez donc, pour achever vôtre *épreuve*, si vôtre pieté a une véritable & vive chaleur, si elle brule. Aimez-vous ce grand Dieu, qui a déployé sur vous tant de benefices? qui vous avoit créez saints & heureux, & qui maintenant vous a retirez de ce gouffre de malheurs où vous vous étiez précipitez, vous ayant donné son Fils, & en lui la grace & la gloire, le pardon de vos pechez & la possession de l'immortalité? Avez-vous une sincére affection pour sa gloire? Préferez-vous ses interets aux vôtres, son honneur & son service aux vaines jouïssances de la terre? Avez-vous pour l'amour de lui, renoncé aux grandeurs du monde? Respectez-vous son Nom? Ne le prenez-vous jamais en vain? Avez-vous sa Parole en veneration? Vous y instruisez-vous soigneusement? N'avez-vous pas un serieux regret d'avoir offensé une Majesté si bonne, si puissante, si sage, si juste? Ne pleurez-vous pas vos ingratitudes? N'êtes-vous pas résolus de conformer à l'avenir vôtre vie à sa volonté, vous éloignant entiérement des voyes du monde, pour

mar-

marcher dans les siennes ? Ne tournez-vous pas, dès maintenant, vos desirs & vos affections vers tous les sujets où vous voyez reluire son image ? respectant ceux d'entre les hommes qu'il a élevez au dessus de vous, ayant soin de ceux qui sont vos inférieurs, & aimant sincérement vos égaux, chérissant & conservant la vie, l'honneur, le bien & la reputation de vôtre prochain, quel qu'il puisse être ; pardonnant avec facilité à ceux qui vous ont offensé, reconoissant fidélement ceux qui vous ont obligé, recherchant amiablement ceux qui ne vous ont fait ni bien ni mal ; mais sur-tout embrassant cordialement les membres de Jesus-Christ, employant volontiers pour eux, & vos personnes, & vôtre bien, compatissant à leurs afflictions, prenant part à leur joye, vous accommodant à leur infirmité, suvenant à leurs necessitez, procurant enfin leur salut avec une ardeur extréme.

Mais il y en a peu qui fassent de semblables *épreuves*. La plupart sont satisfaits d'eux-mêmes, sous pretexte qu'ils ne ravissent point le bien des autres, qu'ils ne commettent point d'adultére, & qu'ils n'attentent point sur la vie d'aucun ; Certes c'est quelque chose que cela, sur-tout dans un

ſiécle auſſi corrompu que le nôtre; mais ce n'eſt pas le tout; c'eſt-à-dire, la verité, l'épreuve d'un honête homme mondain, plutot que d'un Chrêtien,qui doit trouver dans ſon cœur, une pieté, une vertu, une honêteté beaucoup plus forte & plus ſolide, toute fondée ſur Jeſus-Chriſt & ſur ſa croix. Toutefois, *Mon Frére*, qui que vous ſoyez qui ne réüſſiſſez pas à cette *épreuve*,ne perdés point courage pour cela, ſi cette foi & cette charité dont nous venons de vous faire le portrait eſt en vous, bien qu'en une trés-petite meſure, toujours eſt-ce beaucoup. Il y a divers âges & diverſes ſtatures en Jeſus-Chriſt, les *uns* ſont encore enfans, les *autres* jeunes hommes, les *autres* hommes faits.

Donnez-moi ſeulement un cœur ſerieuſement confus de ſa petiteſſe, & qui déſire de croitre en nôtre Seigneur, vous avez affaire à un bon Maitre, proſternez-vous à ſes piez, il ajoutera la coudée à vôtre ſtature, & plus ſi vous l'en priez ardamment;Ménagez ſoigneuſement vôtre grain de moutarde, arroſé des larmes de vôtre repentance, échauffé de l'ardeur de vos oraiſons, vivifié par la benediction d'enhaut, il deviendra un grand arbre. C'eſt ce que nôtre *Catechiſme* nous apprend, quand il ajoute, que pour s'ap-

s'approcher de la *Céne* il ſuffit que vôtre foi & vôtre charité ſoient ſincéres & non feintes, bien qu'elles ne ſoient pas parfaites; car ſi Jeſus-Chriſt n'en recevoit que de parfaites, où en ſerions-nous ? puiſque les plus avancez avouënt que toutes leurs perfections ne ſont que de foibles efforts, ſi on les meſure avec ce qu'ils devroient être ; mais benit ſoit à jamais le Seigneur Jéſus, *qui n'éteint point le lumignon fumant, & ne briſe point le roſeau caſſé*, qui tend la main aux gens de petite foi, & agrée plus qu'aucune autre, la voix de celui qui lui crie. *Je croi, Seigneur, ſuvien à mon incrédulité.*

Nôtre principale dignité conſiſte à reconoitre nôtre indignité & nôtre grandeur en ce Point, de bien ſentir nôtre petiteſſe; mais il faut qu'en cela il y ait de la ſincerité ; car pour ces malheureux hypocrites qui courbent la tête pour un jour, & font ſemblant de bien haïr leurs pechez, trés-reſolus néanmoins d'y retourner auſſi-tot aprés, pour ceux-là j'avouë qu'en faiſant la *Céne*, ils entaſſent des charbons de colére ſur leur tête, & aggravent leur condannation, au lieu de la diminuer.

Mais il eſt tems de venir à la *ſeconde* Partie de cet exercice, où le *Catechiſte* nous ap-

prend, que les *Sacremens*, outre qu'ils sont des seaux de la Justice de Dieu, & des moiens par lesquels il nous représente & exhibe sa grace, comme cela a été amplement déduit dans les exercices précédens, ont de plus un autre usage extérieur, savoir, que ce sont les *marques & les livrées du Christianisme*, & comme autant de protestations que nous faisons devant Dieu & les hommes, d'être le peuple de Christ ; Car étans composés de corps & d'ame ; d'une nature extérieure & visible, & d'une autre intérieure & invisible, il est bien juste, que comme l'une & l'autre doit servir à la gloire de son Créateur, en l'une & en l'autre aussi nous aions les marques de sa Discipline.

D'où vient que dès le commencement, quand il eut separé *Abraham*, le Pére des croians, d'avec le reste des hommes, pour lui être particuliérement acquis, & la souche du peuple bienheureux d'où devoit naitre la *semence bénite*, il ne se contenta pas de le marquer dans son ame, y mettant son Esprit de foi & de connoissance, il voulut, outre cela qu'il portât en sa chair propre, l'enseigne de son Alliance, lui aiant ordonné de se circoncir avec toute sa famille ; Et aiant *ensuite* par le ministére de *Moïse*, retiré

Iſraël hors d'Egypte, il ajouta à la circonciſion diverſes cérémonies, *expiations, ablutions, ſacrifices*, qui étoient comme les *livrées* de l'ancien Peuple, ce qui oblige *Saint Paul* d'appeller tout cela la *paroi mitoyenne, qui ſéparoit les Gentils d'avec les Iuifs*; Et comme le Diable eſt le Singe des Inſtitutions de Dieu, il n'y a jamais eu aucune Religion au monde, pour bizarre & extravagante qu'elle ait été, qui n'ait eu ſes marques & ſes enſeignes diverſes, ſelon la fantaiſie de ceux qui les ont établies & autorizées. Cela eſt ſi évident, qu'il n'eſt pas beſoin d'inſiſter à le prouver. Or nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt aiant aboli cette ancienne loi cérémonielle qui étoit avant la plenitude des tems, la marque du peuple de Dieu, nous en a donné une autre, ſavoir, le *Batême* & la *Céne*, pour nous diſtinguer d'avec le peuple du Diable, & nous être comme les *deux livrées* de ſon Alliance, pures ſimples, & faciles, non comme autrefois diverſes, bigarrées & groſſiéres, parce que ſon Alliance eſt ſpirituelle, céleſte & réelle, non tipique, charnelle & terreſtre. *Allez*, dit-il, *à ſes Apotres* leur donnant la Commiſſion d'établir ſon Régne parmi les hommes, *Allez & inſtruiſez toutes les nations, les batizans au Nom du Pére, du*

Fils & du Saint Esprit; Où vous voiez qu'il veut que les hommes ſoient conſacrez à ſa Diſcipline, par le *Batême*; Et par pluſieurs autres paſſages il paroit que tout fidéle étoit *batizé*, & juſques à ce jour il n'y a point eu de ſecte parmi les Chrêtiens qui n'ait retenu ce ſacré ſymbole de la foi, ſavoir, le *Batême*, ſigne évident qu'il eſt comme *l'Echarpe* de nôtre milice, & la *livrée* de nôtre Diſcipline.

Quant à la *Céne*, cela même eſt tout évident, *premiérement* par le commandement que Jeſus-Chriſt en donna à ſes Apôtres, *Faites ceci en commémoration de moi*, & plus encore par les paroles de S. Paul au ch. 10. de la premiére aux Corinthiens. *La Coupe de bénédiction que nous béniſſons* (dit-il) *eſt la Communion du ſang de Chriſt, & le pain que nous rompons eſt la Communion du corps de Chriſt*; & un peu au deſſous il compare la participation de cette ſainte Table à la participation qu'avoient les Iſraëlites des choſes ſacrifiées ſur leur autel; marque par laquelle entr'autres ils étoient diſtingués d'avec les autres Religions, d'où le S. Apôtre conclut. *Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur & la coupe des Démons*; *Vous ne pouvez être participans de la Table du Seigneur & de la Table des Démons*, comme s'il diſoit, Vous

ne

ne pouvez porter la *livrée* de Christ & de son ennemi , les marques de deux Professions si contraires.

De là il s'ensuit clairement ce que le *Catechiste* en recüeille, qu'on ne doit pas tenir pour Chrêtien celui qui ne voudroit pas recevoir ou le *Batême* ou la *Céne* ; Car comme entre les hommes, quand un soldat ne veut pas prendre la livrée d'un Capitaine, il montre par là qu'il ne veut pas le servir; de même dans cette milice spirituëlle, qui rejette ou le *Batême* ou la *Céne*, les marques du Seigneur Jésus , proteste qu'il ne veut pas être à sa solde, & d'autant plus qu'a l'égard des livrées des hommes, ce ne sont que des signes vains & vuides, au lieu que ces marques du Christianisme sont accompagnées de la grace du Seigneur.

Or pour le *Batême* , parce que nous en sommes prévenus, le recevans dès l'Enfance, il n'y a personne qui le rejette, seulement avons-nous à nous plaindre, que la vie de la plus-part de ceux qui l'ont reçu ne s'accorde guéres bien avec cette marque de Christ, qui promet une regénération, une forme de vie toute nouvelle, au lieu que nous demeurons la plus-part dans la corruption du vieil homme.

Mais

Mais,pour la *Sainte Céne* il y a quantité de gens qui en effet n'en veulent point user, comme sont ceux-là *premiérement* qui aians la connoissance de l'Evangile , persistent neanmoins en la Profession de l'erreur , & non seulement ne participent point à *la Céne*,mais de plus se plongent dans les souillures dont l'ennemi a rempli cette partie du service Divin. O hommes ! Comment éviterez-vous la condannation prononcée contre ceux qui auront honte de Jesus-Christ devant les hommes ? Car n'est-ce pas avoir honte de lui que de n'oser prendre sa livrée,de peur d'encourir la haine ou le mépris du monde? Certes quand il n'y auroit d'autre raison que celle-ci, pour rendre tous ces mal nommez *Nicodémites* inexcusables , elle suffit. Le commandement de Jesus-Christ est exprés. *Faites la Cene en commémoration de moi*; & celui de S. Paul. *Que chacun s'éprouve soi-même,& qu'ainsi il mange de ce pain & boive de cette coupe.* Comment font-ils la *Céne* en l'Eglise Romaine,où le nom même de ce *Sacrement* est odieux,où l'on en a ôté la moitié, savoir , la *coupe*, aux fidéles , comme s'ils étoient indignes de porter la livrée de leur Sauveur toute entiére?où,au lieu du *pain* du Seigneur, on

on fait engloutir une prétendue *hostie?* où, au lieu de la Discipline du Seigneur, on a substitué celle du Pape. Ils le confessent & neanmoins ils y demeurent. Aveuglement prodigieux, de voir le meilleur parti, y voir Jesus-Christ, son Esprit, sa vie, sa parole & ses marques, & de n'avoir pas le courage de l'embrasser.

Pour nous, *Mes Fréres*, qui du cœur & de la langue confessons l'Evangile de Christ, qui avons ses marques interieures & extérieures, rendons-lui graces éternelles, de ce que par la force de son Esprit, il nous a fait sortir de la Communion de Rome où son Nom & ses enseignes sont si vilainement profanées. Portons ses marques le plus visiblement qu'il nous sera possible. Participons à sa *Céne* en toutes occasions. Qui s'en abstient a honte de son Seigneur.

Il y en a qui *s'en abstiennent*, parce qu'ils ne se sentent pas en bon état pour s'en approcher, parce, *disent-ils*, que ceux qui y viennent indignement y prennent leur condamnation. Je l'avoüe; mais cela ne les excuse pas. C'est une grande méchanceté de faire la *Céne* avec un cœur mal préparé, sans s'être éprouvé, comme nous avons dit ci-dessus; mais c'est aussi un tres-grand crime de

de ne la point faire. L'un & l'autre est désobeïr à Dieu; Car celui qui a dit. *Que chacun s'éprouve*, a aussi ordonné. *Que chacun mange de ce pain & boive de cette coupe.* Et il est malaisé de dire lequel des deux péche le plus, ou celui qui ne fait pas la *Céne*, ou celui qui *la* fait mal; *l'un* rejette Jesus-Christ avec une extrême ingratitude, *l'autre* le reçoit indignement; *l'un* lui ferme sa porte, *l'autre* le traite chez soi sans respect. Si vous étes Chrêtiens, vous êtes obligés à faire la *Céne*; car c'est la marque du Christianisme; si vous êtes Chrêtiens vous êtes obligés à la bien faire, avec un cœur sincére, & disposé comme il faut; car c'est en cela que consiste nôtre fidélité.

Vous m'allegués que vous n'avez pas un tel cœur, & qu'ainsi vous aimés mieux ne point faire la *Céne*; c'est en user de même qu'un soldat qui ne voudroit pas prendre la livrée de son Capitaine, alleguant qu'il n'a pas l'ame bien disposée à son service; ne seroit-ce pas se condamner soi-même & déclarer ouvertement que l'on est infidéle? Vous êtes dans les mêmes termes; ce que vous mettés en avant n'est pas une excuse; mais une sentence de condamnation contre vous, par laquelle vous prononcez que

n'étant

n'étant pas Chrêtien, il n'eſt pas raiſonnable que vous preniez la marque du Chriſtianiſme.

Voulez-vous donc ſavoir ce que vous ferez? Ne vous abſtenez point de la *Céne*, mais reformez vôtre cœur, purifiez-le par la repentance, par la foi & par la priére ; & enſuite aprochez-vous de la table du Seigneur. Renoncez à vos *paſſions*, plutot qu'au *pain* de Jeſus-Chriſt ; Renoncez à votre *chair* plutot qu'à la *ſienne* ; Quittez les marques de Satan, *l'animoſité*, *l'impureté* & telles autres *paſſions* honteuſes, plutot que de vous priver des marques de Jeſus-Chriſt.

Mais je viens à la *derniere Partie*, où le *Catechiſte* nous enſeigne une difference remarquable qui ſe trouve entre ces deux marques de nôtre Profeſſion, le *Batême* & la *Céne*; car le *Batême* ayant été une fois adminiſtré au fidéle, ne ſe réïtere plus, au lieu que la S. *Céne* ſe réïtére ſouvent. Que la choſe ſoit telle, il eſt évident ; *premierement* par l'Ecriture, *enſuite* par la pratique de toute l'Egliſe Chrêtienne ; car quant au *premier*, nous liſons en divers endroits du Nouveau Teſtament que la S. *Cene* ſe repetoit ſouvent, & même s'adminiſtroit preſque continuellement, les fidéles y communiant fort ordinairement. Un

ſeul

ſeul paſſage de l'Apôtre ſuffit pour le juſtifier. *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur*; où vous voyez qu'il parle de manger de ce pain & boire de cette coupe, pluſieurs fois, & le Seigneur lui-même, *Faites ceci en memoire de moi, toutes les fois que vous boirez de cette coupe*; ce qui ſeroit dit ſans raiſon, s'il n'étoit permis de boire de la *coupe* du Seigneur qu'une ſeule fois; Mais à l'égard du *Batême* de Chriſt, nous ne liſons nulle part en tout le Nouveau Teſtament qu'il ait été réïteré à qui que ce ſoit; nous n'y trouvons aucune choſe ni aucun mot, qui nous donne le moindre ſoupçon qu'il le faille réïterer, mais il s'y rencontre quelques paſſages qui inſinuënt le contraire, comme quand il eſt dit dans l'Epitre aux Epheſiens * *qu'il y a une ſeule foi & un ſeul Batême*; car bien que j'avouë que cela ne diſe pas préciſément, que le Batême ne ſoit point réïterable, néanmoins il le ſignifie; Ajoutez que toutes les fois que l'Apôtre parle du vrai & légitime Batême, il en parle toujours au tems paſſé. *Nous avons été batizez, vous avez été batizez*, pour dire que c'eſt une choſe une fois faite, & qui n'eſt plus réïterable à l'avenir, au lieu que

* *Epheſ.* 4.

que traittant de la *Céne*, il en parle au tems present. *Le pain que nous rompons, la coupe de benediction que nous benissons*, comme d'une action qui bien que faite par le passé, se doit néanmoins réiterer & continuer à l'avenir.

Quant à l'usage de l'Eglise Chrêtienne, il a toujours été tel sur ce sujet depuis les tems des Apôtres jusques à ce jour, sans qu'aucune secte l'ait pratiqué autrement. Seulement y a-t-il eu autrefois quelque different sur le *Batême* administré par les *Heretiques*, les *uns* le tenans pour nul, & croyans par consequent necessaire de batizer de nouveau ceux qui d'entre les *Heretiques* se rangeoient à la Communion des *Ortodoxes*; les *autres* au contraire tenans le *Batême* des *heretiques* pour vrai, & legitime soutenoient que c'étoit un abus de le réïterer; Mais il n'y a jamais eu personne que nous sachions, qui ait crû que le vrai & légitime *Batême* puisse ou doive être réïteré. Voila pour la chose.

Quant aux *raisons* de la chose, nôtre Catechiste en allégue une à laquelle on en peut ajouter plusieurs autres; Le *Batême*, dit-il, ne s'administre qu'une fois, parce qu'il nous introduit dans l'Eglise. La *Céne* au contraire se réïtére souvent, parce qu'elle nous nourrit dans l'Eglise. Certes il suffit d'entrer une fois

fois dans l'Eglise, mais il ne suffit pas de s'y nourrir une fois; le sens commun nous le montre clairement. Il suffit d'entrer une fois dans la famille d'un Grand; mais il ne suffit pas d'y manger seulement une fois; Il s'ensuit donc que comme l'entrée est unique, aussi doit être le *symbole* de l'entrée, savoir, le *Batême*; De plus, comme la nourriture & la réfection doit être continuée plusieurs fois, aussi en doit être réïteré le *symbole*, savoir, la *Céne*, autrement ces *Sacremens* n'auroient pas de raport avec les choses qu'ils signifient.

Mais direz-vous, bien qu'il suffise d'entrer une fois dans l'Eglise, à ceux qui y demeurent toujours de là en avant, cela néanmoins ne suffit pas à ceux qui y étans une fois entrez, en sortent dans la suite; car en étans une fois sortis, ils ne peuvent avoir de salut qu'ils n'y r'entrent pour la *seconde fois*; de sorte qu'il semble qu'il soit necessaire de réïterer le *Batême* à ces personnes-là. Cette *Objection* conclurroit quelque chose, si ce qu'elle présuppose étoit veritable, savoir, que les vrais domestiques de Dieu peuvent sortir de sa maison, y étans une fois entrez; mais toute l'Ecriture nous apprend le contraire; Les *Apostats* qui quittent la profession de la verité

té n'étoient jamais entrez en la maison de Christ, *ils sont sortis*, nous dit l'Apôtre, *mais ils n'étoient pas d'avec nous; car s'ils eussent été d'avec nous, ils fussent demeurez avec nous*; d'où il s'ensuit de necessité, que tous ceux qui sont d'avec nous demeurent avec nous; Et de là vous voyez, pour vous le dire en passant, que la perseverance des Saints se conclut évidemment de ce que le *Batême* des Chrêtiens ne se peut réiterer; Si les Saints pouvoient tomber dans l'infidelité, il s'ensuivroit qu'il faudroit réiterer le *Batême*; Et néanmoins nos *Adversaires de l'Eglise Romaine* nient la perseverance des Saints, bien qu'ils avouënt que le *Batême* n'est pas réiterable. Et c'est ainsi qu'il faut entendre ce que dit l'Apôtre aux Hébreux, * *qu'il est impossible que ceux qui ont une fois été illuminez, s'ils retombent, soient renouvellez à la repentance*; car il parle ainsi par hypothése, ne disant point qu'il soit possible que ceux qui sont illuminez & veritablement batisez, tombent, mais disant seulement, que s'ils retomboient, il seroit impossible qu'ils fussent renouvellez; ce qui est trés-vrai, n'y ayant qu'un seul *Batême*, dont la vertu est éternelle; que si elle étoit autre, & qu'il fût possible qu'elle déchût, il n'y auroit plus de repara-

* *Heb.* 6.

tion ni de renouvellement aprés cela; Il reste donc que nous disions, que la raison de notre *Catechiste* est bonne & concluante.

Ajoutez que les symboles de toutes sortes d'initiations ne se repétent point; mais se donnent seulement une fois. L'on ne sacre les Rois qu'une seule fois. L'on n'impose les mains aux Ministres de l'Eglise qu'une fois. L'on ne donne l'anneau à l'Epouse qu'une fois; Or le *Batême* est un symbole de cette nature, par lequel nous sommes revêtus de Jesus-Christ, faits une même plante avec lui, entez en son tronc, morts, ensevelis, ressuscitez & glorifiez avec lui; Il n'est donc pas necessaire qu'il soit réiteré.

De plus le *Batéme* est le *Sacrement* de nôtre naissance en J. Christ; Car il est appellé le *lavement de nôtre regeneration*, & la *Céne* est le *Sacrement de nôtre nourriture en lui*; Or nous ne naissons qu'une fois, nous mangeons & beuvons plusieurs fois; le fidele donc ne doit être batizé qu'une seule fois; mais il doit faire la *Céne* plusieurs fois.

En 4e. lieu le *Batême* nous sêle & nous donne tous les fruits de la mort de Jesus-Christ, la *justification* & la *santification*, la *Céne* nous signifie & nous represente la mort-même de Jesus-Christ, pour en faire *commémoration*. C'est assez de recevoir une fois les fruits

fruits de cette bienheureuse mort, & ensuite en joüir à toujours; Mais il ne suffit pas de faire une fois *commémoration* de la mort-même.

Enfin remarquez, que le raport & l'harmonie admirable qui est entre le Nouveau Testament & l'Ancien requiert évidemment cela. La *Circoncision* qui étoit à l'ancien peuple ce que nous est le *Batême* ne s'administroit & ne pouvoit en effet s'administrer qu'une fois, au lieu qu'à *l'Agneau Paschal*, *second Sacrement* de leur Alliance, on y participoit plusieurs fois; Ils ne passérent qu'une fois par la mer rouge, qui fut leur *Batême*, mais ils mangérent de la manne & burent de la pierre qui les suivoit, non une fois, mais continuellement, pendant qu'ils furent dans le désert, jusques à l'entrée de la Terre de *Canaan*, que la manne manqua, ainsi maintenant ayans été une seule fois batizez en Jesus-Christ, nous mangeons sa manne & beuvons son breuvage, pendant que nous sommes dans le désert de ce monde, nous soutenans & repaissans par la participation de ce saint *Sacrement*, en attendant que nôtre vrai *Iosüé* nous introduise en la *Canaan Celeste* où tous les signes & symboles cessans, nous le verrons lui-même; & serons rassasiés de la graisse de sa maison & abreuvés au fleuve de ses délices. *Ainsi soit-il.*

SERMON
SUR
LA SECTION LV.
DU CATECHISME.

Des legitimes Ministres des Sacremens & de la Censure & Discipline Ecclesiastique.

CHERS FRERES, Il n'y a point de Societé dans le genre humain où l'on ne remarque *deux* ſortes de membres; les *uns* qui conduiſent,& les *autres* qui ſont conduits;Comme dans les Etats , les *Magiſtrats* & les *ſujets*; dans les *familles*, les *Maitres* & leurs *Domeſtiques*; dans les *Ecoles* , les *Precepteurs*,& les *Diſciples*. L'office des *uns* eſt de gouverner,& celui des *autres* eſt d'obeïr; les *uns* diſpenſent les choſes néceſſaires à la conſervation de leur tout,& les *autres* les reçoivent. Et c'eſt la nature qui a donné aux hommes le modelle de ce bel ordre dans les plus excellens Corps qu'elle produiſe, car dans cette grande quantité de parties dont elle les compoſe ſi artificieuſement,il y en a toujours quelques-unes *principales* d'où les autres dépendent & tirent de leurs fonctions,

ctions, ou le ſuc de leur commune nourriture, ou la conduite de leurs mouvemens. Tels ſont la tête, le cœur & le foie dans les animaux; & il n'eſt pas juſques aux plantes, où ne paroiſſe cette diſtinction, la racine étant évidemment leur Maitreſſe partie qui répand la vie dans tout le reſte de leur ſubſtance.

L'Egliſe de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt étant donc la plus-noble & la plus admirable *Societé* de l'Univers, Dieu qui en eſt l'auteur y a auſſi établi une ſemblable police. Il a diviſé tout ſon peuple en deux rangs; *l'un* eſt de ceux qui préſident; *l'autre*, de ceux qui ſe ſoumettent à leur conduite; *ceux-là* adminiſtrent les choſes celeſtes, & *ceux-ci* les reçoivent. Les *uns* guident, & les *autres* ſuivent, le partage des *prémiers* eſt la direction & la ſurintendance de la *ſocieté*; & le devoir des *ſeconds*, la ſoumiſſion & la déférẽce. Le bonheur & la proſperité de l'Egliſe conſiſte dans un juſte raport & une parfaite correſpondance de ces *deux* ordres; quand *l'un* gouverne ſagement & que *l'autre* obeït fidélement, *chacun* s'acquittant en bonne conſcience de ce qu'il doit à *l'autre*, ou de ſoin, ou de reſpet. Nôtre *Catéchiſte* régle les fonctions des Miniſtres ou Conducteurs dans cette derniére *ſection* à laquelle nous

ſommes enfin parvenus, par la grace du Seigneur. Il eſt vrai que ci-devant il avoit déja dit quelque choſe d'une partie de leur Charge, ſavoir, *de la prédication de la Parole de Dieu*; Mais il traitte maintenant le reſte, à l'occaſion des *Sacremens*; car en aiant expliqué la nature & l'efficace, tant en général qu'en particulier, il nous montre enfin dans cette Section que leur *adminiſtration* n'appartient qu'aux *Paſteurs*, qui pour les diſpenſer legitimement, doivent avec leur Conſiſtoire, veiller ſoigneuſement ſur les mœurs de leur Troupeau, pour retrancher de la ſacrée communion, ceux qui en ſont indignes. Ainſi nous aurons *deux Points* à traitter, s'il plait au Seigneur, pour l'e tier éclairciſſement de cette *ſection* de nôtre Catéchiſme, le *premier*, *des legitimes Miniſtres des Sacremens*, & le *ſecond de la Diſcipline de l'Egliſe.*

Quant au *premier Point*, puiſque les *Sacremens* ſont partie des moiens de nôtre ſalut, comme cela a été montré en ſon lieu, & eſt reconu par tous les Chrêtiens, il eſt évident que leur *Adminiſtration* appartient aux *Paſteurs* établis dans l'Egliſe, pour être les *Miniſtres de Chriſt & les Diſpenſateurs de ſes miſtéres*, comme nous l'apprend *Saint Paul* dans le chap. 4.

de

de la premiére aux *Corinthiens.* C'eſt par leur main que Dieu communique les choſes du Ciel à ceux qu'il retire du monde pour les conduire en ſon Royaume; c'eſt pour cette raiſon qu'ils ſont nommés * *Ouvriers avec Dieu* par le même Apôtre, qu'ils *plantent & arroſent* , & *Dieu donne l'accroiſſement.* Le tréſor du ſalut leur a été confié , ils l'ont, bien que ce ſoit dans des vaiſſeaux de terre ; les perles divines leur ont été commiſes pour les diſtribuer à propos à ceux qui veulent y avoir part.

Puis que les *Sacremens* ſont du nombre de ces choſes ſaintes , miſtiques & ſpirituelles, qui ne voit qu'ils ſont donc partie de leur *Adminiſtration* ? Et que vouloir étendre le droit & l'autorité de les adminiſtrer à d'autres , c'eſt leur ravir l'honneur de leur Charge & détruire les Inſtitutions de Dieu,& mettre la confuſion dans ſa maiſon ? Auſſi voiez-vous que le Seigneur envoiant ſes Apôtres, & leur donnant leur Commiſſion , annexa expreſſément la *diſpenſation des Sacremens* à la *prédication de ſon Evangile* ; de ſorte que s'il n'eſt permis qu'à ceux de cet ordre de prêcher la *Parole*, l'on ne doit non plus ſouffrir qu'aucun autre qu'eux ſe mêle de donner les *Sacremens.* Dans *l'Etat* il n'y a que les légitimes

* 1.Cor.3.6.9.

Officiers du Prince qui puiſſent, ou faire, ou sêler les expeditions, ou battre & marquer ſa monnoie ; ſi d'autres l'entreprennent, ſous quelque prétexte qu'ils le faſſent, ils ſont fauſſaires & coupables d'attentat contre l'autorité publique, & comme tels, ſi on les découvre, ils ſont ſévérement punis.

Les *Sacremens* ſont les ſeaux de Dieu, le coin de ſa monnoie & la marque de ſa maiſon. Certainement il n'appartient donc qu'à ſes vrais & légitimes Officiers de *les* adminiſtrer; & ſi quelcun l'entreprend, ſans avoir reçu de lui ce *Miniſtére* & cette *Commiſſion*, il ſe rend évidemment coupable de ſacrilége & ce qu'il fait n'eſt de nulle valeur, comme une choſe de néant, faite ſans droit ni autorité. C'eſt une verité claire & reconuë par tous les Chrêtiens; nos Adverſaires-mêmes l'avouënt, bien qu'ils ne l'obſervent pas avec la réligion qu'il faudroit. Ils confeſſent que les *Miniſtres* de l'Egliſe ont légitimement ce droit, qu'il leur appartient proprement; Ils accordent que *l'Eucharistie*, l'un des vrais Sacremens de la Nouvelle Alliance ne ſe peut jamais, ſous quelque prétexte que ce ſoit, faire ni adminiſtrer que par les *Serviteurs* de Dieu qui ſont en Charge, & tiennent pour nulle celle que des hommes

privez

privez & ſans charge entreprendroient de faire, ils ont la même opinion de ces autres prétendus *Sacremens* qu'ils ont forgés.

Parmi eux il n'y a que les *Prêtres* qui graiſſent les malades de l'huile qu'ils appellent de *l'extrême onction*. Il n'y a qu'eux qui conſacrent les *Mariages* & qui donnent *l'abſolution* aux Pénitens; Et pour la *Confirmation* & *l'Ordination*, les Prêtres-même n'oſeroient les donner, il n'y a que les *Evêques* qui en ſoient capables, à leur dire, tant ils ſemblent jaloux de l'honneur de leurs *Sacremens*; Et ſi quelque homme *Laïc* (comme ils parlent) ſe mêloit de faire quelcune des actions ſolennelles auſquelles ils conſiſtent, ils le puniroient comme un ſacrilége, & quel qu'eût été ſon deſſein, ils caſſeroient ce qu'il auroit fait, tenant toute ſon action pour une pure ſingerie, de nulle force, valeur ni efficace; Et néanmoins ces mêmes gens qui paroiſſent ſi religieux & ſi ſcrupuleux ſur ce ſujet, comme ſi la violence de quelque charme leur avoit tout-à-coup changé l'eſprit, abandonnent *l'adminiſt ration* du ſaint *Batême*, le ſeau ſacré de la Nouvelle Alliance, inſtitué autentiquement par Jeſus-Chriſt, à toutes ſortes de perſonnes, non ſeulement aux *hommes*, mais aux *femmes*-mêmes, qui (comme

me vous savez) batizent tous les jours parmi eux ; & pour combler l'abus, non seulement aux *Chrêtiens*, mais aux *Iuifs*, aux *Turcs* & aux *Payens*-mêmes. Seulement restreignent-ils l'usage de ce droit qu'ils leur donnent, au cas de la necessité ; c'est-à-dire, que si un enfant, par exemple, est pressé de maladie, en telle sorte qu'il ne semble pas pouvoir attendre que l'on fasse venir un légitime *Ministre de ce Sacrement*, ils permettent à un *homme Laïc* de le batizer, à une *femme*, s'il ne s'y trouve point d'homme, à un *infidéle*, s'il ne s'y trouve point de *Chrêtien*.

Toute cette pretenduë necessité dont ils veulent colorer cet abus qu'ils font du *Batême*, n'est fondée que sur leur fausse imagination. Une autre erreur, comme c'est l'ordinaire, les a poussez dans celle-ci. Car ils présupposent qu'un enfant qui meurt sans *Batême*, ne peut avoir de part au salut. C'est la seule cause qui leur fait trahir le droit des *Ministres* de l'Eglise, se figurans qu'il vaut mieux que les Laïcs soient sacriléges que parricides de leurs enfans.

Mais nous avons amplement refuté cette réverie en son lieu, & montré que la grace de Dieu n'est non plus attachée aux moyens extérieurs, pour les enfans, que pour les hommes d'âge, & que la privation du *Sa-*

crement n'eſt préjudiciable qu'à ceux que le mépris & l'infidelité en prive, & non à ceux qu'une involontaire neceſſité contraint de ſortir du monde, ſans le recevoir. Ainſi nous n'aurions pas deſormais à pouſſer cette diſpute plus avant, puiſque la ſeule raiſon qui porte les *Adverſaires* à cet abus, & ſans laquelle ils ne voudroient pas l'autoriſer, ſe trouve nulle. Voyons néanmoins ce qu'ils alléguent pour pallier leur temerité.

Premiérement ils apportent du Vieux Teſtament *l'éxemple de Sephora femme de Moïſe* qui circoncit ſon fils elle-même, comme le recite l'hiſtoire ſainte dans le 4. de *l'Exode*; d'où ils concluënt qu'il eſt donc permis aux femmes Chrêtiennes de batizer leurs enfans, vû l'analogie qui ſe trouve entre ces deux *Sacremens*, le *Batême* tenant ſous la Grace le même lieu que la *Circonciſion* ſous la Loi. Mais ce raiſonnement péche en beaucoup de manieres, & premierement en ce qu'il conclut plus qu'il ne doit; Car ſi cette action de *Séphora* eſt un légitime patron du droit & du devoir des femmes Chrêtiennes, il leur ſera donc permis abſolument de batizer leurs enfans, & non comme ils veulent, en cas de neceſſité, & en l'abſence des légitimes *Miniſtres* ſeulement, étant évident que la femme de *Moïſe* cir-

circoncit ſon fils en la preſence de ſon mari *Prophéte & Miniſtre de Dieu*, même le plus grand de tous les Prophétes; de ſorte que ſi les femmes aujourdui ont droit de faire ce qu'elle fit alors, elles pourront auſſi batizer, ſans crime, en la preſence, non d'un homme ou d'un Prêtre ſeulement, mais d'un Evêque & du Pape-même, ce qu'ils condanneroient eux-mêmes d'une inexcuſable témérité; Et ce qu'ils repliquent ne ſert de rien, que Moïſe n'étoit pas alors en état de rendre ce devoir à ſon fils. Pourquoi non? parce (diſent-ils) *que Dieu cherchoit à le faire mourir*, comme porte le *Texte ſacré*, c'eſt-à-dire, comme ils l'entendent, qu'un Ange s'apparoiſſant à lui avec une épée nuë en la main, le tourmentoit ſans relâche.

Mais recevant toute cette expoſition pour bonne, je leur demande, comment & pourquoi elle induit que Moïſe ne pouvoit circoncir ſon fils? Certainemēt ils préſuposēt avec tous les Interprétes, que la colére de Dieu contre Moïſe, & cette vexation de l'Ange le menaçant de la mort, procedoit de ce qu'il avoit négligé de circoncir ſon enfant. Bien loin donc que la peine où il ſe trouvoit l'empêchât de lui rendre ce devoir, qu'au contraire elle l'y devoit exciter;

& puis qu'elle ne venoit que de ce qu'il y avoit manqué, elle eût cessé dès le moment qu'il se fût disposé à s'en acquiter.

Sans mentir, ce discours de nos *Adversaires* est merveilleux; Il n'étoit pas possible à *Moïse* de circoncir son fils, pourquoi? parce disent-ils, que l'Ange lui tenoit l'épée à la gorge, le menaçant de le tuër, s'il ne le circoncisoit; à ce conte, commander une action à un homme & l'en presser, sous une rigoureuse péne, est lui ôter la force de la faire, & châtier un enfant pour l'obliger à étudier sa leçon, est le rendre incapable de l'étudier.

Enfin je dis que cette action de *Séphora* ne peut ni ne doit être tirée en consequence, parce qu'elle est singuliére, ne se trouvant rien de semblable dans tout le Vieux Testament, & extraordinaire, causée par la frayeur où le peril de *Moïse* avoit jetté cette *femme*, ce fut l'ouvrage, non de sa pieté ou dévotion envers Dieu, mais de sa crainte. Elle voyoit son mari pressé & menacé de mort, la peur & l'horreur la mettant hors d'elle-même, aveuglée par la violence de cette passion, elle se précipite inconsiderément, & courant au plus pressé, pour tirer son mari de danger, elle prend sans differer, un couteau, & retranche prontement

tement le prépuce de ſon fils, ſans penſer, ni à la nature, ni à l'uſage, ni aux circonſtances du *Sacrement*, ni à autre choſe qu'à ce qu'elle craignoit ; ſon dépit paroit en ce qu'elle jetta le *prépuce* de ſon fils aux piez de *Moïſe*, & lui fit cet amer reproche que l'Ecriture remarque expreſſément. *Tu m'és un Epoux de ſang* ; paroles indiſcrétes qui accuſent aſſez clairement de cruauté, & *Moïſe* & *Dieu*-même, de ce qu'elle étoit contrainte, par la colére du Seigneur & par le danger de *Moïſe*, de répandre le ſang de ſon enfant.

Qui ne voit que c'eſt abuſer de ſa raiſon, de vouloir faire paſſer une telle action pour une régle & un modéle de nôtre devoir & qu'elle nous eſt propoſée pour la fuïr plutot que pour l'imiter ? Si l'on induiſoit de cet exemple, qu'il eſt permis aux femmes Chrêtiennes de ſe dépiter contre leurs maris, de les injurier & de les appeller *Epoux de ſang*, c'eſt-a-dire, cruëls & ſanguinaires, nos *Adverſaires* ne le ſouffriroient pas, & diroient, qu'il faut faire ce que Dieu nous commande dans ſa Loi, & non tout ce que l'Ecriture nous récite avoir été fait par les particuliers, dont elle nous raporte les actions mauvaiſes & blâmables, auſſi-bien que les bonnes & loüables.

bles. Nos femmes n'ont point de droit d'imiter la colére & les injures de *Séphora* envers son mari; pourquoi leur sera-t-il permis d'imiter sa précipitation envers son fils? Certainement il n'y a pas plus de raison à l'un qu'à l'autre; Et quant à ce que nos *Adversaires* tâchent de justifier cette action, par son événement, l'histoire sainte disant, qu'ensuite *Dieu se départit de Moïse* & le laissa en repos; je dis qu'ils concluënt mal. Ce qu'il épargna son serviteur induit bien qu'il est bon & misericordieux, doux & facile envers ses enfans; mais non pas qu'il ait approuvé la témérité de cette femme. La pieté de Moïse, les larmes & les priéres qu'il répandit, selon toute apparance, en cette occasion, pûrent appaiser le Seigneur, pour ne rien dire de l'indulgence avec laquelle il supporte les défauts des hommes; Mais il est désormais assez évident que l'action de *Séphora* ne peut nullement fonder le droit que nos *Adversaires* donnent aux *femmes* de batizer les enfans.

Ils alléguent diverses choses du N. Test. & *premiérement* que [a] *Philippe batiza l'Eunuque Ethiopien*, & [b] *Ananias, Saint Paul*, bien que le *premier* ne fût que *Diacre*, & le *second*, purement Laïc. Ils ajoutent que S. *Pierre* fit batizer [c] *le Centenier Corneille & sa famille*

a *Act.* 8. b *ch.* 9. c *ch.* 10.

famille, par les fréres venus avec lui, qui n'étoient, ſelon toute aparance, que perſonnes laïques, & veulent enfin que * *les trois mille perſonnes qui furent batizées le jour de la premiére Pentecôte Chrêtienne l'ayent été par de ſimples fidéles*, n'étant pas vrai-ſemblable, que les douze Apôtres ayent pû batizer tant de gens en un jour.

A quoi je répons *premiérement*, que ces allegations prouvent plus qu'ils ne veulent; car cette preſſante neceſſité, dans le ſeul cas de laquelle ils relâchent l'adminiſtration du *Batême* aux particuliers, n'avoit lieu dans aucune de ces rencontres. Ni *l'Eunuque*, ni *Paul*, ni *Corneille*, ni les *trois mille hommes* du 2. ch. des *Actes* n'étoient point en danger de mort; ils pouvoient attendre que les *Miniſtres* de l'Egliſe les batizaſſent ſolennellement. Il y a plus, S.*Pierre* étoit dans la maiſon de *Corneille*, & tous les douze Apôtres étoient preſens à Jéruſalem, quand les trois mille hommes crurent. Si ces allégations ſont pertinentes elles induiſent donc qu'il eſt permis aux laïcs de batizer, non comme ils le prétendent, en cas de neceſſité, & en l'abſence des vrais & légitimes *Miniſtres* ſeulement; mais abſolument, en tous tems & en tous lieux, hors de neceſſité, auſſi-bien qu'en la neceſſité, ſous les yeux d'un *Prêtre*, d'un *Apôtre*, mê-

* *Act.* 2.

même de tous les *Apôtres*, aussi-bien qu'en leur absence.

Mais à Dieu ne plaise que ni eux, ni nous, admettions jamais une si licentieuse profanation du *Batême*. Confessons plutot les uns & les autres, que leur objection est impertinente, comme elle l'est en effet; car d'où savent-ils que *Philippe* n'étoit que *Diacre*, quand il batiza *l'Etiopien*? Cela-même qu'il le batiza, ce qu'il étoit parti de Jérusalem pour prêcher l'Evangile à Samarie, ce qu'il est expressément appellé Evangeliste au ch.21. des Actes montre assez le contraire, & que du degré du *Diaconat* il avoit été élevé à la Charge de *Prédicateur* & de *Pasteur*. Ils présupofent tout de même, sans aucune preuve valable, qu'*Ananias* étoit laïc; au lieu qu'il y a toute aparance qu'il étoit le *Pasteur* de l'Eglise de *Damas*. Quant à *Corneille* & à ses *domestiques*, S. Luc dit bien à la verité, que S. Pierre commanda qu'ils fussent batizez; mais il ne dit point, ni qu'ils ne fussent pas batizez par S. *Pierre*, ni qu'il n'y eût aucun *Ministre* en la compagnie de S. *Pierre*, & beaucoup moins, que ces gens ayent été batizez par des personnes laiques.

Et pour les *trois mille hommes batizez, le jour de la Pentecôte*, c'est une hardiesse sans raison, de vouloir que leur *Batême* leur ait été ad-

miniſtré par des laïcs. Il étoit non ſeulement poſſible, mais encore fort aiſé aux douze Apôtres & aux ſoixante & douze Diſciples, c'eſt-à-dire, à 84. perſonnes d'en batiſer trois mille en un jour, ſur-tout, ſi nous admettons ce que pluſieurs de nos *Adverſaires* préſupoſent, & qui eſt en effet trés-vrai-ſemblable, que leur *Batême* ſe fit en les arroſant *d'eau* ſimplement, comme nous en uſons aujourdui, & non en les plongeant dans l'eau, comme le prattiquoient les Anciens.

Ainſi il paroit que les *Adverſaires* n'ont dans les ſaintes Ecritures aucun exemple, ni aucune raiſon d'étendre le droit de batiſer à d'autres qu'aux légitimes *Miniſtres* de l'Egliſe; d'où il s'enſuit qu'il leur doit demeurer tout entier, comme nous l'avons établi au commencement. Seulement faut-il remarquer, avant que de paſſer plus avant, que la doctrine qu'ils poſent ſur ce ſujet, ſavoir, que la neceſſité donne aux particuliers l'autorité de *prêcher* & de *batiſer*, reſout toute cette odieuſe accuſation, qu'ils ont accoutumé d'intenter à quelques-uns de nos premiers *Réformateurs*, crians qu'ils n'avoient point de *vocation*. Comment les peuvent-ils condanner, ſi la neceſſité n'en a pas de beſoin? Qui ne voit que cela ſupoſé, comme ils le tiennent, toute cette diſpute de la *vocation* de nos gens eſt inutile & hors d'œuvre? & que le

ſeul point de telle cauſe eſt, s'ils ont eu, non la *vocation*, mais la *neceſſité* de prêcher, comme ils ont fait? Si un enfant eſt en danger de mort, vous permettez à une femme de le batiſer, & cependant lors que nôtre peuple eſt en danger d'une perdition éternelle, pour les erreurs & les faux ſervices où il étoit plongé, vous ne pouvez ſouffrir que des hommes l'avertiſſent de ſon malheur, & l'arroſent de l'eau ſalutaire de l'Evangile.

Qui vit jamais un procedé plus inconſtant, & qui ſe coupât plus honteuſement ſoi-même? Mais qu'ils y penſent, ſi bon leur ſemble. Pour nous, graces à Dieu, nous n'y avons nul interêt, puiſque nul de nous ni de nos Peres n'a exercé le ſaint *Miniſtère* qu'après y avoir été apellé par la voix de Dieu & par le conſentement de ſes fidéles, c'eſt-à-dire, de l'Egliſe, entre les mains de laquelle le Seigneur a laiſſé la puiſſance d'appliquer à certaines perſonnes le droit & l'autorité des Charges qu'il a inſtituées; Et ſi la cérémonie de *l'ordination* a manqué à quelques-uns, ce défaut cauſé par une involontaire & inévitable neceſſité, ne fait aucun préjudice à leur *vocation*, ſuffiſamment fondee ſur le jugement & la volonté de ceux qui les appelloient, comme cela vous a été autrefois repreſenté ſur la Section 45. Ayans donc ainſi maintenu aux

ſeuls *Paſteurs* le droit *d'adminiſtrer les Sacremens*, voyons maintenant de quelle ſorte ils le doivent faire, & s'ils le peuvent donner à toutes ſortes de gens indifferemment.

Nôtre *Catechiſte* diſtingue *premiérement* entre le *Batême* & la *S. Céne*; car pour le *premier*, puiſque l'enfance en eſt capable, comme nous l'avons montré en ſon lieu,& que ſelon ce fondement tous les Chrêtiens aujourdui preſentent leurs enfans à l'Egliſe pour y recevoir ce *ſacré Seau* de la Divine Alliance, dés les premiers jours de leur enfance, il eſt évident que les *Paſteurs* les doivent recevoir & les batiſer, ſans autre formalité. Mais de la *Céne* il n'en eſt pas de même ; car *l'épreuve* requiſe pour y participer, ne permettant pas que l'on y admette, ſinon ceux qui ſont en âge, capables par conſequent de témoigner par leurs paroles & actions les ſentimens intérieurs de leur cœur,il faut uſer d'une grande circonſpection & prudence acompagnée d'une ſinguliére charité, pour ne donner ces ſacrez *miſtéres* qu'à ceux qui en ſont dignes, & ne les refuſer qu'à ceux qui en ſont vraiement indignes. La raiſon de cela eſt fondée ſur cette verité trés-évidente, & confeſſée par tous les Chrêtiens,que les *Sacremens ſont les Seaux de l'Alliance de grace, les livrées des enfans de Dieu, les gages de l'amour qu'il leur porte, & de la Communion qu'ils ont, tant avec*

lui qu'avec les autres fidéles en Iesus-Christ son Fils nôtre Seigneur.

D'où il s'ensuit qu'étant destinez aux seuls fidéles, qui sont véritablement dans nôtre Communion, c'est les profaner que de les administrer à ceux qui témoignent qu'ils n'en sõt pas. *C'est donner les choses saintes aux chiens, & les perles aux pourceaux.* Pour ne pas tomber dans un crime si horrible, les *Ministres* de l'Eglise doivent veiller avec soin sur les mœurs de leurs Troupeaux, pour discerner ceux qui sont dignes de la Table du Seigneur d'avec ceux qui ne le sont pas. Et ici nôtre *Catechiste* emploie une *seconde* distinction, disant qu'*autre* est la raison des pechez couverts & cachez, & *autre*, des crimes découverts, publics & scandaleux.

A l'égard des *premiers*, comme ils ne sont pas de la conoissance des *Pasteurs*, aussi ne sont-ils pas de leur jurisdiction; Dieu qui sonde les reins & qui voit clair dans l'obscurité des plus épaisses tenébres, s'est reservé le jugement de cette sorte de pechés, que l'hypocrite retient dans son cœur, & qu'il ne commet qu'en cachette. J'avouë que celui qui reçoit le *Sacrement* avec une telle disposition, le profane & mange sa condamnation; & c'est pourquoi vous futes tous exhortés, *Dimanche* dernier, *à vous éprouver exacte-*

ment vous-mêmes, avant que de vous approcher de la Table du Seigneur ; Mais le Ministre qui donne le pain & le Calice Sacré à un tel *hypocrite*, en la simplicité de son cœur, sans le conoitre, est innocent de son crime. Nôtre *Catéchiste* passe plus avant, & ajoute que quand même le Pasteur auroit sû en son particulier, que celui qui se présente est coupable de quelque grande faute, il n'a pas encore droit pour cela de lui refuser la Communion ; Il ne le peut faire que lorsque le pécheur est suffisamment convaincu, & qu'il a été condamné par le Jugement de l'Eglise; ce qui nous est ici prouvé, par l'exemple du Seigneur, qui selon l'opinion de la plus-part des Docteurs anciens & modernes, contredite néanmoins par quelques-uns, admit *Judas*, bien qu'il conût sa trahison, à la *participation de sa Céne*, parce que son peché n'étoit pas encore découvert.

Cette limitation est d'une équité toute évidente; Car 1°. le Pasteur qui conoit quelque pécheur de cette sorte, le doit exhorter à la repentance, & s'il reçoit sa parole, il est dès là obligé en charité, à le tenir pour vrai fidéle, & par conséquent à lui en donner la marque. 2°. si les Ministres pouvoient, sans autre procédure ni enquête, exclurre ainsi les hommes de la Communion, sur la simple conoissance qu'eux seuls ont de leurs pe-

chez, il ſeroit à craindre qu'ils n'en abuſaſſent, & que ce pouvoir ne leur tournât à envie, & à ruïne & deſtruction aux fidéles. *Enfin* toute la ſeverité de cette Diſcipline tendant principalement à remédier aux ſcandales, il n'eſt pas à propos d'en uſer, ſinon contre les pechez qui en donnent, c'eſt-à-dire, qui ſont publiquement connus dans l'Egliſe. Comme ſi quelcun ſoutient & défend ouvertement, ſoit de vive voix, ſoit par écrit, quelque erreur qui choque la ſaine Doctrine, s'il méne une vie contraire, ou à la pieté envers Dieu, ou à la charité envers le prochain, ou finalement à la pureté & honêteté requiſe en chacun de nous; ſi les *conducteurs* de l'Egliſe remarquent en quelcun de leur peuple des fautes de cette nature, ils doivent l'en avertir, lui addreſſer les enſeignemens & les exhortations de leur *Compagnie*, avec toute douceur & gravité; ſi le pécheur s'opiniâtre & s'affermit dans ſon erreur ou dans ſon vice, il lui faut interdire la *Commúnion de la Sainte Table du Seigneur*; Car un tel homme reniant évidemment Dieu, par ſes œuvres, renonçant à l'Evangile de J. Chriſt, par ſes actions, ce n'eſt pas à lui qu'appartient le *Sacrement* de nôtre Communion, & il ne lui peut être donné aprés cela, qu'avec ſacrilége & profanation. Que ſi aprés être tombé

dans une si lamentable faute, il revient à lui & témoigne de sa correction & de son amandement, les *Ministres* de l'Eglise lui doivent tendre les bras & le rétablir en la *Communion des fidéles*, aprés avoir convenablement éprouvé sa repentance, & suffisamment procuré la réparation du scandale qu'il a donné.

Voila quelle est, à parler en gros & sommairement, la *Discipline Chrêtienne*, établie par le Seigneur, exercée par ses Apôtres, recommandée dans ses Ecritures, reconuë & pratiquée, bien que trés-diversement, par tous les siécles du Christianisme, plus sevérement par les *Anciens*, plus foiblement par les *suivans*, jusques à ce qu'en ces derniers elle est tombée avec la plus-part des Divines Institutions, dans une triste ruïne.

C'est ce qu'il nous faut briévement montrer pour la *fin* au sujet de certains *Extravagans*, qui voudroient secouër tout joug, & n'avoir d'autre régle que celle de leurs humeurs & de leurs passions; ces esprits libertins déclament contre la *discipline*, comme si c'étoit un ouvrage de l'ambition des hommes, & non une Institution de la sagesse de Dieu; ils la font passer pour un *Régne* & pour une *Tirannie insupportable*, au lieu que c'est un doux & innocent *Ministére*, qui a pour but

but le salut des *brebis*, & non la gloire des *Pasteurs*.

Pour rabattre leur folie, Je dis *premiérement*, qu'elle a été instituée par nôtre Seigneur J.Christ. Il en érige expressément le Tribunal entre les siens, dans le 18. ch. de *S. Matth.* où il commande à chaque fidéle, lors que quelcun de ses Fréres a peché contre lui, après l'en avoir repris en particulier, & tâché de le ramener a la raison, d'en faire sa plainte à l'Eglise, *& s'il ne l'écoute* (dit-il) *qu'il te soit comme les Payens & les Péagers*.

Je laisse là cette glose que l'Esprit de particularité a dictée à quelques-uns; que par *l'Eglise* le Seigneur entend en ce lieu-là, ou le *Conseil des Iuifs*, ou le *Magistrat Chrêtien*, contre le stile de toutes les Ecritures du N. T. qui jamais ne prennent le mot *d'Eglise* en ce sens-là, contre la manifeste intention du Seigneur qui est, de nous montrer le moien de ramener doucemēt les fidéles à la repentance & au devoir, contre la suite du passage où il ajoute, pour raison de l'estime que nous devons faire du jugement de l'Eglise; *En verité je vous dis, que quoi que vous aurez lié sur la terre il sera lié au Ciel, & quoi que vous aurés délié sur la terre il sera délié au Ciel*; inutilement & hors de propos, si par la voix de *l'Eglise*, il n'entend précisément la voix de ces mêmes *Ministres* à qui il parloit, & de

ceux qui les repréſentent dans la ſucceſſion des ſiécles; Il eſt donc indubitable que par *l'Egliſe* il veut dire cela-même que ce mot ſignifie par-tout ailleurs, ſavoir, une *aſſemblée de Chrêtiens* mais abbregée & repréſentée pour l'exécution de cet ordre en la compagnie de ſes *Conducteurs, Miniſtres & Anciens.* Le Seigneur, comme vous voiés, veut que nous-nous addreſſions à elle, que nous lui donnions la conoiſſance des pechés & ſcandales qui naiſſent au milieu de nous, il lui attribuë le pouvoir d'en juger, avec une autorité ſi ſainte, qu'il nous oblige à tenir pour *Payens & Péagers*, c'eſt-à-dire, pour des perſonnes profanes & ſans crainte de Dieu, ceux qui mépriſent ſes ordonnances; car c'eſt ce que ſignifioient figurément ces mots de *Payen* & de *Peager* dans l'uſage de la Langue ordinaire des *Iuifs*; & il ajoute enfin cette grande & magnifique promeſſe, *que le Ciel ratifiera tout ce que ſes Miniſtres auront fait & prononcé ici-bas*; & cette autre, non moins excellente, un verſet au deſſous; *Car là où il y a deux ou trois aſſemblez en mon nom, je ſuis là au milieu d'eux.* A quoi il faut auſſi raporter ce qu'il proteſte ailleurs à ſes ſerviteurs * *Qui vous écoute il m'écoute, qui vous rejette il me rejette.*

Je dis *en 2. lieu* que cette Sainte *Diſcipline* a auſſi

* *Luc* 10. 16.

a auſſi été établie & pratiquée par les Apôtres;car *S.Paul* témoigne qu'en chaque Egliſe il y avoit une *Compagnie*,qui avoit la ſurintendance de tout le *Corps* & qu'il appelle expreſſément [a] *La compagnie des Anciens*; Pourquoi, ſinon pour veiller ſur le Troupeau, & pour éxécuter les ordres qu'il recommande nommément aux Corinthiens, [b] *d'ôter le méchant du milieu d'eux, & de repurger le vieux levain, & de n'avoir point de commerce avec les fornicateurs*, c'eſt-à-dire, (comme il s'en explique expreſſément lui-même) *que ſi celui qui eſt du nombre de vos fréres eſt fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médiſant, ou yvrogne, ou raviſſeur du bien d'autrui, ils ne mangent pas mêmes avec un tel homme*,jugeant ceux de dedans & non de dehors, qu'il faut laiſſer au jugement de Dieu. Et aux Theſſal. de la même maniére, [c] *Mes Fréres*, dit-il, *nous vous ordonnons au Nom de nôtre Seigneur* J.C. *de vous retirer de tous ceux d'entre vos fréres, qui ſe conduiſent d'une maniére déréglée, & non ſelon la forme de vie qu'ils ont reçuë de nous.*

Les *Corinthiens* aians manqué à ce devoir, en tolerant dans la Communion un homme inceſtueux, il les blâme extrémement de leur négligence, & leur en fait un grand crime, comment & de quel droit, s'il n'étoit de leur Charge d'ôter telles gens du milieu

a 1. *Tim*.4.14. b 1. *Cor*.5.2.7.9.11.12. c 2. *Theſſ*.3.6.

d'eux? & ensuite pour corriger leur négligence il ordonne, comme étant present d'esprit au milieu de leur assemblée, [a] *que l'auteur de cet énorme scandale soit livré à Satan.* Et depuis ayant apris par leurs lettres, la repentance de ce pecheur, il leur commande [b] *de lui pardonner, & de le consoler, & de ratifier leur charité envers lui, depeur qu'il ne fût englouti par une trop grande tristesse*, les avertissant, que *cette censure qui lui avoit été faite par plusieurs lui suffisoit.* Ce sont là les fermes & assurez fondemẽs de la *Discipline* de l'Eglise dans la Parole Divine; d'où il paroit que ceux qui la rejettent, ne rejettent pas un *homme*, mais *Dieu*, comme dit *S. Paul* sur un semblable sujet.

Mais comme les Apôtres établirent partout cet ordre sacré, aussi fut-il réligieusement observé par les Chrêtiens des premiers siécles; Il nous reste encore quelques régles & quelque idée de leur *Discipline.* O Dieu Eternel! quelle étoit la haine de ces saintes ames contre les vices? quelle leur ardeur, leur zéle & la jalousie dont ils bruloient pour la pureté de l'Eglise? Ils n'y souffroient qu'une pieté, une charité & une humilité exemplaire; ce qui passe aujourdui pour une galanterie & un peccatille, comme parlent les profanes, leur étoit un sacrilége & une abomination.

a 1. *Cor.* 5. 3. 4. b 2. *Cor.* 2. 7.

J'ai honte de nôtre lâcheté, quand je jette les yeux sur l'image de ces bienheureux siécles; De la maniere que nous vivons à peine y a-t-il personne entre nous qui eût pû se garantir, non de leur *censure* simplement, mais de leur *Excommunication*. Quelle est la cause d'une si horrible difference entre leurs mœurs & les nôtres? *Chers Fréres*, c'est la haine & le mépris de la *Discipline* de Dieu, qui n'est presque plus qu'un nom au milieu de nous. Les Empereurs l'ont autrefois reverée & ont plié leur diadéme & prosterné leur pourpre sous le respet des *censures* de l'Eglise; Et nous avons oui raconter à nos *Péres*, qu'au commencement de la *Reformation*, lors que tout bruloit d'un saint zéle, ils ont vû renouveller l'éxemple de cette ancienne humilité par quelques-uns des plus grands Princes de la Chrêtienté, recevans, avec une profonde reverence, les *censures* de l'Eglise dans ses Assemblées publiques, & observans religieusement ses *Pénitences*.

Aujourdui les plus reformez s'en moquent, les plus petits la méprisent; Nôtre orgueil est si fier, qu'il n'y a personne qui ne pense que *Ministres* & *Anciens* & *Discipline* & *Evangile* doivent ceder à ses interêts. Quelle péne n'avons-nous pas tous les jours à arracher aux plus grands pécheurs les moindres & les plus douces *pénitences* : Et

combien en voyons-nous, ô douleur! qui aiment mieux vivre des années entiéres, *sans communier à la Table du Seigneur*, que de témoigner ici par une comparution d'un moment, le regret qu'ils ont d'avoir offensé Dieu, & scandalisé son peuple. Miserables gens! qui ont honte de se repentir, c'est-à-dire, de plaire à Dieu, de réjouïr ses Anges, de consoler & d'édifier son Eglise, & n'ont point cependant de honte de pecher, c'est-à-dire, d'offenser le Créateur, d'attrister le Ciel & de scandaliser la terre.

Mais je reviens à mon sujet d'où une juste douleur m'a un peu détourné. J'ai montré contre les libertins que la *Discipline Chrétienne* a été instituée par le Seigneur, autorisée par ses Apôtres, pratiquée par tous les premiers Chrêtiens. J'ajoute qu'elle est fondée sur des raisons & évidentes & necessaires; C'est la *haye* de l'Eglise, le *lien* de son union, le *fondement* de son ordre, le *reméde* de ses maladies, le *salutaire frein* de la légereté des uns, & *l'éguillon efficace* de la pesanteur des autres; Et comme *l'Evangile* est l'ame des Societez, ainsi la *Discipline* en est le nerf; car s'il n'y a point d'Etat, de ville ni de famille si petite, qui puisse subsister sans *Discipline*, combien moins s'en peut passer l'Eglise, où toutes choses doivent être dans un ordre & une bien-séance trés-exquise? Elle sert, &

à la gloire de Dieu,& à l'édification des hômes, & au salut des pécheurs-mêmes; car séparant les pécheurs d'avec le peuple du Seigneur, elle décharge son nom des impuretez de leurs vices, & elle est comme une protestation publique de sa Sainteté,au lieu que là où les méchans & scandaleux sont laissez sans aucune note de *censure*, ce désordre fait blasphemer le Nom de Dieu entre les Nations qui s'imaginent, que ceux qui tolérent sont aussi corrompus que ceux qui sont tolerez, & que l'Eglise n'est toute entiére qu'une assemblée de garnemens; Elle sert à la santification des fidéles, empêchant que le venin du peché ne se communique des uns aux autres; Et comme dit *l'Apôtre* sur ce sujet, *qu'un peu de levain ne fasse enfler toute la pâte*; car comme la peste se répand incontinent dans un peuple où les pestiferez vivent mélez avec les autres, sans en être separez, de même dans une Eglise où les méchans sont soufferts dans la *Communion*, la contagion de leur peché infecte aisement tout le *Corps*.

Enfin il y va du salut des pecheurs-mêmes,cette separation leur causant une secréte horreur d'avoir scandalisé & troublé leurs fréres,qui touchant & piquant vivemẽt leur conscience,cõme un reméde efficace, les purge du mal qui les travailloit & les guérit de leurs vices. Et c'est l'une des *fins* que l'Apôt.recherche dãs l'usage de cette *Discipline*, commandant aux *Thessaloniciens* * *de marquer le désobeissant par lettres*, & de *ne point converser avec lui*, *afin*, dit-il, *qu'il en ait honte*.

J'aurois maintenant à me plaindre de la faute de ceux qui ont abusé d'une chose si salutaire,

* 2. *Thess*.3. 14.

qui l'ont,ou trop relâchée, ou pratiquée avec trop de rigueur & de séverité,comme *Tertullien* entre les Anciens , qui ne rétablit jamais en la *Communion*,ceux qui en avoient une fois été privés.Rigueur excessive! bien que j'avouë qu'elle a aussi plû à divers Saints Personnages , & à des Eglises entiéres dans l'Antiquité.

J'aurois sur-tout à remarquer les horribles dépravations qui s'en sont faites parmi ceux de la *Communion Romaine*,qui ont changé cette medecine,en poison;& l'instrument de l'édification,en scandale où un homme a tiré à lui seul toute la surintendance de la *Discipline* que J.C. avoit expressément donnée à l'Eglise, c'est-à-dire,à une Compagnie;où le secret de la *Confession auriculaire* à englouti toute honte du crime & toute l'utilité qui en revenoit au public;où les pénes spirituelles ont été converties en temporelles ; où au lieu de traiter doucement les pécheurs,pour le seul désir de leur conversion,l'on foudroie tout indifféremment & sans distinction. L'on interdit des Etats entiers pour des Interêts mondains,comme nous l'avons vû & le voions encore prattiquer de nôtre tems.

J'aurois à m'étendre sur ces sujets & autres semblables;mais la mesure destinée à ces actions m'obligeant de finir celle-ci, Remercions nôtre Seig. qui nous a délivrez de tous ces tiranniques abus,& a daigné rétablir sa *Parole* & sa *Discipline* au milieu de nous, lui rendãs,pour des bienfaits aussi distinguez, l'obeïssance que nous lui devõs, comme à nôtre Pére & à nôtre Souverain Seig. qui en sera aussi, suivant ses promesses, le fidéle Remunerateur dans son Ciel. *Ainsi soit-il.*

FIN.

J. GOMEZ DE LA CORTINA ET AMICORUM
FALLITUR HORA LEGENDO